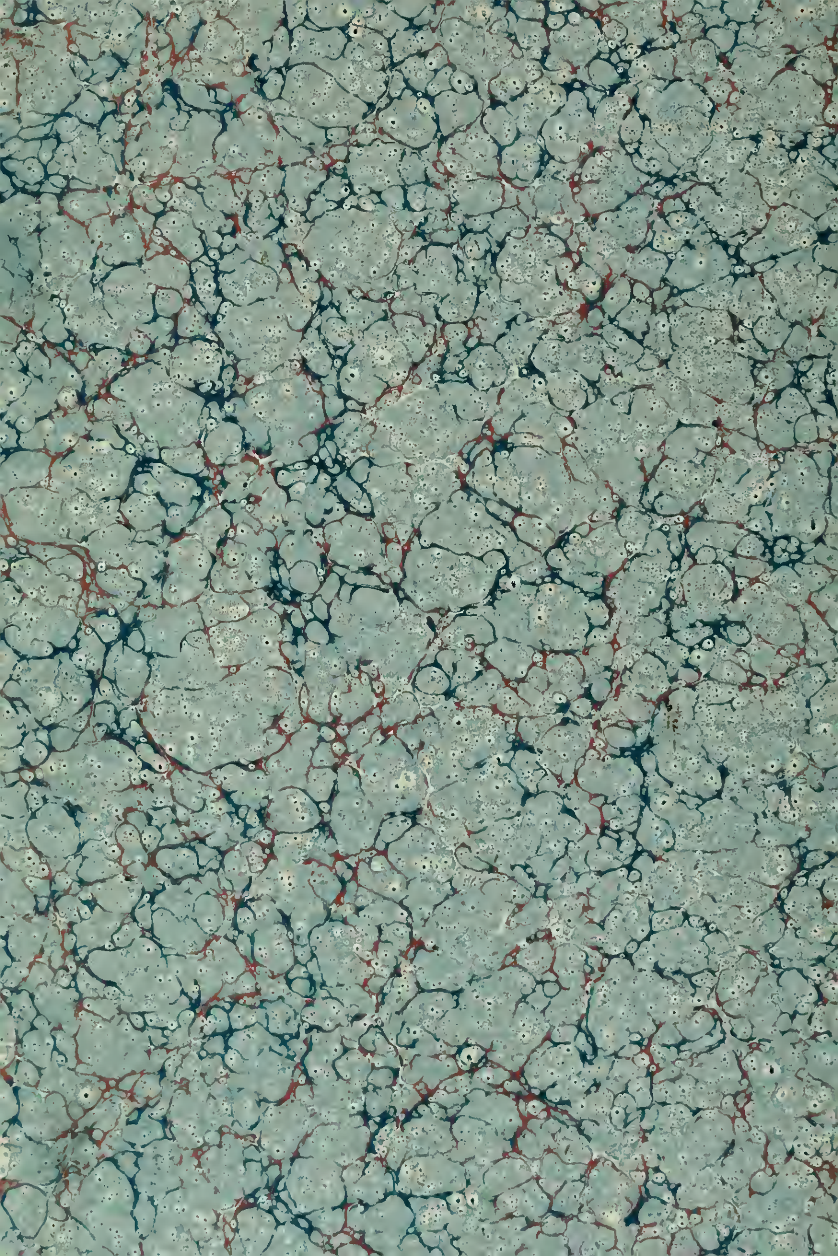
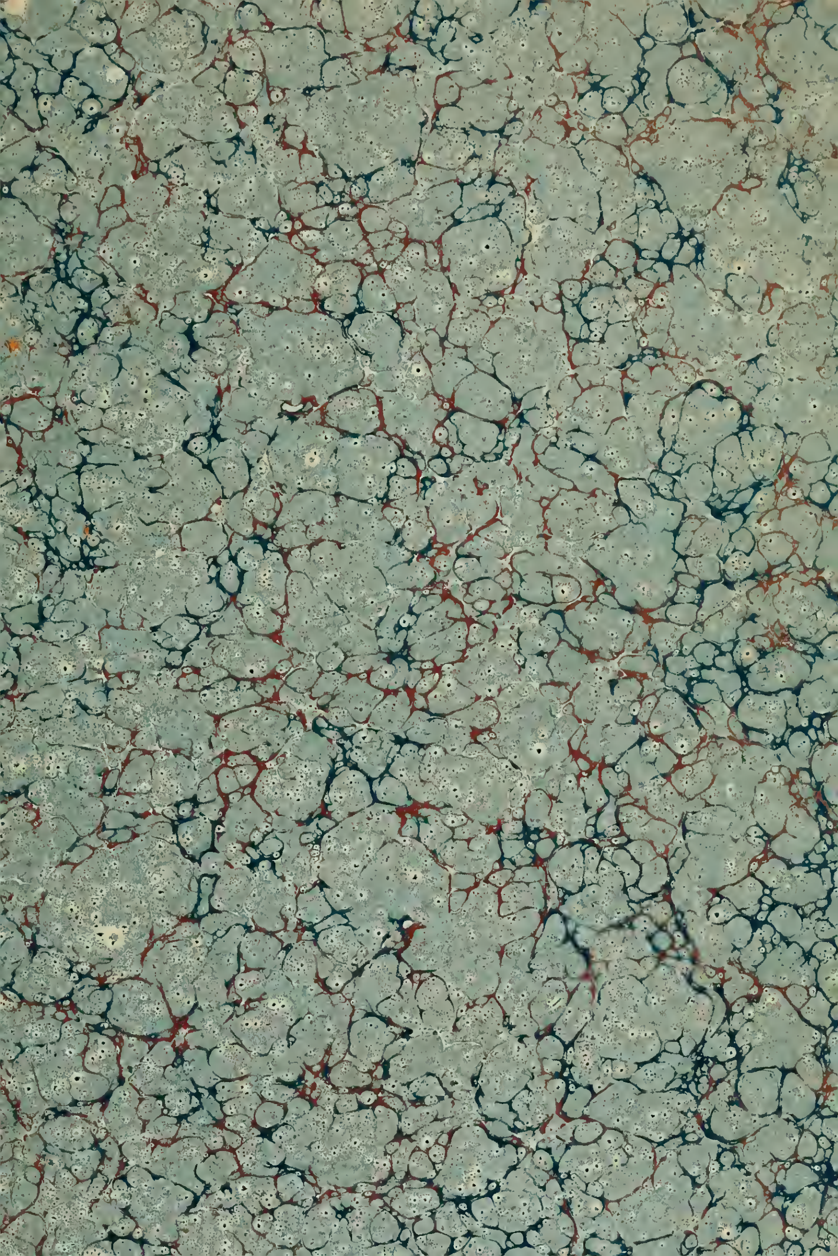

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01586161 0





JOURNAL

DU

SIÉGE DE PARIS



Magny-en-Vexin (Seine-&-Oise). — Imprimerie O. Petit.

JOURNAL

DU

SIÉGE DE PARIS

DÉCRETS, PROCLAMATIONS, CIRCULAIRES
RAPPORTS, NOTES, RENSEIGNEMENTS, DOCUMENTS DIVERS
OFFICIELS ET AUTRES

Publiés par

GEORGES D'HEYLLI



TOME TROISIÈME

(Du 1er décembre 1870 au 1er février 1871)

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE

Dépôt central des Éditeurs

BOULEVARD HAUSSMANN, 72, ET RUE DU HAVRE

1874


LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO

JOURNAL

DU

SIÉGE DE PARIS

JEUDI 1er DÉCEMBRE

—

NOUVELLES DE LA GUERRE

30 novembre, 4 heures.

Le gouverneur de Paris est à la tête des troupes depuis avant-hier.

L'armée du général Ducrot passe la Marne depuis ce matin, sur des ponts de bateaux, dont l'établissement avait été retardé par une crue subite et imprévue de la rivière.

L'action s'engage sur un vaste périmètre soutenue par les forts et les batteries de position qui, depuis hier, écrasent l'ennemi de leur feu.

Cette grande opération, engagée sur un immense développement, ne saurait sans danger être expliquée en ce moment avec plus de détails.

———

Le Gouverneur au Gouvernement

Plateau entre Bry-sur-Marne et Champigny, 3 heures

La droite a gardé les positions qu'elle avait brillamment conquises. La gauche, après avoir un peu fléchi, a tenu ferme et l'ennemi, dont les pertes sont considérables, a été

obligé de se replier en arrière des crêtes. La situation est bonne. L'artillerie, aux ordres du général Frébault, a magnifiquement combattu. Si l'on avait dit, il y a un mois, qu'une armée se formerait à Paris, capable de passer une rivière difficile en face de l'ennemi, de pousser devant elle l'armée prussienne retranchée sur des hauteurs, personne n'en aurait rien cru.

Le général Ducrot a été admirable, et je ne puis trop l'honorer ici. La division Susbielle qui, en dehors et sur la droite de l'action générale, avait enlevé avec beaucoup d'entrain la position de Montmély, n'a pu y tenir devant des forces supérieures et s'est repliée sur Créteil; mais sa diversion a été fort utile. Je passe la nuit sur le lieu de l'action qui continuera demain.

Gouverneur au général Schmitz, au Louvre

Rosny, 7 h. 42 du soir.

La fin de la journée a été bonne.

Une division du général d'Exéa ayant passé la Marne, l'offensive a été reprise, et nous couchons sur les positions.

L'ennemi nous a laissé deux canons et a abandonné sur place ses blessés et ses morts.

Le vice-amiral commandant en chef à Saint-Denis au Gouverneur de Paris

Saint-Denis, 8 h. 20 du soir.

Le programme que vous m'avez tracé a été accompli en tous points. Ce matin, la brigade Lavoignet, à laquelle étaient adjoints les mobiles de l'Hérault et de Saône-et-Loire, soutenue par la division de cavalerie Bertin de Vaux, s'est avancée dans la plaine d'Aubervilliers, a occupé Drancy et a continué son opération jusqu'à Groslay.

L'ennemi s'est concentré, avec une nombreuse artillerie, dans ses retranchements, en arrière de la Morée, et n'est pas sorti de ses positions.

Dans l'après-midi, avec une vive canonnade des forts et de la batterie flottante n° 4, la brigade Henrion, sous un feu très-nourri d'artillerie, s'est emparée du village retranché d'Epinay.

Le 135e, deux compagnies de matelots fusiliers et les 1er, 2e et 10e bataillons de mobiles de la Seine ont enlevé le village avec un entrain remarquable.

J'ignore encore le chiffre de nos pertes. Je le crois faible.

Le commandant Saillard, du 1er mobiles de la Seine, qui commandait une des colonnes d'attaque, a reçu trois blessures qui ne mettent pas sa vie en danger.

Soixante-douze prisonniers, dont un aide-de-camp, des munitions et deux pièces nouveau modèle, sont restés entre nos mains.

Au moment où il n'avait pas encore reçu l'ensemble des dépêches que nous venons de publier, le Gouvernement faisait afficher dans Paris le placard suivant :

Le Gouvernement de la défense nationale au peuple de Paris.

Paris, le 30 novembre 1870, 5 h. soir.

L'action est engagée vivement sur plusieurs points.

La conduite des troupes est admirable. Elles ont abordé les positions avec un grand entrain.

Toutes les divisions de l'armée du général Ducrot ont passé la Marne et ont occupé les postes qui leur étaient assignés.

Le gros de l'affaire est à Cœuilly et à Villiers-sur-Marne.

La bataille continue.

La journée du 30 novembre comptera dans notre histoire.

Elle consacre, en relevant notre honneur militaire, le glorieux effort de la ville de Paris. Elle peut, si celle de demain lui ressemble, sauver Paris et la France.

Notre jeune armée, formée en moins de deux mois, a montré ce que peuvent les soldats d'un pays libre. Cernée par un

ennemi retranché derrière de formidables défenses, elle l'a abordé avec le sang-froid et l'intrépidité des plus vieilles troupes. Elle a combattu douze heures sous un feu meurtrier et conquis pied à pied les positions sur lesquelles elle couche. Ses chefs ont été dignes de la commander et de la soutenir dans cette grande épreuve. Nous ne pouvons encore nommer tous les braves qui l'ont électrisée par leur courage. Le Gouverneur a cité le général Ducrot et c'était justice, il devait s'oublier lui-même : ceux qui l'ont vu donner l'exemple au milieu de l'action lui rendent le témoignage qu'il ne pouvait se décerner. Le général Renault, commandant en chef le 2e corps, toujours le premier au danger, a été rapporté du champ de bataille grièvement blessé. Le général Ladreit de la Charrière a été aussi gravement atteint. Un grand nombre d'officiers sont glorieusement tombés. Les rapports militaires nous permettront bientôt de les connaître et d'honorer leur sacrifice. Aujourd'hui, nous ne pouvons sortir de la réserve à laquelle nous oblige la continuation de la lutte. Qu'elle qu'en soit l'issue, notre armée a bien mérité de la patrie. Notre reconnaissance et notre admiration lui sont acquises et l'accompagneront dans l'accomplissement de la tâche que le salut du pays impose encore à son dévouement.

Cette nuit une fausse alerte a été donnée au Gouvernement et l'a mis à même de juger avec quel entrain seraient reçus les Prussiens si, profitant de notre mouvement vers le sud-est, ils s'avisaient de nous attaquer au nord-ouest.

Vers dix heures du soir, le général Schmitz a été informé par une dépêche officielle que l'ennemi passait en force le pont de Bezons, menaçant la plaine de Gennevilliers et Courbevoie. Il a pris aussitôt toutes ses dispositions de défense.

Le ministre de la guerre s'est rendu de sa personne au pont de Neuilly. Malheureusement, vers onze heures et demie, une nouvelle dépêche a fait savoir que le mouvement remarqué ne se continuait pas.

On doit le regretter ; car s'ils avaient essayé cette entreprise, les Prussiens auraient été convenablement accueillis ; ils auraient trouvé chacun prêt à faire son devoir. C'est ce qu'exprimait très-bien le Gouverneur de Paris, qui, prévenu de cet incident, répondait à minuit par une dépêche dont nous extrayons ce qui suit :

« Je reviens sur l'affaire des Prussiens à Bezons ; je dis que c'est une bonne affaire, et qu'il est bien temps qu'on nous attaque. D'abord cela prouve que nos efforts par ici les incommodent. Le feu du Mont-Valérien et celui de la batterie de Saint-Ouen ne les laisseront guère tranquilles. Certaines piéces de l'enceinte leur joueront aussi de mauvais tours. Demain matin, à moins que la Providence ne s'y oppose encore une fois, nous en verrons bien d'autres. »

Heureusement, les obstacles dont parle le général dans sa dépêche ont disparu. Le soleil s'est levé radieux ; il brille sur nos soldats, qui s'avancent résolument à l'ennemi, pénétrés du grand devoir qu'ils accomplissent. Nous ne voulons pas nous livrer à de téméraires espérances, mais nous croyons qu'il est permis d'avoir confiance.

En rendant compte d'une reconnaissance vigoureusement exécutée par lui hier, et qu'il fera connaître par un rapport détaillé, le général Noël, commandant le Mont-Valérien, telégraphiait :

« J'ai eu de la peine à faire lâcher prise aux mobiles de l'Ille-et-Vilaine. Toutes les troupes ont montré de l'entrain. »

Ainsi, sur tous les points, inspirés par le saint amour de la patrie, nos soldats se conduisent bravement. Ils relèvent l'honneur de notre drapeau. Ils nous vengent. Encore un peu, ils nous sauveront.

SOUSCRIPTION NATIONALE POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 30 novembre.

Les 1re, 3e 4e, 5e, 6e et 7e compagnies du 183e bataillon de la garde nationale	524 90
Divers souscripteurs du 58e bataillon	3,213 80
M. Charlot	5 »
La 1re compagnie du 5e bataillon	1,011 05
La 2e compagnie du 156e bataillon	110 »
Total	4,864 75

La souscription des employés de l'Hôtel-de-Ville et de l'assistance publique, pour l'acquisition d'un canon, s'est élevée à la somme de 19,675 fr. 55.

Les souscripteurs ont émis le vœu que le nom de *Ville de Paris* fût donné à ce canon.

Vers le 15 novembre, une souscription toute volontaire fut ouverte au régiment de gendarmerie à pied, dans le but d'en offrir le produit au Gouvernement de la défense nationale, pour l'accroissement de son matériel d'artillerie.

Les officiers, sous-officiers et gendarmes qui composent le régiment, ont répondu avec empressement à cet appel patriotique, en apportant leur offrande, qui s'élève en ce moment à la somme de 2,515 fr. Cette somme est disponible et à la disposition du Gouvernement.

VENDREDI 2 DÉCEMBRE

—

NOUVELLES DE LA GUERRE

1er décembre 1870.

Le Gouverneur de Paris à général Schmitz.

Nos troupes restent ce matin sur les positions qu'elles ont conquises hier et occupées cette nuit. Elles relèvent les

blessés que l'ennemi a abandonnés sur le champ de bataille et ensevelissent ses morts.

Le transport de nos blessés achève de s'effectuer dans le plus grand ordre.

L'armée est pleine d'ardeur et de résolution.

Jeudi 1er décembre, 3 h. après-midi.

L'artillerie, placée sur le plateau d'Avron, ne cesse pas de couvrir l'ennemi de ses feux. Nos troupes, solidement établies dans leurs positions, n'ont point été inquiétées. Elles sont prêtes à reprendre le combat au premier signal, et ne demandent qu'à marcher. L'enlèvement des blessés prussiens a pris une partie de la journée. D'un moment à l'autre, la lutte peut recommencer. Les chefs de corps sont très-satisfaits de l'action d'hier et pleins de confiance.

La journée du 1er décembre s'est écoulée dans des conditions de calme que ne faisaient pas pressentir les luttes de la veille. Nous nous sommes installés sur nos positions. Nous avions, du reste, un devoir à remplir : sur le terrain conquis, où ont couché nos troupes, il y avait encore ce matin des blessés français et prussiens, et les ambulances ont dû fonctionner pendant que nos soldats enterraient religieusement les morts des deux armées. Vers la fin du jour, une partie du terrain n'ayant pu être explorée à cause de la proximité des avant-postes, par une sorte d'accord tacite, il y eut une suspension d'armes qui dura à peine deux heures, et que l'on employa à terminer l'enlèvement des blessés. On pense que le général Renault sera amputé demain de la jambe, et on augure bien de l'opération.

Le Gouverneur n'a pas quitté les positions.

Par ordre. Le général chef d'état-major général.

SCHMITZ.

Nous trouvons dans le *Mercure de Souabe* du 25 novembre la dépêche suivante :

Tours, 23 novembre.

Le Gouvernement fait déclarer aujourd'hui par le *Moniteur universel*, en réponse à des bruits alarmants, que l'armée de la Loire est trop forte pour être entourée, et aussi que la marche du général de Werder sur Tours est arrêtée par des forces considérables.

Nous lisons encore dans le *Mercure de Souabe* du 26 :

Suivant l'*Echo du Nord*, le général Bourbaki (jusqu'ici à Lille) a été nommé commandant en chef du 18e corps d'armée, à Nevers. Par là, le Gouvernement avait en vue de tirer parti du courage et de la vivacité proverbiale du général en l'opposant au prince Frédéric-Charles.

La plupart des journaux ont compris la nécessité qu'impose au Gouvernement la dernière période du siége. Les opérations militaires y prennent une telle gravité qu'elles doivent être entourées de toutes les conditions de succès, et la première est le secret de l'exécution. Or, ce secret est incompatible avec les récits plus ou moins exacts présentés dans les feuilles publiques. Les renseignements qu'elles recueillent peuvent les tromper et les entraîner dans des révélations ou des inductions au plus haut degré nuisibles à la défense. Nous nous adressons donc au patriotisme des écrivains, qui, nous n'en doutons pas, sont animés des meilleures intentions, et comme les opérations commencées comportent nécessairement une série d'actions successives, nous les invitons à respecter scrupuleusement le décret rendu par le Gouvernement, et à ne publier, jusqu'à nouvel ordre, que les récits officiels.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Gouvernement a reçu aujourd'hui une dépèche en date du 20 novembre, du préfet d'Amiens. Cette dépêche, qu'il fallait dissimuler à l'ennemi, ne renferme que quelques mots. Elle annonce que depuis la prise d'Orléans, remontant au 10, aucun combat important n'a été livré.

L'armée du Nord est forte de 40,000 hommes.

A Châtillon-sur-Seine, 7 à 800 Prusssiens ont été surpris par Menotti Garibaldi, et tous mis hors de combat ou faits prisonniers.

Nous combattons un ennemi qui, pour atteindre son but, ne recule devant aucun des moyens que depuis longtemps les usages de la guerre ont fait disparaître de la pratique des nations civilisées. Ainsi, en plusieurs circonstances, les chefs prussiens ont élevé la prétention de ne considérer comme ayant le droit de leur résister que les citoyens revêtus d'uniformes, enrégimentés et placés directement sous les ordres de l'administration militaire. Quiconque n'est pas dans ces conditions est traité par eux comme un espion, c'est-à-dire impitoyablement fusillé. Une telle manière d'agir envers un peuple envahi est une barbarie condamnée par tous les principes de la morale et de la justice, aussi bien que par les traditions de l'histoire. Nous ne pouvons en citer de plus décisives que celles fournies par la Prusse elle-même. A une époque où la fortune l'accablait, où les débris de ses armées régulières détruites s'épuisaient en vains efforts pour arrêter le vainqueur, elle fit appel à la nation entière, et lui ordonna de se lever pour faire à l'étranger une guerre implacable de partisans.

Les questions d'uniforme préoccupaient fort peu les patriotes qui organisaient ce mouvement, et ils se fussent indignés qu'on refusât la qualité et les prérogatives de soldat aux hommes du *landsturm* auxquels ils permettaient des habits civils.

Il est bon ici de préciser ces souvenirs et de mentionner textuellement les actes :

La trahison militaire du général York une fois accomplie, les États de la province de Prusse se réunissent et prennent, sous l'aveu du pouvoir central, l'initiative des mesures de guerre contre la France. Le général York, malgré sa destitution et le désaveu royal de sa défection, est nommé gouverneur de la province ; on organise la *lanwehr* et le *landsturm*.

Le *landsturm* n'était mis en activité qu'au moment où l'ennemi s'approchait de la province. Alors il s'arme de fusils de chasse ou de tout autre, de piques, de faulx, de haches, de tout instrument propre à l'attaque, et se donne pour but principal l'enlèvement des convois, la destruction des petits détachements, des traînards, des maraudeurs de l'ennemi.

Tel était le rôle tracé au *landsturm* par l'ordonnance du 7 février 1813. Le 13 février, le roi avait ordonné la création d'un détachement de chasseurs volontaires à la suite de chaque bataillon d'infanterie.

Bientôt après il autorise la formation de corps francs qui devaient se recruter *surtout parmi les étrangers* et ne rien coûter à l'Etat. Le 9 février, on supprime toutes les exemptions du service militaire, hormis celles que la nature ou l'intérêt social rendaient nécessaires, et l'on décrète que tous citoyens, sans distinction de naissance, de rang, de fortune, sont mis à la disposition de la patrie pour sa défense.

Le préambule de l'édit porte ce qui suit :

« A l'approche de l'ennemi, tous les habitants des villages « doivent s'en aller avec leurs bestiaux, leurs effets, empor- « ter ou détruire les farines et les grains, faire couler les « tonneaux, brûler les moulins et les bateaux, combler les « puits, couper les ponts, incendier les moissons approchant « de la maturité. Les villes ne seront pas abandonnées. Mais « l'existence d'une garde bourgeoise sous la surveillance « ennemie est défendue ; dans les villes occupées par l'en- « nemi, les bals, les fêtes, les mariages même, sont inter- « dits. »

Et, s'adressant au peuple, l'édit ajoute :

« Le combat auquel tu es appelé sanctifie tous les moyens. « Les plus terribles sont les meilleures ; non-seulement tu « harcèleras continuellement l'ennemi, mais tu détruiras et « anéantiras les soldats isolés ou en troupes, tu feras main « basse sur les maraudeurs. »

Tel était le langage de la Prusse en 1813, et c'est grâce à l'énergie des hommes qui le lui ont inspiré qu'elle a sauvé sa nationalité, et plus tard vengé ses défaites. Comment pourrait-elle, aujourd'hui que les rôles sont renversés, dénier à chaque citoyen français le droit sacré de prendre une arme et de la diriger contre les envahisseurs ? Ce droit, nous le tenons de la nature et de la loi.

Une nation écrasée par la force conquérante, résiste tant qu'elle le peut, et cette résistance ne peut amener contre ceux qui y prennent part aucune rigueur militaire en dehors de la lutte. Partout, un homme désarmé est protégé par son impuissance de nuire, et quand l'arme qui lui est arrachée n'avait été saisie par lui que pour la défense de son sol natal, de son foyer, de sa famille, l'immoler froidement est un acte de lâche cruauté qu'aucun sophisme ne saurait excuser.

RAPPORT ADRESSÉ PAR M, THIERS AUX AMBASSADEURS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

L'important document diplomatique que nous publions ci-dessous est emprunté aux journaux qui l'ont eux-mêmes traduit des feuilles anglaises. Il n'est pas parvenu en original au Gouvernement : probablement il lui a été expédié par un message égaré ou saisi. Quoiqu'il en soit, ce document complète, avec l'autorité qui s'attache à son auteur, l'exposé de la négociation relative à l'armistice repoussé par la Prusse. Il établit clairement que les ministres de cette puissance avaient d'abord accepté le ravitaillement que comporte de droit tout armistice, et qu'ils ont retiré leur consentement

parce qu'ils ont cru pouvoir tirer parti contre nous de faits imprévus. L'Europe appréciera de quel côté ont été les torts et sur qui doit retomber la responsabilité de la continuation de la guerre.

Monsieur l'ambassadeur,

Je crois devoir aux quatre grandes puissances qui ont fait ou appuyé la proposition d'un armistice entre la France et la Prusse de rendre un compte fidèle et concis de la grave et délicate négociation dont j'ai consenti à me charger. Avec un sauf conduit que S. M. l'empereur de Russie et le cabinet britannique ont bien voulu demander pour moi à S. M. le roi de Prusse, j'ai quitté Tours le 28 octobre, et, après avoir franchi la ligne qui séparait les deux armées, je me suis rendu à Orléans et de là à Versailles, accompagné par un officier bavarois que le général Von der Tann avait eu l'obligeance de me faire envoyer, afin de lever les difficultés que je pouvais rencontrer sur la route. Pendant ce voyage difficile, j'ai pu me convaincre moi-même par mes propres yeux, malheureusement dans une province française, des horreurs de la guerre.

Forcé, par le manque de chevaux, de m'arrêter à Arpajon, la nuit, pendant trois ou quatre heures, j'ai atteint Versailles dimanche matin, 30 octobre. Je n'y suis resté que peu d'instants, car il était bien convenu avec M. le comte de Bismark que je n'aurais pas d'entrevue avec lui jusqu'à ce que j'aie pu faire compléter à Paris les pouvoirs nécessairement incomplets que j'avais reçus de la délégation de Tours.

Accompagné d'officiers comme parlementaires qui devaient faciliter mon passage à travers les avant-postes, j'ai traversé la Seine au pont de Sèvres, aujourd'hui coupé, et je suis descendu au ministère des affaires étrangères pour communiquer plus aisément et plus vite avec les membres du Gouvernement. La nuit fut employée en délibérations, et après une résolution prise à l'unanimité, j'ai reçu les pouvoirs néces-

saires pour négocier et conclure l'armistice dont l'idée avait été conçue et l'initiative prise par les puissances neutres.

Dans le désir ardent de ne perdre aucun moment dont chaque minute était marquée par l'effusion du sang humain, j'ai traversé de nouveau les avant-postes le lundi soir 31 octobre, et le jour suivant, 1er novembre, à midi, j'entrai en conférence avec le chancelier de la Confédération du Nord.

L'objet de ma mission était parfaitement connu du comte de Bismark, de même que la France avait été avertie des propositions des puissances neutres. Après quelques réserves sur l'intervention des neutres dans cette négociation, réserves que j'ai écoutées sans les admettre, l'objet de ma mission a été exposé et défini par M. le comte de Bismark et par moi-même avec une précision parfaitement claire : elle avait pour objet de conclure un armistice pour mettre fin à l'effusion du sang entre deux des nations les plus civilisées du monde, et pour permettre à la France de constituer, au moyen d'élections libres, un gouvernement régulier avec lequel il serait possible de traiter dans une forme valable.

Cet objet a été clairement indiqué, parce que dans plusieurs occasions la diplomatie prussienne avait prétendu que, dans l'état actuel des affaires en France, on ne savait à qui s'adresser pour entamer des négociations.

A ce propos, le comte de Bismark m'a fait remarquer, sans toutefois insister sur ce point, que quelques débris d'un gouvernement, jusqu'à présent seul gouvernement français reconnu en Europe, étaient en ce moment à Cassel, cherchant à se reconstituer, mais qu'il me faisait cette observation simplement pour préciser nettement la situation diplomatique et point du tout pour intervenir, à quelque degré que ce soit dans le gouvernement intérieur de la France.

J'ai à mon tour répondu au comte de Bismark que nous le comprenions ainsi, ajoutant toutefois que le gouvernement qui venait de précipiter la France dans les abîmes d'une guerre décidée avec folie et conduite avec absurdité, avait pour toujours terminé à Sedan sa fatale existence et ne res-

terait dans la nation française que comme un souvenir honteux et pénible. Sans faire d'objection à ce que je disais, le comte de Bismarck a protesté de nouveau contre toute idée d'intervenir dans nos affaires intérieures ; il voulut bien ajouter que ma présence au quartier général prussien et la réception que l'on m'y avait faite étaient une preuve de la sincérité de ce qu'il me disait, puisque, sans s'arrêter à ce qui se faisait à Cassel, le chancelier de la Confédération du Nord était tout prêt à traiter avec l'envoyé extraordinaire de la République française. Après ces observations préliminaires, nous avons fait une première revue sommaire des questions soulevées par la proposition des puissances neutres :

1° Le principe de l'armistice ayant pour objet essentiel d'arrêter l'effusion du sang et de donner à la France les moyens de constituer un gouvernement fondé sur l'expression de la volonté de la nation ;

2° La durée de l'armistice en raison des délais nécessaires pour la formation d'une assemblée souveraine ;

3° La liberté des élections pleinement assurée dans les provinces maintenant occupées par les troupes prussiennes ;

4° La conduite des armées belligérantes pendant l'interruption des hostilités ;

5° Enfin le ravitaillement des forteresses assiégées, et spécialement de Paris, pendant l'armistice.

Sur ces cinq points, et spécialement sur le principe même de l'armistice, le comte de Bismarck ne m'a pas paru avoir des objections insurmontables, et à la fin de cette première conférence, qui a duré au moins quatre heures, je croyais que nous pourrions nous mettre d'accord sur tous les points et conclure une convention qui serait le premier pas vers un arrangement pacifique si vivement désiré dans les deux hémisphères.

Les conférences se sont succédé l'une à l'autre, et, le plus souvent, deux fois par jour, car je désirais ardemment arriver à un résultat qui pût mettre fin au bruit du canon que

nous entendions constamment, et dont chaque éclat me faisait craindre des nouvelles dévastations et de nouveaux sacrifices de victimes humaines. Les objections faites et les solutions proposées sur les différents points mentionnés ci-dessus ont été, dans ces conférences, les suivantes :

En ce qui touche le principe de l'armistice, le comte de Bismarck a déclaré qu'il était aussi désireux que les puissances neutres pouvaient l'être elles-mêmes de terminer ou du moins de suspendre les hostilités, et qu'il désirait la constitution en France d'un pouvoir avec lequel il pût contracter des engagements tout à la fois valables et durables. Il y avait en conséquence accord complet sur ce point essentiel et toute discussion était superflue.

En ce qui touche la durée de l'armistice, j'ai demandé au chancelier de la Confédération du Nord qu'elle fût fixée à vingt-cinq ou trente jours, vingt-cinq au moins. Douze jours au moins étaient nécessaires, lui ai-je dit, pour permettre aux électeurs de se consulter et de se mettre d'accord sur le choix à faire. Un jour de plus pour voter, quatre ou cinq jours de plus pour donner aux candidats élus le temps, dans l'état actuel des routes, de s'assembler dans un lieu déterminé, et enfin huit ou dix jours pour une vérification sommaire des pouvoirs et la constitution de la future assemblée nationale. Le comte de Bismarck ne contestait pas ces calculs, il faisait seulement remarquer que plus courte serait la durée, moins il serait difficile de conclure l'armistice proposé : il semblait toutefois incliner, comme moi-même, pour une durée de vingt-cinq jours.

Vint ensuite la grave question des élections. Le comte de Bismarck voulut bien m'assurer que, dans les districts occupés par l'armée prussienne, les élections seraient aussi libres qu'elles l'aient jamais été en France. Je le remerciai de cette assurance, qui me paraissait satisfaisante, si le comte de Bismarck, qui d'abord avait demandé qu'il n'y eût aucune exception à cette liberté des élections, n'avait fait quelques réserves relatives à certaines portions du territoire français

le long de notre frontière, et qui, disait-il, étaient allemandes d'origine et de langage. Je repris que l'armistice, si on voulait le conclure rapidement selon le désir général, ne devait préjuger aucune des questions qui pouvaient être agitées à l'occasion d'un traité de paix nettement déterminé; que, pour ma part, je refusais en ce moment d'entrer dans aucune discussion de ce genre, et qu'en agissant ainsi j'obéissais à mes instructions et à mes sentiments personnels.

Le comte de Bismarck répliqua que c'était aussi son opinion qu'aucune de ces questions ne fût touchée, et il me proposa de ne rien insérer sur ce sujet dans le traité d'armistice, de manière à ne rien préjuger sur ce point ; que, quoiqu'il ne voulût permettre aucune agitation électorale dans les provinces en question, il ne ferait aucune objection à ce qu'elles fussent représentées dans l'assemblée nationale par des notables qui seraient désignés comme nous le désirerions, sans aucune intervention de sa part, et qui jouiraient d'une liberté d'opinion aussi complète que tous les autres représentants de France.

Cette question, la plus importante de toutes, étant en bonne voie de solution, nous avons procédé à l'examen de la conduite que devraient tenir les armées belligérantes pendant la suspension des hostilités. Le comte de Bismarck devait en référer aux généraux prussiens assemblés sous la présidence de S. M. le roi. Et, tout bien considéré, voici ce qui nous a paru équitable des deux côtés, et en conformité avec les usages adoptés dans tous les cas semblables :

Les armées belligérantes resteraient dans les positions mêmes occupées le jour de la signature de l'armistice; une ligne réunissant tous les points où elles se seraient arrêtées formerait la ligne de démarcation qu'elles ne pourraient pas franchir, mais dans les limites de laquelle elles pourraient se mouvoir, sans cependant engager aucun acte d'hostilité.

Nous étions, je puis le dire, d'accord sur les divers points de cette négociation difficile quand la dernière question s'est

présentée : à savoir le ravitaillement des forteresses assiégées et principalement de Paris.

Le comte de Bismarck n'avait soulevé aucune objection fondamentale à ce sujet ; il semblait seulement contester l'importance des quantités réclamées aussi bien que la difficulté de les réunir et de les introduire dans Paris (ce qui, toutefois, nous concernait seuls), et en ce qui concerne les quantités, je lui avais positivement déclaré qu'elles seraient l'objet d'une discussion amiable et même de concessions importantes de notre part. Cette fois encore, le chancelier de la Confédération du Nord désira en référer aux autorités militaires auxquelles plusieurs autres questions avaient déjà été soumises et nous convînmes de nous ajourner au jeudi 3 novembre pour la solution définitive de ce point.

Le jeudi 3 novembre, le comte de Bismarck que j'avais trouvé inquiet et préoccupé, me demanda si j'avais des nouvelles de Paris ; je lui répondis que je n'en avais pas depuis le lundi soir, jour de mon départ de cette ville. Le comte de Bismarck était dans la même situation ; il me tendit alors les rapports des avant-postes qui parlaient d'une révolution à Paris et d'un nouveau gouvernement. Etait-ce là ce Paris dont les nouvelles les plus insignifiantes étaient naguère expédiées avec la rapidité de l'éclair et répandues en quelques minutes dans le monde entier? Pouvait-il avoir été la scène d'une révolution dont pendant trois jours rien n'avait transpiré à ses propres portes ?

Profondément affligé par ce phénomène historique, je repliquai au comte de Bismarck que le désordre eût-il été un moment triomphant à Paris, la tranquillité troublée serait promptement rétablie, grâce au profond amour de la population parisienne pour l'ordre, amour qui n'était égalé que par son patriotisme. Toutefois mes pouvoirs n'étaient plus valables si ces rapports étaient bien fondés. Je fus ainsi obligé de suspendre mes négociations jusqu'à ce que des informations me fussent parvenues.

Ayant obtenu du comte de Bismarck les moyens de cor-

respondre avec Paris, je pus, le même jour, jeudi, m'assurer de ce qui s'était passé le lundi, et apprendre que je ne m'étais pas trompé en affirmant que le triomphe du désordre n'avait pu être que momentané.

Le même soir je me rendis chez le comte de Bismarck, et nous pûmes reprendre et continuer pendant une partie de la nuit la négociation qui avait été interrompue le matin. La question du ravitaillement de la capitale fut vivement débattue entre nous, et, pour ma part, j'ai maintenu fermement que toute demande relative aux quantités pourrait être modifiée, après une discussion détaillée. Je pus bientôt m'apercevoir que ce n'était pas une question fondamentale qui avait été soulevée.

J'ai vainement insisté auprès du comte de Bismarck sur ce grand principe des armistices qui veut que chaque belligérant se trouve, au terme de la suspension des hostilités, dans la même situation qu'au commencement; que de ce principe fondé en justice et en raison, était dérivé cet usage du ravitaillement des forteresses assiégées et de leur approvisionnement jour par jour de la nourriture d'un jour; autrement, disais-je au comte de Bismarck, un armistice suffirait pour amener la reddition de la plus forte forteresse du monde. Aucune réponse ne pouvait être faite, du moins le pensais-je, à cet exposé de principes et d'usages incontestés et incontestables.

Le chancelier de la Confédération du Nord, parlant alors, non en son propre nom, mais au nom des autorités militaires, m'a déclaré que l'armistice était absolument contraire aux intérêts prussiens; que nous donner un mois de répit était nous accorder le temps d'organiser nos armées; qu'introduire dans Paris une certaine quantité de vivres difficile à déterminer était donner à cette ville le moyen de prolonger indéfiniment son existence; que de tels avantages ne pouvaient nous être accordés sans des équivalents militaires (c'est l'expression même du comte de Bismarck).

Je me hâtai de répliquer que sans doute l'armistice pouvait

nous apporter quelques avantages matériels, mais que le cabinet prussien devait l'avoir prévu, puisqu'il en avait admis le principe: que, toutefois, avoir calmé le sentiment national, avoir ainsi préparé la paix, en avoir rapproché le terme, avoir par-dessus tout montré une juste déférence aux vœux déclarés de l'Europe, constituait pour la Prusse des avantages politiques tout à fait équivalents aux avantages matériels qu'elle pouvait nous concéder.

Je demandai ensuite au comte de Bismarck quels pouvaient être les équivalents militaires qu'il pouvait nous demander, mais le comte de Bismarck mettait une grande circonspection à ne pas les préciser ; il les fit connaître à la fin, mais avec une certaine réserve.

C'était, dit-il, une position militaire sous Paris, et, comme j'insistais davantage : Un fort, ajouta-t-il, plus d'un peut-être. J'arrêtai immédiatement le chancelier de la Confédération du Nord.

C'est Paris, lui dis-je, que vous nous demandez, car nous refuser le ravitaillement pendant l'armistice, c'est nous prendre un mois de notre résistance ; exiger de nous un ou plusieurs de nos forts, c'est nous demander nos remparts. C'est, en fait, demander Paris, puisque nous vous donnerions le moyen de l'affamer ou de le bombarder. En traitant avec nous d'un armistice, vous ne pouviez jamais supposer que la condition serait de vous abandonner Paris même, Paris notre force suprême, notre grande espérance, et pour vous la grosse difficulté qu'après cinquante jours de siége vous n'avez encore pu surmonter.

Arrivé à ce point, nous ne pouvions plus continuer.

Je fis remarquer à M. le comte de Bismarck qu'il était facile de s'apercevoir qu'à ce moment l'esprit militaire prévalait dans les résolutions de la Prusse sur l'esprit politique qui avait dernièrement conseillé la paix et tout ce qui pouvait y conduire ; je demandai au comte de Bismarck de faciliter encore une fois de plus mon voyage aux avant-postes, afin de me consulter sur la situation avec M. Jules Favre ;

il y consentit avec cette courtoisie que j'ai toujours rencontrée en lui en ce qui concerne les relations personnelles.

En prenant congé de moi, le comte de Bismarck m'a chargé de déclarer au Gouvernement français que, si le Gouvernement avait le désir de faire les élections sans armistice, il permettrait qu'on les fît avec une parfaite liberté dans tous les lieux occupés par les armées prussiennes, et qu'il faciliterait toute communication entre Paris et Tours et pour toutes choses qui auraient rapport aux élections.

J'ai conservé le souvenir de cette déclaration dans mon esprit. Le lendemain 5 novembre, je me dirigeai vers les avants-postes français ; je les traversai afin de conférer avec M. Jules Favre dans une maison abandonnée; je lui ai fait un exposé complet de toute la situation, tant au point de vue politique qu'au point de vue militaire, lui donnant jusqu'au lendemain pour m'envoyer la réponse officielle du gouvernement et lui indiquant le moyen de me la faire parvenir à Versailles. Je la reçus le jour suivant, dimanche 6 novembre. On m'y ordonnait de rompre les négociations sur la question du ravitaillement, de quitter immédiatement le quartier général prussien et de me rendre à Tours pour y rester, si j'y consentais, à la disposition du gouvernement, en cas que mon intervention pût être utile dans les négociations futures.

Je communiquai cette résolution au comte de Bismarck, et je lui répétai que je ne pouvais abandonner ni la question des subsistances, ni aucune des défenses de Paris, et que je regrettais amèrement de n'avoir pu conclure un arrangement qui pourrait avoir été un premier pas vers la paix.

Tel est le compte-rendu fidèle des négociations que j'adresse aux quatre puissances neutres qui ont eu la louable intention de désirer et de proposer une suspension d'armes qui nous aurait rapprochés du moment où toute l'Europe aurait respiré de nouveau, aurait repris les travaux de la civilisation, et aurait cessé de se laisser aller à un sommeil sans cesse troublé par la frayeur que quelque accident lamen-

table ne surgisse et n'étende la conflagration de la guerre sur tout le continent.

Il appartient maintenant aux puissances neutres de juger si une attention suffisante a été donnée à leur conseil; je suis sûr que ce n'est pas à nous qu'on peut faire le reproche de ne l'avoir pas estimé aussi haut qu'il le méritait. Après tout, nous les faisons juges des deux puissances belligérantes, et, pour ma part, comme homme et comme Français, je les remercie de l'appui qu'elles m'ont accordé dans mes efforts pour rendre à mon pays les bienfaits de la paix, de la paix qu'il a perdue, non par sa faute, mais par celle d'un gouvernement dont l'existence a été la seule erreur de la France. Ç'a été une grande et irrémédiable erreur pour la France que de s'être choisi un pareil gouvernement et de lui avoir, sans contrôle, confié ses destinées.

THIERS.

Tours, le 9 novembre 1870.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS
EN DÉPOT A LA CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR

Journée du 1er décembre 1870.

Souscription de 78 ouvriers du magasin d'habillement de la place de Paris	100 »
La 5e compagnie du 15e bataillon	706 75
Souscription faite par les 94e, 95e, 96e, 150e, 162e, 182e, 212e et 254e bataillons de la garde nationale (4e arrondissement)	15,260 95
Le 120e bataillon	531 »
Leroy, Durand et leurs employés	818 »
Larochelle (Représentation donnée par le 102e bataillon	264 »
La Salpétrière et son personnel	1,097 60
Total	18,776 60

NÉCROLOGIE

Vendredi 2 décembre, à midi précis, auront lieu à l'église de la Madeleine, les obsèques de M. Eugène Desprez, capitaine de frégate, officier de la Légion d'honneur, tué le 30 novembre à Choisy le Roy, à la tête de son bataillon.

Les cours du collége de France et de l'école spéciale des langues orientales vivantes, recommenceront lundi 5 décembre 1870.

SAMEDI 3 DÉCEMBRE

Gouverneur au général Schmitz

2 décembre 1870, 1 h. 45. minutes du soir.
Plateau entre Champigny et Villiers, 1 h. 1/4

Attaqués ce matin par des forces énormes à la pointe du jour, nous sommes au combat depuis plus de sept heures. Au moment où je vous écris, l'ennemi ploie sur toute la ligne, nous cédant encore une fois les hauteurs. Parcourant nos lignes de tirailleurs de Champigny jusqu'à Brie, j'ai recueilli l'honneur et l'indécible joie des acclamations des troupes soumises au feu le plus violent. Nous aurons sans doute des retours offensifs, et cette seconde bataille durera, comme la première, toute une journée. Je ne sais quel avenir est réservé à ces généreux efforts des troupes de la République, mais je leur dois cette justice qu'au milieu des épreuves de toutes sortes, elles ont bien mérité du pays. J'ajoute que c'est au général Ducrot qu'appartient l'honneur de ces deux journées.

Gouverneur a général Schmitz, pour le Couverneme it

Paris, de Nogent, 5 h. 30 m. soir.

Je reviens à mon logis du fort, à 5 heures, très-fatigué et très-content. Cette deuxième grande bataille est beaucoup plus décisive que la précédente. L'ennemi nous a attaqué au réveil avec des réserves et des troupes fraîches; nous ne pouvions lui offrir que les adversaires de l'avant-veille, fatigués, avec un matériel incomplet, et glacés par des nuits d'hiver qu'ils ont passés sans couvertures; car, pour nous alléger, nous avions dû les laisser à Paris. Mais l'étonnante ardeur des troupes à suppléé à tout ; nous avons combattu trois heures pour conserver nos positions et cinq heures pour enlever celle de l'ennemi, où nous couchons. Voilà le bilan de cette dure et belle journée. Beaucoup ne reverront pas leurs foyers : mais ces morts regrettées ont fait à la jeune République de 1870 une page glorieuse dans l'histoire militaire du pays.

Dans l'après-midi, le Gouvernement à fait afficher le placard suivent :

Vendredi, 2 décembre 3 h. 10.

Dès ce matin à l'aube, l'ennemi à attaqué les positions de l'armée du général Ducrot avec la plus grande violence. Nos troupes étaient prêtes à recevoir le combat.

Un développement considérable d'artillerie, appuyée par les positions d'Avron, les forts de Nogent, de la Faisanderie, de Gravelles, des redoutes de Saint-Maur et du fort de Charenton, a empèché l'ennemi de gagner du terrain.

Les dernières nouvelles du champ de bataille sont de 1 h. 45 m. L'infanterie prussienne se repliait dans les bois et jusqu'à présent nous avons l'avantage.

Aussitôt la nouvelle de l'attaque, le chef d'état-major général a demandé des troupes au général Vinoy, au général

Clément Thomas, qui avait déjà conduit lui-même sur les lieux 33 bataillons de la garde nationale.

Les généraux de Beaufort et de Lignères ont été prévenus de tenir leurs troupes prêtes, et nos positions du Sud, sous les ordres du général Vinoy, appuient la bataille par une vigoureuse diversion. Le combat continue.

Le récit des événements accomplis pendant les glorieuses journées des 29, 30 novembre et 2 décembre est impatiemment attendu par la population.

Il est cependant impossible de rien ajouter aux dépèches du Gouverneur sans compromettre le succès des opérations, et chacun comprendra la réserve que s'impose l'autorité militaire dans de pareilles circonstances.

Le gouvernement de la défense nationale vient d'adresser la lettre suivante au général Trochu :

Général et bien cher président,

Depuis trois jours nous sommes avec vous par la pensée sur ce champ de bataille glorieux où se décident les destinées de la patrie. Nous voudrions partager vos dangers en vous laissant cette gloire qui vous appartient bien d'avoir préparé et d'assurer maintenant par votre noble dévouement le succès de notre vaillante armée.

Nul mieux que vous n'a le droit d'en être fier, nul ne peut plus dignement en faire l'éloge ; vous n'oubliez que vous-même, mais vous ne pouvez vous dérober à l'acclamation de vos compagnons d'armes électrisés par votre exemple.

Il nous eût été doux d'y rejoindre les nôtres ; permettez-nous au moins de vous exprimer tout ce que notre cœur contient pour vous de gratitude et d'affection. Dites au brave général Ducrot, à vos officiers si dévoués, à vos vaillants soldats que nous les admirons. La France républi-

caine reconnaît en eux l'héroïsme noble et pur qui déjà l'a sauvée. Elle sait maintenant qu'elle peut mettre en eux et en vous l'espoir de son salut.

Nous, vos collègues, initiés à vos pensées, nous saluons avec joie ces belles et grandes journées où vous vous êtes révélé tout entier, et qui, nous en avons la conviction profonde, sont le commencement de notre délivrance.

Agréez, etc.

Jules favre, Garnier Pagès, Jules Simon, Eugène Pelletan, Emmanuel Arago, Jules Ferry, Ernest Pigard.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Vendredi, 2 décembre, 3 heures

Le Gouvernement reçoit à l'instant la dépêche suivante :

Gambetta à Trochu

30 novembre

N'ai reçu que ce matin, cinq heures, dépêche du 24, par ballon Deschamps-Robert, ballon tombé Christiania, en Norvège; consul France recueilli aréonaute. Et télégraphié cette nuit votre dépêche.

Notre situation excellente, rien à craindre à droite et à gauche. Centre gauche à la date du 20 novembre complètement dégagé; les Prussiens, repoussés, ne peuvent se maintenir ni à Saint-Calais, Cloyes ni Châteaudun; depuis trois jours offensive heureuse sur droite. Occupons Montargis.

Le Gouvernement a reçu aujourd'hui la dépêche suivante datée d'Amiens, 20 novembre :

Bourbaki au général Trochu

Mes troupes sont prêtes à marcher. J'ai avec moi de l'artillerie et de la cavalerie.

Je suivrai tes instructions.

Pas de Prussiens entre Amiens, Beauvais, Chantilly et Gisors.

BOURBAKI

La commission d'étude des moyens de défense a examiné un petit appareil très simple, dit *stadia*, qui permet d'apprécier avec une exactitude suffisante la distance de l'ennemi, et qui peut ainsi être d'une grande utilité pour régler le tir. Le ministre des travaux publics, sur l'avis favorable de la commission, fait fabriquer un grand nombre de ces appareils qui seront mis prochainement à la disposition des officiers de la garde nationale et de l'armée.

Il a chargé, en outre, la commission de vérifier et de poinçonner les *stadia* qui lui seraient présentés par les industriels pour être mises en vente.

Il est du devoir de l'administration d'engager le public à ne se servir que des appareils poinçonnés, l'emploi d'une *stadia* inexacte pouvant avoir les plus déplorables conséquences.

SOUSCRIPTION NATIONALE POUR LA FABRICATION DE CANONS

Un anonyme	25 »
M. Pasdeloup, au nom des artistes du concert populaire (le canon portera le nom de *Beethoven*)	1,227 80
La 7e compagnie du 5e bataillon de la garde nationale.	660 70
La 8e compagnie du 7e bataillon de la garde nationale (1er versement)	3,300 »
Le 6e bataillon de la garde nationale	8,000 »
Vincent, inspecteur général des chemins de fer (2e versement)	50 »
Total	13,363 50

Journée du 2 décembre 1870.

Souscription recueillie au ministère des travaux publics (2e versement)	13,363 50
Taborin-Lafillon	100 »
La garde civique du 9e arrondissement, section P	33 »
Souscription de dix habitants de Sceaux (Seine)	235 »
La 7e compagnie du 196e bataillon	72 10
Total	13.703 60

Les employés de l'octroi de Paris ont abandonné une journée de leur traitement pour offrir un canon à la défense nationale. Le produit de la souscription s'élève à la somme de 7,570 fr. 12 c.

Les souscripteurs ont en même temps témoigné le désir que le canon par eux offert portât l'inscription suivante :

L'Octroi de Paris à la défense nationale, 1870,

DIMANCHE 4 DÉCEMBRE

DÉCRET. — Il est ouvert à la ville de Paris, sur les fonds généraux du budget de 1870, un crédit de cinq cent mille francs qu'elle emploiera à l'établissement de nouveaux fourneaux économiques, à l'usage de la population parisienne,

Paris, le 3 décembre 1870.

NOUVELES DE LA GUERRE

RAPPORTS MILITAIRES

3 décembre, soir.

Nous n'avons eu, ce matin, aucun incident remarquable sur nos positions. Dès le point du jour, les Prussiens ont commencé une série d'attaques d'avant-postes précédées d'une courte canonnade. Le calme est revenu promptement sur nos positions de la Marne.

Avron a continué son feu pour inquiéter les convois incessants de l'ennemi dans la direction de Chelles.

Les Prussiens ont fait hier des pertes considérables ; de nombreux convois de blessés quittant dès midi le champ de bataille, étaient signalés par toutes nos vigies.

D'après des renseignements émanant des prisonniers, des régiments entiers auraient été écrasés.

La journée d'aujourd'hui est consacrée à améliorer la situation de nos troupes par ce temps déjà rigoureux qu'elles supportent avec un grand courage.

L'armée du général Ducrot bivouaque, cette nuit, dans le bois de Vincennes; elle a repassé la Marne dans la journée, et elle a été concentrée sur ce point pour donner suite à ses opérations.

Environ 100 prisonniers prussiens, dont un groupe d'officiers, ont été amenés aujourd'hui dans Paris.

Le général Renault a été amputé hier, 2 décembre. Il a passé une bonne nuit à la suite de l'opération.

La journée d'aujourd'hui a été bonne aussi, seulement le malade a eu un peu de fièvre ce soir.

Nous avons la douleur d'annoncer que le général Ladreit de la Charrière, frappé de deux balles à l'attaque de Montmesly, est mort aujourd'hui de ses blessures.

Les généraux Paturel et Boissonnet, le commandant en second de l'artillerie, colonel Villiers, ont été blessés dans le combat d'hier.

Le colonel de Grancey, des mobiles de la Côte-d'Or, a été tué.

Le ministre des affaires étrangères a reçu la lettre suivante :

Paris, le 3 décembre 1870.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous informer des faits suivants qui se sont passés hier, entre dix et onze heures du soir, aux avant-postes, en avant de Champigny.

Autorisée par le général Ducrot, une escouade des ambulances de la presse s'est dirigée vers ce point où nous avaient été signalés des blessés à recueillir, des morts à enterrer.

Désigné pour me rendre en qualité de parlementaire auprès de l'ennemi, je m'y rendis, à cheval, accompagné d'un porte-fanion et d'un trompette mis à notre disposition par le général Ducrot.

Le personnel médical, les frères des écoles chrétiennes (nos brancardiers) attendirent à une petite distance.

Quelques coups de feu ayant été tirés, le commandant français fit sonner le signal de cesser le feu ; cet ordre fut aussitôt exécuté et un silence complet s'établit du côté de nos lignes.

C'est à ce moment qu'au milieu du silence permettant d'entendre le clairon, par un clair de lune permettant de voir le drapeau de Genève, je fis sonner les quatre appels à l'usage des parlementaires.

Craignant qu'ils n'eussent pas été suffisamment entendus, je m'avançais vers les lignes ennemies, pour les faire sonner une seconde fois.

Au lieu de la réponse qu'obtiennent toujours les appels parlementaires entre nations civilisées, nous avons été accueillis par une vive fusillade.

Veuillez agréer, M. le ministre, l'assurance de ma très-haute considération.

MARIE-BERNARD BAUER,
Protonotaire apostolique, aumônier en chef des ambulances de la presse.

Etaient présents et ont signé le présent rapport : Dr Demarquay, membre du comité ; M. Armand Gouzien, secrétaire du comité ; MM. les chirurgiens des ambulances de la presse ; Wœlker, Barlemont, Lejeault, Lauras, Vermersch, Urba, Le Danois ; le porte-fanion, M. Ramond ; les estafettes : MM. Bower père et fils ; M. Austin, correspondant du *Times*.

Les faits signalés par cette lettre n'ont pas besoin de commentaire. Ils ne sont pas seulement la violation de la con-

vention de Genève, ils sont contraires à tous les usages de la guerre, à tous les principes d'humanité. Faire feu sur les hommes dévoués, qui vont au péril de leur vie secourir les blessés, c'est ajouter aux inévitables malheurs de la lutte un acte sauvage qui pourrait devenir le point de départ de sanglantes représailles. C'est à l'opinion publique qu'il appartient de faire justice de semblables procédés.

GARDE NATIONALE

Le général commandant supérieur a la douleur de porter les faits suivants à la connaissance de la garde nationale.

Les quatre compagnies de guerre du 76e bataillon, sous les ordres du commandant Latappy, faisaient partie d'une colonne opérant, dans la journée du 29 novembre, aux alentours du fort de Rosny. Sur le point de rentrer à Paris, après avoir accompli sa mission, la colonne reçut l'ordre, que le commandant supérieur avait donné à son chef, de verser les cartouches reçues le matin, dans les fourgons qui les avaient portées.

Au moment où chaque bataillon se mettait en mesure d'exécuter cet ordre, le lieutenant Montfilière, de la 2e compagnie du 76e bataillon, apostrophant son chef de bataillon, et le menaçant de le faire arrêter et désarmer, excita vivement à la révolte les hommes placés sous ses ordres, et tenta de prendre le commandement du bataillon en l'engageant à ne pas rendre ses cartouches. Quelques hommes, égarés par les discours de cet officier, ont entouré le commandant Latappy, l'ont grossièrement insulté et menacé. Plein de sang-froid et de courage, le chef de bataillon a su dominer le tumulte, faire arrêter et désarmer le lieutenant Montfilière, rétablir le calme dans sa troupe, et obtenir l'exécution de l'ordre qui avait été donné.

Prenant en considération l'assurance qui lui était donnée par le commandant Latappy, que l'acte d'indiscipline dont se sont rendus coupables quelques hommes de son bataillon,

était exclusivement dû aux instigations du lieutenant Montfilière, le commandant supérieur veut bien ne pas rechercher les hommes qui l'ont commis, mais :

1° Pour les punir de cet acte inqualifiable ;

2° Pour faire sentir à la majorité du bataillon la faute qu'elle a commise, en ne s'interposant pas immédiatement elle-même, et en ne contraignant pas au silence et au respect pour la discipline les hommes égarés qui compromettaient l'honneur du bataillon ;

Il a décidé que les compagnies de guerre du 76e bataillon seraient privées, et l'ont été, de l'honneur de prendre part aux sorties qui ont eu lieu les 1er, 2 et 3 décembre.

Quant au lieutenant Montfilière, qui est en état d'arrestation, il sera conduit à la Conciergerie et traduit devant le conseil de guerre, sous les inculpations que fait ressortir le rapport dont il a été l'objet

---

Les commandants des bataillons uniquement armés de fusils à tir rapide, et qui n'ont pas encore procédé à l'échange de l'excédant de ces armes sur l'effectif de leurs compagnies de guerre avec d'autres bataillons de guerre armés de fusils à piston, sont invités à apporter la plus grande célérité dans cette opération.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Appel à la population de Paris.

La lutte héroïque engagée sous nos murs impose à la population civile de grands devoirs.

Le premier, le plus facile et le plus touchant à la fois, c'est le soin des blessés.

Les administrations hospitalières, civiles et militaires, ont déjà fait d'immenses efforts; les particuliers et les associations ont développé des ressources considérables; les municipalités ont établi ou encouragé un grand nombre d'ambu-

lances : il faut faire plus encore. Pour que les moyens d'assistance soient au niveau des nécessités qui grandissent de jour en jour, il faut que toutes les maisons s'ouvrent, que toutes les familles trouvent un lit à offrir à ceux qui nous ont donné leur sang.

La population de Paris, qui a su loger, il y a trois mois, cent mille mobiles, recueillera aujourd'hui, avec un empressement au moins égal, les blessés de nos batailles républicaines.

Les hôpitaux, les ambulances organisées doivent être réservés aux blessures graves; les blessés dont l'état n'exige pas l'intervention constante de la chirurgie, les convalescents, surtout, pourront être traités avec avantage chez les particuliers. Un bureau d'inscription est ouvert, dès à présent, à l'administration des hospices de la Seine, avenue Victoria, 3.

Les citoyens sont priés d'y faire connaître le nombre de lits qu'ils peuvent mettre à la disposition des blessés convalescents ou atteints de blessures légères.

L'administration pourvoira à l'alimentation. Le Gouvernement fait pour cet objet un pressant appel à cet esprit de solidarité qui est, dans toutes les conditions sociales, une des vertus de la population parisienne.

Le membre du Gouvernement délégué
à la mairie de Paris,
JULES FERRY.

M. R. Wallace, un des rares sujets britanniques qui partagent avec nous les rigueurs du siége, et qui s'est déjà désigné à la reconnaissance du pays par des dons considérables faits, tant à la société internationale des secours aux blessés qu'a divers arrondissements de Paris, vient de mettre à la disposition des hospices du département de la Seine, une somme de *deux cent mille francs.*

Le donateur affecte cette somme au chauffage de la population indigente.

Elle sera distribuée par le soin des bureaux de bienfaisance des vingt arrondissements, sous forme de bons de combustible, dont la valeur est fixée à 5 francs.

Les indigents inscrits et les vieillards, ou ménages chargés de plusieurs enfants, non inscrits, mais notoirement connus pour se trouver dans une position très-nécessiteuse, participeront à ces distributions.

De pareils actes sont au-dessus de tout éloge, et la seule manière de les reconnaître est de les signaler à la gratitude des habitants de Paris.

M. de Greffulhe vient de faire don à l'administration générale des hospices, du matériel complet de l'ambulance qui avait été installée par ses soins dans son hôtel, rue d'Astorg, 10.

Aux dix lits et objets accessoires qui représentent ce matériel, M. de Greffulhe a joint une somme de 2,000 francs, destinée à parer aux frais de déplacement et d'entretien occasionnés par la nouvelle installation de cette ambulance.

L'administration des hospices tient à témoigner publiquement de la reconnaissance que lui inspire l'acte patriotique du donateur.

SOUSCRIPTION NATIONALE POUR ACHAT DE CANONS

M. Feuilherade	25 »
Divers souscripteurs d'un bureau du ministère de la guerre	133 50
Le 10e bataillon de la garde nationale	15,000 »
(Cette somme est spécialement affectée au payement de trois canons de 12 se chargeant par la culasse avec affûts et caissons, suivant convention faite avec M. le ministre de la guerre.)	
Total	15,158 50

M. E. Levasseur, membre de l'Institut, ouvrira, lundi prochain 5 décembre, à onze heures, au collége de France, son cours d'histoire des faits et doctrines économiques. Il continuera les jeudis, à une heure, et les lundis, à onze heures. Il traitera, cette année, des forces productives des nations.

LUNDI 5 DÉCEMBRE

NOUVELLES DE LA GUERRE

RAPPORT MILITAIRE

4 décembre 1870.

Les pertes de l'ennemi ont été tellement considérables pendant les glorieuses journées des 29, 30 novembre et 2 décembre, que pour la première fois, depuis le commencement de la campagne, frappé dans sa puissance et dans son orgueil, il a laissé passer une rivière en sa présence, en plein jour. à une armée qu'il avait attaqué la veille avec tant de violence.

On ne saurait trop insister sur ce fait unique dans la guerre de 1870, car il consacre les efforts faits par une armée qui n'existait pas il y a deux mois. Il faut en chercher la cause dans le patriotisme des éléments qui la composent et dans la force que la population de Paris a, par son attitude, inspirée à tous les défenseurs de la capitale.

L'armée, réunie en ce moment à l'abri de toute atteinte, puise de nouvelles forces dans un court repos, qu'elle était en droit d'attendre de ses chefs après de si rudes combats. Il y a des cadres à remplacer, et c'est avec la plus grande activité que l'on procède au remaniement de certaines parties de son organisation.

Le Gouverneur est resté à la tête de ses troupes, et il pourvoit par lui-même à tous les besoins signalés.

Le général Ducrot a adressé aux troupes de la deuxième armée l'ordre suivant :

Vincennes, le 4 décembre 1870.

Soldats,

Après deux journées de glorieux combats, je vous ai fait repasser la Marne, parce que j'étais convaincu que de nouveaux efforts, dans une direction où l'ennemi avait eu le temps de concentrer toutes ses forces et de préparer tous ses moyens d'action, seraient stériles.

En nous obstinant dans cette voie, je sacrifiais inutilement des milliers de braves, et, loin de servir l'œuvre de la délivrance, je la compromettais sérieusement ; je pouvais même vous conduire à un désastre irréparable.

Mais, vous l'avez compris, la lutte n'est suspendue que pour un instant : nous allons la reprendre avec résolution : soyez donc prêts, complétez en toute hâte vos munitions, vos vivres et surtout élevez vos cœurs à la hauteur des sacrifices qu'exige la sainte cause pour laquelle nous ne devons pas hésiter à donner notre vie.

Le général en chef de la 2e armée,

A. DUCROT.

ARRÊTÉ. — Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret du Gouvernement de la défense nationale, en date du 28 novembre 1870, portant création d'une légion de la garde nationale pour le département de Seine-et-Oise,

ARRÊTE :

Article 1er. — La légion de la garde nationale de Seine-et-Oise est formée de cinq bataillons dont le nombre pourra être ultérieurement augmenté, s'il y a lieu.

Le premier bataillon comprendra les compagnies de Versailles et celles de Rueil et d'Argenteuil.

Le deuxième bataillon comprendra les compagnies de Sèvres, Chaville, Viroflay, Garches, Saint-Cloud et Meudon.

Le troisième bataillon comprendra les compagnies du canton de Gonesse (nord), réunies en bataillon sous le numéro 252 de la garde nationale de Paris, et la compagnie de Montmorency.

Le quatrième bataillon comprendra les compagnies du canton de Gonesse (sud) : Livry, Neuilly-sur-Marne, le Raincy, Vaujours, Coubron, Clichy, Montfermeil, Gagny.

Le cinquième bataillon comprendra les gardes inscrits dans le bataillon dit : légion Seine-et-Oise (sud).

Art. 2. — Les officiers et délégués des bataillons et compagnies actuellement existant et qui doivent composer les bataillons ci-dessus déterminés procéderont le mardi 6 décembre prochain, à l'élection d'un chef de bataillon, en exécution de la loi du 13 juin 1851.

Art. 3. — Aussitôt que les bataillons nouveaux auront été constitués, ils formeront immédiatement leurs compagnies de guerre, conformément au décret du 8 novembre 1870.

Un conseil de révision sera chargé de prononcer sur les réclamations qui pourraient être élevées.

Paris, 4 décembre 1870.

JULES FAVRE.

Par décret en date du 2 décembre 1870, le contre-amiral Saisset (Jean-Marie-Joseph-Théodose), a été promu au grade de vice-amiral.

Par décret en date du 2 décembre 1870, le général de brigade d'infanterie de marine Faron (Joseph), a été promu au grade de général de division.

Le Gouvernement a reçu une dépêche annonçant que la tranquillité la plus parfaite règne en Algérie, Le gouvernement civil y a été accepté et y fonctionne avec régularité. Quelques personnes avaient fait craindre une insurrection

des indigènes. Les Arabes, au contraire, ont semblé par leur excellente attitude donner raison à ceux qui ont constamment soutenu la supériorité du régime civil.

—

MARDI 6 DÉCEMBRE

—

DÉCRET. — M. le capitaine de frégate Massiou est promu au grade de capitaine de vaisseau.

Paris, 5 décembre 1870.

NOUVELLES DE LA GUERRE

5 décembre 1870, 11 h. matin.

Le nombre des prisonniers ennemis arrivés du champ de bataille est en ce moment de plus de *huit cents* : le compte n'en avait pu être fait d'abord, beaucoup ayant été conservés dans les forts.

---

5 décembre, 4 h. 10 m., soir.

Vice-amiral La Roncière au vice-amiral Saisset, à Noisy.

Commandant Poulizac rentre d'une reconnaissance poussée vers Aulnay avec vigueur. Il me transmet la dépêche suivante :

« J'ai été assez heureux pour ne pas avoir un blessé dans enlèvement des trois postes du chemin de fer de Soissons. Sept Prussiens sont restés sur place. Mes hommes rapportent trente sacs, quarante casques, deux fusils, des marmites, des couvertures, etc. »

GARDE NATIONALE DE LA SEINE

Le général commandant supérieur apprend de diverses sources que, dans certains bataillons, des hommes appelés dans les compagnies de guerre se font substituer par des hommes des compagnies sédentaires, dans des conditions qui ne tendraient à rien moins qu'à introduire la plaie du remplacement dans la garde nationale.

Autant il eût été désirable que certains gardes nationaux des compagnies de guerre, placés dans des situations personnelles de famille spécialement intéressantes, pussent trouver parmi leurs camarades des hommes de bonne volonté disposés à prendre leur place, autant il est inadmissible que, sous prétexte de substitution, de véritables remplacements soient effectués.

Le commandant supérieur enjoint à MM. les chefs de bataillon de s'opposer absolument à cette pratique qui, dans un bataillon, dont il ne croit pas devoir donner ici le numéro aboutirait à l'entrée dans une compagnie de guerre, d'un homme marié, père de cinq enfants, comme remplaçant d'un jeune célibataire.

Le commandant supérieur fait encore observer à MM. les chefs de bataillon qu'ils n'ont, à aucun titre, le droit de faire passer un garde national des compagnies de guerre dans les compagnies sédentaires, comme quelques-uns d'entre eux l'ont pratiqué. Il leur enjoint de réintégrer immédiatement ces hommes dans la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Il y a là un monstrueux abus de pouvoir qui mériterait une sévère répression, dans le cas où il ne cesserait point.

Le général commandant supérieur fait savoir aux chefs de bataillon que les dispositions sont prises pour que les gardes nationaux qui font partie des compagnies de guerre puissent se procurer du tabac de cantine dans les mêmes conditions que l'armée de ligne. (1 fr. 50 le kilog.)

A peine l'appel fait par le Gouvernement de la défense nationale à la population de Paris, relativement aux blessés convalescents, était placardé sur les murs de la capitale, que les offres patriotiques affluent à l'administration des hospices.

Dès neuf heures du matin, les inscriptions commençaient; elles ont continué jusqu'à la fin de la soirée, et quinze employés ont eu peine à répondre à l'empressement des citoyens.

Treize cent quatre-vingt-douze lits ont été offerts dans cette première journée.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, le 5 décembre 1870.

Monsieur le directeur du *Journal officiel*,

Hier, mon capitaine et moi, nous avons ramené de Petit-Brie, dans la voiture de M. Chapignac, ambulancier à Saint-Mandé, le corps d'un lieutenant-colonel de ligne.

Arrivés à Nogent, nous nous sommes adressés au général de Bellemare pour lui demander quelques renseignements afin de faire rendre à ce brave officier supérieur, mort sur le champ d'honneur, une sépulture digne de lui.

Le général a bien voulu demander au colonel Allard et à un de ses officiers d'état-major de venir reconnaître le corps que nous transportions.

Ces deux officiers nous ont déclaré reconnaître leur ancien camarade de promotion, M. Dupuy de Podio. Ils nous ont également donné quelques renseignements pour découvrir sa famille.

Revenus à Paris, nous avoos déposé provisoirement le corps à l'hôpital Saint-Antoine.

Aujourd'hui, après de nombreuses recherches, n'ayant pu trouver aucun membre de la famille de Podio, je viens vous prier, monsieur le directeur, de vouloir bien publier ma lettre dans votre journal, espérant que ce dernier moyen sera plus efficace que toutes mes démarches.

Si demain, aucun des membres de la famille de Podio n'a pu réclamer le corps, je lui ferai rendre les derniers honneurs.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

EUGÈNE MARCHAND,
Lieutenant au 99e bataillon de la garde nationale, 22, rue Jules-César.

On nous a remis un petit portefeuille recueilli sur un officier supérieur tué à la bataille du 2 décembre, et contenant précisément deux cartes de visite au nom de M. Alexis de Podio, lieutenant-colonel, commandant le 23e régiment de marche. Ce portefeuille se trouve dans nos bureaux, quai Voltaire, 31, à la disposition de la famille du défunt.

M. de Loménie, professeur de littérature française moderne au collége de France, ouvrira son cours mercredi 7 décembre, à deux heures et demie.

Le professeur traitera *de la littérature française depuis 1789, dans ses rapports avec le mouvement révolutionnaire*.

M. Duverger, professeur, fera, mercredi 7, à huit heures du soir, sa deuxième leçon sur la communauté de biens entre époux.

Grand amphithéâtre de l'École de Droit. Entrée par la rue Cujas, 3.

Jeudi prochain, 8 décembre, troisième conférence gratuite à la mairie du 3e arrondissement.

On entendra :

Ce qu'il y a dans un pot de fleurs, par Pierre Joigneaux, et *les Trois vertus républicaines*, par Auguste Luchet.

Salle des Fêtes, sept heures et demie.

Hier, 4 décembre, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Ducray-Chevalier, Pont-Neuf, marquait 6 degrés 3 dixièmes au-dessous de zéro,

Aujourd'hui, 5 décembre, à six heures du matin, 6 degrés 8 dixièmes au-dessous de zéro.

A midi, 2 degrés 9 dixièmes au-dessous de zéro.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 5 décembre 1870.

Souscription de huit employés du ministère de la guerre	40 »
Souscription du 171e bataillon	5,605 25
Mme E. P.	25 »
Total	5,670 25

Les gardes civiques du quartier Saint-Martin ont fait dans ce quartier une quête qui a produit la somme de cinq mille francs, destinée à la fabrication d'un canon, et offerte dans ce but au Gouvernement de la défense nationale.

Les gardes civiques qui ont pris l'initiative de cette souscription manifestent le désir que le canon dont cette somme payera la fabrication, porte l'inscription suivante :

La garde civique du quartier Saint-Merri.
Offert à la République par le quartier Saint-Merri.
1870.

MERCREDI 7 DÉCEMBRE.

Le Gouvernement de la défense nationale porte à la connaissance de la population les faits suivants :

Hier au soir le Gouvernement a reçu une lettre dont voici le texte :

Versailles, ce 5 décembre 1870.

Il pourrait être utile d'informer Votre Excellence que l'armée de la Loire a été défaite hier près d'Orléans et que cette ville est réoccupée par les troupes allemandes.

Si toutefois Votre Excellence jugera a propos de s'en convaincre par un de ses officiers, je ne manquerai pas de le munir d'un sauf-conduit pour aller et venir.

Agréez, mon général, l'expression de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le chef d'état-major.

Comte DE MOLTKE.

Le Gouverneur à répondu :

Paris, ce 6 décembre 1870.

Votre Excellence a pensé qu'il pourrait-être utile de m'informer que l'armée de la Loire a été défaite près d'Orléans, et que cette ville est réoccupée par les troupes allemandes.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de cette communication, que je ne crois pas devoir faire vérifier par les moyens que Votre Excellence m'indique.

Agréez, mon général, l'expression de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le Gouverneur de Paris,

GÉNÉRAL TROCHU.

Cette nouvelle qui nous vient par l'ennemi, en la supposant exacte, ne nous ôte pas le droit de compter sur le grand mouvement de la France accourant à notre secours. Elle ne change rien ni à nos résolutions ni à nos devoirs.

Un seul mot les résume : Combattre ! Vive la France ! Vive la République !

Les membres du Gouvernement :

Suivent les signatures

Les lettres qu'on vient de lire ont été connues de la population de Paris vers six heures du soir. Si M. de Moltke s'était proposé de terrifier les parisiens, il a complètement manqué son coup. Pour s'en convaincre, on n'aurait eu qu'à prêter l'oreille à tout ce qui se disait, ce soir, dans les groupes, sur les boulevards et sur les places publiques.

Les parisiens, outre qu'ils n'ajoutent qu'une fois médiocre aux assertions de M. de Moltke, paraissent très-décidément convaincus qu'une défaite de l'armée de la Loire ne serait en aucune façon la fin de la défense nationale. Orléans ville ouverte, pourrait avoir été repris sans que pour cela l'armée de la Loire fût détruite. Cette armée elle-même aurait pu beaucoup souffrir sans que pour cela il fallût désespérer de la France. Paris a commencé à se défendre alors que les départements semblaient complétement endormis. Paris, en dépit de toutes les mauvaises nouvelles, n'abandonnera pas son attitude de résistance, maintenant qu'il sait que la province est devenue le théâtre d'un énergique mouvement, et que ce mouvement, malgré des échecs et des désastres, ne s'arrêtera qu'après l'expulsion de l'étranger. Pas plus à Paris que dans les départements, on ne se fait d'illusions sur les difficultés de notre situation militaire. Nous pouvons éprouver des revers, tout le monde en convient, mais nous ne cesserons de combattre qu'après avoir conquis une paix honorable et durable.

GARDE NATIONALE

ORDRE DU JOUR

Désirant satisfaire aux demandes réitérées du bataillon dit des *tirailleurs de Belleville* d'être employés aux opérations extérieures et de se mesurer avec l'ennemi, le commandant supérieur avait donné l'ordre de faire équiper ce bataillon un des premiers, et il l'a envoyé, le 25 novembre, à côté d'autres troupes, un poste d'honneur en avant de Créteil, à cent et quelques mètres des lignes prussiennes. Ce poste avait été

occupé jusque-là avec le calme le plus parfait par une compagnie de ligne.

Des rumeurs fâcheuses sur la conduite des tirailleurs de Belleville étant parvenues, dans l'intervalle, au commandant supérieur, il a demandé, sur les faits, des rapports authentiques.

Dans un premier rapport en date du 28 novembre, le chef de bataillon Lampérière déclare qu'étant sorti le soir, à huit heures et demie, accompagné de l'adjudant-major Lallemant, il a fait une ronde dans la tranchée et recommandé à ses hommes de ne pas tirailler inutilement. La ronde terminée, il se retirait dans la direction de la ferme des Mèches, lorsqu'il entendit une vive fusillade et aperçut bientôt, fuyant à la débandade, une grande partie des 1er et 2e compagnies de son bataillon, de service à la tranchée. Ce ne fut qu'à grand peine et à force d'énergie qu'il arrêta ses hommes et parvint à les ramener en partie à leur poste.

Cette honteuse échauffourée, provoquée d'après certains rapports par la fusillade intempestive des tirailleurs, coûta la vie à trois d'entre eux, plus trois blessés. Les hommes rejetèrent la cause de leur panique sur le capitaine Ballandier, qui aurait fui le premier en criant qu'ils étaient tournés.

Le lendemain, les tirailleurs de Belleville ont été ramenés en arrière des avant-postes et cantonnés sous le fort de Charenton.

Ordre leur ayant été donné plus tard de reprendre leur poste à la tranchée, ils s'y sont refusés et ne se sont décidés à s'y rendre postérieurement que sur de nouvelles injonctions.

Le 5, le colonnel d'infanterie Le Mains, commandant la brigade, a adressé au commandant supérieur le rapport suivant :

« Mon général,

« J'ai l'honneur de vous demander, d'*urgence*, le rappel à Paris des tirailleurs de Belleville.

« Non-seulement leur présence ici n'est d'aucune utilité, mais elle

pourrait occasionner un grave conflit avec les gardes nationaux du 147e (bataillon de la Villette), placé à côté d'eux.

« La haine entre ces deux bataillons est telle, qu'ils ont établi dans la tranchée une espèce de barricade qu'ils s'interdisent mutuellement de franchir. La présence de M. Flourens dans ce bataillon, a amené de nouvelles difficultés, les officiers ne voulant pas le reconnaître pour chef.

« Ce matin, le rapport du commandant de l'aile droite m'informe qu'il a dû faire occuper et surveiller particulièrement la tranchée de droite, *les tirailleurs de Belleville ayant abandonné leur poste.*

« Dans les circonstances où nous nous trouvons, un conflit entre nos troupes serait désastreux.

« D'un autre côté, le mauvais exemple que donnent, à tous les moments, les tirailleurs de Belleville est des plus fâcheux.

« Tels sont les motifs, mon général, qui me font vous demander leur *rappel immédiat à Paris.*

Dans un rapport du 4 décembre, le commandant Lamperière déclare que, parti avec un effctif de 457 hommes, son bataillon est réduit aujourd'hui de 61 gardes, rentrés à Paris avec armes et bagages, sans permission.

« Ce bataillon, » ajoute le commandant, « par son indiscipline et les éléments qui le composent, est devenu complétement impossible. Indiscipline et incapacité dans une partie des officiers et des sous-officiers : voilà, mon général, les principales causes de notre désorganisation. Formé en dehors de toutes les lois qui régissent la garde nationale, ce bataillon s'est montré indigne des priviléges qu'il a obtenus, et n'est qu'un mauvais exemple pour les troupes qui l'environnent. Ces hommes, pour la plupart, se sont refusés à prendre le service de la défense. Je demande donc que ce bataillon soit rappelé à Paris et dissous.

« De plus, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission de chef de ce bataillon, ne pouvant, honnête homme, ancien sous-officier de l'armée, rester plus longtemps à la tête d'une troupe pareille. Je reprendrai mon fusil et rentrerai dans les rangs de la garde nationale pour me purifier du trop long séjour que j'ai fait dans le bataillon des tirailleurs de Belleville.

« Une prompte résolution de votre part est nécessaire, mon général, car la moitié des hommes refuse de faire tout service. »

D'autres rapports, qu'il serait trop long de reproduire ici, établissent que le citoyen Flourens, révoqué du grade de commandant qu'il occupait dans le bataillon des tirailleurs de Belleville, est allé rejoindre ce bataillon dans ses canton-

nements, a repris les insignes du grade qui lui a été retiré et tenté de reprendre aussi le commandement.

Il résulte des documents qui précèdent : que deux compagnies du bataillon des tirailleurs de Belleville, de service dans les tranchées, ont pris lâchement la fuite devant le feu de l'ennemi ; que le bataillon a refusé de se rendre à son poste sur l'ordre qui lui a été donné, et que, s'y étant rendu plus tard, il l'a abandonné au milieu de la nuit.

Il résulte, de plus, que le citoyen Flourens s'est rendu coupable d'une usurpation d'insignes et de commandement militaires.

En présence de pareils faits que la garde nationale tout entière répudie, le commandant supérieur propose :

1° La dissolution des tirailleurs de Belleville ;

2° Les 61 gardes de ce corps qui ont disparu seront traduits devant les conseils de guerre pour désertion en présence de l'ennemi, ainsi que l'aide-major Lemray (Alexis), parti le 28 pour conduire des blessés à l'ambulance et qui n'a plus reparu ;

3° Une enquête sera faite sur la conduite du capitaine Ballandier, pour apprécier si la même mesure ne lui sera pas appliquée ;

4° Le citoyen Flourens sera immédiatement arrêté et traduit en conseil de guerre pour les faits imputés à sa charge.

Un certain nombre d'hommes du bataillon ayant mérité par leur conduite de ne pas être confondus avec ceux que frappe cet ordre du jour, ils formeront le noyau d'organisation d'un nouveau bataillon.

Signé : Clément Thomas.

Paris, le 6 décembre 1870.

---

6 décembre, 8 h. du soir.

P. S. Le commandant supérieur reçoit à l'instant même du commandant Lampérière un rapport lui déclarant que, le 5 au soir, il n'a pu réunir ses hommes pour le service de

l'avancée, la plupart étant absents et le reste ayant refusé d'obéir. Parmi ceux-ci, quelques-uns donnent pour motif, « et ceux-là n'ont pas tort, » dit le commandant, qu'ils ne peuvent aller à la tranchée avec des hommes dont les mœurs et l'honnêteté leur sont suspectes, et qu'ils demandent l'épuration du bataillon.

Le commandant ajoute que lui et le lieutenant Launay ont été menacés de coups de fusils ; que les actes d'insubordination envers les officiers et les sous-officiers se renouvellent constamment, et que, malgré la plus grande surveillance, les vols de vivres se commettent d'homme à homme.

Ce rapport est visé et transmis par le lieutenant-colonel Le Mains, commandant supérieur de Créteil.

A la suite de ce rapport le Gouvernement rendit le décret suivant :

Le Gouvernement de la défense nationale.

Vu l'ordre du jour du général Clément Thomas en date du 6 décembre 1870, signalant de nombreux actes d'indiscipline commis par le bataillon dit des tirailleurs de Belleville.

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Le bataillon dit des tirailleurs de Belleville est dissous.

Les hommes appartenant à ce bataillon sont tenus de remettre leurs armes et leur équipement entre les mains du commandant de l'artillerie du 3e secteur, dans le délai de trois jours, sous peine d'être poursuivis comme détenteurs d'armes de guerre.

Art. 2. Les hommes ayant fait partie du bataillon dissous qui méritent par leur conduite d'être maintenus dans la garde nationale, composeront le noyau d'un nouveau bataillon formé par les soins du général commandant supérieur.

Fait à Paris, le 6 décembre 1870

NOUVELLES DE LA GUERRE

Paris, le 6 décembre 1870

Le général Renault commandant le 1er corps de la 2e armée a succombé ce matin à la suite de l'amputation de la jambe.

On peut dire de ce vieux guerrier que la mort l'a surpris au moment où il rêvait de gloire et de succès pour son pays.

Il avait l'âme haute, le cœur vaillant, et au moment de prendre congé du Gouverneur pour marcher au combat, il lui disait que si la patrie attendait de grands efforts de son armée, elle était prête à tous les sacrifices. D'une bravoure chevaleresque, personne plus que lui n'inspirait à la troupe par son attitude. Il a été frappé dans une grande journée ; il faut le regretter, mais dans ce temps de sacrifices il ne faut pas le plaindre, car il est mort en soldat.

Auprés de cette vieille gloire est venue s'éteindre une vie toute d'espérance : le commandant Franchetti a également succombé à la suite de sa blessure. Il avait conquis une place d'honneur au milieu des défenseurs de la capitale. Jeune, ardent, vigoureux de cœur et d'esprit, il n'est pas de journée, depuis le commencement de la campagne, où il n'ait fait preuve de vaillance à la tête de la troupe d'éclaireurs à cheval qu'il avait formée et qui pleure aujourd'hui l'homme qui avait si bien compris le parti que l'on pouvait tirer d'une pareille troupe d'élite.

Le général Ladreit de la Charrière est mort avant-hier : il n'avait jamais suivi que le chemin ardu du devoir. Jeune, il aima la gloire et prouva sa valeur. Le 2e léger, au temps de ses succès, le compta comme un de ses vaillants officiers. Il fut frappé à l'attaque de Mesly, à la tête de ses troupes où il déploya une bravoure éclatante, et la fin de sa carrière fut digne de ses premiers débuts. Honneur à lui ! honneur à tous ceux de nos camarades qui sont tombés comme lui en défendant la patrie !

Général Noël au Gouverneur de Paris

Mont-Valérien, le 5 décembre 1870
2 h. 35 m. soir.

Hier, des maraudeurs, appartenant pour la plupart aux corps des mobiles, ont franchi mes avant-postes et sont allés à Rueil se soûler et dévaster des propriétés. D'autres, au nombre de près de trois cents, se sont répandus dans Nanterre et ont dévalisé des maisons. Cinq de ces misérables ont été arrêtés, et j'espère qu'on en fera bonne et prompte justice. J'ai donné l'ordre de tirer sans pitié sur tout individu, soldat ou autre, cherchant a forcer la ligne des avant-postes. Quant aux pillards, celui qui, sommé de se constituer prisonnier, fera mine de résister, sera, séance tenante, passé par les armes. J'espère, monsieur le Gouverneur, que vous voudrez bien donner votre haute sanction a ces mesures énergiques, mais nécessaires, car j'estime que le temps des ménagements est enfin passé. J'ai près de 7,000 hommes sous mes ordres ; je réponds de leur excellent esprit, mais je ne me soucie pas que quelques misérables viennent les gangrener. Je demande à être autorisé à instituer au Mont-Valérien une cour martiale.

En réponse à cette dépêche, le Gouverneur a immédiatement envoyé des instructions pour la formation de la cour martiale.

Un journal anglais a récemment annoncé que l'escadre française de la mer du Nord aurait, en sacrifiant deux frégates cuirassées, franchi les passes de la Jahde, et capturé toute la flotte prussienne qui se trouvait mouillée au fond du port.

S'appuyant sur cette nouvelle, quelques journaux ont publié des articles qui ont effrayé les familles par l'idée de la perte d'un grand nombre de nos marins.

L'administration croit donc devoir, pour les tranquilliser,

faire savoir qu'elle n'a reçu jusqu'à présent aucun avis de cet événement, et qu'il y a lieu, par suite, de la croire controuvé.

D'ailleurs, il importe de faire remarquer que la destruction d'un bâtiment par des torpilles n'entraîne pas nécessairement la perte de l'équipage, ainsi que le font supposer plusieurs journaux.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Dans la journée du 4 décembre, 1,412 lits ont été mis au service des blessés par des particuliers. Le 5 décembre, les offres se sont élevées à 2,700 lits; 1,173 lits ont été offerts dans la journée du 6. Au total, 5,285 lits.

M. Laurent-Pichat a fait l'offre de 6 lits pour les blessés, en joignant à son offre une somme de 1,000 fr.

A la suite des combats des 30 novembre et 2 décembre, la société de confection d'appareils gratuits pour les blessés a distribué aux différentes ambulances environ cinq cents appareils. Les matières premières commençant à faire défaut, la société fait appel à la générosité du public.

Les offrandes de toute nature sont reçues au siége de la société, rue du Quatre septembre, 22, de une heure à six heures.

La société rappelle que ses appareils sont remis gratuitement à tout directeur d'ambulance qui en fait la demande.

Par arrêté du membre du Gouvernement délégué à la mairie de Paris, en date du 6 décembre 1870, MM. Diéterle et Tenaille-Saligny, membres du conseil général des hospices, ont été nommés membres du conseil de surveillance du mont-de-piété.

Hier, les bateaux-mouches de la Seine ont repris leur service.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 6 décembre 1870.

Divers souscripteurs de la commune de Verrières (Seine-et-Oise)................................	664 50
M. Le Couppey, professeur au Conservatoire........	100 »
La 1re compagnie du 13e bataillon..................	550 30
3e idem........................	641 »
4e idem........................	584 60
2e idem........................	5,000 »
Total..............	7,540 40

La 2e compagnie du 13e bataillon demande que sur un canon soit inscrit : « Offert par la 2e compagnie du 13e bataillon de la garde nationale de Paris. »

La souscription de la légion du génie de la garde nationale, pour la fabrication d'un canon, s'élève à la somme de 8,687 fr. 35 c.

JEUDI 8 DÉCEMBRE

Le Gouvernement de la défense nationale.

Considérant la mort glorieuse de M. le général de division Renault, tué l'épée à la main à la tête de son corps d'armée.

DÉCRÈTE :

Les obsèques du général de division Renault, commandant le 2e corps de la 2e armée, auront lieu à l'église des Invalides aux frais de l'État.

Fait à Paris, le 7 décembre 1870.

NOUVELLES DE LA GUERRE

Les dernières sorties opérées par l'armée de Paris pendant les journées des 29 et 30 novembre, 1er, 2 et 3 décembre ont amené des engagements sur la plupart des points des lignes d'investissement de l'ennemi.

Dès le 28 novembre au soir, les opérations étaient commencées.

A l'est, le plateau d'Avron était occupé à huit heures par les marins de l'amiral Saisset, soutenus par la division d'Hugues. et une artillerie nombreuse de piéces à longue portée était installée sur ce plateau, menaçant au loin les positions de l'ennemi et les routes suivies par ses convois à Gagny, à Chelles et a Gournay.

A l'ouest, dans la presqu'île de Gennevilliers, des travaux de terrassement étaient commencés sous la direction du général de Liniers ; de nouvelles batteries étaient armées ; des gabionnades et des tranchées-abris étaient installées dans l'île Marante, dans l'île de Bezons et sur le chemin de fer de Rouen. Le lendemain, le général de Beaufort complétait les opérations de l'ouest en dirigeant une reconnaissance sur Buzenval et les hauteurs de la Malmaison, en restant sur sa droite relié devant Bezons aux troupes du général de Liniers.

Le 29, au point du jour, les troupes de la 3e armée, aux ordres du général Vinoy, opéraient une sortie sur Thiais, l'Hay et Choisy-le-Roi, et le feu des forts était dirigé sur les divers points signalés comme servant au rassemblement des troupes de l'ennemi.

Des mouvements exécutés depuis deux jours avaient garni de forces importantes la plaine d'Aubervilliers et réuni les trois corps de la 2e armée aux ordres du général Ducrot sur les bords de la Marne.

Le 30 novembre, au point du jour, des ponts préparés hors des vues de l'ennemi se trouvaient jetés sur la Marne, sous Nogent et Joinville, et les deux premiers corps de la 2e armée,

conduits par les généraux Blanchard et Renault, exécutaient rapidement avec toute leur artillerie le passage de la rivière Ce mouvement avait été assuré par un feu soutenu d'artillerie partant des batteries de position établies sur la rive droite de la Marne à Nogent, au Perreux, a Joinville et dans la presqu'île de Saint-Maur.

A neuf heures, ces deux corps d'armée attaquaient le village de Champigny, le bois du Plant et les premiers échelons du plateau de Villiers. A onze heures, toutes ces positions étaient prises, et les travaux de retranchement étaient déjà commencés par les troupes de seconde ligne, lorsque l'ennemi fit un vigoureux effort en avant, soutenu par de nouvelles batteries d'artillerie. A ce moment, nos pertes furent sensibles : devant Champigny, les pièces prussiennes établies à Chennevières et à Cœuilly refoulaient les colonnes du 1er corps, tandis que de nombreuses troupes d'infanterie descendant des retranchements de Villiers, chargeaient les troupes du général Renault. Ce furent alors les énergiques efforts de l'artillerie, conduite par nos généraux Frébault et Boissonnet, qui permirent d'arrêter la marche offensive que prenait l'ennemi.

Grâce aux changements apportés dans l'armement de nos batteries, l'artillerie prussienne fut en partie démontée, et nos hommes, ramenés à la baïonnette par le général Ducrot, purent prendre difinitivement possession des crêtes.

Pendant ces opérations, le 3e corps, sous les ordres du général d'Exéa, s'était avancé dans la vallée de la Marne jusqu'à Neuilly-sur-Marne et Ville-Evrard. Des ponts avaient été jetés au Petit-Bry, et Bry-sur-Marne était attaqué et occupé par la division Bellemare. Son mouvement, retardé par le passage de la rivière, se prolongea au delà du village jusqu'aux pentes du plateau de Villiers, et les efforts de ses colonnes vinrent concourir à la prise de possession des crêtes, opérée par le 2e corps en avant de Villiers. Le soir, nos feux de bivouacs s'étendaient sur tous les côteaux de la Marne, tandis

que brillaient sur les pentes de Nogent et Fontenay les feux de nos troupes de réserve.

Ce même jour, 30 novembre, la division Susbielle, soutenue par une importante réserve des bataillons de marche de la garde nationale, s'était portée en avant de Créteil, et avait enlevé à l'ennemi les positions de Mesly et Montmesly, qu'elle devait occuper jusqu'au soir.

Cette diversion sur la droite des opérations de la 2e armée était soutenue par de nouvelles sorties opérées sur la rive gauche de la Seine, vers Choisy-le-Roi et Thiais, par des troupes du général Vinoy.

Au nord, l'amiral La Roncière, soutenu par l'artillerie de ses forts, avait occupé, dans la plaine d'Aubervilliers, Drancy et la ferme de Groslay ; de fortes colonnes ennemies avaient été ainsi attirées sur les bords du ruisseau la Morée, en arrière du pont Iblon. Vers 2 heures, l'amiral traversa Saint-Denis et se portant de sa personne à la tête de nouvelles troupes, dirigeait l'attaque d'Épinay que nos soldats, soutenus par des batteries de la presqu'île de Gennevilliers, ont pu occuper avec succès.

Le 1er décembre, il n'y eut que quelques combats de tirailleurs au début de la journée devant les positions de la 2e armée, et le feu du plateau d'Avron continua à inquiéter les mouvements de l'ennemi à Chelles et à Gournay, dans le mouvement de concentration considérable qu'il opérait, la nuit surtout, pour amener de nouvelles forces en arrière des positions de Cœuilly et Villiers.

Le 2 décembre, avant le jour, les nouvelles forces, ainsi rassemblées, s'élancèrent sur les positions de l'armée du général Ducrot ; sur toute la ligne, l'attaque se produisit subitement et à l'improviste sur les avant-postes des trois corps d'armée, de Champigny jusqu'à Bry-sur-Marne.

L'effort de l'ennemi échoua : soutenues par un ensemble d'artillerie considérable, nos troupes, malgré les pertes qu'elles avaient à subir, opposèrent la plus solide résistance.

La lutte fut longue et terrible. Nos batteries arrêtèrent les colonnes prussiennes sur le plateau, et dès onze heures les efforts de l'ennemi étaient entièrement vaincus. A quatre heures, le feu cessait et nous restions maîtres du terrain de la lutte. Le 3 décembre, sans que l'ennemi pût inquiéter notre retraite, aidés par le brouillard, 100,000 hommes de la 2e armée avaient de nouveau passé la Marne, laissant l'armée prussienne relever ses morts.

Nos pertes, dans ces diverses journées, ont été de :

	OFFICIERS		TROUPES	
	Tués	Blessés	Tués	Blessés
2e armée	61	301	711	4.098
3e armée	8	22	192	364
Corps d'armée de Saint-Denis	3	19	33	218
TOTAUX	72	342	936	4.680

RÉSUMÉ :

	Tués	Blessés
Officiers	72	342
Troupes	936	4.680
TOTAUX	1.008	5.022 (1).

Un rapport détaillé, adressé au ministre de la guerre, sera ultérieurement publié.

Les pertes de l'ennemi ont été des plus considérables; elles sont en rapport, du reste, avec les efforts qu'il a faits pour nous enlever nos positions. Écrasé par une artillerie formidable sur tous les points où il se présentait, nos projectiles l'atteignaient jusque dans ses plus extrêmes réserves,

(1) On doit faire remarquer sur ce chiffre des soldats blessés *qu'un tiers* au moins de ce nombre atteint de blessures légères n'est pas entré aux ambulances.

et, d'autre part, des officiers prisonniers ont déclaré que plusieurs régiments avaient été détruits par notre feu d'infanterie en avant de Champigny.

Dans les derniers combats qui ont été livrés, un nombre assez considérable de fusils prussiens sont restés sur les champs de bataille, et sont tombés entre les mains de personnes dont les unes les conservent comme trophées, et les autres en font l'objet d'une véritable spéculation.

Ces armes pouvant être utilement employées pour la défense nationale, le Gouverneur de Paris rappelle que, conformément aux règlements, tous les fusils recueillis sur les champs de bataille, quel que soit leur modèle, doivent être, sous les peines prévues par la loi, remis au service de l'artillerie, qui est chargé de les faire réparer et de les délivrer ensuite aux troupes.

COMMUNICATIONS DIVERSES

On s'est ému dans le public de la présence dans les rues et restaurants de Paris des officiers allemands faits prisonniers dans les derniers combats.

Ces officiers n'ont jamais circulé isolément ; ils ont déposé par écrit le serment de ne pas quitter Paris et de n'entretenir aucune correspondance occulte avec l'armée.

Dans de pareilles conditions, ils ont été libres sur parole : c'est la loi de la guerre.

D'ailleurs, il y avait un intérêt à ce que ces officiers pussent constater par eux-mêmes la fausseté des nouvelles qui sont en circulation incessante dans l'armée prussienne, tant sous le rapport des approvisionnements que sous celui de l'esprit de la population parisienne.

Ces officiers ayant été hier l'objet d'insultes graves dans un restaurant où ils prenaient leur repas en compagnie d'une personne à laquelle ils avaient été confiés par le Gouverneur

le chef d'état-major général a pris des dispositions pour qu'ils soient internés à la Roquette, dans le but de les soustraire à des sévices que l'agitation des esprits pourrait expliquer sans les justifier, et qui auraient des conséquences déplorables.

Les obsèques du commandant Franchetti ont eu lieu aujourd'hui, à deux heures. Un grand nombre de notabilités civiles et militaires avaient tenu à rendre à ce brave officier les derniers honneurs. Le grand rabbin Isidor, chef du culte israélite, auquel appartenait le défunt, les consistoires et leurs présidents, MM. Alphonse et Gustave de Rothschild, suivaient le cercueil.

Le colonel de la Monneraye a succombé, le 6 décembre, aux blessures qu'il avait reçues le 2, au combat de Champigny.

Ses obséques auront lieu vendredi prochain, à 9 heures, à l'église du Val-de-Grâce.

Trois jeunes magistrats, engagés volontaires au 108e de ligne, se sont distingués, le 2 décembre, à l'attaque de Bry-sur-Marne. Ce sont M. Robinet de Cléry, avocat général à Alger, M. Sauzède, substitut à Alger, et M. Georges Potier, substitut à Versailles. Ces deux derniers ont été blessés.

On se figure généralement, dans le public, que la blancheur du pain est un signe de son excellence. C'est une erreur. Voici le texte d'une délibération de la commission centrale, d'hygiène, à laquelle assistaient MM. Bouchardat, Sainte-Claire-Deville, Trélat, G. Sée, Ad. Wurtz, de Montmahou, H. Baillon, Gubler, Chauveau-Lagarde, Raynal, Onimus, Du Mesnil, Béhier et Gavarret :

« En fabriquant du pain blanc avec des farines complétement dépouillées de son, comme on le fait d'ordinaire à Paris, on enlève malheureu-

sement au pain une portion notable de ses principes alimentaires, ce qui constitue une perte regrettable. Frappée d'un semblable inconvénient, la commission centrale d'hygiène et de salubrité rappelle à la population que le pain bis, loin d'avoir, comme le pensent les personnes qui n'y sont pas habituées, des propriétés nuisibles, est à la fois bien plus sain et plus nourrissant que le pain blanc.

« Les personnes que rebuteraient la couleur de ce pain et la présence de quelques parcelles de son, céderaient donc à un préjugé que rien ne justifie. »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

AVIS. — Le ministre de l'agriculture et du commerce est informé que, malgré la réquisition générale qui a été faite par le décret du Gouvernement du 29 septembre dernier, des blés, des farines, gerbes en grains et seigles existant dans l'enceinte de Paris, les déclarations prescrites n'ont pas été faites par tous les détenteurs de ces denrées.

Le ministre croit devoir rappeler que la réquisition dont il s'agit ne comporte aucune exception, et que les personnes, qui ne s'y sont pas soumises sont passibles de la peine de la confiscation de leur marchandise, en vertu de la loi du 19 brumaire an III.

Ceux qui n'auraient pas encore déclaré les quantités de blés, farines, gerbes et seigles qu'ils possèdent, sont invités à faire cette déclaration au bureau des subsistances, rue Saint-Dominique, 60, dans le délai de deux jours, à partir de la publication du présent avis.

Ce délai passé, l'application rigoureuse de la loi sera poursuivie contre ceux qui seraient trouvés détenteurs de blés et farines non déclarés.

Un grand nombre de personnes s'adressent au ministère de l'agriculture et du commerce, afin d'obtenir de la viande ou autres denrées pour les ambulances qu'elles dirigent.

Le ministre croit devoir rappeler qu'il a mis à la disposi-

tion de l'assistance publique le nombre de bestiaux nécessaire pour fournir *aux blesssés* des rations de viande fraîche.

La distribution de ces rations est faite par les neuf hôpitaux répartiteurs, entre les diverses ambulances.

Pour les autres denrées, les ambulances, comme tous les autres groupes de citoyens, doivent s'adresser aux mairies.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 7 décembre 1870.

Souscription de la commune de Bagnolet..............	1.000 fr.	»»
Souscriptions de divers donataires du 1er arrondissement, destinées à la fabrication de trois canons portant les noms ci-après : *le Pont-Neuf, les Halles, la Place Vendôme*......................................	18.949	70
Montant d'une souscription faite par les habitants de la commune de Saint-Maurice (Seine)..................	1.000	»»
La 1re compagnie du 9e bataillon......................	1.752	»»
Total............	22.701	70

Nota. — Le versement de 15,260 fr. 95 c. inséré au *Journal officiel* du 2 décembre, se décompose ainsi :

Sommes versées à la mairie du 4e arrondissement jusqu'au 7 novembre......................................	7.245	65
Sur cette somme, les chefs de bataillon y ont contribué ainsi qu'il suit :		
M. Chevé-Arson, chef du 162e bataillon, pour 2,272 fr. 75.		
M. Saint-Raymond, chef du 182e bataillon, pour 810 fr. 05.		
M. Huber, chef du 95e bataillon, pour 702 fr. 90.		
Nouvelles souscriptions :		
M. Poinat, chef de bataillon du 94e..................	3.995	90
M. Huber (2e versement), chef de bataillon du 95e......	590	05
M. Horace de Choiseul, chef de bataillon du 96e........	715	»»
M. Desforges, chef de bataillon du 150e................	619	90
M. Saint-Raymond (2e versement), chef de bataillon du 182e	1.015	80
M. Pilhes, chef de bataillon du 212e..................	389	85
M. Cellier, chef de bataillon du 254e..................	688	80
Total............	15.260 fr.	95

Versements faits à la mairie du 12e arrondissement.

MM.		
Bonnière, boulevard Mazas, 84	5 fr.	»»
Lauron, rue de Bercy, 108	10	»»
Colard, Faubourg-Saint-Antoine, 254	2	»»
Raymond, boulevard Contrescarpe, 30	20	»»
Lanoux, quai de Bercy, 64	10	»»
Lanoux (Mme), id	2	»»
Lanoux J. (Mlle), id	3	»»
Nortmann, boulevard de Bercy, 52	5	»»
1re compagnie du 126e bataillon (garde nationale)	9	40
Billon, rue de Lyon, 35	5	»»
Delemps, rue des Charbonniers, 4	1	»»
Quincampoix, id	1	»»
Laporte, boulevard de Reuilly, 62	20	»»
Chevassu, avenue du Bel-Air-du-Trône, 4	5	»»
3e compagnie du 126e bataillon (garde nationale)	40	»»
Blèd (Mme), quai de Bercy	25	»»
Paillot (Mme), quai de la Rapée, 14	1	»»
Couderc, rue de Picpus, 10	50	»»
Vilain, avenue Daumesnil, 48 bis	100	»»
Chevallier	5	»»
Gigean	5	»»
Passey, passages Corbes, 3	5	»»
Coron, rue de Reuilly, 67	100	»»
Ory, major au 10e bataillon de garde mobile	10	»»
Armandot, rue de Charenton, 246	10	»»
Legrand, chemin de la Croix-Rouge	50	»»
Chevallet, boulevard de Bercy, 44	3	»»
Les ouvriers de la maison Masson, fabrique d'appareils à gaz, rue Lacuée, 7	30	»»
200e bataillon (garde nationale)	450	»»
93e bataillon id.	375	20
Compagnie des sapeurs-pompiers auxiliaires	140	»»
2e compagnie du 73e bataillon (garde nationale)	336	40
1re, 2e, 4e, 5e, 6e compagnies du 199e bataillon (garde nationale)	236	30
8e compagnie du 199e bataillon (garde nationale)	410	60
Produit d'un concert donné par le 199e bataillon de la garde nationale	246	85
A reporter....	2.697	75

Report....	2.697	75
Membres internes et personnel de l'hospice des Quinze-Vingts.	145	25
7e compagnie du 93e bataillon (garde nationale)	10	»»
1re, 2e, 4e, 7e compagnies du 126e bataillon (garde nationale.	331	90
198e bataillon (garde nationale)	138	40
1re compagnie du 73e bataillon (garde nationale)	71	50
6e compagnie du 126e bataillon (garde nationale)	53	»»
Velter, instituteur communal	20	»»
1re compagnie principale des canonniers auxiliaires	300	»»
Total	3.797 fr.	80

VENDREDI 9 DÉCEMBRE

Le ministre de l'agriculture et du commerce :

Vu le décret en date du 25 novembre dernier, portant obligation de déclarer les chevaux, ânes et mulets existant à Paris et dans la banlieue ;

Considérant la nécessité de réserver exclusivement pour les besoins de l'État les chevaux, ânes et mulets déclarés,

ARRÊTE :

Art. 1er. Défense est faite à tout détenteur de chevaux, ânes et mulets, d'en disposer autrement que pour les besoins de l'État, représenté par le ministre de la guerre et par le ministre de l'agriculture et du commerce.

Art. 2. La vente desdits animaux ne pourra être faite qu'aux délégués des deux ministres désignés dans l'article précédent.

Des commissions sont constituées pour l'achat desdits animaux qui seront présentés tous les jours, de huit heures à midi, au marché aux chevaux.

Art. 3. Toute infraction aux dispositions du présent ar-

rêté sera punie des peines édictées par les lois et notamment par l'article 14 de la loi du 19 brumaire an III.

Fait à Paris, le 8 décembre 1870.

J. MAGNIN.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Le Gouverneur de Paris a écrit au général Schmitz la lettre dont la teneur suit :

Vincennes, le 8 décembre 1870.

Mon cher général, j'apprends avec une véritable douleur que les quatre officiers prussiens que j'avais fait conduire à Paris, ont été l'objet de manifestations malveillantes dont le caractère pouvait devenir insultant (1).

Ces officiers, prisonniers sur parole, comme le sont les nôtres en Prusse, se trouvent à Paris sous la sauvegarde de l'honneur national. Envoyez-les moi immédiatement, je stipulerai leur échange contre un pareil nombre d'officiers français du même grade. Ils ne pourront porter à l'armée prussienne qu'un avis, c'est que l'état moral de Paris, soutenu par l'esprit de dévouement et de sacrifice, n'a jamais été plus solide, et que tous nous nous préparons au combat.

Recevez, etc.

GÉNÉRAL TROCHU.

Sur la proposition du Gouverneur de Paris, par arrêté du ministre des finances, les canonniers volontaires de l'enceinte seront assimilés aux gardes nationaux, et il sera alloué à leurs femmes une indemnité de 0 fr. 75 centimes par jour, lorsqu'ils en feront la demande.

(1) Ces manifestations s'étaient surtout produites dans un restaurant du boulevard où la tenue et l'attitude des officiers ennemis avaient été tout particulièrement provocante.

Les modèles dont il devra être fait usage pour la formation des listes seront remis aux officiers payeurs par le receveur central de la Seine. Les justifications devront être fournies dans un délai de trois jours, à partir de la remise des imprimés.

Les gardes mobiles reçoivent régulièrement leurs rations de viande, qui viennent d'être portées de 100 grammes à 150 grammes par homme. Les portions sont pesées, *crues*, devant les officiers et les hommes de corvée.

La viande perdant par la cuisson environ 40 à 50 grammes 0/0 de son poids, il n'était pas étonnant que la ration de chaque homme, une fois dans la gamelle, ne pesât que 50 ou 60 grammes, à l'époque où les rations de viande crue n'étaient que de 100 grammes.

L'appel adressé à la population parisienne en faveur des militaires convalescents a été entendu. En quatre jours, 6,430 lits ont été mis à la disposition de l'administration hospitalière.

La question de l'approvisionnement d'un nombre aussi considérable d'ambulances domestiques est soulevée par plusieurs journaux. L'administration croit l'avoir résolue ; toutes les mesures ont été prises, d'accord entre la mairie de Paris, l'administration des hospices, l'intendance et le ministère de l'agriculture et du commerce, pour que les convalescents recueillis par les habitants reçoivent régulièrement les rations auxquelles ils ont droit. A cet effet, les locaux de distribution ont été multipliés et groupés de manière à les rendre facilement accessibles. Des instructions spéciales, adressées à tous les directeurs d'ambulances, ainsi qu'aux particuliers qui auront accueilli des blessés convalescents, préciseront, dans tous ses détails, la marche à suivre.

M. A Lapré a versé aux ambulances bretonne, belge, et à l'ambulance militaire de la rue de Naples, diverses sommes montant à la somme totale de 500 fr., produit d'un concert organisé par lui et auquel Mmes Marie Roze et Sanz, MM. Saint-Saëns, Hermann-Léon, Pagans, Sighicelli, Lavignac, Berthelier et Oscar de Poli avaient apporté leur concours.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 8 décembre 1870.

Montant d'une quête à domicile, faite par les membres du comité scientifique de défense du 14e arrondissement	1,371 40
M. le général d'Argentolle	80 »
Le régiment de gendarmerie à pied	2,513 »
Gendarmerie de la Seine	92 50
La 5e compagnie du 150e bataillon	41 20
Souscription à la mairie d'Aubervilliers	1,447 »
Souscription du 25e bataillon	628 50
Les sapeurs-pompiers d'Aubervilliers	60 »
Le 33e bataillon de la garde nationale, produit net d'une représentation théâtrale organisée à Batignolles par M. Desjardins, capitaine de la 4e compagnie, le 22 novembre dernier ; 2e versement fait par M. Anner commandant du 33e bataillon. — Nota. Le canon doit porter l'inscription suivante : *Les Batignolles,* 33e bataillon, 1re, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e compagnies	836 20
Total	7,069 80

SAMEDI 10 DÉCEMBRE

Le général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine a adressé le rapport suivant au Gouverneur de Paris :

Paris, le 9 décembre 1870

Monsieur le Gouverneur,

L'organisation de la garde nationale de Paris, en nombreux bataillons isolés et sans intermédiaires entr'eux et le commandement supérieur, défectueuse pour le service intérieur, le serait bien plus encore pour les opérations de guerre auxquelles cette force nationale est appelée à prendre part.

80 bataillons de marche sont déjà équipés; leur nombre s'accroît chaque jour.

Il devient nécessaire d'établir entre ces corps la cohésion et l'unité d'action indispensables à leur efficacité.

Pour atteindre ce but, je demande au Gouvernement de la défense nationale l'autorisation de réunir les bataillons de guerre en régiments et d'appeler à leur commandement, avec le grade de colonel ou de lieutenant-colonel, quelques-uns de leurs chefs élus qui possèdent les connaissances militaires requises.

J'ai donc l'honneur de proposer :

1° Pour le grade de colonel :

M. Lardier, ancien colonel d'infanterie et chef du 30e bataillon.

2° Pour le grade de lieutenant-colonel :

MM. Jannin, chef du 6e bataillon;
Jacob, chef du 8e bataillon;
Saunier, chef du 9e bataillon;
Van Hoorick, chef du 11e bataillon,
Mosneron-Dupin, chef du 12e bataillon;
Boursier, chef du 14e bataillon;
De Narcillac, chef du 15e bataillon.

De Crisenoy, chef du 17e bataillon ;
Germa, chef du 19e bataillon ;
Duval, chef du 24e bataillon ;
Lambert, chef du 39e bataillon ;
Jametel, chef du 41e bataillon ;
De Rancy, chef du 52e bataillon ;
Galle, chef du 60e bataillon ;
De Brancion, chef du 72e bataillon ;
Ibos, chef du 106e bataillon,
Langlois, chef du 116e bataillon ;
Arthur de Fonvielle, chef du 118e bataillon ;
Rochebrune, chef du 140e bataillon ;
Quevauvilliers, chef du 149e bataillon ;
Regnaud, chef du 186e bataillon ;
De Condamy, chef du 205e bataillon ;
Catois, chef du 222e bataillon ;
Flotte, chef du 223e bataillon ;
Charpentier, chef du 228e bataillon ;
De Chastenet, chef du 230e bataillon.

Veuillez agréer, etc.

Le général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine,

CLÉMENT THOMAS.

Approuvé par les membres du Gouvernement, le 9 décembre 1870.

(Suivent les signatures.)

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le 9 décembre, à midi, ont eu lieu dans la chapelle de l'Hôtel des Invalides, les obsèques du général Renault, tombé glorieusement sur le champ de bataille de Villiers.

L'église, la cour d'honneur et la nef étaient tendues de noir et sur la façade de l'hôtel se détachaient les armes du défunt entourées de branches de lauriers. Le service extérieur était

fait par la garde mobile ; le service d'honneur. à l'intérieur, par un détachement de soldats invalides.

Le Gouvernement de la défense nationale était représenté par MM. Jules Favre et Ernest Picard. Le général Le Flô, ministre de la guerre, assistait à la cérémonie. Le Gouverneur de Paris, qui n'avait pu s'y rendre, retenu par la direction des opérations militaires, s'était fait représenter par son état-major.

Presque tous les généraux présents à Paris avaient tenu à apporter un suprême témoignage de regrets à celui qui a si vaillamment donné sa vie pour le pays.

Après l'absoute, une allocution a été prononcée par l'archevêque de Paris, puis la dépouille mortelle du général ayant été descendue dans un caveau provisoire, la foule grave et recueillie s'est lentement écoulée sous le coup de l'impression profonde qu'a laissée dans tous les cœurs cette mort qui lègue à tous un grand exemple de dévouement et de patriotisme.

Hier, à quatre heures, 8 bataillons de guerre du 3e arrondissement sont venus, à l'Hôtel-de-Ville, présenter au Gouvernement les trois pièces de 7 que leur arrondissement offre à la défense nationale.

M. Bonvalet, maire de l'arrondissement, et les officiers délégués ont été reçus par MM. Clamageran, Chaudey, Hérisson, adjoints à la mairie de Paris, et Dréo, secrétaire du Gouvernement.

M. Bonvalet a prononcé une courte allocution.

MM. Clamageran et Dréo ont remercié M. Bonvalet de l'offrande patriotique dont il s'est fait l'intermédiaire.

Les adjoints de la mairie centrale sont ensuite descendus sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où l'on admirait de près ces trois magnifiques canons. Puis, les 8 bataillons de guerre ont défilé en excitant l'enthousiasme général par leur attitude martiale et résolue.

M. Bonnier professeur, fera, le dimanche 11 décembre, à deux heures, dans le grand amphithéâtre de l'École de droit, une conférence publique et gratuite sur la « Convention de Genève. »

Les portes s'ouvriront à une heure.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Sommes recueillies à la caisse du ministère des travaux publics et versées, le 9 décembre 1870, à la caisse centrale du Trésor public,

(6e liste.)

MM. Rombeau, chef de bureau, au nom de la mairie du 13e arrondissement	3,484 45
Joly, capitaine, au nom du 50e bataillon de la garde nationale	600 »
Les bataillons mobilisés de la douane	3,611 »
Yung, au nom du club de la Porte-Saint-Martin	403 »
Audebez, secrétaire de l'Ecole des mines	10 »
Montarlot, chef de bataillon, au nom du 257e bataillon de la garde nationale (2e versement)	186 10
Les employés de l'administration des lignes télégraphiques (complément d'un versement de 6,237 fr.	37 »
Rottée, sergent-major, au nom de la 1re compagnie du 101e bataillon de la garde nationale	125 70
Total	8,457 25
Divers souscripteurs du 14e arrondissement, 2e versement faisant suite à une première liste de souscription pour la fabrication d'nn canon, devant porter le nom de : *le Montrouge*	1,661 45
M. Porret et ses employés	75 »
Total	10,193 70

DIMANCHE 11 DÉCEMBRE

—

Le Gouvernement de la défense nationale,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Réquisition est faite de toutes les quantités de houille et de coke, approvisionnées, à quelque titre que ce soit, dans Paris et dans les communes situées en deçà de la ligne d'investissement. Cette disposition ne s'applique pas au combustible de quantités inférieures à 5,000 kilogrammes, et destinées à la consommation domestique.

Art. 2. Le prix des houilles et cokes sera payé aux détenteurs suivant qualité, en prenant pour base le prix moyen résultant des cours du mois de septembre dernier, majoré de 20 0/0 et augmenté des seuls frais de transport et de manutention, le tout déterminé suivant estimation par arbitres.

Art. 3. Le membre du Gouvernement, délégué à la mairie de Paris et à l'administration du département de la Seine, et le ministre des travaux publics, sont chargés de l'exécution du présent décret. Ils devront notamment recueillir la déclaration de la totalité des houilles et cokes requis et non requis à ce jour, et prendre les mesures nécessaires, de concert avec les administrations compétentes, pour assurer la juste répartition des quantités existantes.

Art. 4. Tout approvisionnement dont la déclaration ne sera pas faite dans le délai qui sera déterminé, sera saisi et confisqué, sans préjudice des poursuites à exercer contre les contrevenants.

Art. 5. Le défaut de déclaration dans le délai déterminé sera puni d'une amende de 100 à 500 fr. par tonne de combustible non déclarée.

Art. 6. Sont maintenues toutes les réquisitions individuelles antérieures au présent décret.

Fait à Paris, le 10 décembre 1870.

Le membre du Gouvernement de la défense nationale, délégué à l'administration du département de la Seine et à la mairie de Paris,

ARRÊTE :

Art. 1er. Réquisition est faite, pour les besoins de la boulangerie, de tous les bois blancs dits de boulange, ainsi que des bois d'essence de hêtre ou autres existant chez les marchands de bois ou partout ailleurs.

Cette réquisition ne s'étend pas aux provisions qui se trouvent au domicile particulier de chaque boulanger.

Art. 2. Les détenteurs des marchandises frappées de réquisition, seront tenus de faire la déclaration des quantités qu'ils possèdent, à l'annexe de l'Hôtel-de-Ville, rue de la Coutellerie, 3 (service des perceptions municipales), dans les vingt-quatre heures de la promulgation du présent arrêté, sous les peines portées par la loi.

Art. 3. Les prix seront fixés par la chambre syndicale des marchands de bois, de concert avec l'administration municipale.

Fait à Paris, le 11 décembre 1870.

JULES FERRY.

DÉCRET. — Le capitaine de vaisseau Le Normant de Kergrist, est nommé contre-amiral.

Le capitaine de frégate Lefort (René), est nommé capitaine de vaisseau.

Paris, le 8 décembre 1870.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 8 décembre 1870, sont promus ou nommés :

A la dignité de grand-croix :

Le vice-amiral de La Roncière le Noury.

Au grade de grand-officier :

M. le contre-amiral Pothuau.

Au grade de commandeur :

M. Krantz (Jules-François-Emile), capitaine de vaisseau, commandant le fort d'Ivry.

Au grade d'officier :

MM.

Valessie (André-Jules), capitaine de frégate.
Clément (Charles-Albert), lieutenant de vaisseau.
Brown (Louis-Henri), lieutenant de vaisseau.
Manescau (Jean-Louis-Jules), lieutenant de vaisseau.
Pougin de Maisonneuve (Albert-Louis-Marie-René), lieutenant de vaisseau.
Chauvin (Charles-Eugène), lieutenant de vaisseau.
Glon, dit Villeneuve, Eugène, lieutenant de vaisseau.
Gervais (Alfred-Albert), lieutenant de vaisseau.
Le Gorrec (Benjamin-Pierre-Marie), lieutenant de vaisseau.
Benoist-d'Azy (Rose-Ange-Augustin), lieutenant de vaisseau.
Darré (Laurent-Philippe), chef de bataillon commandant le bataillon de marche du 2e régiment d'infanterie de marine.

Au grade de chevalier :

MM.

Daniel (Pierre-Jean), lieutenant de vaisseau.
Cordier (Jules-Louis), lieutenant de vaisseau.
Agnant (Paul-Alfred-Philippe), lieutenant de vaisseau.
Fournier (François-Ernest), lieutenant de vaisseau.
Touchard (Charles-Philippe), lieutenant de vaisseau.
Chassériaud (André-Henri), lieutenant de vaisseau.
Lenéru (Alfred-François), lieutenant de vaisseau.
Le Do (Augustin-Victor-Alphonse), lieutenant de vaisseau.
Gelly (Barthélemy), enseigne de vaisseau.
De Marliave (François-Léopold), enseigne de vaisseau.
Germain (Jean-Joseph), enseigne de vaisseau.
Berchon Des Essards (Georges-Albert), enseigne de vaisseau.
Leffet (Eugène), enseigne de vaisseau.
Cullard (Guillaume), capitaine d'infanterie de marine.
Naudin (Adrien-Aristide), capitaine au bataillon de marche du 2e régiment d'infanterie de marine.
Kerzéon (Hervé), premier maître de manœuvre.
Mahé (Joseph-Charles), premier maître de manœuvre.
Pietrini (Jacques-Philippe), second maître de manœuvre.

Sont nommés dans la médaille militaire :

MM.

Mailloux (Henri-Pascal), 2e maître de canonnage.
Renault (Auguste-Emmanuel), 2e maître de canonnage.
Luccioni (François), 2e maître de canonnage.
Romazeille (Jean), capitaine d'armes.
Duval (Alexandre), capitaine d'armes.
Colombel (Pierre-François), sergent d'armes.
Antoine (Isidore), sergent d'armes.
Gombert (Louis), sergent d'armes.
Philippe (Louis-Marie), sergent d'armes.
Parzy (Isidore), sergent d'armes.
Maëstracci (Jacques-André), sergent d'armes.
Ropars (Jean), 2e maître de canonnage.
Gaignon (Etienne-Marie), 2e maître de canonnage.
Maitrot (François), 2e maître mécanicien.
Tersiquel (François-Marie), 2e maître de manœuvre.
Clément (Pierre-Marie), caporal d'armes.
Duprilot (Philippe), sergent-fourrier.
Chéruel (Paul-Jules-Marie), quartier-mattre de manœuvre.
Rault (Jean), quartier-maître de canonnage.
Giordan (Laurent), matelot de 1re classe.
Michel (Pierre-Alfred), matelot de 1re classe.
Fourages (Mathurin-François), matelot de 1re classe.
Manier (Jean-Baptiste-Constant-Joseph), matelot de 3e classe
Henriot (Pierre-François), matelot de 1re classe.
Brunet (Auguste-Sylvain), matelot de 1re classe.
Adol (Ambroise-André), matelot de 2e classe.
Sanguinède (Jules-Jean-François), matelot de 3e classe.
Maës (Ferdinand), matelot au 1es bataillon de marins.
Chécot (André), matelot au 2e bataillon de marins.
Omnès (Jean), matelot au 2e bataillon de marins.
Lacroix (Charles), matelot au 2e bataillon de marins.
Seujean (Martin), matelot au 2e bataillon de marins.
Kerrouredan (Corentin), matelot de 2e classe.
Fouché (Eugène), adjudant sous-officier de l'infanterie de marine.
Dumont (Eugène), sergent de l'infanterie de marine.
Chauvière (Louis-Joseph), sergent de l'infanterie de marine.
De Tryon de Montalembert (Améric-Charles-Raoul), sergent au 2e régiment d'infanterie de marine.
Soulié (Augustin), caporal au 2e régiment d'infanterie de marine.
Party (Jean-Claude), caporal de l'infanterie de marine.
Pillol (François-Xavier), caporal de l'infanterie de marine.

Galmiche (Eugène), caporal de l'infanterie de marine.
Teigny (Auguste), soldat an 2e régiment d'infanterie de marine.
Dreux (Toussaint), soldat de l'infanterie de marine.
Labadie (Baptiste), soldat de l'infanterie de marine.
Arnaudier (Jean-Marie), soldat de l'infanterie de marine.
Berthelage (Jules), soldat de l'infanterie de marine.
Haller (Pierre), soldat de l'infanterie de marine.
Louis (Claude), soldat de l'infanterie de marine.
Le Gallo (Mathurin), soldat de l'infanterie de marine.

Le ministre des travaux publics, membre du comité de défense,

Vu le décret du Gouvernement de la défense nationale en date de ce jour,

ARRÊTE :

Art 1er. Les détenteurs d'approvisionnements de houilles et cokes, y compris les administrations et les établissements publics et privés, devront faire, dans les quarante-huit heures, au ministère des travaux publics, 62, rue Saint-Dominique, la déclaration verbale ou écrite des quantités qu'ils possèdent.

Toutefois cette disposition ne s'applique pas, provisoirement, aux quantités de combustible inférieures à 5,000 kilogrammes, des'inées à la consommation domestique.

Art. 2. Les quantités déclarées resteront provisoirement dans les locaux où elles se trouvent actuellement déposées ; elles sereront sous la garde et la responsabilité des déclarants, qui ne devront en faire la remise que sur le vu d'une réquisition particulière.

Art. 3. Les quantités de houilles et cokes mises à la disposition du Gouvernement par le décret susvisé, seront réparties par les soins d'une commission spéciale; cette commission sera composée de cinq membres désignés par le membre du Gouvernement délégué à la mairie de Paris et à l'administration du département de la Seine et par le ministre des travaux publics ; elle désignera, pour l'exécution de

chaque livraison, un agent chargé de surveiller la remise de la quantité allouée et de fournir au détenteur du combustible un certificat qui lui servira de titre.

Art. 4. Le détenteur pourra, avant tout enlèvement, exiger des parties auxquelles seront délivrées les houilles et cokes, en vertu de la disposition de l'article précédent, le paiement d'une somme de 25 fr. par tonne, ainsi que le montant des droits d'octroi, s'il y a lieu.

Art, 5. Le prix définitif à payer par les parties prenantes sera fixé, à défaut de convention amiable, par trois arbitres, le premier sera désigné par le ministre des travaux publics, le second par la chambre syndicale des marchands de charbon de terre ; le troisième arbitre sera désigné par le président du tribunal de commerce.

Pour la détermination de ce prix, les arbitres appliqueront les bases fixées par l'article 2 du décret susvisé du Gouvernement de la défense nationale.

Fait à Paris, le 10 décembre 1870.

DORIAN.

Le membre du Gouvernement délégué à la mairie de Paris.

Considérant que les farines doivent être, autant que possible, uniquement consacrées à la fabrication du pain,

ARRÊTE :

Art. 1er. A partir de ce jour, 11 décembre, il est interdit aux boulangers de fabriquer des biscuits dits de mer ou de troupe.

Cette prohibition ne s'applique pas aux boulangers soumissionnaires de cette denrée vis-à-vis de l'administration de la guerre, dans la limite des commandes qu'ils auront reçues de l'intendance.

Art. 2. A partir du mardi 13 courant, il sera interdit à tous boulangers et débitants de comestibles de mettre en vente des biscuits dits de mer ou de troupe.

Les détenteurs de cette denrée devront déclarer à la mairie de leur domicile les quantités qu'ils possèderont à cette date.

Art. 3. Ces quantités seront transportées à la boulangerie de l'Assistance publique, place Scipion, où elles seront payées après constatation du poids et de la qualité, sur le pied des prix déterminés par les marchés de l'intendance militaire.

Art. 4. Faute par les détenteurs de faire la déclaration prescrite par l'article 2, la marchandise sera saisie et confisquée, sans préjudice des peines édictées par le décret de la Convention nationale, en date du 19 brumaire an III.

Fait à Paris, le 11 décembre 1870.

JULES FERRY.

GARDE NATIONALE.

Conformément aux dispositions insérées hier au *Journal officiel* sur l'organisation en régiments de guerre de la garde nationale de la Seine, le commandant supérieur a constitué les régiments suivants, en attendant que l'équipement de tous les bataillons lui permette de compléter cette organisation.

Les régiments, distingués par un numéro d'ordre, porteront le nom de *régiments de Paris*.

Voici la liste de ceux qui sont déjà constitués, avec l'indication de leurs chefs :

1er régiment, colonel Lardier : 30e, 63e, 174e et 240e bataillons.

2e régiment, lieutenant-colonel Jeannin : 6e, 7e, 34e et 36e bataillons.

3e régiment, lieutenant-colonel Jacob : 8e, 10e, 54e et 179e bataillons.

4e régiment, lieutenant-colonel Saunier : 9e, 22e, 150e et bataillon de Versailles et Saint-Cloud.

5e régiment, lieutenant-colonel Van Hoorick : 11e, 5e, 58e et 86e bataillons.

6e régiment, lieutenant-colonel Mosneron-Dupin : 12e, 3e, 13e et 111e bataillons.

7e régiment, lieutenant-colonel Boursier : 14e, 1er, 196e et 256e bataillons.

8e régiment, lieutenant-colonel de Narcillac : 15e, 16e, 131e et 165e bataillons.

9e régiment, lieutenant-colonel de Crisenoy : 17e, 82e, 105e et 127e bataillons.

10e régiment, lieutenant-colonel Germa : 19e. 18e, 84e et 85e bataillons.

11e régiment, lieutenant-colonel Charles Duval : 24e, 182e, 183e et 197e bataillons.

12e régiment, lieutenant-colonel Lambert : 39e, 26e, 37e et 132e bataillons.

13e régiment, lieutenant-colonel Jametel : 41e, 101e, 202e bataillons et bataillon de Montrouge.

14e régiment, lieutenant-colonel de Rancy : 52e, 44e, 50e et 200e bataillons.

15e régiment, lieutenant-colonel Galle : 60e, 45e, 59e et 177e bataillons.

16e régiment, lieutenant-colonel de Brancion : 72e, 38e, 69e et 221e bataillons.

17e regiment, lieutenant-colonel Ibos : 106e, 43e, 83e et 193e bataillons.

18e régiment, lieutenant-colonel Langlois : 116e, 35e, 211e et 212e bataillons.

19e régiment, lieutenant-colonel Rochebrune : 140e, 48e, 190e et 284e bataillons.

20e régiment, lieutenant-colonel Quevauvillers : 149e, 88e, 148e et 239e bataillons.

21e régiment, lieutenant-colonel Regnaud : 186e, 170e, 188e et 235e bataillons.

22e régiment, lieutenant-colonel Condamy : 205e, 55e, 87e et 89e bataillons.

23e régiment, lieutenant-colonel Catois : 222e, 33e, 92e et 207e bataillons.

24e régiment, lieutenant-colonel Flotte : 223e, 32e, 168e et 169e bataillons.

25e régiment, lieutenant-colonel Charpentier : 228e, 96e, 144e et 145e bataillons.

26e régiment, lieutenant-colonel de Chastenet : 230e, 76e, 164e et 224e bataillons.

27e régiment, lieutenant-colonel Arthur de Fonvielle : 23e, 25e, 62e et 68e bataillons.

Un décret du Gouvernement a décidé que les officiers de la garde nationale révoqués ne pourraient être réélus qu'aux élections prochaines.

(Cette décision est d'ailleurs basée sur les dispositions de la loi du 13 juin 1851. Art. 80.)

Malgré le décret précité, des officiers révoqués ont été réélus, et le général commandant supérieur a dû se refuser à reconnaitre leur réélection comme régulière.

Toutefois, l'un des maires de Paris ayant argué de ce qu'une réélection de cette nature avait eu lieu la veille de la publication du décret précité, pour déclarer la réélection valable, le général commandant supérieur, s'inspirant de l'article 43 de la loi du 13 juin 1851, n'a pas cru devoir assumer la responsabilité de la déclaration de nullité de la réélection, et a déféré la question au délégué du Gouvernement à l'administration du département de la Seine, afin de la faire résoudre au besoin par le Conseil de préfecture de la Seine qui, en effet, statue en ce moment même.

Le journal *la Cloche* est donc mal informé quand il accuse le général Clément Thomas de laisser porter les insignes de leurs grades par des officiers illégalement élus.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Le 12 novembre dernier, le ballon *Daguerre*, parti de Paris tombait, à Ferrières, au pouvoir des Prussiens. Ce ballon contenait un certain nombre de pigeons, dont la plupart sont restés aux mains des Prussiens.

Le 9 décembre, à cinq heures du soir, un de ces pigeons rentrait au colombier auquel il appartenait. Il était porteur d'une dépêche datée de Rouen 7 décembre, qui sera reproduite plus bas. (N° 1.)

Le même jour, 9 décembre, à sept heures et demie du soir, un second pigeon rentrait au même colombier, porteur d'une dépêche datée de Tours, 8 décembre, reproduite plus bas. (N° 2.)

Aucun doute n'existe sur l'identité des pigeons recueillis avec deux des pigeons pris à Ferrières par les Prussiens. Les agents de l'administration l'attestent avec toute certitude.

Les deux dépêches étaient attachées de la même manière, suivant un mode différent de celui qu'emploient les agents français.

Elles trahissent d'ailleurs leur origine germanique autant par le style que par la forme de l'écriture.

L'origine prussienne des deux dépêches est donc incontestable.

Le Gouvernement, résolûment décidé à communiquer à la population toutes les nouvelles qui l'intéressent, ne croit devoir accompagner d'aucun commentaire la reproduction des dépêches prussiennes dont suit le texte :

N° 1.

Rouen, 7 décembre.

Gouverneur Paris.

Rouen occupé par Prussiens qui marchent sur Cherbourg.

Populations rurale les acclame délibérez Orléans repris par ces diables Bourges et Tours menacés Armée de la Loire

complétement défaite Résistance n'offre plus aucune chance de salut.

A. LAVERTUJON (1).

N° 2.

Tours, 8 décembre.

Rédacteur Figaro, Paris.

Quels désastres Orléans repris Prussiens deux lieues de Tours et Bourges Gambetta parti Bordeaux Rouen s'est donné Cherbourg menacé armée Loire n'est plus fuyards pillards popul. rurale partie connivence Prussiens Tout le monde en a assez champs dévastés. Brigandage florissant manque de chevaux, de bétail. Partout la faim le deuil. Nulle espérance Faites bien que les Parisiens sachent que Paris n'est pas la France. Peuple veut dire son mot.

Signature illisible, ressemblant à celle ci :

COMTE DE PUJOL *ou* DE PUGET.

LUNDI 12 DÉCEMBRE

Le Gouvernement de la défense nationale.

Vu la loi du 13 août, les décrets des 10 septembre, 11 octobre et 14 novembre 1870, relatifs aux effets de commerce.

DÉCRÈTE :

Art. 1er. La prorogation de délais accordée par la loi du 13 août et les décrets des 10 septembre, 11 octobre et 14 novembre 1870, relatifs aux effets de commerce, est augmentée d'un mois à partir du 14 décembre courant.

Cette disposition est applicable même aux valeurs souscrites postérieurement à la loi et aux décrets susvisés, mais

(1) Il est sans doute inutile de faire remarquer que M. André Lavertujon, dont le nom a été faussement apposé à la suite de la dépêche censée expédiée de *Rouen*, est présent à son poste à Paris, comme un des secrétaires du Gouvernement.

en ce sens seulement que les souscripteurs de valeurs nouvelles et devant échoir avant l'expiration de la prorogation ne pourront profiter que des délais accordés postérieurement à la souscription.

Art. 2. Toutes les autres dispositions de la loi du 13 août 1870 sont maintenues.

Art. 3. Le présent décret est applicable à l'Algérie.

Fait à Paris, le 12 décembre 1870.

Arrêté. — Art. 1er La vente de la farine est interdite à partir de ce jour, 11 décembre. En conséquence, défense est faite aux boulangers de vendre de la farine et de l'employer à tout autre usage qu'a la fabrication du pain.

Art. 2. Tout boulanger contrevenant sera poursuivi conformément aux réglements sans préjudice des mesures que l'administration se réserve de prendre pour la fermeture de sa boutique.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la loi.

Fait à Paris, le 11 décembre 1870

Jules Ferry

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le préfet de police a adressé au ministre de l'intérieur la lettre suivante :

Paris, le 11 décembre 1870

Monsieur et cher ministre,

Lorsque je suis entré à la préfecture de police le 3 novembre dernier, la caisse des fonds secrets avait une avance de 1,680 fr. 55 c. J'ai eu la satisfaction d'élever ce chiffre, de telle façon que je puisse disposer, dès à présent, d'une somme de trente mille francs, sans gêner les services actuels. Si la meilleure police est, comme nous le pensons tous, celle de la charité, il faut la faire.

Je vous demande donc l'autorisation, dans les douloureuses circonstances que nous traversons, d'employer en secours les fonds secrets de la République. La somme de 30,000 fr. serait partagée, si vous y consentez, entre les œuvres charitables des vingt arrondissements de Paris et de la banlieue.

Veuillez agréer, monsieur et cher ministre, l'hommage respectueux de votre tout dévoué.

CRESSON

Le ministre a répondu :

Mon cher préfet,

Je vous remercie au nom de la ville de Paris de votre détermination. Vous avez raison : le meilleur emploi de fonds secrets est de prévenir le mal, et de tous les maux la misère est le plus grand. Il est vrai qu'aujourd'hui elle est anoblie par l'épreuve que notre chère cité supporte avec tant de courage. Mais elle n'en appelle pas moins tous les dévouements et tous les efforts. J'ai la plus ferme confiance que, grâce à ce concours, nous dominerons cette redoutable crise, et je suis heureux que votre souvenir reste associé à ce grand résultat.

Recevez, mon cher préfet, l'expression de mes bien affectueux sentiments.

JULES FAVRE

Ce 11 décembre 1870

Aux habitants de Paris

Hier, des bruits inquiétants répandus dans la population ont fait affluer les consommateurs dans certaines boulangeries.

On craignait le rationnement du pain.

Cette crainte était absolument dénuée de fondement.

La consommation du pain ne sera pas rationnée.

Le Gouvernement a le devoir de veiller à la subsistance de la population; c'est un devoir qu'il remplit avec la plus grande vigilance. Nous sommes encore fort éloignés du terme où les approvisionnements deviendraient insuffisants,

La plupart des siéges ont été troublés par des paniques. La population de Paris est trop intelligente pour que ce fléau ne nous soit pas épargné.

Paris, le 12 décembre 1870

JULES FAVRE, JULES FERRY, JULES SIMON, EUGÈNE PELLETAN, ERNEST PICARD, GARNIER-PAGÈS, EMMANUEL ARAGO.

Hier dimanche, le ministre de l'agriculture et du commerce, accompagné du secrétaire général du ministère et de l'ingénieur chargé de l'installation des moulins de l'Etat, est allé assister à la mise en train du nouveau moulin installé par la compagnie du Nord dans sa gare de marchandises.

Ce moulin de vingt-huit paires de meules a été construit en dix-huit jours et fait le plus grand honneur à l'intelligente activité des ingénieurs de la compagnie et de ses entrepreneurs. Il est mis en mouvement par deux locomotives transformées en moteurs fixes.

D'autres moulins de même importance sont en voie d'exécution dans les autres compagnies de chemins de fer, qui rivalisent toutes de zèle et de bon vouloir pour cette œuvre patriotique; ils seront sous très-peu de jours en état de faire de la farine.

Grâce à ce tour de force industriel, qui doublera l'effectif des moulins de l'Etat, la population parisienne peut compter que les moyens de mouture seront au niveau des dépôts de grains que contiennent encore les magasins publics et particuliers,

---

Quatre officiers français prisonniers nous ont été rendus hier en échange d'un pareil nombre d'officiers prussiens ; ce sont : MM. Guyon, sous-lieutenant au 31e de marche ; Magnien et Antoniolli, sous-lieutenants au 39e de marche, et Mahulot, lieutenant au même régiment.

Ces officiers font partie du 16e corps (armée de la Loire), commandé par le général Chanzy, le contre-amiral Jauréguiberry et le général Bourdillon, et ont été faits prisonniers le 2 décembre, au combat livré entre Patay et la Villeprévôt. Les renseignements qu'ils donnent constatent que l'armée de la Loire est fortement constituée.

Les 15e, 16e, 17e corps occupaient, en avant d'Orléans, les positions de Coulmiers, Saint-Péravy, Pacon, Patay, Artenay Cercottes, Chevilly.

Le 1er décembre, les corps de l'aile droite sont partis de Coulmiers, Patay, Péravy, etc. : ils ont rencontré l'ennemi vers une heure de l'après-midi à Villepiou, sur la route de Chartres. Après un combat de six heures, les positions furent enlevées à la baïonnette et les troupes bivouaquèrent sur le champ de bataille.

Le lendemain, 2, l'armée française se remit en marche et attaqua l'ennemi à Villeprévôt. Vers deux heures l'avantage était de notre côté quand des renforts considérables arrivés aux Prussiens nous forcèrent à rentrer dans les positions de la veille. Nos troupes exécutèrent ce mouvement avec ordre soutenues par l'arrivée de nos réserves qui empêchèrent l'ennemi de les poursuivre. L'armée prussienne a payé cet avantage par des pertes considérables.

D'après les renseignements fournis par ces officiers, pris à cette affaire même, le chiffre des prisonniers restés aux mains de l'ennemi ne dépasserait pas 1,500 hommes. Quant à eux, enlevés vers trois heures, ils ne peuvent rien dire de certain sur les événements ultérieurs.

Cependant, ils ont entendu dire dans le camp prussien qu'on s'était encore battu le 3 et le 4.

Ils ajoutent que le moral des troupes est excellent, que les services administratifs sont bien faits, que les hommes ont du pain et des vivres en abondance, que les populations se montraient pleines de dévouement pour la cause nationale et que les habitants des campagnes s'empressaient autour de nos prisonniers pour leur témoigner leur ardente sympathie.

Les déclarations des quantités de houilles et cokes approvisionnés dans Paris ou dans les communes situées en deça de la ligne d'investissement, et auxquelles s'appliquent le décret du Gouvernement et l'arrêté ministériel publiés dans le *Journal officiel* du 11 courant, sont reçues au ministère des travaux publics (62, rue Saint-Dominique), les 12 et 13 courant de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Ces déclarations transmises verbalement ou par écrit devront indiquer les noms, professions et domiciles des déclarants et des propriétaires, le lieu où sont déposés les combustibles déclarés, leurs nature, sorte et qualité.

Le ministre des travaux publics rappelle également aux détenteurs de combustibles qui ont été l'ojet de réquisitions que, par application de l'article 3 du décret du 10 décembre, ils doivent lui adresser une déclaration analogue à celle qui est exigée pour les houilles et cokes qui n'ont pas encore été requis.

En quelques jours, *Napoléon le petit*, publié pour la première fois en France par M. Hetzel, est arrivé à sa troisième édition. Dans un temps où il semble que les anxieuses préoccupations du présent et les nécessités de l'action ne sauraient laisser de place à l'étude d'un passé même voisin de nous, le livre de M. Victor Hugo, ce livre à peine connu de quelques-uns jusqu'ici, a trouvé des milliers et des milliers de lecteurs. Au milieu de nos douleurs, de nos deuils, de nos patriotiques angoisses, au milieu de nos indignations récentes, ces pages où sont retracées en traits ineffaçables

les péripéties et les suites premières d'un des drames les plus sinistres qu'ait vus l'histoire, ont réveillé plus vivantes toutes les indignations anciennes. Pages vengeresses ! pages prophétiques aussi ! Le grand écrivain ne voyait-il pas pleinement l'avenir, lorsqu'après avoir raconté les choses et montré les hommes, il disait avec une incomparable éloquence : « Et vous vous figurez que cela est !... Vous ne voyez donc pas que le Deux-Décembre n'est qu'une immense illusion, une pause, un temps d'arrêt, une sorte de toile de manœuvre derrière laquelle Dieu, ce machiniste merveilleux, prépare et construit le dernier acte, l'acte suprême et triomphant de la Révolution française ! Vous regardez stupidement la toile... Et vous n'entendez pas, au-delà, dans l'ombre, ce bruit sourd ! Vous n'entendez pas quelqu'un qui va et vient ! vous ne voyez pas trembler cette toile au souffle de ce qui est derrière. » (1)

C'est demain soir, lundi à 7 heures (théâtre de la Gaîté), qu'aura lieu la représentation littéraire et musicale donnée par la légion d'artillerie de la garde nationale au bénéfice de la caisse de secours des dix batteries.

Les grands noms ne manquent pas au programme de cette intéressante soirée, où la poésie est représentée par Victor Hugo (l'*Expiation*, les *Pauvres gens* et *Patria*), et la musique par Beethoven (*Patria*), Mozart (air de grand-prêtre de la *Flûte enchantée*), Meyerbeer (duo des *Huguenots*), Rossini (trio de *Guillaume Tell*), Méhul (le *Chant du Départ*), Auber Donizetti, Halévy, etc.

Les artistes sont Mmes Marie Laurent, Ugalde, Priola, Marie Roze, Hisson, Arnault, Borghèse, et MM. Taillade, Depassio, Massy, Melchisédeck, Ponsard, Lutz, Rousset, etc.

---

(1) Nous reproduisons cette note comme spécimen de la critique littéraire du *Journal officiel* pendant le siége

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 10 décembre 1870.

Divers souscripteurs de la commune de Boulogne.....	157 20
Souscriptions recueillies à la mairie de Saint-Denis....	450 »
Souscriptions recueillies dans le 62e bataillon de la garde nationale de Saint-Denis (2e versement)......	120 »
Souscription de treize employés du ministère de la guerre..................................	110 »
Total.............	837 20

MARDI 13 DÉCEMBRE

DÉCRET. — Art. 1er. Les adjudants-majors partant avec les compagnies de guerre toucheront mensuellement 86 fr. 10 c. en sus de leurs émoluments habituels.

Art. 2. Tout officier qui remplacera dans les compagnies de guerre l'adjudant-major. empêché pour des motifs dont le commandant supérieur sera juge, touchera la solde de son grade de capitaine ou de lieutenant.

Art. 3. A chaque régiment de Paris sera adjoint un capitaine d'armement avec la solde de son grade.

Art. 4. Les lieutenants-colonels commandant les régiments ont droit; à dater de la promulgation du présent décret, à une ration de fourrage.

Art. 5. Ils sont autorisés à s'adjoindre un officier d'ordonnance qui aura droit à la solde de lieutenant et à une ration de fourrage.

Paris, le 12 décembre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant les services éminents rendus par M. le baron Saillard, ministre plénipotentiaire, officier de la Légion

d'honneur, aujourd'hui chef du 1er bataillon des gardes mobiles de la Seine, et son héroïque conduite dans la journée du 30 novembre dernier, où il a été atteint de quatre coups de feu,

DÉCRÉTE:

M. le baron Saillard, ministre plénipotentiaire, chef du 1er bataillon des gardes mobiles de la Seine, est nommé commandeur de la Légion d'honneur.

Fait à Paris le 12 décembre 1870.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La commission supérieure des ambulances vient de procéder à un nouveau recensement des ambulances privées qui renferment plus de six lits. Elle n'a admis que les ambulances qui offrent une garantie absolue aux malades et aux blessés, et cependant la liste définitive comprend 25,826 lits qui ont été groupés autour des hôpitaux de répartition.

Ce chiffre énorme donne la mesure de l'esprit de solidarité qui règne dans la cité, et l'on doit noter, à l'honneur de la Ville de Paris, que ce bilan de la charité ne comprend pas les lits offerts aux convalescents à la suite de l'appel fait il y a quelques jours à la population par M. Jules Ferry, et auquel il a été si chaleureusement répondu.

Le ministre des affaires étrangères ayant écrit au colonel du 108e de ligne pour le charger d'offrir ses félicitations à trois jeunes magistrats engagés comme volontaires, MM. Robinet de Cléry, avocat général à Alger, Sauzède, substitut près le tribunal de cette ville, Potier, substitut près le tribunal de Versailles, à l'occasion de leur belle conduite dans les journées du 30 novembre et du 2 décembre, a reçu du colonel du 108e et de M. de Cléry les deux lettres qu'on va lire; elles n'ont point été faites pour la publicité, mais

l'exemple qu'elles consacrent, les sentiments qu'elles expriment nous sont à tous un tel sujet de consolation et d'espérance, que leurs auteurs nous pardonneront de les faire connaître. MM. Sauzède et Potier en auraient certainement envoyé de semblables s'ils n'étaient l'un et l'autre retenus par leurs blessures.

Le Perreux, 9 décembre 1870.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée relative à trois magistrats du 108e de ligne, MM. de Cléry, Sauzède et Potier.

Je suis heureux d'apprécier comme vous le mérite des hommes qui s'élèvent avec les difficultés et le danger, et j'ai proposé pour la médaille militaire ces jeunes engagés volontaires.

Mais il est une récompense sur laquelle je ne comptais pas pour eux, à laquelle ils ne s'attendaient pas eux-mêmes et qui leur sera d'autant plus agréable : ce sont les félicitations que vous voulez bien leur adresser et que je me suis empressé de leur transmettre.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, etc.

Le lieutenant-colonel commandant
le 108e régiment de ligne.

Le Perreux, 9 décembre 1870.

Monsieur le ministre,

Le précieux témoignage de sympathie que vous avez bien voulu adresser à mes amis et à moi par l'intermédiaire de notre brave et cher colonel vient de me parvenir au bivouac du Perreux. Permettez-moi d'oublier un instant mon humble situation de soldat de 2e classe et de vous dire, en songeant à des temps plus heureux, combien je suis touché d'un tel souvenir.

Je n'ai fait que mon devoir. Beaucoup l'ont fait à côté de moi et ont payé cher un dévouement qui restera ignoré. Cependant je suis bien aise qu'en nos personnes la magistrature, si souvent et si injustement calomniée, ait pu donner une preuve publique de son amour du pays. J'y ai eu, en ce qui me concerne, bien peu de mérite; je suis enfant de Metz. J'ai tout à reconquérir sur un ennemi qui possède notre sol, foule aux pieds nos cimetières et ne nous laisse même pas arriver le nom de ceux des nôtres qui sont tombés en défendant la terre natale.

Nous aurons peut-être plus tard bien des larmes à verser : aujourd'hui tout est absorbé dans un seul sentiment, dans une seule volonté : l'expulsion de l'étranger. Je n'ai pas voulu qu'un jour mon fils pût se demander comment à cette heure néfaste son père avait put laisser se consommer de tels malheurs sans jeter dans la mêlée toutes ses forces et tout son sang.

Et maintenant, monsieur le ministre, qu'on nous ramène au combat ! J'y retournerai reconforté par votre lettre. Vous avez fait en l'écrivant une bonne action, car j'ai des heures cruelles à passer en songeant à ma mère, à ma femme et à mes enfants bloqués et peut-être bombardés dans Besançon, où je croyais leur avoir trouvé un asile assuré.

Que Dieu les protége ! qu'il protége la France et ceux qui, comme vous, veillent avec tant de courage et de patriotisme à son honneur et à ses intérêts. Vendredi, j'ai acclamé le général Trochu, s'arrêtant sous les balles en avant de nos lignes sur le plateau de Bry. C'est un grand souvenir pour moi. La même acclamation s'échappe de nos poitrines lorsque nous lisons les écrits où vous racontez vos efforts pour défendre dans des négociations difficiles le plus précieux de nos biens, le seul peut-être qui nous reste intact, notre honneur national.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, etc.

R. DE CLÉRY,

Avocat général à Alger, soldat au 108e de ligne.

GARDE NATIONALE

ORDRE

Le commandant supérieur des gardes nationales juge opportun de définir, par la voie de l'ordre, les attributions des chefs des *régiments de Paris*, et de fixer leurs rapports, tant avec les bataillons dont ils restent les chefs, qu'avec les commandants des bataillons dont les compagnies de guerre passent sous leurs ordres.

1e Les lieutenants-colonels continueront de commander leur bataillon et d'y exercer leur autorité sur la portion sédentaire, tout aussi bien que sur les compagnies de guerre.

Cette action est indispensable pour maintenir l'unité du bataillon, qui est d'intérêt supérieur, et pour éviter que l'éloignement momentané des compagnies de guerre n'affaiblisse le lien fraternel et la solidarité qui unissent les deux

fractions du bataillon. Aucune d'elles ne doit oublier que leur but est commun, et que leur action est également utile à la patrie. Les compagnies de guerre qui ont eu le tort de prendre un signe distinctif, dont le commandant supérieur a ordonné la suppression. doivent songer que les compagnies sédentaires combleront les vides faits chez elles par le feu de l'ennemi. Elles doivent aussi reconnaître que le service du rempart n'est ni moins nécessaire ni moins pénible que celui auquel elles sont appelées, et qu'il est d'autant plus méritoire dans la cruelle saison où nous sommes que, plus âgés et moins aptes à la fatigue, les hommes des compagnies sédentaires manquent souvent, à la grande douleur du commandant supérieur et du Gouvernement de la défense nationale, des objets nécessaires pour lutter contre les rigueurs du froid.

Du reste, sous peu de jours, les compagnies de guerre participeront de nouveau, dans une certaine mesure, à ce service du rempart. et elles assisteront ainsi, momentanément, leurs camarades sédentaires.

2° Cependant, le commandant du régiment ou des compagnies de guerre pouvant se trouver empêché par les nécessités de son service spécial, de consacrer à l'administration de son bataillon tous les soins qu'elle exige, il sera assisté et suppléé par un capitaine de la portion sédentaire, qu'il désignera d'un commun accord avec ses officiers, et dont il fera connaître le nom au commandant supérieur. Mais cette autorité par délégation s'effacera toujours devant celle du chef de bataillon, ne s'exercera que sous son contrôle, et sera l'objet de rapports réguliers qui lui seront adressés.

3° Le chef du régiment désignera aussi dans les compagnies de guerre fournies par son bataillon, un capitaine chargé de l'assister dans l'administration de ses compagnies, et de commander dans les manœuvres et dans les mouvements devant l'ennemi. où le commandement du lieutenant-colonel s'exercera sur l'ensemble ou sur plusieurs fractions du régiment, ainsi que dans les circonstances où ce chef sera

obligé de s'absenter pour surveiller ses divers détachements.

4° Les compagnies de guerre fournies au régiment par un autre bataillon seront, en ce qui a trait à la discipline, aux exercices et manœuvres, et aux opérations militaires, sous le commandement exclusif du chef du régiment qui, seul, recevra les ordres du commandant supérieur et de son état-major, ou du chef militaire sous la haute direction duquel le régiment sera placé hors de Paris Mais, pour ce qui touche à la solde et à l'administration, ces compagnies continueront d'être gouvernées par le chef de leur bataillon, ainsi que cela se produit dans l'armée pour les fractions de troupe d'une même arme momentanément réunies sous un commandement militaire chargé de les utiliser.

Un décret en date du 28 novembre a décidé de la formation d'une légion dite de Seine-et-Oise, recrutée parmi les gardes nationaux de ce département réfugiés à Paris, et qui n'avaient pu trouver place dans les cadres de la garde nationale de la Seine. Ce décret a éte complété, le 4 décembre, par un arrêté du ministre de l'intérieur qui divise la légion de Seine-et-Oise en cinq bataillons et indique les éléments qui doivent former chacun de ces bataillons.

Quelques compagnies de gardes nationaux des communes désignées dans cet arrêté, et qui étaient déjà encadrées dans les bataillons de la Seine, ont pensé qu'elles devaient être distraites de ces bataillons pour contribuer à la formation de la légion de Seine-et-Oise.

Il y a là une erreur d'interprétation. L'arrêté ne désigne que les compagnies qui ont pu faire un service effectif dans les rangs de la garde nationale de la Seine, à la date du 28 novembre.

Nous devons ajouter, afin qu'il n'y ait aucune méprise sur la constitution de la légion de Seine-et-Oise, que le décret

a très-précisément indiqué qu'elle était la portée de cette constitution.

Le Gouvernement ne s'est pas proposé de former une légion dans le sens rigoureux du terme, il a considéré « que, par leur connaissance de la topographie des environs de Paris, les citoyens du département de Seine-et-Oise qui n'avaient pu trouver place dans les rangs de la garde nationale de Paris, pouvaient utilement être mis à la disposition des chefs de corps ou des commandants de secteurs, soit qu'on les mobilisàt, soit qu'on les maintînt à un poste sédentaire. »

En cela, le Gouvernement n'a fait que répondre à un vœu fréquemment manifesté par des citoyens dont quelques-uns ont déjà donné des témoignages de la plus ferme résolution et du plus ardent patriotisme.

Il doit donc être bien entendu que, dès que le groupement adopté par l'arrêté du 4 décembre aura permis de compléter l'armement et l'équipement des éléments dont il importe de se rendre un compte exact, la subdivision par compagnies conservant les noms des communes sera retablie, autant qu'il sera possible, et que le décret du 28 novembre recevra une complète exécution.

L'élection du commandant du 1er bataillon de Seine-et-Oise (Versailles, Rueil et Argenteuil) aura lieu le mardi 13 décembre à une heure, boulevard Pereire, près l'avenue des Ternes, en l'école des filles où se trouve casernée une partie du bataillon.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHATS DE CANONS

Journée du 12 décembre 1872.

Souscription faite à la 1re compagnie du 15e bataillon.	510 »
Le 3e bataillon de la garde nationale...............	14,787 30
Le 9e bataillon de la garde mobile de la Seine, au fort de Vanves..................................	321 85
Le cercle de la librairie, de l'imprimerie et de la papeterie....................................	4,175 »
La 2e compagnie du 112e bataillon de la garde nationale...	270 »
Divers souscripteurs à l'administration du journal l'*Avant-Garde*............................	134 50
Total............	20,198 65

La 7e compagnie du 113e bataillon a versé à la mairie du 1er arrondissement, la somme de 525 fr., montant de sa souscription, pour la construction des canons.

Avis. — Les citoyens suisses désireux de faire partie de la compagnie des ambulances volontaires suisses de la ville de Paris, dont le membre du Gouvernement délégué à la mairie de Paris a accepté le concours, sont invités à se rendre au siége de cette compagnie, où ils pourront se faire inscrire de huit heures et demie du matin à neuf heures du soir (salle réservée), au nouvel Hôtel-Dieu, prés le tribunal de commerce.

Attendu l'urgence, les listes d'inscription seront closes très-prochainement.

Le service des ambulances suisses de la ville de Paris n'est pas rétribué.

Paris 12 décembre 1870.

Le Comité.

MERCREDI 14 DÉCEMBRE

Décret. — Les médecins et pharmaciens principaux de première classe du corps de santé de l'armée de terre pourront être à l'avenir maintenus dans le cadre d'activité jusqu'à l'âge de 62 ans.

Fait à Paris, le 13 décembre 1870.

Décret. — M. Valentin (Louis-Ernest) colonel de gendarmerie, est nommé général de brigade, avec rang du 8 de ce mois.

Paris, 13 décembre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant qu'il résulte d'une enquête régulière que M. Guillouzie, sous-lieutenant à la 5e compagnie du 4e bataillon du 50e régiment de garde mobile (Seine-Inférieure), a abandonné son poste devant l'ennemi.

DÉCRÈTE :

M. Guillouzie, sous-lieutenant au 50e régiment de garde mobile, est révoqué de son grade.

Fait à Paris, le 13 décembre 1870.

Général Trochu

COMMUNICATIONS DIVERSES

Un certain nombre de personnes dont les parents, officiers de l'armée, sont prisonniers de guerre en Prusse, croient pouvoir leur adresser des lettres lorsque des communications régulières ont lieu avec l'ennemi, par voie de parlementaires pour l'enlèvement des blessés, l'enterrement des morts, etc. C'est-là une erreur qu'il importe de rectifier. Tous rapports

avec l'ennemi, toute transmission de lettres, etc., sont formellement interdits par les lois de la guerre, même dans les circonstances particulières dont il s'agit. La surveillance la plus active sera exercée à cet égard : les personnes qui contreviendraient au présent ordre seront justiciables des tribunaux militaires.

Après les pertes subies par divers corps de la 2e armée, notamment par la division de Malroy, qui a été trés-énergiquement engagée, on a dû modifier les bases de la constitution des armées de la défense.

Le 1er corps, commandé par le général Blanchard, a été dissous. La division de Malroy de ce corps ayant fait des pertes sérieuses, a été en partie dirigée sur la 3e armée.

Ces deux officiers généraux vont être pourvus de commandements importants, sous les ordres du général Vinoy.

L'un et l'autre ont été l'objet d'articles de journaux qui pourraient porter atteinte à leur considération s'ils n'étaient entourés de l'estime de tous les militaires qu'ils ont eus sous leurs ordres.

En rendant hommage à leur caractère, et en particulier à leur énergie dans les derniers combats, le Gouverneur de Paris remplit un acte de haute justice.

L'administration de la Préfecture de police rappelle qu'il est absolument interdit de crier la vente des journaux sur la voie publique.

GARDE NATIONALE.

Le commandant supérieur des gardes nationales est informé par un rapport de l'officier qui commande les avant-postes de Créteil, qu'une section de la 4e compagnie du 214e bataillon, détachée à ces avant-postes, s'est laissée entraîner, dans la nuit du 10 au 11 décembre, à une fausse alerte qui a pres-

que dégénéré en panique. Après quelques coups de feu, cette troupe s'est précipitamment retirée en arrière du point qu'elle occupait aux avancées; et sur lequel a dû la ramener le capitaine de la compagnie.

La fermeté d'une troupe dépendant, en grande partie, de l'attitude et du sang-froid du chef qui la commande, le commandant supérieur ordonne qu'une enquête soit faite sur la conduite qu'à tenue, en cette circonstance, le lieutenant Fischer de la 4e compagnie du 214e bataillon.

Quant aux hommes sous les ordres de cet officier, comme ils n'ont donné lieu à aucune plainte contre la discipline et qu'ils ont réoccupé leur poste avec calme après cet incident, le commandant supérieur se bornera, pour cette fois, en ce les concerne, au blâme que leur inflige cet ordre du jour.

Il est d'autant plus pénible au commandant supérieur d'avoir à signaler de pareils faits, que les rapports qui lui parviennent sur la conduite, aux avant-postes, des nombreux bataillons qui les occupent, sont on ne peut plus satisfaisants.

Paris, le 13 décembre 1870.

NÉCROLOGIE. — M. le baron Saillard, chef du 1er bataillon des gardes mobiles de la Seine est mort au moment même où paraissait au *Journal officiel* le décret qui nommait ce brillant officier au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

En rappelant par les considérants de sa décision les éminents services de M. Saillard dans la diplomatie, le Gouvernement de la défense nationale a justement associé dans le témoignage de la reconnaissance publique, les titres du ministre plénipotentiaire et ceux du soldat.

Il faudrait suivre le baron Saillard dans toutes les parties du monde, dans l'Amérique du Sud, en Afrique, en Asie, aux confins de la Turquie, au Mexique, pour rendre compte de cette vie si bien remplie. La trempe énergique de son carac-

tère prompt aux résolutions, un esprit naturellement observateur et fin, l'avaient désigné pour remplir ces missions lointaines, pleines de péril et de difficultés.

Quand la guerre éclata, au mois de juillet dernier, le baron Saillard, jugeant qu'il pouvait utilement servir son pays dans les rangs de l'armée, obtint, lors de la convocation de la garde nationale mobile, le commandement du 1er bataillon de la Seine, grade qui fut plus tard confirmé par le choix unanime des hommes placés sous ses ordres. Ce commandement, exercé avec vigueur et autorité, contribua puissamment à former la jeune troupe qu'il fut chargé de conduire, le 30 du mois dernier, à l'attaque des positions occupées par les Prussiens à Épinay.

Dès le début de l'action, le commandant du 1er bataillon de la Seine reçut une balle qui lui traversa le bras droit et l'obligea à prendre son sabre de la main gauche. Encourageant par sa présence la jeune milice qui essuyait, pour la première fois, un feu aussi meurtrier, il resta à la tête de son bataillon ; mais une heure après, un second coup de feu l'atteignit à la main gauche et acheva de le désarmer. Le commandant Saillard continuait néanmoins à donner des ordres pour assurer la défense des positions enlevées par son bataillon, quand une troisième blessure, qu'il reçut à l'aine, le contraignit à se retirer. Même dans sa retraite, le feu de l'ennemi ne l'épargna pas ; une quatrième balle le frappa à l'épaule.

Malgré le nombre et la gravité de ces blessures, les amis et les compagnons d'armes du commandant Saillard se flattèrent d'abord de l'espoir de sauver ses jours ; mais la plaie de la main gauche, prenant un caractère alarmant, il résolut de se faire transporter, de l'ambulance de la Légion-d'Honneur, à Saint-Denis, où il avait d'abord été recueilli, à celle du ministère des affaires étrangères, au milieu de ses camarades, dont les soins devaient suppléer à ceux de sa famille absente. Ce fut un cruel retour. En vain les docteurs Nélaton et Labbé épuisèrent les ressources de leur art ; en vain le

blessé subit avec le plus ferme courage la plus douloureuse opération, rien ne put arrêter les progrès du mal. Quand la mort frappa M. Saillard, il y était préparé depuis longtemps, il la voyait venir d'un œil ferme et le cœur haut, seul, sans illusions, parmi ceux qui l'entouraient.

Le baron Saillard n'a malheureusement pas eu la consolation de connaître l'éclatant témoignage d'estime qui lui était donné par le Gouvernement de la défense nationale. Les deux lettres que nous allons reproduire montrent les efforts qui ont été faits pour lui procurer cette dernière satisfaction et complètent les considérants du décret inséré au *Journal officiel* d'hier.

Voici en quels termes, M. le général Le Flô annonçait, le 12 au soir à M. Jules Favre, qu'il partageait son sentiment sur la récompense qu'avait méritée M. Saillard :

« J'ai lu avec une véritable émotion la note que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser relativement à M. Saillard, chef du 1er bataillon de mobiles de la Seine, et je m'empresse de vous annoncer que, m'associant au sentiment d'admiration que vous a inspiré l'héroïque conduite de cet officier supérieur, et, tenant compte de ses services éminents dans la diplomatie, je présenterai ce soir un décret au Gouvernement ayant pour objet d'élever M. Saillard au grade de commandeur de la Légion-d'Honneur. »

M. Jules Favre se hâtait, de son côté, et sans attendre la promulgation du décret, il voulait du moins faire pressentir au blessé la résolution du Gouvernement. Quelques instants après avoir reçu la lettre du ministre de la guerre, il la transmettait à son chef de cabinet, avec ces mots :

« Je suis heureux d'avoir provoqué la lettre que voici et la juste récompense qu'elle annonce... Je vous confie le pli pour que, demain matin, vous puissiez lui faire savoir combien nous sommes fiers de lui. »

En vain M. Jules Favre se hâtait, la mort se hâtait encore

plus. Mais si ce rayon de gloire n'a pas éclairé le front du mourant, sa famille du moins saura que la patrie s'associe à son deuil.

SOUSCRIPTION NATIONALE POUR L'ACHAT DE CANONS

L'état-major du 5e bataillon de la garde nationale sédentaire	88	»
Divers souscripteurs, élèves du Conservatoire (classe de M. Le Couppey)	50	»
La Chambre syndicale des entrepreneurs de peinture de la ville de Paris	300	»
Le 7e bataillon de la garde nationale, pour un canon qui devra porter l'inscription suivante : *Offert par le 7e bataillon de la garde nationale*	10,594	»
Total	10,942	»

JEUDI 15 DÉCEMBRE

Par décret en date du 13 décembre 1870, ont été nommés pour prendre rang du 8 décembre 1870 :

Au grade de général de division

MM. les généraux de brigade :

Boissonnet (Estève-Laurent), commandant l'artillerie du 2e corps de la 2e armée de Paris.

Berthaut (Jean-Auguste), commandant une division de la 2e armée de Paris.

De Carrey de Bellemare (Adrien-Alexandre-Adolphe), commandant une division de la 2e armée de Paris.

Au grade de général de brigade :

MM.

Ragon (Louis-Dominique-Auguste), colonel du génie.

Tyrbas de Chamberet (Charles-Gabriel-Hippolyte), colonel de gendarmerie.

De Belgaric (Alexandre-François-Émile), colonel d'état-major.
Fournès (Jean-Martin), colonel du 4e zouaves.
Bonnet (Léon-Cyprien), colonel du 35e de ligne.

Par décision du ministre de la guerre en date du 14 décembre 1870, le général de division Susleau de Malroy est nommé au commandement de la 1re division active de la 3e armée.

Le général Soumain commande la 1re division militaire et le territoire.

Par décrets en date du 13 décembre 1870, ont été nommés, pour prendre rang du 8 décembre 1870 :

1o DANS LE CORPS D'ÉTAT-MAJOR :

Au grade de colonel :

M. de Clermont-Tonnerre (Aynard), lieutenant-colonel d'état-major.

Au grade de lieutenant-colonel :

MM. Montels (Félix), chef d'escadron d'état-major (2e armée).
Regnier (Philippe-Auguste), chef d'escadron d'état-major (2e armée).
Beaugeois (Joseph-Marie), chef d'escadron d'état-major (2e armée).
Vial (Jules-Paul, chef d'escadron d'état-major (3e armée).

2o DANS LE CORPS DE L'ARTILLERIE.

Au grade de colonel :

MM.
Roy (Eugène-Louis), lieutenant-colonel, commandant l'artillerie du 5e secteur.
De Gressot (Charles-Eugène), lieutenant-colonel au 22e d'artillerie.
Morel (Jules-Alexis) lieutenant-colonel, commandant l'artillerie de Vincennes.
Lamandé (Charles-François) lieutenant-colonel au 4e d'artillerie.

Au grade de lieutenant-colonel :

MM.
Got (Charles-Henri), major du 22e d'artillerie.
Logerot (Pierre-Achille), chef d'escadron, directeur de la poudrerie du Bouchet.

Allan (Paul-Victor), chef d'escadron.
Brion (Jules-Dominique), chef d'escadron.
Fagueret (Jean-Baptiste), chef d'escadron (3e armée).
Caron (Henri-Louis-Maurice), chef d'escadron.
Pachon (Prosper-Jean-Baptiste), chef d'escadron au 11e régiment d'artillerie.

3o DANS LE CORPS DU GÉNIE.

MM.

De Foucauld (Louis), chef de bataillon (3e armée).
Guyot (Auguste-Ulysse), chef de bataillon (2e armée).

Par décret en date du 13 décembre 1870, ont été nommés dans l'artillerie, pour prendre rang du 8 décembre 1870.

Au grade de colonel :

Grévy (Paul-Louis-Jules), lieutenant-colonel (2e armée).
Lucet (Louis-Clément), lieutenant-colonel.

Au grade de lieutenant-colonel :

MM.

David (Jean-Marie), chef d'escadron (2e armée).
Vaudrey (Léonide), chef d'escadron (2e armée).
Cavalier (Émile-Miranda), chef d'escadron (2e armée).
Warnesson (Charles-Auguste), chef d'escadron.
Charpentier de Cossigny (Marie-Guillaume-Louis), chef d'escadron (2e armée).
Magdeleine (Jules-Frédéric) chef d'escadron (2e armée).
Ladvocat (Michel-Arsène-Victor), chef d'escadron (2e armée)

Par décret du 8 décembre 1870 a été nommé dans la garde nationale mobile de la Vendée.

Au grade de lieutenant-colonel :

M. Madelor (Hippolyte-Victor), chef de bataillon d'infanterie.

(Suivent. pour la même garde nationale mobile, des nominations aux grades de chef de bataillon, de lieutenant et de sous-lieutenant.)

Par décret du 14 décembre 1870, M. Chevillotte (Edme-Pierre), lieutenant-colonel dans l'artillerie de marine, a été promu au grade de colonel.

Par décret du 8 décembre 1870, M. Briens (François-Suliac), chef d'escadron d'artillerie de marine, a été promu au grade de lieutenant-colonel.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 8 décembre 1870, ont été nommés chevaliers de l'ordre, dans le corps de l'artillerie de marine.

MM. Bernard (Alphonse-André), capitaine en 1er.
Candelot (Albert-Louis), capitaine en 2e.
Leherle (Emile), capitaine en 2e.
Périssé (Jules), lieutenant.
Plonquet (Paul), lieutenant.
Joyau (Victor-Etienne), sous-lieutenant.
Sagnières (Jean-Joseph), maréchal-des-logis.
Collet (Gustave-Henri), maréchal-des-logis.
Stassart (Joseph-Auguste), brigadier.
Chatelier (Louis-Charles), artificier.
Blavier (Barbe-François-Hubert), artificier.

GARDE NATIONALE

Rapport au Gouverneur de Paris

Paris, le 14 décembre 1870

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous informer que le bataillon dit des *Volontaires du 147e* avait reçu l'ordre de partir ce matin pour Rosny, et qu'au moment du départ, il n'a présenté sur le lieu de son rassemblement habituel qu'un effectif de 109

hommes, dont la plupart avaient négligé de prendre leurs armes.

Ce bataillon, d'une formation antérieure au décret du 8 novembre 1870, et dont les éléments avaient été puisés à diverses sources, a motivé son refus de marcher, sur ce que les femmes des hommes mariés qui en font partie n'auraient pas touché pendant leur absence, les 75 centimes que le Gouvernement de la défense nationale leur a alloués, et, sans tenir compte des explications données à ce sujet, il a persisté dans son refus.

Une première fois, le 28 novembre, j'avais eu à me plaindre de lui, et il était parti pour Créteil dans un état qui m'avait inspiré un vif mécontentement. Mais sa conduite n'ayant donné lieu à aucune plainte pendant son séjour dans la tranchée, j'avais cru pouvoir oublier ce précédent.

L'acte qu'il a commis aujourd'hui me prouve que je ne saurais compter sur une pareille troupe.

J'ai donc l'honneur de vous proposer :

1° La dissolution de ce bataillon;

2° La réincorporation des hommes qui le composent dans les divers bataillons d'où ils sortent, les chefs de ces bataillons restant libres de les admettre et devant être tenus de procéder au désarmement de ceux qu'ils refuseront.

Ces commandants seront comptables des objets d'équipement et de campement des gardes réintégrés dans leurs bataillons, et ils exigeront la rentrée en magasin de ceux délivrés aux hommes qu'ils jugeront opportun de désarmer et de rayer définitivement.

Des faits tels que celui que je vous signale, monsieur le Gouverneur, engendrent des abus auxquels il serait urgent de mettre un terme, s'ils se représentaient.

Ainsi, le bataillon dit des *Volontaires du 147*e avait touché, hier, des vivres pour quatre jours, et c'est grâce au concours énergique et intelligent de quelques officiers de ce bataillon que j'ai pu faire rentrer ces vivres en magasin.

D'un autre côté, voici un commandant chez lequel je n'ai pas rencontré l'énergie que j'étais en droit d'attendre, et quelques officiers qui se sont trouvés sans influence sur leurs troupes, auxquels le Trésor a payé d'avance un mois de solde, tandis que leur service extérieur n'a duré qu'une semaine.

Il y a là un abus dont souffrent les finances du pays et auquel je vous proposerais de remédier immédiatement, s'il ne constituait une exception dans les compagnies de guerre de la garde nationale.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine,

CLÉMENT THOMAS

Le Gouvernement de la défense nationale.

Vu le rapport adressé au Gouverneur de Paris par le général commandant supérieur de la garde nationale de la Seine,

DÉCRÈTE :

Art. 1er: Le bataillon dit des *Volontaires du 147e*, est dissous.

Art. 2. Les hommes qui le composaient sont réincorporés dans les divers bataillons d'où ils sortent. Les chefs de ces bataillons sont investis du droit de les admettre ou de les refuser. Ils devront procéder au désarmement des hommes qu'ils refuseront.

Art. 3. Ces chefs de bataillons seront comptables des objets d'équipement et de campement des gardes réintégrés dans leurs bataillons, et ils exigeront la rentrée en magasin de ceux délivrés aux hommes qu'ils jugeront opportun de désarmer et de rayer définitivement.

Paris, le 14 décembre 1870.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Gouvernement a adressé la proclamation suivante aux habitants et aux défenseurs de Paris.

L'avis publié il y a deux jours par le Gouvernement paraît avoir dissipé les inquiétudes de la population relativement au pain. Il importe qu'il n'en reste aucune trace.

Il est clair que s'il y a quatre pains pour quatre consommateurs, et que l'un d'eux en achète trois, il condamne tous les autres à se contenter d'un tiers de la ration. Voilà les effets de la peur.

Nous répétons qu'il n'y a aucun sujet de préoccupation et que le pain ne sera pas rationné.

Assurément, s'il fallait se résigner à des privations dans un moment comme celui-ci, Paris n'hésiterait pas. Il n'est aucun sacrifice qu'il ne soit prêt à faire pour l'honneur et pour la patrie. Mais les approvisionnements existants permettent de lui épargner cette nécessité. La quantité de pain vendue quotidiennemnt n'a pas varié depuis le commencement du siége, et rien ne fait prévoir qu'elle doit être diminuée. Il n'y aura de différence que pour la qualité.

Le plus grand intérêt de la défense étant de prolonger autant que possible la résistance de Paris, le Gouvernement, sûr de répondre en cela à la volonté de tous les citoyens, a résolu qu'aussitôt après le délai nécessaire pour écouler les quantités existantes, il ne serait plus vendu ni distribué dans la Ville que du pain bis. Ce pain est nourrissant, agréable au goût et sans aucun inconvénient pour la santé. Nos paysans n'en mangent pas d'autre, même dans les départements les plus favorisés. Il va sans dire que le pain sera de qualité uniforme pour tous les consommateurs, et qu'aucune exception ne sera tolérée.

La viande ne nous manque pas. Il en sera distribué tous les jours dans les boucheries municipales, sans réduction

d'aucune sorte sur les quantités actuellement distribuées. On a eu d'abord quelques difficultés pour organiser le service; maintenant tout est en ordre. Le pain et la viande, c'est-à-dire la double base de l'alimentation, sont assurés. La situation est donc satisfaisante. On peut dire qu'elle est inespérée, après trois mois de siége.

Ces résultats sont dus en majeure partie à la sagesse et au patriotisme de la population, aussi résignée devant les privations qu'elle est héroïque devant le péril. Nous avons tous juré que rien ne nous coûterait pour sauver notre pays, et nous y parviendrons à force de calme, de vigilance et de courage.

Paris, le 14 décembre 1870.

Plusieurs journaux, en apprenant l'arrivée à Paris de correspondances privées apportées par un messager, se sont demandé si le ministre des finances et l'administration des postes avaient fait les efforts nécessaires pour rétablir les communications interrompues entre Paris et les départements.

L'administration des postes, pleinement autorisée par le ministre des finances, ne recule devant aucun sacrifice pour atteindre ce sésultat. Elle accueille tous les bons vouloirs, adopte et met en pratique tous les procédés ingénieux, et sollicite le succès par de larges rémunérations.

A plusieurs reprises, elle a fait appel au dévouement de ses facteurs, mais ce n'a jamais été en vain. Un grand nombre d'entre eux, ont, au péril de leur vie, pénétré sur le territoire occupé par l'ennemi. Plusieurs ont franchi les lignes d'investissement et ont rapporté des lettres de l'extérieur. Il en est qui ne sont pas encore revenus.

La patriotisme a été pour beaucoup dans de semblables efforts. Mais l'administration des postes a su les apprécier à leur valeur ; elle en a rémunéré les auteurs dans le présent, elle ne les oubliera pas dans l'avenir.

A tous les points de vue, ces tentatives ont été nombreuses

et répétées ; mais on doit comprendre que, dans l'intérêt même de leur réussite, la discrétion la plus grande lui est absolument imposée.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, président de la commission des départements réfugiés, a adressé la circulaire suivante aux personnes qui, à Paris, viennent en si grand nombre au secours des malheureux :

Messieurs et chers concitoyens,

Entre toutes les souffrances que cause la crise actuelle, un intérêt particulier s'attache aux souffrances des réfugiés des départements qui entourent la capitale. Contraintes de fuir précipitamment devant les calamités de la guerre, les populations sont accourues parmi nous dans un dénûment presque absolu, et le peu de ressources qu'elles avaient pu apporter ont été bien vite épuisées. Le Gouvernement de la défense nationale, la mairie de Paris et les administrations provisoires des communes réfugiées montrent le zèle le plus actif pour soulager tant de douleurs ; mais le mal est si grand, surtout dans la saison où nous sommes, qu'il reste immensément à faire. On peut distribuer des vivres ; mais les vêtements et le chauffage, presque aussi nécessaires, manquent complètement.

Nous nous adressons à la sympathie de tous nos concitoyens, bien assurés que notre appel sera entendu.

Les dons en argent et en nature seront reçus chez notre trésorier, M. Cocheris, au palais de l'Institut.

Pour les vêtements de tous genres, il nous est permis de compter sur la générosité bien connue des grandes maisons de confection, qui ne cessent de rendre tant de services aux classes les moins aisées de la société.

Tous les dons que nous recevrons seront cités en détail dans le *Journal officiel*, soit que les donateurs les destinent à former un fonds commun soit qu'ils les affectent à une destination spéciale indiquée par eux. (1)

Les délégués des administrations municipales :

Barthélemy Saint-Hilaire, président ; — Despommiers, vice-président pour Seine-et-Marne ; — Léon Say, vice-président pour Seine-et-Oise ; — Cocheris, trésorier ; Foyot, secrétaire ; Buignet, secrétaire adjoint ; — Bourruet, H. de Choiseul, Dr Desfossez, Jacquel, Lefèvre, Maréchal, Revelle, André Rousselle, Touzé.

(1) Le *Journal Officiel* accompagne cette circulaire d'une première liste de souscripteurs.

Il vient d'être versé dans la caisse de l'administration des hospices du département de la Seine, par M. C. Husson, une somme de 1,000 fr. pour les pauvres des vingt arrondissements de Paris, et par Mme veuve Blondeau une autre somme de 100 fr. pour les hôpitaux et hospices.

NÉCROLOGIE. — Les obsèques de M. Raoul Lacour, jeune avocat au barreau de Paris, volontaire au 4e zouaves, mort dimanche dernier des suites des blessures qu'il avait reçues au combat de Villers, ont eu lieu à l'église Saint-Eugène. Me Rousse, bâtonnier de l'ordre des avocats ; MM. Ortolan et Bonnier professeurs à l'École de droit ; les confrères de M. Raoul Lacour ; ses compagnons d'armes, quelques-uns d'entre eux blessés ou malades, avaient tenu à honneur de rendre un dernier hommage à ce jeune homme glorieusement tombé sur le champ de bataille.

VENDREDI 16 DÉCEMBRE

Le Gouvernement de la défense nationale.

Vu la loi du 19 brumaire an III ;

Vu le décret du 1er octobre 1870 :

DÉCRÈTE :

Art. 1er Réquisition est faite, au nom du Gouvernement de la défense nationale, de tous les chevaux, ânes et mulets existant à Paris et dans le territoire en deçà de la ligne d'investissement.

Art. 2. Par l'effet de cette réquisition, tous les détenteurs deviennent de simples gardiens, tenus de représenter les animaux à eux confiés.

Ils n'ont pas le droit de les vendre, de les échanger, de les faire abattre, ni même de les transférer dans un local autre que celui indiqué par la déclaration de recensement.

Art. 3. Sur les injonctions qui seront adressés à chaque détenteur par le ministre de la guerre conjointement avec le ministre de l'agriculture et du commerce, les animaux désignés devront être immédiatement conduits aux lieux qui seront indiqués.

Art. 3. Les animaux seront pesés vivants et payés comptant.

Art. 5. Pour les chevaux amenés après injonction, et qui seront en bon état, le prix sera de :

1 fr. 75 le kilogr. au maximum.

et de 1 fr. 25 par kilogr. au minimum.

Les animaux inférieurs seront payés au prix qui sera fixé.

Art. 6. Tout propriétaire de cheval, âne et mulet, qui voudra devancer l'injonction de livrer, a la faculté de faire conduire tous les jours ces animaux au marché aux chevaux, boulevard d'Enfer, n° 6.

Les prix de faveur suivants seront appliqués aux animaux spontanément amenés :

2 fr. le kilogr. au maximum ;

1 fr. 50 le kilogr. au minimum.

En outre, il sera alloué une commission d'amenage de 10 fr. par tête.

Ces avantages ne pourront être accordés aux animaux inférieurs.

Art. 7. Par suite de la réquisition générale de tous les chevaux, ânes et mulets, tous proriétaires de ces animaux qui ne se seraient pas conformés au décret du 25 novembre 1870, sont tenus de faire, dans les quarante-huit heures, c'est-à-dire d'ici à samedi 17 décembre inclusivement les déclarations prescrites par ledit décret.

Art. 8. Tout animal non déclaré sera confisqué au profit de l'Etat, sans aucune indemnité.

Art. 9, Tout animal non représenté, ou dont la cession ré-

gulière à l'Etat ne serait pas justifiée, donnera lieu à une amende égale à la valeur de l'animal détourné et qui, dans aucun cas, ne sera inférieure à mille francs par tête.

Fait à Paris, le 15 décembre 1870

DÉCRET. — Art. 1er L'abatage des chevaux, ânes et mulets est absolument interdit aussi bien dans le territoire compris en deça de la ligne d'investissement et Paris, que dans Paris même.

Art. 2. Toute infraction à cette prohibition donnera lieu à la saisie et à la confiscation de la viande, sans préjudice de l'application des lois et réglements contre les auteurs et complices de l'abatage irrégulier.

Fait à Paris, le 15 décembre 1870

Un décret en date du 15 décembre décide qu'une faculté de droit sera établie à Bordeaux. Cette faculté comprendra sept chaires, savoir :

Trois chaires de droit civil ;

Une chaire de droit romain ;

Une chaire de procédure civile et de législation criminelle ;

Une chaire de droit commercial et de législation commerciale comparée ;

Une chaire de droit constitutionnel et administratif.

Par décret du 15 décembre 1870, M. de Miribel (Marie François-Joseph) lieutenant colonel d'artillerie à la 2e armée est nommé colonel, avec rang du 8 décembre.

Par décret du 8 décembre 1870, ont été nommés dans la garde nationale mobile :

Au grade de colonel :

50e régiment provisoire d'infanterie (Seine-Inférieure), M. de Berruyer, lieutenant-colonel.

Au grade de lieutenant-colonel :

50e régiment provisoire d'infanterie (Seine-Inférieure), M. de Mesnil-Gaillard, chef de bataillon.

37e régiment provisoire d'infanterie (Loiret), M. Fressinet, chef de bataillon.

Suivent des nominations aux grades de chefs de bataillon, capitaines adjudants-majors, capitaines, lieutenants, sous-lieutenants et d'officiers-payeurs.

Légion d'honneur

Par décret du 6 décembre 1870, M. Révillion (Roger-Benédict), capitaine en 1er d'artillerie de marine, a été nommé chevalier de l'Ordre.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Deux pigeons, arrivés aujourd'hui, ont apporté les dépêches suivantes :

Tours, 5 décembre 1870

Gambetta à Trochu

Vos dépêches nous sont parvenues. Elles ont provoqué l'admiration pour la grandeur des efforts de l'armée et des citoyens. Nous nous associons à vos vues et nous les servirons.

Orléans a été évacué devant les masses de l'armée de Frédéric-Charles. Nous avons dû reprendre sur notre gauche avec le 16e, le 17e, le 21e et la moitié du 19e corps en formation, les positions par nous occupées avant la reprise d'Orléans, le général Chanzy, commandant toutes ces forces réunies.

Le 15e corps, commandant des Pallières, est prêt à se porter à droite ou à gauche, selon les exigences de l'action.

Bourbaki commande le 18e et le 20e corps, auxquels on envoie incessament des renforts pour couvrir Bourges et Nevers. Nous sommes donc exactement dans les vues de votre dépêche du jeudi 20 novembre. A la suite de l'évacuation d'Amiens, l'ennemi a marché sur Rouen qu'il menace d'occuper aujourd'hui ou demain. Le général Briand couvre le Havre. Le général Faidherbe, qui a remplacè Bourbaki dans le nord, est en action.

Les Prussiens ont levé le siége de Montmédy et de Mézières. Ils sont vigoureusement tenus en échec par Garibaldi, entre Autun et Dijon.

L. Gambetta

Tours, le 11 décembre 1870, midi

Gambetta à Trochu et Jules Favre

Je vous écris tous les jours, mais le temps est si contraire! Nous sommes également sans nouvelles depuis le 6. Ici, les choses sont moins graves que ne le répandent les Prussiens à vos avant-postes. Après l'évacuation d'Orléans, l'armée de la Loire a été divisée en deux parties, l'une, sous le commandement de Chanzy, l'autre de Bourbaki. Le premier tient avec un courage et une ténacité indomptables contre l'armée de Mecklembourg et du prince Frédéric-Charles depuis six jours, sans perdre un pouce de terrain, entre Josnes et Baugency. Les Prussieus tentent un mouvement tournant

par la Sologne. Bourbaki s'est retiré sur Bourges et Nevers. Le Gouvernement s'est transporté à Bordeaux, pour ne pas gêner les mouvements stratégiques des armées. Faidherbe opère dans le Nord, et Manteuffel a rebroussé chemin de Honfleur vers Paris. Nous tenons ferme; l'armée, malgré sa retraite, est intacte, et n'a besoin que de quelques jours de repos. Les mobilises sont prêts et entrent en ligne sur plusieurs points. Bressolles, à Lyon, se dispose à se jeter avec 30,000 hommes daus l'Est, appuyé sur les forces de Garibaldi et les garnisons de Besançon et de Langres. Je suis à Tours, et je me rends dans une heure à Bourges pour voir Bourbaki.

La France entière applaudit à la réponse que vous avez faite au piége de de Moltke.

Saluts fraternels.

L. Gambetta

Le *Journal Officiel* publie, à la suite de ces dépêches, une série d'extraits de journaux allemands relatifs aux derniers engagements militaires qui ont eu lieu en province, à Tours, à Orléans, à Dijon et dans le nord. Cette reproduction, qui n'intéresse pas directement la défense de Paris, se termine par le passage suivant emprunté à la *nouvelle Gazette de Prusse*, du 8 décembre 1870, et qui résume en quelques mots l'opinion favorable que nos ennemis, eux-mêmes avaient dû se faire de l'organisation de la défense en province:

Si l'on veut porter un juste jugement sur l'ennemi, et ne pas lui imputer à crime ce qu'on tiendrait dans son propre pays pour de l'héroïsme et du patriotisme, on ne saurait nier que dans la troisième et dernière période, il faut l'espérer, de cette effroyable guerre les Français ont déployé une force, une activité, et, dans certaines circonstances, une faculté de sacrifice que nous aurions difficilement supposées.

Paris a déjà résisté plus de deux mois et demi, et s'il s'en faut de tout que nous ayons trouvé, dans les armées de la Loire et du Nord, des

masses indisciplinées et sans consistance. Elles nous ont donné assez de besogne et se sont efforcées de remplir avec honneur la tâche à elles assignée de sauver la France.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 14 décembre 1870.

Souscription des gardiens de la Paix :

1re Compagnie	90 »
4e Compagnie	46 45
5e Compagnie	62 40
Total	198 85

Journée du 15 décembre 1870.

Produit d'un concert donné le 12 novembre par le 175e bataillon, 5e compagnie	140 »
La 6e compagnie de dépôt du 95e bataillon	53 50
Souscription ouverte dans la commune de Pantin, complément d'un crédit de 4,000 fr. pour don d'un canon au Gouvernement de la défense nationale	1,300 »
Contribution de la commune de Pantin pour don d'un canon	4,000 »
Souscription de la 2e compagnie du 5 bataillon de la garde nationale	844 50
Total	9,302 90

Sommes recueillies à la caisse du ministère des travaux publics.

MM. les délégués du 172e bataillon de la garde nationale	1,110 43
La mairie du 11e arrondissement (1er versement)	24,448 75
Le 2e bataillon de la garde nationale	9,126 »
Le maire du 11e arrondissement (2e versement)	4,000 »
Le 57e bataillon de la garde nationale (1er versement.)	4,295 70
Total	42,974 90

M. Beudant, professeur, fera le dimanche 18 décembre, à deux heures, dans le grand amphithéâtre de l'école de droit, une conférence publique et gratuite sur « le respect du droit d'autrui. »

Dimanche prochain, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, aura lieu, à 8 heures, une grande soirée patriotique, au bénéfice des blessés de l'ambulance de la Porte-Saint-Martin. *Lucrèce Borgia*, drame en 5 actes, de M. Victor Hugo. — Intermèdes patriotiques.

SAMEDI 17 DÉCEMBRE

Le Gouvernement de la défense nationale.

Considérant que dans les circonstances actuelles, et en réservant complètement la question de principe, qui ne peut-être tranchée que par la loi d'organisation municipale il est juste de ne pas rendre trop onéreuses aux maires et adjoints des vingt arrondissements de Paris, les fonctions dont ils sont chargés, et qui, aujourd'hui, les absorbent tout entier.

DÉCRÈTE :

Il est alloué aux maires et adjoints des vingt arrondissements de Paris, sur le crédit ouvert au budget de 1870 aux dépenses occasionnées par la guerre, une indemnité individuelle et mensuelle de 300 fr.

Cette indemnité courra du jour de leur élection.

Fait à Paris, le 16 décembre 1870

Le général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine vient d'adresser au Gouverneur de Paris le rapport suivant ;

Paris, le 16 décembre 1870

Monsieur le Gouverneur,

Le 200e bataillon est sorti aujourd'hui de Paris pour aller occuper les avant postes de Créteil. Je reçois de M. le général

commandant supérieur à Vincennes la dépêche suivante :

« Chef de bataillon du 200e ivre! La moitié au moins des hommes ivres!! Impossible d'assurer le service avec eux. Obligation de faire relever leurs postes. Dans ces conditions la garde nationale est une fatigue et un danger de plus; »

J'ai l'honneur de vous demander la révocation du chef de bataillon Leblois, commandant le 200e bataillon.

Veuillez agréer, monsieur le Gouverneur, etc.

CLÉMENT THOMAS

Approuvé :

Le Gouverneur de Paris

GÉNÉRAL TROCHU

Par décret du 16 décembre 1870 M. Blondeau (Adolphe intendant militaire est nommé intendant général.

M. Blaisot (Pierre Charles) sous intendant militaire de 1re classe est nommé intendant militaire.

Par décret en date du 16 décembre 1870, ont été nommés dans l'infanterie, pour prendre rang du 8 décembre 1870 :

Au grade de colonel :

MM.

Cholleton (Claude), lieutenant-colonel du 119e de ligne.

Panier des Touches (Théodore-Emmanuel), lieutenant-colonel du 116e de ligne.

De Beaufort (Pierre-Philippe-Léonce), lieutenant-colonel du 118e de ligne.

Jourdain (Joseph-Antoine), lieutenant-colonel du 125e de ligne.

Neltner (Charles-Théodore), lieutenant-colonel du 126e de ligne.

Le Mains (Jules-Théophile), lieutenant-colonel du 128e de ligne.

Pottier (Émile-Victor-Julien), lieutenant-colonel du 113e de ligne.

Méric (Simon-Alpinien-Thomas) lieutenant-colonel du 4e zouaves.

Taraye (Antoine-Frédéric), lieutenant-colonel du 107e de ligne.

Coiffé (Alphonse-Félix-Appolinaire), lieutenant-colonel du 108e de ligne.

Au grade de lieutenant-colonel :

MM.

Aillery (Frédéric-Hippolyte), chef de bataillon au 122e de ligne.

Donnio (Toussaint-Marie), chef de bataillon au 120e de ligne.

Conti (Alfred), chef de bataillon au 123e de ligne.
Bonnecaze (Philippe-Louis), chef de bataillon au 124e de ligne.
Duban (Jean-Baptiste), chef de bataillon au 119e de ligne.
Jamais (Eugène), chef de bataillon au 128e de ligne.
Besson (Louis-Charles-Aimé), chef de bataillon au 113e de ligne.
Swiney (Michel-Marie-Edmond), chef de bataillon au 114e de ligne.
Rivière de la Mure (Pierre-Charles-Joseph), chef de bataillon au 35e de ligne.
De Parades de la Plaigne (Jean-Baptiste-Amable), chef de bataillon au 42e de ligne.
Leclaire (Marie-Jean-Baptiste), chef de bataillon au 121 de ligne.
Ardoin (Émile-Alexandre), chef de bataillon au 122e de ligne.
Noellat (Vincent), chef de bataillon au 4e zouaves.
De Conchy (Auguste-Marie) chef de bataillon au 107e de ligne.
Bonnard du Hanlay (Gratien-Gabriel), chef de bataillon au 107e de ligne.

LÉGION D'HONNEUR

Par decret du 16 décembre 1870, ont été promus dans la légion d'honneur pour prendre rang du 8 décembre, les militaires dont les noms suivent :

A la dignité de grand-croix :

MM.

Vinoy (Joseph), général de division, commandant en chef la 2e armée de Paris.
D'Exéa (Antoine-Achille), général de division, à la 2e armée.
Frébault (Charles-Victor), général de division d'artillerie de marine, à la 2e armée.

Au grade de grand-officier :

MM.

Princeteau (Charles-Edouard), général de division, à la 2e armée.
Ribourt (Pierre-Félix), général de brigade, commandant supérieur à Vincennes.
Daudel (Martin-Edouard), général de brigade, à la 2e armée.
Appert (Félix-Antoine), général de brigade, à la 2e armée.
Danlion (Jean-Baptiste-Victor), intendant militaire.

Au grade de commandeur :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

MM.

Paturel (François-Justin), général de brigade, à la 2e armée.
Courty (Henri-Jean), général de brigade, à la 2e armée.

Avril de l'Enclos (Joseph-Marie-Désiré), général de brigade, à la 2e armée.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

Crépy (Gabriel-Louis), colonel, à la 2e armée.
Lourde (Jean-François-Frédéric), colonel.

INTENDANCE MILITAIRE.

Viguier (Jacques), intendant militaire.

ARTILLERIE.

Villiers (Elisabeth-Henry-Augustin), colonel, à la 2e armée.
Hennet (Edouard), colonel, à la 2e armée.
Stoffel (Eugène), colonel, commandant l'artillerie du plateau d'Avron.
Maillard (Maxime-Charles), colonel d'artillerie de marine.
Lelasseux (Jules-Pierre-Louis), colonel d'artillerie.
Bossu (Louis-Octave), colonel d'artillerie.

GÉNIE.

Bernard de Courville (Alfred), colonel.
Teissier (Alfred), colonel.
Ducros (Joseph), ingénieur en chef, colonel des ouvriers auxiliaires à la 2e armée.
Krantz (Jean-Baptiste), ingénieur en chef, colonel des ouvriers auxiliaires à la 2e armée.

Au grade d'officier :

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

MM.
Bossan (Prosper), chef d'escadron.
Lanier (Jean-Félix), chef d'escadron.
Faivre (Jean-Baptiste), chef d'escadron.
De Milly (Louis-Gustave), chef d'escadron.
Doë de Maindreville (Charles-Maurice), capitaine.

INTENDANCE MILITAIRE.

Renaut (Jules-Félix), sous-intendant de 2e classe.

INFANTERIE.

35e rég. Sancéry (François), chef de bataillon.
42e rég. Comte (Jean-Baptiste), colonel.
— Jardin (Pierre), capitaine.
106e rég. Manceron (Ernest), chef de bataillon.
107e rég. Pagès (Joseph), chef de bataillon.
— Thevenon (Alexandre), médecin-major de 1re classe.
108e rég. Trubert (Marie-Julien), chef de bataillon.
— Cerf (Alfred), chef de bataillon.

— Combes (Vincent), médecin-major de 1re classe.
113e rég. De Poulpiquet de Brescanvel (Emilien), chef de bataillon.
114e rég. Boulanger (Georges), lieutenant-colonel.
— Isnardon (Léandre-Marius), capitaine.
115e rég. Cajard (César), lieutenant-colonel.
116e rég. Rabot-Desportes (Charles-Auguste), chef de bataillon.
117e rég. Passé (Edme-Nicolas), chef de bataillon.
118e rég. Béranger (André), capitaine,
119e rég. Oddo (Etienne-Eugène), capitaine.
121e rég. Deloffre (François-Honoré), chef de bataillon.
124e rég. Bidot (Balthazar), chef de bataillon.
125e rég. Lainé (Eugène), chef de bataillon.
— Laffon (Louis-Raymond), chef de bataillon.
136e rég. Allard (Louis), lieutenant-colonel.
— Dyonnet (Firmin), chef de bataillon.

CAVALERIE.

14e rég. de dragons. M. Berthier (Alexandre-Léopold), capitaine.

ARTILLERIE.

MM. Dorat (Hubert), chef d'escadron.
— Hartung (François), chef d'escadron.
— Mathieu (Jean-Joseph-Auguste), chef d'escadron.
— Lefrançois (Joseph-Jacques), chef d'escadron.
— Tardif de Moidrey (Jacques-Marie-Paul), chef d'escadron.
— Lefebure (Victor-Ernest-Élie), chef d'escadron.
2e rég. Malfroy (Émile-Auguste), capitaine.
3e rég. Lesage (Gabriel-Constant), capitaine.
6e rég. Paret (Pierre-Antoine-Alexandre), capitaine.
10e rég. Flye Sainte-Marie (Paul-Émile), capitaine.
14e rég. Malherbe (Jean-Eugène), capitaine.

GÉNIE.

M. Gabé (François-César-Jules), chef de bataillon.

TRÉSORERIE.

M. Gallet, payeur en chef de la 2e armée.

GARDE NATIONALE MOBILE·

Côte-d'Or. Crucerey (Jean-Claude), capitaine adjudant-major.
Ile-et-Vilaine. De Vigneral (Marie-Christian). colonel.
— Le Roy (Antoine-Théodore), capitaine.
Seine. M de Vernon de Bonneuil (Dieudonné-Gaston), lieutenant-colonel.
Seine-et-Marne. Franceschetti (Jean-Marie-César), colonel,
— Roussel de Courcy (Joseph-Ernest), lieutenant-colonel.

Tarn. Reille (René-Charles-François), colonel.
— Faure (Clément-Raymond), lieutenant-colonel.

Par décret du même jour sont promus officiers du même ordre (rang du 8 décembre).

INFANTERIE.

MM.

35e rég. Faure-Baulieu (Ferdinand), chef de bataillon.
110e rég. Mimerel (Antoine-Henri), lieutenant-colonel.
117e rég. Fauvin (Paul-Charles), chef de bataillon.

ARTILLERIE.

Huot (Joseph-Nicolas-Henri), chef d'escadron.
Livache du Plan (Jean-Henri), chef d'escadron.

GÉNIE.

Dambrun (Charles-François-Bernard), chef de bataillon.
Castel (Alexandre-Auguste-Joseph), chef de bataillon.
Waidmann (Marc-Joseph), chef de bataillon.
Charon (Auguste), chef de bataillon.

SERVICE DE SANTÉ.

Mutel (Alexandre-Guillaume), médecin-major de 1re classe, à la 2e armée.
Ohier (Célestin-Servant-Pierre), médecin-major de 1re classe à la 2e armée.

GARDE NATIONALE MOBILE.

Finistère. M. Latour (Louis), chef de bataillon.

CORPS AUXILIAIRES.

Le Masson, ingénieur, chef de bataillon des ouvriers auxiliaires.
De Dion (Joseph-Louis-Henri), ingénieur, capitaine des ouvriers auxiliaires.

Médaille militaire. Par décret du 16 décembre, et pour prendre rang du 8 décembre, cette médaille est conférée à M. le général de division Tripier (Émile-Jules-Gustave), commandant en chef le génie de la 2e armée de la défense de Paris : grand officier de la Légion d'honneur du 21 décembre 1866 ; 46 ans de service, 22 campagnes, 1 blessure (1).

(1) Voir, sur l'importance des travaux défensifs dirigés per cet officier général, pendant le siége, le volume de M. le général Vinoy *Opérations de l'armée pendant le siége de Paris*. 1 vol. in-8° Plon édit. 1872.

Par décret du 8 décembre, la médaille militaire est conférée aux sous officiers et militaires de l'artillerie de marine dont les noms suivent :

MM.
Foucard (Théodore), maréchal-des-logis.
Maresco du Thilleul (Edmond), maréchal-des-logis.
Cante (François), maréchal-des-logis.
Bintz (Jean), maréchal-des-logis.
Vercelot (Antoine), maréchal-des-logis.
Granger (Victor), maréchal-des-logis.
Durand (Jean-François), maréchal-des-logis.
Trakoen (François), 1er canonnier servant.
Villeminot (Jules), 1er canonnier servant.
Maestracci (Pierre), 2e canonnier servant.
Stéfani (Marturette), 2e canonnier servant.
Charles (Ignace-Augustin), 2e canonnier servant.
Brunet (Joseph-Désiré), 2e canonnier servant.
Champeaux (Paul), artificier.
Billette (Claude), artificier.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Dans un intérêt qui peut paraître patriotique, des compagnies de guerre de la garde nationale ont imaginé de faire des promenades avec musique durant lesquelles des quêtes sont effectuées. Ces manifestations, incompatibles avec la discipline et la dignité de la garde nationale, ont donné lieu à des désordre et à des réclamations.

Le commandant supérieur les interdit absolument.

Quelques journaux ont cru pouvoir publier des détails désobligeants, et d'ailleurs, de pure fantaisie, sur le départ de M. le colonel Claremont et de M. le prince de Wittgenstein, tous deux attachés militaires, l'un de l'ambassade anglaise, l'autre de l'ambassade russe à Paris. On n'a pas craint de raconter qu'ils auraient été arrêtés aux lignes prussiennes comme porteurs de dépêches du Gouvernement français.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'impossibilité d'un semblable fait.

Les personnages diplomatiques ont toujours le droit de sortir d'une ville assiégée. M. le colonel Claremont et le prince de Wittgenstein ont usé de ce droit sans que son exercice ait rencontré aucun obstacle, si ce n'est ceux qu'entraîne chaque jour le formalisme des avant-postes prussiens. Quant aux insinuations dirigés contre le prince accusé d'avoir publiquement tenu des propos défavorables à la France, nous croyons pouvoir affirmer que la bonne foi de l'écrivain qui les rapporte a été surprise. Nous en avons pour garante la réserve dans laquelle un agent diplomatique a le devoir de s'enfermer, surtout dans des circonstances analogues à celles où nous nous trouvons, et les informations qui nous sont fournies par une personne parfaitement honorable attestent que le prince n'a jamais tenu les discours qu'on lui prête.

La chambre des avoués près le tribunal de première instance de la Seine vient de voter une somme de 2,000 fr. pour secours aux indigents, à répartir entre les vingt arrondissements de Paris.

Lundi prochain 19 décembre, une soirée musicale, littéraire et dramatique, organisée par le 239e bataillon de la garde nationale, au profit des familles nécessiteuses du bataillon, sera donnée au théâtre de la Gaîté. On lit sur le programme de la soirée les noms de Mmes Reichemberg, Rousseil, Lauriane, Marie Roze, de Karz, Daudoird, Edouard Georges, Elisa Deschamps et Marie Angèle ; ceux de M. Talbot, Prud'hon, Taillade, Landrol, Ravel, Ambroise, Jules Lefort. Lebrun, Thomé, Daubel, Monréal et Villiers.

DIMANCHE 18 DÉCEMBRE

Le Gouvernement de la défense nationale.

Vu l'ordonnance du 14 juin 1833, remise en vigueur par le décret du 24 mars 1852 et qui règle le mode à suivre pour l'affectation des immeubles domaniaux aux services publics de l'Etat.

Vu le décret du 6 septembre dernier, aux termes duquel tous les biens dépendant de la dotation de l'ancienne liste civile ont fait retour au domaine de l'Etat, et qui a placé dans les attributions du ministre des travaux publics, en ce qui concerne la conservation et l'entretien, tous bâtiments et jardins non productifs faisant partie de ces biens ;

Considérant qu'il est nécessaire de transférer dans le palais domanial de l'Elysée, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 55 et 57, les services de l'état-major de la garde nationale de la Seine et l'habitation du général commandant supérieur de cette garde nationale, lesquels sont actuellement installés dans l'hôtel municipal de la place Vendôme, 22 ;

Vu les avis des ministres des finances et des travaux publics, desquels il résulte que l'immeuble dont il s'agit peut recevoir la destination ci-dessus sans inconvénient pour leurs services respectifs.

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

DÉCRÈTE :

Le palais domanial de l'Elysée, situé rue du Faubourg-Saint-Honoré, nos 55 et 57, à Paris, est affecté au département de l'intérieur pour le service de l'état-major des gardes nationales de la Seine.

Fait à Paris, le 17 décembre 1870

DÉCRET. — Art. 1er. Il sera formé, à Vincennes, un bataillon de chasseurs à pied, de huit compagnies, qui portera le no 23.

Art. 2. L'organisation de ce bataillon sera la même que celle des autres bataillons de chasseurs à pied.

Art. 3. Les 21e et 22e bataillons de chasseurs à pied, formés à Paris le 20 novembre dernier, pourront avoir une huitième compagnie.

Paris, le 17 décembre 1870

Par décret du 17 décembre 1870, sont nommés au grade de colonel :

4e régiment provisoire d'infanterie. — M. Dautrement lieutenant-colonel du régiment.

Garde-Mobile de la Côte-d'Or. — M. Jacquot d'Andelarre (Prosper) chef du 3e bataillon.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Gouvernement de la défense nationale a reçu les dépêches suivantes :

Bourges, 14 décembre

Gambetta a Jules Favre et Trochu

Depuis quatre jours je suis à Bourges, occupé avec Bourbaki à réorganiser les trois corps, 15e, 18e, 20e de la première armée de la Loire que les marches forcées sous les pluies affreuses qui ont suivi l'évacuation d'Orléans avaient mis en fort mauvais état.

Ce travail demande encore quatre à cinq jours pour être complet.

Les positions occupées par Bourbaki couvrent à la fois Nevers et Bourges.

L'autre partie de l'armée de la Loire, après l'évacuation d'Orléans, s'est repliée sur Beaugency et Marchenoir, posi-

tions dans lesquelles elle a soutenu tous les efforts de Frédéric-Charles, grâce à l'indomptable énergie du général Chanzy, qui paraît être le véritable homme de guerre révélé par les derniers événements.

Cette armée, composée des 16e, 17e et 21e corps et appuyée, selon les prescriptions du général Trochu, de toutes les forces de l'Ouest, a exécuté une admirable retraite et causé aux Prussiens les pertes les plus considérables. Chanzy s'est dérobé à un grand mouvement tournant de Frédéric-Charles sur la rive gauche de la Loire. Frédéric-Charles a vainement essayé de passer la Loire à Blois et à Amboise et menace Tours. Chanzy est aujourd'hui en parfaite sécurité dans le Perche, prêt à prendre l'offensive sur... lorsqu'il aura fait reposer ses troupes qui n'ont cessé de se battre admirablement contre des forces supérieures depuis le 30 novembre jusqu'au 12 décembre.

Vous voyez que l'armée de la Loire est loin d'être anéantie, selon les mensonges prussiens. Elle est séparée en deux armées d'égale force prêtes à opérer : l'une..... ; l'autre..... pour marcher sur.....

Faidherbe, dans le nord, aurait repris La Fère avec beaucoup de munitions, artillerie, approvisionnements, Mais nous sommes forts inquiets de votre sort. Voilà plus de huit jours que nous n'avons aucune nouvelle de vous, ni par vous, ni par les Prussiens, ni par l'étranger. Le câble avec l'Angleterre est interrompu, Que se passe-t-il? Tirez-nous de nos angoisses, en profitant, pour envoyer un ballon, du vent sud-ouest qui le portera en Belgique.

Le mouvement de retraite des Prussiens s'est accentué. Ils paraissent las de la guerre. Si nous pouvons durer, et nous le pouvons si nous le voulons énergiquement, nous triompherons d'eux Ils ont déjà éprouvé des pertes énormes suivant des rapports certains qui m'ont été faits ; ils se ravitaillent difficilement. Mais il faut se résigner aux suprêmes sacrifices, ne pas se lamenter, et lutter jusqu'à la mort.

A l'intérieur, l'ordre le plus admirable règne partout.

Le Gouvernement de la défense nationale est partout respecté et obéi.

GAMBETTA

Bordeaux, 10 décembre 1870

L'amiral Bourgois, commandant aux Açores annonce, par Lisbonne, que l'amiral Dupré, sur la frégate française *Vénus*, a coulé, dans les mers de la Chine, la frégate prussienne *Etha;* après un combat acharné

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 17 décembre 1870,

La 9e compagnie du 119e bataillon de la garde nationale	310 95
Souscriptions recueillies parmi les employés de l'exploitation du chemin de fer de Paris à Lyon et Méditerranée, restés à Paris	508 80
La Société botanique	100 »
M. Sevestre D. A.	10 »
M. Hubert Debrousse. (Pour la fabrication de deux canons à balles, système de Meudon, montés sur leur affût avec les accessoires de chargement et de déchargement.. — Les canons doivent recevoir l'inscription suivante : *Offerts par M. Hubert Debrousse, 1870*	10,080 »
Total	10,928 85

LUNDI 19 DÉCEMBRE

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Gouvernement de la défense nationale.

Considérant que l'élection aux divers grades et emplois dans la garde nationale mobile présente devant l'ennemi des

périls qu'ont fait ressortir les derniers événements militaires.

Qu'elle met le Gouvernement de la défense dans l'impossibilité d'appeler au commandement des hommes dont la capacité est démontrée et de récompenser les services du champ de bataille.

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Les officiers de tous grades de la garde nationale mobile sont nommés par le Gouvernement, sur la présentation du ministre de la guerre, pendant la durée des opérations militaires en cours.

Art. 2. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 décembre 1870

(suivent les signatures)

Par décret en date du 18 décembre, ont été nommés au grade de lieutenant-colonel et au commandement des régiments de marche de la garde nationale mobilisée ci-après désignés :

Pour commander le 3e régiment. M. Designolle, chef du 179e bataillon, en remplacement de M. Jacob, démissionnaire.

Pour commander le 5e régiment, M. Bondonneau, chef du 58e bataillon, en remplacement de M. Van Hoorick, démissionnaire.

Par décret en date du 18 décembre 1870, ont été nommés dans la gendarmerie, pour prendre rang du 8 décembre 1870.

1° A un emploi de colonel :

M. Turpin (Adam-Mathias) lieutenant-colonel à la garde républicaine.

2° A un emploi de lieutenant-colonel :

M. Lambert (Aimé, chef d'escadron, grand prévôt de la 2e armée.

Par décret en date du 18 décembre 1870, ont été promus au grade de colonel, pour prendre rang du 8 décembre 1870, les lieutenants-colonels d'infanterie dont les noms suivent, savoir :

MM.
Nessler (Gustave-Adolphe).
Miquel de Riu (Sérapion-Marie-Albert).
Maupoint de Vandeul (Louis-Théodore-Edmond).
Du Guiny (Edmond-Louis).
Champion (Adolphe).

ORDRE DU JOUR

Le Gouverneur de Paris met à l'ordre les noms des officiers, sous-officiers et soldats à qui leur bravoure et leur dévouement ont mérité ce haut témoignage de l'estime de l'armée et de la gratitude publique.

Cet ordre, inséré au *Journal officiel* et au *Journal militaire*, tiendra lieu de notification aux divers corps, pour l'inscription des présentes citations sur les états de service des ayants droits.

Officiers, sous-officiers et soldats,

Nous avons fait en commun, pour le pays, des efforts qui ont bien servi notre sainte cause. Nos frères de l'armée de la Loire que le patriotisme des départements a improvisée, comme le patriotisme de Paris a improvisé l'armée de Paris, nous donnent d'admirables exemples. Ils se renouvellent comme nous, sous le feu, au prix d'héroïques sacrifices, dans

une lutte qui étonne l'ennemi troublé par la grandeur de ses pertes et par l'indomptable énergie de la résistance.

Que ces nobles encouragements vous fortifient ; que le spectacle saisissant des citoyens de Paris, devenus soldats comme vous, et combattant avec vous dans l'étroite solidarité du devoir et du péril, vous élève à la hauteur de tous les périls. Et puisse votre général faire pénétrer dans vos âmes les sentiments, les espérances, les fermes résolutions dont son âme est remplie.

GÉNÉRAL TROCHU

Paris, le 18 décembre 1870

PREMIÈRE ARMÉE.

GARDE NATIONALE DE LA SEINE.

Roger (du Nord), lieutenant-colonel d'état-major de la garde nationale. — A donné, dans les journées du 29 et du 30 novembre, les plus beaux exemples d'activité et de dévouement.

116e bataillon.

Langlois, chef de bataillon. — A fait preuve de courage et de résolution dans la mise en état de défense de la Gare-aux-Bœufs, enlevée à l'ennemi le 29 novembre, en avant de Choisy-le-Roi.

De Suzainnecourt, capitaine de la 2e compagnie. — Remarqué pour son intrépidité à la prise de la Gare-aux-Bœufs, le 29 novembre, en avant de Choisy-le-Roi.

Frédaut, garde. — S'est brillamment conduit à l'attaque de la Gare-aux-Bœufs, le 29 novembre, en avant de Choisy-le-Roi.

Compagnie des tirailleurs-éclaireurs.

Bayart de la Vingtrie, éclaireur. — Mortellement blessé dans une reconnaissance à Saint-Cloud, pendant laquelle il avait fait preuve d'une ardeur et d'un dévouement remarquables.

DEUXIÈME ARMÉE.

ÉTAT-MAJOR.

Baron Renault, général de division, commandant le 2e corps de la 2e armée. — Blessé mortellement le 30 novembre en conduisant ses troupes à l'attaque du plateau de Villiers. Doyen des divisionnaires

de l'armée française, le général Renault, dans une carrière marquée par des actes d'une éclatante bravoure, avait conquis la plus haute et la plus légitime réputation.

De la Charrière, général de brigade, commandant la 1re brigade de la 1re division du 2e corps. — Blessé mortellement à l'attaque de Montmesly, à la tête de sa brigade. Le général de la Charrière, appelé par son âge dans le cadre de réserve, après une carrière aussi laborieuse qu'honorable, avait sollicité avec l'insistance la plus patriotique un rôle actif devant l'ennemi.

De la Mariouse, général de brigade, commandant la 2e brigade de la division de réserve. — A donné une excellente impulsion à sa brigade, qui a fait vaillamment son devoir. Toujours au plus fort de l'action pendant les journées du 30 novembre et du 2 décembre.

Boudet (Pierre-Antoine-Bruno), lieutenant-colonel d'état-major, chef d'état-major de la division de réserve. — Mérite les plus grands éloges pour le calme, la vigueur et la haute intelligence dont il a donné de nouvelles preuves sous le feu nourri de l'ennemi, dans les journées des 30 novembre, 1er et 2 décembre.

Vosseur, chef d'escadron d'état-major, à l'état-major général. — A chargé en tête des tirailleurs, les entraînant par son exemple contre les Prussiens qui débouchaient du parc de Villiers.

Franchetti, commandant l'escadron des éclaireurs à cheval du quartier-général. — Blessé mortellement à l'attaque du plateau de Villiers. Le commandant Franchetti organisateur du corps des éclaireurs à cheval, avait rendu depuis l'investissement des services de premier ordre ; il laisse à sa troupe, avec son nom, des traditions d'honneur et de dévouement.

De Néverlée, capitaine de cavalerie, officier d'ordonnance du général Ducrot, commandant la compagnie de francs-tireurs du quartier-général. — Tué à la tête de sa compagnie au moment où il l'entraînait à l'attaque du parc de Villiers ; avait pris part à tous les combats du 1er corps de l'armée du Rhin, n'avait cessé depuis le commencement du siége de donner des preuves d'une activité et d'une intrépidité remarquables.

ÉTAT-MAJOR DE L'ARTILLERIE.

Viel, capitaine à l'état-major de l'artillerie du 2e corps. — A donné le plus bel exemple d'énergie et de sang-froid en restant au feu quoique blessé grièvement.

ARTILLERIE.

Torterue de Sazilly, capitaine, commandant la 13e batterie du 3e régiment. — Blessé mortellement en avant de Champigny à la tête de sa batterie qu'il maintenait par son énergie sous un feu des plus meurtriers.

Trémoulet, capitaine ; Chevalier, lieutenant en 2e, et Mathis, sous-lieutenant de la 17e batterie du 11e régiment. — Se sont sacrifiés héroïquement et sont tombés en soutenant l'attaque des positions ennemies.

Renouard de Bussières, lieutenant en 2e à la 8e batterie du 21e régiment. Blessé mortellement en conduisant sa section au feu avec intrépidité.

Bureau (Allyre), sous-lieutenant auxiliaire à la 5e batterie du 10e régiment. — S'est fait remarquer de toute sa batterie par son sang-froid et son énergie ; a aidé les servants à enlever à bras une pièce sans avant-train.

Langlois, adjudant à la 16e batterie du 8e régiment. — A soutenu le courage de ses hommes en chargeant lui-même une de ses pièces dans un moment des plus critiques.

Chastagnèdes, artificier de la 5e batterie du 21e régiment. — Blessé à la main d'un éclat d'obus, est allé se faire panser à l'ambulance, pour revenir immédiatement après reprendre son poste au fen.

Thurel, deuxième conducteur à la 5e batterie du 22e régiment. — Quoique blessé gravement a ramené sa pièce avec un seul cheval, les trois autres étant tués.

GÉNIE.

De Bussy (Augustin-Pierre), chef de bataillon du génie. — Officier supérieur de grande valeur. Toujours maître de lui et ne songeant au danger que pour les autres ; a dirigé d'une manière remarquable l'organisation de la défense de Champigny.

Delataille, capitaine, commandant la 15e compagnie du 3e régiment du génie. — Le 30, à la tête de ses sapeurs, a bravement frayé les rampes pour déboucher de Champigny. Le 2 décembre, blessé grièvement en cheminant à travers les maisons de Champigny pour tourner l'ennemi qui avait envahi le village.

Perseval, lieutenant en second de la 1re compagnie du 2e régiment. — Blessé le 2, a continué son service, et le lendemain, 3, a été tué dans le clocher de Champigny qu'il était en train de créneler.

Kleine, maître ouvrier à la 17e compagnie du 3e régiment, sous-chef de bureau au ministère de l'instruction publique, chevalier de la Légion d'honneur, 45 ans. — S'est engagé dans le génie militaire avec son fils âgé de 17 ans, et a toujours avec lui recherché les positions périlleuses.

35e de ligne.

Schultz, caporal. — Très-brave au feu ; s'est distingué à Champigny par son calme et sa persistance à ne quitter la barricade qu'après des ordres plusieurs fois réitérés. Remarqué déjà au combat de Chevilly, le 30 septembre, où il fit plusieurs prisonniers.

42e régiment de ligne.

Prévault, lieutenant-colonel. — Jeune officier supérieur qui donnait à l'armée les plus légitimes espérances. Il devait à sa brillante conduite comme chef d'un bataillon de zouaves le grade auquel il venait d'être promu, et c'est en combattant vaillamment à la tête du 42e régiment qu'il a été frappé à mort.

Cahen, chef de bataillon. — S'est signalé le 30 novembre sur le plateau de Chennevières par sa vigueur et son entrain. Coutusionné le 2 décembre par un éclat d'obus à la poitrine, il est venu reprendre le commandement de son bataillon après avoir été pansé. Blessé le 30 septembre au combat de Chevilly.

Girouin, capitaine adjudant-major. — A dirigé pendant sept heures, le 2 décembre, la défense d'un jardin entouré par l'ennemi. Forcé à battre en retraite, il a fait sortir tous les hommes par une brèche, et a été frappé mortellement au moment où, ayant assuré la retraite du dernier de ses soldats, il quittait le jardin pour aller les rejoindre.

Arrighi, soldat. — Le 2 décembre est resté pendant sept heures sur un mur, exposé au feu de l'ennemi dont il observait les mouvements.

Marchand, soldat. — Blessé deux fois, n'a pas voulu se retirer; ne s'est laissé enlever du champ de bataille qu'après un troisième coup de feu qui lui a cassé la jambe.

55e régiment de ligne.

Proal, capitaine adjudant-major. — S'est fait remarquer par son énergie et sa bravoure en chargeant l'ennemi à la tête de son bataillon, au combat du 30 novembre où il a été blessé mortellement.

105e régiment de ligne.

Faure, soldat de 1re classe. — Le 2 décembre, au parc de Petit-Bry, a tué ou blessé trois soldats prussiens; s'étant avancé pour prendre leurs armes, il s'est trouvé en face de quatre autres Prussiens qu'il a sommés de se rendre et qu'il a ramenés prisonniers.

107e régiment de ligne.

Parisot, capitaine. — A porté avec la plus grande énergie sa compagnie au secours des compagnies de gauche compromises; a été tué à bout portant après avoir abattu deux ennemis avec son revolver.

Martel, lieutenant. — A été blessé grièvement; a été magnifique pendant tout le combat du 2 décembre; a ramené plusieurs fois ses hommes qui faiblissaient sous l'effort considérable des Prussiens.

Dognat, soldat de 2e classe. — Au combat du 2 décembre, au moment où, sur la gauche, les Prussiens cherchaient à gravir le plateau, a entraîné plusieurs de ses camarades, a construit avec eux une barricade; a arrêté les progrès de l'ennemi qu'il a attaqué à la baïonnette.

Léonville, soldat de 2e classe. — Blessé d'un coup d'épée par un officier prussien au combat du 2 décembre, a désarmé cet officier et l'a tué en le traversant de part en part avec l'épée qu'il lui avait arrachée.

113e régiment de ligne.

Subilton, sergent. — A passé la Marne dans une barque avec cinq hommes résolus ; s'est jeté dans les vergers et derrière les haies sur les flancs de l'ennemi qui occupait une tranchée, l'en a chassé en lui tuant plusieurs hommes.

Roques, soldat. — Blessé à la tête et à la main, n'est allé à l'ambulance que sur les ordres réitérés de son capitaine, et est revenu au combat après avoir été pansé.

114e régiment de ligne.

Mowat dit Bedford, chef de bataillon. — A commandé son bataillon de la façon la plus brillante, le 30 novembre, jusqu'au moment où il a reçu une blessure à laquelle il a succombé le surlendemain.

Paltu, capitaine. — A fait l'admiration du régiment en entraînant sa compagnie et en l'électrisant par son exemple ; a été tué roide.

Baron, soldat. — Cité pour sa bravoure et son sang-froid. Toujours le premier à l'attaque et le dernier à la retraite.

Luzscha, soldat. — D'une bravoure et d'un élan remarquables ; blessé le 30 novembre, avait déjà été blessé le 13 octobre au combat de Châtillon.

122e régiment de ligne.

De la Monneraye, lieutenant-colonel. — Blessé mortellement le 2 décembre à la tête de son régiment en lui donnant l'exemple d'une valeur au-dessus de tout éloge.

123e régiment de ligne.

Dupuy de Podio, lieutenant-colonel. — S'est fait particulièrement remarquer le 30 novembre par son élan et sa vigueur ; a entraîné plusieurs fois son régiment dans les charges à la baïonnette où il a été frappé à mort.

1e24 régiment de ligne.

Sanguinetti, lieutenant-colonel. — A eu son cheval tué sous lui en se portant bravement, à la tête des 2e et 3e bataillons de son régiment, à l'assaut de Villiers ; a été tué dans cette charge.

4e régiment de zouaves.

De Podenas, capitaine. — A entraîné sa compagnie avec la plus remarquable vigueur ; a eu un cheval tué sous lui, et a été blessé mortellement au moment où il culbutait l'ennemi.

Primat, lieutenant. — A résisté à un retour offensif avec un sang-froid au-dessus de tout éloge. Incomplètement guéri d'une blessure reçue à Metz, il avait demandé à reprendre du service et a trouvé une mort glorieuse en repoussant, avec sa compagnie, un ennemi très-supérieur en nombre.

Leroux, lieutenant. — Attaqué vigoureusement par l'ennemi, s'est maintenu avec énergie dans sa position, et s'y est fait tuer sans reculer.

GARDE MOBILE.

De Grancey, colonel commandant le régiment de la garde mobile de la Cote-d'Or. — Tué à la tête de son régiment qu'il entraînait par son exemple. Officier supérieur d'une bravoure hors ligne, dont il avait déjà donné des preuves éclatantes à l'attaque du village de Bagneux, le 13 octobre.

37e régiment de la garde mobile (Loiret).

De Cambefort, capitaine. — A fait preuve dans toutes les circonstances de courage et de sang-froid.

Lambert de Cambray (Henri), sous-lieutenant. — Atteint le 30 novembre par un éclat d'obus en marchant en avant de son peloton; amputé d'un bras et d'une jambe.

Botard (Joseph), soldat. — Est resté pendant cinq heures sous le feu, dans un lieu découvert, pour surveiller les mouvements de l'ennemi et ne pas laisser surprendre les tirailleurs de sa compagnie.

31e régiment de la garde mobile (Morbihan).

Tillet, lieutenant-colonel. — Le 30 novembre, à la tête de quarante hommes de son régiment, a pris et gardé une position dont tous les efforts de l'ennemi n'ont pu le déloger.

50e régiment de la garde mobile (Seine-Inférieure).

Sauvan d'Aramon, soldat. — Toujours en avant de ses camarades qu'il a entraînés par son exemple.

TROISIÈME ARMÉE.

DIVISION DES MARINS.

Salmon, capitaine de vaisseau. — A dirigé les deux opérations du 29 et du 30 novembre, en avant de Choisy-le-Roi, avec un entrain et une vigueur remarquables.

Desprez, capitaine de frégate. — Officier supérieur du plus grand mérite, qui avait conquis dans l'armée de mer une haute notoriété ; mortellement blessé, le 30 novembre, en opérant une audacieuse reconnai-

sance sur Choisy-le-Roi, après avoir puissamment contribué à la prise de la Gare-aux-Bœufs.

Gervais, lieutenant de vaisseau. — A montré autant d'énergie que de calme à l'attaque de la Gare-aux-Bœufs, en avant de Choisy-le-Roi.

Pazzy, sergent d'armes. — S'est montré très-énergique en entrant un des premiers dans la Gare-aux-Bœufs, en avant de Choisy-le-Roi.

Lelièvre, caporal d'armes. — Est allé relever, sous une grêle de balles, son commandant mortellement blessé.

Chicot, matelot fusilier. — Bravoure et énergie remarquables.

Soulié, caporal d'infanterie de marine. — Grièvement blessé à l'attaque de la Gare-aux-Bœufs, le 30 novembre, en avant de Choisy-le-Roi, après s'être fait remarquer par son courage.

ARTILLERIE.

Carlavan, maréchal-des-logis à la 3e batterie du 2e régiment. — A montré au combat de l'Hay, le 29 novembre, un sang-froid et une intrépidité remarquables ; s'était déjà distingué le 30 septembre au combat de Chevilly.

Tourene, brigadier à la 18e batterie du 11e régiment. — A remplacé dans un mouvement en avant, par l'avant-train de son caisson, celui d'une pièce démontée par un obus, et apporté pendant toute l'action le plus grand zèle au renouvellement des munitions.

GÉNIE.

Charalet (Joseph-Scipion), sapeur à la 15e compagnie du 2e régiment. — Blessé de deux coups de feu à l'attaque de l'Hay, où il a fait preuve d'une grande intrépidité.

110e régiment de ligne.

Davrigny, sergent. — D'une vigueur et d'une bravoure remarquables ; s'était déjà distingué au combat du 30 septembre, à Chevilly.

Furon, sergent-fourrier. — A fait preuve d'une grande énergie en conduisant ses hommes au feu.

112e régiment de ligne.

Boutellier, sous-lieutenant. — Blessé grièvement en enlevant brillamment une tranchée à la tête de sa compagnie.

Jacquel, sergent. — A vigoureusement chargé, à la tête de quelques hommes, un groupe ennemi qui tentait de s'emparer du sous-lieutenant Bouteiller, gravement blessé, et l'a tenu longtemps en respect.

GARDE MOBILE.

Champion, lieutenant-colonel d'infanterie commandant une brigade de garde mobile. — A vaillamment enlevé, à la tête de sa brigade, sous

un feu plongeant et meurtrier, la maison crénelée de la route de Choisy.

Garde mobile du Finistère.

L'abbé de Marhallach, aumônier du régiment du Finistère. — S'est toujours porté aux postes les plus périlleux sur la ligne la plus avancée des tirailleurs, où, avec un calme et un sang-froid admirables, il a prodigué ses soins comme prêtre et comme médecin aux nombreux blessés de l'attaque de l'Hay.

De Kermoysan, capitaine au 4e bataillon. — A enlevé ses troupes avec une intrépidité digne des plus grands éloges.

Garde mobile de l'Indre.

Lejeune, chef de bataillon. — A bravement conduit sa troupe à l'attaque de la maison crénelée de la route de Choisy.

Chambert, sergent. — S'est distingué par son courage et son sang-froid à l'attaque de la maison crénelée.

Grenon, garde. — A montré autant de courage que de sang-froid à l'attaque de la maison crénelée.

CORPS D'ARMÉE DE SAINT-DENIS.

MARINE.

Joachim (Louis), capitaine d'armes servant comme sous-lieutenant à la 2e compagnie de marins fusiliers de Saint-Denis. — A fait l'admiration de tous par son intrépidité au combat d'Epinay.

135e régiment de ligne.

Perrier (Louis-Cyprien), capitaine. — Conduite héroïque à l'attaque d'Epinay ; a eu ses deux officiers tués à côté de lui ; est entré le premier par un trou laissant passage à un seul homme dans le grand parc d'Epinay, énergiquement défendu ; a été acclamé par ses hommes.

Roux (Louis), sergent. — Signalé une première fois à l'affaire du Bourget; s'est emparé avec dix hommes, dont cinq ont été mis hors de combat, d'une maison vigoureusement défendue par onze Prussiens qu'il a faits prisonniers.

Thenaysi (Théophile), soldat de 2e classe. — Brillant soldat d'un très-grand courage, a abordé à la baïonnette la sentinelle d'un poste prussien, l'a tuée et est entré dans le poste qui s'est rendu.

1er bataillon de la garde mobile (Seine).

Saillard (Edouard-Ernest), chef de bataillon. — Conduite héroïque à l'af-

faire d'Epinay, où il n'a quitté le village qu'après une troisième blessure qui devait être mortelle.

Durand (Victor), mobile. — A fait preuve d'une grande intrépidité, blessé mortellement.

2e *bataillon de la garde mobile* (*Seine*).

Graux (Jules), mobile. — Au milieu d'une grêle de balles s'est élancé le premier sur une barricade.

10e *bataillon de la garde mobile (Seine).*

Ory, médecin-aide-major. — A pansé les blessés au milieu de la fusillade; a eu son caporal blessé à côté de lui.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La circulaire qu'on va lire a été adressée, par le représentant du ministre des affaires étrangères à Tours, M. de Chaudordy, à tous les agents diplomatiques de la France. Ce document était entre les mains du ministre depuis avant-hier mais il a été très-long à déchiffrer, et même plusieurs groupes n'ont pas pu être complètement traduits :

Tours, 29 novembre 1870

Monsieur, depuis deux mois environ, l'Europe épouvantée ne peut comprendre la prolongation d'une guerre sans exemple et qui est devenue aussi inutile que désastreuse. Les ruines qui en sont la conséquence s'étendent sur le monde entier, et l'on se demande à la fois quelle peut être la cause d'une telle lutte et quel en est le but.

Le 18 septembre dernier, M. Jules Favre, vice-président du Gouvernement de la défense nationale et ministre des affaires étrangères se rendit à Ferrières pour demander la paix au roi de Prusse. On sait la hauteur avec laquelle on s'en est expliqué avec lui. Les puissances neutres ayant fait comprendre depuis qu'un armistice militaire était le seul terrain sur lequel il fallait se placer pour arriver ensuite à une pacification, le comte de Bismarck s'y montra d'abord favorable, et des pourparlers s'ouvrirent à Versailles. M. Thiers consentit à y aller pour négocier sur cette base. Vous avez appris

quel refus déguisé la Prusse lui a opposé! On doit reconnaître cependant que les deux plénipotentiaires français ne pouvaient être mieux choisis pour inspirer confiance au quartier général prussien et mener à fin la triste et délicate mission dont ils avaient si noblement pris la responsabilité. La sincérité de leur amour pour la paix n'était pas douteuse. M. de Bismarck savait bien que leur parole avait pour garant le pays tout entier. L'un et l'autre pourtant ont été écartés, et le cours funeste de la guerre n'a pu être suspendu.

Que veut donc la Prusse? Le souverain auquel il avait été annoncé qu'on faisait exclusivement la guerre est tombé et son gouvernement avec lui. Il ne reste aujourd'hui que des citoyens en armes, ceux-là mêmes que le roi Guillaume déclarait ne vouloir pas attaquer, et un gouvernement où siégent des hommes qui tiennent à honneur de s'être opposés de toutes leurs forces à l'entreprise qui devait couvrir de ruines le sol de notre patrie.

Que faut-il croire? Serait-il vrai que nos ennemis veuillent réellement nous détruire? La Prusse n'a plus maintenant devant elle que la France; c'est donc à la France même, à la nation armée pour défendre son existence que la Prusse a déclaré cette nouvelle guerre d'extermination, qu'elle poursuit comme un défi jetè au monde contre la justice, le droit et la civilisation.

C'est au nom de ces trois grands principes modernes outrageusement violés contre nous que nous en appelons à la conscience de l'humanité, avec la confiance que, malgré tant de malheurs, notre devoir imprescriptible est de sauvegarder la morale internationale. Est-il juste, en effet, quand le but d'une guerre est atteint, que Dieu vous a donné des succès inespérés, que vous avez détruit les armées de votre ennemi, que cet ennemi lui-même est renversé, de continuer la guerre pour le seul résultat d'anéantir ou forcer à se rendre par le feu ou la faim une grande capitale toute pleine des richesses des arts, des sciences et de l'industrie? Y a-t-

il un droit quelconque qui permette à un peuple d'en détruire un autre et de vouloir l'effacer? Prétendre à ce but ce n'est plus qu'un acte sauvage, qui nous reporte à l'époque des invasions barbares. La civilisation n'est-elle pas méconnue complètement lorsqu'en se couvrant des nécessités de la guerre on incendie, on ravage, on pille la propriété privée, avec les circonstances les plus cruelles? Il faut que ces actes soient connus : nous savons les conséquences de la victoire et les nécessités qu'entraînent d'aussi vastes opérations stratégiques. Nous n'insisterons pas sur ces réquisitions démesurées en nature et en argent, non plus que sur cette espèce de marchandage militaire qui consiste à imposer les contribuables au delà de toutes leurs ressources. Nous laissons l'Europe juger à quel point ces excès furent coupables; mais on ne s'est pas contenté d'écraser ainsi les villes et les villages, on a fait main-basse sur la propriété privée des citoyens.

Après avoir vu leur domicile envahi, après avoir subi les plus dures exigences, les familles ont dû livrer leur argenterie et leurs bijoux. Tout ce qui était précieux a été saisi par l'ennemi et entassé dans ses sacs et ses chariots. Des effets d'habillement enlevés dans les maisons et dérobés chez les marchands, des objets de toute sorte, des pendules, des montres ont été trouvées sur les prisonniers tombés entre nos mains. On s'est fait livrer et l'on a pris au besoin aux particuliers de l'argent. Tel propriétaire arrêté dans son château a été condamné à payer une rançon personnelle de 80,000 francs; tel autre s'est vu dérober les châles, les fourrures, les dentelles, les robes de soie de sa femme. Partout les caves ont été vidées, les vins enpaquetés, chargés sur des voitures et emportés ailleurs, et, pour punir une ville de l'acte d'un citoyen coupable uniquement de s'être levé contre les envahisseurs, des officiers supérieurs ont ordonné le pillage et l'incendie, abusant pour cette exécution sauvage de l'implacable discipline imposée à leurs troupes. Toute maison où un franc tireur a été abrité et nourri est incendiée. Voilà pour la propriété!

La vie humaine n'a pas été respectée davantage. Alors que la nation entière est appelée aux armes, on a fusillé impitoyablement, non-seulement des paysans soulevés contre l'étranger, mais encore des soldats pourvus de commissions et revêtus d'uniformes légalisés. On a condamné à mort ceux qui tentaient de franchir les lignes prussiennes, même pour leurs affaires privées. L'intimidation est devenue un moyen de guerre. On a voulu frapper de terreur les populations et paralyser en elles tout élan patriotique. Et c'est ce calcul qui a conduit les états-majors prussiens à un procédé unique dans l'histoire, le bombardement des villes ouvertes. Le fait de lancer sur une ville des projectiles explosibles et incendiaires n'est considéré comme légitime que dans des circonsextrêmes et strictement déterminées. Mais dans ces cas mêmes, il était d'un usage constant, d'avertir les habitants, et jamais l'idée n'était entrée jusqu'à présent dans aucun esprit que cet épouvantable moyen de guerre pût être employé d'une manière préventive. Incendier les maisons, massacrer de loin les vieillards et les femmes, attaquer pour ainsi dire les défenseurs dans l'existence de leurs familles, les atteindre dans les sentiments les plus profonds de l'humanité pour qu'ils viennent ensuite s'abaisser devant le vainqueur et solliciter les humiliations de la nation ennemie, c'est un raffinement de violence calculée qui touche à la torture.

On a été plus loin cependant, et se prévalant par un sophisme sans nom de ces cruautés même, on s'en fait une arme. On a osé prétendre que toute ville qui se défend est une place de guerre et que, puisqu'on la bombarde, on a ensuite le droit de la traiter en forteresse prise d'assaut. On y met le feu après avoir inondé de pétrole les portes et les boiseries des maisons. Si on a épargné le pillage, on n'en exploite pas moins contre la cité la guerre qu'elle doit payer en se laissant rançonner à merci. Et même, lorsqu'une ville ouverte ne se défend pas, on a pratiqué le système du bombardement sans explication préalable, et avoué que c'était le moyen de la traiter comme si elle s'était défendue et qu'elle eût été prise

d'assaut. Il ne restait plus, pour compléter ce code barbare, qu'à rétablir la pratique des ôtages. La Prusse l'a fait. Elle a établi partout un système de responsabilités indirectes qui, parmi tant de faits iniques, restera comme le trait le plus caractéristique de sa conduite à notre égard.

Pour garantir la sûreté de ses transports et la tranquillité de ses campements, elle a imaginé de punir toute atteinte portée à ses soldats ou à ses convois par l'emprisonnement, l'exil, ou même la mort d'un des notables du pays. L'honorabilité de ces hommes est devenue un danger pour eux. Ils ont à répondre sur leur fortune et sur leur vie d'actes qu'ils ne pouvaient ni prévenir ni réprimer, et qui d'ailleurs, n'étaient que l'exercice légitime du droit de défense. Elle a emmené quarante ôtages parmi les habitants notables des villes de Dijon, Gray et Vesoul, sous prétexte que nous ne mettons pas en liberté 40 capitaines de navires faits prisonniers selon les lois de la guerre. Mais ces mesures, de quelques brutalités qu'elles fussent accompagnées dans l'application, laissaient au moins intacte la dignité de ceux qui avaient à les subir. Il devait être donné à la Prusse de joindre l'outrage à l'oppression. On a exigé de malheureux paysans entraînés par force, retenus sous menaces de mort, de travailler à fortifier les ouvrages ennemis et à agir contre les défenseurs de leur propre pays. On a vu des magistrats, dont l'âge aurait inspiré le respect aux cœurs les plus endurcis, exposés sur les machines des chemins de fer, à toutes les rigueurs de la mauvaise saison et aux insultes des soldats.

Les sanctuaires, les églises ont été profanés et matériellement souillés. Les prêtres ont été frappés, les femmes maltraitées, heureuses encore lorsqu'elles n'ont pas eu à subir de plus cruels traitements.

Il semble qu'à cette limite il ne reste plus dans ce qu'on appelait jusqu'ici du plus beau nom, le droit des gens, aucun article qui n'ait été violé outrageusement par la Prusse. Les actes ont-ils jamais à ce point démenti les paroles ?

Tels sont les faits. La responsabilité en pèse tout entière

sur le gouvernement prussien. Rien ne les a provoqués et aucun d'eux ne porte la marque de ces violences désordonnées auxquelles cèdent parfois les armées en campagne. Il faut qu'on le sache bien, ils sont le résultat d'un système réfléchi dont les états-majors ont poursuivi l'application avec une rigueur scientifique. Ces arrestations arbitraires ont été décrètées au quartier général, ces cruautés résolues comme un moyen d'intimidation, ces réquisitions étudiées d'avance, ces incendies allumés froidement avec des ingrédients chimiques soigneusement apportés, ces bombardements contre les habitants inoffensifs ordonnés. Tout a donc été voulu et prémédité. C'est le caractère propre aux horreurs qui font de cette guerre la honte de notre siècle.

La Prusse a non-seulement méconnu les lois les plus sacrées de l'humanité, elle a manqué à ses engagements personnels. Elle s'honorait de mener un peuple en armes à une guerre nationale. Elle prenait le monde civilisé à témoin de son bon droit! Elle conduit maintenant à une guerre d'extermination ses troupes transformées en hordes de pillards; elle n'a profité de la civilisation moderne que pour perfectionner l'art de la destruction. Et comme conséquence de cette campagne, elle annonce à l'Europe l'anéantissement de Paris, de ses monuments, de ses trésors et la vaste curée à laquelle elle a convié l'Allemagne.

Voilà, monsieur, ce que je désire que vous sachiez. Nous ne parlons ici qu'à la suite d'enquêtes irrécusables; s'il faut produire des êxemples, ils ne nous manqueront pas, et vous en pourrez juger par les documents joints à cette circulaire. Vous entretiendrez de ces fais les membres du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Ces appréciations ne sont pas destinées à eux seuls et vous pourrez les présenter librement à tous. Il est utile qu'au moment où s'accomplissent de pareils actes chacun puisse prendre la responsabilité de sa conduite, aussi bien les gou-

vernements qui doivent agir que les peuples qui doivent signaler ces faits à l'indignation de leurs gouvernements.

Recevez, etc.

Pour le ministre des affaires étrangères,

Le délégué

CHAUDORDY

AVIS. — A partir de demain, 19 décembre, à midi, toutes les portes de Paris seront fermées.

Paris, le 18 décembre 1870.

LE GOUVERNEUR DE PARIS

Par ordre :

Le général chef d'état-major général

SCHIMTZ

Les hommes de science qui, il y a quelques années, ont préconisé pour l'alimentation l'usage de la viande de cheval, dont nous retirons aujourd'hui de si grands avantages, se sont occupés dans ces derniers temps de la consommation des viandes de chiens, de chats et de rats, et se sont accordés à reconnaître que la chair de ces animaux, quand elle est convenablement préparée, peut-être mangée sans le moindre inconvénient. Toutefois, en ce qui concerne la viande des rats, ils recommandent de la soumettre à une cuisson portée et maintenue pendant un certain temps à la température de l'eau bouillante, pour détruire les germes de *trichinose* qui ont été parfois observés chez ces animaux. Quelques personnes, plûtôt par fantaisie que par nécessité, ayant recours à l'appoint d'approvisionnement qui leur est offert par ces comestibles d'un nouveau genre, dont le commerce n'est d'ailleurs prohibé par aucun réglement, nous croyons utile de porter le présent avis à la connaisssance du public,

---

La souscription patriotique ouverte dans les compagnies du 11e bataillon de la garde nationale sédentaire a produit la somme de 22, 366 fr. 80 qui a été déposée à la Banque de France, par les soins du chef de bataillon.

LÉGION DES PUPILLES DE LA RÉPUBLIQUE

La légion des enfants de Paris, âgés de quinze à dix-huit ans, devient de jour en jour plus nombreuse.

Aussi, afin de soulager leurs familles et de les faire vivre en travaillant, il est fait un nouvel appel aux maisons de commerce, bureaux, ambulances, administrations civiles et militaires, et aux chefs des bataillons de marche.

Adresser les demandes au siége de la légion des pupilles de la République, 91, boulevard Haussmann.

MARDI 20 DÉCEMBRE

Par un arrêté en date du 16 décembre, ont été nommés membres de la commission chargée de la répartition des houilles et cokes, requisitionnés en vertu du décret du 10 de ce mois :

MM. Chaudey, adjoint à la délégation du Gouvernement près la mairie centrale;

Grissot de Passy, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

Em. Muller, ingénieur civil, professeur à l'Ecole centrale des arts et manufactures;

Porrier, manufacturier;

Ser, ingénieur de l'administration générale de l'assistance publique.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret, en date du 18 décembre 1870, ont été nommés au grade de chevalier, les militaires dont les noms suivent, qui prendront rang du 8 décembre 1870, savoir :

GARDE NATIONALE DE LA SEINE.

Gavarni, capitaine d'état-major.
Duval, capitaine.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

Collin (Pierre-Marie-François), capitaine.
Fayet (Charles-Albert-Louis), capitaine.
De l'Enferna (Albert-Antoine-Jules), capitaine.
De Courson de la Villeneuve (Arthur-Eudoxe-Marie), capitaine.
Louis (Eugène-Auguste-Marie), capitaine.
Quévillon (Léon-Ferdinand), lieutenant.
Saillenfest de Sourdeval (Alexandre-Frédéric), lieutenant.

GENDARMERIE.

1er rég. à cheval. Surget (Désiré-Charles), lieutenant.
— — Duchezot (Jean-Baptiste), lieutenant.
— — Ancelin (Victor-Eugène), maréchal-des-logis.
— — Bourgeois (Louis), brigadier.

INFANTERIE.

35e rég. Rocca, capitaine.
— Champy, capitaine.
— Blondel, lieutenant.
— Valdenaire, sergent.
— Charlier, soldat.
— Belley, soldat.
— Reybeyrol, soldat.
— Heitz, soldat.
— Kerquenou, soldat.
— Lecoat, soldat.
— Adrian, soldat.
42e rég. Landry, chef de bataillon.
— Logerot, capitaine.
— Bourson, capitaine.
— Crozet, sergent.
— Grimaud, caporal.
— Pouliquen, soldat.
— Ahmet ben Ahmoud, soldat.

— Brédoire, soldat.
— Chevalier, tambour.
— Ranc, clairon.
68e rég. Gioune, caporal sapeur.
78e rég. Richard, capitaine.
105e rég. Bayard, chef de bataillon.
— Santini, lieutenant.
— Gobil, médecin major de 2e classe.
107e rég. Morgand, capitaine.
— Morisant, capitaine.
— Moureaux, capitaine.
— Moncamp, capitaine.
— Vanné, sergent.
— Ernest, sergent.
— Durand, soldat.
108e rég. Rouffe, capitaine adjudant-major.
— Raynaud, capitaine.
— Lebeau, capitaine.
— Avice, médecin-major de 2e classe.
— Gros, lieutenant.
— Romary, sous-lieutenant.
— Decher, sergent.
— Chaumont, caporal-fourrier.
— Choisnet, caporal.
— Carteron, soldat.
— Potier (Georges), soldat.
— Petrets, soldat.
— Sauzède, soldat.
— Larget, soldat.
113e rég. Combarieu, chef de bataillon
— Vaissière, capitaine.
— Lenoir, lieutenant.
— Daniel, lieutenant.
— Boudée, sergent.
— Aubé, sergent.
— Pomme, sergent.
— Vedier, caporal.
114e rég. Bougand, capitaine.
— Alliez, capitaine.
— Gerriet, capitaine.
— Besnus, capitaine.
— Barbier, lieutenant.
— Jégandez, lieutenant.
— Bronner, sergent-major.

— Coutières, soldat.
— Paravey, soldat.
— Préaux, soldat.
— Féjox, soldat.
115e rég. Richaud, capitaine.
— Gardien, capitaine.
— Dombret, lieutenant.
— Audemard, sous-lieutenant.
— André, médecin-major.
— Crébassa, sergent.
— Allegrini, sergent.
— Rhein, caporal.
— Thiénot, caporal.
— Poumeau, soldat.
— Deflin, soldat.
116e rég. De Chatillon, capitaine.
— Batteroze, capitaine.
— Moritz, lieutenant.
— Goguel, médecin-major.
— Bloch, sergent.
— Chazaud, sergent.
— Thibaudeau, sergent.
— Zimmermann, caporal-fourrier.
— Abasseur, soldat.
— Garandel (Yves-Jean-Marie), soldat.
— Guilliet-Riquet, soldat.
117e rég. Ménessou, capitaine.
— Paquier, capitaine.
— Lepot, lieutenant.
— Lavergne de Cerval, lieutenant.
— Perrot, sous-lieutenant.
— Molmier, médecin-major.
— Legouge, sergent.
— Naupe, sergent.
— Duffait, sergent.
— Beaumet, soldat.
— Chabert, soldat.
118e rég. Cabanis, capitaine.
— Baudard, capitaine.
— Toussaint, lieutenant.
— Mercier, lieutenant.
— Génie, sergent.
— Maury, caporal.
— Armingault, clairon.

— Villemangue, soldat.
119e rég. De Marionelle, capitaine.
— Riols, capitaine.
— Plancq, lieutenant.
— Maignac, lieutenant.
— Chevalier, sergent.
— Scheer, sergent.
— Lemoineau, sergent.
— Seban, soldat.
— Joandel, soldat.
120e rég. Parizot, capitaine.
— Campistrou, capitaine.
— Desloy, adjudant sous-officier.
121e rég. Aubry, capitaine adjudant-major.
— Cahen-Merville, lieutenant.
— Jacquart, sous-lieutenant.
— Carlotti, sergent-major.
— Leroy, tambour.
— Marsaix, soldat.
122e rég. Quéval, capitaine.
— Flamin, capitaine.
— Spitz, capitaine.
— Grégoire, lieutenant.
— Sahouré, lieutenant.
— Pietri, lieutenant.
— Dumas, sergent-major.
— Leroy, sergent.
— Guilbert, soldat.
123e rég. Lahille, capitaine.
— Morlot, capitaine.
— de Schreiber, lieutenant.
— Sebire, lieutenant.
— Albert, médecin-major.
— Guitton, sergent de francs-tireurs.
— Capelle, caporal.
— Poncet, caporal.
— Faucheux, caporal.
— Olivier, caporal.
— Dormier, soldat.
— Dhonneur, soldat.
124e rég. Fleur, capitaine adjudant-major.
— Mirey, capitaine.
— Thomas, capitaine.
— Masson, lieutenant.

— Duflos, sergent-major.
— Tiadou, sergent-fourrier.
— Testaulé, caporal.
— Jauniaux. caporal.
— Rousselle, soldat.
— Couturié, soldat.
125e rég. Casanova, capitaine.
— Risbourg, capitaine.
— Gerin, lieutenant.
— Bassas, lieutenant.
— Olivier, lieutenant.
— Guénard, sergent-major.
— Guth, sergent-fourrier.
— Ody, caporal.
— Michaud, soldat.
— Helleboid, soldat.
126e rég. Delille, capitaine adjudant-major.
— De Luxer, capitaine.
— Brouillet, capitaine.
— Gaté, capitaine.
— Boutens, capitaine.
— Clément, lieutenant.
— Gatillon, sergent.
— Guyot, sergent.
— Riban, clairon.
— Patoux, soldat.
— Pennetier, soldat.
— Vaysse, soldat.
— Gouin, soldat.
128e rég. Lucien, lieutenant.
136e rég. Kastus, chef de bataillon.
— Calmet, capitaine.
— Pinchon, capitaine.
— Redom, capitaine.
— Guthner, capitaine.
— Pradier, lieutenant.
— Oury, sous-lieutenant.
— Lousteau, sergent.
— Groult, sergent.
— Etienne (Jean-Baptiste), sergent.
— Tortez, soldat.
— Martel, soldat.
— Siefferman, soldat.
137e rég. Cointin, capitaine.

— — Gambier, sergent.
22e bat. de chasseurs à pied. Woog, soldat.
4e rég. de zouaves. Odiardi, capitaine adjudant-major.
— — Bézy, capitaine.
— — Soudée, capitaine.
— — Gonzalez, capitaine.
— — Galangau, capitaine.
— — Levêque, lieutenant.
— — Lepage, médecin aide-major.
— — Poisson, sergent.
— — Fabre, sergent.
— — Giran, sergent.
— — Taillardat, caporal.
— — Bliche, clairon.
— — Portalier, sapeur.
— — Maquet, soldat.
— — Chauveau, soldat.
— — Sève, soldat.

CAVALERIE.

16e rég. de dragons. Massing (Camille-Adrien), capitaine.
9e rég. de chasseurs. Delherm de Novital (Omer-Edmond), lieutenant.
— — Buillès (Joseph-Jean-François), lieutenant.
— — Trudon, maréchal-des-logis.
4e rég. de hussards. De Montesquiou-Fezensac (Odon-Marie-Anatole), capitaine.
3e rég. de spahis. Mohammed ben Dris, sous-lieutenant.

ARTILLERIE.

Etat-major particulier. Mercier (Joseph-Gabriel), capitaine.
— — Nicaud (Antoine), capitaine.
— — De Contencin (Gabriel-Adolphe), capitaine.
— — Coursin (Marie-Grégoire), garde de 1re classe.
— — Alaix (Louis-Evremont), garde de 1re classe.
3e rég. Moriau (Marie-Louis-Victor), capitaine.
— Michel (Jules), capitaine.
— Rollet (Louis-Ferdinand), artificier.
4e rég. Adam (Alexandre), capitaine.
6e rég. Tribourdeaux, sous-lieutenant.
— Girard (Benoît), trompette.
8e rég. Laguerre (Edmond-Nicolas), capitaine.
10e rég. De Dartein, lieutenant auxiliaire.
— Rourre, canonnier.
11e rég. Cazeneuve (Bernard), capitaine.

— Malaval (Honoré-Joseph), capitaine.
— Billaudel (Joseph), capitaine.
— Georget, maréchal-des-logis.
— Lecointre (Charles-François), maréchal-des-logis.
— Grandemenge, brigadier.
12e rég. Salin (Daniel-Charles), capitaine.
13e rég. Michel (Victor-Charles), capitaine.
— Party (Jérôme), capitaine.
— Chrétien-Lalanne (Albert-Alexis), sous-lieutenant auxiliaire.
— Balochard (Henry-Joseph-Charles), maréchal-des-logis.
— Letinois (Auguste-Nicolas), canonnier.
14e rég. Solier (Alexandre-Joseph-Abel), capitaine.
— Bourgoin (Jean-Victor), sous-lieutenant.
16e rég. Stoll (Vincent), maréchal-des-logis.
21e rég. Abram (Charles), capitaine.
— Marc (Léonor-Augustin-Louis), capitaine.
— Simon (André-Dominique), capitaine.
— Chevallier (Désiré-Charles), sous-lieutenant.
— Jammet (Joseph-Raoul), sous-lieutenant.
— Maunoury (Michel-Joseph), sous-lieutenant.
— Legris (Jean), adjudant sous-officier.
— Jacquemin, maréchal-des-logis.
— Lepetit (Gilles-Jean), canonnier.
— Salot, canonnier.
— Le Moal, canonnier.
22e rég. Bajau (Auguste-Léon), capitaine.
— Froment (Gabriel-Joseph-Alfred), capitaine.
— Marcel (Jean-Baptiste-Eugène), capitaine.
— Mignon (Pierre-Adolphe-Aristide-Jean), capitaine.
— Paris (Marie-Pierre-Edmond), capitaine.
— Petit (Jean-Baptiste-Emile-Fridolin), sous-lieutenant.
— Pingault (Louis-Constant), artificier.
Corps-franc des mitrailleuses. Argillet (Jules), ouvrier d'Etat, servant en qualité de capitaine au corps franc.
Batteries du plateau d'Avron. Sionnet (Alfred-François), capitaine.
Redoute de Saint-Maur. Decharme (Louis-Ernest-Albert), capitaine.
5e compagnie d'artificiers. Halter, maître artificier.
2e rég. du train. Laisné, sous-lieutenant.
— — Jean-Louis (Antoine-Alphonse), adjudant sous-officier.

GÉNIE.

2e rég. Goetschy (Alfred-Louis-Fernand), sous-lieutenant.
— Lemaire (Auguste-Constant), sergent.
3e rég. Sancéry (Antoine-Justin-Juyne), capitaine.

— Castay (Kléber), capitaine.
— Soriot (Joseph-Achille), sergent-major.
— Dessieux (Alfred), sergent.
— Guérard (Dominique), caporal.

AMBULANCES ACTIVES.

Elissen (Alexandre), attaché aux ambulances actives.

TRÉSORERIE.

Charié, payeur principal du 1er corps de la 2e armée.

GARDE NATIONALE MOBILE.

De Saint-Geniès, chef de bataillon.
De Mirandol, chef de bataillon.
Hérisson d'Irisson, capitaine.
Bayle, capitaine.
Brown, lieutenant.
(Côte-d'Or.) De Chazelles, capitaine.
Bordet, capitaine.
Jacob, sous-lieutenant.
Culmet, sergent-major.
Arvet, sergent.
Fulgenn, garde.
(Ille-et-Vilaine.) Du Dezerseul, chef de bataillon.
Le Gonidec, chef de bataillon.
Brune, lieutenant.
Roussin (Elias), sous-lieutenant.
Ravenel, sergent.
Herbel, garde.
(Loiret.) Conquère de Montbrison, colonel.
Fressinet, chef de bataillon.
De La Touane (Louis-Bigot), chef de bataillon.
Piney, capitaine.
Martelle, lieutenant.
Lambert de Cambray, sous-lieutenant.
Martin, sous-lieutenant.
Pinon, sergent.
Buisson, caporal.
Ganguin, soldat.
(Morbihan.) Bassac, capitaine.
Desgoulles, capitaine.
Hemelot, capitaine.
(Seine.) Leger, chef du 8e bataillon.
Decamps, lieutenant.

(Seine-et-Marne.) Testard, chef de bataillon.
Pinguet, capitaine adjudant-major.
Quillard, capitaine.
Du Charmel, sous-lieutenant.
Foiret, sergent.
Zimmerman, caporal.
Bréhot, garde.
Danvin, clairon.
(Seine-et-Oise.) De Baulieu, lieutenant.
(Seine-Inférieure.) Besson, chef de bataillon.
Dumesnil, chef de bataillon.
Caudron de Cauqueraumont, capitaine adjudant-major.
De la Rousserie, capitaine.
De Janzé, capitaine.
Dechamps, capitaine.
Onfroy, capitaine.
D'Eudeville, lieutenant.
Vaussard, sous-lieutenant.
Corne, sergent.
Pradeaux, caporal.
Lavoine, clairon.
(Tarn.) De Foucaud d'Aure, chef de bataillon.
(Vendée.) De la Boutetière, chef de bataillon.
Loriot, capitaine adjudant-major.
De Béjarry, capitaine adjudant-major.

LÉGION DES AMIS DE LA FRANCE.

De Rozencranz, sergent volontaire.
Musson, volontaire.

ESCADRON DES ÉCLAIREURS DE LA SEINE.

Joly de Marval, capitaine.
De Bully, cavalier.
Bégé, cavalier.

Par décret en date du 18 décembre 1870, ont été nommés au grade de chevalier, les militaires dont les noms suivent, qui prendront rang du 8 décembre 1870, savoir :

GARDE NATIONALE DE LA SEINE.

106e bat. D'Esfours, capitaine.
116e bat. Lecorchey (Pierre-Victor), capitaine.

LÉGION DU GÉNIE.

Hunebelle (Alfred-Louis-Clément), sergent (hors cadres).

AUMONIERS MILITAIRES.

L'abbé de Kergariou de Locmaria, aumônier de la 1re division du 2o corps.

L'abbé de Marhallac (Félix), aumônier du 5e bataillon de garde nationale mobile du Finistère.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

De Stabenrath (Charles-Eugène-Léopold), capitaine.

GENDARMERIE.

Garde républicaine. Moussu) Lazare), capitaiue.
— Coulon) Passe-Aimé), lieutenant.
— Leblanc) Antonin), garde à pied.

INFANTERIE.

109e rég. Lebozec de Quilio (Eugène-Louis), capitaine.
110e rég. Leroy (Joseph-Emile), capitaine adjudant-major.
— Moniolle (Louis-Charles), capitaine major.
— Godard (Léon-Camille), capitaine.
— Navelet (Amédée-Charles), capitaine.
— Février (Achille-Jacques), capitaiue.
— Simon (Ernest-Sébastien), capitaine.
— Cassou (Bertrand), lieutenant.
— Carré (Jean-Joseph-Henri), lieutenant.
112e rég. Saussac (Eugène-Napoléon), capitaine adjudant-major.
— Simon (Nicolas-Sébastien), capitaine.
— Noël (Auguste), lieutenant.
— Muller (Etienne), soldat.
124e rég. Gleizes de Raffin (Charles-Marie), lieutenant.
135e rég. Thiébaut (Victor-Arthur), capitaine adjudant-major.
— Garric (Pierre-Antoine-Barthélemy), capitaine.
— Péraldi (Pierre-François), capitaine.
138e rég. Saveran (Eugène-Henri-Aimé), lieutenant.
139e rég. Bec (Pierre), capitaine.

CAVALERIE.

14e rég. de dragons. Le Sergeant d'Hendecourt (Henri-Vaast), lieutenant.
16e rég. — Soulanet (Henri). maréchal-des-logis.
9e rég. de lanciers. Pourroi de Lauberivière de Quinsonas (Marie), capitaine.

Ecole de cavalerie. Tiret (Jules-Marie), capitaine.
Hors cadres. Chrétien de Tréveneuc (Ferdinand-François-Marie), capitaine.

ARTILLERIE.

Etat-major particulier. Greset (Eugène-Mathieu), capitaine.
— Jamet (Etienne), garde principal.
— Normain (Pierre-Joseph), garde de 1re classe.

TROUPES.

2e rég. Carlavan (Barthélemy), maréchal-des-logis.
9e rég. Dufour (Pierre), capitaine.
11e rég. Guérin (Edmond-Claude-Joseph), capitaine.
14e rég. De Carsalade du Pont (Paul-Marie-Anatole), capitaine.
— De Lafitte (Charles-Prosper), capitaine.

GÉNIE.

Etat-major particulier. Bouillot (Nicolas), garde de 1re classe.
— Maurice (Amand-Théophile), garde de 1re classe.
— Tanche (Henri-Dominique), garde de 1re classe.

TROUPES.

2e rég. Kienné (Jules-Léon), capitaine.
— Hovart (Victor-Joseph), capitaine.
— Morel (Léon Alphonse-Joseph), maréchal-des-logis.
— Bellon (Frédéric), maître ouvrier.
3e rég. Capperon (Pierre-Joseph-Eugéne), capitaine.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

Train des équipages militaires. Delval (Charles-Nicolas-Théophile), capitaine.

SERVICE DE SANTÉ.

Sarazin (Charles-Auguste-Marie), médecin-major de 1re classe.
Pallé (Jean-Pierre), médecin-major de 2e classe.
Simonnot (Denis-Cyrille), médecin aide-major de 2e classe.
Moreau, médecin requis.

GARDE NATIONALE MOBILE.

(Aube.) Verollot (Marcel), lieutenant au 3e bataillon.
(Dordogne.) Du Lau d'Allemans (Alfred-Thérèse-Armand), capitaine.
Dumarquez (Gustave), lieutenant à la batterie d'artillerie.
(Finistère.) Le Gars (Jules), capitaine au 3e bataillon.
Salzac (Hippolyte), sous-lieutenant au 3e bataillon.

Boscals de Réals, chef du 4e bataillon.
Du Long de Rosnay (Hippolyte), capitaine au 4e bataillon.
Anthony (Alexandre), capitaine au 4e bataillon.
De Saint-Prix (Charles), capitaine au 4e bataillon.
De Kermoyzan (Tuydal), capitaine au 4e bataillon.
(Ille-et-Vilaine.) Martin-Métairie (Gaston), lieutenant au 1er bataillon.
(Indre.) Lejaune (Pierre), chef du 1er bataillon.
Desjeux (Gustave), capitaine au 1er bataillon.
Boucheron (Henri), lieutenant au 1er bataillon.
De Curel (Charles), lieutenant faisant fonctions d'adjudant-major.
(Puy-de-Dôme.) De Bernard de la Fosse (Edouard-Marie-Marcel), chef de bataillon.
(Seine.) Orse (Antoine-François-Joseph), capitaine au 1er bataillon.
Demonsant (Nicolas-Ernest), capitaine au 2e bataillon.
Nouvel (Achille), lieutenant au 2e bataillon.
Füchs (François), lieutenant au 2e bataillon.
Proust (Ernest), lieutenant au 3e bataillon.
Jenny (Auguste), capitaine au 10e bataillon.
Petit de l'Hérault (Auguste-Joseph-Tristan), chef de bataillon.

CORPS AUXILIAIRES.

Godot (Stéphane-Clément), ingénieur, chef de bataillon des ouvriers auxiliaires.
Fournié (Victor), ingénieur, capitaine du bataillon des ouvriers auxiliaires.

TIRAILLEURS PARISIENS.

Lavigne (Albert), capitaine.
Pressian (Adolphe-Alexandre), lieutenant.

ÉCLAIREURS DE LA GARDE NATIONALE DE LA SEINE.

Martin (Baptiste), volontaire.

CORPS-FRANC DES CARABINIERS PARISIENS.

Robert (Collomby-Emile), sous-lieutenant.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret en date du 18 décembre 1870, la médaille militaire a été conférée aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, qui prendront rang du 8 décembre 1870, savoir :

GENDARMERIE

1er rég. à cheval. Choillot (François-Amédée), maréchal-des-logis.
— Laurent (Jean-Baptiste), maréchal-des-logis.

— Courtigeol (Antoine), maréchal-des-logis.
— Martin (Sébastien), maréchal-des-logis.
— Stallin (Pierre-Isidore), brigadier.
— Karman (Joseph-Alexis), brigadier.
— Delplanque (Antoine-Alfred), brigadier.
— Maigrot (Charles), brigadier.
— Urlacher (Antoine), gendarme.
— Keruinau (Clet-Marie), gendarme.
— Dutruge (Claude), gendarme.
— Schekdecker (Jean-Nicolas), gendarme.
— Coulat (Bernard), trompette.
— Bayart (Louis-Célestin), trompette.

INFANTERIE.

35e rég. Poussard, sergent.
— Arraguin, sergent.
— Bouzaud, caporal.
— Bonavita, soldat.
— Boudot, soldat.
— Jacquemin, soldat.
— Stebel, soldat.
— Pesti, soldat
— Gillet, soldat.
— Barot, clairon.
— Raymond, tambour.
42e rég. Coppin, sergent.
— Mansot, sergent fourrier.
— Dion, caporal.
— Cavailhié, caporal.
— Lafage, caporal.
— Eynard, caporal-tambour.
— Anglade, soldat.
— Ahmed Berdat, soldat.
— Puech, sapeur.
— Girerd, sapeur.
— Fésas, sapeur.
105e rég. Chaisemartin, soldat.
— Ferré, soldat.
106e rég. Grégoire, sergent.
— Erhard, sergent.
— Guy, caporal.
107e rég. Schultz, sergent.
— Schwartz, sergent.
— Trollé, sergent.

— Buchon, soldat.
— Messed, soldat.
108e rég. Ravillon, sergent.
— Robinet de Cléry, soldat.
— Lequerré, soldat.
— Ledot, soldat.
— Laurent, soldat.
— Romescamp, soldat.
— Léger, soldat.
113e rég. Curieu, sergent.
— Portes, sergent.
— Japet, caporal.
— Mariotti, caporal.
— Texier, soldat.
— Carsalade, soldat.
114e rég. Philippon, sergent.
— Boutillon, sergent.
— Amblard, caporal.
— Jouannon, soldat.
— Raboisson, soldat.
— Chanouy, soldat.
— Audou, soldat.
115e rég. Martin, fourrier.
— Bordes, sergent.
— Hamon, caporal.
— De Kercado, soldat.
— Couderc, soldat.
— Montembault, soldat.
— Petit, soldat.
— Gros, soldat.
116e rég. Boudard, sergent.
— Jacquerey, sergent-major.
— Boutain, sergent.
— Dubois, sergent.
— Lelorrain, sergent.
— Bonneau, caporal.
— Hammès, soldat.
— Mièze, soldat.
117e rég. Féraud, sergent.
— Morinet, sergent.
— Thémé, caporal.
— Dupont, soldat.
— Vacherot, soldat
— Beaupin, soldat.

— Lejeune, soldat.
118e rég. Ayrolles, sergent-major.
— Arnaudeau, caporal.
— Beaudet, caporal.
— Valette, caporal.
— Lehenaff, soldat.
— Calzaroni, soldat.
— Dambernard, clairon.
119e rég. Gros, sergent-major.
— Andrieu, sergent.
— Leca, sergent.
— Thourreau, sergent.
— Sével, sergent.
— Barret, caporal.
120e rég. Guyot, sergent.
— Lavergne, sergent.
— Laroche, soldat.
— Soulé, soldat.
121e rég. Ferucci, sergent-major.
— Fesson, sergent-major.
— Barbier, sergent-fourrier.
— Martin, sergent.
— Godard, caporal.
122e rég. Chaponnet, sergent.
— Imbert, sergent-fourrier.
— Girardet, caporal.
— Baudrier, caporal.
— Roullia, caporal.
123e rég. Marassé, sergent.
— Barabé, sergent.
— Beugnot, caporal.
— Clainchet, caporal.
— Avenet, caporal.
— Hasslaut, clairon.
— Vivot, soldat.
— Guillaumat, soldat.
— Cibot, soldat.
124e rég. Bernard, adjudant sous-officier.
— Barbé, sergent-major.
— Noir, caporal.
— Coyard, caporal.
— Bandic, caporal.
— Lacaze, soldat.
— Harrault, soldat.

— Lacroix, soldat.
125e rég. Bardy, sergent-major.
— Mouillon, sergent.
— Julien, sergent.
— Tridau, caporal.
— Monin, caporal.
— Chastell, clairon.
— Bisseron, soldat.
— Cathalu, soldat.
— Lesage (Sylvain), soldat.
— Rousseau, soldat.
126e rég. Caphête, sergent.
— Goeck, sergent.
— Lechemolle, sergent.
— Perretti, sergent.
— Obry, caporal.
— Morcher, caporal.
— Ledru, soldat.
— Dupin, soldat.
— Loisy, soldat.
— Somery, soldat.
— Roseau, soldat.
128e rég. Masse-Navette, soldat.
— Petitgin, soldat.
136e rég. Panassie (Jean), sergent.
— Bihan, sergent.
— Petit, sergent.
— Ricard, sergent.
— Hailly, caporal.
— Lagarde, soldat.
— Etienne, soldat.
— Denis, soldat.
— Rancot, soldat.
137e rég. Gasson, sergent.
4e rég. de zouaves. Lapastoure, sergent.
— Alphandéry, sergent.
— Testefort, sergent.
— Carouby, sergent.
— Nocéto, sergent.
— Garnier, sergent.
— Lemann, caporal.
— Martin, caporal.
— Picard, caporal.
— Peureux, caporal.

— De Saint-Gresse, caporal.
— Charbonnier, caporal.
— Soulas, caporal.
— Caillères, soldat.
— Lusurier, soldat.
— Vacheneimer, soldat.
— Vincent, soldat.
— Gressot, sapeur.
— Saint-Macaire, sapeur.

CAVALERIE.

9e rég. de chasseurs Gauthier, brigadier.

ARTILLERIE.

2e rég. Clavau (Léon), maréchal-des-logis chef.
3e rég. Ranchin (Henri-Josème), adjudant sous-officier.
— Jacquot (Jean-Joseph), brigadier.
— Péchenard (Jean-Baptiste), canonnier.
— Bironne (Edouard), canonnier.
— Thomas (Sigisbert), canonnier.
— Comte (Jean-Baptiste), canonnier.
— Esche (Pierre), canonnier.
— Moilte (Antonin-Louis), canonnier.
— Boudet (Pierre), canonnier.
— Foret (Tomi), canonnier.
— Roussel (Jean-Baptiste), trompette.
— Ferrand (Jean-Louis), artificier.
4e rég. Dessaigne (Pierre-Marie), artificier.
— Lambin (François-Louis-Philippe), trompette.
6e rég. Auriol (Barthélemy), maréchal-des-logis.
— Soulié (Jean-Blaise), maréchal-des-logis.
— Ballibet (André), canonnier.
— Fouque (Eugène-Constant-Jean-Baptiste), canonnier.
8e rég. Belloc (Pierre), maréchal-des-logis.
— Douvre (Antoine-Marie), maréchal-des-logis.
— Magnen (Auguste), canonnier.
— Rodolphe (Louis), canonnier.
9e rég. Georges (Charles), maréchal-des-logis.
— Tuillier (Jules-Jean-Baptiste), maréchal-des-logis.
— Lorenzis (Jacques), maréchal-des-logis.
— Cousin (Charles-Joseph), artificier.
— Reverchon (Anthelme), canonnier conducteur.
10e rég. Lacombe (Jean), maréchal-des-logis.
— Vié (Jacques-Vincent-Louis), maréchal-des-logis.

— Large (Jules), maréchal-des-logis.
— Walbott (Pierre-Philippe), 1er ouvrier.
— Alavoine (Henri-Joseph), canonnier.
— Ricard (Jean), canonnier.
— Despiaux, canonnier.
11e rég. Prost (Marie-Joseph), adjudant sous-officier.
— Bardy, adjudant sous-officier.
— Jeanson (Léon-Marie-Jules), maréchal-des-logis chef.
— Haroutel, maréchal des logis.
— Cazenavette, maréchal-des-logis.
— Gass, maréchal-des-logis.
— Ducimetière (François-Anthelme), brigadier.
— Plessis (Pierre-Jules), canonnier.
— Phuébert, canonnier.
— Guyard, canonnier.
— Haegy, canonnier.
— Simon, artificier.
— Cunin, artificier.
— Andriot, trompette.
12e rég. Baradiaux (Pierre), maréchal-des-logis.
— Masson (Antoine), artificier.
— Vuillemin (Auguste), artificier.
— Denis, canonnier auxiliaire
13e rég. Porreaux (Léon-Jules), maréchal-des-logis.
— Guénordeau (Eugène-Théodore), maréchal-des-logis.
— Boudet (François), artificier.
— Willet (Jean-Auguste), artificier.
— Mauger (Jules-Alfred), canonnier.
14e rég. Martinand (François), maréchal-des-logis.
— Lelaguet (Benoît), maréchal-des.logis.
— Argenson (Jules-Victor), maréchal-des-logis.
— Jolly (Emile), maréchal-des-logis.
— Deffès (Jean-Pierre), maréchal-des-logis.
— Helmelinger, maréchal-des-logis.
16e rég. Coiffe (Pierre), canonnier.
21e rég. Cordonnier, adjudant sous-officier.
— Breillard, adjudant sous-officier.
— Guignaud (François-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef.
— Huc, maréchal des logis chef.
— Brunet (Hippolyte), maréchal des logis.
— Muckensturm (François-Jean), maréchal des logis.
— Tailleur (Françoîs-Auguste), maréchal des logis.
— Leriche (Adolphe), maréchal des logis.
— Jobard (Antilde), maréchal des logis.

— Lamarre, maréchal des logis fourrier.
— Legalle (Guillaume-Marie), brigadier.
— Lepo, canonnier.
— Baratte, canonnier.
— Brunod, canonnier.
— Couffignal (Jean-Baptiste), canonnier.
— Chaboz (Auguste-Fridolin), canonnier.
— Guyonne (Charles-Louis), canonnier.
— Ravault (André-Baptiste), canonnier.
— Paltot (Louis-Jean-Baptiste-Victor), canonnier.
— Léman (Désiré-Joseph), canonnier.
— Claude (Etienne), canonnier.
— Roux, canonnier.
— Gaillard, canonnier.
— Steyer (Ernest-Baptiste), canonnier.
— Bouculat (Claude) canonnier.
— Guillet, canonnier.
— Piat, canonnier.
— Faure (Jean-Pierre), canonnier.
— Riboulon (Jean-Victor), canonnier.
— Dequen, artificier.
— Vasseur, artificier.
— Galzin, artificier.
— Delanoue, artificier.
— Floutet, artificier.
— Saintes (Joseph-Marie), artificier.
— David (Joseph-Emile-Claude), adjudant sous-officier.
22e rég. Ducret, maréchal des logis-chef.
— Boillet (Salomon-Sébastien), maréchal des logis.
— Nicot, maréchal des logis.
— Micolon (Grégoire), maréchal des logis.
— Salomon (Lucien-Joseph), maréchal des logis.
— Steinbach (Joseph), maréchal des logis.
— Landry (Philippe-Eugène), maréchal des logis.
— Blanche (Albert), brigadier.
— Lalané, brigadier.
— Sève (Claude), premier ouvrier.
— Hermann (Jean), canonnier.
— Rostaing, canonnier.
— Courdès (Guillaume), canonnier.
— Deluerinos, canonnier.
— Brochet (Théophile), artificier.
1er rég. du train. Lebascle, maréchal des logis.
— Rousseau (Jules-Casimir), maréchal des logis.

— Devèze (Louis-Lucien), maréchal des logis.
2e rég. Schoonheere (Léonard), maréchal des logis.
— Berre (Alexis-Augustin-Constantin), cavalier.

GÉNIE

2e rég. Parot, sergent.
— Boulanger (Auguste), sergent.
— Faisant (Joseph), sergent.
— Guyot (Edme-Edmond), caporal.
- Thierry (Jean-Baptiste), sapeur.
3e rég. Hoffmann (Louis), sergent-major.
— Lécuyer, sergent-major.
— Rochaix (François-Joseph), maître ouvrier.
— Salze, sergent.
— Dujardin (Louis), caporal.
— Blondeau (Jean-Baptiste), sapeur.
— Allard, sapeur.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION

1e sect. d'ouv. d'administr. Bonnet (Jean-Baptiste-Edouard), sergent.
— Lakermance (Jules-Arthur), soldat.

GARDE NATIONALE MOBILE

(Côte-d'or.) Duplus, sergent-major.
Fouger, caporal-fourrier.
Appert, caporal.
Coujet, caporal.
Perriquet, caporal.
Labarbe, garde.
(Finistère.) Duvivier, tambour.
(Ille-et-Vilaine.) Dufaure, adjudant sous-officier.
Machard, sergent-major.
Cazaux, sergent-major.
Cellier, sergent.
Leray, sergent.
(Loiret.) Guyot, sergent.
Jourdain, sergent.
Pellard, caporal.
Pasquier, caporal.
Landré, caporal.
Pichon, soldat.
Dubois, soldat.
(Morbihan.) Brohan, sergent-major.
Larieu, sergent.

Gicquel, sergent.
Philippe, sergent.
(Seine.) Collet adjudant sous-officier.
Migneret, adjudant sous-officier.
Franchet, sergent.
(Seine-et-Marne.) Pézé, adjudant sous-officier.
Béchet, sergent.
Pignot, garde.
(Seine-Inférieure.) Morin, adjudant sous-officier.
Dubuc, sergent-major.
Carrière, sergent.
Boudin, sergent.
Alexandre, caporal.
Cœurderoy, soldat.
Lepelletier, soldat.
Pommaré, soldat.
(Tarn.) Maraval, sergent.
Combes, caporal.
Rigal, garde.
(Vendée.) Moulinneuf, sergent-major.
Guérin, sergent.
Curé, sergent.
Gauduchon, sergent.
Herbert, garde.
Siret, garde.

LÉGION DES AMIS DE LA FRANCE

Muller, volontaire.

ESCADRON DES ÉCLAIREURS DE LA SEINE

Chatelain, brigadier.
Guaydan, cavalier.
Guérin, cavalier.

Par décret en date du 18 décembre 1870, la médaille militaire à été conférée aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, qui prendront rang du 8 décembre 1870, savoir :

GARDE NATIONALE DE LA SEINE

106e bat. Sauton, caporal fourrier.
— Frédault, soldat.
— De Bar, soldat.

GENDARMERIE

Garde républicaine. Delille (Joseph-Onésime), garde.
— Ulrich (François-Joseph), garde.
— Bouvier (François), garde.
— Letessier (Michel), tambour.

INFANTERIE

110e rég. Laforez (Louis-Paul-Henri), sergent-major.
— Potevin (François), sergent-major,
— Furon (Hippolyte-Arsène-Louis), sergent-fourrier.
— Renon (Charles-Arthur-François), sergent-fourrier.
— Pervieux (François), sergent.
— Dravigny (Louis-Pierre-Charles), sergent.
— Angeli (Paul-Antoine-François), sergent.
— Dupré (Désiré-Henri), sergent.
— Richardot (Alphonse-Gustave), sergent.
— Jacquin (André), sergent.
— Vallée (Théophile), sergent.
— Faure (Hippolyte), sergent.
— Ribardière, caporal.
— Courageux (Eugène-François-Magloire), caporal.
— Capgrand (Auguste), caporal.
— Turmelle (Arnaud-Henri), caporal.
— Jacqueline (Louis-Adolphe), caporal.
— Hérisson (Adolphe-Gustave), caporal.
— Dumax (Louis-Adolphe), soldat.
— Doussot (Louis), soldat,
— Chamblanc (Xavier-Adolphe), soldat.
— Schumacher (Ernest-Louis), soldat.
— Henry (Alphonse), soldat.
112e rég. Jacquel (Étienne), sergent.
— Jonas (Scipion), caporal.
— Arzens (Jean), caporal.
— Mahourdeau (Rigobert-Jean), caporal.
— Jamet (Jean), soldat.
— Métayer (Pierre), soldat.
135e rég. Scharre (Labas-Joseph), sergent.
— Sthelin (Georges), sergent.
— Sascaud (Victor), sergent.
— Guillard (Victor-Marie-Joseph), sergent.
— Dutilleul (Victor), sergent,
— Raulet (Louis-Germain), sergent.
— Monjects (Joseph), caporal.
— Jouventin, sapeur.

— Saint-Zoé (Valérien), clairon.
— Briand (Pierre-René), soldat.
138e rég. Delpy (Jean-Joseph), caporal.
— Meurant (Jean-Baptiste), caporal.
— Arragon (Jean-Baptiste), soldat.
— Leblay (François), soldat.
139e rég. Trejet (Jean-Baptiste), caporal.
4e bat. de chass. à pied. Michel (Adolphe), soldat.

ARTILLERIE

2e rég. Pradès (Auguste-Charles), maréchal des logis.
— Fort (Ambroise-François), maréchal des logis.
— Laubiès (Jean-Louis), canonnier.
— Henaut (Benoit-Maximilien-Auguste), artificier.
4e rég. Paris (François-Victor), canonnier.
9e rég. Barbieux (Narcisse -Donat), adjudant sous-officier.
— Heitz (Jean), maréchal des logis.
11e rég. Grenier (Louis), maréchal des logis.
— Giraud (François), canonnier.
— Choppé (Auguste-François), canonnier.
14e rég. Grosjean (Nestor-Nicolas), canonnier.

ÉTABLISSEMENTS

Coste (François), ouvrier d'État au dépôt central.
Fontaine (Isidore-Joseph), ouvrier d'État au ministère de la guerre.

GÉNIE

2e rég. Mermier (Henri-Camille), sergent.
— Jacoby (Jean), maréchal des logis.
— Chazalet (Joseph-Scipion), sapeur.
3e rég. Toussaint (Simon), maréchal des logis.
— Launay (Jacques-Jean-Baptiste), sergent.
— Chanteur (André-Antoine), artificier.
— Lerustre, 1er sapeur.
— Puthon, 1er sapeur.
— Griffoul (Jean), 2e sapeur.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION

2e rég. du train des équipages militaires. Perelle (Jacques Alphonse), maréchal des logis chef.
— Gilbert (Jean-Baptiste), brigadier.
— Goudin (Jean), cavalier.
— Vergne, cavalier.

GARDE NATIONALE MOBILE

(Aube.) Burelle (Joseph), garde.
(Côtes-du-Nord.) Meran (Ephéméride), garde.
(Finistère.) Andrieux (Rémi), sergent-major.
Troussel (Casimir), sergent-major.
Le Moal, sergent.
Liorzon (François), sergent.
Montfort (François), sergent.
Tallegas (François-Louis), sergent.
Cadiou (Pierre), sergent.
De Laurent de la Barre (Georges), sergent.
Belloch (Jean-Louis), sergent.
Lazou (Ernest), caporal.
Pellen (Eugène), soldat.
Mahé (Vincent), soldat.
Lelay (Jean-Marie), soldat.
Muzellec (Yves-Marie), soldat.
Souriman.
Meudée.
(Ille-et-Vilaine.) Lamballais (Victor), caporal.
(Indre.) Baudouin (Joseph-Désiré), adjudant sous-officier.
Pirback (Apollon), sergent-major.
Dataille (Léopold), sergent-fourrier.
Blanchet (Auguste), sergent.
Chambert, sergent.
Beaumont, (Hilaire), soldat.
Chaput, soldat.
Mignoton (Charles), soldat.
Gillin (Jean), soldat.
Demenais (Jacques), soldat.
Molard (Isidore), soldat.
Grenou (Jacques), soldat.
Trémeau (Charles), soldat.
Gautrat (Louis), soldat.
(Loire-Inférieure) Leray (Emmanuel), soldat.
(Seine.) Schérer (Georges-Michel), adjudant sous-officier au 1er bataillon.
Hourier (Evariste), sergent-major au 1er bataillon.
Vannier (Antoine-Eugène), sergent au 1er bataillon.
Libéral (Paul), caporal au 1er bataillon.
Breton (Etienne-Edouard), soldat au 1er bataillon.
Planque (Aymard), soldat au 1er bataillon.
Giroud (Ernest), soldat au 1er bataillon.
Rainaud (Antoine), soldat au 1er bataillon.

Luguet-Desgranges (Jean-Joseph-François-Alphonse), adjudant sous-officier au 2e bataillon.
Soufflot (Paul-Justin), sergent-major au 2e bataillon.
Maître-Dévallon (Paul), caporal au 2e bataillon.
Théry (Louis-Eugène), soldat au 2e bataillon.
Clotrier (Gustave), caporal au 3e bataillon.
De Marescot (Galleazzo-Charles-Gaspard-Gabriel-Fernand), sergent au 8e bataillon.
Desportes (Francisque), soldat au 8e bataillon.
Levesque (Albert), caporal au 10e bataillon.
Deshayes (Louis-Ernest), clairon au 10e bataillon.
Beltier (Auguste), soldat au 10e bataillon.
Beneck (Pierre), soldat au 10e bataillon.
Adam (Auguste), soldat au 10e bataillon.
Rotembourg, soldat au 10e bataillon.
Vogel (Joseph), soldat au 10e bataillon.
Modenelle (Antoine), soldat au 10e bataillon.

BATAILLON DES TIRAILLEURS DES TERNES

Amiot (Emile), sergent.

FRANCS-TIREURS DE PARIS

Legué La Rivière (Adolphe), sergent au 2e bataillon.

TIRAILLEURS PARISIENS

Masson (Eugène), sergent.
Santer caporal.
Baudat (Jean-Baptiste), caporal.
Pigeard (Célestin), soldat,
Lutzler (Auguste), soldat.
Gunnarshon (Frans),
Joigneaux (Louis-Alexandre), soldat.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Plusieurs journaux reprochent au Gouvernement de suivre une politique indécise et de compromettre la défense par ses hésitations. Ils l'accusent aussi de ne pas mettre le public incessamment au courant de ses espérances et de ses moyens d'action, et de garder quelquefois pour lui les dépêches qui lui parviennent.

Le Gouvernement n'a pas la prétention de faire toujours ce qui serait jugé le meilleur par chacun de ceux qui ont le droit et le devoir de contrôler ses actes. S'il voulait réaliser cet idéal, il serait forcé de faire à la fois plusieurs choses contradictoires. Ce à quoi il s'efforce, c'est d'accomplir sans arrière-pensée la lourde tâche qui pèse sur lui, et, sur ce point, son programme est simple : combattre l'invasion étrangère jusqu'à ce qu'il l'ait repoussée par la force, ou par un arrangement honorable.

Ce programme, par lui formulé dès les premiers jours, n'a pas cessé, ne cessera pas d'être le sien. Paris fût-il seul à résister, le devoir continuerait à l'imposer. Mais, grâce à Dieu! malgré ses fortunes diverses, l'effort de la province s'unit au nôtre et se prononce chaque jour davantage. Là aussi, aux ruines de l'empire la république a fait succéder des armées improvisées qui s'affirment par leur héroïsme. Dans la douloureuse situation où nous sommes, nous ne pouvons retracer l'histoire glorieuse de leurs combats de chaque jour sur tous les points du territoire. L'imperfection de nos communications ne nous permet de recueillir que des renseignements incomplets, et nos concitoyens voudront bien ne pas exiger de nous des détails qui ne nous parviennent pas.

Quand nous recevons des dépêches, nous ne gardons pour nous que les appréciations confidentielles; nous avons toujours publié, et nous publierons toujours les faits qu'elles renferment. De ces faits constants, il résulte pour tout esprit impartial que la nation accepte résolûment la lutte et qu'elle ne se laissera pas dominer par l'étranger. Qui aurait pu croire, il y a quelques semaines, que nos jeunes recrues de la Loire arrêteraient, par dix jours de combats, les bandes victorieuses de Frédéric-Charles, du prince de Meklembourg et du prince royal de Saxe? Non-seulement elles les ont tenues en échec, mais elles les ont fait reculer en leur infligeant des pertes considérables. Elles forment une armée intacte prête à donner la main à Briant vers l'ouest, à Bourbaki au sud, alors que le général Faidherbe, dont chacun sait la

distinction et le courage, opère du côté du Nord. Telle est notre situation résumée en quelques mots. Nous ne dissimulons ni sa gravité ni ses périls, mais nous disons qu'elle est simple, et qu'elle nous impose l'obligation de tenir et de combattre. Depuis trois mois, Paris accepte les plus dures souffrances, et sa constance grandit avec l'épreuve. Il sait qu'il peut souffrir davantage, et repousse avec horreur l'idée d'une capitulation que la crainte de cette aggravation lui arracherait. Le Gouvernement n'a d'autre mérite que de s'associer à ce sentiment et de se faire l'exécuteur de cette volonté. Il est résolu à y mettre toute son énergie, et il ne demande d'autre récompense que de n'être pas indigne du dévouement civique de ceux qui lui ont donné leur confiance. Il combattra avec eux, et, il en a le ferme espoir, avec eux et par eux, il vaincra. L'ennemi qu'il s'agit de repousser est puissant; mais quelle que soit sa force, elle est moins grande que celle de la nation française ; et quand Paris, quand le Gouvernement de la défense nationale annoncent leur inébranlable dessein de combattre et de vaincre, ils peuvent affirmer, sans craindre de se tromper, qu'ils ont pour eux la France tout entière, et qu'avec la garde nationale, la garde mobile et l'armée ils réussiront dans leur sainte entreprise.

NÉCROLOGIE. — M. l'abbé Blanc, vicaire d'Issoudun, atteint d'une balle en accompagnant les mobiles de l'Indre à l'attaque de Choisy-le-Roi, le 30 novembre, a malheureusement succombé aux suites de sa blessure. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui mardi, à midi très-précis, en l'église Notre-Dame-de-Lorette.

Les funérailles de M. Paul Richard, avocat, sous-lieutenant au 6e bataillon de la garde mobile de Seine-et-Oise, décédé le 18 décembre courant, des suites de ses blessures, auront lieu aujourd'hui 20 décembre, à midi précis, à l'église de la Madeleine.

MERCREDI 21 DÉCEMBRE

Nous rejetons aux *appendices* de ce volume le rapport et les documents publiés dans le numéro de ce jour relativement à la situation faite à M. Delord, juge au tribunal de Cahors, par le coup d'État du 2 décembre 1851.

Le Gouverneur est parti ce soir pour se mettre à la tête de l'armée, des opérations de guerre importantes devant commencer demain, 21 décembre, au point du jour. Tous les mouvements de troupes se sont exécutés avec la plus grande régularité, et, à l'heure qu'il est, il y a plus de cent bataillons de garde nationale mobilisée en dehors de Paris.

20 décembre, 11 heures du soir.

APPEL AU COMMERCE

POUR LA SOCIÉTÉ DE SECOURS AUX VICTIMES DE LA GUERRE

Depuis trois mois, les dames composant la *Société de secours aux victimes de la guerre* ont pu, grâce à de nombreuses libéralités, organiser cinq fourneaux économiques ; délivrer gratuitement, par chacun de ces fourneaux, plus de deux mille portions chaque jour ; distribuer dans deux salles d'asile un repas aux enfants ; installer un atelier de travail occupant six cents femmes qui confectionnent des vêtements destinés aux nécessiteux ; donner enfin, en bons de chauffage, de nourriture, de médicaments, etc., de quoi venir en aide aux plus urgentes misères, le tout représentant une dépense de plus de 32,000 fr. par mois.

La Société, encouragée par les résultats obtenus, mais sollicitée par des besoins croissants, fait un appel énergique aux commerçants de Paris, en les priant de mettre à sa disposition les objets nécessaires à une vente qu'elle veut or-

ganiser au profit de l'œuvre, dimanche prochain, jour de Noël, à une heure après midi et le lendemain.

Les marchandises offertes devront être déposées, d'ici à vendredi soir, au ministère de l'instruction publique, 110, rue de Grenelle-Saint-Germain, où la vente aura lieu.

On prie instamment les donateurs d'inscrire leur nom sur chacun des objets envoyés.

L'œuvre de la Société de secours aux victimes de la guerre a confiance dans la fraternité et le patriotisme des commerçants, car venir en aide à ceux qui souffrent, c'est aider aussi ceux qui combattent.

Au nom de la Société :

La présidente, E. JULES SIMON.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 19 décembre.

Le 256e bataillon	5,000	»
Souscription de la commune de Sceaux	500	»
Le 22e bataillon de la garde nationale	6,471	50
Le canon devra porter le nom de : *Vieux Paris*	7,471	40
Total	11,971	50

Journée du 20 décembre.

Les officiers, sous-officiers, brigadiers et canonniers de la 5e compagnie principale (versement de M. Roger, capitaine)	175	»
La ville de Vincennes (1er à-compte.) Le canon nº 20, *la Ville de Vincennes*	1,600	»
Souscription par les entrepreneurs de travaux publics	278	»
Souscription ouverte dans les bureaux du journal l'*Opinion nationale*, sur l'initiative de la Société chimique	1,330	95
Total	3,383	95

Le *Journal officiel* publie d'autres listes de souscriptions :

1° Pour achat de vêtements destinés à l'armée de Paris ;
2° Pour les défenseurs de Châteaudun (15e liste);
3° Pour les victimes de Châteaudun (7e liste.)

JEUDI 22 DÉCEMBRE

M. Vanche (Philippe-Angélique-Edouard, lieutenant-colonel d'infanterie hors cadres, est nommé colonel du 35e de ligne.

Paris, le 21 décembre 1870.

OPÉRATIONS MILITAIRES

Paris, 21 décembre, deux heures.

L'attaque a commencé ce matin avec un grand développement, depuis le mont Valérien jusqu'à Nogent.

Le combat est engagé et continue avec des chances favorables pour nous, sur tous les points.

Cent prisonniers prussiens provenant du Bourget viennent d'être amenés à Saint-Denis.

Le Gouverneur est à la tête des troupes.

RAPPORT MILITAIRE

Les opérations militaires engagées aujourd'hui ont été interrompues par la nuit. Sur notre droite, les généraux de Malroy et Blaise, sous les ordres du général Vinoy, ont occupé heureusement Neuilly-sur-Marne, Ville-Evrard et la Maison Blanche. Le feu de l'ennemi a été éteint sur tous les points où il avait établi ses batteries pour arrêter notre action, à la suite d'un combat d'artillerie très-vif. Le général Favé, commandant l'artillerie de la 3e armée a été blessé. Le plateau d'Avron et le fort de Nogent ont appuyé l'opération.

Dès le matin, les troupes de l'amiral de La Roncière ont attaqué le Bourget. Elles étaient composées de marins, de troupes de ligne et de gardes mobiles de la Seine. La première colonne, qui avait pénétré dans le village, n'a pu s'y maintenir. Elle s'est retirée après avoir fait une centaine de prisonniers qui ont été dirigés sur Paris.

Le général Ducrot fit alors avancer une partie de son artillerie, qui engagea une action très-violente contre les batteries de Pont-Iblon et de Blanc-Mesnil. Il occupe ce soir la ferme de Groslay et Drancy.

Du côté du Mont-Valérien, le général Noël, vers 7 heures du matin, a fait une forte démonstration à gauche sur Montretout, au centre sur Buzenval et Longboyau, en même temps que sur sa droite le chef de bataillon Faure, commandant du génie du Mont-Valérien, s'emparait de l'île du Chiard. Au moment où cet officier supérieur y pénétrait à la tête d'une compagnie de francs-tireurs de Paris, il fut blessé très-grièvement. Le capitaine Haas, qui commandait cette compagnie, fut tué raide.

La garde nationale mobilisée a été engagée aujourd'hui avec les troupes. Tous ont montré une grande ardeur. Le chiffre de nos blessés n'est pas encore connu. Il n'est pas très-considérable, eu égard au vaste périmètre sur lequel se sont développées les opérations. Cependant les marins et la garnison de Saint-Denis ont fait des pertes assez sérieuses dans l'attaque du Bourget, qui d'ailleurs a été fort contrariée par une brume intense très-gênante pour l'action de notre artillerie. Le Gouverneur passe la nuit avec les troupes sur le lieu de l'action.

Paris, le 21 décembre 1870.

Malgré les recommandations les plus expresses, beaucoup de détenteurs d'armes, provenant des blessés ou d'origines diverses, ne les ont pas versées à l'artillerie. On signale à ce sujet, les abus les plus graves; c'est ainsi qu'un trafic paraît

s'être établi à l'égard de fusils provenant de diverses ambulances non régulières.

Le général chef d'état-major général des armées de la défense prévient les fauteurs de pareils désordres que, conformément aux lois sur l'état de siége, ils seront justiciables des tribunaux militaires si, dans le délai de quarante-huit heures, les armes qu'ils détiennent ne sont pas déposées dans les magasins de l'artillerie.

M. Jules Favre, vice-président du Gouvernement de la défense nationale, a reçu la lettre suivante :

Paris, 21 décembre 1870.

Monsieur,

Permettez-moi de profiter de l'avantage que j'ai d'être connu de vous pour vous prier de vouloir bien faire verser vous-même où vous le jugerez convenable pour la sécurité des intéressés, la somme de 60,000 francs que j'offre :

1° Pour 20,000 fr. aux blessés;

Et 2° pour 40,000 fr. aux veuves et orphelins des citoyens pauvres qui auront succombé dans la lutte entreprise pour repousser les Prussiens de Paris.

Veuillez agréer, etc.

YVOSE LAURENT
17, rue Neuve-Popincourt.

VENDREDI 23 DÉCEMBRE

Le préfet de police a rendu, à la date du 20 décembre 1870 une ordonnance concernant l'abattoir de La Villette, dont voici les dispositions :

Vu : 1° l'arrêté du 12 messidor an VIII ;

2° Le rapport de la commission chargée par nous d'examiner les questions relatives aux mesures à prescrire pour le bon fonctionnement des services et le maintien de l'ordre à l'abattoir général de la Villette;

Ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les animaux amenés à l'abattoir de La Villette pour la fourniture des viandes aux municipalités, seront, avant l'abatage, lotis de manière à en assurer la répartition équitable, sous le rapport de la qualité, proportionnellement aux quantités dévolues à chaque arrondissement.

Deux répartiteurs seront désignés à cet effet et opéreront sous le contrôle d'un préposé commisionné par l'administration.

2. Aussitôt après le lotissage, les animaux seront classés dans les échaudoirs, réunis en séries distinctes, qui seront particulièrement affectés au travail à faire pour chaque mairie, et, sous aucun prétexte, ils ne pourront être conduits des échaudoirs d'un arrondissement à ceux d'un autre.

3. Un échaudoir, dit *de stock*, recevra les animaux destinés à parfaire la quantité de viande attribuée à chaque arrondissement, lorsque le rendement des animaux, lotis comme il est dit en l'article 1er, n'aura pas atteint le poids nécessaire.

Les excédants reconnus dans les échaudoirs d'arrondissements seront versés à l'échaudoir *de stock*.

4. Les animaux abattus seront fendus en deux parties seulement, et le dépeçage ne pourra en être complété que hors de l'abattoir dans les boucheries municipales.

5. A partir du 22 de ce mois, nul ne sera admis dans l'abattoir que sur la présentation d'une carte personnelle de service délivrée en notre nom par l'inspecteur général des halles et marchés.

6. Deux portes seulement seront affectées à l'entrée et à la sortie, l'une pour les voitures, l'autre pour les piétons.

7. Les clefs des échaudoirs, ne pourront, en aucun cas, rester entre les mains des ouvriers appelés à y travailler. Elles seront remises aux concierges de l'abattoir, qui seuls en auront la garde sour leur responsabilité.

8. Défense est faite d'introduire des chiens dans l'abattoir, à moins qu'ils ne soient tenus en laisse et muselés. Tous ceux qui y seront trouvés autrement seront immédiatement saisis et détruits.

Le préfet de poliee,
CRESSON

NOUVELLES MILITAIRES

LÉGION D'HONNEUR. — Par décret du 22 décembre 1870, ont été promus ou nommés dans l'ordre :

Au grade d'officier :

M. Maréchal (Louis), capitaine, commandant l'artillerie du fort de Charenton.

Au grade de chevalier :

M. Journet (François-Paul), capitaine à la 9e compagnie d'ouvriers d'artillerie.

MM. Guibert (Edme), garde principal d'artillerie.

Vincent (Louis), gardien de batterie au fort de Charenton.

Par décret du 23 décembre 1870 a été promu au grade d'officier du même ordre, pour prendre rang du 22 décembre :

M. Faure (Blaise-Auguste), chef de bataillon commandant le génie au fort du Mont-Valérien.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 22 décembre 1870, cette médaille est conférée à MM.

Schaerff (Charles-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef, au 4e d'artillerie.

Georges (François), maréchal des logis, au 4e d'artillerie.
May (Augustin), canonnier, au 4e d'artillerie.
Kittler (Joseph), maréchal des logis à la 9e comp. d'ouvriers d'artillerie.

La journée du 21 n'est que le commencement d'une série d'opérations. Elle n'a pas eu, elle ne pouvait pas avoir de résultats définitifs ; mais elle peut servir à établir deux points importants : l'excellente tenue de nos bataillons de marche engagés pour la première fois, qui se sont montrés dignes de leurs camarades de l'armée et de la mobile, et la supériorité de notre nouvelle artillerie qui a éteint complétement les feux de l'ennemi.

Si nous n'avions pas été contrariés par l'état de l'atmosphère, il n'est pas douteux que le village du Bourget serait resté entre nos mains. A l'heure où nous écrivons, le général Gouverneur de Paris a réuni les chefs de corps, pour se concerter avec eux sur les opérations ultérieures.

RAPPORTS MILITAIRES

Le vice-amiral commandant en chef au Gouverneur de Paris, au fort d'Aubervilliers.

Ce 22 décembre, 3 h. 1/2

Conformément à vos ordres nous avons attaqué le Bourget ce matin.

Le bataillon des marins et le 138e, sous l'énergique direction du capitaine de frégate Lamothe-Tenet, ont enlevé la partie nord du village, en même temps qu'une attaque menée vigoureusement par le général Lavoignet, dans la partie sud, se voyait arrêtée, malgré ses efforts, par de fortes barricades et des murs crénelés qui l'empêchaient de dépasser les premières maisons dont on s'était emparé.

Pendant près de trois heures, les troupes se sont maintenues dans le nord du Bourget, jusqu'au dela de l'église,

luttant pour conquérir les maisons une à une; sous les feux tirés des caves et des fenêtres et sous une grêle de projectiles, elles ont dû se retirer ; leur retraite s'est faite avec calme.

Simultanément une diversion importance était effectuée par les 10e, 12e, 13e et 14e bataillons des gardes mobiles de la Seine et une partie du 62e bataillon de la garde nationale mobilisée de Saint-Denis, sous le commandement supérieur du colonel Dautremon.

Enfin, au même moment, le 68e bataillon de la garde nationale mobilisée de Saint-Denis se présentait devant Épinay, tandis que les deux batteries flottantes numéros 1 et 4 canonnaient le village, ainsi qu'Orgemont et le Cygne d'Enghien, qui ripostaient vigoureusement.

Nos pertes sont sérieuses, surtout parmi le 134e et le 138e.

Bien que notre but n'ait pas été atteint, je ne saurais assez louer la vaillante énergie dont nos troupes ont fait preuve.

Cent prisonniers prussiens ont été ramenés du Bourget.

DE LA RONCIÈRE.

La nuit dernière, des soldats ennemis restés dans les caves de Ville-Evrard ont fait une attaque sur les postes occupés par les troupes. Nos hommes ayant riposté vigoureusement, ont tué ou fait prisonniers la plus grande partie des assaillants. Malheureusement le général Blaise, qui s'était porté en toute hâte à la tête de ses troupes, a été mortellement atteint. Il est l'objet des plus vifs regrets dans la brigade qu'il commandait depuis le commencement du siége, et l'armée perd en lui un de ses chefs les plus vigoureux.

Les pertes de l'ennemi ont été des plus sérieuses aux affaires d'hier : elles sont confirmées par les prisonniers qui ont été faits sur différents points.

SOUSCRIPTION NATIONALE POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 21 décembre 1870.

Divers souscripteurs, souscription à 5 centimes pour le canon *la Populace*, 4 fr. 01.

Journée du 21 décembre 1870.

Divers souscripteurs à la mairie du 4e arrondissement, du 9 au 22 décembre 1870, 584 fr. 15 c.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. Charles Lucas fera une conférence sur *les siéges de Paris*, le dimanche 25 décembre 1870, à deux heures très-précises, à la Sorbonne, amphithéâtre de la rue Gerson, 1.

Une quête sera faite, à la fin de la conférence, au profit de l'œuvre de l'assistance patriotique des familles des gardes nationaux.

Dimanche, 25 décembre, à l'occasion du jour de Noël, à la salle Valentino : Troisième soirée musicale et dramatique par MM. Desfourneaux, Gourdon, Saint-Germain, Mlles Bianca, Teissière, du Vaudeville. L'*Ave Maria*, par MM. Thorné, Lebrun, Norblin, Deslandre, Lefort et Mlle Sichel.

SAMEDI 24 DÉCEMBRE

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu le décret du 29 novembre 1870, qui interdit aux journaux, sous peine de la suspension, les récits des opérations militaires actuelles ;

Vu le numéro du journal *la Patrie* qui a paru le 23 décembre au soir avec la date du 24 décembre ;

DÉCRÈTE :

Le journal *la Patrie* est suspendu pour trois jours, à partir du 24 décembre.

Paris, le 23 décembre 1870.

NOUVELLES MILITAIRES

LÉGION D'HONNEUR. — Par décret du 23 décembre sont promus ou nommés dans l'ordre, pour prendre rang du 15 du même mois.

Au grade d'Officier :

M. Hervé (Jean), capitaine du 14e de ligne, détaché au 2e bataillon de la garde nationale mobile de Seine-et-Marne.

M. Botreau-Roussel-Bonneterre (Arthur), chef de bataillon au 125e de ligne.

M. Havard, capitaine dans la garde mobile de Seine-et-Marne.

Au grade de Chevalier :

GENDARMERIE

1er rég. à cheval. M. Fargues (Joseph), lieutenant au 1er régiment de gendarmerie à cheval.

INFANTERIE

105e rég. M. Faure, soldat.
119e rég. M. Cabânnes (Jean-Augustin), sergent.
122e rég. M. Lacronique (Sébastien-Eybert), capitaine.
123e rég. M. Petinelli (Dominique), soldat.
124e rég. M. Raynaud (Hippolyte-Victor), capitaine.
— M. Chevalier (Joseph), capitaine.
— M. Fournier (Louis-Edouard), lieutenant.
— M. Dalles (Jean-Baptiste), sergent.
125e rég M. Gouraud (Jacques), caporal.
126e rég. M. Toulec, caporal.

CAVALERIE

1er rég. de chasseurs. M. Méhaut (Edouard-Désiré), lieutenant.

GARDE NATIONALE MOBILE

M. de Vogué, lieutenant, officier d'ordonnance du général Berthaut.
(Seine-et-Marne). M. Lavaurs, capitaine au 1er bataillon.
— M. Blanchard, garde au 4e bataillon.

LÉGION DES AMIS DE LA FRANCE

M. Zimer, capitaine, 1 blessure.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 23décembre (rang du 15 du même mois) cette médaille est conférée à :

GENDARMERIE
1er rég. à cheval. M. Lagoguey, brigadier.
— Moreau, gendarme.
— Maréchal (Théophile), gendarme.

INFANTERIE
117e rég. Viris (Agrippa), soldat.
123e rég. Geynet (Louis-Eugène), sergent.
124e rég. Koehly (Georges), sergent.
— Simon (Jean-Baptiste), caporal.
— Legros (Pierre), soldat.
125e rég. Cornebois (Emile), sergent.
— Auburtin (Jean-Jules), sergent.
— Augier (Julien), soldat.
— Jermingea (Lucien), soldat.
— Lemaître (Alfred). soldat.
— Legrand (Théodore), soldat.
126e rég. Lecœur (Frédéric), sergent.
— Kappler (Bazile), sergent.
— Pasty (Antoine), caporal.
— Vaujour (Auguste), caporal.
— Briançon (Léonard), soldat.
— Goutard (Jules), soldat.

GARDE NATIONALE MOBILE
(Seine-et-Marne). Nantiez, caporal au 2e bataillon.
— Augeneau, garde au 4e bataillon.
— Fassiez, garde au 4e bataillon.
— Reisdorff, volontaire à la légion des amis de la France.

RAPPORT MILITAIRE

Les nuits qui ont suivi l'attaque du 21, ont été rudes pour nos soldats ; le froid le plus intense n'a cependant pas arrêté nos efforts. On a travaillé activement à abriter les troupes contre les coups de l'ennemi, et si les tranchées ouvertes n'ont pas été terminées aussi promptement qu'on pouvait s'y attendre, cela tient à l'effet d'une gelée intense qui a durci la terre et en a rendu le maniement plus difficile.

Le 22 décembre, le commandant du fort d'Issy a envoyé une forte reconnaissance dans les bois de Clamart. Elle a été brillamment exécutée par huit compagnies de gardes mobiles de la Seine (4e et 5e bataillons) sous les ordres du chef de bataillon Delclos, du 5e bataillon.

L'ennemi a eu un nombre assez considérable de tués et blessés; de notre côté, les pertes, quoique légères, ont été sensibles. Le capitaine Guyonnet, commandant la 7e compagnie du 5e bataillon, a été blessé grièvement par une balle qui lui a fracturé les reins, en soutenant les éclaireurs du sous-lieutenant Giraud, du 4e bataillon.

Il reste à signaler les nommés Gervaise, sergent au 4e bataillon, blessé, et le garde mobile Descamps, qui ont déployé une grande bravoure.

Ainsi, sur tous les points où nos troupes ont été engagées, elles ont rempli leur devoir avec le dévouement que l'on pouvait attendre d'elle.

Depuis quelques jours, certains journaux reprochent au général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine une sévérité outrée qui tendrait à déconsidérer les forces nationales placées sous ses ordres; d'autres insinuent qu'il laisse impunis des faits dont il devrait provoquer le châtiment énergique.

Il suffit pour réduire à néant ces allégations, de rappeler qu'il existe à l'état-major un service de discipline et un service de justice militaire confiés l'un et l'autre à des jurisconsultes dont l'impartialité est au-dessus du soupçon et la science incontestable.

Tous les faits graves signalés au général, toutes les plaintes portées par les chefs de corps, sont transmis à ces services, qui provoquent selon le cas et comme mesure préliminaire des enquêtes ou des instructions. Les profanations d'Issy, le pillage de Créteil et de quelques autres localités, faits heureusement exceptionnels et que répudie la garde nationale tout

entière, sont soumis aujourd'hui à une enquête rigoureuse. Les officiers judiciaires qui en sont chargés, prononceront sur les mesures ultérieures à prendre.

Des accusations ont été portées aussi contre l'état-major de la garde nationale de la Seine. Le public qui, chaque jour, afflue dans les bureaux et qui est témoin du travail fatigant auquel se livrent, avec une activité et une assuidité qui ne se sont jamais démenties, les officiers d'état-major, a déjà fait justice de ces accusations imméritées. De son côté, le général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine n'a que des éloges à donner au zèle et au courage avec lequel les officiers d'ordonnance, loin, comme l'affirment certains journaux, de perdre leur temps à des distractions futiles, s'acquittent du service incessant des avant-postes qu'ils visitent chaque jour, et où ils conduisent les troupes au milieu desquelles ils passent souvent la nuit.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Plusieurs journaux ont publié sous ce titre : *Les détenus du 31 octobre, à l'opinion publique,* une lettre signée de M. Vermorel et de quelques-uns de ses co-inculpés.

Cette lettre affirme une chose complètement inexacte en disant que l'instruction confiée à M. Querenet avait été terminée par ce magistrat dès le 30 novembre, et que, depuis lors, on en retarderait à dessein la solution, suivant les ordres du Gouvernement auprès duquel les magistrats iraient, sous le régime actuel, chercher leurs inspirations, comme sous le régime déchu.

Voici la vérité : Le 7, le 8, le 9 décembre, M. Querenet interrogeait encore deux des prévenus et des témoins ; le 10 décembre, il rendait son ordonnance de *soit communiqué ;* le 17 décembre, le dossier lui revenait avec le réquisitoire du procureur de la République ; et le même jour, il signait l'ordonnance de renvoi devant la chambre des mises en accusations.

L'instruction n'était donc pas close le 30 novembre, mais le 17 décembre, et c'est seulement à cette dernière date que le dosier a pu être transmis à M. le procureur général.

La lettre de M. Vermorel et de ses co-détenus semble trouver excessives les mesures de rigueur employées contre les inculpés de l'attentat du 31 octobre.

Plusieurs ont été mis en liberté sous caution : MM. Félix Pyat, Maurice Joly, Ducoudray, Razoua et Tridon. D'autres ont obtenu des autorisations de sortir sur parole pour des affaires de famille, et l'un d'eux, M. Goupil, en a profité pour s'échapper.

Avis. — L'encombrement considérable qui s'est produit à la halle par l'apport des blés et farines n'ayant pas permis de recevoir en temps utile tous les produits déclarés, un nouveau délai est accordé.

Les détenteurs sont autorisés à conduire leurs blés et leurs farines à la halle au blé, aux halles centrales, aux Invalides ou à l'école militaire jusqu'au mardi 27 décembre courant ; passé ce délai, la confiscation sera prononcée.

Avis. — Plusieurs télégrammes arrivés par pigeons n'ont pu être remis aux destinataires, par suite d'inexactitude ou d'insuffisance d'adresse.

Ces télégrammes sont en dépôt à l'administration des lignes télégraphiques, rue de Grenelle-Saint-Germain, 103.

M. Constantin Poli, commissaire de police de la commune de Meudon, vient de tomber frappé par une balle prussienne en remplissant un devoir de sa fonction. Entré dans les services administratifs de la préfecture en 1867, M. Poli avait été nommé commissaire de police quelques jours après la proclamation de la République. Il dut reculer devant l'in-

vasion et rentra dans Paris avec les autorités et la plupart des habitants de Meudon ; mais l'occupation de cette commune par les troupes ennemies fut impuissante à lasser son activité et son zèle.

Informé que Meudon était devenu un rendez-vous d'espions et de maraudeurs, il n'hésita pas à s'y rendre plusieurs fois spontanément et en ne consultant que son courage. Son ardeur patriotique n'avait pas été infructueuse. Il y a quelques jours à peine, M. Poli était parvenu à arrêter au-delà de nos avant-postes et presque dans les lignes ennemies huit espions ou maraudeurs qu'il avait livrés à la justice. C'est en poursuivant la mission qu'il s'était ainsi imposée que M. Poli a rencontré la mort. Il avait vingt-cinq ans à peine. Il laisse une femme et deux jeunes enfants. Le préfet de police a décidé que les funérailles de ce serviteur courageux de la loi auraient lieu aux frais de l'administration.

Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Ducray-Chevalier, au Pont-Neuf, marquait 8 degrés 2 dixièmes au-dessous de zéro.

Aujourd'hui, à six heures du matin, 9 degrés 1 dixième au-dessous de zéro.

A midi, 6 degrés 0 dixièmes au-dessous de zéro.

Baromètre, 758 ^{mm} 2, sans correction.

SOUSCRIPTIONS PATRIOTIQUES

La vente des objets donnés par le commerce de Paris à la Société de secours aux victimes de la guerre, aura lieu le dimanche 25 et le lundi 26, à partir de une heure, au ministère de l'instruction publique, 110, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Le commerce a répondu à l'appel qui lui a été fait, avec

tant d'empressement et de générosité que les objets pourront être vendus très-bon marché.

Tout le monde est admis sans carte ni invitation.

Achat de canons. — Le 23 décembre la 4e compagnie du 160e bataillon, a versé 542 fr. pour concourir à l'achat des canons.

Suivent des listes de souscriptions pour les blessés militaires et de dons nationaux versés au trésor.

Le comité élu des anciens élèves du lycée de Metz, seule association messine organisée qui existe à Paris, a pris l'initiative d'un appel à tous ses concitoyens et à l'opinion publique.

L'adresse signée par les membres du comité proteste de l'énergique résistance à laquelle la population de Metz était résolue, et, après avoir rappelé les paroles que le conseil municipal adressait aux habitants le jour où l'ennemi entrait dans la ville, elle continue ainsi :

« Ce patriotique langage suffit pour éclairer l'opinion. Nous n'y ajouterons que l'expression de notre profonde sympathie pour tant de douleurs imméritées ; de notre désir de soulager des souffrances qui durent encore et que nous savons terribles : de nos angoisses en pensant aux misères qu'ont causées parmi nos compatriotes la dévastation des campagnes, la prolongation du siége, les maladies épidémiques, la famine, l'affluence des blessés ; de notre ferme résolution de revendiquer par tous les moyens, à la face de l'Europe, pour la ville de Metz et le département de la Moselle, le droit de ne jamais perdre leur nationalité, de ne pas se séparer d'une patrie qu'ils ont librement adoptée, il y a plus de trois siècles, et dont il ne dépend aujourd'hui

d'aucune puissance humaine de les dépouiller légitimement.»

En attendant que le comité puisse envoyer à ses concitoyens des secours plus efficaces « il sollicite en leur faveur, non-seulement l'adhésion de tous les Messins et de tous les Lorrains, mais celle de toutes les provinces qui seraient touchées d'une si grande infortune et qui voudraient un jour travailler à l'adoucir. »

Les adhésions sont reçues à la bibliothèque nationale, par M. H. Michelant, secrétaire du comité. S'adresser au concierge de la Bibliothèque, 3, rue Colbert, de dix heures à quatre heures.

Le numéro de ce jour et les suivants, publient plusieurs extraits de journaux allemands trouvés sur des morts, blessés ou prisonniers, et sans intérêt direct pour la défense de Paris. Nous reproduisons l'extrait suivant relatif à la bataille de Champigny :

AFFAIRE DE CHAMPIGNY.

Le 30 novembre, les Saxons ont perdu Champigny et le Plan qu'on occupait depuis deux mois. La première brigade wurtembergeoise était seule en ligne de Cœuilly à Villiers. Cette première brigade n'avait pas de réserve et était entièrement perdue si elle avait cédé, car la route de Villiers-la-Lande fut le prix de la *victoire des Français*. Les Saxons sont unanimes à dire que ni à Sadowa, ni à Gravelotte, ils n'ont entendu un pareil feu.

Le 2 décembre, la brigade wurtembergeoise, qui avait été si éprouvée l'avant-veille, reçut l'ordre de reprendre Champigny, et savait d'avance qu'au début elle ne serait pas soutenue. Elle fut presque détruite, et sans le secours des Prussiens, elle était complétement anéantie. Le premier régiment tira dans les deux journées 142,000 coups de fusil, le septième 148,000, et les deux bataillons de chasseurs 60,000 coups; cependant les officiers reconnaissent tous qu'on n'a pas tiré inutilement. Les trois batteries de la brigade envoyèrent 3,600 obus.

(*Gazette du Schleswig,*)

15 décembre 1870.

DIMANCHE 25 DÉCEMBRE

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

Vu l'arrêté de réquisition des os frais de boucherie, en date du 3 novembre 1870 ;

Considérant que, grâce à l'impulsion donnée par l'Académie des sciences et à l'initiative prise par l'administration, dont l'exemple a été promptement suivi, l'industrie privée a déjà pourvu au traitement régulier des os pour préparations alimentaires ;

Que le maintien de l'arrêté susvisé aurait aujourd'hui l'inconvénient d'entraver ses efforts ;

Que, d'ailleurs, les approvisionnements constitués par les dépôts reconnus suffisent à tous les besoins,

ARRÊTE :

L'arrêté de réquisition du 3 novembre 1870 est rapporté. En conséquence, le libre commerce des os frais de boucherie est rétabli.

J. MAGNIN.

NOUVELLES MILITAIRES

DÉCRET. — Les obsèques du Général de brigade Blaise, commandant la 2e brigade de la 2e division du corps d'armée de la rive gauche auront lieu aux frais de l'État.

Paris, le 25 décembre 1870.

RAPPORT MILITAIRE

24 décembre, soir.

La journée s'est passée sans incident remarquable. Les troupes ont continué les travaux de terrassement en voie d'exécution ; elles ont eu beaucoup à souffrir pendant la nuit dernière des rigueurs de la température. Le Gouverneur

les a visitées aujourd'hui sur les points les plus avancés et il a constaté leur bon esprit : les distributions sont faites dans de larges proportions.

Deux bataillons mobilisés de la garde nationale ont fait une reconnaissance sur le Raincy et ont eu quelques hommes blessés après avoir échangé bon nombre de coups de fusil avec l'ennemi.

L'artillerie des forts, celles de Bondy et du plateau d'Avron ont tiré fréquemment sur les travaux des Prussiens, qui déploient de leur côté une grande activité. La terre est toujours rebelle au maniement de la pioche : néanmoins nos abris se consolident.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le ministre de l'agriculture et du commerce est prévenu qu'un certain nombre de détenteurs de blés, seigles et farines ne se sont pas conformés au décret du 29 septembre et n'ont pas fait la déclaration ordonnée, malgré les ordres réitérés qui ont été publiés.

Il prévient une dernière fois les possesseurs de ces denrées qu'ils aient à en faire la déclaration avant le 27 décembre, à quatre heures, au ministère, 60, rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

Le ministre de l'agriculture et du commerce a l'honneur de prévenir les détenteurs de blés, seigles et farines, déclarés conformément au décret de réquisition du 29 septembre dernier, et qui ne les ont pas livrés, qu'il sera fait un recensement à leur domicile, par les agents de l'octroi et des douanes, à partir de mercredi matin 28 décembre.

Tous ceux qui ne représenteront pas les quantités de denrées déclarées, seront passibles des peines édictées par les lois.

La rigueur de la saison, en accélérant tout à coup la consommation du bois dans Paris, a fait subir une diminution rapide au stock de bois sec qui existe actuellement dans les chantiers. L'approvisionnement de la ville de Paris, au commencement de la saison d'hiver, était d'ailleurs inférieur aux quantités habituelles, à raison de deux circonstances combinées : la sécheresse de l'été dernier, qui avait empêché les arrivages par les voies fluviales, et l'investissement de Paris, dès le 18 septembre. Il n'est donc pas surprenant que les magasins commencent à s'épuiser. Fort heureusement, le remède est à notre portée. La capitale possède, en dehors de ses approvisionnements réguliers, d'immenses réserves de bois sur pied.

Ces réserves consistent dans les mille hectares de plantations dont se composent les bois de Boulogne et de Vincennes, et dans les arbres qui bordent les boulevards de la Ville et les routes de la banlieue ; cette dernière ressource, à elle seule, représente des quantités considérables.

L'administration de la Ville s'est occupée de réaliser, dans le plus court délai, ce moyen de chauffage. Le maire de Paris a ordonné de large coupes dans les bois de Vincennes et de Boulogne, et l'administration des ponts et chaussées fait abattre, sur la plus grande échelle, toutes les bordures des routes nationales et départementales,

Le syndicat du commerce de bois prête un concours aussi précieux que désintéressé à cette vaste exploitation ; il adjoint son personnel à celui de la Ville, il offre ses chantiers comme lieux de dépôts et de distribution.

Ces mesures doivent rassurer complètement la population parisienne. Non-seulement elles auront pour effet d'augmenter, pour ainsi dire à volonté, les ressources de la consommation générale, mais elles rendent au libre commerce, au fur et à mesure des abattis, d'une part, les bois requis pour la boulangerie, et que les bois blancs existant aux environs de Paris pourront suppléer dans une mesure im-

portante, et, d'autre part, les bois requis par l'administration de la guerre pour le besoin des troupes.

On peut être assuré, d'ailleurs, que ces abattis, conduits avec résolution et discernement, concilieront, autant que faire se pourra, les nécessités de la crise présente avec la conservation de cette couronne de verdure qui est l'orgueil de notre chère cité, mais que nous ne devons pas hésiter à sacrifier pour la défense de la République et de la patrie.

L'Académie de médecine a procédé, dans sa dernière séance, à la nominatton d'un membre associé national et d'un correspondant national. La commission, après rapport de M. Henri Roger, avait présenté en première ligne, sur une liste de dix candidats, MM. Ehrmann et Tourdes, tous deux professeurs à la faculté de médecine de Strasbourg : l'élection de ces savants distingués, dignes citoyens de la capitale de l'Alsace, s'est faite solennellement, a l'unanimité ; elle est à la fois un acte de justice et une manifestation patriotique.

Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Ducray-Chevalier, au Pont-Neuf, marquait 9 degrés 5 dixièmes au-dessous de zéro.

Aujourd'hui, à six heures du matin, 12 degrés au-dessous de zéro.

A midi, 8 degrés 7 dixièmes au-dessous de zéro.

Baromètre, 754^{mm} 7, sans correction.

SOUSCRIPTION NATIONALE POUR ACHAT DE CANONS

Divers souscripteurs de Saint-Denis	250	»
Le 247e bataillon (somme complémentaire).......	38	75
TOTAL................	288	75

SOUSCRIPTION PUBLIQUE EN FAVEUR DU TRAVAIL DES FEMMES

Depuis le commencement du siége, le Gouvernement s'est vivement préoccupé de la situation faite à une grande partie de la population par le manque de travail dans les ateliers de confection de Paris. Mais, malgré des commandes considérables, il n'aurait pu donner satisfaction à tous les besoins ressentis, s'il n'avait été aidé puissamment dans cette tâche par les asociations particulières.

Plusieurs sociétés se sont déjà formées dans le double but: 1° de donner des secours sous forme de travail convenablement rémunéré à toute une classe intéressante de femmes qui ne se décident point à invoquer l'assistance publique ou qui n'en reçoivent point une aide suffisante; 2° de distribuer les objets ainsi confectionnés à d'autres personnes également nécessiteuses, femmes, vieillards, enfants.

On ne saurait oublier, en effet, qu'en dehors des femmes de gardes nationaux recevant l'indemnité, il y a un très-grand nombre de femmes, célibataires ou veuves de tout âge, qui ne se trouvent point dans les conditions requises pour bénéficier des indemnités et ne peuvent compter que sur leur travail.

Le calcul des dépenses nécessitées par l'emploi de 500 femmes, à raison de 75 centimes de salaire par jour, en y ajoutant le prix des étoffes et les menus frais, donne le chiffre de 1,500 francs par jour, soit 9,000 francs par semaine.

En mettant les locaux à la disposition des sociétés qui sont en mesure de desservir les différents arrondissements, on pourrait organiser promptement une assistance qui trouvera, nous n'en doutons pas, un concours sympathique chez tous nos concitoyens.

Les souscriptions en faveur de cette œuvre si hautement

recommandable seront reçues dans les bureaux du *Journal officiel* et dans les mairies des vingt arrondissements.

M. Jules Favre a souscrit pour une somme de 1,000 francs.

M. Jules Ferry a souscrit pour une somme de 1,000 francs.

LUNDI 26 DÉCEMBRE

DÉCRET. — M. le capitaine de frégate Lamothe-Tenet (Eugène) est promu au grade de capitaine de vaisseau pour sa belle conduite lors de l'attaque du Bourget, le 21 décembre.

Fait à Paris, le 25 décembre 1870.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret en date du 25 décembre 1870, ont été promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur, en récompense de leur belle conduite. à l'attaque du Bourget, le 21 décembre.

Au grade d'officier :

M. Perrain (Louis-Paul), lieutenant de vaisseau.

Au grade de chevalier :

MM. Patin (Napoléon-Marie-Ernest), lieutenant de vaisseau.
Le Barzic (Henri-Louis), enseigne de vaisseau.
Néron (Georges-Henri), enseigne de vaisseau.
Vitalis (Louis), sergent d'armes.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret en date du 25 décembre 1870, la médaille militaire a été conférée aux officiers-mariniers et marins dont les noms suivent, qui se sont distingués à l'attaque du Bourget, le 21 décembre, savoir :

MM. Le Gall (Guillaume-Marie), sergent d'armes,
Madon (Hippolyte-François), sergent d'armes.

Cauffray (Jean), caporal d'armes.
Davel (Emile), caporal-fourrier.
Marc (Jean-Marie), matelot-fusilier.
Camos (Antoine-Marie), matelot-fusilier.
Lassagne (Louis), matelot-fusilier.
Bertrand (Jean), matelot-fusilier.
Briat (Jules), matelot-fusilier.
Jan (Emile), matelot-fusilier,

RAPPORT MILITAIRE

25 décembre, soir

Les troupes ont cruellement souffert pendant la dernière nuit : de nombreux cas de congélation se sont produits.

Le travail des tranchées a dû être arrêté par suite de la dureté du sol, qui est gelé jusqu'à 50 centimètres de profondeur.

Dans cette situation, devenue grave pour la santé de l'armée, et qui pourrait l'atteindre dans son moral, le Gouverneur de Paris a décidé que tous les corps qui ne seraient pas nécessaires à la garde des positions occupées, seraient cantonnés de manière à être abrités. Ils s'y remettront des pénibles épreuves qu'ils viennent de subir, et seront prêts à agir selon les événements.

Une partie des bataillons de la garde nationale employés au dehors rentrera dans Paris. Ceux qui resteront devant les positions seront cantonnés comme la troupe et relevés à tour de rôle.

Les mesures que l'on vient de prendre pour sauvegarder la santé de nos troupes ont été nécessitées par une température tellement exceptionnelle, qu'il faudrait remonter à une époque très-éloignée pour en retrouver un autre exemple.

Elles n'impliquent à aucun degré l'abandon des opérations commencées. Le Gouvernement, le général, l'armée, le peu-

ple persévérent plus que jamais dans la résolution de continuer la défense, au prix de tous les sacrifices, jusqu'à la victoire définitive.

---

25 décembee 1870

Il a été signalé que des militaires malades et non atteints de maladies contagieuses sont refusés journellement dans les ambulances qui déclarent ne vouloir recevoir que des hommes blessés.

Aujourd'hui, par exemple, l'ambulance du Crédit mobilier en a admis quatre, qui avaient été présentés en vain à des ambulances diverses.

Si cette prétention se généralisait, elle deviendrait un grand embarras pour le service hospitalier. Il est donc de toute nécessité que les malades, excepté ceux atteints de maladies contagieuses, soient reçus dans les ambulances sur lesquelles ils sont dirigés par l'hôpital répartiteur.

Celles qui contreviendraient au présent avis s'exposeraient à être fermées par ordre supérieur et par suite à l'interdiction du drapeau distinctif des ambulances.

GARDE NATIONALE DE LA SEINE

Les bataillons sédentaires doivent, pour tout ce qui concerne les demandes d'effets ou de chaussures, s'adresser directement à la mairie de Paris, chargée de fournir aux besoins de ces bataillons.

Quant aux compagnies de guerre, elles continueront à être équipées par les soins de l'intendance de la garde nationale, au Palais de l'industrie.

AMBULANCES

Les ambulances de la garde nationale, nées de l'initiative privée, ont été approuvées par le général commandant supérieur dès le mois d'octobre dernier.

Cette société, outre 600 lits répartis dans 17 ambulances où sont soignés les blessés de nos divers corps d'armée, vient d'émettre des bons de pain destinés aux familles nécessiteuses des gardes nationaux.

De plus, son conseil d'administration a décidé le mois dernier que *cent* orphelins des gardes nationaux morts pour la défense nationale seraient élevés aux frais de la société.

Plus de 300 voitures sont mises à la disposition de la garde nationale, tant pour accompagner les bataillons aux remparts que pour aller chercher, dans les divers campements et sur les champs de bataille, les malades et les blessés.

Vu l'importance de ce service, M. Levrat, lieutenant-colonel d'état-major, délégué auprès de la société, d'accord avec l'intendant général de la 1re armée de Paris, a obtenu du général Clément Thomas un ordre du jour, en date du 21 décembre, qui place désormais le service des voitures et des ambulances de la garde nationale sous les ordres de l'intendant général Regnault.

A l'avenir, MM. les colonels et chefs de bataillon se trouvant hors Paris auront à s'adresser à l'intendance, 10, place Vendôme, pour tout ce qui relève de cette organisation.

Les bataillons de séjour à Paris continueront à faire parvenir leurs demandes au directeur de la société, 131, rue Montmartre.

MARDI 27 DÉCEMBRE

RAPPORTS MILITAIRES

Lundi 26 décembre 1870, 12 h.

Sur l'ordre du général Vinoy, trois bataillons de garde nationale ont été chargés ce matin d'occuper le parc de la Maison-Blanche pour renverser le mur crénelé qui le ferme au sud-ouest. Nos tirailleurs, après avoir tiré, ont débusqué

le poste ennemi qui occupait le parc et tenait ferme dans la tranchée du chemin de fer.

On travaille maintenant à abattre le mur, nous mettant en garde contre un retour offensif de l'ennemi. Le général d'Hugues, pour éviter des imprudences, s'est porté lui-même auprès des troupes de soutien. L'artillerie du plateau d'Avron a tiré seule pour appuyer l'opération, qui est en bonne voie.

---

12 h. 35 minutes

Pour occuper la Maison-Blanche le 21, j'avais prescrit de pratiquer plusieurs brèches dans le mur du parc pour nous y introduire. Depuis lors, l'ennemi a constamment envoyé ses tirailleurs pour inquiéter nos avant-postes. J'ai donc prescrit d'abattre en entier le restant du mur qui nous fait face.

Cette opération, dirigée par le général d'Hugues, s'est faite ce matin et s'achève en ce moment. Nos troupes ont chassé du parc un bataillon du 106e régiment, 6e saxon, qui s'y était établi, et nos canons ont protégé le travail contre les troupes ennemies qui semblaient vouloir s'y opposer. Nous avons peu de pertes. Je vous enverrai un rapport aussitôt que possible.

---

26 décembre, 4 h. 27 soir.

L'opération sur la Maison-Blanche, conduite par le colonel Valette, avec trois bataillons de mobiles, a été très-bien dirigée. La grand'garde ennemie a été chassée du parc; on a fait six prisonniers. Le mur a été complètement abattu, ce qui ôte à l'ennemi toute possibilité de s'y abriter pour inquiéter nos postos. Nos pertes sont d'un homme tué et huit blessés, dont un officier.

GÉNÉRAL VINOY

COMMUNICATIONS DIVERSES

L'exposé des événements militaires qui ont eu lieu depuis le mois de novembre n'a pu être livré à la publicité, en raison de la gravité des circonstances au milieu desquelles ils s'accomplissaient. Il était d'intérêt public qu'à leur sujet aucune discussion ne s'ouvrît prématurément, alors que l'ennemi, on le sait, reçoit les journaux de Paris, qui lui portent les nouvelles quotidiennes du siége et les commentaires auxquels elles donnent lieu.

Cet exposé, avec la raison et le but des opérations qui ont été faites, sera prochainement communiqué au public ; mais le Gouvernement a le devoir de lui fournir, dès à présent, des informations générales sur la situation de l'armée.

C'est le 20 décembre au soir, pendant la nuit suivante, et le 21 au matin, que l'armée et la garde nationale mobilisée s'établissaient sur les positions qui s'étendent des bords de la Marne, en avant du plateau d'Avron, jusqu'à Saint-Denis. Cette concentration, bien que partiellement opérée par le chemin de fer de ceinture, avait été fatigante pour les troupes. Le temps s'était mis au froid. Un vent glacial souffla pendant toute la journée du 21, qui fut consacrée à l'occupation de Neuilly-sur-Marne, de Ville-Evrard, de Maison-Blanche, de Bondy, de la Ferme de Groslay et de Drancy.

L'occupation du Bourget, bien qu'effectuée en partie dans la matinée, fut contrariée par des accidents de guerre imprévus et ne put avoir lieu. Un vif engagement d'artillerie dura jusqu'à la chûte du jour. A la nuit, les têtes de colonne gardant les positions, les troupes furent repliées en arrière dans les tranchées qui formaient les points d'appui du champ de bataille préparé. Les unes et les autres, à peu d'exceptions près, étaient sans abri, et cette première nuit de bivouac, par une gelée intense, les éprouva très-péniblement ; il y eut quelques cas de congélation,

Le lendemain, les troupes furent appliquées à des travaux du jour et de nuit, nécessaires à la continuations des opéra-

tions. Il eût été à souhaiter que la journée du surlendemain fût consacrée au repos; mais l'ennemi avait fait sur ses propres positions des concentrations considérables qui semblaient indiquer des intentions offensives et pouvaient nous offrir l'occasion d'un engagement général.

Cet espoir ne se réalisa pas; les troupes qui avaient marché pour reprendre leurs postes de combat, eurent encore une journée fatigante pendant laquelle l'intensité du froid ne fit que s'accroître. A dater de ce moment, leur santé dût être considérée comme sérieusement atteinte. Les cas de congélation, contre lesquels l'activité des travaux entrepris ne put rien, se multiplièrent dans une proportion menaçante ; ces travaux eux-mêmes furent ralentis par suite de la dureté du sol, et dès le 24 ils devenaient impossibles.

Assurément l'ennemi, dans ses positions, est assujetti aux mêmes sévices. Mais ses soldats sont des hommes du nord ; les nôtres, originaires de contrées dont le climat est tempéré ou chaud, en éprouvent des effets plus caractérisés, et leur santé, dans une campagne de plein hiver, réclame des ménagements particuliers. Dans cette situation, et quelque douloureuse que pût être la suspension temporaire des opérations, le devoir de les continuer était primé par le devoir de donner aux troupes un repos et des soins devenus indispensables.

Prolonger la résistance jusqu'aux dernières limites du possible, pour donner à la France le temps et les moyens de se soulever tout entière contre l'envahisseur et d'organiser la défense nationale a été le but de tous les sacrifices que les citoyens de Paris ont faits; constituer une armée dans Paris, combattre énergiquement sur le périmètre d'investissement fortifié par l'ennemi, pour chercher à percer ses lignes, et l'obliger, dans tous les cas, à immobiliser autour de nous des forces considérables, a été le but de tous les efforts que la garde nationale et l'armée ont faits. L'esprit public s'accociera à la continuation de ce double effort, et Paris remplira noblement envers la France son devoir de capitale.

Un parlementaire prussien a remis ce matin, aux avant-postes du corps d'armée de Saint-Denis, une lettre adressée à l'amiral de La Roncière, écrite en langue allemande et dont voici la traduction :

Excellence,

Les différentes preuves de bienveillance et de bons soins que Votre Excellence ainsi que le général Trochu ont données en faveur des blessés et des prisonniers allemands dans Paris, pour lesquelles preuves je vous présente mes remercîments les plus respectueux, m'enhardissent à venir de nouveau vous adresser une demande à leur sujet, très-hautement honoré général; cette demande concerne le sous-officier Jean Muller, de la 3e compagnie du régiment des tirailleurs royaux de Saxe, qui a été blessé et fait prisonnier le 2 de ce mois, à Bry-sur-Marne. Le père de ce jeune homme, un éminent serviteur de l'Etat, m'a adressé la demande la plus pressante pour obtenir un renseignement sur la vie ou la mort de son fils et son échange, si c'est possible.

J'espère que cette première demande ne sera pas adressée en vain à Votre Excellence. Je crois aussi devoir profiter de cette occasion pour faire une demande générale d'échange pour nos prisonniers se trouvant à Paris, et de soumettre cette question à l'appréciation de Votre Excellence, d'autant plus que le renvoi des officiers prisonniers, que vous avez ordonné, a été apprécié avec une très-vive reconnaissance. Si cet échange pouvait être accordé par le Gouvernement, le moment actuel paraîtrait peut-être le plus favorable pour échanger les prisonniers, car non-seulement le nombre de nos soldats prisonniers à Paris s'est encore augmenté de ceux pris dans les combats du 21, mais encore il se trouve entre nos mains un grand nombre de prisonniers français de l'armée du Nord. Je viens d'apprendre officiellement de Versailles que cette armée du Nord a été battue par le général Manteuffel, le 23 et le 24, à l'est d'Amiens, qu'elle est en pleine retraite dans la direction du nord-est, où elle est poursuivie.

Un échange serait par là facilité, et, en cas d'une solution favorable de votre part, je vous prie de vouloir bien me faire part du nombre de prisonniers, par grade et rang.

Margency, 25 décembre.

Avec la plus haute considération, je signe de Votre Excellence le très-soumis,

(Signature illisible).

P. S. Je reçois à l'instant l'avis de la communication que Votre Excellence a faite cette après-midi à nos avant-postes par un parlementaire, et je saisis avec un grand plaisir cette occasion pour vous remercier de la noble conduite de Votre Excellence et du général Trochu, qui ont accueilli

avec la plus grande bienveillance la demande du lieutenant Vethacke, qui avait été fait prisonnier.

Les renseignements que Votre Excellence désire sur quelques-uns de vos officiers et sur le docteur Eyraud, je ferai mon possible pour me les procurer, et j'espère pouvoir, d'ici à demain soir, envoyer à Votre Excellence des renseignements satisfaisants sur ces messieurs.

Sous prétexte d'un échange de prisonniers, la lettre du général prussien a pour but de jeter dans la population la nouvelle d'un insuccès de l'armée du Nord. On ne nous dit pas s'il s'agit de l'armée de l'amiral Moullac, ou de celle du général Faidherbe ; cet événement, tel qu'il nous est annoncé, ne laisse pas supposer un échec important, encore moins la destruction d'une de nos armées. La population de Paris est à l'épreuve de ces tentatives d'intimidation. Elle sait que la France est debout et que chaque jour qui s'écoule augmente le nombre de nos défenseurs au dehors ; cela lui suffit pour supporter courageusement des épreuves dont l'issue infaillible est la délivrance.

En réponse aux nombreuses demandes de commissions officielles qui lui sont adressées, le général croit devoir faire savoir aux officiers de la garde nationale de la Seine qu'il ne délivre de *lettres de nomination* qu'aux seuls officiers nommés sur sa proposition.

Quant aux officiers nommés à l'élection, ils doivent réclamer de la mairie de leur arrondissement un extrait du procès-verbal de leur élection, et cet extrait leur tient lieu de lettre de service.

Divers télégrammes arrivés par pigeons n'ont pu être remis aux destinataires, par suite d'inexactitude ou d'insuffisance d'adresse.

Ces télégrammes sont en dépôt à l'aministration des lignes télégraphiques, rue de Grenelle-Saint-Germain, 103.

MERCREDI 28 DÉCEMBRE

—

Le Gouvernement de la défense nationale.

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Il est créé, dans la garde nationale de la Seine, trente-deux nouveaux régiments de Paris, portant les numéros 28 à 59.

Art. 2. Sont nommés au grade de lieutenant-colonel, et prendront le commandement de ces régiments :

De Saint-Geniès, chef du 3e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 28e régiment de Paris, composé des 3e, 2e, 4e, 171e et 221e bataillons de guerre.

Martin (du Nord), chef du 7e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 29e régiment de Paris, composé des 7e, 70e, 92e et 100e bataillons de guerre.

Choppin d'Arnouville, chef du 22e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 30e régiment de Paris, composé des 22e, 143e, 167e et 175e bataillons de guerre.

Jozerand, chef du 26e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 31e régiment, composé des 26e, 28e, 31e et 233e bataillons de guerre.

Anner, chef du 33e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 32e régiment composé des 33e, 77e, 154e et 220e bataillons de guerre.

Lavigne, chef du 38e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 33e régiment composé des 38e, 47e, 81e et 226e bataillons de guerre.

Tongas, major de la 13e subdivision, qui commandera le 34e régiment composé des 42e, 102e, 120e et 143e bataillons de guerre.

Alet, chef du 46e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 35e régiment composé des 46e, 103e, 104e et 217e bataillons de guerre.

Piazza, capitaine adjudant-major, ancien capitaine de l'armée, qui commandera le 36e régiment composé des 49e, 99e, 203e et 210e bataillons de guerre.

Thierry, capitaine adjudant-major, ancien chef de bataillon aux zouaves, qui commandera le 37e régiment composé des 57e, 67e, 130e et 138e bataillons de guerre.

Chaper, chef du 59e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 38e régiment composé des 59e, 21e, 118e et 163e bataillons de guerre.

Gros, adjudant-major, ancien capitaine de l'armée, qui commandera le 39e régiment composé des 61e, 79e, 155e et 257e bataillons de guerre.

Ruinet, chef du 65e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 40e régiment composé des 65e, 180e, 192e et 195e bataillons de guerre.

Sanchez, major de la 12e subdivision, qui commandera le 41e régiment composé des 74e, 80e, 135e et 159e bataillons de guerre.

Bixio, chef du 84e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 42e régiment composé des 84e, 40e, 97e et 98e bataillons de guerre.

Pasturin, chef du 90e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 43e régiment composé des 90e, 152e, 189e et 215e bataillons de guerre.

Quinel, adjudant-major, ancien chef de bataillon de l'armée, qui commandera le 44e régiment composé des 95e, 162e, 219e et 254e bataillons de guerre.

Longefay, major de la 10e subdivision, qui commandera le 45e régiment composé des 108e, 109e, 110e et 153e bataillons de guerre.

Ulrich de Fonvielle, chef du 114e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 46e régiment composé des 114e, 208e et 234e bataillons de guerre et éclaireurs.

Verneaux, chef du 121e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 47e régiment composé des 121e, 73e, 126e et 199e bataillons de guerre.

Passetti, chef du 123e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 48e régiment composé des 123e, 66e, 194e et 213e bataillons de guerre.

Janicot, capitaine adjudant-major, ancien capitaine de l'armée qui commandera le 49e régiment composé des 134e, 176e, 184e et 185e bataillons de guerre.

Bourgonnier, capitaine adjudant-major, ancien capitaine d'infanterie, qui commandera le 50e régiment composé des 141e, 204e, 206e et 209e, bataillons de guerre.

Desforges, chef du 150e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 51e régiment composé des 150e, 53e, 182e et 227e bataillons de guerre.

Baudoin, major de la 6e subdivision, qui commandera le 52e régiment composé des 64e, 125e, 129e et 142e bataillons de guerre.

Delamarche, chef du bataillon de Montrouge, qui commandera le 53e régiment composé du bataillon de Montrouge et des 156e, 160e et 161e bataillons de guerre.

Jacquot, chef du 164e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 54e régiment composé des 164e, 27e, 197e et 231e bataillons de guerre.

Epardeaux, chef du 168e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 55e régiment composé des 168e, 166e, 172e et 191e bataillons de guerre.

Louis Noir, chef du 147e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 56e régiment composé des 147e, 173e, 201e et 218e bataillons de guerre.

Dianoux, chef du 187e bataillon de la garde nationale, qui commandera le

57e régiment composé des 187e, 20e, 115e et 151e bataillons de guerre.

Mathieu, chef du 198e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 58e régiment composé des 198e, 56e, 93e et 122e bataillons de guerre.

Usse, chef du 253e bataillon de la garde nationale, qui commandera le 59e régiment composé des 253e, 117e, 216e et 229e bataillons de guerre.

Fait à Paris, le 27 décembre 1870.

Par suite de la promotion au grade de lieutenant-colonel de plusieurs chefs de bataillons faisant partie des vingt-sept premiers régiments de Paris, quelques-uns de ces régiments ont dû être modifiés dans leur composition, comme suit :

Le 2e régiment est composé des 6e, 34e, 36e, et 181e bataillons.

Le 4e régiment est composé des 9e, 128e, 137e bataillons, et du bataillon de Versailles et Saint-Cloud.

Le 6e régiment est composé des 12e, 13e, 111e et 113e bataillons.

Le 7e régiment est composé des 14e, 1er, 112e et 196e bataillons.

Le 10e bataillon est composé des 19e, 18e, 83e et 85e bataillons, et de la compagnie du 256e bataillon.

Le 11e régiment est composé des 24e, 94e, 107e et 183e bataillons.

Le 12e régiment est composé des 38e, 37e, 132e et 158e bataillons.

Le 13e régiment est composé des 41e, 101e, 202e et 146e bataillons.

Le 14e régiment est composé des 52e, 50e, 51e et 200e bataillons.

Le 15e régiment est composé des 60e, 45e, 119e et 117e bataillons.

Le 16e régiment est composé des 72e, 69e, 71e et 78e bataillons.

Le 17e régiment est composé du 106e, des compagnies des 43e et 44e bataillons et des 136e et 193e bataillons.

Le 23e régiment est composé des 222e, 91e, 157e et 207e bataillons.

Le 24e régiment est composé des 223e, 32e, 124e et 169e bataillons.

Le 26e régiment est composé des 230e, 29e, 76e et 224e bataillons.

RAPPORTS MILITAIRES

Paris, le 27 décembre 1870

L'ennemi a démasqué, ce matin, des batteries de siége contre les forts de l'est, de Noisy à Nogent, et contre la partie nord du plateau d'Avron. Ces batteries se composent de pièces à longue portée.

En ce moment, 11 heures, le feu est très-vif contre les

points indiqués, et, comme cette canonnade pourrait être le prélude d'un bombardement général de nos forts, toutes les dispositions sont prises dans le but de repousser les attaques et de protéger les défenseurs.

Cette nuit, on a entendu du Mont-Valérien deux fortes détonations, qui peuvent donner à penser que l'ennemi a fait sauter le pont du chemin de fer de Rouen. Ce fait sera vérifié dans la journée.

Dès le matin, l'ennemi a fait sauter la Gare-aux-Bœufs de Choisy.

Cet ensemble de faits tendrait à prouver que l'ennemi, fatigué d'une résistance de plus de cent jours, se dispose à employer contre nous des moyens d'attaque à grande distance qu'il avait depuis longtemps rassemblés.

L'attaque de l'ennemi ne fera qu'augmenter le courage de la population de Paris. Elle a prouvé par sa constance qu'elle est résolue à une résistance inflexible ; elle s'associera aux nobles efforts de ses défenseurs en redoublant de calme et de discipline. Prête à tous les sacrifices pour sauver la patrie, elle ne peut-être surprise ou ébranlée par aucune épreuve.

JULES FAVRE

---

27 décembre, soir.

L'ennemi a établi trois batteries de gros calibre au-dessus de la route de l'Ermitage, au Raincy ; trois batteries à Gagny ; trois batteries à Noisy-le-Grand ; trois batteries au pont de Gournay.

Le feu a été engagé dès le matin, avec la plus grande violence : il était dirigé sur les forts de Noisy, de Rosny, de Nogent et sur les positions d'Avron.

Tout le monde s'est tenu ferme à son poste, sauf quelques hommes qui ont quitté les tranchées dès le début et qui y ont

été ramenés, pour y passer la nuit, par ordre du général Vinoy.

Ce combat d'artillerie a duré jusqu'à cinq heures, entretenu plus ou moins activement. Nos pertes s'élèvent à environ huit tués et cinquante blessés dont quatre officiers de marine.

Au fort de Noisy, il n'y a eu aucun homme atteint ; deux hommes, au fort de Rosny, et trois à celui de Nogent, ont été blessés.

En résumé, cette première journée de bombardement partiel contre nos avancées et nos forts, avec des moyens dont la puissance est considérable, n'a pas répondu à l'attente de l'ennemi.

Notre feu, très-vif, a dû lui faire éprouver des pertes sérieuses sur les points les plus à portée du plateau.

Voici la liste des officiers tués ou blessés à l'attaque du plateau d'Avron dans la journée du 27 décembre :

OFFICIERS TUÉS

6e bataillon de mobiles de la Seine : Berthier, capitaine adjudant-major; Dufouc capitaine; Bury, sous-lieutenant; Gros, aumônier.

OFFICIERS BLESSÉS

Infanterie de marine : Gilot, capitaine; Escande, capitaine; Lemanille, sous-lieutenant.

Enseignes de vaisseau : de Larturière, de Bourmont, Gelly.

Lieutenants de vaisseau : Labarthe, Ardisson.

6e bataillon de mobiles de la Seine: Heintzler, chef de bataillon; Fourcade, officier payeur.

7e bataillon de mobiles de la Seine : de Venel, capitaine.

Corps d'artillerie des mitrailleuses : Ravanier, capitaine.

24e régiment de Paris : Leclerc, sous-lieutenant.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Des désordres infiniment regrettables ont éclaté sur divers points des arrondissements excentriques de Paris. Des bandes d'individus, la plupart étrangers au quartier, ont dévasté les clôtures en planches qui entourent les terrains non bâtis. Quelques-uns même, ont essayé de piller les chantiers, d'autres ont envahi des jardins où ils ont commencé à couper des arbres. Il a suffi de la présence de patrouilles de la garde nationale pour mettre en fuite ces maraudeurs. Plusieurs arrestations ont été faites. Les auteurs de ces délits seront traduits devant les conseils de guerre, et des mesures sévères seront prises pour empêcher le retour d'actes qui jettent dans la population un trouble dangereux.

Au moment où l'ennemi prononce contre nous une attaque que la cité est décidée à repousser avec énergie, il est du devoir du Gouvernement de veiller avec fermeté au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois. Le maire de Paris a donné depuis plusieurs jours l'ordre d'abattre dans les bois qui environnent Paris, ce qui sera nécessaire pour augmenter les ressources du chauffage.

Les rigueurs cruelles de la saison imposent à tous les citoyens l'obligation de pourvoir, par tous les moyens possibles, aux souffrances des nécessiteux. Mais ce n'est pas leur intérêt que servent les dévastateurs de clôtures et de chantiers. C'est à une pensée de spéculation et de cupidité qu'ils obéissent et tous les honnêtes gens approuveront la répression sévère à laquelle le Gouvernement est résolu.

La mairie de Paris fait savoir aux bataillons de la garde nationale sédentaire qui ne sont pas encore équipés, qu'elle peut mettre à leur disposition une certaine quantité d'effets d'habillement. Ces effets seront délivrés par l'intendance de la garde nationale, dans les magasins du palais de l'Industrie. La distribution ne sera faite que sur des états nominatifs cer-

tifiés par les chefs de bataillon, visés par les maires d'arrondissement et soumis à la mairie centrale. Ces états, dressés par compagnies, ne comprendront que des gardes nationaux nécessiteux et qui n'ont pas encore été équipés. Ils seront envoyés à la mairie centrale, qui les transmettra à l'intendance de la garde nationale avec ses observations, et celle-ci avertira les intéressés des distributions qui pourront leur être accordées.

Le ministre de l'agriculture et du commerce reçoit journellement de nombreuses demandes de livraison de combustible.

Il prévient le public que l'examen des demandes de cette nature ne rentre pas dans les attributions de son ministère et qu'il s'est empressé de transmettre aux administrations compétentes celles qu'il a déjà reçues.

Il engage les personnes qui auraient à formuler à l'avenir de pareilles demandes à les adresser :

A la mairie de Paris, pour ce qui concerne le combustible destiné aux usages domestiques ou aux industries privées (1)

Et au ministère des travaux publics, quand le combustible demandé est destiné au fonctionnement des usines travaillant au compte de l'Etat.

---

(1) Cette note donna lieu à la rectification suivante insérée au *Journal Officiel* du lendemain :

C'est par erreur que l'avis inséré au *Journal officiel* du 28 courant porte que les demandes de livraison de combustibles doivent être adressées suivant les cas à la mairie de Paris ou au ministère des travaux publics.

Depuis le décret du 10 décembre 1870, toute demande de livraison de houilles et cokes, doit être adressée à la commission de répartition, nommée par le membre du Gouvernement délégué à la mairie de Paris et par le ministre des travaux publics et siégeant au ministère des travaux publics, 60, rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

La commission fait connaître que, d'accord avec la mairie de Paris, elle a autorisé la Compagnie parisienne à livrer 380 hectolitres de coke par jour pour être distribués gratuitement dans les mairies des 20 arrondissements, et que jusqu'à présent le commerce du bois de chauffage est libre, les bois dits de boulange ayant seuls été réquisitionnés.

Elle fait connaître, en outre, que dès les premiers jours de janvier 1871, elle livrera, au prix de revient, une certaine quantité de briquettes dans chacune des mairies, pour être distribuées par les soins des municipalités.

Le froid intense qui sévit avec une rigueur exceptionnelle expose nos soldats aux plus cruelles souffrances. Nous faisons appel au patriotisme de la population, et nous demandons à tous les habitants de Paris, qui peuvent fournir des peaux de mouton, des bas et des gants de laine, de les apporter à la mairie de leur arrondissement, qui les mettra à la disposition du ministre de la guerre.

Le Gouvernement de la défense nationale, les ministres et les principaux fonctionnaires s'abstiendront de toute réception officielle du jour de l'an. Chacun comprendra la nécessité et la convenance de cette mesure.

En présence des accidents qui sont survenus par suite de l'abaissement de la température, la commission centrale d'hygiène et de salubrité croit devoir rappeler les prescriptions suivantes :

1° Quand on est saisi par le froid en plein air, il importe de ne pas s'asseoir ni se coucher, le repos et le sommeil devenant, en pareil cas, presque inévitablement mortels ; quiconque s'arrête s'endort, dit Solander, et quiconque s'endort ne se réveillera plus.

Lorsqu'on est appelé à donner des soins à un homme atteint de congélaiion générale, et dont la vie n'est pas éteinte, il convient de lui donner des boissons chaudes et de le ranimer au moyen de frictions directes faites sur tout le corps avec des linges ou des éponges mouillées d'eau froide, puis d'eau tiède, et enfin d'eau chaude, de façon à ramener la chaleur progressivement.

2° Pour les congélations partielles des pieds et des mains, il faut éviter, lorsqu'on rentre dans les habitations, de présenter devant le feu les parties refroidies. On doit, pour ramener la vitalité, frotter ces parties doucement, pendant vingt à trente minutes, avec une éponge ou un linge, ou sim-

plement la main mouillée de neige, ou, à défaut de neige, mouillée d'eau froide. On frotte ensuite de la même façon, et pendant le même temps, avec de l'eau légèrement tiédie ou avec une flanelle sèche. On enveloppe enfin les parties malades avec des linges chauds, et on ne les présente au foyer que quand la sensibilité et la chaleur ont été ramenées par les moyens dont on vient de parler.

Les seules maladies véritablement contagieuses sont la variole, la rougeole et la scarlatine; quant aux autres fièvres existant à Paris, les malades qui en ont été atteints ne peuvent pas transporter, surtout étant en convalescence, de miasmes dangereux.

Aux indications données plus haut, nous ajouterons quelques recommandations utiles que M. le docteur Henri Favre ex-médecin de la marine en Crimée, veut bien nous adresser.

« Les dangers qui résultent de l'abaissement graduel de la chaleur dans les parties de notre économie physiologique ne sauraient être trop signalées aux soldats de tout ordre chargés de la garde de nos positions et de nos remparts. Il ne suffit pas de se couvrir, il est prudent de se *calfeutrer* sur les parties les plus exposées, pieds, mains, oreilles, nez, front, etc.; il n'y aurait peut-être pas à hésiter à mettre, à la façon des peuples du nord, un enduit de suif qui serait un bon préservatif durant le temps de la faction. La sentinelle, une fois relevée, ne rentrera pas immédiatement dans le poste chauffé.

« Il convient, auparavant, qu'elle se frictionne un peu les parties engourdies, et respire à l'aise en tenant son mouchoir devant sa bouche. En revenant prendre place au milieu des camarades, le soldat aura soin de ne se point approcher du feu, avant de se sentir complètement dégourdi. Faute de cette précaution, il peut se déclarer subitement une congélation plus ou moins sérieuse, qui n'était qu'en imminence. Qu'on n'oublie pas que les conséquences d'une congélation, même minime, peuvent être très-graves, et entraîner la perte, par mortification, de la partie atteinte.

« Qu'on n'oublie pas non plus que l'eau-de-vie devient un

breuvage dangereux; elle ne donne qu'une énergie factice; elle énerve plus qu'elle ne soutient. Quelques gorgées de vin chaud, si c'est possible, sucré et aromatisé avec de la canelle, sont au contraire du plus salutaire effet contre les dangers d'un froid trop rigoureux.

Ce numéro publie un rapport adressé au ministre de la justice, relativement à la situation faite à M. Charles Cellérier par le coup d'état du 2 décembre. Nous rejetons ce rapport aux appendices de ce volume.

SOUSCRIPTION NATIONALE POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 26 décembre 1870.

Souscription de la commune de Clichy pour la fabrication d'un canon qui prendra le nom de *Clichy*...	5,000	»
La corporation des marchands de bois à brûler de Paris (souscription pour prix d'un canon que ladite corporation se propose d'offrir au Gouvernement...	5,200	»
M. Ployer (Joseph)............................	50	»
Total............	10,250	»

M. Isaac Pereire a souscrit la somme de 500 francs au profit de l'Œuvre du Travail des femmes.

Jeudi 29 décembre, au Grand-Hôtel, soirée musicale et littéraire au bénéfice des victimes de la guerre, avec le concours de MMmes Barthe-Benderali, Sans, Massin, Magnier, et de MM. Pagans, Danbé, Arsandeaux, Aurèle; etc. Conférence par M. H. Lapommeraye.

Jeudi prochain, à l'Athénée, à huit heures du soir aura lieu, au bénéfice des ambulances de la Presse, la première audition du *Te Deum de la Délivrance*, de M. A. Elwart.

JEUDI 29 DÉCEMBRE

—

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 27 décembre 1870, est nommé chevalier de l'ordre.

M. le docteur Leroy (Osmond-Olivier-Marie-Onésime-Cyr), médecin commissionné, médecin auxiliaire de 2e classe de la marine. (A donné l'exemple d'un admirable dévouement, en soignant plus de trente blessés sous le feu de l'ennemi, à l'affaire du Bourget du 21 décembre).

MEDAILLE MILITAIRE

Par décret du 27 décembre 1870 cette médaille est conférée aux officiers mariniers et marins ci-après :

MM. Leroux (André-Marie), 2e maître canonnier.
Guéguen, (Henri-Pierre), quartier-maître canonnier.
Lamothe (Jean), canonnier bréveté.
Bady (François), matelot charpentier.
Le Saint (Jean-Frédéric), infirmier ordinaire.
Picard (Louis), pilote.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

Le bombardement, commencé le 27 décembre, a continué aujourd'hui. L'ennemi a dirigé contre nous le feu de ses batteries de gros calibre et couvert de plusieurs milliers de projectiles de 24 les forts de Rosny, de Noisy, de Nogent et le plateau d'Avron. En ce qui regarde les forts, leurs garnisons n'ont eu, en réalité, que peu à souffrir. Selon l'usage, les hommes qui n'étaient pas de service avaient reçu l'ordre de se retirer dans les casemates blindées. Aussi, malgré la quantité d'obus lancés par l'ennemi, on ne compte qu'un tué, dix blessés et quelques contusionnés.

Il n'en pouvait être de même sur le plateau d'Avron. Cette position, entièrement découverte, n'offre à nos soldats, en dehors des tranchées de campagne, dont elle est entourée, aucun abri naturel. Toute la journée le plateau a été labouré par le tir de huit batteries convergentes. Le Gouverneur s'est rendu sur les lieux; il a visité les tranchées, encouragé les soldats, et donné les ordres nécessaires.

L'emploi par l'ennemi de moyens nouveaux et très-puissants nous obligera sans doute à modifier notre système de défense. Selon toute probabilité, c'est le bombardement qui commence, le bombardement par les fameux canons Krupp, tant de fois annoncés. Mais tout a été prévu dès le début du siége, même les extrémités auxquelles pourrait se porter l'assiégeant, quand il en viendrait à éprouver des doutes sur la possibilité de prolonger le blocus.

Malgré des pertes sensibles, les troupes, d'abord un peu étonnées, ont soutenu avec fermeté cette attaque violente et d'un caractère tout à fait inattendu.

RAPPORT MILITAIRE

28 décembre, 10 h. 30 matin

L'ennemi n'a pas commencé avec la même violence le bombardement qu'il avait entrepris hier contre les positions d'Avron. Cependant son feu n'a pas cessé. Le Gouverneur est parti dès le matin pour se rendre à Avron. Aucun incident ne s'est encore produit. Nos batteries de Bondy et annexes fouillent les bois avec précision et inquiètent vivement l'ennemi.

Le commandant Delclos, du 5e bataillon de la Seine a opéré hier une vigoureuse reconnaissance sur le Bas-Meudon, le Val et Fleury, à la tête de 12 compagnies des 4e et 5e bataillons de la Seine et du 3e de la Somme.

Le commandant Delclos fit fouiller ces trois villages où restent encore quelques habitants, et d'où les postes prussiens s'enfuirent à notre approche, laissant quelques prison-

niers entre nos mains. Une fusillade assez vive s'engagea au moment où la reconnaissance regagnait le fort d'Issy. L'ennemi fut repoussé et contraint de se rejeter précipitamment dans ses retranchements du Haut-Meudon. Nous avons eu de notre côté deux tués et six blessés.

COMMUNICATIONS DIVERSES

D'après le décret du Gouvernement de la défense nationale, en date du 10 décembre, les déclarations doivent porter sur la houille et le coke. Elles comprennent nécessairement les poussiers de houille et de coke, ainsi que les briquettes composées de houille ou de coke et de brai ou de goudron Les détenteurs de ces combustibles sont tenus d'en faire immédiatement la déclaration à la commission de répartition des combustibles au ministère des travaux publics.

AUX HABITANTS DE PARIS

La rigueur extraordinaire et persistante de la saison d'hiver nous impose depuis huit jours de grandes souffrances.

Le froid est à cette heure notre plus cruel ennemi.

La population, dans son ensemble, oppose à cette nouvelle épreuve la persistance de l'esprit public et l'effort infatigable de cette discipline volontaire qui, depuis bientôt quatre mois, honore le peuple de Paris devant la France et devant l'histoire.

L'administration a fait, de son côté tout ce que la situation commande, c'est-à-dire tout le possible.

Dès l'invasion du froid, le maire de Paris a ordonné de vastes abatis dans les bois de la ville; le bois de Boulogne et le bois de Vincennes ont été mis en coupe réglée.

Les plantations qui bordent les routes nationales et départementales sont sacrifiées sans distinction; les gros arbres de nos boulevards sont coupés et débités.

Ce travail, qui met à notre disposition des réserves immenses, s'accomplit avec toute la célérité que comportent une œuvre pareille et les charrois considérables qui en sont la conséquence.

En même temps, tous les chantiers qui renferment des bois de démolition ont été mis en réquisition, et, malgré l'énorme dépense, nous n'hésitons pas à livrer à la consommation les bois de sciage et de charpente réservés d'habitude à la construction.

Autour de la mairie de Paris, tout le monde est à l'œuvre : tous les syndicats, toutes les administrations, toutes les corporations qui nous apportent avec le zèle le plus louable, un concours aussi précieux que désintéressé.

Chacun fait donc son devoir, et, grâce à tant d'efforts réunis, nous viendrons à bout de ce terrible hiver.

Mais il faut que, de son côté, la population nous vienne en aide ; il faut qu'elle supplée par sa bonne volonté, par son honnêteté, par son concours volontaire, aux moyens da surveillance qui nous font défaut. Si les chantiers où nous déposons les bois destinés aux distributions municipales sont, comme cela s'est vu, envahis et mis au pillage, si nos coupes de Vincennes et de Boulogne sont enlevées nuitamment par des bandes de malfaiteurs qui, sans l'assistance de la garde nationale et des honnêtes gens, demeureraient insaisissables ; si la propriété privée et la propriété publique ne sont pas respectées, il n'y a plus ni approvisionnement possible, ni équitable répartition.

Nous dénonçons à la garde nationale et à la population les maraudenrs et les pillards : ils sont en ce moment les complices de l'ennemi du dehors, et l'administration est résolue à les poursuivre avec la plus grande énergie.

Paris, le 28 décembre 1870

Le membre du Gouvernement délégué
à la mairie de Paris,

JULES FERRY

BANQUE DE FRANCE

Le dividende du 2e semestre de l'année 1870 est fixé à 30 fr. par action.

Il sera payé à bureau ouvert, à dater du 2 janvier prochain, sur l'émargement de MM. les actionnaires ou de leurs fondés de pouvoirs.

On devra présenter les titres.

On nous communique un procédé nouveau pour la fabrication du charbon de bois. Il est dû à un ingénieur qui s'était trouvé dans l'obligation de faire face à un besoin urgent de charbon de bois, pour alimenter des fourneaux à plomb, lors d'une grève d'ouvriers charbonniers, par suite de laquelle une livraison à échéance fixe et importante de saumons de plomb n'aurait pu avoir lieu.

On lie ensemble les branches ou bûches de bois en un grand fagot, à l'aide de deux fils de fer, et on adapte le fagot verticalement à un dôme ou chapeau en tôle, servant de couvercle à une grande chaudière cylindrique qui contient du plomb en fusion (300 degrés environ). Ce chapeau, ainsi garni à l'intérieur et manœuvré par une petite grue, vient s'appliquer sur la chaudière, graduellement, en faisant plonger le fagot et l'obligeant à s'enfoncer dans le bain métallique?

Comme le bois au contact du plomb fait bouillonner vivement le métal et que des projections seraient à craindre, la descente se fait très-lentement. De plus, comme le bois d'une faible densité par rapport à celle du plomb (leur rapport est de 0,9 à 12,50), refuse de plonger, il faut amener sur le chapiteau en tôle un poids assez considérable, soit de morceaux de fonte, soit de pains de plomb, afin d'obtenir le plongeage total des fagots et la fermeture complète du couvercle sur la chaudière.

Les gaz qui se détachent du bois ainsi emprisonné dans le plomb chaud, trouvent leur échappement par un tuyau qui passe du couvercle au foyer. Ces gaz servent à entretenir la combustion, en les brûlant, de sorte que la dépense pour maintenir le plomb à la température nécessaire est presque nulle.

La carbonisation du fagot est excessivement rapide. Des bûches ayant près de deux décimètres carrés de section se trouvent carbonisées, depuis la surface jusqu'au cœur du bois, en moins de vingt minutes. Le plomb d'ailleurs ne pénètre pas dans les pores du bois, comme on pourrait le craindre, parce que les jets de gaz qui s'en écoulent impétueusement chassent les gouttelettes de métal devant eux. La dépense en plomb qui, somme toute, fait l'office d'un bain calorifique, d'un milieu énergique et très-fluide de distillation, est presque nulle. Les crasses ou écumes qui se forment à la surface du bain ou proviennent de l'égouttage du fagot sur le sol, sont écumées de temps en temps et facilement ramenées à l'état de plomb pur, à l'aide d'une fusion dite de réduction.

Le rendement en charbon, qui par les procédés ordinaires de carbonisation en meules, n'est guère de plus de 17 à 18 0/0, et qui par ceux de distillation en vase clos ou cornues, s'élève au plus à 28 0/0, est de près de 32 0/0.

Il faut ajouter qu'une grande partie des produits de la distillation qui s'échappent par le couvercle, dans le procédé que nous décrivons, peut être utilisée comme vinaigre, goudron ou esprit de bois.

En résumé, cette méthode nouvelle serait rapide, économique, n'exigerait pas de grande installation et fournirait un charbon suffisamment bon pour tous les usages.

N.

SOUSCRIPTION NATIONALE POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 27 décembre 1870.

Souscription d'un bureau du ministère de la guerre... 12 »

Journée du 28 décembre 1870

M. Debled, caissier au ministère des travaux publics montant de la 8e liste.)........................ 4,000 »

Vendredi soir, à la salle du conservatoire de musique, M. Léon Say racontera *l'Entrée des Alliés à Paris en 1814 et en 1815*. M. Léon Say mettra en regard les facilités que les Alliés trouvaient en 1814 et en 1815 pour entrer dans Paris et les moyens de résistance que nous avons en ce moment.

Le prix d'entrée est de 50 centimes à toutes les places, au profit de la Société de secours aux victimes de la guerre.

VENDREDI 30 DÉCEMBRE

Décret. — La banque de France est autorisée à abaisser à 20 francs la moindre coupure de ses billets et à substituer cette coupure à celle de 25 francs, créée par la loi du 12 août dernier.

Paris, le 12 décembre 1870

---

décret. — M. de Béjarry (Armand) capitaine adjudant-major au 3e bataillon de la garde mobile de la Vendée est nommé chef de bataillon en remplacement de M. de la Boutelière, disparu.

Paris, le 29 décembre 1870

RAPPORTS MILITAIRES

Le feu, qui avait été modéré dans la matinée d'hier sur les positions bombardées, est devenu très-vif dans l'après-midi et la soirée. De nouvelles batteries ont appuyé celles qui avaient été précédemment établies par l'ennemi ; nos pièces, moins puissantes que les canons Krupp, ayant dû renoncer à faire feu, le plateau est devenu tout à fait intenable pour l'infanterie.

Le Gouverneur avait le devoir impérieux de soustraire cette artillerie et ces troupes à une situation que l'intensité

croissante du feu de l'ennemi ne pouvait qu'aggraver : il a ordonné et organisé sur place la rentrée des pièces en arrière des forts. Cette opération difficile et laborieuse s'est effectuée pendant la nuit et dans la matinée.

Le tir de l'ennemi, dans la soirée, passant par dessus le plateau d'Avron, atteignait la route stratégique et par moments les villages environnants.

La nouvelle phase, prévue depuis longtemps, dans laquelle entre le siége de Paris, pourra transformer les conditions de la défense, mais elle ne portera atteinte ni à ses moyens ni à son énergie.

Paris, le 29 décembre 1870

Aujourd'hui le bombardement a redoublé d'intensité ; ses effets sur le plateau d'Avron, qui n'a cessé d'être canonné ont démontré l'opportunité de l'évacuation qui a été opérée la nuit dernière. Les 74 pièces d'artillerie qui ont été retirées à peu près intactes, auraient été complètement désorganisées par le feu violent de la journée ; il a été plus particulièrement dirigé contre les forts de Rosny, Nogent et Noisy, qui ont fait bonne contenance sous une pluie d'obus d'une dimension extraordinaire, lancés à grande distance.

Des dispositions sont prises pour que cette artillerie soit contre-battue par les plus gros calibres dont dispose la défense.

Il y a eu au fort de Nogent 14 blessés, dont 2 canonniers auxiliaires ;

Au fort de Rosny, 3 tués dont 2 artilleurs de la garde nationale ; 9 blessés, dont 4 artilleurs de la garde nationale ;

Au fort de Noisy, quelques contusionnés seulement.

L'ennemi a ouvert le feu sur Bondy, où nous avons eu 2 hommes tués et 6 blessés.

Paris, le 29 décembre 1870

2e secteur, le 28 décembre, 10 h. 55 m., soir.

Général commandant 2e secteur au Gouverneur de Paris, et au ministre de l'intérieur

Le rapport de mon officier d'état-major à la porte de Mon treuil donne les renseignements suivants :

On estime à 5 ou 6,000 les projectiles lancés aujourd'hui par les batteries prussiennes. Le chemin entre Rosny et Avron était impraticable, les projectiles y arrivant en très-grand nombre. Il y a des blessés dans le village et sur le chemin de fer.

Créteil, le 29 décembre, 9 h. 10 m., matin

Colonel Le Mains à général Ribourt, à Vincennes

Nuit très-calme. Rien de nouveau sur notre ligne ; hier à huit heures et demie du soir, quatre coups de canon tirés de Choisy sur la batterie placée d'autre côté de la Seine à hauteur de notre première tranchée. Les projectiles prussiens passaient au-dessus de nous. Quelques Prussiens se déployèrent en tirailleurs et échangèrent des coups de feu avec les gardes nationaux placés à la batterie.

Les balles ricochaient jusques dans nos tranchées. Nos hommes n'ont pas tiré. Personne n'a été atteint.

Neuilly, le 29 déc., 10 h. 10 m. du matin

Général de Beaufort au général Vinoy, à Rosny

Hier matin, attaque par deux ou trois cents hommes sur la maison Crochard, venant de Longboyau, repoussée par la première décharge, ne s'est plus reproduite.

L'ennemi se barricade dans Chatou et semble renforcer ses lignes. Il brûle aux abords de la Malmaison les maisons qui le gênent.

Hier, dans la soirée, petite alerte au poste de la station de Rueil

---

Mont-Valérien, le 29 décembre.
1 h. 15 m. du soir.

Général Noël au Gouverneur de Paris

Le pont du chemin de fer de Rouen est toujours dans le même état, c'est-à-dire que la partie entre l'île et nous est intacte, tandis que l'autre partie, au nord-ouest de l'île, est non-seulement rompue près de l'île, mais encore la culée de la rive ennemie a été, il y a environ un mois, presque complétement détruite par les boulets des batteries de la presqu'île. C'est le pont du chemin de fer de Saint-Germain que l'ennemi a fait sauter, il y a deux jours.

Mes renseignements se confirment : l'ennemi a augmenté ses forces de ce côté. Cette nuit encore, une de ces reconnaissances est venue tâter le poste de la station de Rueil sans le moindre succès. Il travaille à reconstruire le pont de bateaux de l'île de la Loge. Des maladies de toutes sortes, s'il faut en croire les rapports des espions, déciment l'armée ennemie.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Depuis deux semaines, plusieurs rédacteurs de journaux ont demandé que les communications faites pendant la nuit au *Journal officiel* leur soient également adressées. Afin de faciliter ce service, nous prions les gérants et imprimeurs de faire connaître au ministère de l'intérieur quel est, pour chacun des journaux du matin, le dernier délai de leur mise en pages (1).

---

(1) La note ci-après, faisant suite à celle-ci, a été insérée au numéro du 11 janvier suivant :

Tous les rédacteurs-gérants ou imprimeurs de journaux, sauf quatre, ont répondu à la demande qui leur était adressée et ont indiqué le dernier délai de mise en pages. Depuis ce jour, les communications faites par le Gouvernement ont été régulièrement adressées aux différents journaux selon les indications données.

Quelques réclamations ont été cependant adressées depuis au ministère de l'intérieur et aujourd'hui-même il s'en est produit une au sujet de la publication

Les quantités de blés, farines, seigles, etc., qui ont été transportées jusqu'ici à la halle au blé, aux halles centrales, aux Invalides, à l'Ecole militaire et à l'usine Cail sont loin d'atteindre encore le chiffre des quantités déclarées.

Quelques personnes ayant fait savoir qu'elles ne pouvaient pas se procurer les moyens de transport nécessaires, des instructions ont été données pour que les agents de service de l'octroi et des douanes fissent procéder à l'enlèvement des marchandises déclarées.

Le ministre de l'agriculture et du commerce prévient une dernière fois les détenteurs de blés, farines, seigles, etc., qu'ils aient à les déclarer, s'ils ne l'ont déjà fait, et, en tout cas, à les transporter immédiatement dans les locaux indiqués, ou à lui faire savoir s'ils sont dans l'impossibilité d'opérer ce transport.

Ceux qui ne se conformeraient pas à ces prescriptions seraient passibles des peines portées par les lois et s'exposeraient à la confiscation de la marchandise et à l'emprisonnement.

(Lois du 19 brumaire an III, art. 14, et du 3 pluviôse an III, art. 1er.)

Le maire du 8e arrondissement a adressé au maire de Paris la lettre suivante :

Monsieur,

Les habitants du 8e arrondissement, répondant à mon appel, ont mis à ma disposition des sommes importantes qui facilitent ma tâche dans les circonstances que nous traversons.

Mais, pour ces généreux citoyens, la division territoriale due aux nécessités administratives ne porte aucune atteinte à l'esprit de fraternité qui unit entre eux tous les membres de la grande cité.

de la dépêche de M. Gambetta, qui n'a pu être autographiée qu'à quatre heures du matin.

En présence de ces réclamations, M. le ministre de l'intérieur ne peut qu'inviter MM. les imprimeurs et gérants à modifier l'heure de leur mise en pages et à en donner avis au bureau de la presse.

Nous avons d'ailleurs en ce moment à Paris des hôtes nombreux et intéressants.

Aussi la plupart des donateurs m'ont exprimé le désir qu'une somme prélevée sur ces fonds fût offerte à ceux de mes collègues dont les arrondissements sont les plus éprouvés.

A ce titre, monsieur, je tiens à votre disposition une somme de 25,000 fr. et je suis heureux d'être l'interprête de mes administrés.

Le maire du 8e arrondissement.

CARNOT.

Le maire de Paris a répondu :

Monsieur le maire,

L'exemple donné par votre arrondissement est un noble exemple. Il atteste d'une manière éclatante l'esprit de solidarité qui unit toutes les classes de la population parisienne,

L'ennemi croyait nous détruire il nous relève, au contraire, et nous purifie, et le siége de Paris, rapprochant les bras et les âmes, effaçant les rivalités et les discordes, est, dès à présent, une école de toutes les vertus républicaines.

Vous avez déjà reçu, monsieur le maire, les remerciements de la réunion des maires; je suis heureux de vous adresser aujourd'hui le témoignage public de la reconnaissance universelle.

JULES FERRY.

MAIRIE DU 8e ARRONDISSEMENT

Le froid est en ce moment pour nous un ennemi redoutable ; sa rigueur inusitée expose nos soldats à des souffrances contre lesquelles ils sont mal défendus.

Le Gouvernement demande pour eux des bas de laine, des gants fourrés, des peaux de moutons.

Le maire du 8e arrondissement, qui a trouvé déjà un si précieux concours chez ces concitoyens, leur fait encore un pressant appel.

Il compte sur le patriotisme pour imprimer à ces dons toute la rapidité possible.

Les objets devront être envoyés de suite à la lingerie municipale, faubourg Saint-Honoré, 23.

NÉCROLOGIE. — Le général de division Bentzman est mort le 26 décembre, âgé de cinquante-neuf ans. Il est mort à son poste de commandant de l'artillerie de la rive gauche.

Atteint, depuis plusieurs années, d'une grave affection du poumon, il savait qu'il mourrait cet hiver. N'ayant pu, en raison de sa santé, avoir un commandement à l'armée du Rhin, il accourut à Paris au moment de l'investissement pour donner ses derniers jours à son pays. Il s'est éteint en pleine connaissance de lui-même, occupé jusqu'au dernier moment de ses devoirs de soldat.

Voici l'état des services du général de Bentzman, né à Malines, le 28 mai 1812 : élève à l'Ecole polytechnique en 1831 ; sous-lieutenant élève à l'Ecole d'application de Metz en 1833 ; capitaine en 1841 ; chef d'escadron le 8 mai 1852 ; lieutenant-colonel le 2 octobre 1855 ; colonel le 26 décembre 1858 ; général de brigade le 6 novembre 1860 ; général de division le 26 février 1870.

Le général de Bentzman comptait neuf campagnes en Afrique, du 9 avril 1837 au 29 août 1842 et du 18 novembre 1846 au 20 janvier 1848. Dans cette dernière période, il avait été attaché au général de Lamoricière comme officier d'ordonnance. Il l'accompagna en France et demeura près de lui pendant son ministère et son ambassade en Russie.

Le général de Bentzman a participé au siége et à la prise de Sébastopol, du 7 février 1855 au 1er juillet 1856. En 1860, il fut nommé commandant de l'artillerie du corps expéditionnaire de Chine.

Il a été cité trois fois à l'ordre de l'armée. Une première fois pendant l'expédition de Mascara, en 1841 ; la seconde et la troisième à l'occasion de la prise de Tang-ho et de la bataille de Palikao,

---

ERRATUM. — Sur la liste des militaires cités à l'ordre de l'armée pour l'affaire d'Epinay, figure le nom de Durand,

garde mobile au 1er bataillon de la Seine. L'inscription de ce nom provient d'une erreur de copiste. Il doit être remplacé par celui de *Victor Duvanel*, qui vient de succomber aux suites de sa blessure.

Il n'y a pas de garde mobile portant le nom de Durand dans le 1er bataillon de la Seine.

Sur la liste des militaires mis à l'ordre du jour de l'armée (*Journal officiel* du 30 novembre) figure le nommé Mégrot (Charles), caporal au 67e de ligne, qui a eu la poitrine traversée en se portant bravement à l'ennemi dans la reconnaissance du 30 septembre, en avant du fort de Charenton. Mort des suites de sa blessure.

Le prénom doit être remplacé par ceux de *Ernest Ambroise*.

Une vente d'articles de Paris, d'articles de nouveauté, de fantaisie, etc., provenant des offrandes de négociants et marchands parisiens, vient d'être organisée pour trois jours (vendredi, samedi et dimanche), dans la salle des Fêtes, à la mairie du Temple, au profit de l'atelier de travail pour les femmes, fondé dans le troisième arrondissement.

La vente au profit des victimes de la guerre sera de nouveau ouverte, à midi, le vendredi 30 et le samedi 31 décembre dans les salons du ministère de l'instruction publique.

Le baron Taylor, au nom du suprême conseil du rite écossais, vient de faire verser à la caisse de la Société internationale de secours aux blessés des armées de terre et de mer la somme de 2,110 fr., formant la moitié d'une souscription ouverte dans les loges de son obédience.

SAMEDI 31 DÉCEMBRE

DÉCRET. — Sont promus au grade de colonel (rang du 8 décembre 1870) :

MM.

Lespieau (Théodore-Manuel-Jean), lieutenant-colonel du 112° régiment d'infanterie de ligne.

Pistouley (Nicolas-Auguste), lieutenant-colonel d'infanterie hors cadres, commandant du fort de Nogent.

Paris le 30 décembre 1870

RAPPORT MILITAIRE

Le feu de l'ennemi a recommencé ce matin à 7 heures 45 ; il a été vif pendant une partie de la journée, mais il n'a pas produit de sérieux effets. Il n'y a eu que trois blessés au fort de Nogent, sur lequel se sont portés principalement ses efforts, et 2 au fort de Rosny.

Le fort de Nogent a cependant été bombardé de huit heures du matin à quatre heures et demie du soir.

Le Gouverneur a pu juger par lui-même de la solidité du moral des défenseurs des forts. L'artillerie de la garde nationale, éprouvée dès le premier jour, est pleine d'entrain et de dévouement.

Paris, le 30 décembre 1870

Le Gouverneur de Paris vient d'adresser à la population et à l'armée de Paris la proclamation suivante :

CITOYENS ET SOLDATS !

De grands efforts se font pour rompre le faisceau des sentiments d'union et de confiance réciproque auxquels nous devons de voir Paris, après plus de cent jours de siége, debout et résistant. L'ennemi, désespérant de livrer Paris à

l'Allemagne pour la Noël, comme il l'a solennellement annoncé, ajoute le bombardement de nos avancées et de nos forts aux procédés si divers d'intimidation par lesquels il a cherché à énerver la défense. On exploite devant l'opinion publique les mécomptes dont un hiver extraordinaire, des fatigues et des souffrances infinies ont été la cause pour nous. Enfin, on dit que les membres du Gouvernement sont divisés dans leurs vues sur les grands intérêts dont la direction leur est confiée.

L'armée a subi de grandes épreuves, en effet, et elle avait besoin d'un court repos que l'ennemi lui dispute par le bombardement le plus violent qu'aucune troupe ait jamais éprouvé. Elle se prépare à l'action avec le concours de la garde nationale de Paris, et, tous ensemble, nous ferons notre devoir.

Enfin, je déclare ici, qu'aucun dissentiment ne s'est produit dans les conseils du Gouvernement, et que nous sommes tous étroitement unis en face des angoisses et des périls du pays, dans la pensée et dans l'espoir de sa délivrance.

Le Gouverneur de Paris

GÉNÉRAL TROCHU

GARDE NATIONALE DE LA SEINE

ORDRE DU JOUR

Le commandant supérieur est heureux de porter à la connaissance de ses camarades les deux lettres suivantes, qu'il vient de recevoir :

Vitry, le 29 décembre 1870

Monsieur le commandant supérieur,

Les huit bataillons de la garde nationale sous mes ordres rentrent aujourd'hui à Paris.

Je ne veux pas les laisser s'éloigner sans vous faire con-

naître combien j'ai eu à me louer de leur attitude énergique et de leur bon esprit.

Ils ont occupé nos postes avancés avec autant de solidité que de sang-froid; et j'ai l'honneur de vous demander, si les exigences de votre commandement le permettent, de me renvoyer ces mêmes bataillons à Vitry, quand leur tour de marche sera revenu.

Ce serait donner à la défense de nos lignes des troupes connaissant déjà le terrain et disposées, je l'ai vu, à les défendre vigoureusement.

Je dois aussi ajouter que les officiers supérieurs placés à la tête de ces deux régiments, ont exercé ici leur commandement avec un tact et une fermeté qui ont puissamment contribué la à régularité du service et évité toute éspéce de conflit.

Veuillez agréer, etc.

Le contre-amiral, commandant la 3e division du corps de la rive gauche (3e armée).

POTHUAU

Quartier général, à Neuilly-sur-Seine
29 décembre 1870.

Mon général,

Au moment où vous rappelez à Paris les 8e et 18e régiments de la garde nationale mobilisée qui avaient été mis à ma disposition, et qui sont, je me fais un devoir de le dire, parfaitement commandés, je tiens à vous répéter que j'en ai été on ne peut plus satisfait pendant les douze jours qu'ils sont restés sous mes ordres.

Lors des opérations que nous avons faites le 21 de ce mois, en avant du Mont-Valérien, ces régiments ont montré une très-bonne attitude : dans leurs cantonnements, ils ont été

patients, disciplinés comme de vieilles troupes, et je suis certain qu'en toutes circonstances j'aurais pu compter sur leur courage et leur dévouement.

Si tous les bataillons mobilisés de Paris sont animés du même esprit que ceux-ci, nous pouvons nous rassurer et attendre avec calme le résultat du bombardement qui commence et les attaques de vive force que l'ennemi oserait tenter.

Recevez, mon général, etc.

Le général commandant la 3e division
(rive droite,)

BEAUFORT

De pareils témoignages, émanant de juges aussi compétents que les deux officiers généraux qui ont bien voulu les transmettre, sont assurément des plus flatteurs pour les troupes qui les ont mérités.

Le commandant supérieur ajoute que les renseignements, les rapports qu'il a reçus et reçoit chaque jour sur les nombreux bataillons employés à l'extérieur, lui permettent d'affirmer que ces éloges, donnés à quatre régiments, peuvent s'appliquer à tous les autres.

M. le général Ribourt, commandant supérieur à Vincennes; M. le colonel Le Mains, commandant supérieur à Créteil, parlent dans les mêmes termes des troupes qu'ils ont eues sous leurs ordres.

Ce dernier officier signale le 200e bataillon comme ayant effacé, par sa bonne conduite, le fâcheux souvenir de la tenue dans laquelle il était arrivé, la première fois, aux avant-postes.

Le commandant supérieur n'a jamais douté des dispositions de ses compagnons d'armes. Ils apprécieront bientôt,

par la grandeur des efforts qu'il réclamera d'eux, quelle confiance il met dans leur abnégation, leur patriotisme et leur courage.

Le général commandant supérieur de la garde nationale de la Seine.

CLÉMENT THOMAS

Paris, le 30 décembre 1870

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS

Conformément aux instructions ministérielles qui fixent la clôture de chaque exercice annuel des caisses d'épargne de France à la veille du dernier dimanche de décembre, la Caisse d'épargne de Paris vient d'arrêter son bilan à la date du samedi 24 décembre 1870.

Voici le résumé des opérations de l'année :

La Caisse d'épargne de Paris a reçu en 1870 :

1° En 201,278 versements, dont 23,023 nouveaux, la somme de 14,550, 517 fr. 53 c. ;

2° En 841 transferts-recettes provenant des caisses d'épargne départementales, la somme de 334,412 fr. 71 c. ;

3° En 49,623 parties d'arrérages des rentes appartenant aux déposants, 337,609 fr. 50 c.

Elle a en outre capitalisé pour le compte des déposants les intérêts montant à 1 million 614,485 fr. 48 c.

Elle a remboursé par contre :

1° En 118,260 payements en espèces, dont 38,605 pour solde, la somme de 24,697,389 f. 92 ;

2° En 1,235 payements en Bons du Trésor, en exécution du décret rendu par le Gouvernement de la défense nationale, le 17 septembre dernier, la somme de 324, 810 fr. ;

3° En 1,092 transferts-payements envoyés aux caisses d'épargne départementales la somme de 398,139 fr. 76 ;

4° En achats de 110,891 fr. de rentes pour le compte de 4,502 déposants, la somme de 2,542,306 fr. 75 ;

5° Et en 14 placements à la caisse des retraites pour la vieillesse, la somme de 5,699 fr.

Les recouvrements opérés dans le cours de l'année 1870 par la Caisse d'épargne de Paris, pour le compte de la société des prêts au travail, ont été au nombre de 30,052 fr. Les sommes payées pendant la même année par la Caisse d'épargne de Paris, à la société des prêts au travail, se sont élevées en totalité à 477,935 fr. 31 c.

Au 24 décembre 1870, le solde dû par la Caisse d'épargne de Paris à 254,409 déposants s'élevait à 43,031,720 f. 61 c.

Ce solde était représenté de la manière suivante :

Sommes en caisse en espèces...........	15.785 f.	83
Sommes en caisse en bons du Trésor....	8.340	»
Sommes à la Banque de France.........	177.343	11
Sommes à la Caisse des dépôts et consignations..................................	42.830.251	67
Total égal.......	43.031.720 f.	61

D'après le bilan, les fonds de dotation et de réserve qui consistent en rentes 3 0/0 sur l'Etat ainsi qu'en immeubles, s'élèvent :

Le fonds de réserve à	929.127 f.	56
Le fonds de dotation à	1.263.475	95
Ensemble........	2.192.603 f.	51

SOUSCRIPTION NATIONALE POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 30 décembre 1870.

Souscription par la commune de Neuilly...........	5,000	»
Divers souscripteurs à la mairie du 5e arrondissement.	863	15
Total.............	5,863	15

THÉATRES. — Le théâtre-Français donnera dimanche, 1er janvier, à 1 heure 1/2, le *Misanthrope, le Malade imaginaire* et un intermède.

Les principaux artistes joueront dans cette représentation.

Lundi 2 janvier 1871, aura lieu au théâtre de la Porte-Saint-Martin, une représentation littéraire, dramatique et musicale, donnée par le XIIe arrondissement pour vêtir et chauffer ses petits enfants pauvres, avec le concours des théâtres Lyrique, du Vaudeville, de la Porte-Saint-Martin et des Bouffes-Parisiens. On commencera à sept heures précises.

DIMANCHE 1er JANVIER 1871

Au moment où l'ennemi menace Paris d'un bombardement, le Gouvernement, résolu à lui opposer la plus énergique résistance, a réuni en conseil de guerre, sous la présidence du Gouverneur, les généraux commandant les trois armées, les amiraux commandant les forts, les généraux des armes de l'artillerie et du génie. Le conseil a été unanime dans l'adoption des mesures qui associent la garde nationale, la garde mobile et l'armée à la défense la plus active.

Ces mesures exigeront le concours de la population toute entière. Le Gouvernement sait qu'il peut compter sur son courage et sa volonté inflexible de combattre jusqu'à la délivrance. Il rappelle a tous les citoyens que, dans les moments décisifs que nous allons traverser, l'ordre est plus nécessaire que jamais. Il a le devoir de le maintenir avec énergie, on peut compter qu'il n'y faillira pas.

RAPPORT MILITAIRE

L'ennemi a augmenté ses batteries de gros calibre et a rapproché plusieurs d'entre elles des points d'attaque. Ses pro-

jectiles sont arrivés aujourd'hui en assez grand nombre à la ferme de Groslay, à Drancy, Bobigny, Bondy, et quelques-uns même sont parvenus jusqu'à la Folie et Noisy-le-Sec.

Il a continué en même temps le bombardement sur les forts de Rosny, Nogent et Noisy. Nous n'avons eu que quelques dégâts matériels et un très-petit nombre de blessés.

Paris, le 31 décembre 1870

ORDRE DU JOUR. — Les vingt bataillons de garde nationale mobilisée placés sous mon commandement rentrent dans Paris, selon les ordres de M. le Gouverneur, pour se remettre des rudes nuits de bivouac passées dans les tranchées de l'est.

En attendant de nous revoir pour une prochaine action, je regarde comme un grand honneur pour moi d'avoir le devoir et le plaisir de remercier ces bataillons de leur active coopération, de leur bon esprit et de la fermeté de caractère qu'ils ont constamment déployée au milieu de nos épreuves.

Noisy, le 31 décembre 1870.

Le vice-amiral

SAISSET.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La société de prévoyance en faveur des citoyens sous les armes adresse à la population de Paris l'appel suivant :

Le froid sévit avec une violence extrême. L'hiver commence à peine, et, déjà, des centaines de nos braves soldats ont succombé sous le coup des rigueurs de la saison. L'amélioration de l'habillement de nos troupes doit donc occuper nos pensées et être l'objet de notre plus vive sollicitude. Tout ce que le Gouvernement, malgré sa vigilance et son zèle, n'a pu réaliser, il faut que les citoyens de toutes les classes et de toutes les conditions l'accomplissent sans hési-

tation et sans retard : il y va de la santé de nos défenseurs ; il y va du salut de la patrie !

Une souscription nationale nous a donné une artillerie puissante ; une nouvelle souscription fournira à notre vaillante armée des moyens efficaces pour vaincre un nouvel ennemi terrible, la rigueur de la saison, et pour procurer à nos soldats des gilets de flanelle, des gants, des cache-nez, des chaussettes de laine, etc.

A cet effet, le comité de la société de prévoyance a ouvert une souscription au siége de ladite société, rue de Rivoli, 192 (vis-à-vis les Tuileries).

On y reçoit, dès à présent, des dons en espèces, quelle que soit leur importance, et des dons en nature, tels que tissus de laine, lainages de toutes sortes, pièces, coupons et échantillons de toute grandeur, chausettes de laine, gants chauds, semelles, gilets de tricot et de flanelle, plastrons, chemises, ceintures et caleçons de flanelle, peaux de moutons, couvertures, etc.

Le peuple de Paris qui, au milieu des épreuves terribles qu'il traverse depuis trois mois, a donné tant de preuves de charité et de dévouement, répondra certainement à ce nouvel appel.

Paris, le 30 décembre 1870

L'Académie française a décidé la prorogation au 31 mars prochain, de tous les concours dont le délai avait été fixé au 31 décembre.

Les concours prorogés sont les suivants : pour les prix de vertu, pour le prix Gobert, pour le prix Bordin, pour le prix Thiers, pour le prix Thérouanne, et enfin pour le prix Langlois (traductions).

Dans la séance du jeudi 29 décembre, l'Académie a nommé M. Vitet, directeur, et M. Emile Augier, chancelier, pendant le premier trimestre de 1871.

SOUSCRIPTION NATIONALE POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 31 décembre 1870

La garde nationale de Saint-Cloud	424	50
La commune d'Arcueil	1.000	»
Total.......	1.424	50

La chambre des notaires de Paris a voté, dans sa séance du 28 courant, une somme de 500 fr. pour l'œuvre du travail des femmes.

La chambre des notaires de Paris a voté aussi une somme de 3,000 fr. à répartir également entre les pauvres des vingt arrondissements de la ville de Paris.

A l'occasion du 1er janvier, le syndic des agents de change a versé, au nom de la compagnie, entre les mains du maire de Paris, une somme de 24,000 fr, destinée aux nécessiteux de Paris.

Lundi 2 janvier, au Théâtre-Français, à sept heures du soir, *Tartuffe*, comédie en cinq actes de Molière; *les Plaideurs*, comédie en trois actes de Racine; *Bon jour, bon an*, à propos en vers de M. E. Manuel; *aux Fleuves*, poésie de M. H. de Bornier; *le Crapaud*, de M. Victor Hugo; *Stella* de M. Victor Hugo, et *la Colère d'un franc-tireur* de M. Catulle Mendès.

LUNDI 2 JANVIER 1871

RAPPORTS MILITAIRES

L'ennemi a tiré pendant une grande partie de la nuit ; nous avons eu quelques blessés parmi les travailleurs.

Dans nos forts, pas de blessés, peu de dommages. Le bombardement de Bondy a redoublé d'intensité pendant la nuit ; celui de Rosny a été régulier, sans accident ni incident.

A onze heures du soir, une assez forte reconnaissance prussienne s'est approchée de Bondy ; nos soldats ont laissé venir l'ennemi à bonne portée et l'ont reçu par une vive fusillade qui l'a fait rentrer dans ses lignes après avoir essuyé des pertes.

Ce matin, l'attaque est plus vive, les coups se succèdent presque sans interruption.

Paris, le 1er janvier 1871

1er janvier 1871, soir.

Le feu de l'ennemi, qui s'est ralenti à partir de onze heures ce matin, a été presque nul sur les forts de Noisy et Rosny pendant l'après-midi.

On a continué à tirer lentement sur Nogent, qui n'a eu qu'un homme blessé légèrement.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le froid rigoureux qui sévit contre nous avec une âpreté si cruelle n'a pas seulement pour conséquence d'infliger à nos soldats et à notre population les plus dures souffrances, il nous condamne à ignorer ce qui se passe en province, en interrompant les voyages déjà si incertains de nos messagers. Depuis le 14 décembre, le Gouvernement n'a reçu aucune nouvelle officielle, et c'est seulement par quelques feuilles

allemandes qu'il a pu obtenir les renseignements forts incomplets et maintenant fort arriérés que le public connaît. C'est là une situation pleine d'anxiété et cependant nul de nous ne sent diminuer sa confiance. Au dessus de nos murailles où veille la garde nationale, au-dessus de nos forteresses que l'ennemi commence à couvrir de ses feux, s'élève comme un souffle d'espoir et de délivrance qui pénètre tous les cœurs et y fait naître une vague mais ferme intuition du succès. C'est à ce sentiment généreux qu'il faut attribuer la facilité avec laquelle sont accueillies les rumeurs favorables les plus contraires à toute vraisemblance. Ces jours derniers, il a suffi à un jeune soldat réfractaire de raconter l'arrivée à Creil d'un corps de quatre-vingt mille Français, pour que, plus prompte que l'éclair, cette lueur de bonne fortune illuminât soudain la cité, et fût acceptée comme une vérité certaine. Vérification faite, le récit était mensonger. Son auteur est entre les mains de la justice qui recherchera avec soin les motifs qui l'ont entraîné à cette mauvaise action. Le bon sens et le patriotisme de la population de Paris, qui se montre à la fois si ardente et si sage, la mettent en garde contre les retours violents qu'amène forcément l'abandon d'une illusion si légitimement chère. Il n'en faut pas moins se montrer sévère contre de pareilles entreprises et se fortifier à l'avance contre l'attrait puissant des nouvelles hasardées. Mais ce que nous pouvons affirmer sans crainte d'être démentis, c'est qu'il n'est pas téméraire d'espérer, et que, des faits généraux, se dégagent des symptômes graves qui doivent nous soutenir et nous faire croire à la prochaine efficacité de notre résistance. Il est certain que les départements opposent à l'ennemi une résolution qui l'étonne et le déconcerte. On en trouve l'aveu, d'autant plus précieux qu'il est involontaire, dans la plupart de ses relations. Ce sol français, qu'il avait traversé au pas de course dans la première partie de la campagne, lui est maintenant disputé pied à pied, et son sang s'y mêle avec celui de nos braves soldats qui accourent sous nos drapeaux à la voix de la France républicaine.

Nous ne connaissons qu'imparfaitement les combats livrés dans la vallée de la Loire. Et ce n'est pas sans raison que leurs narrateurs prussiens les entourent d'obscurité. Nos armes n'ont pas toujours été heureuses; les corps de Chanzy et de Bourbaki ont été séparés, mais ils luttent avec énergie, quelquefois victorieusement. C'est avec une émotion profonde qu'à défaut des bulletins de nos officiers, dont nous admirons le courage, nous lisons ceux de l'ennemi, forcé de reconnaître la solidité de ces troupes civiques, arrachées d'hier à la famille, et si bien animées par l'amour de la patrie qu'à peine équipées, elles sont dignes de se mesurer avec des guerriers consommés. Elles les tiennent en échec, les font reculer, se dérobent à leurs attaques et s'avancent vers nous en attirant tous ceux qui comprennent la grandeur du danger et la sainteté du devoir. Or, le nombre doit en être grand, car, c'est encore l'ennemi qui nous l'apprend, notre chère et malheureuse Lorraine, tout opprimée qu'elle est par l'occupation prussienne, cache ses enfants dans les plis des vallons, et les envoie furtivement à nos armées malgré les uhlans qui les menacent de mort. Nos forces augmentent donc incessamment par ce recrutement qui ne s'arrêtera plus, tandis que celles des Prussiens diminuent et s'affaiblissent.

Nous ne savons rien de précis des mouvements des deux généraux qui marchent à notre secours, mais la précaution des feuilles prussiennes de nous les cacher, ne peut que nous encourager. Sans doute, nous ne devons pas nous bercer de chimères ; nous sommes en face des périls les plus graves qui puissent accabler une nation. Cependant tous, nous sentons que notre France républicaine les surmontera. Paris lui a donné l'exemple, et cet exemple est noblement suivi. Paris ne veut pas succomber. Sa population tout entière, d'accord avec les hommes qui ont l'insigne honneur de diriger sa défense, repousse hautement toute capitulation. Paris et le Gouvernement veulent combattre, — là est le devoir, — et comme le pays tout entier s'y associe sans ré-

serve, quelle que soit l'épreuve passagère qui lui soit infligée, il ne s'humiliera pas devant l'étranger.

Le transport du numéraire pour la solde de la garde nationale, dans les vingt mairies de Paris, s'est opéré jusqu'à présent au moyen de voitures publiques prises sur la place.

La diminution croissante des voitures en circulation commençant à créer pour ce service des difficultés qui peuvent devenir insurmontables, le ministre de l'intérieur étudie les moyens les plus propres à en assurer le fonctionnement avec promptitude et sécurité.

Une soirée populaire de poésie moderne aura lieu mercredi soir, 4 janvier, au théâtre des Bouffes-Parisiens; le produit sera versé dans les caisses des cantines nationales.

Des poésies patriotiques des principaux poëtes contemporains seront dites par Mmes Favart, Victoria Lafontaine, Croizette; MM. Maubant, Coquelin, Coquelin jeune, de la Comédie-Française, et Saint-Germain, du Vaudeville.

Une soirée musicale, scientifique et littéraire, au bénéfice des victimes de la guerre, sera donnée au théâtre de l'Athénée, demain lundi 2 janvier, à huit heures du soir. On entendra dans cette soirée MM. Lebeau, Danbé, Hustache, Arsandaux, Pagans; Mmes Savary, Elena Sanz, Peudefer et Anna de la Grange. Le docteur Mallez fera une allocution sur l'application de l'électricité à la médecine et à la chirurgie. Expériences par M. Trouvé.

La vente en faveur de l'Association internationale, pour l'organisation du travail des femmes, aura lieu les jeudi et vendredi, 5 et 6 janvier, de une heure à quatre heures, salle

du conseil du chemin de fer du Nord, et sera présidée par Mme la baronne James de Rothschild.

Il y sera vendu, en faveur de l'œuvre, des comestibles, des vêtements pour les pauvres, des chemises de flanelle, des gants, des chaussons de laine, des passe-montagnes, et tous les objets si utiles en ce moment à la troupe et à la garde nationale.

MARDI 3 JANVIER

DÉCRET. — Art. 1er. Le corps d'artillerie, constitué par décret en date du 23 septembre 1870, sous le nom de corps franc d'artillerie (service des mitrailleuses) prendra à l'avenir la dénomination de *corps d'artillerie des mitrailleuses.*

Il sera affecté à l'essai et au service des pièces et autres engins de guerre fabriqués par l'industrie privée.

Art. 2. Il sera composé de huit batteries à pied, d'un parc d'artillerie et d'une batterie de parc montée.

Art. 3. Les engagements n'auront lieu, et les grades ne seront conférés que pour la durée de la guerre.

Paris, le 2 janvier 1871

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 1er janvier 1871, sont nommés Chevaliers de l'ordre :

M. Bonnaire (Stanislas-Auguste-Henri), enseigne de vaisseau.
M. Gaston (Jean), sergent d'armes.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret en date du 1er janvier 1871, la médaille militaire a été conférée aux officiers-mariniers et marins fusiliers du 3e bataillon dont les noms suivent :

MM.
Brodin (Théodore-Eugène), capitaine d'armes.
Jacquesson (Emmanuel-Justin), sergent d'armes.

Wolentenowicz (Mathieu-Victor), sergent fourrier.
Lis (Emile) 2e maître de charpentage.
Jeanty (Bernard), matelot.
Beluteau (André, matelot,
Kervajo (Joseph), matelot.
Fourcroy (Antoine-Urbain, matelot.
Ameline (Jean-Marie-Louis), matelot.
Dufour (Eugène-Emmanuel), matelot.
Bédefer (Julien-Jean), matelot.
Méricq, (Pierre), matelot.
Déquéant (Louis-Joseph, matelot.
Pallas (Pierre), matelot.
Auvray (Isidore), matelot.
Ducatez (Henri), matelot.
Richard (Armand-Wilhem), matelot.
Lupart (Constantin), matelot.
Sicard (Emile), matelot.
Hugony (Jacques), matelot.

RAPPORTS MILITAIRES

Paris, 2 janvier 1871, au matin

La nuit a été calme.

Deux ou trois explosions se sont fait entendre sur le plateau de Châtillon. La tour des Anglais a sauté. L'ennemi semble y travailler activement.

Une forte patrouille a pénétré cette nuit dans Rueil et s'est retirée après avoir essuyé le feu du poste de l'avenue de la Gare.

Le bombardement des forts de Nogent, Rosny, Noisy et des villages environnants a continué ce matin sans causer jusqu'à présent de dommages bien sérieux. Le feu est cependant très-vif sur Nogent, et des obus, dont beaucoup éclatent en l'air, sont dirigés sur le village.

Le Gouverneur de Paris.

P. O. *Le général chef d'état-major général*

SCHMITZ.

Pour copie conforme :

Le ministre de l'intérieur par intérim.

JULES FAVRE

Paris, le 2 janvier 1871 au soir.

Les efforts du feu de l'ennemi se sont portés aujoud'hui contre le fort de Nogent, sur lequel il a lancé 600 obus. Il n'y a eu aucun effet produit : un seul homme blessé légèrement et pas de dégâts.

On travaille activement dans tous nos forts.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Les journaux *le Réveil et le Combat* ont publié nne lettre de plusieurs détenus de la Conciergerie à propos du transfert de l'un d'entre eux, Bauer, à la prison de Mazas. Ils allèguent que Bauer aurait été l'objet, de la part des agents, de brutalités d'autant plus coupables qu'il était malade, et que le transfert aurait été ordonné sous le faux prétexte de lui faire suivre à Mazas un traitement pour lequel la Conciergerie n'offrait pas les ressources nécessaires.

La vérité est que le sieur Bauer, étranger de naissance, âgé de dix-neuf ans, a été, comme tous les détenus arrêtés à la suite de l'attentat du 31 octobre, traité à la Conciergerie d'une manière qui ne peut motiver aucune plainte ; que de nombreux adoucissements ont été apportés en sa faveur, comme en faveur de ses co-détenus, au régime réglementaire de la prison ; qu'il n'a reconnu le traitement exceptionnel dont il a été l'objet qu'en se signalant par son indiscipline et en profitant de toutes les occasions pour troubler l'ordre en provoquant et en injuriant les gardiens. C'est dans ces circonstances qu'il a été transféré à Mazas. Il est d'ailleurs parfaitement exact qu'il était atteint d'une affection rendant nécessaire un traitement balnéaire, qui ne pouvait lui être appliqué à la Conciergerie, et que la prison de Mazas permettait de mettre à sa disposition. Le transport s'est effectué sans que les agents aient employé la force au delà de la mesure indispensable pour assurer l'exécution de l'ordre qui leur avait été donné.

SOUSCRIPTION NATIONALE POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 2 janvier 1871

Le 69e bataillon (1re Cie)........................	176 f.	»
69e bataillon (6 Cie 2e vers)......................	8	25
Total....	184	25

Versements reçus par la Caisse d'épargne de Paris, du mardi 27 décembre au lundi 2 janvier 1871, de 296 déposants, dont 25 nouveaux, 12, 167 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 1,700 déposants, dont 307 soldés, 74,642 fr. 36 c.

Remis 71 bons du Trésor, pour 6,890 fr.

La société de secours aux blessés fait de nouveau un pressant appel au patriotisme et à la générosité de tous pour procurer quelques distractions aux souffrances de nos blessés militaires. Elle recevra avec reconnaissance les livres et les jeux de toute sorte pour les distribuer dans les hôpitaux et ambulances.

MERCREDI 4 JANVIER

Le Gouvernement de la défense nationale.

Vu les décrets du 30 septembre et du 9 octobre 1870.

Considérant que les circonstances qui ont motivé les mesures consacrées par ces décrets, nécessitent, par leur durée, la prorogation desdites mesures.

DÉCRÉTE:

Art. 1er. Un nouveau délai de trois mois est accordé aux

locataires habitant le département de la Seine, qui déclareront être dans la nécessité d'y recourir pour le payement du terme de loyer échu le 1er janvier 1871 et des termes précédemment échus qui ne seraient pas encore acquittés.

Art. 2. En cas de contestation entre propriétaire et locataire, la déclaration prescrite par l'article 1er, devra être faite en personne par le locataire. S'il est dans l'impossibilité de se présenter, les motifs de son empêchement seront laissés à l'appréciation du juge de paix.

Art. 3. Le propriétaire sera admis à justifier que son locataire est en état de payer tout ou partie des termes échus.

Le locataire qui aura fait une fausse déclaration sera déchu du bénéfice de sa déclaration, sans préjudice de tous dommages-intérêts envers le propriétaire, s'il y a lieu.

Art. 4. Les juges de paix auront compétence, en fait de payement de loyers, quelle que soit la somme en litige, jusqu'à ce qu'il en soit autrement disposé.

Art. 5. Les juges de paix statueront, en cette matière, comme amiables compositeurs.

Art. 6. Toutes les dispositions des décrets des 30 septembre et 9 octobre 1870 auxquelles il n'est pas dérogé par le présent décret sont maintenues.

Art. 7. Toute procédure relative à l'exécution des décrets des 30 septembre et 9 octobre 1870 et du présent décret, sera dispensée de tous frais de timbre et d'enregistrement.

Fait à Paris, le 3 janvier 1871

DÉCRET. — Il est ouvert au ministre de l'intérieur, sur le budget extraordinaire de 1871, un crédit provisoire de vingt millions (20,000,000 fr.) pour faire face aux dépenses des gardes nationales de France.

Paris, le 3 janvier 1871

Par décret, en date du 2 janvier 1871, M. le capitaine de vaisseau Mallet (Athanase a été promu au grade de contre-amiral.

Par un autre décret en date du mêma jour, ont été promus au grade de capitaine de frégate, MM. les lieutenants de vaisseau.

Clément (Félix-Ambroise).

Guibaud (Jules-Pierre).

RAPPORTS MILITAIRES

Paris, 3 janvier 1871.

Le bataillon Poulizac, des éclaireurs de la Seine, a fait une petite expédition en avant de Groslay.

Quelques Prussiens ont été tués. 6 ont été ramenés prisonniers : ils appartiennent à la garde.

Nous avons eu 3 blessés, dont un officier.

La canonnade sur les forts a recommencé ce matin, il n'y a aucun incident à signaler.

Ainsi qu'il a été dit, le feu contre nos forts a repris ce matin avec vivacité. Il a été extrêmement violent jusqu'à quatre heures trois quarts sur le fort de Nogent. Il n'y a eu qu'un seul blessé sans gravité. Sur Bondy, le feu a continué à raison de trois coups par minute.

Au fort de Rosny, le feu a été assez actif. Il y a eu trois hommes légèrement atteints par des éclats.

Le nommé Weiter, soldat d'infanterie de marine, ayant été pris par un poste avancé, au moment où il passait à l'ennemi, a été jugé par la cour martiale et passé par les armes immédiatement. Les ordres les plus rigoureux ont été renouvelés aux avant-postes pour se saisir des individus qui cher-

cheraient à les dépasser, et au besoin pour faire feu sur ceux qui ne s'arrêteraient pas au premier signal.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. Martin (du Nord), lieutenant-colonel du 29e régiment de Paris, prend le commandement du 2e régiment.

M. Roux, promu lieutenant-colonel, prend le commandement du 29e régiment de Paris.

M. Magnan, promu lieutenant-colonel, prend le commandement du 52e régiment de Paris.

Le 181e bataillon passe du 2e régiment, où il est remplacé par le 7e bataillon, au 29e régiment.

Un mobile ayant essayé de dévisser un obus prussien ramassé sur le plateau d'Avron a été grièvement blessé par l'explosion du projectile.

La direction de l'artillerie nous communique les deux notes suivantes dont la lecture attentive pourra prévenir le retour de semblables accidents :

DESCRIPTION DE LA FUSÉE PERCUTANTE PRUSSIENNE

Les obus prussiens, de forme cylindro-ogivale, sont armés d'une fusée percutante logée dans la lumière qui est pratiquée à l'avant du projectile. La partie antérieure de la lumière est seule taraudée ; l'autre partie, qui est lisse, est munie d'un petit épaulement, au milieu environ de sa hauteur.

La fusée comprend :

Une enveloppe où se loge le percuteur; un percuteur ; un écrou évidé ; un bouton à tige contenant la composition fulminante.

L'enveloppe, en laiton, de peu d'épaisseur, est terminée à sa partie inférieure par un fond percé d'un trou central pour le passage des gaz de la composition fulminante. Une ron-

delle de mousseline et une rondelle de laiton percée d'un trou central, sont fixées sur ce fond. Le haut de l'enveloppe est muni d'un petit rebord qui s'appuie sur l'épaulement ménagé dans la lumière du projectile.

Le percuteur est terminé par une tête qui repose sur le rebord de l'enveloppe. Il est percé, de part en part, d'un canal central pour le passage des gaz de la composition fulminante. Une plaque mince, en cuivre, munie d'une aiguille centrale, est encastrée dans la tête. L'aiguille fait saillie sur la tranche de cette tête.

L'écrou évidé, ordinairement en laiton, est fileté extérieurement, pour être vissé dans le haut de la lumière de l'obus; il est percé d'un trou central taraudé où se visse le bouton à tige.

Ce bouton contient un évidement intérieur où est fixée la capsule fulminante.

Un logement pratiqué dans le haut de la partie ogivale de l'obus reçoit une broche qui disparaît après le tir.

PROCÉDÉ RECOMMANDÉ POUR DÉCHARGER LES OBUS

Plonger le projectile dans l'eau en le faisant reposer sur le culot, et vider, au moyen d'une aiguille, le logement de la broche, s'il est obstrué par de la terre.

Attendre un certain temps (une heure environ) pour donner à l'eau le temps de pénétrer dans l'intérieur de l'obus par le canal du percuteur et le trou du fond de l'enveloppe et de noyer la poudre. Dévisser le bouton fileté, s'il est possible, ou l'écrou évidé.

Extraire le percuteur, puis l'enveloppe. Retirer le projectile de l'eau et vider la poudre noyée.

Nota. 1° Certains projectiles prussiens, de gros calibre, sont munis, au culot, d'un trou de chargement fermé par une vis.

S'abstenir absolument de procéder au déchargement du projectile en cherchant à enlever cette vis.

2° Le transport et le maniement d'obus n'ayant pas éclaté sont très périlleux et exigent les plus grandes précautions. Les obus doivent toujours être déplacés le culot en bas.

La caisse de retraites pour la vieillesse a reçu du 1er novembre au 31 décembre 1870, 4,795 versements, s'élevant à 87,345 fr.

Elle a ouvert 129 comptes nouveaux.

Il a été inscrit au grand-livre de la dette publique, 26,171 fr. de rentes viagères aux noms de 209 parties.

Il a été transféré à la caisse d'amortissement 31,298 fr. de rentes.

M. Alphonse de Rothschild met à la disposition de la ville de Paris des bons d'objets confectionnés, gants, bas, gilets, ceintures, jupons, etc., représentant une valeur de 200.000 francs.

Ces bons seront répartis entre les différents arrondissements de Paris, d'après le chiffre de la population nécessiteuse.

La corporation des marchands de bois à brûler a offert un canon au Gouvernement de la défense nationale.

Ce canon porte le nom de *Jean Rouvet*, l'inventeur du flottage.

M. Richard Wallace a souscrit la somme de 300 fr. au profit de l'œuvre pour l'achat de vêtements de laine destinés à l'armée de Paris. 700 chemises de flanelle sont déja distribuées et 1,000 le seront cette semaine.

M. Wolowski, membre de l'Institut, reprendra son cours d'économie politique au conservatoire des arts et métiers, 294, rue Saint-Martin, vendredi 6 janvier, à sept heures et demie du soir. Il exposera la théorie de la population et la doctrine de Malthus.

Au théâtre des Bouffes-Parisiens, mercredi 4 janvier, première séance populaire de poésie moderne, au profit des cantines nationales, avec le concours de Mmes Favart, Victoria Lafontaine, Croizette, MM. Maubant, Coquelin, Coquelin cadet, de la Comédie-Française, et M. Saint-Germain, du théâtre du Vaudeville.

Le lendemain jeudi 5 janvier, au même théâtre, représentation extraordinaire au profit de familles nécessiteuses du 162e bataillon de la garde nationale, avec le concours d'artistes des divers théâtres de Paris.

JEUDI 5 JANVIER

DÉCRET. — Sont nommés dans l'infanterie les officiers dont les noms suivent :

Au grade de colonel :

M. de Boisdenemetz (Edouard-Louis-Maxime), lieutenant-colonel du 135e de ligne.

M. Scholer (Louis-Auguste), lieutenant-colonel du 111e de ligne.

M. Sentupery (Jean-Baptiste-Prosper), lieutenant-colonel d'infanterie, hors cadres.

Au grade de lieutenant-colonel :

135e régiment d'infanterie de ligne : M. O'Neill (Armand-Marie-Arthur), chef du 22e bataillon de chasseurs à pied.

138e régiment d'infanterie de ligne : M. Rabot-Desportes (Charles-Auguste), chef de bataillon au 116e de ligne.

111e régiment d'infanterie de ligne : M. Graval d'Hauteville (Ernest-Paul), chef de bataillon au corps.

DÉCRET. — Le Gouvernement de la défense nationale :

Vu le décret du 1er octobre 1870 ;

Vu le décret du 25 novembre 1870, qui a ordonné le recensement des chevaux, ânes et mulets ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 décembre 1870, qui a interdit la vente des chevaux, ânes et mulets si ce n'est à l'Etat ,

Vu le décret du 15 décembre 1870, qui a fait réquisition de tous les chevaux, ânes et mulets existant dans Paris et hors Paris en deçà de la ligne d'investissement ;

Considérant qu'un certain nombre de détenteurs de chevaux, ânes et mulets n'obéissent pas aux injonctions de livrer et attendent la saisie ;

Considérant que cette attitude, en obligeant à multiplier le nombre des saisies, met en péril l'approvisionnement de la boucherie ;

Qu'il est nécessaire de remédier à ce danger en frappant d'une pénalité les détenteurs qui ne se conforment pas aux injonctions de livrer ;

DÉCRÈTE :

Article unique. Tout cheval, mulet ou âne saisi après injonction délivrée non suivie d'effet dans un délai de vingt-quatre heures, *est confisqué* au profit de l'Etat, sans aucune indemnité.

Fait à Paris, le 4 janvier 1871

RAPPORTS MILITAIRES

Paris, 4 janvier 1871, 11 h. matin

Ce matin vers quatre heures, un détachement ennemi s'est avancé en avant de la ferme des Mèches pour la surprendre : il a été reçu par une vive fusillade, et les hommes se sont sauvés au pas de course, en enlevant plusieurs blessés.

Une demi-heure plus tard, une patrouille ennemie a été surprise par nos éclaireurs du 139e d'infanterie de ligne, et a laissé entre nos mains trois prisonniers.

L'ennemi a canonné Montreuil pendant une partie de la nuit. Il a également tiré sur Bondy très-vivement, mais sans résultat appréciable.

Paris, 4 janvier 1871 soir.

Le bombardement des forts de l'Est a continué aujourd'hui. Le fort de Nogent a reçu plus de 1,200 obus, qui n'ont pas produit plus d'effets que les jours précédents.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Le comité de la Société de prévoyance en faveur des citoyens sous les armes, s'est réuni le 31 décembre, en séance extraordinaire, et a décidé qu'un appel immédiat serait adressé à la presse pour une souscription patriotique destinée à fournir à notre armée des effets d'habillement complémentaires.

Désireux de seconder autant que possible l'administration militaire, et, éclairé par l'expérience de médecins distingués, membres du comité consultatif d'hygiène nommé par le Gouvernement, le comité a cru devoir classer de la façon suivante les diverses catégories d'objets qui seront le plus utiles aux soldats :

1° Chaussettes et bas de laine, chaussons de tricot et de feutre, semelles de paille, de feutre, de flanelle, de cuir, de caoutchouc, genouillères et caleçons de tricot ou de flanelle;

2° Gants, mouffles ou mitaines fourrés, doublés ou tricotés ;

3° Gilets, plastrons, punchos de laine ou de flanelle, cein-

tures de flanelle ou demi-chemises de flanelle et de coton, peaux de moutons et couvertures;

4° Mentonnières, passe-montagues et cache-nez de laine, de flanelle ou de tricot.

La Société de Prévoyance en faveur des citoyens sous les armes rappelle qu'elle reçoit, rue de Rivoli, 192, vis-à-vis les Tuileries, les dons en espèces et les dons en nature déjà désignés; et, de plus, les draps, les tissus de laine, de coton, de flanelle, de toutes les nuances et de toutes grandeurs, même les plus petits coupons.

Elle vous prie, monsieur le directeur, d'accueillir dans les bureaux de votre journal les souscriptions en espèces qui y seront versées en faveur de cette œuvre nationale.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de notre vive reconnaissance et l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Pour le comité central de la Société de prévoyance

Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut; — S. Carraby, avocat; — amiral de Chabannes-Lapalisse; — Raynald de Choiseul; — Henry Dunant, promoteur de la convention de Genève, fondateur de l'œuvre pour les blessés; — Dupuy de Lôme; — J. Dutilh de la Tuque; — Froment-Meurice; — Guillaume, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des beaux arts; — Ernest Hendlé, chef du cabinet du ministre des affaires étrangères, ministre de l'intérieur par intérim; — Legouvé, de l'Académie française; — Albert Liouville, chef du cabinet du ministre des finances; — Eugène Manuel; — marquis de Ploeüc, sous-gouverneur de la Banque de France.

Paris, le 2 janvier 1871

L'administration du *Journal officiel* recevra les souscriptions en espèces.

SOUSCRIPTION NATIONALE POUR ACHAT DE CANONS

Le 21e bataillon de la garde nationale (2e versement) 4,891 fr. 35 c.

La mairie du 3e arrondissement vient de verser au Trésor la somme de 32,700 fr., montant des souscriptions recueillies en ses bureaux pour l'achat de trois nouveaux canons avec affût, avant-train et caissons.

La vente en faveur de l'Association internationale pour l'organisation du travail des femmes, aura lieu aujourd'hui jeudi et demain vendredi, de une heure à quatre heures, dans la salle du conseil du chemin de fer du Nord, et sera présidée par Mme la baronne James de Rothschild. On y trouvera des comestibles, des vêtements pour les pauvres, des chemises de flanelle, des gants, des chaussons de laine, des passe-montagnes, etc.

Le *Journal officiel* de ce jour et divers numéros, qui suivent, publient des extraits du *Moniteur de Seine-et-Oise*, journal officiel de M. de Bismarck à Versailles. Ces extraits n'intéressant qu'indirectement la défense, nous ne croyons pas devoir les reproduire. Nous renvoyons à ce sujet nos lecteurs au *Moniteur Prussien de Versailles* que nous avons publié chez l'éditeur Beauvais, 25 quai Voltaire, à Paris, 2 forts vol. in-8° (1871-72).

VENDREDI 6 JANVIER

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant que tous les blés, seigles et orges existants dans Paris, ont été réquisitionnés par décret du 29 septembre 1870 ;

Que néanmoins il résulte de divers renseignements qu'un certain nombre de cultivateurs conservent, chez eux, du blé de semence ;

Considérant, en outre, que toutes les précautions ont été prises pour fournir aux cultivateurs, après le siége, du blé de semence et des chevaux de labour.

DÉCRÈTE :

Tout particulier qui, à partir de ce moment, et pendant une période de trois mois après la levée du siége, fera sortir du grain de Paris sans un ordre écrit du ministre de l'agriculture et du commerce, sera puni d'une amende de 500 fr. à 1,000 fr., et de la confiscation de la marchandise.

Fait à Paris, le 5 janvier 1871

Sont nommés dans la garde nationale de Paris, au grade de lieutenant-colonel :

M. Magnan, chef du 142e bataillon, en remplacement de M. Baudoin, non acceptant.

M. Roux, chef du 92e bataillon, en remplacement de M. Jannin, décédé.

Fait à Paris, le 2 janvier 1871

LÉGION D'HONNEUR

Par décret, en date du 5 janvier 1871, sont nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les officiers, officiers-mariniers et marins dont les noms suivent :

Au grade d'officier :

MM.

Bionne (Henri-Marius), lieutenant de vaisseau.

Touboulic (Presper-Victor), lieutenant de vaisseau.

Lavison (Charles-Marie-Xavier), lieutenant de vaisseau.

Berbineau (Guillaume-Hyppolyte), lieutenant de vaisseau.

Lefèvre (Jules-Joseph), lieutenant de vaisseau.

Gillot (Gabriel), capitaine au 2e régiment d'infanterie de marine ;

Au grade de chevalier :

MM.

Labarthe (Joseph), lieutenant de vaisseau.

Ardisson (Louis), lieutenant de vaisseau.

Delahuppe de Larturière (Gaston-Isidore-Marie), enseigne de vaisseau.

Salats (Jules-Marie-Paul), enseigne de vaisseau.

Rozée d'Infreville (Emeric-Gustave-Marie). enseigne de vaisseau.

Feyzeau (Pierre-Maurice), enseigne de vaisseau.

Kelland (Jules-Edouard), capitaine au 3e régiment d'infanterie de marine :

Leconte (Paul-Lucien), capitaine au 3e régiment d'infanterie de marine.

Merlin (Louis-Joseph), aide-commissaire de la marine.

Aude (Philippe-Félix-Sextius), médecin de 1re classe de la marine.

Lot (Eugène), 1re maître de canonnage.

Deux (Paul-Michel), canonnier breveté de 1re classe :

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret, en date du 5 janvier 1871, la médaille militaire a été conférée aux officiers-mariniers, marins et militaires de la marine dont les noms suivent :

MM.

Fauchier (Marius), maître charpentier.

Matha (Mathieu), sergent d'armes.

Lefloch (Alexandre-Vincent), 2e maître canonnier.

Boussard (Eugène), 2e maître charpentier.

Cazo (Alphonse-Ange-Marie), 2e maître canonnier.

Kerdraon (Baptiste-Marie), 2e maître canonnier.

Saunier (Victor), 2e maître canonnier.

Goasduff, quartier-maître canonnier.

Thoumine (François-Marie), quartier-maître canonnier.

Pierre (Yves-Julien), quartier-maître canonnier : blessé :

Cavenne (Victor-Jean), quartier-maître canonnier.

Perrot (Joseph-Armand), quartier-maître canonnier.

Cavan (Jean-Marie-Pierre), quartier-maître canonnier.

Isnard (Némorin-Joseph), quartier-maître de manœuvres.

Betreima (Albert-Joseph), caporal d'armes.

Carréga (Auguste-Jean-Baptiste-Marie), canonnier.

Jestin (Jean-Marie), canonnier breveté de 1re classe :

Lecreuzer (François), canonnier breveté de 1re classe :

Denis (Auguste), canonnier breveté.
Belin (Victor-Jean-Auguste), quartier-maître de timonerie.
Gestin (Vincent), matelot fusilier.
Champain (Joseph), matelot de 2e classe :
Roux (Simon), matelot de 3e classe :
Hervelin (Jacques), matelot de 3e classe :
Lebot (François), matelot de 3e elasse :
Coër (Arsène), matelot de 3e classe :
Le Leif (Yves), matelot de 3e classe :
Gombert (Esprit-François-Barthélemy), 1er commis aux vivres.
Manzos (Jean), caporal au 3e régiment d'infanterie de marine :
Wolter (Antoine-Louis), caporal au 2e régiment :
Catois (Pierre-François, soldat au 1er régiment :
Beurre (Jean), soldrt au 2e régiment :
Mugnier (Louis), soldat au 2e régiment :
Guirard (Eugène-Léon), soldat au 2e régiment :
Lajou (Jean), soldat au 2e régiment :
Saillant (Alfred-André), soldat au 2e régiment :
Zaëpfel (Jean), soldat au 4e régiment :
Boissin (Henri), soldat au 4e régiment :
Blain (Antoine), soldat au 4e régiment :
Sabatier (Augustin), soldat au 4e régiment :
Faglin (Joseph), soldat au 3e régiment :
Rougier (Guillaume), clairon au 3e régiment :
Quentin (Antoine-Eugène), soldat au 3e régiment :
Moachon (Michel), soldat au 3e régiment :
Darricarrière (Jean), soldat au 3e régiment :
Martin (Antoine), soldat au 3e régiment.

RAPPORTS MILITAIRES

Paris, 5 janvier 1871

Une forte reconnaissance a été opérée cette nuit sur le plateau d'Avron. Elle a eu un plein succès; l'ennemi a eu un certain nombre de tués et blessés. Il a laissé deux prisonniers entre nos mains.

Le feu a continué pendant la nuit sur le fort de Nogent, mais sans résultat.

L'ennemi a commencé ce matin à bombarder avec la plus

grande violence les forts de Montrouge, Vanves et Issy. Ses batteries sont placées sur le plateau de Châtillon. Les forts répondent vigoureusement.

Le Gouverneur de Paris,
P. O. *Le général chef d'état-major général,*
SCHMITZ

Paris, 5 janvier au soir

Sur nos positions de Créteil, un officier bavarois, aide-de-camp, a été fait prisonnier et conduit à Vincennes.

Le général Fournès a dirigé, la nuit dernière, une reconnaissance très-vigoureuse sur le plateau d'Avron. Après avoir chassé les postes prussiens qui s'y trouvaient, il s'est installé auprès du château et a fait démolir à la pioche et au pétard un grand mur derrière lequel l'ennemi s'abritait dans la journée; il a quitté le plateau au jour, ramenant trois prisonniers saxons.

Ce matin, l'ennemi a attaqué Bondy; ses tirailleurs ont été repoussés, laissant sur le terrain une quinzaine de cadavres.

De huit heures du matin à quatre heures et demie du soir, Bondy a été bombardé, ainsi que les forts de l'est, mais sans résultat, comme d'habitude; personne n'a été atteint.

Toute la journée, le fort d'Issy, le fort de Vanves et le fort de Montrouge ont été bombardés avec la plus extrême violence par des pièces de gros et de petit calibre. On a recueilli des obus qui n'avaient pas éclaté et qui mesuraient $0^{m}22$ de diamètre et $0^{m}55$ de hauteur.

Malgré tout cet appareil formidable mis en action avec acharnement, les dégâts matériels ne sont pas proportionnés à l'effort de l'ennemi, et le Gouverneur, qui a passé une partie de la journée dans les forts d'Issy et de Vanves, a pu constater la belle humeur de leur garnison, dont le moral est très-solide.

Les redoutes des hautes-Bruyères et du Moulin-Saquet ont également eu à supporter un véritable bombardement.

Quelques obus sont parvenus jusque dans le quartier Saint-Jacques, sans jeter aucun trouble dans la population.

Sur toute la ligne, nous avons riposté, soit des forts, soit des batteries intérieures construites sur le périmètre, dont le feu a été vif et efficace, soit même de l'enceinte.

Le feu, qui s'était affaibli à la chûte du jour, a repris quelque vivacité à neuf heures du soir.

Nos pertes sur tout cet immense développement ne s'élèvent qu'à neuf tués, dont un capitaine, et une quarantaine de blessés, dont quatre officiers, parmi lesquels nous avons le regret de citer le capitaine d'artillerie Vilbert, du fort de Vanves.

Les commandants de tous nos forts se montrent, dans les rudes épreuves auxquelles ils sont soumis, à la hauteur de la mission qui leur est confiée, et le Gouverneur les félicite ici de leur rare énergie.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Jeudi soir, 5 janvier

Le bombardement de Paris est commencé.

L'ennemi ne se contente pas de tirer sur nos forts, il lance ses projectiles sur nos maisons, il menace nos foyers et nos familles.

Sa violence redoublera la résolution de la cité qui veut combattre et vaincre.

Les défenseurs des forts couverts de feux incessants ne perdent rien de leur calme, et sauront infliger à l'assaillant de terribles représailles.

La population de Paris accepte vaillamment cette nouvelle épreuve. L'ennemi croit l'intimider, il ne fera que rendre son élan plus vigoureux. Elle se montrera digne de l'armée de la

Loire qui a fait reculer l'ennemi, de l'armée du Nord qui marche à notre secours.

Vive la France ! Vive la République !

GÉNÉRAL TROCHU, JULES FAVRE, EMMANUEL ARAGO, JULES FERRY, GARNIER-PAGÈS, EUGÈNE PELLETAN, ERNEST PICARD, JULES SIMON,

---

Le Trésor a dû, pendant la période du siége, ses plus grandes ressources au concours des habitants de Paris. C'est leur patriotisme qui lui a permis de supporter les charges que la guerre lui imposait.

Les contribuables ont acquitté jusqu'ici leurs contributions de 1870 avec le plus louable empressement, nous avons lieu de croire que, pour venir en aide à la défense nationale, beaucoup d'entre-eux sont disposés à solder ces contributions et à verser d'avance, dans la mesure de leurs facultés, tout ou partie des contributions de 1871.

En ce qui concerne les contributions de l'année qui vient de s'ouvrir, les avertissements distribués en ce moment font connaître à chacun le montant de l'impôt foncier et de l'impôt des portes et fenêtres.

Quant aux impôts personnel, mobilier et des patentes, dont les rôles ne peuvent être publiés avant le 1er mars, les citoyens dont la situation contributive n'aurait pas changé, pourront considérer leurs taxes comme étant les mêmes qu'en 1870. Ils rendront service au pays en versant par anticipation les termes non encore exigibles. Il reste entendu, d'ailleurs, qu'il y aura lieu à complément ou à restitution, lorsque les taxes définitivement fixées par les rôles de 1871 seront supérieures ou inférieures aux sommes versées.

Le Gouvernement a la confiance que cet appel sera entendu.

Une nouvelle série de conférences publiques et gratuites sera ouverte pendant le mois de janvier dans le grand amphithéâtre de l'Ecole de droit. Ces conférences auront lieu à deux heures, dans l'ordre suivant : le dimanche 8 janvier, M. Colmet de Santerre, professeur, *les Réquisitions en temps de guerre* : — le dimanche 15 janvier, M. Albert Desjardins, agrégé, *le Respect des traités au XIX*[e] *siècle*; — le dimanche 22 janvier, M. de Valroger, professeur, *Histoire de la municipalité de Paris*; — le dimanche 29 janvier, M. Giraud, professeur, membre de l'Institut, *la Réunion de la Lorraine à la France*.

SAMEDI 7 JANVIER

Le Gouvernement de la défense nationale.

DÉCRÈTE :

Art. 1[er]. Réquisition est faite de toutes les quantités d'asphaltes, bitumes et autres matières analogues, d'huiles lourdes, de goudron, de brai et tannée approvisionnées à quelque titre que ce soit dans Paris et dans les communes situées en deçà de la ligne d'investissement.

Art. 2. Le prix de ces différentes matières sera payé aux détenteurs suivant qualité, et réglé, à défaut de convention amiable, par le tribunal arbitral constitué pour les houilles et cokes par l'arrêté ministériel du 20 décembre 1870.

Art. 3. Tout approvisionnement dont la déclaration ne sera pas faite dans le délai qui sera déterminé, sera saisi et confisqué, sans préjudice des poursuites à exercer contre les contrevenants.

Art. 4. Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 6 janvier 1871

Le ministre des travaux publics, membre du comité de défense.

Vu le décret du Gouvernement de la défense nationale en date de ce jour.

ARRÊTE :

Art. 1er. Tous les détenteurs d'approvisionnements d'asphaltes, bitumes et autres matières analogues, de toutes huiles lourdes, goudrons, brai et de tannée, devront faire, dans les quarante-huit heures, au ministère des travaux publics, 60, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, salle de la commission de répartition des combustibles, la déclaration verbale ou écrite des quantités qu'ils possèdent.

Art. 2. Les quantités déclarées resteront provisoirement dans les locaux où elles se trouvent actuellement déposées; elles seront sous la garde et la responsabilité des déclarants, qui ne devront en faire la remise que sur le vu d'une réquisition particulière émanant de la commission spéciale des combustibles chargée d'en opérer la répartition.

Art. 3. Cette commission désignera, pour l'exécution de chaque livraison, un délégué chargé de surveiller la remise de la quantité allouée et de fournir au détenteur un certificat qui lui servira de titre.

Art. 4. Le détenteur pourra avant tout enlèvement exiger des parties prenantes le prix intégral de sa marchandise fixé à l'amiable ou, à défaut d'arrangement amiable, par le tribunal arbitral constitué pour les houilles et cokes, par l'arrêté du 20 décembre 1870.

Paris, 6 janvier 1871.

DORIAN

RAPPORT MILITAIRE

Pendant la nuit dernière, le feu de l'ennemi a été d'environ trente coups a l'heure, contre les forts du sud, y compris Montrouge et même Bicêtre; du côté de Nogent, il a cessé à

partir de 3 heures du matin pour reprendre très-vivement à 8 heures.

A partir de cette heure, il a recommencé sur toute la ligne et ne nous a pas causé de dommages sérieux. Les batteries extérieures et l'enceinte ont pris part à la lutte et ont riposté vigoureusement aux attaques acharnées de l'artillerie ennemie. Les projectiles qui sont tombés dans la ville en assez grand nombre n'ont causé aucune émotion.

La fermeté, le calme de la population et de l'armée soumises à ce violent bombardement sont à la hauteur des circonstances, et les procédés d'intimidation employés par l'ennemi ne font que grandir leur courage ; chacun s'inspire des grands devoirs que la patrie impose aux défenseurs de Paris.

Paris, 6 janvier 1871, au soir

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Gouverneur de Paris a adressé la proclamation suivante aux habitants de Paris :

Au moment où l'ennemi redouble ses efforts d'intimidation, on cherche à égarer les citoyens de Paris, par la tromperie et la calomnie. On exploite contre la défense nos souffrances et nos sacrifices.

Rien ne fera tomber les armes de nos mains. Courage, confiance, patriotisme !

Le Gouverneur de Paris ne capitulera pas.

Paris, le 6 janvier 1871

Le Gouverneur de Paris,

GÉNÉRAL TROCHU.

Le maire de Paris, a adressé la lettre suivante à chacun des maires des vingt arrondissements :

Paris, 6 janvier 1871

Monsieur le maire.

M. Alphonse de Rothschild, MM. Gustave et Edmond de Rothschild ses frères, et son neveu M. James Nathaniel de Rothschild, ont offert à la ville de Paris des bons de vêtements représentant une valeur de 200,000 francs et destinés à cette population nécessiteuse dont le nombre et les misères s'accroissent de jour en jour, mais qu'aucune épreuve, aucune excitation, ne sauraient arracher à sa résignation patriotique.

Ce nouvél acte de libéralité d'une famille qui sait faire le bien avec autant de discrétion que de munificence, nous permettra de fournir à 48,000 enfants, 32,000 femmes et 12,000 adultes, les parties les plus essentielles du vêtement de laine.

J'ai fait la répartition de ces bons entre les vingt arrondissements, d'après les bases déjà arrêtées entre nous, et j'ai l'honneur de vous adresser la part qui vous est attribuée.

Agréez, monsieur le maire, l'assurance de mes sentiment fraternels.

Le membre du Gouvernement
maire de Paris.

JULES FERRY.

M. Mousseron, adjoint au maire du 3e arrondissement, et M. Miot, adjoint au maire du 19e arrondissement, ont offert à M. le ministre de l'intérieur leur démission, qui a été acceptée.

En présence du commencement du bombardement dont Paris est l'objet depuis quelques jours, on croit devoir rappeler aux habitants des quartiers menacés quelques-unes des prescriptions déja faites :

1° Descendre dans les caves le bois, le charbon et autres matières combustibles ;

2° En cas d'absence, même momentanément, remettre les clefs de l'appartement chez le concierge ;

3° Tenir rempli d'eau un tonneau défoncé, dans la cour et à chaque étage de la maison ;

4° Lorsqu'un obus tombe sur un immeuble, vérifier immédiatement s'il y a un commencement d'incendie. Le bombardement des forts a démontré qu'en pareil cas il suffisait de quelques seaux d'eau pour éteindre le feu :

5° Prévenir le poste de sapeurs-pompiers le plus voisin ;

6° Tenir les portes cochères entrebâillées au moins jusqu'à onze heures du soir, afin que les passants puissent y chercher un refuge en cas de besoin.

SOCIÉTÉ DE SECOURS AUX VICTIMES DE LA GUERRE

La Société de secours aux victimes de la guerre tient à remercier publiquement ceux qui lui sont venus si généreusement en aide.

Les ventes organisées pour l'œuvre ont dépassé toutes les espérances.

Le commerce s'est empressé d'envoyer ses offrandes ; on eût dit que les maisons les plus riches voulaient que le sacrifice leur fût sensible, comme aux maisons les plus pauvres, tant elles multipliaient les dons. Les artistes ont apporté leurs plus belles œuvres, et les artisans leur travail le mieux réussi. La place manque pour raconter de touchants épisodes de cette émulation générale de la charité.

. Aussi, grâce à un élan aussi généreux, les familles, les ouvrières, secourues par la société, vont recevoir, pendant plus d'un long mois encore, un secours inespéré. La société veut même, par un dernier effort, rendre ces secours plus efficaces, et comme il reste beaucoup d'objets d'art et de

choses utiles, le comité de l'œuvre veut faire une vente supplémentaire, au ministère de l'instruction publique, rue de Grenelle-Saint-Germain, 110, le dimanche 15 Courant.

Cette fois, une part sera réservée à nos soldats, et les pauvres feront leurs étrennes aux défenseurs de la patrie. On prélèvera sur la recette de quoi acheter des gants, des passe-montagnes, des objets chauds pour l'armée, pour les gardes mobiles et les gardes nationaux mobilisés.

La société de secours aux victimes de la guerre pense qu'elle ne saurait compléter plus dignement son œuvre, et elle ne doute pas, cette fois encore, d'être comprise et puissamment aidée par le commerce, les artistes et tous les cœurs de bonne volonté.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 5 janvier 1871

Souscriptions recueillies dans le pavillon n° 9, aux halles centrales	295 f. 70
MM. Bezançon	30 »
Bougenaud	20 »
Bergeron (à Boulogne-sur-Seine)	2 »
Total	347 f. 70

Le numéro de ce jour publie encore d'autres listes de souscriptions :

1° Comité évangélique auxiliaire de secours pour les soldats blessés ou malades (6e liste);

2° Souscription en faveur des victimes de Chateaudun : (18e liste).

3e Versements patriotiques effectués au trésor.

DIMANCHE 8 JANVIER

—

DÉCRET. — M. Guillemaut (Charles-Alexandre) colonel du Génie, est nommé au grade de général de brigade.

Paris, le 7 janvier 1871.

Par décret, en date du 6 janvier 1871, ont été nommés dans l'infanterie :

Au grade de colonel :

120ᵉ de ligne : M. Hecquet (Jules Désiré), lieutenant-colonel du corps.

Au grade de lieutenant-colonel :

118ᵉ de ligne : M. Fistié (Jean-Nicolas-Félix), chef de bataillon au 137ᵉ de ligne.

Par décret, en date du 7 janvier 1871, ont été nommés dans la gendarmerie :

A l'emploi de colonel du régiment à pied :

M. Grémelin (Jean-Baptiste), lieutenant-colonel du corps.

A un emploi de lieutenant-colonel dans la garde républicaine :

M. Hayaërt (Charles-Alphonse), chef d'escadron au corps.

Par décret, en date du 7 janvier 1871, la médaille militaire a été conférée aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent :

GENDARMERIE.

Rég. à pied. Simier (Joseph-Noël), gendarme :
— Viotte (Emile-Ulysse-Henri), gendarme :
1ᵉʳ rég. à cheval. Lefèvre (Jean-François), maréchal des logis :
— Gattinois (Théodore-Prosper), brigadier :

— Bernard (Alexandre) gendarme :
— Marty (François), gendarme :
2e rég. à cheval. Delouvée (Louis), maréchal des logis chef :
— Léger (Léonard-Louis-Alexis), maréchal des logis :
— Llapasset (Barthélemy), maréchal des logis :
— Taëger (Jean-Baptiste), gendarme :
Force publique. Quezerie-Maladol (Pierre), maréchal des logis :
— Vannier (Emile-François), brigadier :
— Bonnard (Jean-Nicolas), brigadier :
— Bourg (Auguste-Louis), brigadier :
— Vitmer (Jean-Christophe), gendarme :
— Joublin (Charles-Dominique), gendarme :
— Jacobé (Jean-Baptiste-Félix), gendarme :
— Jacques (Charles), gendarme :
— Fabre (Jean-Louis), gendarme :

INFANTERIE

35e rég. Mesne (Jules), caporal :
— Chabrier (Sébastien-Joseph), soldat :
— Perrier (Michel), soldat :
— Henry (Eugène), soldat :
— Martin (Pierre), soldat :
— Juisin (Louis), soldat :
— Bordereau (Louis) soldat :
— Gérard (Célestin) soldat :
42e rég. Philippe (Léon), soldat .
— Germer (Victor), soldat :
109e rég. Roux (Joseph-Benjamin), soldat :
— Houssay (Edmond), soldat :
110e rég. Burguière (André-Armand) soldat :
— Lecat (Auguste), soldat :
112e rég. Bénard (Simon), soldat :
— Alusson (Auguste), soldat :
113e rég. Gilbert (Jean-Marie), soldat :
114e rég. Renaudie (François), soldat :
115e rég. Talon (François-Alexandre), soldat :
116e rég. Bouisson (Jean-Baptiste), soldat :
117e rég. Romain, soldat :
119e rég. Huet (Louis-Marie-Joseph), soldat :
122e rég. Vessière (Jean), soldat :
— Forest, soldat :
123e rég. Postel (Amédée), soldat :
— Guitton (Julien), soldat :
— Marassé (Paul-François), soldat :

124e rég. Bretonneau (Pierre), soldat :
128e rég. Amiel (Antoine), soldat :
136e rég. Crozet (François-Maurice), soldat:
139e rég. Bourgeois (Jean-Baptiste), sergent :
— Gleizes (Alfred), sergent :
— Gervais (Louis), sergent :
— Vagner (Charles) soldat :
4e rég. de zouaves. Paradis (Jean), soldat :

CAVALERIE

13e rég. de dragons. Sébille (Charles-Marie-Emile), maréchal des logis :
— Bos (Césaire), cavalier :
14e rég. Hermann (Louis), maréchal des logis :
— Diem (Pierre), cavalier :
1er rég. de chasseurs. Bourret (Léonard), maréchal des logis :
— Brossi (Jean-Bernard), cavalier :
— Mercier (Charles) cavalier :
1er rég. de spahis. Chassagné, maréchal des logis :
3e rég. El Haoussin ben Moktar, brigadier :

ARTILLERIE

2e rég. Leymonie (Isidore), adjudant sous-officier :
— Jacquemot (Nicolas), adjudant sous-officier :
— Convard (Nicolas-Léon), maréchal des logis :
— Binot (Charles-Louis-Joseph), canonnier :
4e rég. Jannin (Jean-Claude), maréchal des logis chef :
— Freyermouth (Alfred), maréchal des logis.
— Blondin (Jean-Baptiste), maréchal des logis :
— Paul (Eugène-Georges), brigadier :
— Lintre (Léon) caporal fourrier :
— Charpentier (Charles-Louis), canonnier :
— Guillet (Anthelme-François), canonnier :
— David (Charles-Auguste), canonnier :
— Chartier (Jacques-Louis), canonnier :
— Breuth (Sébastien) canonnier :
— Sommaire (Pierre-Célestin) artificier :
— Violeau (Charles-Etienne) artificier.
6e rég. Richert (Philippe), maréchal des logis :
— Méallet (Antoine), artificier :
11e rég. Reis (Maurice), maréchal des logis chef :
— Levaque (Jean-Alphonse), maréchal des logis fourrier :
— Decologne (Claude), maréchal des logis :
— Jolivard (Simon-Auguste), canonnier :
13e rég. Patard (François-Auguste), brigadier :

— Leprion (Marc-François-Auguste), canonnier :
14e rég. Adeline (Jules), canonnier :
15e rég. Payen (François-Alphonse), maréchal des logis :
21e rég. Dudilieu (Augmste-Arsène), adjudant sous-officier :
— Jolly (Auguste), maréchal des logis :
— Grégoire (Antoine), canonnier :
22e rég. Vonmœurs (Henry), canonnier :
2e comp. d'artificiers. Ravaute (Jean-Joseph), artificier :
6e comp d'ouvriers. Michel (Joseph), maréchal des logis chef :
— Jannin (Auguste), maréchal des logis :
1er rég. du train. Balland (François-Victor), maréchal des logis :
Directions et établissements. Danquin (Jean-Baptiste), ouvrier d'Etat de 2e classe.
— Dien (Benoît-François), gardien de batterie de 1re classe)
— Valentin (Florentin-Théodore), gardien de batterie de 2e classe.
— Lorentz (Jacques), maréchal des logis détaché au 2e secteur :
— Lemaire (Jean-Baptiste), maréchal des logis, détaché au 3e secteur

GARDE NATIONALE

(Finistère). Floch (Pierre), garde :
— Fraboulet (Alexandre), garde :
(Hérault). Cathela (Jean-Cyprien), garde au 1er bataillon :
— Dainat (Jean), garde au 2e bataillon :
— Teissier (Henry), sergent au 3e bataillon :
(Ille-et-Vilaine). Vassal (Alphonse), garde au 1er bataillon.
(Seine). Bernier (Joseph), sergent au 4e bataillon :
— Gervoise (Gustave-André), sergent au 4e bataillon :
— Levrin (Edouard-Eugène), sergent au 4e bataillon :
— Susterliter (Georges), caporal clairon au 4e bataillon :
— Levi (Léopold), garde au 4e bataillon :
— Douchet (Albert-Alexandre), garde au 4e bataillon :
— Deschamps (Abel), garde au 4e bataillon :
— Bernardin (Achille-Hippolyte-Paul), garde au 4e bataillon
— Sudre (Pierre), garde au 4e bataillon :
— Jousse (Henri), sergent au 5e bataillon :
— Sellier (Adolphe-Clément-Ferdinand), garde au 5e bataillon :
- Mengs (Georges-Michel), garde au 5e bataillon :
— Hobry (Médéric-Camille-Maximilien), garde au 5e bataillon :
— Péchoin (Louis-Léon), sergent au 9e bataillon :
— Macaire (Joseph-Félix), sergent-fourrier au 9e bataillon :

(Seine-et-Marne). Pelletier (Emile), garde.
(Seine-et-Oise). Rebuffé (Félix), caporal :
— Porcherot (Augustin), caporal :
1er rég. d'artillerie. Guiot (Pierre-Maréchal), maréchal des logis chef :
— Le Goas (Gilles), canonnier :

RÉGIMENT DES GARDES FORESTIERS. Gircourt (Jean), sergent-major :
— Baret (François-Germain), sergent :
— Simon (Baptiste-Henry), sergent-fourrier :

DOUANIERS MOBILISÉS. Coirier (François), sergent :

CORPS HORS LIGNE

Tirailleurs-éclaireurs parisiens. Biadelli (Louis-Napoléon-Charles-Lucien), sergent :
— De Cuvillon (Louis-Robert), sergent :
Canonniers auxiliaires. Ripoche (Charles-Adolphe), maréchal des logis :
— Maréchal (Constantin), brigadier :
— Julien (François), brigadier :
— Berthillon (Félix), canonnier .
— Meurillon (Adolphe), trompette :

RAPPORT MILITAIRE

Pendant une partie de la nuit et dans le cours de la journée, l'ennemi a lancé sans résultat des obus contre la redoute de Saint-Maur et contre les bâtiments qui avoisinent le pont de Champigny.

Sur les forts de Nogent à Rosny, faible canonnade qui a causé très-peu de dommages et n'a atteint personne.

Le fort de Noisy, de son côté, a ouvert le feu sur toutes les batteries prussiennes, par trois formidables bordées, et entretenu un tir soutenu dont l'efficacité a été confirmée par le chef du poste télégraphique de Bondy, qui a vu a deux reprises différentes le transport des morts et blessés. Nos obus ont en effet éclaté en pleins retranchements.

L'ennemi a repris ce matin, à 8 heures, le feu sur la Courneuve, feu intermittent qui a blessé trois hommes et tué un fusilier marin.

Les forts d'Issy, Vanves et Montrouge ont continué à su-

bir toute la journée un bombardement qui, à certains moments, a été d'une violence extrême. Peu de dégâts aux ouvrages. Quatre hommes tués et quelques blessés.

Le feu a été moins nourri qu'hier sur les redoutes des Hautes-Bruyères et du Moulin-Saquet. Cinq blessés, dont le capitaine du génie Cugnin. Quelques obus sont arrivés dans le fort de Bicêtre sans toucher personne.

Les batteries prussiennes établies à Thiais ont également tiré sans résultat sur nos batteries établies près de Vitry, et sur les bords de la rive gauche de la Seine.

Les batteries de Meudon ont continué à tirer sur les 6e et 7e secteurs. La population civile seule paraît avoir été éprouvée. Quelques personnes ont été blessées au Point-du-Jour et à Boulogne, et le commandant du secteur a dû prendre les précautions nécessaires pour éloigner de toute atteinte les personnes étrangères au service.

Tous les rapports des avant-postes du sud ont signalé qu'une concentration considérable de troupes s'était faite cette nuit sur le plateau de Châtillon.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. Delescluze, maire du 19e arrondissement, et ses adjoints, MM. Ch. Quentin et Emile Oudet, ont adressé leur démission au Gouvernement. Cette démission a été acceptée.

Des journaux étrangers ont annoncé, il y a quelque temps, qu'un certain nombre de notables des départements de la Côte-D'or et de la Haute-Saône avaient été arrêtés par ordre des autorités prussiennes et envoyés en Allemagne pour être détenus à titre d'otages. Les motifs que l'on indiquait pour expliquer cette mesure étaient que la marine française ayant capturé des bâtiments de commerce allemand avait retenu les marins comme prisonniers de guerre.

La Prusse, ajoutait-on, ne reconnaissait pas à la France le

droit de procéder ainsi à l'égard de gens inoffensifs qui devaient au contraire, selon elle, être remis en liberté après la capture du bâtiment.

Le Gouvernement de la défense nationale avait d'abord révoqué en doute un fait appuyé sur une prétention aussi nouvelle ; mais ce fait a été depuis confirmé par la délégation de Tours, et M. le comte de Bismarck s'est efforcé de le justifier dans une communication officielle transmise au ministre des affaires étrangères à Paris.

Suivant les termes de cette communication, la capture des marins du commerce serait en contradiction avec les règlements du droit moderne et avec les principes de la civilisation.

L'unique raison qu'allègue M. le comte de Bismarck, c'est que les marins allemands seraient étrangers, par leur état, aux opérations militaires.

A ces affirmations nous pouvons opposer l'usage constamment suivi jusqu'à ce jour par les puissances maritimes.

Le droit de capturer les équipages a toujours été considéré comme connexe de celui de saisir le navire et n'a été contesté par aucun cabinet. La France, l'Angleterre, l'Italie, d'un côté, et la Russie, de l'autre, en ont fait l'application pendant la guerre d'Orient. La même règle a dirigé la conduite des parties belligérantes durant la guerre d'Italie, et la Prusse s'y est conformée, de son côté, dans la guerre des duchés. Voici le texte du règlement publié par elle le 20 juin 1864 :

« Art. 18. L'équipage d'un navire capturé est soigné et entretenu aux frais de l'Etat jusqu'à ce qu'il intervienne un jugement sur la prise. Lorsque la prise est validée, les sujets ennemis appartenant à l'équipage « doivent être traités comme prisonniers de guerre. » Par contre les sujets des nations amies ou neutres, sont mis à la disposition des consuls de leurs pays. »

Devant un texte aussi explicite tout commentaire devient superflu. En retenant prisonniers les marins des navires capturés par nos bâtiments, le Gouvernement de la défense na-

tionale ne fait qu'appliquer le droit pratiqué par toutes les puissances et par la Prusse elle-même dans les dernières guerres, et le cabinet prussien ne serait fondé à prendre des otages français que si nous avions violé le droit des gens envers des sujets allemands.

C'est donc lui qui se place en contradiction avec tous les principes, en saisissant dans leurs familles des citoyens qui n'appartiennent pas à l'armée et en les internant en Allemagne. Le ministre des affaires étrangères a fait parvenir ces observations à M. le comte de Bismarck, et si la Prusse persiste à maintenir les mesures de représailles qu'elle a injustement adoptées, l'intention du Gouvernement de la défense nationale est de protester auprès des cabinets et de soumettre la question à leur jugement.

Depuis quelques jours certains clubs avaient multiplié les insultes et les menaces, comme pour prêter leur appui à l'ennemi. Hier, une affiche provoquait les citoyens à la guerre civile. Ces tentavives criminelles ont soulevé l'indignation et le mépris de la population. Elles ne peuvent cependant rester impunies. Les principaux auteurs de ces actes inqualifiables ont été arrêtés et seront traduits devant les conseils de guerre, conformément aux lois. (1)

Un certain nombre d'obus lancés par les Prussiens n'éclatent pas et sont l'objet de la recherche curieuse et ardente de la population ; des accidents graves sont signalés.

En conséquence, il est interdit de ramasser les obus restés entiers. Chaque citoyen est invité à les signaler aux commissaires de police et aux chefs des postes des pompiers, qui les relèveront pour les transporter au comité d'artillerie.

---

(1) Voyez la reproduction de cette affiche aux appendices.

Les membres de la commission administrative du 20e arrondissement avaient adressé au membre du Gouvernement, maire de Paris, la lettre suivante :

Monsieur,

Nous nous croyons obligés de vour adresser notre démission collective.

Notre œuvre était une œuvre de conciliation et de dévouement; quelques-uns des maires élus ont paru, dans une des dernières réunions, en contester le caractère.

Nous ne pouvons souffrir qu'on se méprenne sur nos intentions ; nous tenons à ce que les électeurs du 20e arrondissement sachent bien que nous n'avons jamais songé à transformer une situation toute provisoire en situation définitive. C'est pourquoi nous nous démettons.

Veuillez agréer, monsieur, avec tous nos remercîments pour la cordialité avec laquelle vous nous avez toujours accueillis, la meilleure expression de nos sentiments les plus distingués.

Paffe, Jules Caroz, Métivier, Gérard,
Topard, Simboiselle, Chavanon.

Le maire de Paris a répondu :

Messieurs, vous vous obstinez à m'adresser votre démission, je m'obstine à la refuser.

Vous n'êtes point, messieurs, — j'ai eu maintes fois l'honneur de vous le dire au nom du Gouvernement, — à un poste politique, vous êtes à un poste administratif : mais c'est aussi un poste de combat.

Vous avez accepté, dans les conditions les plus difficiles, une mission d'abnégation et de dévouement ; vous êtes les hommes d'affaires d'un arrondissement dont les besoins sont immenses, la résignation patriotique au-dessus de tout éloge, les souffrances d'autant plus touchantes qu'elles sont plus sagement supportées. Vous avez accepté cette tâche : quelle raison auriez-vous d'y renoncer ?

Les élections, qui trancheraient toutes les difficultés, sont impossibles à l'heure présente, où toute la population valide est aux remparts, où l'ennemi nous accable de ses feux. Je n'ai pas, pour mon compte, de plus ardent désir que de voir se lever le jour, que j'espère prochain, où le suffrage universel, régulièrement, librement, solennellement consulté, remettra dans cette grande cité parisienne toutes choses en leur place; mais le jour du vote ne peut luire qu'après le jour de la bataille. Jusque-là, je vous en conjure, gardez la situation provisoire que votre patriotisme a acceptée; la population ne se méprend, dans aucune des nuances de l'opinion, sur le caractère de votre intervention, et la République vous en est reconnaissante.

Agréez, messieurs, l'assurance de mes sentiments fraternels.

Le membre du Gouvernement
maire de Paris,
JULES FERRY

DISPOSITIONS A PRENDRE CONTRE L'INCENDIE
PENDANT LA DURÉE DU SIÉGE

Un service de surveillance sera organisé jour et nuit, et sans interruption, au moyen de rondes permanentes faites tant dans les salles que dans les combles.

Ce service sera confié aux sapeurs-pompiers, conjointement avec les surveillants et gardiens spéciaux des établissements, et en nombre déterminé pour chacun d'eux.

Lors de la prise du service, les surveillants et sapeurs devront s'assurer du bon état du matériel et de l'existence des réserves d'eau dans les récipients de toutes grandeurs (vases, tonnes, réservoirs), qui doivent être constamment remplis.

Dès qu'un commencement d'incendie se manifestera, le surveillant le plus rapproché se transportera sur ce point

avec un seau, une éponge ou les autres moyens de secours qu'il aura à sa disposition et commencera l'extinction. Pendant ce temps, les autres gardiens viendront à son aide avec la pompe, et, au besoin, l'un d'eux se détachera pour aller prévenir le poste de sapeurs-pompiers le plus voisin.

Si ce commencement d'incendie est dû à un projectile, le surveillant devra attendre l'explosion de celui-ci avant d'agir, et, au cas où il renfermerait des matières incendiaires (pétrole, roche à feu, etc.,) il devrait employer la couverture mouillée, dont il couvrirait les parties enflammées.

Toutes les lumières devront être renfermées dans des lanternes dites *marines*.

L'interdiction de fumer ou de faire du feu est absolue; les allumettes employées à l'allumage devront être amorphes.

Les surveillants devront, en outre, se conformer à la consigne particulière de chaque établissement.

Paris, le 7 janvier 1871.

Le colonel du régiment de sapeurs-pompiers

VILLERME

On rappelle à la population les trois prescriptions suivantes :

1° Descendre dans les caves le bois, le charbon et autres matières combustibles;

5° En cas d'absence, même momentanée, remettre les clefs de l'appartement chez le concierge;

3° Tenir les portes cochères entrebâillées, afin que les passants puissent y chercher un refuge en cas de besoin.

Les présentes dispositions seront affichées dans l'endroit le plus apparent de toutes lss salles des musées et bibliothèques, et dans le vestibule des établissements d'instruction publique. Elles seront en outre placardées sur les murs de Paris.

Le ministre de l'Instruction publique et des cultes.

JULES SIMON

SOUSCRIPTION NATIONALE POUR ACHATS DE CANONS

Journée du 7 Janvier

Le 69e bataillon (2e Cie)........................	141 f.
Le 20e bataillon (l'Etat-Major et les 8 Cies)........	4363 50
Total..........	4504 f. 50

LUNDI 9 JANVIER

RAPPORT MILITAIRE

8 janvier 1871

Continuation du bombardement; même solidité dans la garnison des forts et dans la population.

Le Gouverneur, qui a parcouru aujourd'hui toutes les parties de l'enceinte soumises au feu de l'ennemi, a recueilli les preuves les plus éclatantes du patriotisme des habitants de Paris.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Gouvernement a reçu ce soir les deux dépêches suivantes, qu'il s'empresse de publier :

Lyon, 23 décembre.

Gambetta à Trochu.

J'ai reçu le 22 décembre, au matin, par M. d'Alméida, votre dépêche écrite le 16 décembre. L'appréciation que vous avez faite de l'armée de la Loire et des éléments qui la composent est parfaitement juste, et trouve dans les faits qui s'accomplissent tous les jours une nouvelle confirmation.

Les Prussiens, sans avoir éprouvé rien qui ressemble à une défaite, paraissent cependant démoralisés (1). Ils com-

(1) Cette dépêche est du 23 décembre, par conséquent antérieure aux batailles de Pont-Noyelle et de Bapaume.

mencent à éprouver une grande lassitude, et on leur tue beaucoup de monde de tous les côtés. Sur divers points du cercle qu'ils occupent, ils rencontrent de vigoureuses résistances. Belfort est approvisionné pour huit mois. Toute la ligne, de Montbéliard à Dôle, est bien gardée par les forces de Besançon : de Dôle à Autun, par les forces de Garibaldi et du général Bressolles; il en est de même du Morvan et du Nivernais jusqu'à Bourges.

D'un autre côté, l'armée de Bourbaki est dans une excellente situation. Elle effectue en ce moment une manœuvre dont on attend les meilleurs résultats.

Chanzy, grâce à son admirable ténacité, a fait lâcher prise aux Prussiens et, depuis le 16, il s'occupe à refaire ses troupes fatiguées par tant et de si honorables combats. Aussitôt remises, ce qui ne demande que quelques jours, rééquipées et munitionnées, vous pouvez être assuré que Chanzy reprendra l'offensive.

Le Havre est tout à fait dégagé : les Prussiens ont même abandonné Rouen après l'avoir pillé et dirigé leur butin sur Amiens, direction que paraissent avoir prise les forces de Manteuffel pour barrer le passage aux troupes de Faidherbe. Nous augmentons tous les jours notre effectif.

A mesure que les forces s'occroissent, les gardes nationaux mobilisés qui ont déjà vu le feu s'en tirent à merveille, et en peu de temps ce seront d'excellents soldats. Le pays est comme nous résolu à la lutte à outrance. Il sent tous les jours davantage que les Prussiens s'épuisent par leur occupation même, et qu'en résistant jusqu'au bout, la France sortira plus grande et plus glorieuse de cette guerre maudite.

Salut fraternel,

LEON GAMBETTA

Bordeaux, 4 janvier

Nous recevons à l'instant la dépêche que voici :

Le général Faidherbe au ministre de la guerre

Aujourd'hui 3 janvier, bataille sous Bapaume, de huit heures du matin à six heures du soir. Nous avons chassé les Prussiens de toutes les positions et de tous les villages. Ils ont fait des pertes énormes et nous des pertes sérieuses.

Avesne-Bapaume, 3 janvier.

J. FAIDHERBE

Le pigeon qui portait les dépêches reçues par le Gouvernement était aussi porteur de la dépêche suivante, adressée à l'agence Havas.

Havas Paris (sans date)

Les nouvelles de la guerre sont bonnes.

Faidherbe a remporté une victoire à Pont-Noyelle. Son armée augmente chaque jour en nombre et en solidité. Chanzy, changeant sa base d'opérations, a effectué un mouvement jusqu'au Mans, tenant continuellement tête à l'ennemi, lui faisant subir pendant huit jours des pertes considérables.

L'armée de Bourbaki est dans une excellente situation : ses mouvements sont ignorés.

Les Prussiens se montrent inquiets du mouvement des deux armées qui sont sur leurs flancs, et n'osent pas avancer dans le centre ; ils ont évacué Nogent-le-Rotrou, remontant dans la direction de Paris.

A Nuits, il y a eu un brillant combat livré par 25,000 Allemands contre 10,000 Français. Nous avons perdu 1,200 hommes environ ; les Prussiens en ont perdu 7,000, dont le prince Guillaume de Bade.

Les correspondants du *Times*, à Versailles et dans les autres quartiers généraux prussiens, constatent eux-mêmes

combien la situation est changée au désavantage des Allemands.

Chaque jour les forces françaises augmentent, celles des Allemands diminuent. Ils ont perdu 300 mille hommes depuis leur entrée en France. Il existe en Allemagne 100 mille veuves et 200 mille orphelins. Actuellement, l'effectif des Allemands, en France, est évalué à 600 mille hommes, dont 100 mille malades. La landsturm a été appelée dans quelques provinces allemandes; la dernière levée a suscité de la résistance.

Le siége de Belfort a donné lieu à plusieurs sorties qui ont causé à l'ennemi de grandes pertes.

Dans les provinces occupées, les Allemands continuent leur pillage organisé et en transportent le produit en Allemagne. La presse étrangère, constatant ces faits, blâme sévèrement les procédés prussiens. Le *Times* faisant l'historique de la campagne de Russie en 1812, invite le roi de Prusse à méditer cet exemple.

Les nouvelles de l'Alsace et de la Franche-Comté et de la Lorraine signalent une grande excitation de la population contre les Allemands; beaucoup d'habitants sont arrivés à Lyon et sur d'autres points, pour participer à la défense nationale.

Les dissentiments entre les soldats et officiers prussiens et les troupes du Sud s'accentuent chaque jour; ces dissentiments, si l'ennemi éprouvait une défaite sérieuse, se traduiraient promptement en lutte armée.

Le roi Amédée débarquera le 29 décembre en Espagne. A Madrid, le 28 au soir, plusieurs coups de feu ont été tirés sur Prim, qui a reçu deux balles à l'avant-bras gauche, une dans la main, et a eu un doigt amputé. Aucune arrestation n'a été faite.

Le parlement italien a ajourné à six mois le transfert de la capitale à Rome.

La Conférence relative aux affaires d'Orient se réunira à Londres en Janvier. La participation de la France a été ac-

ceptée sur les instances des autres puissances. Jules Favre a été désigné par le délégué des affaires étrangères; il est très-désiré comme représentant de la France. L'intention des puissances est de limiter l'objet de la Conférence aux affaires de la mer Noire, mais la Roumanie soulève déjà des prétentions.

Gambetta en quittant Bourges, a séjourné huit jours à Lyon. Il est arrivé le 28 à Bordeaux.

Une grande revue de la garde nationale a eu lieu à Bordeaux le 26.

La population et la garde nationale ont fait éclater un grand enthousiasme et poussé des cris unanimes de : Vive la République! Des discours patriotiques ont été prononcés par Crémieux et Glais-Bizoin.

Un décret a dissous les conseils généraux. Des commissions départementales seront instituées.

La démission du général Loverdo a été acceptée.

Partout les gardes nationaux mobilisés sont envoyés dans les camps d'instruction et ensuite à l'armée active.

Le général Chanzy a adressé, le 26 décembre, au commandant prussien de Vendôme, une protestation contre les déprédations, les injures et les insultes des officiers et soldats prussiens envers les gens inoffensifs, et contre les procédés déloyaux employés dans la guerre.

Les Prussiens ont coulé cinq navires anglais sur la Seine, près de Duclair, tiré sur le second de l'un de ces navires et dévalisé les matelots. Ce fait a causé une grande excitation chez les Anglais résidant au Havre. Le *Times* et les journaux anglais expriment leur indignation.

Les Prussiens ont évacué Dijon et autres villes de l'Est. Garibaldi a occupé Dijon le 28. Il y a une grande espérance que les opérations de l'Est donneront un immense résultat.

Quand les pigeons voyageurs arrivent à Paris, après avoir franchi en plus ou moins de temps et avec plus ou moins de fatigue le parcours du point de départ, quelquefois fort

éloigné, au point d'arrivée, ils ne regagnent pas toujours immédiatement leur colombier; ils s'arrêtent parfois sur un toit d'où ils s'orientent, tout en se reposant un peu, souvent aussi pour chercher dans les gouttières un peu d'eau pour se désaltérer, la soif après un long vol étant un de leurs plus impérieux besoins. Dès qu'ils se sentent en état de reprendre leur vol, ils repartent à la recherche de leur pigeonnier.

Il est donc déplorable de voir certaines personnes, poussées par un zèle inopportun, se livrer à la chasse de ces malheureux oiseaux, car elles ne réussissent presque jamais qu'à les effrayer et, par suite, à *les désorienter*, le pigeon ne pouvant être pris que lorsqu'il ne peut plus absolument voler, ce qui est très-rare. Ce malencontreux empressement n'a donc servi qu'à reculer de quelques heures l'arrivée des nouvelles.

En outre, et ceci est très-grave, si le pigeon est très-fatigué, son vol est cahoté, il peut s'abattre lourdement sur un toit, se heurter contre un obstacle quelconque et dans cette lutte avec ceux qui le poursuivent, perdre, avec ses plumes, les dépêches et les renseignements que tout Paris attend avec anxiété et desquels peut dépendre peut-être notre délivrance.

Laissé à lui-même, le pigeon se repose et rentre tranquillement dans sa cage où il se laisse facilement prendre par les personnes qui le soignent journellement et dont il n'a pas peur ; de cette façon il arrive intact et peut être réexpédié par ballon pour un second voyage ; celui au contraire dont les plumes ont été arrachées ou cassées dans la défense qu'il a opposée à ceux qui voulaient s'en saisir, n'est plus suffisamment en état de fournir un long vol ; il faut attendre que les plumes soient repoussées, ce qui est fort long.

Nous croyons que ces simples réflexions suffiront pour protéger désormais nos précieux messagers contre un dangereux empressement.

L'amiral Pothuau a adressé au Gouverneur de Paris les deux lettres qu'on va lire, trouvées sur un prisonnier prussien. Elles prouvent à quelles souffrances la guerre actuelle soumet l'Allemagne, quelles inquiétudes éprouvent nos ennemis, et enfin à quels odieux mensonges ont recours les chefs de l'armée prussienne, au moment même où ils envoient dans Paris des bombes qui portent le meurtre au milieu de la population de cette grande cité.

Dimanche, 4 décembre.

Nous avons appris qu'il y avait encore eu une grande bataille, que le 51e régiment a énormément souffert. J'espère, mon cher ami, que tu en est sorti sain et sauf. Toutes ces batailles ne se termineront-elles pas bientôt? Tu ne peux te figurer combien tout le monde ici gémit de cette interminable guerre. C'est une plainte universelle. On dit que dans ce combat, en dehors des morts, il y a eu beaucoup de prisonniers. Si l'on s'en rapporte aux on-dit, ces derniers sont forts maltraités, on leur couperait la langue, on leur arracherait les yeux. Plutôt que de te voir ainsi mutilé, cher Gottlieb, mieux vaudrait que tu fusses mort. Ces Français ne se doutent donc pas qu'il y a un Dieu au ciel....

Mincken, le 26 décembre 1870.

Mon cher fils Gottlieb,

Nous nous sommes beaucoup réjouis de la lettre que tu nous a adressée, et nous espérions depuis en recevoir une autre. Tu te reposes trop sur ce que je ne t'écris pas; vous savez, ton frère et toi, que votre père ne sait pas écrire, et vous ne nous auriez pas encore adressé de vos nouvelles, si je ne vous l'avais pas demandé. Je me réjouis chaque fois que je reçois une lettre; vous êtes maintenant tous deux ensemble; écrivez-nous donc encore et dites-nous comment vous avez passé les jours de fêtes et si vous êtes chez des habitants ou si vous campez.

Durant les fêtes, j'ai toujours pensé à vous, surtout depuis qu'il fait si froid, car trois jours avant les fêtes, les fenêtres et les murs étaient gelés; fait-il aussi froid là-bas? On entend toujours dire que les Français repoussent les Prussiens (*zurück treiben*). Qui sait ce que l'avenir nous réserve encore, et ce qui nous arrivera, puisque il n'y a pas de fin à ce que nous voyons!

J'espère que vous recevrez cette lettre pour la nouvelle année et juste pour la fête; je te souhaite beaucoup de bonheur et de santé, et je vous souhaite de survivre heureusement pendant cette nouvelle année, et que vous nous reveniez le plus vite possible. Je t'aurais envoyé quelque

chose avec plaisir; cela ne vous serait peut-être pas arrivé, car c'eût été un paquet. Écrivez-moi ce dont vous avez besoin je vous l'adresserai.

Nous pensons toujours à vous, et si vous deviez mourir, moi-même ne me portant pas bien depuis cet automne, qui sait si je passerais cette nouvelle année?

Je termine en t'embrassant, etc.

Certifié conforme :

Le contre-amiral
POTHUAU

M. Léon Say a fait récemment une conférence sur l'invasion en 1814. Après avoir rappelé que deux fois en moins de soixante ans la France a vu l'invasion succéder à l'empire et le despotisme de l'étranger tenter de s'implanter sur les ruines du despotisme napoléonien, l'orateur a insisté avec beaucoup de bonheur sur la différence des deux époques,

La province, décimée par les guerres précédentes, était incapable d'opposer une résistance générale aux envahisseurs; ceux-ci arrivèrent assez vite sur les bords de l'Aube, et la Champagne devint le théâtre de luttes gigantesques. La campagne de France s'annonçait victorieuse: Champaupert, Montmirail, Chateau-Thierry, autant de triomphes que de combats! Un moment vint où Blücher fut acculé sous les murs de Soissons. Si cette ville avait résisté quelques jours de plus, c'était fait des assiégeants; malheureusement, ignorant des nouvelles de l'extérieur, croyant aux succès des alliés, le gouverneur de Soissons capitula, et sauva ainsi l'armée de Blücher. Malgré la reddition de Soissons, nos soldats tinrent bravement la campagne et livrèrent à l'ennemi les nouveaux et terribles combats de Craone, de Laon et d'Arcis-sur-Aube. Les rois coalisés sentaient bien qu'il fallait à tous prix s'emparer de Paris, que pour arriver à ce résultat définitif ils devaient se hâter de marcher en avant et de surprendre la capitale désarmée.

La situation matérielle et morale de la grande ville était bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui : sa population n'était que de 700,000 habitants, et elle n'avait pour toute défense que ce mur d'enceinte que nous avons tous connu, et quelques petites redoutes élevées dans la plaine Saint-Denis pendant la première révolution. Le gouvernement avait retardé autant qu'il l'avait pu l'armement de la garde nationale, placée sous le commandement du maréchal Moncey.

Pendant que les ennemis, dont les avant-postes étaient à Bondy, se dis-

tribuaient les rôles, la garde civique s'apprêtait à combattre et à défendre énergiquement ses foyers ; cette garde comptait 31,000 hommes et ne possédait que 6,000 fusils ; à ceux qui n'avaient pas d'armes à feu on offrit... des piques. L'artillerie se composait de 60 canons éparpillés sur toute l'enceinte, plus une réserve de 28 pièces... Quelle ressemblance avec l'armement de Paris sous le dernier empire !

Montmartre qui devait être fortifié ne l'était pas, et l'on ne croyait point les paysans qui venaient de Coulommiers et racontaient qu'une armée formidable s'avançait sur Paris. Néanmoins, dans la matinée du 30 mars, la 1re division russe se porta sur Pantin et les Prés-Saint-Gervais, un officier français remplissant une mission parlementaire fut fait prisonnier et conduit devant l'empereur Alexandre; mis en liberté quelques heures après, il revint au quartier général et raconta ce qu'il avait vu.

Alors eurent lieu les combats héroïques de Belleville et des Buttes-Chaumont; la grande nation, qui voulait se défendre jusqu'au dernier sang, fit des barricades, mais en vain; à trois heures, la bataille était perdue et Raguse concluait une trève avec Schwarzenberg.

La situation était alors bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. En 1814, dix-huit mille citoyens mal armés avaient à lutter contre trois cent mille soldats aguerris; de plus, Paris n'était pas animé de cet esprit de résistance qui fait sa grandeur et sa force. On n'était pas en république; l'oppression de l'empire avait été tellement insupportable, que certains croyaient (ce qui était vrai alors) que les alliés faisaient la guerre à l'empereur beaucoup plus qu'à la France ; on supposait même qu'ils apportaient la délivrance, et c'était là un obscurcissement de la conscience publique pour lequel nous avons le droit d'être sévères.

Dans ces moments critiques, Paris abandonné par l'armée n'avait plus d'autre gouvernement que son conseil municipal, choisi et trié par Napoléon, et qui, naturellement, fut le premier à déclarer sa déchéance; il se pressa tant qu'il arriva avant le sénat.

M. Léon Say a parlé aussi du traitement que l'étranger vainqueur fit subir à Paris soumis. En 1814, les choses se passèrent assez doucement pour ceux qui comptaient pour rien l'honneur perdu; ils purent se dire qu'ils en étaient quittes à bon marché. Il n'en fut pas de même après les Cent-jours : le châtiment commençait, l'occupation fut beaucoup plus dure et l'on fit sentir aux Parisiens qu'ils étaient vaincus. Les exactions furent considérables; d'énormes impôts accablèrent le peuple qui subit durement le joug de l'Europe.

Les hontes et les désastres de cette seconde invasion sont

présents à toutes les mémoires ; et en disant qu'il nous suffirait d'interroger le passé, si nous n'avions en nous-mêmes d'assez puissants motifs pour repousser avec énergie les hordes qui dévastent notre territoire, l'orateur a dit ce qui était l'unanime pensée de l'auditoire.

MARDI 10 JANVIER

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu la démission de MM. Delescluze, Miot, Oudet et Quentin, maire et adjoints du 19e arrondissement ;

Considérant qu'il importe d'assurer, jusqu'au moment où la situation militaire permettra de procéder à des élections nouvelles, les services administratifs dans le 19e arrondissement,

DÉCRÈTE :

Une commission administrative provisoire est chargée de l'administration du 19e arrondissement municipal de la ville de Paris.

Cette commission est composée de : MM. Mallet, fabricant de produits chimiques ; Beck, entrepreneur de transports ; Devaux, négociant ; Sartori, négociant.

Fait à Paris, le 9 janvier 1871.

Décret. — Il est ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce, sur le chapitre 2 du budget extraordinaire de l'exercice 1871, un crédit de trente millions (30,000,000 f.), pour le paiement des dépenses concernant l'approvisionnement de Paris.

Paris, le 8 janvier 1871.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret, en date du 8 janvier 1871, la médaille militaire a été conférée aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, savoir :

INFANTERIE

111e rég. Caron (Henri-Jules), sergent.
— Martin (Joseph), sergent.
— Boilève (René), sergent.
— Duchemin (Constant), sergent-fourrier.
— Chamoreau (Mathurin-Charles), caporal.
— Zueller (Mathias), soldat.
— Bodineau (Alfred-Alphonse), soldat.
— Minçais (Alexandre), soldat.
— Labbé (Henri), soldat.
112e rég. Torteil (Lucien) : sergent major.
— Meux (Antoine-Victor), sergent major.
— Guéring (Nicolas), sergent.
— Perret (Joseph), sergent.
— Morlot (Barthélemy), sergent.
— Baudran (Claude), caporal.
— Granat (Louis), caporal.
— Benjamin (Jean), caporal.
— Chirol (Jean), soldat.
134e rég. Vuillamy (Auguste), soldat.
— Force (Paul), soldat.
137e rég. Chrétien (Jules-Emile), sergent.
— Roux (Jean-Antoine), sergent.
— Regnard (Eugène-Clément), sergent-fourrier :
— Léonard (Alphonse), caporal.
— Laroche (François), soldat.
— Pegros (Nicolas), soldat.
— Chappeau (Jean-Charles), soldat.
— Perrot (Pierre-Claude), soldat.
— Bonsergent (Eugène-Pierre), soldat.
138e rég. Vuillemain (Hippolyte), sergent,
— Scherlin (Antoine), sergent.
— Gally (Augustin), caporal.
— Mallet (Antoine), soldat.
139e rég. Perol (Blaise), sergent aux francs-tireurs.
22e bat. de chasseurs à pied. Thiebaut (Richard), sergent.
GÉNIE. Malrieu (Philippe), caporal.

GARDE NATIONALE MOBILE

Côte-d'Or.) Brocard (Nicolas), soldat.
— Royer (Charles-Gustave), soldat.
(Finistère.) Geoffroy (Adolphe-Marie), sergent-major au 1er bataillon.
— Leborgne (Hippolyte-Marie), caporal au 1er bataillon.
— Corbel (Jacques), garde au 1er bataillon.
— Hourrier (Jean-Marie), caporal au 5e bataillon.
(Ille-et-Vilaine). Rousseau (Victor-Prosper), sergent au 5e bataillon.
— Samset (Philippe), caporal fourrier au 5e bataillon.
— Augé (François), caporal au 5e bataillon.
— Laurent (Auguste), caporal au 5e bataillon.
— Gillet (Jean-Marie), garde au 5e bataillon.
— Guillemez (Joseph), garde au 5e bataillon.
(Loire-Inférieure). Betesche (Prosper), sergent aux francs-tireurs.
(Seine.) Beaujeleau)Frédéric), sergent au 7e bataillon.
— Rendu (Ambroise), sergent au 7e bataillon.
— Hebel (Alfred), garde au 7e bataillon.
— Verquin (Modeste), garde au 8e bataillon.
— Pinçon (Clément), sergent-fourrier au 10e bataillon.
— Bayot (Louis), caporal au 10e bataillon.
— Henry (Armand), garde au 10e bataillon.
— Martin (Edouard-Hippolyte), garde au 10e bataillon.
— D'Herbecourt (Jean-Baptiste), garde au 10e bataillon.
— Chastel (Charles-Etienne), garde au 10e bataillon.
— Donville (Joseph-Ernest), garde au 10e bataillon.
— Sénéchal (Alexandre-Joseph), garde au 10e bataillon.
— Maillet (Félix-Arthur), garde au 10e bataillon.
— De Formigny (Emile), sergent au 12e bataillon.
— Dugas (Jean-Alphonse), sergent au 12e bataillon.
— Bernadin (Alfred), caporal au 12e bataillon.
— Lecomte (Joseph), caporal au 12e bataillon.
— Chollot (Louis-Ambroise), garde au 12e bataillon.
— Decagny (Louis-Pierre-Armil), garde au 12e bataillon.
— Bigot (Marie), garde au 12e bataillon.
— Bernier (Arthur), garde au 14e bataillon.
(Seine-et-Oise.) Muret (Auguste-Joseph, garde au 4e bataillon.
— Dailly (François), garde au 4e bataillon.
— Longeau (Félicien), garde au 6e bataillon (Artillerie auxiliaire).
— Vincent (Alexandre), garde au 6e bataillon (artillerie auxiliaire).
— Marie (Emile-André), garde au 6e bataillon (artillerie auxiliaire).

RÉGIMENT DES GARDES FORESTIERS. Bonnet, caporal (rang du 29 novembre 1870).

CORPS HORS LIGNE

Francs-tireurs. Andoine (Auguste), adjudant sous-officier.
— Alvergnat (Louis), soldat.
— Hart (Albert), soldat (2e bataillon de Paris) :
Canonniers auxiliaires. Henri (Christophe), maréchal des logis.
— Jouenne (Gustave-François), brigadier.
— Altès (Nicolas), canonnier. 1 blessure.
— Guénaud (Paul), canonnier. 1 blessure :

RAPPORT MILITAIRE

9 janvier, soir.

Du côté de la Malmaison, il y a eu dans l'après-midi d'hier plusieurs engagements. Ce matin, en plein jour, l'ennemi a renouvelé une attaque qu'il avait déjà faite de nuit contre la maison Crochard et sur le poste des carrières, à gauche de Rueil. C'est la quatrième tentative qu'il fait sur cette position. Les francs-tireurs de la mobile de la Loire-Inférieure et les tirailleurs de l'Aisne ont laissé approcher l'ennemi et l'ont repoussé après lui avoir fait éprouver des pertes.

Les abords du Panthéon et le 9e secteur ont reçu beaucoup d'obus; plus de trente de ces projectiles du plus gros calibre ont porté sur l'hospice de la Pitié : une femme y a été tuée, et les malades d'une salle ont dû être évacués dans les caves ; le Val-de-Grâce a été bombardé également. L'ennemi semble prendre pour objectif les établissements hospitaliers de Paris. Par ces procédés odieux, il montre une fois de plus son mépris des lois de la guerre et de l'humanité.

Le contre-amiral de Montaignac fait connaître que pendant la nuit les Prussiens ont tiré à toute volée sur la ville; les obus, passant par-dessus les remparts, sont allés tomber dans les quartiers éloignés de l'enceinte.

Le bombardement a continué sur les forts du sud pendant la journée avec moins de violence que les jours précédents.

ORDRE GÉNÉRAL

SOLDATS,

Dans la journée d'hier, un fait qui soulèvera parmi vous la plus profonde indignation s'est passé au pont d'Argenteuil. Deux officiers du 2e bataillon des gardes mobiles des Côtes-du-Nord, le lieutenant Le Merdy et le sous-lieutenant Le Vezouet, le sergent Cocard, le caporal Troadec, les gardes mobiles Outil, Guillot et Carré, enfin le sous-lieutenant Grenaud, des éclaireurs de la garde nationale, ont échangé avec l'ennemi, au moyen d'un bateau qu'il avait amené à dessein, des rapports à la suite desquels ils n'ont pas reparu.

C'est vainement qu'on cherche à établir qu'ils ont été victimes de leur crédulité et d'une surprise habilement préparée. Leurs relations avec l'ennemi qu'ils avaient mission de combattre est un crime militaire irrémissible. Ils ont trahi leur devoir en même temps que leur pays.

Je les déclare déserteurs à l'ennemi; j'ordonne qu'ils soient poursuivis comme tels; je les voue devant l'armée au déshonneur et à la honte. Ils trouveront, dès à présent, leur châtiment dans le récit qu'ils entendront des glorieux efforts qu'ont faits et des succès qu'ont obtenus les armées de la Loire et du Nord.

Le présent ordre sera lu trois fois à la troupe assemblée sous les armes.

Fait au quartier général à Paris, le 9 janvier 1871.

Le Gouverneur de Paris.

GÉNÉRAL TROCHU

COMMUNICATIONS DIVERSES

Des difficultés se sont élevées entre plusieurs propriétaires et leurs locataires sur l'effet des congés donnés pour le terme de janvier.

Le décret du 3 janvier dernier a formellement maintenu les dispositions des décrets antérieurs, des 30 septembre et

9 octobre 1870; par conséquent, l'effet des congés est de nouveau prorogé pour trois mois, conformément aux articles 3 et 4 du décret du 9 octobre dernier.

La dépêche que l'on va lire, quoique d'une date antérieure aux deux dépêches publiées hier, a été apportée à Paris par le même pigeon.

31 décembre 1870

Gambetta à Jules Favre

La cruauté de l'hiver ne nous a pas permis de correspondre depuis trois semaines et de vous tenir au courant de nos opérations. Veuillez croire, cependant, que nous n'avons négligé aucun moyen de communication avec vous. Nous avons multiplié les messagers, nous en avons demandé à tous les préfets, et il ne se passe pas un seul jour que notre infatigable collaborateur Steenackers n'en fasse partir un, quelquefois deux, avec la collection de toutes les dépêches.

Quant aux pigeons, notre plus précieuse ressource, elle nous fait aujourd'hui à peu près défaut par suite des rigueurs de la température. Des essais de départ ont été tentés à plusieurs reprises; mais le froid, la neige sont pour nos oiseaux un fléau terrible, nous pouvons les perdre sans profit; on les voit tournoyer quelque temps quand on les a lâchés, puis s'arrêter tout-à-coup comme paralysés, la plupart étant fidèles au colombier du départ. Mais nous ne pouvons nous exposer à les perdre en nous obstinant à les faire partir. Dites-bien toutes ces choses à l'intelligente population de Paris; ces petits détails la toucheront et lui feront voir que nous ne cessons de penser à elle et que nous sommes surtout malheureux de ne pouvoir lui donner toutes les satisfactions auxquelles lui donnent droit son ardent patriotisme, sa constance dans les épreuves et l'indomptable énergie qu'elle a montrée après l'occupation d'Orléans, qui avait fait espérer à la Prusse qu'elle en avait fini avec

l'armée de la Loire. Je vous ai raconté les divers événements militaires qui ont suivi cette triste journée.

Dans la lutte que nous soutenons, nous ne nous lasserons pas de reprendre infatigablement la défense à outrance de la république et du sol national. Moins de quinze jours après l'évacuation d'Orléans et la belle retraite du général Chanzy, nos deux armées étaient pleinement reconstituées, et en voici maintenant le tableau fidèle : la 1re armée de la Loire, qui comprend le 15e, le 18e et le 20e corps commandés par les généraux Martineau, Clinchant et Billot sous le général Bourbaki, a été rapidement portée vers....

Suit le détail des opérations réservées à cette armée et que nous croyons devoir ne pas révéler ; nous nous bornons à dire que la dépêche évalue à 150,000 hommes les forces qui, par la réunion d'autres corps dont nous ne voulons pas indiquer la situation, se trouveraient sous les ordres du général Bourbaki, et à un chiffre à peu près égal l'effectif de tous les corps prussiens qui, en ce concentrant, pourraient lui être opposés. La dépêche continue ainsi :

Les préliminaires de cette vaste opération ont jusqu'ici assez bien marché. Aprés une très-brillante affaire gagnée à Nuits par les troupes du général Grenier, appuyées par Menotti Garibaldi, dans laquelle on a tué plus de 7,000 Prussiens, le corps de Werder fut refoulé vers Dijon ; et, quelques jours après, il suffit de la marche en avant pour obliger les Prussiens à évacuer précipitamment Dijon et Gray, à la date du 27 décembre.

Ils vont se refaire sur Vesoul et Epinal, pendant qu'ils rappellent à eux les troupes qui occupaient l'Yonne et se ralliaient au prince Frédéric-Charles, qui est toujours à Orléans, par Montargis, Joigny, Auxerre, Tonnerre, Châtillon-sur-Seine et Chaumont. Après avoir fait occuper Dijon et Gray, nous poursuivons notre marche sur Vesoul. Ce qui pourrait bien débloquer Belfort sans coup férir. L'important est de marcher vite, et, dans ce mouvement d'ensemble, d'assurer ses derrières. Je ne puis vous en dire plus long, l'opération étant en train ; il n'y a qu'à souhaiter qu'elle réusisse.

A l'ouest, les choses sont également en excellent état. Chanzy, dont le quartier-général est au Mans, après avoir refait et reconstitué ses troupes, est tout-à-fait à la veille de reprendre l'offensive.

Les Prussiens ont évacué complètement la vallée du Loiret et n'ont pas osé franchir la Loire à Tours de peur d'être tournés. Ils paraissent se concentrer exclusivement sur la route de...

Nous pouvons donc envisager sans crainte l'état respectif des forces de la France et de la Prusse. Il est hors de doute, en effet, pour nous comme pour l'Europe entière, que nos bonnes chances augmentent tous les jours. Les Prussiens ont perdu près d'un demi million d'hommes depuis qu'ils sont entrés sur notre territoire; leur matériel de guerre, si considérable, si bien servi, a diminué; par l'usage même il s'est altéré. Bien des batteries sont hors de service, comme nous l'apprennent nos espions, et nous commençons au contraire à avoir des canons supérieurs aux leurs. Nos fusils leur causent les pertes les plus cruelles. Tous les jours nos ressources s'accroissent, tous les jours les leurs diminuent. Ils ont conscience de ce qui peut leur être fatal. Le roi Guillaume lui-même n'échappe pas à ce pressentiment, et, dans son dernier ordre du jour à son armée, il reconnaît que la guerre est entrée dans une phase nouvelle, et que, grâce à des efforts extraordinaires, la France peut opposer tous les jours de nouvelles armées. C'est, en effet, notre situation. Le pays tout entier comprend et veut la guerre sans merci.

Nous en finirons en moins de temps qu'on ne le suppose, si nous le voulons, si nous avons aussi la force pour supporter, pour subir les échecs, les revers, la mauvaise fortune en continuant à nous battre. Cette disposition à la lutte jusqu'à la victoire et à la revanche la plus absolue, est telle que des défaites qui, chaque jour deviennent plus improbables, ne feraient qu'exaspérer et enflammer ses sentiments, La France est complètement changée depuis deux mois; l'âme de Paris s'est répandue sur elle et l'a transfigurée, et, si

vous veniez à succomber, c'est un cri de vengeance qui sortirait de toutes les poitrines. Mais vous ne succomberez pas.

La situation intérieure du pays ne s'est guère modifiée depuis ma dernière dépêche; l'esprit public est tourné tout entier à la guerre.

La France s'attache de plus en plus au régime républicain. La masse du peuple, même dans les campagnes, comprend, sous le coup des événements qui s'accomplissent, que ce sont les républicains, tant calomniés, tant persécutés, diffamés avec tant d'art depuis trois générations, qui sont les vrais patriotes, les vrais défenseurs de la nation et des droits de l'homme et du citoyen. Il y a plus que de l'estime pour eux dans ce sentiment, il y a de la reconnaissance.

Chassons l'étranger, comme nous le pouvons et comme nous le devons, et la République est définitivement assise en France. J'ai parcouru plusieurs fois la France depuis que je vous ai quittés, et partout, dans les villes comme dans les villages, je recueille les mêmes sentiments et les mêmes acclamations pour la République.

Partout nous pouvons compter sur le dévouement de la garde nationale; du reste, le pays tout entier est exclusivement absorbé par les préoccupations de la guerre et l'anxiété patriotique que nous inspire Paris. C'est ainsi qu'un lugubre événement, qui s'est accompli à Lyon, le 22 décembre, la veille de mon arrivée dans cette ville, et qui en d'autres temps eût profondément agité l'opinion, n'a causé qu'une émotion passagère.

Dans une réunion publique tenue à la Croix-Rousse, un chef de bataillon de la garde nationale de ce quartier, le commandant Arnaud, sommé par quelques misérables de donner l'ordre à son bataillon de marcher sur l'hôtel de ville pour enlever le préfet, ayant courageusement refusé de se prêter à un tel crime, a été saisi, jugé par ces bandits, condamné et fusillé, en moins de trois quarts d'heure, en plein midi, au milieu d'une population qui, ignorant sans doute ce qui se passait, ne lui a pas porté secours. Le commandant Arnaud

était un républicain solide et éprouvé, estimé, aimé de tous ceux qui le connaissaient à Lyon.

Il est tombé en criant cinq fois : « Vive la République ! » Sa mort aussitôt connue a jeté le deuil et l'horreur dans la cité lyonnaise, et, dès le lendemain, comme une protestation unanime de toute la population, le conseil municipal, le premier magistrat du département, assisté de toutes les autorités civiles et militaires, au milieu d'un concours de plus de cent mille citoyens, faisait au commandant Arnaud de magnifiques et expiatoires funérailles.

J'ai cru de mon devoir, malgré les occupations impérieuses et exclusivement militaires qui m'avaient appelé à Lyon, de suivre le cercueil de ce martyr du devoir républicain et de donner un public témoignage de notre horreur pour la violence. Dans la journée, nous fîmes avec le préfet, dont on ne saurait trop louer depuis trois mois l'énergie et la prudence politique, arrêter les misérables impliqués dans cette affaire. Ils sont déférés au conseil de guerre, en vertu du décret du 28 novembre sur les faits accomplis dans les départements en état de guerre. Il en sera fait une justice exemplaire. La veuve et les enfants de la victime ont été adoptés par le conseil municipal de Lyon.

Puisque je vous parle de Lyon, laissez-moi vous dire l'impression générale que j'en ai apportée. D'abord toute tentative séparatiste ou fédéraliste est dénuée de fondement. Loin de vouloir se séparer de Paris et de l'unité française, Lyon a tenu à honneur d'affirmer son étroite solidarité avec le reste du pays en prodiguant ses ressources en hommes et en argent à la défense nationale.

Les quatre légions des mobilisés du Rhône sont devant l'ennemi, parfaitement habillées, équipées, armées et munies d'une puissante artillerie se chargeant par la culasse, le tout aux frais de la ville et du département. La ville est admirablement fortifiée, des approvisionnements sont faits, le danger du siége de Lyon est évanoui, mais ses habitants s'y

étaient préparés avec une résolution digne de l'exemple de Paris.

Vous apercevrez par ces détails que ce n'est à Lyon ni l'exagération révolutionnaire, ni les tendances séparatistes qui constituent le péril possible et éventuel de la situation politique. Le courageux et vénéré M. Henon est à la tête du conseil municipal. La prudence, la souplesse et la fermeté républicaine du préfet déjoueront tous les calculs de nos adversaires, et Lyon continuera à nous donner le spectacle consolateur de la seconde capitale de la France, tout entière vouée aux travaux et aux sacrifices de la guerre.

LE BOMBARDEMENT (1)

Après un investissement de plus de trois mois, l'ennemi a commencé le bombardement de nos forts le 30 décembre, et, six jours après, celui de la ville. Une pluie de projectiles, dont quelques-uns pesant 94 kilogrammes, apparaissant pour la première fois dans l'histoire des siéges, a été lancée sur la partie de Paris qui s'étend depuis les Invalides jusqu'au Muséum. Le feu a continué jour et nuit, sans interruption, avec une telle violence, que, dans la nuit du 8 au 9 janvier, la partie de la ville située entre Saint-Sulpice et l'Odéon recevait un obus par chaque intervalle de deux minutes.

Tout a été atteint : nos hôpitaux regorgeant de blessés, nos ambulances, nos écoles, les musées et les bibliothèques, les prisons, l'église de Saint-Sulpice ; celles de la Sorbonne et du Val-de-Grâce, un certain nombre de maisons particulières. Des femmes ont été tuées dans la rue, d'autres dans leur lit ; des enfants ont été saisis par des boulets dans les bras de leur mère. Une école de la rue de Vaugirard a eu quatre enfants tués et cinq blessés par un seul projectile.

Le musée du Luxembourg, qui contient les chefs-d'œuvre de l'art moderne, et le jardin où se trouvait une ambulance

(1) Voir aux appendices le tableau officiel des effets produits, jour par jour, par le bombardement

qu'il a fallu faire évacuer à la hâte, ont reçu vingt obus dans l'espace de quelques heures. Les fameuses serres du Muséum, qui n'avaient point de rivales dans le monde, sont détruites. Au Val-de-Grâce, pendant la nuit, deux blessés, dont un garde national, ont été tués dans leur lit. Cet hôpital, reconnaissable à la distance de plusieurs lieues par son dôme que tout le monde connaît, porte les traces du bombardement dans ses cours, dans ses salles de malades, dans son église dont la corniche a été enlevée.

Aucun avertissement n'a précédé cette furieuse attaque. Paris s'est trouvé tout à coup transformé en champ de bataille, et nous déclarons avec orgueil que les femmes s'y sont montrées aussi intrépides que les citoyens. Tout le monde a été envahi par la colère, mais personne n'a senti la peur.

Tels sont les actes de l'armée prussienne et de son roi, présent au milieu d'elle. Le Gouvernement les constate pour la France, pour l'Europe et pour l'histoire.

Le ministre des affaires étrangères a envoyé à nos agents diplomatiques une protestation du Gouvernement de la défense nationale contre le bombardement de la ville de Paris. Cette protestation doit être mise sous les yeux des représentants des cabinets européens.

Nous avons reçu la protestation suivante contre le bombardement des hôpitaux :

Au nom de l'humanité, de la science, du droit des gens et de la convention internationale de Genève, méconnus par les armées allemandes, les médecins soussignés de l'hôpital des Enfants-Malades (Enfant-Jésus) protestent contre le bombardement dont cet hôpital, atteint par cinq obus, a été l'objet pendant la nuit dernière.

Ils ne peuvent manifester assez hautement leur indignation contre cet attentat prémédité à la vie de 600 enfants que la maladie a rassemblés dans cet asile de la douleur.

Docteurs Archambault, Jules Simon, Labric, Henri Roger, Bouchut, Giraldès.

Le numéro de ce jour fait précéder la reproduction d'articles, empruntés à un journal prussien, de la note suivante:

Les extraits qu'on va lire ont été empruntés à la *Nouvelle gazette de l'Allemagne du Nord* (ancienne *Gazette de la Croix*). Plusieurs dépêches ont une véritable importance, notamment celles qui annoncent que la Conférence de Londres a retardé l'ouverture de ses séances pour attendre l'arrivée du représentant de la France. D'autres dépêches donnent des indications sommaires sur des faits militaires ou administratifs que les rénseignements parvenus hier au Gouvernement de la défense nationale exposent avec plus de détails, et aussi, nous pouvons le dire avec plus de véracité, entre autres l'assassinat du commandant Arnaud, si dramatiquement raconté par M. Gambetta. Mais ce qui appelle tout particulièrement l'attention du lecteur, c'est un long article tiré de la *Gazette de Silésie* dans lequel est exposée la théorie de nos ennemis sur ce qu'ils appellent la guerre moderne. Selon les Prussiens, la guerre moderne consiste en ceci : « Qu'un peuple se rue sur un autre peuple pour la vie ou la mort. » Presque chaque ligne de cet article est à méditer soigneusement, soit qu'il s'agisse des prévisions du journal prussien au sujet du mouvement de résistance dont la France est animée, et qui, selon lui, ne saurait avoir ni durée, ni persistance, aussitôt que Paris aura succombé, « les facultés caractéristiques des Français ne les prédisposant pas à une lutte purement défensive, soutenue et tenace; » soit qu'il s'agisse des jugements portés sur la défense de Paris, et desquels il résulte qu'au quartier-

général du roi Guillaume on compte sur les obus des canons Krupp pour allumer l'émeute dans nos faubourgs.

Voici le texte des deux dépêches, relatives à l'ajournement de la conférence, dont parle la note précitée :

Vienne, *1er janvier*. — D'après la *Revue du Lundi*, qui paraît le matin, la réunion de la Conférence de la mer Noire doit probablement être ajournée encore quelque temps, en raison des difficultés qu'on éprouve à communiquer avec le Gouvernement français, et à avertir en temps utile M. Jules Favre, dont la participation à cette Conférence a été consentie par l'Allemagne.

Londres, *2 janvier*. — D'après une communication du département de l'extérieur, la réunion de la Conférence est retardée de quelques jours pour attendre l'arrivée de M. Jules Favre et quelques instructions qui manquent à plusieurs plénipotentiaires.

MERCREDI 11 JANVIER

—

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret, en date du 10 janvier 1871, la medaille militaire a été conférée aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, savoir :

VOLONTAIRES DE LA SEINE

Delacherie (Achille-Joseph), sergent-major.
Rolin (Alphonse), sergent.
De Lanobis (Charles-François), fourrier.
Fabra (Aimé), caporal.
Morinas (Antoine-Augustin), éclaireur.

RAPPORT MILITAIRE

10 janvier.

La nuit dernière, deux opérations ont été faites contre les avant-postes prussiens.

La première, au nord, avait pour but de reconnaître les forces de l'ennemi, sur les positions occupées par lui le long du chemin de fer de Strasbourg, et de détruire les maisons qui abritaient ses troupes.

Le colonel Comte, avec les francs-tireurs Poulizac, trente cavaliers de la République, les francs-tireurs de la division Faron, et la compagnie de volontaires du capitaine de Luxer, quittant nos lignes à onze heures du soir, tournaient silencieusement la position par la droite et par la gauche.

Assailli par une vive fusillade à 150 mètres, le colonel Comte fit charger à la baïonnette l'ennemi qui lâcha pied devant cette vigoureuse attaque.

Les maisons furent immédiatement minées, et quelques Prussiens qui refusèrent de se rendre et continuaient à tirer sur nous du toit de l'une des maisons, sautèrent avec elles.

La colonne rentra dans nos lignes, l'opération terminée, ramenant deux prisonniers, un grand nombre de casques, de fusils, de couvertures et d'objets de campement. Nous n'avons eu que sept blessés, dont un seul grièvement.

La seconde opération, au sud, avait pour but la destruction des ouvrages entrepris par l'ennemi au moulin de Pierre, en avant du fort d'Issy.

Le colonel Porion avec un détachement de marins, 150 gardes nationaux mobilisés, des détachements de gardiens de la paix, de mobiles du 5e bataillon de la Somme, du 5e bataillon de la Seine, et une compagnie du génie, quittant nos lignes à trois heures du matin, abordait la position sans tirer un coup de fusil, et surprenait les postes prussiens chargés de défendre les travailleurs.

Le capitaine Saint-Vincent et ses sapeurs s'occupèrent immédiatement de détruire les travaux existants, pendant que les marins, poussant en avant, découvraient une batterie en construction, mais peu avancée.

Les postes ennemis de Clamart ouvrirent un feu nourri sur nos marins que les troupes de soutien vinrent appuyer. Les

travaux de destruction n'en ont pas moins continué; et la colonne du colonel Porion, l'opération terminée, rentrait dans nos lignes, avant le jour, ramenant 21 prisonniers.

Nous n'avons eu qu'un homme tué et trois blessés, dont un officier, le capitaine Picault, des gardiens de la paix.

Dans l'une et l'autre opération les troupes se sont parfaitement comportées.

La nuit dernière, une compagnie du 4e bataillon de la garde nationale mobilisée a fait une reconnaissance très-bien conduite par le capitaine de Vresse, en avant de nos lignes de Vitry. Un garde a été blessé.

Dans la presqu'île de Gennevilliers, les Prussiens ont renouvelé des tentatives de conversations avec nos troupes; ils ont été reçus, comme ils auraient toujours dû l'être, par des coups de fusils.

Le bombardement des forts de Vanves et de Montrouge a continué aujourd'hui avec moins de vivacité que d'habitude : mais l'ennemi a concentré ses efforts sur le fort d'Issy qui a été canonné violemment.

Les 6e, 7e, 8e et 9e secteurs ont reçu également un assez grand nombre d'obus.

Partout nos batteries ripostent avec une égale vigueur.

LE BOMBARDENENT

Pendant la nuit du 8 au 9 janvier, l'hôpital de la Pitié a été criblé d'obus. Le bâtiment de l'administration et les divers bâtiments qui contiennent des malades ont été gravement atteints.

Dans une salle de médecine affectée au traitement des femmes, les projectiles prussiens ont fait une morte et deux blessés : les dames Morin, tuée sur place; Mirault, qui a eu le bras droit emporté; Archambault, atteinte au bras et à la cuisse (fracture) et grièvement blessée au bas-ventre.

L'hôpital de la Pitié se trouvant placé à l'extrême limite du tir de l'ennemi, on n'avait pas supposé, dès le premier

jour, qu'il eût une intention particulièrement hostile à l'établissement; mais, la nuit dernière, les obus envoyés exactement dans la même direction, sont venus tomber et éclater sur les mêmes points; et, s'ils n'ont pas occasionné de nouveaux malheurs, c'est que les précautions avaient été prises pour mettre les malades en sûreté.

Cet acharnement semblerait démontrer qu'il ne s'agit plus d'un bombardement ordinaire, mais d'une cruauté sauvage qui s'attaque de préférence aux établissements hospitaliers, dans la pensée d'atteindre plus profondément la population et de lui occasionner les plus dures et les plus poignantes émotions.

Il devient utile de publier de tels faits qui ajoutent une page odieuse à l'histoire de nos ennemis, et de protester, au nom du droit, de la civilisation, de l'humanité, contre cet attentat prémédité, qui n'a eu de précédent dans aucune guerre.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 9 Janvier 1871

MM. J.- V.- S.- et P. Parzy..........................	40 »
Souscription au ministère des travaux publics.....	4.030 f. 60
Total........	4.070 f. 60

JEUDI 12 JANVIER

Par décret, en date du 11 janvier 1871, rendu sur le rapport du ministre de la guerre, M. Guichard (Charles-Frédéric), colonel d'infanterie, commandant le fort d'Issy, a été nommé au grade de général de brigade.

RAPPORTS MILITAIRES

11 janvier soir.

Pendant la nuit, l'ennemi a continué à bombarder Paris. Comme les jours précédents, nous n'avons eu que peu de blessés. Quant aux dégâts matériels, ils sont presque insignifiants. Aucun incendie ne s'est déclaré.

Dans la journée, le feu a repris avec une violence extrême contre les forts du sud, principalement contre le fort d'Issy, qui paraît être le principal objectif des batteries prussiennes. Des dispositifs considérables d'artillerie sont en voie d'exécution pour combattre efficacement les nouvelles batteries démasquées par l'ennemi.

Du côté des Hautes-Bruyères, du Moulin-Saquet et de Créteil, canonnade peu importante et sans résultat.

LE BOMBARDEMENT.

DÉCRET. — Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant que les devoirs de la République sont les mêmes à l'égard des victimes du bombardement de Paris qu'à l'égard de ceux qui succombent les armes à la main pour la défense de la patrie,

DÉCRÈTE :

Tout Français atteint par les bombes prussiennes est assimilé au soldat frappé par l'ennemi.

Les veuves de ceux qui auront péri par l'effet du bombardement de Paris, les orphelins de pères ou de mères qui auront péri de même, sont assimilés aux veuves et aux orphelins des soldats tués à l'ennemi.

Fait à Paris, le 11 janvier 1871.

Jusqu'ici les incendies, causés par le bombardement, ont été peu graves et ont été éteints avec la plus grande facilité.

Dans la nuit du 8 au 9, on compte 12 commencements d'incendie éteints avec quelques seaux d'eau par les pompiers; ils ont été moins nombreux encore dans les nuits du 9 au 10 et du 10 au 11.

Il est probable que les habitants en ont éteint un plus grand nombre sans le concours des pompiers. On ne saurait trop leur répéter que dans la plupart des cas il suffit pour cela d'un seau d'eau.

En somme, les obus prussiens font plus de mal en brisant qu'en brûlant.

Un seul incendie grave a eu lieu dans la nuit du 9 au 10, à l'angle de la route de Choisy et du boulevard de la Gare: il a en a été rendu compte dans tous les journaux; l'obus est tombé dans un tas de copeaux. Les pompiers n'ont pas été prévenus et sont arrivés au feu guidés par les flammes. L'immeuble était occupé par un chantier de menuisier; tous les bois approvisionnés ont été brûlés.

La nuit dernière un obus a brûlé quelques gerbes de blé et d'avoine non battus, 13, rue Poliveau.

PROTESTATIONS.

Paris, 11 janvier 1871.

La Salpêtrière est un hospice où sont recueillis en temps ordinaire :

1° Plus de 3,000 femmes âgées ou infirmes ;

2° 1,500 femmes aliénées, et, par surcroît, en ce moment de suprême douleur, les populations réfugiées des asiles d'Ivry et 300 de nos blessés.

C'est là une réunion de toutes les souffrances qui appelle et commande le respect; mais l'ennemi qui nous combat aujourd'hui ne respecte rien. Dans la nuit de dimanche à lundi, du 9 au 10 janvier, il a pris pour point de mire les hôpitaux de la rive gauche, la Salpêtrière, la Pitié, les Enfants-Malades, le Val-de-Grâce et les cabanes d'ambulance. A la Salpêtrière, nous avons reçu plus de 15 obus. Or, notre dôme très-élevé est surmonté du drapeau international; il

en est de même du dôme du Val-de-Grâce. C'est un acte monstrueux contre lequel protestent les médecins soussignés, et qu'il faut signaler à l'indignation de ce siècle et à celle des générations futures.

D[rs] CRUVEILHIER, chirurgien en chef de la Salpêtrière; — CHARCOT, médecin de la Salpêtrière. — LUYS, médecin de la Salpêtrière; — FELMON, pharmacien en chef; — A. VOISIN, médecin de la Salpêtrière; — BAILLARGÉ, médecin de la Salpêtrière; — TRÉLAT, médecin de la Salpêtrière; — J. MOREAU, (de Tours).

Les soussignés, médecins de l'hôpital de la Charité (annexe), protestent contre le bombardement dont cet établissement a été l'objet. Huit obus sont tombés sur cet hôpital, qui renferme 800 malades et blessés, tant civils que militaires. Plusieurs autres projectiles ont éclaté dans son voisinage immédiat.

D[rs] LANNELONGUE, FÉRÉOL, B. BALL, E. LANCEREAUX, P. BROUARDEL, E. LABBÉ, A. OLLIVIER.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Il résulte d'une dépêche expédiée de Bordeaux, le 3 janvier, que le Gouvernement de la défense nationale a réuni, en vue du ravitaillement de Paris, des approvisionnements importants.

En outre des marchés en cours d'exécution, les quantités *actuellement livrées*, placées à proximité des voies de transport, en dehors de la portée de l'ennemi, et prêtes à être mises en route au premier signal sont les suivantes :

Plus de 1,500 bœufs, et plus de 40,000 moutons parqués aux abords des voies ferrées par les soins de l'administration.

Plus de 300,000 quintaux métriques de denrées alimentaires de toute espèce, emmagasinées, et appartenant à l'Etat.

Ces approvisionnements sont spécialement affectés au ravitaillement de Paris.

THÉATRES. — Au Théâtre des Bouffes-Parisiens, seconde séance populaire de poésie moderne, vendredi 13 janvier, à une heure de l'après-midi, avec le concours de Mmes Agar, Croizette; MM. Coquelin, Coquelin cadet, de la Comédie-Française; M. Taillade, Mlle Rousseil, du théâtre de la Porte-Saint-Martin, et M. Saint-Germain, du théâtre du Vaudeville.

Cette matinée est donnée au profit des victimes du bombardement.

Une représentation dramatique, littéraire et musicale, sera donnée au théâtre de la Porte-Saint-Martin, dimanche 15 janvier, au bénéfice de l'ambulance du théâtre de la Porte-Saint-Martin, avec le concours de Mmes Marie Laurent, Borghèse, Lia-Félix, Rousseil, Max Deshayes, Charly, Gouget, Roussel, (de Méry) et Desmonts. Dans la partie dramatique sera représenté *François le Champi*, comédie en trois actes, en prose, de Georges Sand, joué par Mmes Marie Laurent, Max Deshayes, Moina-Clément, Desmonts, Lagrange, MM. Paul Deshayes et Charly, et l'*Enfantement de la Marseillaise*, grande scène dramatique et lyrique. M. Paul Deshayes interprétera le rôle de Rouget de L'Isle.

Le journal le *Siècle* avait publié l'article suivant qui, reproduit par toute la presse de Paris, avait causé une très-profonde sensation :

Entretenir des relations avec l'ennemi que l'on a mission de combattre,

c'est commettre un crime irrémissible, c'est trahir son devoir et son pays, M. le général Trochu a cent fois raison et l'opinion publique lui saura gré de sa sévérité, s'il veut être sévère.

Est-ce que le chef militaire qui décourage les défenseurs, qui dit à qui veut l'entendre que la défense de Paris est une folie, que les Prussiens entreront quand ils le voudront, est-ce que ce chef mititaire ne commet pas un crime irrémissible? est-ce qu'il ne trahit pas son devoir et son pays ?

Eh bien, M. le général Trochu n'a-t-il pas autour de lui des chefs militaires qui tiennent ouvertement ce langage, qui trahissent leur devoir et leur pays? Pourqusi ceux-là ont-ils l'impunité? pourquoi ont-ils de l'avancement, au lieu d'être livrés à la sévérité des cours martiales?

Mais il y a plus.

Tout le monde sait maintenant qu'une sortie avait été décidée ces jours derniers en conseil secret :

« Elle a dû être décommandée, dit l'*Opinion nationale*, parce que l'on s'est aperçu, dès le lendemain, que les Prussiens faisaient des préparatifs de défense sur les points menacés *et sur les chemins mêmes par où il avait été décidé que nos troupes agiraient.*

« Or, il n'y avait que *quatre généraux dans le secret.* — On demande à connaître celui qui a... communiqué le plan. »

Ces quatre généraux, on sait leurs noms :

M. le général Trochu;

M. le général Ducrot;

M. le général Vinoy;

M. le général Schmitz.

Le traître, si traître il y a, est évidemment un de ces quatre.

Pourquoi justice n'est-elle pas faite? Comment M. le général Trochu, dont la loyauté et l'extrême bonté, hélas! ne sont contestées par personne, peut-il tolérer un seul instant cette situation ?

Le *Journal officiel* de ce jour répondit à cet article par la note suivante :

Une trame abominable dont les fils sont entre les mains de la justice, tend à accréditer dans Paris le bruit que des officiers généraux et autres sont ou vont être arrêtés, pour avoir livré à l'ennemi le secret des opérations militaires. Le Gouverneur s'est ému de cette indignité, et il déclare ici que c'est lui qu'on atteint dans la personne des plus dévoués collaborateurs qu'il ait eus pendant le cours de ces quatre mois d'efforts et d'épreuves.

Entre les divers moyens qui ont eu quelquefois pour but et toujours pour effet de compromettre les intérêts sacrés de la défense, celui-là est le plus perfide et le plus dangereux. Il jette le doute dans les esprits, le trouble dans les consciences, et peut décourager les dévouements les plus éprouvés. Je signale ces manœuvres à l'indignation des honnêtes gens, je montre les périls où elles nous mènent à ceux qui vont répétant, sans réflexion, de si absurdes accusations, et j'en flétris les auteurs.

J'interviens personnellement, moins parce que j'ai le devoir de protéger l'honneur de ceux qui, sous mes yeux, se consacrent avec le plus loyal désintéressement au service du pays, que parce que j'aime la vérité et que je hais l'injustice (1).

GÉNÉRAL TROCHU.

VENDREDI 13 JANVIER.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu la loi du 13 août, les décrets des 10 septembre, 10 octobre, 10 novembre et 12 décembre 1870, relatifs aux effets de commerce,

DÉCRÈTE :

Art 1er. La prorogation de délais accordée par la loi et les décrets susvisés, est augmentée d'un mois à partir du 14 janvier courant, pour tous les effets souscrits antérieurement à la loi du 13 août 1870.

(1) Certains journaux ayant, même après cette note, insisté sur l'accusation produite par le *Siècle*, le *Journal officiel* du 14 janvier leur répondit par la note suivante :

« Plusieurs journaux répétant avec insistance qu'un plan d'opérations arrêté dans un prétendu conseil de guerre de quatre généraux n'aurait pas été suivi d'exécution par suite de la connaissance que l'ennemi en aurait eue, le Gouverneur de Paris déclare cette allégation absolument controuvée. Il se serait abstenu de la relever, s'il ne voyait un danger sérieux à laisser d'aussi faux bruits s'accréditer.

Elle est augmentée de quinze jours pour tous les effets souscrits postérieurement à la loi du 13 août 1870 et aux décrets de prorogation qui l'ont suivie.

Art. 2. Toutes les autres dispositions de la loi du 13 août 1870 sont maintenues.

Art. 3. Le présent décret sera immédiatement exécutoire.

Fait à Paris, le 12 janvier 1871.

Le Gouvernement de la défense nationale.

Vu le décret du 29 septembre 1870, relatif à la réquisition des blés et farines existant dans l'enceinte de la ville de Paris.

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Les dispositions du décret susvisé sont applicables aux blés et farines existant dans le département de la Seine et dans les parties des départements voisins dont les habitants sont en communication avec Paris.

Art. 2. Les règlements rendus en exécution dudit décret sont applicables dans les communes comprises dans le territoire indiqué en l'art. 1er.

Fait à Paris, le 12 janvier 1871.

Le Gouvernement de la défense nationale.

Considérant qu'en dehors des services publics et généraux, il existe dans chacun des arrondissements de Paris et dans chacune des communes suburbaines des services privés et locaux qui ne peuvent être exécutés au moyen de voitures à bras et en vue desquels la conservation d'un certain nombre de chevaux est nécessaire.

Considérant que s'il importe d'assurer ces services, il convient d'empêcher qu'ils ne deviennent un obstacle à la réquisition effective des chevaux dont la conservation n'est point absolument indispensable :

Voulant concilier les légitimes exigences de l'industrie privée, et les nécessités impérieuses de la consommation publique;

Considérant que les décrets antérieurs ont mis à la disposition de l'Etat tous les chevaux, ânes et mulets existant dans Paris, et hors Paris en deçà de la ligne d'investissement.

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Dans chacun des vingt arrondissements de Paris, et dans chacune des communes suburbaines actuellement habitées, il sera dressé une liste de chevaux dont la conservation est indispensable pour les transports privés impossibles à effectuer à l'aide de voitures à bras.

Art. 2. Ces listes comprendront un nombre de chevaux proportionnel à la population de chacun des arrondissements et de chacune des communes suburbaines, conformément au dernier recensement, en raison d'environ un cheval par 1.000 habitants et d'après le tableau suivant :

1er	arrondissement,	78	chevaux.
2e	—	78	—
3e	—	96	—
4e	—	96	—
5e	—	98	—
6e	—	90	—
7e	—	69	—
8e	—	75	—
9e	—	102	—
10e	—	141	—
11e	—	183	—
12e	—	100	—
13e	—	80	
14e	—	82	—
15e	—	93	
16e	—	44	—
17e	—	120	—
18e	—	154	—

19e	—	113	—
20e	—	108	—
	Total....	2.000 chevaux.	

Le nombre de chevaux à conserver dans chacune des communes suburbaines sera déterminé d'après les mêmes bases, par un arrêté du membre du Gouvernement délégué à l'administration du département de la Seine.

Art. 3. Les chevaux, ainsi réservés, ne seront pas à la disposition de ceux qui auront été autorisés à les conserver. Ils seront à la disposition successive de tous les intérêts privés de l'arrondissement ou de la commune.

Leur emploi quotidien sera déterminé par la mairie.

Art. 4. Pour chaque cheval ainsi désigné, il sera délivré une carte qui servira à établir l'affectation au service des citoyens de l'arrondissement ou de la commune.

Art. 2. Tout prêt, toute transmission et généralement tout emploi abusif de cette carte donnera lieu contre ceux qui s'en seront rendus coupables ou complices à l'application des peines suivantes :

Quinze jours d'emprisonnement ;

200 à 1,000 fr. d'amende ;

Confiscation du cheval à qui la carte était affectée et en vue duquel aura été fait l'emploi abusif de ladite carte.

Art. 6. Les maires des 20 arrondissements de Paris sont chargés de dresser l'état concernant leur arrondissement et de l'adresser au ministre de l'agriculture et du commerce, au plus tard, le lundi 16 au soir.

Paris, le 12 janvier 1871.

Le membre du Gouvernement, maire de Paris.

Considérant que certains boulangers continuent à trier,

au moyen de blutteries qui leur appartiennent, les farines qui leur sont livrées par la caisse de la boulangerie;

Que cette pratique, qui leur permet de fabriquer du pain de luxe, a pour effet de diminuer la quantité de farine qui entre dans l'alimentation publique;

ARRÊTE :

Art. 1er. Il est interdit aux boulangers de fabriquer ou de mettre en vente du pain dit pain de luxe.

Art. 2. Il leur est interdit de bluter ou trier par un procédé quelconque, les farines qui leur sont livrées par la caisse de la boulangerie.

Art. 3. Les boulangers contrevenants seront passibles des peines édictées par les lois; leurs boulangeries pourront être fermées par mesure administrative.

Fait à Paris, le 12 janvier 1871.

JULES FERRY.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

AVIS. — Les précédents avis relatifs aux blés, seigles et farines ont fait conduire dans les dépôts indiqués une quantité importante de denrées. Cependant plusieurs agriculteurs n'ont pas encore effectué le transport de tous leurs produits, voulant sans doute réserver leurs semences de printemps.

Le ministre de l'agriculture et du commerce rappelle que les blés de semence sont soumis à la réquisition comme tous les autres blés. En conséquence, il invite les détenteurs de ces blés à les conduire immédiatement à la halle au blé. Il les informe qu'une commission d'expertise a été désignée pour apprécier ces denrées aussitôt après la réception, afin que le payement ait lieu immédiatement, à la halle même. Les blés seront estimés à leur valeur, comme blés de semence.

Par décrets des 10 et 11 janvier 1871, sont nommés :

1° Au grade de capitaine de frégate : MM. les lieutenants de vaisseau Pellissier-Tanon (Auguste Adolphe). — Carvès (Eusèbe-Raymond) — Dehau de Staplande (Gaston) — Lemazurier (Pierre) — Vidal (Gomer) — Augey-Dufresse (Marie-Antoine).

2° Au grade de lieutenant de vaisseau MM. les Enseignes Darré (Jean)—Noirroux (Pierre-Hippolyte)—Saisset (Edgard).

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 11 janvier 1871, sont promus ou nommés dans l'ordre :

Au grade de commandeur :

M. Hamet (Charles-Victor-Eugène), capitaine de vaisseau, commandant le fort de Montrouge.

Au grade d'officier :

MM.

Sales de Banières (Arthur-Marie-Xavier), lieutenant de vaisseau.
De Courthille (Charles-Félix-Edgard), lieutenant de vaisseau.
Grenet (Alfred-Louis-Zacharie), médecin de 1re classe de la marine.
Bonnet (Charles-Gustave), médecin de 1re classe de la marine.
Braquié (Charles-Henri), médecin de 1re classe de la marine.

Au grade de chevalier :

MM.

Santelli (Sauveur), lieutenant de vaisseau.
Beaumanoir (Jean-Marie-Julien), médecin de 1re classe de la marine.
Loro (Germain), aide médecin de la marine.
Michelis (André Désiré), capitaine d'armes.
Moreau (Nicolas-Jean), 1er maître canonnier.
Denjean-Massia (Alexandre), 1er maître canonnier à la flotille ;
Bohic (René), 2e maître de manœuvre.

ARTILLERIE DE MARINE

MM.

Sebert (Hippolyte), capitaine.
Gustave (Pierre-Joseph-Alphonse), capitaine.
Bouillon (Louis), capitaine.
Caron (Fortuné-Pierre), capitaine.
Cuzon (Pierre-Marie), sous-lieutenant.
Bosch (Vincent-Michel-Julien), brigadier,

MÉDAILLE MILITAIRE

Sont décorés de cette médaille:

DÉCRET DU 11 JANVIER

MM.

Moy (Louis-Marie), 2e maître canonnier.
Mouriès (Jacques-François), 2e maître canonnier.
Le Bot (Claude), 2e maître canonnier.
Guillou (François), 2e maître canonnier.
Falher (Henri-Marie), 2e maître canonnier.
Talarmein (Jean-Louis), 2e maître canonnier.
Kervella (François-Claude), 2e maître canonnier.
Ferri (Michel-Ange), sergent d'armes.
Quéméneur (Louis), quartier-maître de manœuvre.
Haas (Ernest-Edouard), quartier-maître de manœuvre.
Boinet (Jean-Marie), quartier-maître canonnier.
Ynial (Guillaume), quartier-maître canonnier.
Le Savoureux (François), matelot de 1re classe, canonnier breveté.
Giffault (Alexandre), matelot de 1re classe, canonnier breveté.
Berteau (Étienne), matelot de 1re classe.
Kerebel (Guillaume), matelot de 1re classe, canonnier bréveté.
Ganivenq (César), matelot de 1re classe :
Harel (Jean-Louis), matelot de 2e classe, canonnier breveté.
Dupont (Nicolas), matelot de 2e classe.
Senente (Paul), matelot de 3e classe.
Habasque (François), 2e maître canonnier.
Pollin (Eugène-Alphonse), maréchal des logis au régiment d'artillerie de la marine.
Busine (Henri-Louis-Joseph), 1er canonnier sergent au régiment d'artillerie de la marine.
Ferrié (Eugène-Frédéric), artificier au régiment d'artillerie de la marine.
Remire (Pierre), artificier au régiment d'artillerie de la marine.
Aubry (Louis-Jean-Baptiste), trompette au régiment d'artillerie de la marine,

DÉCRET DU 12 JANVIER

ARTILLERIE

9e régiment. Berranger (Joseph-Bernard), artificier.
1er rég. du train. Ogéard (Auguste), maréchal des logis.
— Guy (François), brigadier.
— Gallois (Adolphe), cavalier.

RAPPORT MILITAIRE

La nuit dernière, le commandant Blanc, avec une compagnie de zouaves et une compagnie de mobiles du Morbihan, ont fait une reconnaissance sur le plateau d'Avron. Les postes prussiens ont été vigoureusement chassés, et la petite colonne est rentrée avant le jour, après avoir enlevé six prisonniers.

Le bombardement a continué pendant la nuit dernière sur la ville et sur des établissements déjà signalés. Depuis minuit jusqu'à deux heures du matin, il est tombé environ un projectile par minute dans le quartier Saint-Sulpice.

Les forts de Vanves, d'Issy et de Montrouge ont été canonnés avec violence, mais nos batteries extérieures ont ouvert un feu nourri qui paraît avoir causé d'assez grands ravages dans les batteries prussiennes. A partir de trois heures et demie, l'ennemi avait ralenti son tir et ne lançait plus que des projectiles de petit calibre. Les villages de Nogent et de Fontenay ont été canonnés d'une façon continue, mais très-lentement.

Nos forts de l'est ont vigoureusement tiré pendant la nuit principalement vers une heure du matin, sur toute la ligne des positions prussiennes.

La boucle de la Marne a été également bombardée pendant la nuit, mais sans aucun accident à signaler.

A Créteil, calme absolu aujourd'hui. Hier, un sous-lieutenant de garde nationale a été tué aux avant-postes de ce côté.

Paris, le 12 janvier 1871.

LE BOMBARDEMENT

Comme les établissements de bienfaisance, tous nos établissements scientifiques sont situés sur la rive gauche de

la Seine. Il n'en est guère à cette heure qui n'ait été plus ou moins visité par les obus ennemis.

Dès le 5 janvier l'Ecole normale avait reçu quatre obus, dont un était tombé dans l'ambulance, mais sans atteindre personne.

Au lycée Corneille, au contraire, dans la nuit du 8 au 9 janvier, trois malades de l'ambulance ont été atteints dans leur lit. L'un d'eux a eu le bras fracturé et trois côtes brisées. Les autres malades ont été transportés dans les caves. Le lycée a subi en outre d'assez graves dégâts matériels.

La Sorbonne a été atteinte par plusieurs obus, dont trois ont causé de sérieux dommages ; deux sont entrés dans le mur de la chapelle, un autre a brisé l'un des pignons de la façade.

Un obus a brisé de même le chapiteau de la dernière colonne à droite de la façade de l'Ecole de droit. A l'Ecole de médecine, une bombe, tombée dans la cour de l'Ecole pratique, y a défoncé plusieurs pavés, et est ensuite allée se perdre dans la rue Hautefeuille.

Les lycées Saint-Louis et Descartes ont été atteints, ce dernier assez légèrement.

Les fenêtres de la cour principale du musée de Cluny ont été effleurées par des éclats d'obus.

Quant à l'Observatoire, qui par sa situation semblait le plus exposé de nos établissements scientifiques il n'avait à la date du 10 subi aucun dégât.

Au Muséum d'histoire naturelle, un des grands pavillons de serres chaudes a été en partie détruit. Aucun projectile n'est encore tombé dans la ménagerie.

Enfin, aux Gobelins, un obus a pénétré dans l'école de dessin, voisine d'une ambulance, mais sans blesser personne.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. Raschowitz a fait don à l'Etat de six mille obturateurs à chassepot.

Conformément au désir du donateur, les obturateurs seront distribués à la garde mobile.

Le ministre des affaires étrangères a adressé la circulaire suivante aux agents diplomatiques de la France à l'étranger :

Paris, ce 12 janvier 1871.

Monsieur, le Gouvernement a jusqu'ici cru de son devoir de rester dans une grande réserve en ce qui touche les négociations engagées sur la révision des traités de 1856. Qu'une telle révision, si elle est nécessaire, appartienne exclusivement aux puissances signataires de ces traités, c'est là une vérité si évidente qu'il est inutile d'y insister. Elle ne pouvait être mise en doute. Aussi, dès que l'une de ces puissances a réclamé la modification des conventions obligeant également tous les signataires, l'idée d'une Conférence dans laquelle la question serait discutée a-t-elle été adoptée sans difficulté. La place de la France y était marquée. Mais pouvait-elle songer à l'occuper quand elle était tout entière absorbée par la défense de son territoire? Telle est la grave question que le Gouvernement a dû examiner, dans les circonstances que je viens sommairement rappeler.

C'est par une dépêche en date de Tours, 11 novembre, reçue à Paris le 17, que le ministre des affaires étrangères a été informé par M. de Chaudordy de la circulaire de M. le prince de Gortschakoff. Cette nouvelle lui était transmise par un télégramme de notre ministre à Vienne, ainsi conçu : « Le ministre de Russie a fait hier une communication de « laquelle il résulte que son gouvernement ne se considère « plus comme lié par les stipulations des traités de 1856. »

Le même jour, 17 novembre, le ministre des affaires étrangères répondait à M. de Chaudordy en lui ordonnant la plus extrême réserve. Nous n'avions encore aucune communication officielle, et nous devions nous borner au rôle d'observateur, sans négliger toutefois de maintenir en toute occasion notre droit formel d'être associé à une résolution

qui, sans notre participation, serait absolument dénuée de valeur.

L'Europe ne pouvait le comprendre autrement, et, dans les conversations et les notes échangées entre les différentes personnes et nous, il a toujours été entendu que la France était partie nécessaire à la délibération, et qu'elle y serait appelée.

Je croirais commettre une indiscrétion inexcusable, si je révélais aujourd'hui les détails de ces pourparlers. Notre effort a été de profiter des dispositions bienveillantes qu'on nous y a montrées, en d'amener les représentants des puissances à reconnaître que, sans déserter, ni diminuer en rien l'intérêt de premier ordre que soulève pour nous la discussion des traités de 1856, nous avions le devoir en entrant dans la Conférence, d'y introduire un débat d'une toute autre importance, et sur lequel on ne pouvait nous opposer aucune fin de non-recevoir.

Cependant il faut dire qu'en partageant complétement cet avis, la délégation de Tours a toujours estimé que nous devions accepter l'invitation de l'Europe si elle était faite. Résumant cette opinion, M. Chaudordy écrivait dans sa dépêche du 10 décembre : « La délégation est d'avis, après avoir « examiné toutes les dépêches avec moi, que nous devons « aller à la Conférence, alors que nous n'aurions aucune « promesse avant, ni un armistice. » L'opinion des membres de la délégation n'a du reste jamais varié. M. Gambetta l'exprime encore avec force dans sa dernière dépêche du 31 décembre 1870 — 3 janvier 1871. S'adressant au ministre des affaires étrangères, il lui écrit : « Vous devez être sur le « point de quitter Paris pour vous rendre à la Conférence de « Londres, si, comme on l'affirme, l'Angleterre parvient à « obtenir un sauf-conduit. Je me figure les déchirements que « vous allez éprouver de quitter Paris et nos collègues. J'en- « tends d'ici l'expression de vos douleurs et de vos premiers « refus, et cependant je dois à l'intérêt de notre cause de « vous dire qu'il le faut. »

Avant que M. Gambetta eut écrit ces lignes, le ministre des affaires étrangères, suivant, autant que le lui permettaient l'imperfection et les retards des communications, les négociations engagées à Tours, continuées depuis à Bordeaux, avait fait connaître à M. de Chaudordy que le Gouvernement avait décidé que, si elle y était régulièrement appelée, la France se ferait représenter à la Conférence de Londres, en y mettant toutefois cette condition que l'Angleterre, qui avait fait l'invitation verbale, voudrait bien se charger d'obtenir le sauf-conduit nécessaire à son représentant s'il était choisi à Paris.

Cet arrangement a été accepté par le cabinet anglais. M. de Chaudordy en avisait le ministre des affaires étrangères par une dépêche en date de Bordeaux du 26 décembre 1870, — reçue le 8 janvier ; — il l'informait en même temps que la délégation du Gouvernement l'avait désigné comme devant représenter la France à la Conférence. Cette communication a été confirmée par la lettre suivante, écrite par lord Granville le 29 décembre, et remise le 10 de ce mois par l'intermédiaire de M. le ministre des Etats-Unis.

Londres, le 29 décembre 1870.

Lord Granville à Son Excellence le ministre des affaires étrangères à Paris

Monsieur le ministre,

M. de Chaudordy a informé lord Lyons que Votre Excellence était proposée pour représenter la France dans la Conférence qu'on est convenu de tenir à Londres, concernant la neutralisation de la mer Noire, et il m'a en même temps fait demander d'obtenir un sauf-conduit qui permette à Votre Excellence de franchir les lignes prussiennes. J'ai immédiatement prié le comte de Bernstorff de réclamer ce sauf-conduit et de le faire remettre à Votre Excellence par un officier allemand envoyé en parlementaire.

M. de Bernstorff m'a fait savoir hier qu'un sauf-conduit serait mis à la disposition de Votre Excellence aussitôt qu'il serait demandé par un officier envoyé de Paris au quartier général allemand. Il a ajouté toutefois qu'il ne pourrait être envoyé par un officier allemand, tant que satisfaction n'aurait pas été donnée pour l'officier porteur du pavillon parlementaire sur lequel les Français avaient tiré.

J'ai été informé par M. Tissot que beaucoup de temps s'écoulerait avant que cet avis puisse vous être transmis par la délégation de Bordeaux, et j'ai en conséquence suggéré au comte de Bernstorff un autre moyen de le faire parvenir en profitant de l'occasion qui m'était offerte par le chargé d'affaires des États-Unis, pour vous informer de ce qui s'est passé.

Il a été convenu que la Conférence se réunirait cette semaine ; mais pour donner au plénipotentiaire français le temps d'arriver, le jour de la réunion a été fixé au 3 janvier. J'espère que Votre Excellence autorisera M. Tissot à la représenter à la première séance, dans laquelle je ne mettrai à l'ordre du jour que la question de forme, et, si Votre Excellence est en mesure de m'annoncer son arrivée, je proposerai d'ajourner la Conférence d'une semaine afin d'obtenir le précieux concours de votre expérience.

J'espère que Votre Excellence me permettra de choisir cette occasion de lui exprimer toute ma satisfaction d'entrer en relations personnelles avec elle, et le plaisir que j'éprouverai de la voir à Londres.

J'ai l'honneur, etc.

Lord GRANVILLE.

Mis en demeure par cette dépêche, le Gouvernement n'aurait pu, sans abdication des droits de la France, repousser l'invitation qu'il recevait en son nom. Sans doute, on peut objecter que, pour elle, l'heure est peu propice à une discussion sur la neutralisation de la mer Noire. Mais c'est précisément parce qu'à ce moment suprême elle lutte seule pour son honneur et son existence que la démarche officielle faite auprès de la République française par les cabinets européens acquiert une gravité exceptionnelle. Elle est un commencement tardif de justice, un engagement qui ne pourra plus être rétracté. Elle consacre, avec l'autorité du droit public, le changement de règne, et fait apparaître sur les scènes où se jouent les destinées du monde la nation libre, malgré ses blessures, à la place du chef qui l'a menée à sa perte ou des prétendants qui voudraient disposer d'elle. D'ailleurs, qui ne sent qu'admise en face des représentants de l'Europe, la France a le droit incontestable d'y élever la voix ? Qui pourra l'arrêter lorsque, s'appuyant sur les règles éternelles de la justice, elle défendra les principes qui garantissent son indépendance et sa dignité ? Elle n'aban-

donnera aucun de ceux que nous avons posés : notre programme n'a pas changé, et l'Europe, qui convie celui qui l'a tracé, sait fort bien qu'il a le devoir et la volonté de le maintenir. Il n'y avait donc point à hésiter, et le Gouvernement eût commis une faute grave en repoussant l'ouverture qui lui était faite.

Mais en le reconnaissant, il a pensé, comme moi, que le ministre des affaires étrangères ne pouvait, à moins d'une raison d'intérêt supérieur, quitter Paris au milieu du bombardement que l'ennemi dirige sur la ville. Voici huit jours qu'à l'improviste, sans prévenir les inoffensifs et les neutres, le commandant en chef de l'armée prussienne couvre nos édifices de ses projectiles meurtriers. Il semble qu'il ait choisi de préférence nos asiles hospitaliers, nos écoles, nos temples, nos ambulances. Les femmes sont tuées dans leur lit, les enfants dans les bras de leurs mères, sous les yeux de leurs instituteurs ; hier nous accompagnions à leur dernière demeure cinq petits cercueils de jeunes élèves écrasés sous le poids d'un obus de 90 kilogrammes. L'église où leurs restes étaient bénits par le prêtre et arrosés par les larmes de leurs parents témoignait par ses murailles déchirées, la nuit même, de la fureur des assaillants Je ne sais combien de temps dureront ces inhumaines exécutions. Inutiles à l'attaque, elles ne sont qu'un acte de déprédation et de meurtre destiné à jeter l'épouvante. Notre brave population de Paris sent son courage grandir avec le péril. Ferme, irritée, résolue, elle s'indigne et ne plie point. Elle veut plus que jamais combattre et vaincre, et nous le voulons avec elle. Je ne puis songer à m'en séparer dans cette crise. Peut-être nos protestations adressées à l'Europe, celle des membres du corps diplomatique présents à Paris, y mettront-elles un terme prochain. Jusque-là, l'Angleterre comprendra que ma place est au milieu de mes concitoyens. C'est ce que j'explique au ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne dans la réponse qui suit et qui, naturellement, clôt cet exposé.

Monsieur le comte,

Je reçois seulement aujourd'hui 10 janvier, à neuf heures du soir, par l'intermédiaire de M. le ministre des États-Unis, la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 29 décembre dernier, et par laquelle elle veut bien m'annoncer qu'elle a prié M. le comte de Bernstorff de faire tenir à ma disposition le sauf-conduit qui m'est nécessaire pour franchir les lignes prussiennes et assister, comme représentant la France, à la Conférence qui doit s'ouvrir à Londres.

Je remercie Votre Excellence de cette communication et de l'obligeance qu'elle a mise à me faciliter l'accomplissement du devoir qui m'est imposé.

Il m'est toujours difficile de m'éloigner immédiatement de Paris, qui, depuis huit jours, est livré aux horreurs d'un bombardement exécuté sur sa population inoffensive, sans l'avertissement usité dans le droit des gens. Je ne me sens pas le droit d'abandonner mes concitoyens au moment où ils sont victimes de cette violence.

D'ailleurs, les communications entre Paris et Londres sont, par le fait du commandant en chef de l'armée assiégeante, si lentes et si incertaines que je ne puis, malgré mon bon vouloir, répondre à votre appel dans les termes de votre dépêche.

Vous vouliez bien me faire connaître que la Conférence se réunirait le 3 janvier, puis s'ajournerait probablement à une semaine.

Prévenu le 10, au soir, je ne pouvais profiter de votre invitation en temps opportun. De plus, en me la faisant parvenir, M. le comte de Bismark n'y a pas joint un sauf-conduit cependant indispensable.

Il demande qu'un officier français se rende au quartier général prussien pour le chercher, se prévalant de réclamations qu'il aurait adressées à M. le Gouverneur de Paris, à l'occasion d'un fait dont un parlementaire aurait eu à se plaindre le 23 décembre, et M. le comte de Bismark ajoute que, jusqu'à ce que satisfaction lui ait été donnée, le commandant en chef prussien interdit toute communication par parlementaires.

Je n'examine point si une pareille résolution, contraire aux lois de la guerre, ne serait pas la négation absolue des droits supérieurs que la nécessité et l'humanité ont toujours fait maintenir au profit des belligérants. Je me contente de faire remarquer à Votre Excellence que M. le Gouverneur de Paris s'est empressé d'ordonner une enquête sur le fait relevé par M. le comte de Bismark, et, en le lui annonçant, il a porté à sa connaissance des faits de même nature, beaucoup plus nombreux, imputables à des sentinelles prussiennes, sur lesquels cependant il n'avait jamais songé à s'appuyer pour interrompre les échanges des relations ordinaires.

M. le comte de Bismark semble avoir admis, en partie au moins, la justesse de ces observations, puisque, aujourd'hui même, il charge M. le

ministre des États-Unis de me faire savoir que, sous la réserve d'enquêtes respectives, il rétablit les relations par parlementaires.

Il n'y a donc plus aucune nécessité à ce qu'un officier français se rende au quartier général prussien, et je vais entrer en communication avec M. le ministre des États-Unis pour me faire remettre le sauf-conduit que vous avez bien voulu obtenir.

Dès que j'aurai cette pièce entre les mains, et que la situation de Paris me le permettra, je prendrai la route de Londres, sûr à l'avance de ne pas invoquer en vain, au nom de mon Gouvernement, les principes de droit et de morale que l'Europe a un si grand intérêt à faire respecter.

Veuillez agréer les assurances de la très-haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, monsieur le comte, de Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur,

JULES FAVRE.

Paris, le 10 janvier 1871.

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien donner connaissance de cette dépêche au représentant du gouvernement près duquel vous êtes accrédité. Il importe que l'Europe soit éclairée sur nos intentions et nos actes : c'est à son équité que nous les soumettons.

Agréez, monsieur, l'expression de mes sentiments de considération très-distinguée.

Le ministre des affaires étrangères,

JULES FAVRE.

SAMEDI 14 JANVIER

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu le décret du 29 septembre 1870;

Vu le décret du 1er octobre 1870;

Considérant que plusieurs détenteurs de farines n'en ont pas fait la déclaration, parce qu'ils considéraient les quantités en leur possession comme trop minimes et composant seulement un approvisionnement de ménage;

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Tout détenteur de farines est soumis à la réquisition pour les quantités excédant cinq kilos par ménage au maximum.

Art. 2. Réquisition est faite, au nom du Gouvernement de la défense nationale, de toutes les quantités de farines excédant cinq kilos par ménage.

Art. 3. Déclaration de ces quantités de farines devra être faite avant le lundi 17 janvier, quatre heures du soir, par lettre adressée au ministre du commerce (bureau des subsistances), 60, rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

Art. 4. Toute déclaration inexacte ou toute dissimulation donneront lieu, contre ceux qui s'en seront rendus coupables ou complices, à la peine de la confiscation édictée par la loi du 19 brumaire an III.

Fait à Paris, le 13 janvier 1871.

Par décret en date du 13 janvier, ont été nommés au grade de lieutenant-colonel de cavalerie, les deux chefs d'escadron dont les noms suivent :

M. Wolf (Gustave-Frédéric), commandant le dépôt de remonte de Paris.

M. Schmitt (Jacques), commandant le dépôt de recrutement de la Seine.

MEDAILLE MILITAIRE

Par décret du 13 janvier 1871, la médaille militaire est conférée à MM:

TROUPES DE L'ADMINISTRATION

1re section d'infirmiers militaires. Daubier (Constant-Irénée), sergent de visite.

— Perrozet (Pierre-Léon), sergent.

— Wasler (Louis), sergent.

— Legoupil (Xavier-Arsène), sergent.

— Giraud (Suisse-Pierre), sergent.
— Gaillot (François-Vincent), caporal.
— Delpit (Jean), caporal.
— Nivard (Jean-Raoul), soldat iufirmier de visite.
— Richerand (Antheline), soldat de visite.

RAPPORT MILITAIRE

Paris, le 13 janvier (soir).

Dans la boucle de la Marne, toujours même bombardement violent et persistant, sans plus d'effet que les jours précédents. Le général commandant supérieur de Vincennes se loue beaucoup de la tenue, sous le feu, des troupes et de la garde nationale chargées de la défense de nos positions de ce côté.

Toute la journée, l'ennemi a tiré lentement sur les villages de Nogent et de Plaisance.

Le bombardement de la ville a été incessant, et est devenu très-vif de dix heures à minuit, principalement sur le 8e secteur.

Les forts du sud ont été canonnés moins violemment. Les Prussiens ont fait pendant la nuit plusieurs tentatives sur divers points des tranchées qui relient les forts entre eux. Ils ont été partout repoussés. Plusieurs de leurs blessés ont été recueillis par nous.

Depuis sept jours, l'ennemi a brûlé une quantité considérable de munitions sans arriver à un seul résultat sérieux. Nos pertes ont été relativement faibles, les incendies arrêtés dès le début, les dégâts matériels réparés, autant que possible, chaque jour. Le Gouverneur est heureux de pouvoir rendre ici un éclatant témoignage au dévouement absolu qu'officiers, soldats et gardes nationaux ont montré dans ces rudes et constantes épreuves. La fermeté de la population est admirable.

LE BOMBARDEMENT

Nous recevons les protestations suivantes :

Paris, le 13 janvier 1871.

Nous soussignés, médecins et chirurgiens de l'hôpital Necker, ne pouvons contenir les sentiments d'indignation que nous inspirent les procédés infâmes d'un bombardement qui s'attaque avec une préméditation de plus en plus évidente à tous les grands établissements hospitaliers de la capitale. Cette nuit, des obus sont venus éclater sur la chapelle de l'hôpital Necker, remplie momentanément de malades; c'est le point central et le plus élevé de ce grand hôpital, qui sert ainsi de point de mire aux projectiles de l'ennemi. Ce n'est pas là de la guerre : ce sont les destructions d'une barbarie raffinée qui ne respecte rien de ce que les nations ont appris à vénérer. Nous protestons au nom et pour l'honneur de la civilisation moderne et chrétienne.

Désormeaux, Guyon, Potain, Delpech, Laboulbène, Chauffard.

Paris, le 13 janvier 1871.

L'institution nationale des Jeunes Aveugles, sise boulevard des Invalides, est un vaste bâtiment isolé, parfaitement visible à l'œil nu des hauteurs de Châtillon et de Meudon. Ce bâtiment, hospitalisant 200 blessés et malades militaires, et surmonté du drapeau de la convention de Genève, a été, hier 12 janvier, vers trois heures de l'après-midi, par un temps clair, visé et atteint par les canons prussiens. Plusieurs projectiles ont d'abord sifflé sur l'édifice et dans le voisinage; puis, le tir ayant été rectifié, deux obus ont, coup sur coup, effondré l'aile gauche du bâtiment, en blessant trois malades et deux infirmiers. Des malheureux atteints de fluxion de poitrine et de fièvres typhoïdes ont dû être transportés dans les caves.

Le personnel médical de l'institution proteste, au nom de l'humanité, contre ces actes de barbarie, accomplis systématiquement par un ennemi qui ose invoquer Dieu dans tous ses manifestes.

Drs Romand, inspecteur général des établissements de bienfaisance, directeur de l'institution; — Lombard, médecin en chef de l'institution; — Désormeaux, chirurgien en chef; — Mène, médecin traitant; — Hardy, médecin traitant; — Claisse, médecin traitant et médecin adjoint de l'institution; — Bachelet, aide-major.

AVIS. — Par suite du bombardement, et à partir du 15 janvier inclusivement, le marché aux chevaux de boucherie se tiendra désormais à l'abattoir de la Villette, rue de Flandre tous les jours, de dix heures à quatre heures.

On rappelle que les chevaux amenés spontanément donnent lieu à l'allocation *d'un prix fort* et, en outre, à une prime de *dix francs* par cheval.

COMMUNICATIONS DIVERSES

AVIS. — Il est interdit aux boulangers de vendre du pain aux personnes qui n'appartiennent pas à la clientèle ordinaire, ou qui ne sont pas munies d'une carte d'alimentation attestant qu'elles habitent le quartier.

Paris, le 13 janvier 1871.

Le membre du Gouvernement,
maire de Paris,
JULES FERRY.

GARDE NATIONALE DE LA SEINE

ORDRE DU JOUR

Les boulangers ne cuisant chaque jour que des quantités de pain proportionnelles au nombre des habitants de leur

circonscription, les gardes nationaux qui prennent le service aux remparts et dans des postes éloignés, doivent faire leur provision de pain dans leurs quartiers respectifs. L'oubli de cette précaution les exposerait à ne pas trouver ailleurs les ressources nécessaires, ou à en priver ceux de leurs concitoyens auxquels elles sont destinées.

Le 27 décembre 1870, M. le comte de Bismark adressait à M. Washburne, ministre des États-Unis, pour être communiquée à M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, la note ci-dessous :

Versailles, 27 décembre 1870.

Monsieur le ministre, il résulte d'un rapport officiel adressé à l'autorité militaire, que, le 23 de ce mois, des coups de feu ont été tirés par des soldats français sur l'officier allemand chargé de remettre des lettres aux avant-postes ennemis, au moment où il se disposait à quitter le pont de Sèvres, et pendant que les drapeaux de parlementaires étaient déployés de part et d'autre.

Au commencement de la guerre, nos officiers et les trompettes qui les accompagnaient ont bien souvent, on pourrait dire régulièrement, été victimes du mépris des troupes françaises pour les droits des parlementaires ; il a fallu renoncer à toute communication de ce genre, pour ne pas exposer nos soldats aux dangers qui en paraissaient inséparables.

Depuis quelque temps, on semblait revenu à une observation plus stricte du droit des gens universellement reconnu, et il a été possible d'entretenir des relations régulières avec Paris, établies surtout pour faciliter la sortie des dépêches de votre légation.

Le cas du 23 démontre de nouveau que nos parlementaires ne sont pas en sûreté à portée de fusil des soldats français, et nous serons obligés de renoncer à l'échange de communications avec l'ennemi, à moins de garanties sérieuses contre le retour d'une agression pareille.

Je vous prie, par conséquent, monsieur le ministre, de vouloir bien informer M. Jules Favre de ce qui s'est passé le 23 décembre courant, et d'insister sur des mesures sévères contre des infractions que nous ne pouvons admettre plus longtemps dans l'intérêt de nos soldats. Si le Gouvernement de la défense nationale désire continuer, à l'avenir les communications par parlementaires, il n'hésitera pas à reconnaître la justesse de nos réclamations et à ordonner une enquête sur les faits dont nous avons à nous plaindre, ainsi que la punition des coupables. En

attendant qu'il nous fasse parvenir à cet égard une communication satisfaisante, contenant des garanties pour l'avenir, nous sommes obligés de suspendre des relations qui ne sont admissibles que sous la protection que doit leur offrir l'observation la plus consciencieuse des règles du droit de guerre international.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

de Bismark.

Le 2 janvier, le Gouverneur de Paris répondait à cette note par l'exposé ci-dessous auquel étaient jointes : 1° une note du général Dumoulin, qui commande sur les lieux, faisant connaître les résultats négatifs de l'enquête rigoureuse que le Gouvernement lui avait prescrite ; 2° une déclaration du capitaine d'Hérisson, attaché à l'état-major général, indiquant les circonstances dans lesquelles il avait été soumis à la fusillade des postes prussiens, alors que, le 3 octobre, il accompagnait en parlementaire le général américain Burnside.

Note pour M. le ministre des affaires étrangères.

Paris, le 2 janvier 1871.

Le Gouvernement s'est empressé de prescrire à l'officier général commandant à Neuilly de faire une enquête rigoureuse sur la circonstance, signalée par M. le comte de Bismark, de soldats français qui auraient tiré sur l'officier allemand chargé de remettre, en parlementaire, des lettres à nos avant-postes du pont de Sèvres, le 23 décembre dernier. Il résulte du rapport ci-joint du général Dumoulin que le fait très-regrettable dont se plaint M. le comte de Bismark n'a pu être constaté par aucun témoin. Dans le cas où il en aurait été autrement, la répression aurait été poursuivie, et pleine satisfaction aurait été donnée aux réclamations faites.

Le Gouverneur de Paris attache beaucoup de prix à ce que les rapports qui peuvent s'établir entre l'armée allemande et l'armée française par voie de parlementaires soient réglés par l'exacte et loyale observation des lois de la guerre. Il n'a rien négligé pour qu'il en soit ainsi ; mais il arrive quelquefois que, par l'effet de méprises ou par suite de l'inintelligence des soldats, des accidents de cette nature se produisent. Les deux pièces annexées montrent qu'ils ne sont pas exclusifs à l'armée française, et qu'il est arrivé plusieurs fois que les soldats

prussiens ont fait feu pendant que les drapeaux parlementaires, après l'accomplissement des formalités d'usage, flottaient de part et d'autre. Aux exemples qui sont cités, j'ajouterai celui du lieutenant de vaisseau Brunet, aide de camp du vice-amiral de la Roncière, qui, parlementant en avant des lignes de Saint-Denis, a été fusillé par un soldat prussien, circonstance qui a conduit l'officier supérieur allemand commandant sur les lieux à lui adresser des excuses cordialement accueillies.

Nous avons toujours considéré ces actes isolés comme ne pouvant être évités, malgré les précautions les plus minutieuses, et jamais le Gouverneur n'a eu la pensée de les imputer, de la part de l'ennemi, à un parti pris, encore moins à l'insuffisance de la discipline dont il reconnaît la solidité dans l'armée prussienne.

Général Trochu.

Le 5 janvier, M. le comte de Bismark faisait à cette note, par l'intermédiaire du ministre des États-Unis, une réponse annonçant que les relations par parlementaires pourraient être reprises.

Le 11 janvier, le capitaine d'Hérisson, de l'état-major général, se présentait en parlementaire au pont de Sèvres, pour faire remettre à l'état-major général prussien la déclaration suivante du Gouverneur de Paris :

Déclaration du Gouverneur de Paris à M. le général comte de Moltke, chef d'état-major général des armées allemandes.

Depuis que l'armée allemande a ouvert le feu de ses batteries au sud de Paris, un grand nombre d'obus sont venus atteindre des établissements hospitaliers consacrés de tout temps à l'assistance publique, tels que la Salpêtrière, le Val-de-Grâce, l'hôpital de la Pitié, l'hospice de Bicêtre et l'hôpital des Enfants Malades.

La précision du tir de l'artillerie et la persistance avec laquelle les projectiles arrivent dans une direction et sous une inclinaison constantes ne permettent plus d'attribuer au hasard les coups qui viennent frapper, dans les hôpitaux, les femmes, les enfants, les incurables, les blessés ou les malades qui s'y trouvent enfermés.

Le Gouverneur de Paris déclare ici solennellement à M. le général comte de Moltke, chef d'état-major général des armées allemandes, qu'aucun des hôpitaux de Paris n'a été distrait de sa destination ancienne. Il est donc convaincu que, conformément au texte des conventions internationales et aux lois de la morale et de l'humanité, des ordres seront

donnés par l'autorité militaire prussienne pour assurer à ces asiles le respect que réclament pour eux les pavillons qui flottent sur leurs dômes.

Paris, 11 janvier 1871.

GÉNÉRAL TROCHU.

Le capitaine d'Hérisson, porteur de cette déclaration, se présenta au pont de Sèvres, à midi, avec le drapeau parlementaire. Après les sonneries d'usage, le drapeau blanc fut également arboré par l'ennemi; mais aucun officier prussien ne s'avança, et la batterie prussienne de Breteuil ne cessa de tirer dans la direction du Point-du-Jour. Au bout d'une demi-heure, l'ennemi amena son drapeau blanc. Le capitaine d'Hérisson fit plusieurs fois répéter par son clairon la sonnerie pour cesser le feu; on ne lui répondit plus.

Les factionnaires ennemis se mirent à tirer sur lui et sur le commandant Mutel, des mobiles de l'Aube, et il se vit obligé de se retirer sans avoir pu remplir sa mission.

Encore une fois, le Gouvernement a toujours attribué à des méprises les nombreux accidents de ce genre; et il ne veut pas les mettre à la charge de l'armée prussienne, même en présence de faits comme celui que révèle la lettre suivante du général Pélissier au Gouverneur de Paris :

Paris, le 11 janvier 1871.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance un fait qui démontre une fois de plus le peu de cas que l'ennemi fait des lois de la guerre. Le 10 janvier, un parlementaire prussien s'étant présenté au pont de Sèvres, l'ordre fut donné au 6e secteur de cesser le feu. Il resta suspendu de une heure à deux heures et demie. Mais l'ennemi profita de cette interruption pour redoubler l'activité de son tir sur cette partie de l'enceinte.

Le même fait s'est déjà produit une fois depuis le commencement du bombardement. Il mérite d'autant plus d'être signalé que nous sommes parfaitement résolus à rester fidèles aux lois de la guerre et à l'honneur militaire. Mais il importe que le pays en soit instruit.

Veuillez agréer, monsieur le Gouverneur, l'expression de mon profond respect et de mon dévouement.

Le général de division, commandant supérieur de l'artillerie de la rive droite,

PÉLISSIER.

Il résulte de l'ensemble de ces faits que, si les relations par parlementaires entre l'armée française et l'armée prussienne rencontrent des difficultés ou même des impossibilités, comme il est arrivé au capitaine d'Hérisson, elles ne sauraient être imputées à l'armée française. Le Gouvernement ne récrimine pas ; il expose de bonne foi les principes conciliants qui président à sa manière d'envisager les accidents de part et d'autre signalés.

Il demande à l'armée prussienne d'adopter ces principes, et il demeure convaincu que les relations par parlementaires, dont la nécessité doit être reconnue de part et d'autre, reprendront un cours régulier.

Le comité de la souscription en faveur des soldats qui souffrent du froid a commencé ses opérations le 1er janvier 1871. Il a reçu depuis lors des sommes qui sont employées à acheter des vêtements chauds complémentaires, et des dons en nature, lots importants de tissus en pièces, et objets divers, dont le nombre fait honneur à la générosité inépuisable de la population parisienne. Le comité de la souscription s'est fait un devoir de distribuer sans le moindre retard les dons et objets achetés ; un de ses membres, aussi dévoué que courageux, est allé aux avant-postes s'entendre pour cette distribution avec les chefs des corps qui ont le plus souffert, et a rapporté, avec les reçus émanant des officiers supérieurs, deux lettres dont la publication doit avoir surtout pour objet de faire connaître aux souscripteurs et donateurs la méthode rapide que la commission a adoptée pour la distribution de leurs offrandes, et les témoignages de reconnaissance que les distributions directes ont provoqués.

Quartier général, 8 janvier 1871.

Messieurs,

En recevant avec gratitude pour les troupes du corps de réserve les effets que votre généreuse initiative leur destine, pour les mettre autant

que possible à l'abri des rigueurs du froid, je m'empresse d'exprimer à votre bienfaisante société les sentiments que m'inspirent ces utiles distributions ; elles sont on ne peut mieux accueillies par nos soldats. Ils reçoivent ainsi des objets de première nécessité, et, en même temps, un témoignage de sympathie qui leur est extrêmement précieux.

Veuillez donc agréer leurs remerciements et les miens. Je ne puis trop dire ici mon vif désir de voir une œuvre aussi éminemment utile que la vôtre prendre du développement dans l'intérêt des troupes.

Veuillez aussi, messieurs, recevoir l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le général commandant en chef les corps de réserve de la 2e armée,

FARON.

Redoute de..., le 9 janvier 1871.

Le général commandant la 2e brigade de la 1re division du 1er corps de la 3e armée exprime toute sa reconnaissance à MM. les membres de la société de prévoyance pour l'envoi d'effets chauds qu'ils ont bien voulu faire aux troupes sous ses ordres, qui accepteront ces dons avec la plus vive gratitude.

SOCIÉTÉ DE SECOURS AUX VICTIMES DE LA GUERRE

Ainsi que nous l'avons annoncé, la Société fera sa dernière vente au ministère de l'instruction publique, 110, rue Grenelle-Saint-Germain, le dimanche 15 et le lundi 16 janvier.

Dimanche, à 2 heures, vente aux enchères de six agneaux et de six petits porcs.

Le lundi sera consacré à la vente des tableaux, statuettes, gravures, dessins et aquarelles. Des œuvres de MM. David d'Angers, Paul Huet, Etex, Balze, Benouville, Bellel, Vilain, Lecœur, Loustanau, Quinet, Vollon, Ch. Landelle, Guillemot, Hugard, Rénouard, Edouard Noyse, Hochereau, etc., assurent le plein succès de la vente.

Nous rappelons que le produit de la vente sera consacré

par moitié à l'achat de gants, de passe-montagnes, d'objets chauds, pour nos soldats de l'armée, de la mobile et de la garde nationale mobilisée.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 13 janvier 1871

La 10e compagnie du 116e bataillon de la garde nationale, 418 fr. 30.

Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Ducray-Chevalier, au Pont-Neuf, marquait 4 degrés 2 dixièmes au-dessous de zéro.

Aujourd'hui à six heures du matin, 3 degrés 3 dixièmes au-dessous de zéro.

A midi, 0 degré.

Baromètre, 766mm 4, sans correction.

Dimanche 15 janvier, à deux heures, dans le local de la Société pour l'instruction élémentaire, rue Hautefeuille, 1 bis, aura lieu une conférence publique et gratuite.

Sujet à traiter : De l'instruction populaire ;

1° Sous la Convention, par M. André Rousselle ;

2° Depuis la Convention, par M. Gustave Francolin ;

3° Dans l'avenir, par M. Leblond.

A raison des circonstances actuelles, la conférence de M. Albert Desjardins, qui devait se faire le dimanche 15 janvier, dans le grand amphithéâtre de l'École de droit, n'aura pas lieu.

DIMANCHE 15 JANVIER

RAPPORTS MILITAIRES

Paris, le 14 janvier.

Sur l'ordre du Gouverneur, le général Vinoy a préparé hier au soir une sortie contre le Moulin-de-Pierre, à laquelle assistaient les généraux Blanchard et Corréard. La tête de colonne ayant été accueillie par un feu des plus vifs, la sortie n'a pas été poussée à fond et nos troupes sont rentrées dans les lignes.

L'ennemi, de son côté, a prononcé une attaque contre nos positions avancées de Drancy ; une fusillade s'engagea ; cessant par intervalles, elle ne se termina définitivement qu'à une heure du matin. Cette attaque n'eut aucune suite et fut énergiquement repoussée.

Le contre-amiral Pothuau a exécuté une reconnaissance entre la Gare-aux-Bœufs et la Seine sur des embuscades ennemies.

Un peu plus tard, les Prussiens prirent l'offensive en assez grand nombre ; ils furent accueillis à coups de fusil et se replièrent rapidement, laissant un officier prussien entre nos mains et plusieurs blessés sur le terrain.

LE BOMBARDEMENT

Le bombardement de la ville s'est étendu dans les quartiers de la rue Monge, Saint-Sulpice et la rue de Varennes, pendant la journée du 14.

Il a été beaucoup moins vif contre les forts du sud et les avancées.

Les mesures de surveillance les plus rigoureuses ont été ordonnées pour repousser toute attaque de l'ennemi pendant la nuit.

Paris, le 14 janvier 1871.

On nous communique la note suivante, qui a été, hier, envoyée au quartier général prussien par les membres du corps diplomatique présents à Paris :

A Son Exc. M. le comte de Bismark-Schœnhausen, chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord, etc., etc., à Versailles.

Monsieur le comte,

Depuis plusieurs jours, des obus, en grand nombre, partant des localités occupées par les troupes assiégeantes, ont pénétré jusque dans l'intérieur de Paris. Des femmes, des enfants, des malades, ont été frappés. Parmi les victimes, plusieurs appartiennent aux États neutres. La vie et la propriété des personnes de toute nationalité établies à Paris se trouvent continuellement mises en péril.

Ces faits sont survenus sans que les soussignés, dont la plupart n'ont en ce moment d'autre mission à Paris que de veiller à la sécurité et aux intérêts de leurs nationaux, aient été, par une dénonciation préalable, mis en mesure de prémunir ceux-ci contre les dangers dont ils sont menacés, et auxquels des motifs de force majeure, notamment les difficultés opposées à leur départ par les belligérants, les ont empêchés de se soustraire.

En présence d'événements d'un caractère aussi grave, les membres du corps diplomatique présents à Paris, auxquels se sont joints, en l'absence de leurs ambassades et légations respectives, les membres soussignés du corps consulaire, ont jugé nécessaire, dans le sentiment de leur responsabilité envers leurs gouvernements, et pénétrés des devoirs qui leur incombent envers leurs nationaux, de se concerter sur les résolutions à prendre.

Ces délibérations ont amené les soussignés à la résolution unanime de demander que, conformément aux principes et aux usages reconnus du droit des gens, des mesures soient prises pour permettre à leurs nationaux de se mettre à l'abri, eux et leurs propriétés.

En exprimant avec confiance l'espoir que Votre Excellence voudra bien intervenir auprès des autorités militaires dans le sens de leur demande, les soussignés saisissent cette occasion pour vous prier d'agréer, monsieur le comte, les assurances de leur très-haute considération.

Paris, le 13 janvier 1871.

Signé : Kern, ministre de la Confédération suisse.
Baron Adelswaerd, ministre de Suède et Norwége.
Comte de Moltke-Hvitfeldt, ministre de Danemark.
Baron Beyens, ministre de Belgique.

Baron de Zuylen de Nyvelt, ministre des Pays-Bas.
Washburne, ministre of the United States.
Ballivian y Roxas, ministre de la Bolivie.
Duc d'Acquaviva, chargé d'affaires de Saint-Marin et Monaco.
Henriquo Luiz Ratton, chargé d'affaires de S. M. l'empereur du Brésil.
Julio Thirion, chargé d'affaires *par intérim* de la république dominicaine.
Attaché militaire et chargé des affaires de Turquie, Husny.
Lopez de Arosemena, chargé d'affaires de Honduras et du Salvador.
C. Bonifaz, chargé d'affaires du Pérou.
Baron G. de Rothschild, consul général d'Autriche-Hongrie.
Baron Th. de Voelkersahm, consul général de Russie.
José M. Calvoy Teruel, consul d'Espagne.
L. Cerruti, consul général d'Italie.
Joaquin Proenza Vieira, consul général du Portugal.
Le vice-consul gérant de Grèce, Georges A. Vuzos.

Le préfet de police a donné des ordres pour interner dans les quartiers atteints par le bombardement quelques compagnies de la garde mobile composées de gardiens de la paix. Ils ont reçu la mission d'assurer l'ordre en cas d'incendie, de défendre les propriétés et surtout de prêter un concours actif et dévoué aux malheureux et aux blessés. Les gardiens de la paix resteront placés sous les ordres de leurs officiers et des commissaires de police.

Le ministre des affaires étrangères a reçu de M. Richard Wallace la lettre suivante :

Paris, 14 janvier 1871.

Monsieur le ministre,

La conduite admirable de la population des quartiers de Paris si brutalement bombardés me suggère une pensée que je vous demande la permission de vous soumettre, et qui, je l'espère, sera bien accueillie et bien comprise par les habitants de la capitale.

Je désirerais qu'il fût ouvert sans retard, dans Paris, une souscription

patriotique en faveur des malheureuses familles obligées de fuir leurs logis sous le feu de l'ennemi, afin de leur faire distribuer immédiatement les secours de toute nature dont elles ont un si pressant besoin.

Au cas où ma proposition recevrait l'approbation du Gouvernement de la défense nationale, je vous prierai de vouloir bien m'inscrire sur cette liste pour la somme de *cent mille francs*, que je ferai verser sur-le-champ au Trésor public, afin que la distribution des secours dont je parle puisse commencer *dès maintenant*.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, monsieur le ministre,

de Votre Excellence,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

RICHARD WALLACE.

Le ministre a adressé à M. Richard Wallace la réponse suivante :

Monsieur,

J'accepte avec reconnaissance votre offre généreuse et vous prie, au nom du Gouvernement, au nom de la ville de Paris, dont je me fais l'interprète, de recevoir l'expression de nos sentiments de gratitude. Déjà vous avez puissamment contribué à soulager les souffrances que le siége nous impose. Votre présence au milieu de nous, vos abondantes libéralités, feront bénir votre nom par la population parisienne. La conscience du grand devoir qu'elle accomplit la fait rester calme devant les violences de l'ennemi ; elle puisera une nouvelle force dans la certitude d'un secours efficace auquel tous les hommes de cœur s'associeront, et dont ils vous remercieront, monsieur, d'avoir pris la première initiative.

Veuillez, monsieur, agréer l'assurance des sentiments de haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

JULES FAVRE.

Paris, ce 14 janvier 1871.

Conformément au vœu exprimé par M. Richard Wallace, une souscription a été ouverte au profit des familles victimes du bombardement. Les offrandes pourront être versées au Trésor ou dans les bureaux de l'administration du *Journal officiel*, quai Voltaire, 31.

M. Richard Wallace y est inscrit pour une somme de........ .... 100,000 fr.
M. Jules Favre pour........................ 1,000

COMMUNICATIONS DIVERSES

Les chefs des diverses ambulances de Paris ont déjà été invités à renvoyer à leurs corps, munis de certificats de sortie, les hommes qui ont été jugés susceptibles, par les médecins, de reprendre leur service.

L'autorité militaire fait un nouvel appel pour que, dans les circonstances présentes, il ne reste dans les ambulances que les hommes véritablement malades. Ceux qui ne rejoindront pas, dans le délai de quarante-huit heures de leur sortie, seront poursuivis d'après les lois militaires.

Paris, le 14 janvier 1871.

La mairie de Paris a reçu, depuis quelques jours, un certain nombre de réclamations relatives au service de la Compagnie des eaux. Les propriétaires se plaignent de l'interruption du service, motivé sur la suspension du payement des redevances : ils font observer que, s'ils ne payent pas leurs redevances à la Compagnie des eaux, c'est qu'eux-mêmes ne touchent pas leurs loyers.

La Compagnie des eaux et la ville de Paris, dont les intérêts sont intimement liés, ont tenu le plus grand compte de cette situation. Voici la règle suivie :

Dans les arrondissements bombardés, le service des eaux n'a été retiré à personne, il a même été rendu aux propriétaires qui n'avaient pas payé leurs redevances. Si l'eau manque dans certaines maisons, c'est que les propriétaires ont eu l'imprudence de laisser geler leurs réservoirs ou leurs tuyaux.

Dans les arrondissements qui ne sont pas atteints par le bombardement, le service des eaux est maintenu, depuis

trois mois, dans toutes les maisons dont les propriétaires sont absents de Paris. Quant aux propriétaires présents à Paris, la Compagnie des eaux n'exige de payement que de ceux-là seuls qui sont notoirement en état de payer.

Ce qui prouve, du reste, l'extrême modération que l'on apporte dans le recouvrement des taxes, c'est qu'il est dû à la Compagnie des eaux, à l'heure qu'il est, plus de 1,500,000 francs dont les trois quarts reviennent au budget de la Ville.

Un décret du 21 décembre 1870 a ouvert au ministre des finances un crédit de 25,000 francs pour le payement de pareille somme allouée, à titre d'encouragement, aux compagnies d'assurances mutuelles sur la vie qui se sont réunies pour assurer les gardes nationaux appelés à la défense de Paris, et qui ont pris à leur charge tous les frais d'administration.

SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DES CITOYENS SOUS LES ARMES

Le comité de secours aux soldats victimes du froid (192, rue de Rivoli) a, depuis le 4 janvier 1871, fait directement, à divers corps de troupes, les distributions d'effets d'habillement complémentaires dont le détail suit :

Chaussettes, 6,501 paires. — Bas, 52. — Cache-nez, 800.- Passe-montagnes, 1,050. — Gilets divers, 637. — Mentonnières, 212. — Chemises de flanelle, 407. — Caleçons, ceintures, gants, etc., 574.

Il résulte de ces chiffres que le comité de secours a, en moins de dix jours, rendu service à plus de 10,000 soldats.

De là un double avantage également précieux : l'amélioration du sort matériel des troupes et la preuve la plus bienfaisante de la reconnaissance dont la population de Paris est animée pour ses défenseurs.

Paris, 13 janvier 1871.

Le frère Philippe, supérieur des frères de la Doctrine chrétienne, ayant envoyé en leur nom une somme de 1,000 fr. à la Société de prévoyance en faveur des citoyens sous les armes, 192, rue de Rivoli, les membres délégués de la Société lui ont porté cette lettre de remerciement :

Monsieur le supérieur,

Monsieur le maire du 7e arrondissement vient de nous adresser en votre nom une somme de 1,000 francs pour les soldats victimes du froid ; nous nous empressons de vous en exprimer tous nos remerciements.

Les frères de la Doctrine chrétienne se sont acquis des titres à la reconnaissance publique pour le courage avec lequel ils portent tous les jours secours à nos blessés sur le champ de bataille et dans les ambulances. Notre Société ne saurait trop leur dire les sentiments que leur inspire leur conduite.

La preuve nouvelle du patriotisme qu'ils viennent de donner, en faisant parvenir à notre comité une aussi large offrande, nous a été très-sensible, et nous tenons à vous assurer de notre reconnaissance pour le généreux concours que vous fournissez à notre œuvre.

Veuillez agréer, monsieur le supérieur, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Pour le comité :

(Suivent les signatures.)

NÉCROLOGIE. — Un télégramme de Tours a apporté la nouvelle de la mort de M. Edgard Péricaud de Gravillon, capitaine d'état-major, âgé de trente-quatre ans, tué devant Orléans, au mois de novembre dernier.

Dimanche 15 janvier, à 7 heures 3/4, aura lieu dans la salle Valentino une séance littéraire et musicale, dans laquelle on entendra, dans un programme des plus variés, Mmes Julia

Hisson, de l'Opéra, D'Alsène, du grand théâtre de Marseille; MM. Jules Lefort, Briand, Coulon, de l'Opéra, Lafont; M[lle] Marie Deschamps, MM. Lebrun et Thomé. — M[me] Sydney dira des vers de nos plus grands poëtes, etc., etc. — La salle sera chauffée. — La soirée sera donnée au profit de la Société de secours des vingt arrondissements.

LUNDI 16 JANVIER.

Par décret du 15 janvier 1871, M. Rambaud (Louis), lieutenant-colonel du 2e régiment provisoire de la garde nationale mobile de la Seine, est nommé colonel de ce régiment.

Par décret, en date du 8 janvier 1871, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les militaires dont les noms suivent :

Au grade de commandeur :

GARDE NATIONALE MOBILE.

(Seine). M. Valette (Dieudonné), colonel commandant la 2e brigade de la 5e division.

Au grade d'officier :

INFANTERIE.

117e rég. M. Lalouette (Réné-Louis), capitaine.
134e rég. M. Barbusse (Eugène-Frédéric), capitaine adjudant-major.
137e rég. M. Benoît-Enjalric (Antoine), chef de bataillon.
138e rég. Girardin (François-Louis), chef de bataillon.

GÉNIE.

M. Revin (Jean-Baptiste-Jules-Joseph-Victor-Henri), chef de bataillon.

Au grade de chevalier :

111e rég. M. Bonnabel (Henri-Alexandre), capitaine.
— M. Leveilly (Camille-Louis), capitaine.
— M. Lallemand (Jules-Jean-Baptiste), sous-lieutenant.

112e rég. M. Hamann (Jean-Baptiste), capitaine.
— M. de Percy (Etienne-Charles), lieutenant.
— M. Salembier (Hyacinthe), sous-lieutenant.
137e rég. M. Perret (Louis-Jean-Henri-Gaston), capitaine.
— M. Manhès (Etienne-Charles), capitaine.
— M. Forget (Louis-Emile), capitaine.
— M. Péchoux (Charles-Eugène), lieutenant.
— M. Durand (Jean), adjudant sous-officier.
138e rég. M. Bergès (Nicolas), lieutenant.
— M. Collard (Jean-Baptiste-Alexis-André), sous-lieutenant.
22e bataillon de chasseurs à pied. M. Vannier (Jean-Etienne), lieutenant.
— M. Plessard (Jean), soldat : 2 ans de service.

CAVALERIE.

6e rég. de dragons. M. La Feuillade (Marie-Roger-Charles-Gaston), lieutenant.

GÉNIE.

M. Rancillia (Louis-Antoine-Jules), capitaine.

GARDE NATIONALE MOBILE.

(Aube). M. Périer (Casimir-Jean-Paul-Pierre), capitaine.
— M. Burelle (Joseph), garde.
(Côtes-du-Nord). M. Sabatier (André-Benjamin-Camille), chef de bataillon.
— M. de la Moussaye (Amaury-Louis-Patrice), capitaine adjudant-major.
— M. de la Goublaye de Nantois (Arthur-François-Marie) capitaine, faisant fonctions de chef de bataillon.
(Finistère). M. Samson (Louis-Hippolyte), lieutenant-colonel.
(Ille-et-Vilaine). M. Hovius (Ludovic), lieutenant au 5e bataillon.
(Loire-Inférieure). M. Fournier de Pellan (Gaston-Charles-Anne-Marie), chef de bataillon.
— M. de la Rochethulon (Emmanuel), capitaine.
— M. de Montaigu (Pierre-Augustin-Joseph), lieutenant.
(Saône-et-Loire). M. Pageault (Jean-Marie-Joanne), capitaine au 5e bataillon.
(Seine). M. Squivet (Victor), capitaine au 1er régiment.
— M. Balay (Gustave-Charles), capitaine au 1er régiment.
— M. Heintzler (Jean-Jacques), chef du 6e bataillon.
— M. Chalamet (Georges), lieutenant au 7e bataillon.
— M. Figeac (Louis-Marie-Napoléon), capitaine au 10e bataillon.
— M. Moquay (Roch), capitaine au 12e bataillon.
— M. Gilou (Albert-Edouard), lieutenant au 13e bataillon.

(Vendée). M. Séguin (Pierre-Jean), capitaine.

DOUANIERS MOBILISÉS.

M. De Cuers (Thomas-Joseph-Marie), chef de bataillon.

CORPS HORS LIGNE.

Canonniers auxiliaires. M. Hach (Charles), lieutenant.

RAPPORTS MILITAIRES

Le général Ducrot a adressé au Gouverneur de Paris le rapport suivant :

Quartier général aux Lilas.
Le 14 janvier 1871.

Monsieur le Gouverneur,

Hier au soir, vers dix heures, une reconnaissance prussienne s'est avancée pour inquiéter les travaux qui sont actuellement en voie d'exécution près de la Suifferie, sur la route de Flandre.

Prévenu par les sentinelles de l'approche de l'ennemi, l'officier du génie qui dirigeait les travailleurs leur fit abandonner momentanément leur ouvrage, pour les conduire dans les tranchées creusées en arrière. L'ennemi profita de ce moment pour diriger une vive fusillade sur ces hommes presque à découvert ; heureusement aucun d'eux ne fut atteint.

Les troupes de ligne et de la garde nationale, qui garnissaient à droite et à gauche les tranchées, ripostèrent immédiatement, et le feu devint bientôt d'une extrême vivacité.

Les Prussiens, qui pensaient nous surprendre, durent se replier, protégés, d'une part, par des pièces de campagne amenées derrière le chemin de fer de Soissons, et les pièces de siége situées du côté de Dugny et dont les obus étaient dirigés contre nos tranchées, la barricade de la route de Flandre et la Suifferie ; d'autre part, par un feu de mous-

queterie très-violent provenant des troupes qui occupaient le Bourget.

Malgré la vivacité du feu, le tir de l'ennemi a été peu efficace, nous avons eu quatre blessés et un officier légèrement contusionné.

Cette première attaque ne dura guère qu'une demi-heure; mais à deux reprises différentes, entre onze heures et onze heures et demie, l'ennemi, craignant probablement une attaque de notre côté, recommença la fusillade, mais chaque fois seulement pendant quelques minutes. A minuit, tout était terminé.

Le feu d'Aubervilliers et celui de la batterie de la Croix-de-Flandre sur le Bourget ont puissamment contribué à arrêter la marche de l'ennemi; plusieurs maisons fortement crénelées et occupées par les Prussiens ont été détruites.

Les troupes qui occupaient les tranchées ont fait preuve d'une grande solidité; je cite, entre autres, un bataillon du 119e de ligne, une compagnie du 42e, et le 213e bataillon mobilisé de la Seine.

Paris, 15 janvier, 1 h. après midi.

Depuis ce matin, la canonnade est extrêmement violente sur toutes les positions du sud; elle n'avait pas encore atteint ce degré d'intensité depuis le commencement du bombardement.

Les forts, l'enceinte et toutes les batteries extérieures répondent avec une égale vigueur et tiennent en échec certaines batteries de l'ennemi.

Cette nuit, le général Ducrot a fait une sortie et a rasé les maisons et les murs qui restaient encore au parc de Beau-Séjour; nous avons fait quelques prisonniers.

Paris, le 15 janvier 1871, soir.

Il y a eu sur toute notre ligne du sud un combat d'artillerie des plus acharnés soutenu par les forts et les 6e, 7e et 8e secteurs. C'est par milliers qu'il faut compter les projectiles qui se sont entre-croisés sur ces positions.

Le Gouverneur, qui s'était rendu au fort de Montrouge, est rentré à Paris en parcourant les bastions, depuis le n° 80 jusqu'au n° 68. Il a adressé de vives félicitations à tous les défenseurs, dont le courage et l'ardeur ne se démentent pas un seul instant. A la chute du jour, le feu a cessé. Chacun est à son poste de combat pour la nuit.

Le commandant de Mirandol écrit, de la boucle de la Marne, qu'il y a eu une affaire au pont de Champigny, dans laquelle cinq Prussiens, dont un officier, ont été tués, et dix blessés.

Dans l'opération de la nuit dernière, qui a été exécutée par les francs-tireurs, des troupes de ligne, des marins, des sapeurs du génie, des artilleurs, les mobiles du colonel Reille et les éclaireurs du commandant Poulizac, nous avons eu quelques hommes tués ou disparus dans les lignes ennemies par suite de la brume épaisse qui assombrissait encore la nuit. Le général Ducrot fait connaître qu'à part l'incident d'une des colonnes qui n'a pu se diriger convenablement, l'affaire a été bien et energiquement menée. Les troupes ont fait preuve de sang-froid et de vigueur ; partout où elles ont aperçu l'ennemi, elles n'ont pas hésité à l'attaquer à la baïonnette et elles lui ont fait éprouver des pertes.

Les prisonniers sont Prussiens ; ils ont été dirigés sur la Santé, où le dépôt est maintenant établi.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Les nombreux dons faits aux pauvres de Paris par M. R. Wallace lui attirent journellement des quantités énormes de demandes auxquelles il est dans l'impossibilité de répondre.

Afin de soulager, par une mesure générale, toutes les infortunes qui s'adressent à lui en particulier, M. Wallace vient de faire remettre, pour être répartie entre les vingt arrondissements de Paris, une somme de 30,000 fr., représentant 300,000 bons de fourneaux économiques.

Ces bons seront donnés, sans distinction, à des nécessiteux inscrits ou non inscrits aux bureaux de bienfaisance de leurs arrondissements.

Cette distribution se fera jusqu'à la fin du siége, et sera prolongée pendant un mois après la levée de l'investissement.

L'administration, qui, tant de fois déjà, a eu à remercier M. R. Wallace, tient à lui donner un nouveau témoignage public des sentiments de vive reconnaissance que lui inspire cet acte de haute philanthropie.

Le 6 janvier 1871, M. Charles Greffulhe, outre de nombreux dons précédemment faits sous diverses formes, a versé à la caisse de la ville de Paris la somme de 10,000 fr. pour être distribuée en secours de vêtements et de combustible ou pour subvenir à l'alimentation de la population nécessiteuse des divers arrondissements de Paris.

M. le général Clément Thomas a souscrit la somme de 1,000 francs au profit des familles victimes du bombardement.

La Société des concerts du Conservatoire fera entendre, pour la seconde fois, le *Requiem* de Chérubini, le jeudi 19 janvier, à midi précis, dans l'église de la Madeleine, au profit des victimes de la guerre.

Le comité des quêtes et des solennités artistiques des ambulances de la presse fait appel à la charité publique.

MARDI 17 JANVIER

Décret. — La réquisition mise sur les pommes de terre par le décret du 21 novembre 1870 est levée. En conséquence, le commerce des pommes de terre est libre à partir du jour de la promulgation du présent décret.

Paris, le 16 janvier 1871.

LÉGION D'HONNEUR :

Ont été nommés chevaliers :

DÉCRET DU 10 JANVIER 1871 :

VOLONTAIRES DE LA SEINE

MM.
Poulizac (Gustave-Louis), commandant du 4e bataillon.
Ruel (Ernest), fourrier.
Bernard (Jean), éclaireur.
Delamarre (Ernest), éclaireur.

DÉCRET DU 12 JANVIER 1871 :

ARTILLERIE

MM.
22e rég. Wilbert (Pierre-Joseph-Alexis), capitaine.
2e comp. d'artificiers. Juvenel (Edouard-Léon), sous-lieutenant.
1er rég. du train. Gallon (Frédéric-Auguste), lieutenant.
Balland (François-Victor), maréchal des logis.

Ce sous-officier a été, par suite d'une erreur, porté au *Journal officiel* du 8 de ce mois comme ayant été décoré de la médaille militaire par décret du 7.

DÉCRET DU 13 JANVIER 1871 :

AUMONIERS MILITAIRES

MM.

Allec (François), aumônier du fort de Vanves.

INFIRMIERS MILITAIRES

Pèbe (Jacques), sergent à la 1re section.

Hirsch (Abraham), sergent à la 1re section.

RAPPORT MILITAIRE

16 janvier 1871.

Pendant la journée, l'horizon étant beaucoup moins brumeux que précédemment, l'artillerie de l'enceinte a pu bien distinguer les batteries de l'ennemi et les a contre-battues ; elle a pu soulager avec une grande efficacité les forts de Montrouge, de Vanves et Issy. Les batteries de Châtillon ont tiré contre nous beaucoup moins vivement que d'habitude.

Le feu a été continu, mais lent et sans aucun résultat, sur le fort de Nogent.

Ce matin, vers huit heures, nos troupes ont repoussé une attaque faite sur la maison Millaud ; le fort de Montrouge a pu tirer à bonne distance sur les hommes qui étaient sortis de Bagneux pour concourir à cette attaque.

Le général Ribourt fait connaître que c'est au lieutenant Laurent, des mobiles de l'Hérault, que revient l'honneur de l'affaire de Champigny, citée au rapport militaire d'hier.

La boucle de la Marne a été canonnée constamment sans en éprouver aucun dommage.

SOUSCRIPTION NATIONALE POUR ACHAT DE CANONS.

La commune d'Arcueil a versé, le 16 janvier, la somme de 5,000 francs.

Versements reçus par la Caisse d'épargne de Paris, du mardi 10 au lundi 16 janvier 1871, de 812 déposants, dont 30 nouveaux, 32,058 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 944 déposants, dont 113 soldés, 43,583 fr. 70 c.

Remis 89 bons du Trésor pour 7,400 fr.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine, pour un capital de 7,306 fr. 45 c.

MERCREDI 18 JANVIER.

—

Le Gouvernement de la défense nationale.

Considérant qu'il y a lieu de développer pour la défense les moyens de prompte exécution des travaux du génie,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Il est formé, sous le nom de *bataillon auxiliaire du génie*, un bataillon de génie composé de volontaires. Les grades ne sont conférés et les engagements n'ont lieu que pour la durée de la guerre.

Art. 2. Le bataillon est composé de huit compagnies de 150 hommes chacune.

Paris, le 16 janvier 1871.

Par décret en date du 16 janvier 1872, M. d'Aigrevaux (Joseph-Ferdinand), ancien chef de bataillon, a été nommé chef de bataillon au 13e régiment d'infanterie.

LÉGION D'HONNEUR

Par divers décrets du 16 janvier 1871, sont promus ou nommés dans l'ordre:

Au grade de commandeur:

M. de la Gréverie (Théodore-Philibert), colonel du génie.

Au grade d'officier:

INFANTERIE.

139e rég. Lagriffoul (Barthélemy-Victor-Androgée), chef de bataillon.
— Nier (Jean-Louis-Laurent), capitaine.

GÉNIE.

Maréchal (Henri-Venant-Félix), chef de bataillon.
Bompard (Barthélemy-Marie), chef de bataillon.
Porion (Pierre-René-Adolphe), capitaine.
De La Taille (Gabriel-Gustave), capitaine.
De Peyronny (Joseph-Auguste), capitaine.
Laloy (Victor-Eugène), capitaine.

GARDE NATIONALE MOBILE.

(Ain). Dortu (Edouard), lieutenant-colonel.

ARTILLERIE.

Morand (Georges-Antoine), chef d'escadron.

MARINE.

M. Fournier (Armand-Marie), capitaine de frégate, commandant le fort de Bicêtre.
M. Brunet (Jules-Adolphe), lieutenant de vaisseau.
M. Escande (Emile-Marie-Antoine), lieutenant de vaisseau

Au grade de chevalier:

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE.

Buthiau (Louis-Armand), capitaine.
Chapuis (Louis-Henri), garde au 16e bataillon.
Burteaux (Léon-Paul), sous-lieutenant au 39e bataillon.

GARDE NATIONALE MOBILISÉE.

Constant (Jacques-Lody), lieutenant au 27e régiment.
Formon (Etienne-Louis-Marie), garde au 4e bataillon.
Delatour, chef de bataillon à la légion du génie (ingénieur civil).
Delbrouck, capitaine à la légion du génie (architecte) (1).

(1) Ce titulaire a refusé par la lettre suivante adressée au Rédacteur en chef du *Réveil*:

« Paris, 18 janvier 1871.

« Citoyen Delescluze,

« J'adresse au général Trochu la lettre suivante; publiez-la dans votre journal, si vous croyez qu'elle puisse être utile.

INFANTERIE.

139e rég. Dutheil de la Rochère (Alexis), capitaine adjudant-major.
— Delabrousse (Charles), capitaine.
— Chêne (Jean-François), sergent.
— Belly (Henri), soldat.
21e bat. de chasseurs à pied. Arnoux (Antoine-Louis, dit le Gendarme), sergent.
22e bat. De Battisti (Joseph-Marc), capitaine.

CAVALERIE.

12e rég. de cuirassiers. Castelnau (Richard-Edmond), lieutenant, officier d'ordonnance du général Vinoy.
13e rég. de dragons. Baudoin (Albert), capitaine adjudant-major.

GÉNIE.

État-major particulier. Lafosse (Guillaume-Ernest-Pierre), capitaine.
— — Javary (Jean-Baptiste-Adrien-Léon), capitaine.
— — Moisson (Jean-Nicolas), garde principal.
— — Fluteaux (Pierre-François), garde de 1re classe.
— — Bergezot (Claude-François), garde de 1re classe.
2e rég. Laurent (Pierre-Georges), capitaine.
— Gorius (Jacques), maître ouvrier.
— Rinkinbach (Charles), sergent.
3e rég. Burel (Pierre-Martial), sergent.

GARDE NATIONALE MOBILE.

(Ain). Du Couëdic de Kergoualer (Charles-Raoul-Napoléon-Tristan-Florian), chef de bataillon.
(Aisne). Lambert (Alexandre), capitaine au 5e bataillon.
(Seine). Moyse (Alfred), capitaine adjudant-major du 4e bataillon.
— Fourcade, sous-lieutenant, officier payeur du 6e bataillon.
— Thiery (Fernand), chef du 9e bataillon.
— Cornille (Edouard-Henri-François), capitaine adjudant-major du 9e bataillon.

« Général,

« J'apprends, par le *Journal officiel* du 18, ma nomination de chevalier de la Légion d'honneur.
« Je ne puis accepter une distinction contraire à mes principes républicains.
« De plus, je ne crois pas avoir mérité une décoration donnée par le général qui, depuis plus de quatre mois, n'a rien fait d'efficace pour débloquer Paris.
« Recevez, général, mes salutations empressées.

« DELBROUCK, architecte. »

(Seine). Passeron (Jean-Joseph), capitaine au 9e bataillon.
— Brochet (Edme), lieutenant au 9e bataillon.
— Delestre (Maurice-Eugène), garde au 9e bataillon.
(Seine-et-Oise). De Larroc (Edouard-Charles), capitaine.
(Vendée). De Guinebauld (Léon), chef du 4e bataillon.
(Vienne). De Beaumont (René), chef de bataillon.
— Mignon (Frédéric-Charles), capitaine.

GARDIENS DE LA PAIX.

Picon (Jean-Pascal-Léopold), capitaine.

GARDES CHAMPÊTRES.

Berdin (Jean-Baptiste), garde champêtre à Clamart.

TROUPES HORS LIGNE.

3e bat. des éclaireurs. William de Kergalec (Emile-Marie), capitaine adjudant major.
— — Baget (Auguste), capitaine.
Corps du génie volontaire. Lebon, capitaine (directeur d'une compagnie d'éclairage au gaz).
— — Champion, lieutenant (ingénieur civil).

ARTILLERIE.

2e rég. Lamothe (Antoine-Jules-Jean), capitaine.
— du train. Defferrière (Aimé-Jean-Baptiste), sous-lieutenant.
Établissements. Sarrau (Jacques-Rose-Ferdinand-Émile), ingénieur des manufactures de l'Etat.
— Lambert (Henri-Auguste), ingénieur des manufactures de l'État.

MARINE.

Feytaud (Frédéric-Saint-Clair), lieutenant de vaisseau.
Gourguen (Stanislas-Yves-Aimé), lieutenant de vaisseau.
Chopin (Hippolyte), lieutenant de vaisseau.
Mignard (Paul-Sainte-Marie), lieutenant de vaisseau.
Brousset (Henri-Auguste), lieutenant de vaisseau.
De Percin (Jean-Joseph-Gaston-Chevalier), lieutenant de vaisseau.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Ont été décorés de cette médaille, par divers décrets du 16 janvier 1871 :

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE.

MM.
Pain, garde au 72e bataillon.

GARDE NATIONALE MOBILISÉE.

Hanus (Sébastien), sergent au 23e régiment.
Delmas (Arthur), sergent au 23e régiment.
Ygouf (Alfred-Charles-Louis), sergent-fourrier au 23e régiment.
Gasser (Thiébaut), garde au 27e régiment.
Laurent (Pierre), garde au 27e régiment.
Frémiot, garde au 27e régiment.
Lucas (François), garde au 27e régiment.
Bernard (Alfred), soldat aux éclaireurs.
Bureau, sergent à la légion du génie.
Legraverand, caporal à la légion du génie.
Bourdais, sapeur à la légion du génie.
Basset (Victor), sapeur à la légion du génie.
Constant (Alexis), sapeur à la légion du génie.

INFANTERIE.

35e rég. Dellion (Jean-Louis), soldat.
109e rég. Clément (Jules), soldat.
111e rég. Caupel (Louis), sergent.
114e rég. Marin (Guillaume), caporal.
117e rég. Namartre (Benard-Germain), soldat.
124e rég. Antoine (Louis), soldat.
134e rég. Leclerc (Étienne-Pierre), soldat.
137e rég. Nau (Claude-Jules), soldat.
— Hennequin (Jean), soldat.
— Surbrice (Antoine), soldat.
139e rég. Berjaud, sergent.
— Richard (Paul), sergent.
— Favarelle (Jean), sergent.
— Bourrianne (Jean-Baptiste), sergent.
— Mignot (Paul-Victor-Eugène), sergent.
— L'Hoste (Hippolyte), caporal.
— Blais (René-Louis), soldat.
— Charles (Claude-Léon), soldat.
— Bourdallé (Rémy), soldat.
— Gervais (Jean), soldat.
— Salvat (Alain), soldat.
— Gahéry (Désiré), soldat.
— Mouillon, soldat.
— Thorelle (Charles-Louis-Joseph), soldat.
— Cordet (Pierre), soldat.
— Géraert (Emile), soldat.
— Ponts-Lajus (Jean), soldat.

4e rég. de zouaves. Humbert (Alfred), soldat.
— — Bailly (Louis), soldat.
21e bat. de chass. à pied. Bureau (Louis-Antoine), capora
— — Maréchal (Geoffroy), caporal.

GÉNIE.

2e rég. Menville (Bertrand), caporal.
— Walter (Hubert), caporal.
— Grelot (Alphonse), sapeur.
— Chagot (Adolphe), sapeur.
— Tondelier (Jules-Pierre-Antoine), sapeur.
— Vidal (Jean), sapeur.
— Durand (Pierre), sapeur.
3e rég. Klein, maître ouvrier.
— Helvig (Gaspard-Rémy), maréchal des logis.
— Ditsch (Jean-Pierre), brigadier.
— Ruff (Louis), sapeur.
— Bausser (Marie), sapeur.
— Haas (François-Joseph), sapeur.
— Larrieu (Jean), mineur.
— Milsant (Théodore), sapeur.
— Téton (Pierre-Auguste), sapeur.
— Gambon (Jean), sapeur.

GARDE NATIONALE MOBILE.

(Ain). Girandi (Alexandre), adjudant sous-officier.
— Goyon (François), caporal.
— Goullier (Jacques-Philippe), garde.
(Côtes-du-Nord). Le Bourhis (Jérôme), caporal.
— Rolland (Yves), garde.
— Rouzès (Yves), garde.
— Quériqué (François), garde.
— Quéron (Guillaume), garde.
— Rolland (Marie-Ange), garde.
(Seine). Collard (Jean-Baptiste), sergent au 4e bataillon.
— Bague (Edouard-Jean), garde au 4e bataillon
— Dercher (Louis-Alexandre), garde au 4e bataillon.
— Fayolle (Louis), sergent-fourrier au 7e bataillon.
— Gerving, clairon au 7e bataillon.
— Breton, garde au 7e bataillon.
— Letellier (Désiré), garde au 8e bataillon.
— Parent (Georges), garde au 8e bataillon.
— Theron (Emile), garde au 8e bataillon.
- Chapouen (Auguste), adjudant sous-officier au 9e bataillon.

(Seine). Cranney (Jean-Anastase), sergent au 9e bataillon.
— Cardon (Louis-Émile), caporal au 9e bataillon.
— Adet (Jean-Eugène), garde au 9e bataillon.
— Leclerc (Louis-Dominique), garde au 9e bataillon.
— Petit (Adolphe), garde au 9e bataillon.
(Vienne). Coureau (Ernest), soldat.
— Lombard (Pierre-Eugène), soldat.
— Renaud (Jean), soldat.
— Jousselin (Henri), soldat.
— Netzer (Jacques), soldat.

TROUPES HORS LIGNE.

3e bat. des éclaireurs de la Seine. Lorin (Baptiste-Joseph), sergent.
— — Lemperière (Pierre-Casimir), caporal.
— — Werler (Émile), caporal.
— — Phocas, caporal.
— — Warnet (Jules), soldat
— — Klein (Jean), soldat.
Corps du génie volontaire. Jeandel, sergent.
— — Jean, sergent.
— — Pontieux, sergent.
— — Pellet, sergent.
Ouvriers auxiliaires d'artillerie. Philippe (Jean-Marie).
— — Courtois (Maurice).
— — Logie (Joseph-Augustin).
— — Boucher (Emile), ancien sergent au 3e régiment du génie.
— — Aubry (Jean-Nicolas).

INFANTERIE.

42e rég. Mannès (Jean-François), soldat.

ARTILLERIE.

2e rég. Semaire (Henri-Alphonse), adjudant sous-officier.
4e rég. Delfieu (Pierre), canonnier.
13e rég. Ravrat (Jean-Baptiste), canonnier.
14e rég. Guignard (Joseph-Ernest), maréchal des logis.
— Mariage (Emile), canonnier.
22e rég. Bouzon (Auguste-Constant), maréchal des logis.
— Chassagne (Maurien), brigadier.
— André (Antoine), canonnier.
— Ligeon (Joseph-Antoine), canonnier.
— Rivallard (Olivier Marie), canonnier.

MARINE.

Hénaff (Noël), 2e maître de canonnage.
Raynaud (Vincent), sergent d'armes.
Pouliquen (Laurent), quartier-maître de canonnage.
Arnaud (Louis), quartier-maître de canonnage.
Kerbœuf (Frédéric-Marie), 2e maître de canonnage.
Valette (Ernest-Louis), 2e maître de timonerie.
Arnette (Alexandre-Edmond), quartier-maître de canonnage.
Jeansing (François-Marius), 2e maître mécanicien.
Lobstein (Georges), 2e maître mécanicien.
Cholle (Jean), pilote de la batterie flottante no 5.

DÉCRET :

Sont nommés, par décret du 16 janvier :

Au grade de capitaine de frégate :

MM. les lieutenants de vaisseau :
Brossard de Corbiguy (Hippolyte-Henri).
Brière (Elphège-Julien-Auguste).
De la Tour du Pin Chambly de la Charce (Auguste-Humbert-Louis-Berlion).
Buge (François-Alfred).

Au grade de lieutenant de vaisseau :

MM. les enseignes de vaisseau :
Linard (Alphonse-Louis).
Méhouas (Alphonse-Louis).
Arnaud (Frédéric-Anne-Louis-Marie).

Arrêté. — Le membre du Gouvernement, maire de Paris, chargé de l'administration du département de la Seine,

Vu l'arrêté portant réquisition de tous les bois à brûler ou à œuvrer approvisionnés dans les chantiers de Paris et de la banlieue ;

Considérant que, par suite de cette réquisition, les bois approvisionnés ne peuvent être transformés ou changés de destination,

ARRÊTE :

Il est interdit de procéder à la carbonisation des bois existant à Paris et dans le département de la Seine.

Fait à Paris, le 13 janvier 1871.

JULES FERRY.

AVIS. — Toute personne qui découvrira du blé, de l'orge et du seigle soustraits aux réquisitions, et qui en fera connaître l'existence, recevra, après vérification, une récompense de vingt-cinq francs pour chaque quintal métrique, soit en grains, soit en farines.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

J. MAGNIN.

RAPPORTS MILITAIRES.

17 janvier, midi.

Le feu ennemi, qui s'était ralenti cette nuit, a repris ce matin, avec une nouvelle violence. Ce matin, à huit heures, le fort de Vanves a ouvert le feu sur la batterie de la Plâtrière, qui n'a répondu que par quelques coups ; les batteries de Châtillon ont alors recommencé à tirer sans causer jusqu'à cette heure un dommage réel.

L'enceinte a repris son tir ce matin et le combat d'artillerie se continue sur tous les points.

L'ennemi a tenté une attaque contre Bondy pendant la nuit, il a été repoussé ; il avait massé des troupes en avant de Créteil, mais la pluie ayant rendu la plaine impraticable, il n'y a pas eu d'attaque contre nos tranchées.

Contre Montrouge, le feu n'a pas été très-vif cette nuit : nous avons eu cependant un officier de marine tué : M. Saisset, fils du vice-amiral. Le Gouverneur croit être l'interprète de la population et de l'armée en adressant ici à ce vaillant officier général l'expression de toutes ses sympathies et de tous ses regrets.

17 janvier 1871, soir.

Le bombardement des forts du sud s'est ralenti un peu aujourd'hui.

Le tir sur les Hautes-Bruyères a été assez vif. La redoute du moulin Saquet a été canonnée par une batterie de campagne, à laquelle notre artillerie de position a fait éprouver, en hommes et en chevaux, des pertes tellement sérieuses que le feu a été éteint en quelques instants et la batterie démontée, laissant hommes et chevaux sur le terrain.

L'ennemi a continué à tirer lentement sur Nogent et sur le fort, mais sans aucun résultat.

La ville a reçu également un grand nombre d'obus, qui ont atteint les mêmes quartiers que les jours précédents. La tenue des forts est toujours excellente ; une communication télégraphique, interrompue, a été rétablie en quelques heures, malgré le feu persistant de l'ennemi.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Une commission a été instituée pour répartir les fonds de la souscription ouverte au profit des familles victimes du bombardement. Cette commission est ainsi composée :

MM.

Richard Wallace ;

Clerc, sous-directeur au ministère des finances ;

Chambareaud, chef du personnel au ministère de l'intérieur ;

Carnot, maire du 8e arrondissement.

Malgré les difficultés considérables et chaque jour croissantes que l'administration du Muséum d'histoire naturelle éprouve pour assurer le service des subsistances nécessaires à l'entretien de sa belle ménagerie, cet établissement scientifique n'a fait jusqu'ici aucune perte grave.

Faute de légumes frais, les singes et quelques autres petits animaux des pays chauds meurent en grand nombre ;

quelques carnassiers, tels qu'une lionne et un jaguar, ont succombé sous l'influence du régime insalubre auquel ils sont assujettis; car, depuis l'investissement de Paris, on ne nourrit les bêtes féroces du Jardin des Plantes qu'avec de la viande de mauvaise qualité, déclarée impropre à la consommation publique et provenant de la voirie.

Mais les animaux les plus précieux, notamment les deux hippopotames, le rhinocéros, les deux éléphants d'Asie, l'éléphant d'Afrique et un certain nombre d'antilopes, n'ont pas souffert, et, au moyen des approvisionnements spéciaux préparés avant le siége, il sera possible de pourvoir à leur nourriture pendant plusieurs mois. Les craintes exprimées par quelques journaux, au sujet du sort de cette partie de nos collections nationales, sont par conséquent sans fondement.

Il est même à remarquer que, depuis l'investissement de Paris, la ménagerie du Muséum d'histoire naturelle a pu accroître considérablement ses richesses zoologiques, et s'est procuré par voie d'échange un certain nombre d'animaux précieux, parmi lesquels on peut citer en première ligne : une paire de zèbres, une antilope-gnou, une paire de phascolomes à front large, et un wombat d'Australie.

Ces échanges lui ont été d'autant plus précieux qu'ils lui ont permis de se débarrasser avantageusement de plusieurs pensionnaires d'un faible intérêt zoologique et trop coûteux a nourrir, à raison de la quantité de vivres qu'ils consommaient.

Les animaux qui ont été débités dans plusieurs boucheries comme viande de fantaisie, provenaient du Jardin d'acclimatation. A l'approche de l'ennemi, ils avaient dû être transportés du bois de Boulogne dans l'intérieur de Paris, et ils ont été logés provisoirement au Jardin des Plantes.

La ménagerie du Muséum d'histoire naturelle, qui est une propriété nationale, n'a rien vendu et conserve précieusement ses collections scientifiques.

Le ministre de l'instruction publique, en fermant les lycées de la rive gauche pendant le bombardement, a autorisé les élèves à suivre les cours des lycées de la rive droite.

18 élèves des lycées de la rive gauche se sont présentés au lycée Charlemagne, pour en suivre les cours, et 18 au lycée Condorcet.

Les distances du lycée Condorcet aux batteries prussiennes sont les suivantes :

Châtillon................	8,500	mètres.
Bagneux................	8,800	—
Meudon.................	8,900	—
Fontenay................	9,200	—
Lanterne de Démosthène.	9,300	—
Orgemont...............	10,000	—
La Bergerie.............	10,300	—

Théatres. — Une représentation dramatique, littéraire et musicale, au bénéfice des familles ruinées de la commune d'Aubervilliers, aura lieu au théâtre de la Porte-Saint-Martin, le samedi 21 janvier 1871, sous le patronage de son maire, avec le concours de Mmes Marie Laurent, Lia-Félix, Lacressonnière, Max Deshayes, Desmonts, Moïna-Clément, Esther Bloch, Lagrange, Hébert, Bony; et de MM. Paul Deshayes, Charly, Gouget, Latouche, Roussel (de Méry), Desmonts, et l'orphéon des Enfants d'Aubervilliers, sous la direction de M. Cantarel.

JEUDI 19 JANVIER.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant que la durée des subsistances est un élément indispensable de la défense de Paris ;

Considérant qu'il y a lieu de consacrer à l'alimentation de

la population les quantités de blé réservées par les cultivateurs réfugiés à Paris et dans la banlieue pour l'ensemencement des terres, sauf à assurer en temps opportun le remplacement des quantités mises en réserve pour cet important objet :

DÉCRÈTE :

Les cultivateurs qui ont mis en réserve du blé de semence, et généralement tous détenteurs de blé, devront en faire la déclaration au ministère de l'agriculture et du commerce dans le délai de trois jours, à partir de la promulgation du présent décret, sous peine de confiscation du blé non déclaré, de 1,000 fr. d'amende et de trois mois de prison.

Ce blé sera payé aux cultivateurs au prix de 50 fr. le quintal métrique.

Les déclarants devront conduire immédiatement leur blé à la halle aux blés, où il sera pesé, expertisé et payé comptant.

Fait à Paris, le 19 janvier 1871.

Le membre du Gouvernement délégué à la mairie de Paris,

Considérant qu'il est indispensable de régulariser la distribution du pain dans l'intérêt de la défense nationale :

Après avoir pris l'avis de l'assemblée des maires, qui ont reconnu à l'unanimité la nécessité du rationnement :

ARRÊTE :

Art. 1er. A partir du jeudi 19 janvier, les boulangers ne distribueront du pain qu'aux porteurs d'une carte d'alimentation de boucherie ou de boulangerie, et dans la mesure indiquée par l'article suivant.

Art. 2. La ration de pain est fixée à 300 grammes pour les adultes et à 150 grammes pour les enfants au-dessous de cinq ans.

Art. 3. Le prix de la ration de 300 grammes sera de 10 cen-

times ; celui de la ration de 150 grammes sera de 5 centimes.

Art. 4. Les bons de pain de 500 grammes, actuellement en circulation, donneront droit à une ration de 300 grammes, ceux de 250 à une ration de 150 grammes. Les porteurs de ces bons qui n'auraient pas encore de carte d'alimentation se présenteront aux bureaux de réclamations, dont il est question à l'article 9, où la carte de boulangerie leur sera délivrée.

Art. 5. Les personnes appartenant au département de la Seine ou à d'autres départements, réfugiées dans Paris, devront également être munies d'une carte qui leur sera délivrée par le maire de l'arrondissement où elles habitent.

Art. 6. La clientèle de chaque boulanger sera déterminée par un tableau officiel. Une affiche, apposée dans chaque quartier, indiquera la répartition des habitants par maisons entre les diverses boulangeries du quartier. Du jour de l'apposition des affiches, les habitants ne pourront se fournir à d'autres boulangeries qu'à celles qui leur sont assignées par le tableau.

Art. 7. Les boulangeries ouvriront à sept heures du matin. Il y aura dans chaque boulangerie deux gardes nationaux et deux délégués de la mairie de l'arrondissement.

Art. 8. Un des délégués détachera le coupon de la carte de boulangerie : si la carte ne porte pas de coupon, elle sera timbrée ou poinçonnée ; l'adresse et les noms inscrits sur la carte seront copiés sur une feuille spéciale, et un timbre sera apposé à la suite de chaque nom sur une colonne correspondant au jour de la livraison.

Art. 9. Il sera ouvert, dans chaque quartier, des bureaux destinés à recevoir les réclamations auxquelles le service de la distribution du pain pourra donner lieu.

Ces bureaux seront composés de cinq membres au moins, délégués par la mairie de l'arrondissement. Ils délivreront des cartes de boulangerie aux personnes qui n'en seraient

pas munies. Une affiche, apposée par les soins des maires, indiquera le lieu des bureaux de réclamations.

Art. 10. Les compagnies de garde nationale de service aux remparts et les bataillons de guerre casernés dans Paris auront le choix de prendre leurs rations dans les boulangeries spéciales désignées à l'avance par les maires d'arrondissement.

Art. 11. Les délégués des maires, chargés d'assister à la distribution du pain, feront chaque jour, au plus tard avant 4 heures, un rapport à la mairie centrale sur la quantité de pain délivrée, le montant des farines reçues et à recevoir, et sur l'excédant ou le déficit qui se sera produit.

Art. 12. Le colportage du pain à domicile est absolument interdit.

Art. 13. Toute fraude dans les déclarations, tout usage de cartes d'alimentation de boucherie ou de boulangerie, obtenues à l'aide de déclarations frauduleuses, sont passibles des peines édictées par les articles 160 et 161 du code pénal.

Fait, le 18 janvier 1871.

JULES FERRY.

Le membre du Gouvernement de la défense nationale délégué à la mairie de Paris,

Considérant qu'il existe à Paris, au domicile des personnes absentes, des combustibles et des subsistances de diverses natures qu'il importe de mettre en réquisition dans l'intérêt de la défense nationale ;

Considérant que les locaux délaissés par les absents peuvent, d'ailleurs, être utilement employés soit au placement des blessés et des malades, soit au logement des réfugiés des arrondissements atteints par le bombardement ;

ARRÊTE :

Art. 1er. Des perquisitions seront faites à Paris et dans le

département de la Seine, au domicile de toutes les personnes absentes, à l'effet de rechercher les combustibles, comestibles, denrées et liquides de toute nature qui peuvent s'y trouver.

Art. 2. Ces perquisitions seront effectuées par le maire de chaque arrondissement ou par un délégué spécial du maire, avec l'assistance, s'il y a lieu, du commissaire de police.

Le commissaire de police pourra recevoir lui-même la délégation du maire.

Art. 3. Le maire ou son délégué dressera procès-verbal de ses opérations.

Ce procès-verbal énoncera sommairement la nature, le poids et la quantité des objets trouvés.

Cette formalité accomplie, le maire ou son délégué pourra faire procéder à l'enlèvement immédiat des denrées et combustibles.

S'il laisse momentanément ces objets au domicile de l'absent, son procès-verbal devra être dressé en double; l'original restera aux mains du fonctionnaire et la copie sera laissée au concierge ou gardien préposé, lequel, après y avoir apposé sa signature, sera responsable des objets commis à sa garde, sous les peines portées par la loi.

Il sera tenu compte au propriétaire absent de la valeur des objets enlevés, sur les évaluations faites par un ou plusieurs experts désignés par le maire de l'arrondissement.

Art. 4. Réquisition est faite, au nom de la ville de Paris, des logements des personnes absentes. Ces locaux sont mis à la disposition de la mairie centrale et de la mairie d'arrondissement.

Paris, le 18 janvier 1871.

JULES FERRY.

Par décret, en date du 18 janvier 1871, M. de Chanal (François-Victor-Adolphe), colonel au corps de l'artillerie, a été nommé au grade de général de brigade.

Par décret, en date du 18 janvier 1871, ont été nommés dans l'artillerie :

Au grade de colonel :

M. Vautré (Jean-Baptiste-Auguste-Benoît), lieutenant-colonel.
M. Ocher de Beaupré (Pierre-Jules-Amédée), lieutenant-colonel.

Au grade de lieutenant-colonel :

MM.
Goutier-Duclavel (Jean-Charles-Adolphe), chef d'escadron d'artillerie.
Huot (Joseph-Nicolas-Henri), chef d'escadron au 4e régiment d'artillerie.
Dumas (Martin-Scipion-Marie), chef d'escadron au 4e régiment d'artillerie
Berthaut (Joseph-Emile), chef d'escadron au 11e régiment d'artillerie.

LÉGION D'HONNEUR

Ont été promus ou nommés dans l'ordre:

DÉCRET DU 7 JANVIER 1871

A la dignité de grand-croix :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

MM.
D'Hugues (Louis-Joseph-Frédéric), général de division.
Baron de Chabaud La Tour (François-Henri-Ernest), général de division.
Guiod (Adolphe-Simon), général de division.

Au grade de grand-officier :

Javain (Paul-Augustin-Théodore), général de brigade.

Au grade de commandeur :

ARTILLERIE.

Pierre (Auguste-Claude-Paul), colonel.

SERVICE DE SANTÉ.

Lustreman (Urbain-Achille-Louis), médecin inspecteur.

Au grade d'officier :

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

Bruneau (Paul-Hilaire), capitaine, commandant le fort de l'Est.
Thibaut (Charles-François-Auguste), capitaine, commandant le fort d'Issy.

INTENDANCE MILITAIRE.

Colombani (Auguste-Défendant), sous-intendant militaire de 2e classe.

INFANTERIE.

121e rég. Lagroua (Guillaume-Michel), capitaine.

CAVALERIE.

13e rég. de dragons. Leloutre (Isidore-Laurent), chef d'escadron.

ARTILLERIE.

État-major particulier. Levassor-Sazeray (Jean-Frédéric), chef d'escadron.
— — Tamisier (François-Laurent-Alphonse), chef d'escadron.
— — Dumottier-Lafayette (Oscar-Thomas-Gilbert), chef d'escadron.
— — Bernard (Antoine-Jules), capitaine.
— — Paultre de Lamotte (Pierre-Charles-Amédée), capitaine.
— — Degournay (Pierre-Adolphe), capitaine.
— — Maurouard (Gustave), ingénieur en chef des manufactures de l'État.
4e rég. De Girardin (Gaston-Anatole-Edgar), capitaine.
10e rég. Muret (René-Alphonse), capitaine.

GÉNIE.

État-major particulier. Roussel (Louis-Félix), capitaine.

SERVICE DE SANTÉ.

Perrin (Maurice-Constantin), médecin principal de 2e classe.
Massie (Jean-François-Alphonse), pharmacien major de 1re classe.

SERVICES ADMINISTRATIFS.

Hôpitaux. M. Antonini (Pierre-François), officier d'administration principal.

GARDE NATIONALE MOBILE.

(Côte-d'Or). Dumoulin, capitaine de la 3e compagnie du 3e bataillon.
(Seine). Delclos (Michel-Pierre-Étienne), chef du 5e bataillon.
— Lormeau (François-Pierre), capitaine au 9e bataillon.

Au grade de chevalier :

GARDE NATIONALE DE LA SEINE.

Brémard (Alfred), lieutenant-colonel d'état-major.

AUMONIERS MILITAIRES.

Meuley (Alphonse-Achille), aumônier.

INTENDANCE MILITAIRE.

Meunier (Louis-Eugène), adjoint de 1re classe.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

Bréard (Gustave-Charles), portier-consigne de 1re classe au fort de Rosny

GENDARMERIE.

1er rég. à cheval. Wauthier (Victor-Olivier-Léon), capitaine.
— — Nayrolles (Pierre), lieutenant.
— — Bougette (Louis-Jacques), lieutenant.
2e rég. Crinquant (Pierre-Joseph), lieutenant.
Force publique. Berliat (Félix-François), capitaine à la prévôté de la 2e armée.
— Lairisse (Jean-Baptiste), lieutenant à la prévôté de la 2e armée.
— Léal (Louis), maréchal des logis à la prévôté de la 2e armée.
— Emond (Charles), maréchal des logis à la prévôté de la 2e armée.

INFANTERIE.

112e rég. Bouteiller (Louis-Joseph), sous-lieutenant
122e rég. Charroin (Jean-Pierre), capitaine.
128e rég. Bourbaki (Demetrius), lieutenant au titre étranger.
139e rég. Lemaire (Gabriel), capitaine.

CAVALERIE.

13e rég. de dragons. De Vaux (Henry), capitaine.
14e rég. Marchand (Félix-Hippolyte), capitaine adjudant major.
1er rég. de chass. D'Hiver (Louis-Florent), capitaine.
— — Reynier (François), maréchal des logis.
8e rég. Perrotin (Louis), lieutenant détaché au dépôt de remonte de Paris.
2e rég. de spahis. Bailly (Lazare), sous-lieutenant.

ARTILLERIE.

État-major particulier. Panon (Charles-Auguste), capitaine.
— — Roger (Louis-Eugène), capitaine.
— — Lablache (Dominique), capitaine.
— — Lamart (Alphonse-Louis), garde de 1re classe.
— — Lams (Maurice-Désiré-Théophile), garde de 2e classe.

État-major particulier. Blanc (Pierre-Arsène), gardien de batterie de 1re classe.
— — Toureng (Ignace-Jean-François), gardien de batterie de 1re classe.
— — Latreille (Claude), gardien de batterie de 1re classe.
— — Gonce (Antoine), gardien de batterie de 2e classe.
— — Vieillard-Baron (Jean-Marie-Ernest), ingénieur des manufactures de l'État.
— — Orsat (Louis-Hengist), ancien élève de l'École polytechnique.
4e rég. Barbier (Claude-Charles), capitaine.
— Paul (Jean-Baptiste-Gustave), capitaine.
— Hopp (Jean-Claude), maréchal des logis.
7e rég. Bonneau du Martray (Adrien), capitaine.
11e rég. Lusson (Frédéric-Léon-Paul-Jean-Baptiste), capitaine.
— Bressin (Claude-Louis-Aimé), sous-lieutenant.
21e rég. Law de Lauriston (Alexandre-Louis), capitaine.
2e rég. du train. Carrère (Marcel), capitaine.

GÉNIE.

Meynot (Jean-Joseph), capitaine.
Chognot, garde de 1re classe, employé au fort de Rosny.
Duchon (Henri-Jules), chef du service télégraphique au fort de Rosny.

SERVICES ADMINISTRATIFS.

Bureaux de l'intendance. Bard (Louis-Eugène), officier d'administration principal.
— — Perceval (Louis-Alphonse), officier d'administration de 2e classe.
Habillement et campement. Guillemot-Treffainguy (Charles-Pierre), adjudant d'administration en 1er.
Subsistances. Gigaud (Jean-Baptiste-Dormessant), adjudant d'administration en 1er.

GARDE NATIONALE MOBILE.

Belleville (Gustave), lieutenant-colonel du 45e régiment.
Daubrée (Ernest-Edouard), capitaine, officier d'ordonnance du contre-amiral commandant le 6e secteur.
(Finistère). Roussin (Etienne-Pierre-Marie), capitaine.
(Ille-et-Vilaine). Carron (Emile-Eloi-Marie), lieutenant-colonel.
(Loire-Inférieure). Bascher (Joseph-Marie-Alfred), lieutenant-colonel.
— Grimont (Gabriel-Auguste), capitaine.
(Rhône). Careneuve (Simon), lieutenant à la 1re batterie d'artillerie.
(Seine). Borrot (Victor-Adrien-Charles), chef du 4e bataillon.

(Seine). Plaisance (Honoré), lieutenant au 4e bataillon.
— Girard (Georges), sous-lieutenant au 4e bataillon.
— Millot (Joseph), capitaine au 9e bataillon.
— De Ricaudy (Louis-Alphonse-Dominique), chef d'escadron au 1er régiment d'artillerie.
(Seine-et-Oise). Ardouin (Louis), garde.

DOUANIERS MOBILISÉS.

Vouselaud (Sosthène-Isidore-Justinien), capitaine.
De Méric (Etienne-Louis-Stanislas-Médéric), capitaine.
Prévost (Louis-Pierre), lieutenant.

RÉGIMENT DES GARDES FORESTIERS.

Loupe (Désiré-Pierre-Joseph), capitaine adjudant-major.

CORPS HORS LIGNE.

Francs-tireurs de Paris. Chaboud-Mollard (Joseph-Elie-Calixte), commandant.
Tirailleurs éclaireurs parisiens. Fery d'Esclands (Camille-Joseph-Alphonse-Charles), capitaine commandant.
Canonniers auxiliaires. Ravanier (Jean-Baptiste), capitaine.
— — Pontié (Jules), canonnier.
Ouvriers auxiliaires de l'artillerie. Holt, capitaine.

DÉCRET DU 18 JANVIER

Au grade d'officier :

GÉNIE.

État-major particulier. M. Dogny (Nicolas-Honoré), capitaine.

Au grade de chevalier :

3e rég. M. Laisant (Charles-Ange), capitaine.

ARTILLERIE.

4e rég. Batréau (Louis-Jean-Baptiste), sous-lieutenant.
14e rég. Hocquart de Turtot (Louis-Charles-Hyacinthe), capitaine.
21e rég. Guérin (Alfred), sous-lieutenant.
— Grelley (Pierre-Jules-Armand), capitaine.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 18 janvier 1871, cette médaille est conférée à MM :

ARTILLERIE.

21e rég. Baron (Denys), maréchal des logis.
— Meyer (Alexandre), maréchal des logis.
— Varnay (Jean), maréchal des logis.
— Mussot (Eugène), brigadier.
— Hoffmann (Georges), canonnier.
— Moulin (Jules), canonnier.

GÉNIE.

3e rég. Hartenstein (Pierre), sergent.
— Fauchereau (Alcide), caporal.
— Mégret (Charles-Frédéric), sapeur.

GARDE NATIONALE MOBILE.

(Seine). De Corcelles (François), garde au 7e bataillon.
— Cavaignac (Godefroy), garde au 8e bataillon.

RAPPORT MILITAIRE

Paris, le 18 janvier, soir.

Le feu des batteries ennemies, dans le sud, a été continu, mais beaucoup moins nourri que les jours précédents. Les forts, les batteries de Vaugirard et du Point-du-Jour, et surtout le fort de Vanves, ont canonné sans relâche et avec succès les positions prussiennes. Le 6e secteur a même complétement éteint le feu de la batterie des Châlets.

Nogent a subi un feu très-vif dans la matinée, mais qui s'est promptement ralenti sans causer de dégâts matériels.

Pendant toute la nuit, la ville a été bombardée.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Pendant l'absence du Gouverneur de Paris, M. le général Le Flô, ministre de la guerre, est investi du commandement des troupes de la garde nationale, de la garde mobile et de

l'armée qui restent chargées de la défense de Paris, des forts et des ouvrages avancés.

Le Gouvernement de la défense nationale vient d'adresser la proclamation suivante aux habitants de Paris :

CITOYENS,

L'ennemi tue nos femmes et nos enfants ; il nous bombarde jour et nuit ; il couvre d'obus nos hôpitaux. Un cri : Aux armes ! est sorti de toutes les poitrines.

Ceux d'entre nous qui peuvent donner leur vie sur le champ de bataille marcheront à l'ennemi ; ceux qui restent, jaloux de se montrer dignes de l'héroïsme de leurs frères, accepteront au besoin les plus durs sacrifices comme un autre moyen de se dévouer pour la patrie.

Souffrir et mourir, s'il le faut ; mais vaincre.

Vive la République !

(*Suivent les signatures.*)

Les heures de la convalescence sont les plus longues, sinon les plus douloureuses pour nos malades et pour nos blessés. La lecture de bons et réconfortants ouvrages peut en adoucir les tristesses. L'organisateur des bibliothèques d'arrondissement, M. Jules Claretie, fait appel à la bonne volonté de tous pour fournir des livres aux blessés convalescents. Les ambulances pourront demander des livres au bureau des bibliothèques communales (Hôtel-de-Ville), qui recevra aussi les dons de librairie qu'on voudra bien lui adresser.

THÉATRES. — Jeudi 19, le Théâtre-Français donnera une seconde représentation d'*Amphitryon*, joué par MM. Leroux, Got, Maubant, Coquelin ; M[mes] Madeleine Brohan et Provost-

Ponsin. M. Coquelin dira, après *Amphitryon*, la poésie de M. E. Gondinet, en l'honneur de *Molière*. On commencera, à une heure et demie, par *le Dépit amoureux*.

VENDREDI 20 JANVIER.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant que les motifs du décret du 19 janvier, relatif au blé de semence, et généralement à toutes les quantités de blé détenues par des particuliers, s'appliquent également aux seigles, orges, escourgeons et méteils ;

DÉCRÈTE :

Les cultivateurs qui ont mis en réserve ces diverses espèces de grains pour semence, et généralement tous détenteurs de ces céréales, devront en faire la déclaration au ministère de l'agriculture et du commerce, dans le délai de trois jours à partir de la promulgation du présent décret, sous peine de confiscation, d'une amende de 1,000 fr. et d'un emprisonnement de trois mois.

Les seigles, orges, escourgeons et méteils seront payés au prix de 35 fr. le quintal métrique.

Les déclarants devront les conduire immédiatement à la halle aux blés, où ils seront pesés, expertisés et payés comptant.

Le ministre de l'agriculture et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret.

Paris, le 20 janvier 1871.

Par décret, en date du 19 janvier 1871, ont été nommés dans l'infanterie :

Au grade de colonel :

105e rég. d'infanterie de ligne. M. Galland (Eugène), lieutenant-colonel du corps.

109e rég. d'infanterie de ligne. M. Landrut (Charles-Marie-Aristide), lieutenant-colonel du corps.

136e rég. d'infanterie de ligne. M. Allard (Louis-Fortuné-Alexandre), lieutenant-colonel du corps.

137e rég. d'infanterie de ligne. M. Deffis (Amand), lieutenant-colonel du corps.

RAPPORTS MILITAIRES.

Mont-Valérien, 19 janvier, 10 h. 10 m., matin.

Gouverneur au ministre de la guerre et au général Schmitz.

Concentration très-difficile et laborieuse pendant une nuit obscure. Retard de deux heures de la colonne de droite. Sa tête arrive en ligne en ce moment. Maisons Béarn, Armengaud et Pozzo di Borgo immédiatement occupées. Long et vif combat autour de la redoute de Montretout. Nous en sommes maîtres. La colonne Bellemare a occupé la maison du curé et pénétré par brèche dans le parc de Buzenval. Elle tient le point 112, le plateau 155, le château et les hauteurs de Buzenval. Elle va attaquer la maison Craon. La colonne de droite (général Ducrot) soutient vers les hauteurs de la Jonchère un vif combat de mousqueterie. Tout va bien jusqu'à présent.

Mont-Valérien, 10 h. 32 m., matin.

Officier d'ordonnance au ministre de la guerre.

Montretout occupé par nous à dix heures. L'artillerie reçoit l'ordre d'occuper le plateau à côté et de tirer sur Garches. Bellemare, entré dans Buzenval, attaque maintenant vers la Bergerie. Fusillade très-vive; brouillard intense; observations très-difficiles. Je n'ai pas encore entendu un coup de canon prussien.

Mont-Valérien, 10 h. 50 m. matin.

Gouverneur au ministre de la guerre et au général Schmitz.

Un épais brouillard me dérobe absolument les phases de la bataille. Les officiers porteurs d'ordres ont de la peine à trouver les troupes. C'est très-regrettable et il me devient difficile de centraliser l'action comme je l'avais fait jusqu'ici. Nous combattons dans la nuit.

Amiral commandant le 6e secteur à général Le Flô.

A la tombée du jour, nos troupes, en vue du 6e secteur, occupent Montretout avec de l'artillerie, les hauteurs au-dessus de Garches et une partie à droite dans Saint-Cloud.

De fortes réserves sont au repos depuis midi sur les contre-forts de Garches et de la Fouilleuse, vers la Seine. Les derniers ordres du Gouverneur, qui était au Mont-Valérien avec le général Vinoy, pour le tir de nos bastions, sont de tirer énergiquement sur le parc de Saint-Cloud et la vallée de Sèvres, au-dessus de laquelle s'élève une fumée continue depuis deux heures.

---

6 heures du soir.

La bataille engagée en avant du Mont-Valérien dure depuis ce matin. L'action s'étend depuis Montretout, à gauche, jusqu'au ravin de la Celle-Saint-Cloud, à droite.

Trois corps d'armée, formant plus de cent mille hommes et pourvus d'une puissante artillerie, sont aux prises avec l'ennemi. Le général Vinoy, à gauche, tient Montretout et se bat à Garches; le général de Bellemare et le général Ducrot ont attaqué le plateau de la Bergerie et se battent depuis plusieurs heures au château de Buzenval. Les troupes ont déployé la plus brillante bravoure, et la garde nationale

mobilisée a montré autant de solidité que de patriotique ardeur.

Le Gouverneur, commandant en chef, n'a pu faire connaître encore les résultats définitifs de la journée. Aussitôt que le Gouvernement les aura reçus, il les communiquera à la population de Paris.

---

8 h. 40 du soir.

Commandant supérieur des gardes nationales à chef d'état-major général.

La nuit seule a pu mettre fin à la sanglante et honorable bataille d'aujourd'hui. L'attitude de la garde nationale a été excellente. Elle honore Paris.

GÉNÉRAL CLÉMENT THOMAS.

---

9 heures 50, soir.

Notre journée, heureusement commencée, n'a pas eu l'issue que nous pouvions espérer.

L'ennemi, que nous avions surpris le matin, par la soudaineté de l'entreprise, a, vers la fin du jour, fait converger sur nous des masses d'artillerie énormes avec ses réserves d'infanterie.

Vers trois heures, la gauche, très-vivement attaquée, a fléchi. J'ai dû, après avoir partout ordonné de tenir ferme, me porter à cette gauche ; et, à l'entrée de la nuit, un retour offensif des nôtres a pu se prononcer. Mais, la nuit venue, et le feu de l'ennemi continuant avec une violence extrême, nos colonnes ont dû se retirer des hauteurs qu'elles avaient gravies le matin.

Le meilleur esprit n'a cessé d'animer la garde nationale et la troupe, qui ont fait preuve de courage et d'énergie dans cette lutte longue et acharnée.

Je ne puis savoir encore quelles sont nos pertes. Par les prisonniers, j'ai appris que celles de l'ennemi étaient fort considérables.

GÉNÉRAL TROCHU.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Le Gouvernement a reçu le 19 au soir, fort tard, des dépêches qu'il n'a pas été possible de déchiffrer avant la publication du *Journal officiel*. Elles contiennent des bulletins des opérations du général Chanzy et du général Bourbaki. Nous les ferons connaître demain.

Les premières phrases qui ont été lues indiquent assez le sens général de ces dépêches pour que nous puissions dire, dès à présent, qu'il y a eu un temps d'arrêt dans le progrès de nos armées de l'Ouest, et que nous avons remporté dans l'Est des succès importants.

Le ministre de l'intérieur par intérim a adressé au membre du Gouvernement, maire de Paris, la lettre suivante :

Paris, ce 19 janvier 1871.

Monsieur le maire et bien cher collègue, l'arrêté par lequel ont été ordonnées des perquisitions et des réquisitions dans les logements des personnes absentes pourrait donner lieu à de graves abus s'il n'était, dans son exécution, entouré de toutes les précautions nécessaires à la garantie des droits de ceux qui ne peuvent se défendre. MM. les maires comprendront combien il importe de ne rien négliger à cet égard. Je voudrais que leur action se combinât non-seulement avec celle des commissaires de police, mais encore avec celle des juges de paix ou de leurs suppléants, et que chacune des opérations fût constatée par un procès-verbal régulier.

Les perquisitions ont pour but de mettre à la disposition de la municipalité le combustible et les comestibles. Elles ne peuvent, sous aucun prétexte, s'étendre à des objets qui ne sont pas de consommation courante. MM. les maires s'appliqueront à éviter tout ce qui, dans une mesure exceptionnelle, pourrait ressembler à une vexation. Quant aux réquisitions des logements vides, il est encore plus essentiel de concilier, autant que possible, les devoirs de l'humanité avec le droit de propriété et la sauvegarde du domicile. Les logements inoccupés seront d'abord choisis. Parmi ceux qui sont occupés, on préférera ceux qui sont assez vastes pour qu'on puisse commodément mettre à part le mobilier, en ayant le soin de le placer à l'abri de toute atteinte. Sans doute il est pénible d'être forcé de recourir à de pareilles extrémités, mais il faut avant tout donner asile aux familles bombardées et les placer dans les locaux inhabités. C'est deviner, j'en suis sûr, les dispositions patriotiques des personnes absentes, qui s'empresseraient d'offrir leurs demeures si elles pouvaient communiquer avec nous. Dans la crise suprême que nous traversons, l'esprit de solidarité seul peut nous sauver et c'est à lui que tout doit être sacrifié.

Agréez, monsieur le maire et bien cher collègue, etc.

Le ministre de l'intérieur par intérim,

JULES FAVRE.

En raison de l'élévation du prix offert aux détenteurs de céréales et des pénalités édictées par les décrets des 19 et 20 janvier 1871, l'avis du 17 janvier, relatif à la prime offerte aux personnes qui feraient connaître l'existence des quantités de ces denrées jusqu'à présent dissimulées et soustraites à la réquisition, est annulé.

Le ministre de l'agriculture et du commerce fait un énergique appel au patriotisme des détenteurs de céréales, et déclare en même temps qu'il prendra toutes les mesures

nécessaires pour assurer l'exécution rigoureuse des décrets précités.

Avis. — Les détenteurs de blés, seigles et orges, qui ont fait leurs déclarations avant le 19 janvier et qui n'auraient pas transporté ces denrées dans les magasins de l'Etat, sont prévenus qu'ils ne peuvent se refuser à livrer ces grains ou de les faire livrer par leurs représentants aux délégués de l'administration qui se présenteront pour en prendre livraison.

Le ministre de l'agriculture et du commerce fera vendre aux enchères publiques, mercredi 25 janvier 1871, à deux heures précises, au palais de la Bourse de Paris, grande salle des courtiers, deux à trois mille cuirs frais de chevaux abattus ou à abattre pour compte de l'administration.

Ambulances. — Des avis insérés au *Journal officiel*, et reproduits par la plupart des autres journaux, ont fait connaître que tous les asiles ouverts aux blessés et malades militaires avaient été divisés en deux catégories, destinées à recevoir d'une part les blessures graves, et d'autre part les hommes atteints de blessures légères ou de maladies internes et les convalescents.

Il a semblé que pour tirer le meilleur parti possible de ces ambulances, qui sont extrêmement nombreuses et qui diffèrent essentiellement les unes des autres, soit par leur importance, soit par leur mode d'organisation, il fallait les constituer en un certain nombre de groupes rattachés chacun à un hôpital répartiteur auquel seraient annexées, en même temps, des maisons de secours chargées des distributions de vivres.

Le nombre de ces groupes est, quant à présent, de dix, qui sont :

1° Le groupe de Saint-Antoine ;
2° — de Saint-Louis ;
3° — de Saint-Martin ;
4° — de Lariboisière ;
5° — de Beaujon ;
6° — du Gros-Caillou ;
7° — de Necker ;
8° — du Val-de-Grâce ;
9° — de la Pitié ;
10° — du Centre (Hôtel-Dieu).

Les blessés et malades auxquels des soins sont nécessaires doivent d'abord, et avant tout, être dirigés sur les hôpitaux répartiteurs.

Ces hôpitaux ont la mission de veiller au plus prompt placement des malades qu'ils ne conservent pas dans leurs salles, et des instructions ont été données pour qu'ils puissent connaître constamment et jour par jour la situation de toutes les ambulances de leur groupe, à l'effet d'y diriger tels ou tels malades dont l'état est en rapport avec les ressources qu'on sait réunies sur tel ou tel point.

C'est donc de l'entente régulière et continue des hôpitaux répartiteurs avec les ambulances de leur groupe que découlent des résultats satisfaisants en ce qui concerne la bonne installation des blessés et malades ; et, s'il arrive que ces malades voient parfois s'écouler des heures et se succéder plusieurs tentatives avant leur installation, c'est que certaines ambulances ne se conforment pas ponctuellement aux instructions qui leur sont données.

SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DES CITOYENS SOUS LES ARMES

La commission de la souscription (192, rue de Rivoli) continue de faire avec régularité et exactitude des distributions d'effets d'habillement chauds à nos soldats.

La brigade du colonel Reille, qui a reçu lundi dernier près de trois mille objets, a éprouvé les effets bienfaisants de ces envois directs, et le colonel, touché de l'utilité des secours apportés à ses troupes, et convaincu des avantages moraux qui en ressortent, a adressé une lettre remplie de la plus vive gratitude aux membres de la commission de la souscription.

Nous la transcrivons ci-dessous :

A . . . . . , 16 janvier 1871.

Messieurs,

J'ai reçu un certain nombre d'effets de laine que vous avez bien voulu mettre à ma disposition pour être distribués dans ma brigade. Après un séjour de quatre mois aux avant-postes, les soldats qui la composent, et qui ont été si fortement éprouvés par la rigueur du froid, se recommandaient bien légitimement à votre charitable et patriotique assistance.

Ils sauront d'où leur vient ce secours ; leur dévouement à la cause nationale trouvera une nouvelle force dans le touchant appui qu'ils reçoivent de la population de Paris, et qui prouve une fois de plus que leurs efforts ne sont ni méconnus ni oubliés.

Veuillez agréer, etc.

Colonel REILLE.

La commission de la souscription a fait déjà directement des distributions de vêtements chauds complémentaires dont le nombre s'élève à plus de quinze mille. Elle peut et elle désire faire davantage. Elle adresse avec confiance à la généreuse population de Paris un nouvel appel énergique et pressant pour les dons en espèces ou en nature.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

Nous regrettons d'avoir à enregistrer le fait dont on va lire le détail. Nous voulons croire qu'il s'est passé à l'insu du chef du corps auquel appartenait l'officier qui s'en est rendu coupable.

Le sieur Paul Wagner, de Stuttgard, porte-enseigne au 7e régiment d'infanterie wurtembergeois, 1er bataillon, 3e compagnie, atteint d'un coup de feu à la tête dans les récents combats sous Paris, est décédé le 3 décembre au matin dans une ambulance du quartier des Batignolles et a été inhumé, avec des égards particuliers, au cimetière de la Villette où il a été accompagné par le pasteur Pfinder, chargé du service religieux.

Les frais de cette inhumation ont été, en totalité, supportés par la République, bien que le décédé ait été trouvé porteur de valeurs dont la possession du reste a été jugée assez irrégulière pour qu'on ait cru devoir la soumettre à une enquête spéciale.

Il est résulté de cette enquête qu'une habitation de cultivateur, à Champigny-sur-Marne (Seine), a été, pendant son occupation momentanée par les Allemands et en l'absence des propriétaires, soumise à diverses investigations à la suite desquelles un coffre en fer solidement fermé et enterré à vingt-cinq centimètres de profondeur sous le parquet d'un placard a été dérobé par les occupants.

Ce coffre contenait des bijoux, des obligations et des titres de diverses natures pour la reprise ultérieure desquels il a été fait telles oppositions conservatrices que de droit.

La possession par le décédé Wagner d'une action des chemins de fer de l'Est, nº 303,348, renfermée dans ce coffre, indique qu'il a été fait un partage des valeurs entre les officiers allemands cantonnés à Champigny.

Les renseignements demandés par le ministre de la guerre à la compagnie des chemins de fer de l'Est ont amené la découverte du légitime propriétaire de l'action 303,348, et M. Girard (Pierre-Joseph), cultivateur à Champigny, appelé au ministère de la guerre, a pu, à la fois apprendre que cette action était en sûreté et donner les explications qu'on vient de lire sur la manière dont elle avait dû passer dans les mains de l'enseigne Wagner.

THÉATRES. — Demain vendredi, aura lieu la troisième soirée de poésie moderne au théâtre des Bouffes-Parisiens, avec le concours de Mmes Ponsin, Agar, Croizette, Loyd;

M. Febvre, de la Comédie française, M. Frédéric Lemaître; Mlle Rousseil, M. Taillade et M. Saint-Germain.

Cette soirée est donnée au profit des victimes du bombardement.

Le numéro de ce jour publie en outre :

1° La deuxième liste de la souscription ouverte en faveur des victimes du bombardement;

2° La troisième liste de la souscription ouverte en faveur des citoyens sous les armes;

3° La vingtième liste de la souscription pour les défenseurs de la ville de Châteaudun.

SAMEDI 21 JANVIER

Par décret en date du 20 janvier 1871, ont été nommés dans le corps d'état-major :

Au grade de colonel :

M. Péchin (Pierre-Frédéric), lieutenant-colonel.

Au grade de lieutenant-colonel :

MM. les chefs d'escadron :
Barry (Léonard-Pierre-Léon).
Vosseur (Victor-Paul).
Nau de Champlouis (Albert-Victor).

Le membre du Gouvernement, maire de Paris,

Considérant qu'il est indispensable de taxer les sucres raffinés,

ARRÊTE :

Art. 1er. A partir du samedi 21 janvier, le sucre raffiné ne pourra être vendu plus de 1 fr. 95 c. le kilogramme à la

vente en gros, et de 2 fr. le kilogramme à la vente en détail.

Art. 2. Les marchands de gros qui refuseraient de vendre à la taxe ci-dessus, pourront être réquisitionnés, en tout ou en partie, par arrêté du maire de Paris. En ce cas, le kilogramme réquisitionné sera payé au détenteur 1 fr. 80 au lieu de 1 fr. 95 c.

Fait à Paris, le 20 janvier 1871.

JULES FERRY.

RAPPORT MILITAIRE

Les rapports des commandants de colonne sur la journée d'hier ne sont pas encore tous parvenus au Gouverneur; il croit cependant devoir donner dès à présent un aperçu général des opérations qui se sont accomplies le 19 janvier.

L'armée était partagée en trois colonnes principales, composées de troupes de ligne, de garde mobile et de garde nationale mobilisée incorporée dans les brigades.

Celle de gauche, sous les ordres du général Vinoy, devait enlever la redoute de Montretout, les maisons de Béarn, Pozzo di Borgo, Armengaud et Zimmermann.

Celle du centre, général de Bellemare, avait pour objectif la partie est du plateau de la Bergerie.

Celle de droite, commandée par le général Ducrot, devait opérer sur la partie ouest du parc de Buzenval, en même temps qu'elle devait attaquer Longboyau, pour se porter sur le haras Lupin.

Toutes les voies de communication ayant accès dans la presqu'île de Gennevilliers, y compris les chemins de fer, ont été employées pour la concentration de ces forces considérables, et, comme l'attaque devait avoir lieu dès le matin, la droite, qui avait un chemin extrêmement long (12 kilomètres) à parcourir au milieu de la nuit, sur une voie ferrée qui se trouva obstruée, et sur une route qu'occupait une colonne d'artillerie égarée, ne put parvenir à son point

de réunion qu'après l'attaque commencée à gauche et au centre.

Dès onze heures du matin, la redoute de Montretout et les maisons indiquées précédemment avaient été conquises sur l'ennemi, qui laissa entre nos mains 60 prisonniers.

Le général de Bellemare était parvenu sur la crête de la Bergerie, après s'être emparé de la maison dite du Curé, mais en attendant que sa droite fût appuyée, il dut employer une partie de sa réserve pour se maintenir sur les positions dont il s'était emparé.

Pendant ce temps, la colonne du général Ducrot entrait en ligne. Sa droite, établie à Rueil, fut canonnée de l'autre côté de la Seine par des batteries formidables contre-battues par l'artillerie qu'elle avait à sa disposition et par le Mont-Valérien,

L'action s'engagea vivement sur la porte de Longboyau où elle rencontra une résistance acharnée, en arrière de murs et de maisons crénelées qui bordent le parc. Plusieurs fois de suite, le général Ducrot ramena à l'attaque les troupes de ligne et la garde nationale, sans pouvoir gagner du terrain de ce côté.

Vers quatre heures, un retour offensif de l'ennemi entre le centre et la gauche de nos positions, exécuté avec une violence extrême, fit reculer nos troupes, qui, cependant, se reportèrent en avant vers la fin de la journée. La crête fut encore une fois reconquise, mais la nuit arrivait, et l'impossibilité d'amener de l'artillerie, pour constituer un établissement solide sur des terrains défoncés, arrêta nos efforts.

Dans cette situation, il devenait dangereux d'attendre, sur ces positions si chèrement acquises, une attaque de l'ennemi qui, amenant des forces de toutes parts, ne devait pas manquer de se produire dès le lendemain matin. Les troupes étaient harassées par douze heures de combat et par les marches des nuits précédentes employées à dérober les mouvements de concentration ; on se retira alors en arrière,

dans les tranchées, entre les maisons Crochard et le Mont-Valérien.

Nos pertes sont sérieuses; mais, d'après le récit des prisonniers prussiens, l'ennemi en a subi de considérables. Il ne pouvait en être autrement après une lutte acharnée qui, commencée au point du jour, n'était pas encore terminée à la nuit close.

C'est la première fois que l'on a pu voir, réunis sur un même champ de bataille, en rase campagne, des groupes de citoyens unis à des troupes de ligne, marchant contre un ennemi retranché dans des positions difficiles; la garde nationale de Paris partage avec la ligne l'honneur de les avoir abordées avec courage, au prix de sacrifices dont le pays leur sera profondément reconnaissant.

Si la bataille du 19 janvier n'a pas donné les résultats que Paris pouvait en attendre, elle est l'un des événements les plus considérables du siége, l'un de ceux qui témoignent le plus hautement de la virilité des défenseurs de la capitale.

Gouverneur à général Schmitz, au Louvre.

Mont-Valérien, le 20 janvier 1871, 9 h. 30, matin.

Le brouillard est épais. L'ennemi n'attaque pas. J'ai reporté en arrière la plupart des masses qui pouvaient être canonnées des hauteurs, quelques-unes dans leurs anciens cantonnements. Il faut, à présent, parlementer d'urgence à Sèvres pour un armistice de deux jours qui permettra l'enlèvement des blessés et l'enterrement des morts.

Il faudra pour cela du temps, des efforts, des voitures très-solidement attelées et beaucoup de brancardiers. Ne perdez pas de temps pour agir dans ce sens.

GARDE NATIONALE

Ordre du jour. — C'est avec fierté que le commandant supérieur de la garde nationale rend hommage, par la voie de l'ordre, au courage dont ont fait preuve les régiments de Paris engagés dans la bataille du 19 janvier. Il a eu la satisfaction de l'entendre louer, sur le terrain même, par les divers chefs de l'armée sous les ordres desquels ces régiments ont combattu.

Engagés dès le point du jour, ils ont soutenu avec ardeur une lutte que l'état de l'atmosphère rendait difficile, jusqu'à une heure avancée de la nuit, qui seule a mis fin au combat.

N'ayant pas encore reçu des chefs de corps les renseignements nécessaires, le commandant supérieur ne peut faire connaître aujourd'hui les noms des officiers, sous-officiers et gardes qui ont succombé, ou ceux qui se sont particulièrement distingués. Mais, dès aujourd'hui, il ne craint pas de dire ce mot qui sera répété par la France entière : « Dans la journée du 19 janvier, la garde nationale de Paris, comme l'armée et comme la mobile, a fait dignement son devoir. »

Le général commandant supérieur,

CLÉMENT THOMAS.

Les boulangers sont prévenus que jusqu'à ce que de nouveaux bons soient imprimés, ils doivent recevoir en paiement les anciens bons créés par la ville de Paris et émis par les maires et administrateurs des communes des départements réfugiés, à raison d'un bon d'un kilogramme pour une ration de 300 grammes. Mention expresse des 300 grammes sera faite sur les bons.

La mairie de Meudon est transférée de la rue d'Assas, 19, à la mairie du 4e arrondissement, salle de la Justice de paix, derrière l'Hôtel-de-Ville.

La mairie de Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise), située, 20, rue des Ecoles, est transférée, à dater de ce jour, 78, boulevard des Batignolles.

Le numéro de ce jour commence la publication du bulletin des opérations des généraux Chanzy et Bourbaki, qui avait été annoncée dans le numéro d'hier. Nous ne reproduisons pas ces documents, qui n'intéressent que très-indirectement la défense de Paris (1).

DIMANCHE 22 JANVIER

Le Gouvernement de la défense nationale a décidé que le commandement en chef de l'armée de Paris serait désormais séparé de la présidence du Gouvernement.

M. le général de division Vinoy est nommé commandant en chef de l'armée de Paris.

Les titres et fonctions de Gouverneur de Paris sont supprimés.

M. le général Trochu conserve la présidence du Gouvernement.

RAPPORTS MILITAIRES

21 janvier, 2 heures.

Ce matin, à 8 h. 45, le bombardement a commencé sur les forts et sur la ville de Saint-Denis. Il y a également une vive canonnade dans le sud. Le Gouverneur est parti pour Saint-Denis.

---

(1) La dernière partie de ces documents a été publiée dans le numéro du 22 janvier.

21 janvier, soir.

La canonnade entre les forts du sud, les secteurs 6, 7 et 8 et les batteries prussiennes de Châtillon, Clamart, Bagneux, Meudon et Breteuil, a été très-vive de part et d'autre dans la journée. Un de nos obus a fait sauter une poudrière ennemie au moulin de Pierre. L'explosion a été violente, et les dégâts qu'elle a dû occasionner des plus sérieux.

Le bombardement de Saint-Denis et des forts qui couvrent la ville a commencé ce matin à 8 heures 45. Le feu, très-vif pendant la journée, a redoublé contre la ville, depuis la tombée de la nuit. Plusieurs commencements d'incendie ont été promptement éteints. Les forts n'ont eu que des dégâts matériels insignifiants.

L'ennemi a canonné Nogent, lentement comme d'habitude, et sans résultat.

Commission de la souscription pour secours d'urgence à distribuer aux familles nécessiteuses des arrondissements bombardés.

Toute victime du bombardement, soit qu'elle ait continué d'habiter l'arrondissement où elle était domiciliée, soit qu'elle ait cherché refuge dans un autre, devra, si elle a besoin d'un secours, s'adresser à sa mairie qui lui délivrera un certificat constatant le dommage éprouvé. Munie de ce certificat, elle pourra se présenter, à partir du lundi 23, à la commission, siégeant tous les jours, de dix heures à trois heures, au ministère des finances (cour de l'Horloge), rez-de-chaussée, nº 26.

La commission se réserve d'apprécier l'importance de la somme qui pourra être allouée.

Les offrandes seront reçues de neuf heures à deux heures: 1º au ministère des finances, caisse des recettes, galerie vi-

trée, 4 ; 2° dans les bureaux du *Journal officiel*, quai Voltaire, 31 ; 3° à la mairie du 8ᵉ arrondissement, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 11.

Nous apprenons la mort de M. Maurice Meyer, inspecteur de l'instruction primaire, professeur honoraire de Faculté.

Un journal a annoncé que le colonel Bixio, commandant le 42ᵉ régiment de la garde nationale, avait été tué à l'attaque de Montretout. Nous sommes heureux de démentir la mort du colonel, qui n'a même pas été blessé.

Le numéro de ce jour public la 8ᵉ liste de souscription, du Comité évangélique auxiliaire de secours pour les soldats blessés ou malades.

M. Richard Wallace figure, en tête de cette liste, pour la somme de 25,000 francs.

LUNDI 23 JANVIER

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant que, à la suite d'excitations criminelles dont certains clubs ont été le foyer, la guerre civile a été engagée par quelques agitateurs désavoués par la population tout entière ;

Qu'il importe d'en finir avec ces détestables manœuvres qui, dans les circonstances actuelles, sont un danger pour la patrie et qui, si elles se renouvelaient, entacheraient l'honneur, irréprochable jusqu'ici, de la défense de Paris ;

DÉCRÈTE :

Art. 1ᵉʳ. Les clubs sont supprimés jusqu'à la fin du siége.

Les locaux où ils tiennent leurs séances seront immédiatement fermés.

Les contrevenants seront punis conformément aux lois.

Art. 2. Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 22 janvier 1871.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant que la nécessité de maintenir la paix publique, en face de l'ennemi, exige une action rapide de la justice militaire ;

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Le nombre des conseils de guerre de la 1re division militaire est porté de deux à quatre.

Art. 2. Les nouveaux conseils de guerre seront immédiatement constitués par le ministre de la guerre.

Art. 3. Les conseils de guerre pourront statuer, sur instruction faite à l'audience et sans aucun délai, sur les attentats contre la paix publique et les tentatives armées contre les lois.

Fait à Paris, le 22 janvier 1871.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant que les journaux *le Réveil* et *le Combat* contiennent chaque jour des excitations à la guerre civile ;

Que leur publication devient, en présence des crimes qui viennent d'être commis contre la sûreté de l'Etat, un danger public auquel la cité et la défense ne peuvent plus longtemps être exposées :

Que la situation actuelle de Paris fait au Gouvernement un devoir de recourir aux mesures que l'état de siége comporte ;

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Le journal *le Réveil* et le journal *le Combat* sont supprimés.

Art. 2. Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 22 janvier 1871.

Par décret, en date du 22 janvier 1871, M. Mimerel (Antoine-Henry), lieutenant-colonel d'infanterie hors cadre, a été nommé colonel du 112e régiment de ligne.

Par décret, en date du 21 janvier 1871, ont été promus au grade de lieutenant de vaisseau, savoir :

MM. les enseignes de vaisseau :

Palasne de Champeaux (Louis-Eugène).
Testard (Théophile-Armand-Emmanuel).
Ribes (Victor-Jacques).
Reclus (Elie-Armand-Ebenhezer).
Wollaston (Edouard-Charles).
Pérodeaud (Clément-Adolphe).

LÉGION D'HONNEUR

Sont promus ou nommés dans l'ordre :

DÉCRET DU 21 JANVIER 1871

Au grade d'officier :

MM.
Vidal (Gomer-Elisabeth-Julie), capitaine de frégate.
Kiésel (Alfred), capitaine de frégate.
Humann (Edgard), lieutenant de vaisseau.
Fournier (Charles-Hyacinthe-Raymond-Léopold).
Chopart (Louis-Charles-Alphonse), lieutenant de vaisseau.

Au grade de chevalier :

Dorlodot-Dessart (Georges-Hyacinthe), lieutenant de vaisseau.
Véron (Léon-Eugène), enseigne de vaisseau.
Le Beau (Arthur-Prosper-Auguste), sous-commissaire de la marine.
Alquier (Louis-Auguste), sous-commissaire de la marine.
D'Haranguier de Quincerot (Félix), aide-commissaire de la marine.
Fournier (Pierre-Clément), capitaine d'armes.
Leyrand (Antoine-Victor), capitaine d'armes.
Mussan (Louis-Casimir), 2e maître canonnier.
Rocca (Joseph-Etienne), capitaine d'armes.

DÉCRET DU 22 JANVIER

Au grade de commandeur :

CORPS AUXILIAIRES DU GÉNIE

MM.

Lalanne (Chrétien), inspecteur général des ponts et chaussées.
Belgrand, inspecteur général des ponts et chaussées.

Au grade d'officier :

MM.

Rozat de Mandres, chef de bataillon à la légion du génie de la garde nationale.
Marchand, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Descos (Coullard), ingénieur ordinaire des mines.

Au grade de chevalier :

MM.

Le Paute, capitaine adjudant-major à la légion du génie de la garde nationale.
Baraban, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.
Aron, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.
De Grousseau (Marie-Louis-Albert), chef de station des lignes télégraphiques.
Alexandre (Jean-Baptiste-Edmond), chef de poste des lignes télégraphiques.
De Langle de Cary (Fernand-Louis-Armand-Marie), lieutenant au corps d'état-major.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 21 janvier 1871, cette médaille est conférée à MM :

Bezard (Jean-Marie), 2e maître de canonnage.
Liard (Charles), 2e maître de canonnage.

Leguen-Kerneison (Philippe-Victor), sergent d'armes.
Toupin (Jean-Hippolyte) quartier-maître canonnier.
Le d'Hervé (Jules), quartier-maître canonnier.
Pfiéfer (Alphonse), quartier-maître de timonerie.
Ruellot (Pierre-Marie), matelot de 1re classe.
Péroelle (Isidore), matelot de 3e classe.
Tampon (Alexandre), matelot canonnier.
Clément (Louis-Léonard), matelot canonnier.
Lamberti (Joseph), matelot de 1re classe.
Dusard (Emile), matelot de 2e classe.
Harispurn (Martin), matelot fusilier.
Ainsès (Jean), matelot fusilier.
Pouliquen (Jean-Marie), matelot fusilier.
Fastet (Armand), matelot fusilier.
Lebas (François-Léonor), matelot fusilier.
Menet (Jean-Baptiste), caporal d'armes.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La nuit dernière, au moment même où le Gouvernement de la défense nationale achevait de délibérer sur les nouvelles mesures dont le *Journal officiel* a, ce matin, informé le public, on apprenait que la prison de Mazas venait d'être forcée par une poignée d'agitateurs. Plusieurs prévenus politiques, parmi lesquels M. Flourens, avaient été mis de vive force en liberté.

Après ce dernier acte de violence, les émeutiers, en assez petit nombre, se sont portés à la mairie du 20e arrondissement, dans le but d'y installer le quartier général de l'insurrection. Leur entreprise n'a pas obtenu un succès de longue durée. Néanmoins, elle s'est assez prolongée pour qu'ils aient pu commettre les actes les plus blâmables. Les insurgés, en effet, au risque de livrer au supplice de la faim toute la population indigente de Belleville, se sont emparés de deux mille rations de pain. Ils ont en outre bu une barrique de vin réservée aux nécessiteux, et dévalisé un epicier du voisinage.

M. Flourens s'est retiré en déclarant qu'on n'était point en nombre et qu'on reviendrait.

Le commandant du 2e secteur, aussitôt qu'il a été avisé de l'envahissement de la mairie, a envoyé quelques compagnies de garde nationale, et la mairie a été évacuée sans effusion de sang. A 6 heures 1/2, l'ordre était compéltement rétabli à Belleville.

Pendant la matinée, la ville semblait calme, tout danger de tumulte paraissait écarté. Le conseil du Gouvernement, constitué en permanence, délibérait avec le nouveau commandant en chef, dont on venait d'afficher la proclamation.

Une autre réunion avait lieu au ministère de l'instruction publique, elle se composait de MM. Dorian et Jules Simon, membres du Gouvernement ; de MM. François Favre, Henri Martin, Arnaud de l'Ariége, Clémenceau, Bonvalet, Tirard et Hérisson, maires de divers arrondissements de Paris ; enfin de neuf officiers, parmi lesquels on comptait un général, huit colonels et trois chefs d'escadron. Deux des colonels présents appartenaient à la garde nationale. Cette réunion a donné lieu à une discussion des plus intéressantes, et tous les assistants, tour à tour consultés, ont apporté au débat le tribut de leur expérience et de leur patriotisme.

A l'heure même de cette réunion, les émeutiers vaincus le matin à la mairie de Belleville reprenaient courage. La place de l'Hôtel-de-Ville se garnissait de groupes nombreux et animés, sans qu'il y eût pourtant à prévoir aucune tentative de violence. Deux députations avaient été successivement introduites auprès des membres de la municipalité ; le colonel Vabre, commandant militaire, les reconduisait jusqu'à la grille extérieure, lorsque cent ou cent cinquante gardes nationaux, appartenant pour la plupart au 101e bataillon de marche, avec officiers et tambours, débouchèrent sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Il n'y avait à ce moment aucune troupe au dehors, ou

avait même retiré les factionnaires de l'extérieur. Seuls, le commandant de l'Hôtel-de-Ville et les officiers du bataillon du Finistère étaient sur le trottoir, entre la grille et la façade. parlant à la foule et l'exhortant au calme. Tout à coup les gardes nationaux qui venaient d'arriver et qui s'étaient disposés, non en masse, mais par petits groupes répandus selon un certain ordre, sur toute l'étendue de la place, mirent le genou en terre et firent feu sur trois ou quatre officiers de la garde mobile placés auprès de la porte de la mairie, sans les atteindre. Le colonel Vabre, qui était devant l'autre porte, celle du Gouvernement, les interpelle avec indignation. Un individu en bourgeois qui paraissait donner des ordres aux gardes nationaux, et qui se vantait d'être un commandant révoqué, donna l'ordre de faire feu, cette fois sur le colonel. Une centaine de coups sont tirés. Un des officiers de la garde mobile, l'adjudant-major Bernard, est grièvement blessé aux deux bras et à la tête. C'est seulement en le voyant tomber que les gardes mobiles font feu à leur tour et la place se trouve instantanément vidée.

Néanmoins tout n'était pas terminé.

La fusillade recommença. Elle partait des encoignures qui font face à la place, des angles du quai et de la rue de Rivoli; elle partait surtout des fenêtres de deux maisons voisines du bâtiment de l'assistance publique. Le feu des assaillants était dirigé contre les fenêtres du premier étage de l'Hôtel-de-Ville, dont tous les carreaux furent brisés. Malgré l'emploi de balles explosibles et de petites bombes fulminantes qu'on a ramassées en grand nombre au dedans et au dehors de l'Hôtel-de-Ville, nul n'a été blessé dans l'intérieur.

Au bout de quelques minutes, l'arrivée des gardes républicains mettait en fuite les émeutiers.

Une vingtaine d'individus ont été faits prisonniers dans les maisons d'où la fusillade était partie.

Ce triste combat, engagé au bruit des obus prussiens qui pleuvaient sur la rive gauche et sur la ville de Saint-

Denis, n'a pas duré plus de vingt minutes. Le capitaine du 101e a été arrêté. D'après les renseignements recueillis jusqu'à présent, il y aurait cinq morts et dix-huit blessés.

Le Gouvernement de la défense nationale vient d'adresser à la population de Paris la proclamation suivante :

Citoyens,

Un crime odieux vient d'être commis contre la Patrie et contre la République.

Il est l'œuvre d'un petit nombre d'hommes qui servent la cause de l'étranger.

Pendant que l'ennemi nous bombarde, ils ont fait couler le sang de la garde nationale et de l'armée, sur lesquelles ils ont tiré.

Que ce sang retombe sur ceux qui le répandent pour satisfaire leurs criminelles passions.

Le Gouvernement a le mandat de maintenir l'ordre, l'une de nos principales forces en face de la Prusse.

C'est la cité tout entière qui réclame la répression sévère de cet attentat audacieux et la ferme exécution des lois.

Le Gouvernement ne faillira pas à son devoir.

Paris, le 22 janvier 1871.

L'appel suivant a été adressé dans la matinée, par le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, aux troupes sous ses ordres.

Cette nuit, une poignée d'agitateurs a forcé la prison de Mazas et délivré plusieurs prévenus, parmi lesquels M. Flourens.

Ces mêmes hommes ont tenté d'occuper la mairie du 20e arrondissement et d'y installer l'insurrection ; votre commandant en chef compte sur votre patriotisme pour réprimer cette coupable sédition,

Il y va du salut de la cité.

Tandis que l'ennemi la bombarde, les factieux s'unissent à lui pour anéantir la défense.

Au nom du salut commun, au nom des lois, au nom du devoir sacré qui nous ordonne de nous unir tous pour défendre Paris, soyons prêts à en finir avec cette criminelle entreprise; qu'au premier appel la garde nationale se lève tout entière, et les perturbateurs seront frappés d'impuissance.

Le commandant supérieur des gardes nationales,

CLÉMENT THOMAS.

ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL VINOY A L'ARMÉE DE PARIS.

Le Gouvernement de la défense nationale vient de me placer à votre tête; il fait appel à mon patriotisme et à mon dévouement; je n'ai pas le droit de me soustraire. C'est une charge bien lourde, je n'en veux accepter que le péril, et il ne faut pas se faire d'illusions.

Après un siége de plus de quatre mois, glorieusement soutenu par l'armée et par la garde nationale, virilement supporté par la population de Paris, nous voici arrivés au moment critique.

Refuser le dangereux honneur du commandement dans une semblable circonstance, serait ne pas répondre à la confiance qu'on a mise en moi. Je suis soldat et ne sais pas reculer devant les dangers que peut entraîner cette grande responsabilité.

A l'intérieur, le parti du désordre s'agite, et cependant le canon gronde. Je veux être soldat jusqu'au bout, j'accepte ce danger, bien convaincu que le concours des bons citoyens, celui de l'armée et de la garde nationale, ne me feront pas défaut pour le maintien de l'ordre et le salut commun.

GÉNÉRAL VINOY.

LE BOMBARDEMENT.

Paris, 22 janvier 1871

Nous, directeur et médecins soussignés de l'asile Sainte-Anne, sommes à notre tour dans le devoir de joindre notre voix à la voix indignée de nos collègues des hôpitaux et hospices de Paris, contre le bombardement dont notre établissement est victime.

Depuis vingt-quatre heures nous sommes en butte à l'égarement systématique et calculé des bombes prussiennes. Plus de trente obus sont tombés dans les cours intérieures, sur les bâtiments occupés par six cents malades, ainsi que sur l'ambulance ouverte aux blessés militaires français ou prussiens.

Sur ces bâtiments, déjà couverts de ruines, flotte inutilement comme une dérision le pavillon de la convention de Genève.

Bayeux, directeur; Prosper Lucas, Dagonet, médecins en chef; Magnan, Bouchereau, médecins répartiteurs; de Cesti, chirurgien.

SOUSCRIPTION POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 21 Janvier 1871

Produit d'une souscription recueillie à la mairie de Montreuil-sous-Bois 1,370 fr. 10 c. — Les sapeurs pompiers de Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise), 32 fr.

NÉCROLOGIE.— Le service funèbre du colonel de Monbrison aura lieu demain lundi 23 janvier, à l'église du Saint-Esprit, rue Roquépine, 5, *à midi précis*.

MARDI 24 JANVIER

Par décret en date du 23 janvier 1871, ont été promus dans le corps des officiers de marine, savoir :

Au grade de vice-amiral :

MM. les contre-amiraux :
Vicomte de Fleuriot de Langle (Alphonse-Jean-René).
Pothuau (Louis-Pierre-Alexis).

Au grade de contre-amiral :

M. le capitaine de vaisseau Thomasset (René-Edmond), commandant en chef la flottille de la Seine.

Au grade de capitaine de frégate :

MM. les lieutenants de vaisseau :
Caudière (Paul-Michel-Frédéric).
Doussot (Bertrand-Paul-Edouard).
Thomassin (Charles-Athanase).
Faveris (Alexandre-Ferdinand).
D'Ainesy de Montpezat (Gabriel-Léopold).
De Larret-Lamalignie (Jules).
Brown (Louis-Henri).
Gervais (Alfred-Albert).

Au grade de lieutenant de vaisseau :

MM. les enseignes de vaisseau :
Jacquemier (Marie-Jules-Raoul).
Pissère (Frédéric-Jean).
Antoine (Charles-François-Joseph).
Henry (Maurice-Marie-Jules).
Delaunay (Emile-Louis).
Carron (Gustave-Spiridion).

Par décret, en date du 23 janvier 1871, M. Vesque (Charles-François), a été promu au grade de lieutenant-colonel dans le corps d'infanterie de la marine.

LÉGION D'HONNEUR

Sont promus ou nommés dans l'ordre, par décret du 23 janvier 1871.

1o GUERRE

Au grade d'officier ;

GÉNIE. M. Cugnin (Emile-Antoine), capitaine.

Au grade de chevalier :

MM.

ARTILLERIE. 4e rég. Sorel (Hugues-Ernest), sous-lieutenant.
9e rég. Pichot (Jean-Joseph-Louis-Félix), capitaine.
GÉNIE. Mousset (Jean-François), garde de 1re classe.
GARDE NATIONALE MOBILE. Guidonet (Louis-Joseph-Victor), chef de bataillon.

2o MARINE

Au grade de grand-officier :

MM. les contre-amiraux :

Baron Méquet (Eugène-Louis-Hughes), commandant le 8e secteur.
Marquis de Montaignac de Chauvance (Louis-Raymond), commandant le 7e secteur.

Au grade de commandeur :

MM. les capitaines de vaisseau :
Comte d'Harcourt (Bruno-Jean-Marie).
Protet (Edouard).

Au grade d'officier :

MM.

Salicis (Gustave-Adolphe), capitaine de frégate.
Desmerliers de Longueville (Sévère-Henri-Hippolyte), capitaine de frégate.
Ollivier (Jules-Marie), capitaine de frégate.
Lefebvre d'Abancourt (Jules-Pierre-Marie), capitaine de frégate.
De Bray (Emile-Frédéric), capitaine de frégate.
Farcy (Jérôme-Eugène), lieutenant de vaisseau.
Kœnig (Jules-Guillaume-Léonard), lieutenant de vaisseau.
Bayot (Julien-Sosthène-Joseph), lieutenant de vaisseau.
Scias (Joseph-Emile), lieutenant de vaisseau.
Barréra (Edouard-Pierre-Antoine), lieutenant de vaisseau.
Cabanellas (Gustave-Eugène), lieutenant de vaisseau.
De Corriolis d'Espinouse (Elie-Marie-Emmanuel), lieutenant de vaisseau.
Sapiéha (Eustache-François), lieutenant de vaisseau.

Mahé (Jean-Baptiste), médecin de 1re classe.
Manin (Marius-Eustache), médecin de 1re classe.

Au grade de chevalier :

MM.

Esnault (Achille), lieutenant de vaisseau.
Guès (Joseph-Léon), sous-commissaire de la marine.
Le Cardinal (Charles-Nicolas-Louis), aide-commissaire de la marine.
Mayraux (Léon-Jean), aide-commissaire de la marine.
Lecomte (Ernest), aspirant de 2e classe.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 23 décembre 1871, cette médaille est conférée à

MM.

INFANTERIE. 18e bat. de chass. à pied. Chaule, caporal.
ARTILLERIE. Peigné (Jean-Nestor), ouvrier d'Etat de 2e classe.
2e rég. Builles (Emile), maréchal des logis.
GÉNIE. 3e rég. Curillon (François), sergent.
— Agombard (Charles), sergent.
— Charbonnel (Félix), sergent.
— Labbé (Pierre), tambour.
— Jacques (Edouard-Victor), sapeur.
— Gouverneur (Jean-Baptiste), sapeur.
— Fraret, sapeur.
GARDE NATIONALE MOBILE. (Ille-et-Vilaine), Louessard (Jean-Marie), sergent-fourrier.

RAPPORT MILITAIRE

23 janvier.

Le bombardement a été lent, mais continu, sur Vaugirard et Grenelle, pendant la nuit dernière ; au jour il a repris avec plus de vigueur.

Les forts du sud ont continué leur tir contre les batteries ennemies, soutenus par les feux de l'enceinte. Le canon de Bicêtre a tiré sur les batteries de Bagneux et de l'Hay. Dans la matinée, la batterie des marins (7e secteur) a fait sauter la poudrière de la batterie de gauche de Châtillon. A partir

de deux heures de l'après-midi, le feu de l'ennemi a complétement cessé. Les dégâts ne présentent nulle part de dangers sérieux, quoique, au fort d'Issy, ils continuent à être considérables.

A l'est, les Prussiens ont établi à 5,000 mètres du fort de Charenton une batterie de six embrasures, reliée par une tranchée à Montmesly et placée sur le chemin de fer de Lyon. Des troupes de soutien sont massées en arrière, entre Boissy-Saint-Léger et Limeil. Le tir sur les forts de ce côté a continué, mais lent, si ce n'est sur le front sud du fort de Nogent où il a été très-actif. Les dégâts, d'ailleurs, ne sont pas graves. Un seul homme a été légèrement blessé.

Au nord, le bombardement de Saint-Denis a été d'une grande violence. Des batteries nouvelles ont été établies. Des travaux sont signalés reliant Pont-Iblon aux batteries de Blancmesnil.

On peut évaluer à mille le nombre des projectiles lancés aujourd'hui par l'ennemi sur le fort de la Briche, qui a eu à supporter les feux croisés à angle droit de six batteries : deux au-dessous d'Enghien, une à Deuil, une à Montmorency, deux à la Butte-Pinson. Deux pièces de 24 et une pièce de 12 ont été mises hors de service.

L'ennemi semble vouloir établir des batteries dans les tranchées de Villetaneuse et d'Epinay. Il a poussé une reconnaissance jusqu'à 300 mètres environ du fort; quelques coups de fusil l'ont forcé à se retirer. Les Prussiens se sont montrés en grand nombre du côté de Pierrefitte, où ils font des tranchées.

A l'ouest, le feu a été sans importance aujourd'hui et suspendu par ordre pendant une partie de la journée.

Versements reçus par la Caisse d'épargne de Paris, du mardi 17 au lundi 23 janvier 1871, de 1,215 déposants, dont 32 nouveaux, 31,068 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 1.208 déposants, dont 156 soldés, 53,953 fr. 61 c.

Remis 39 bons du Trésor pour 3,580 fr.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 13,205 fr. 50 c.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. FAYE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 23 janvier 1871.
(Extrait de la séance)

L'Académie est sous l'impression d'une bien déplorable nouvelle, qui sera vivement ressentie par tout le monde.

M. Faye, en sa qualité de vice-président de l'Académie, s'exprime à peu près en ces termes :

Nos confrères ont appris la triste nouvelle qui afflige doublement l'Académie.

Le fils de M. Regnault, l'éminent physicien, a été tué à Buzenval.

Les journaux annoncent sa mort, et l'un d'eux dit à propos du jeune et déjà grand artiste que la France vient de perdre :

« Le peintre Regnault a été tué devant le mur du parc de Buzenval ; il faisait partie de la 2e compagnie du 69e bataillon qui tint si vaillamment les hauteurs.

« Un membre des ambulances, explorant le champ de bataille, crut le reconnaître. Il ouvrit la capote de drap marron que portent les gardes de ce bataillon et lut une étiquette cousue à la doublure :

REGNAULT, PEINTRE.

fils de Regnault, de l'Institut.

« Et au-dessous son adresse.

« Quand il revint pour le rapporter, le corps avait disparu. »

Il reste donc peu d'espoir sur le sort de l'infortuné fils de notre confrère.

Le bureau prendra toutes les mesures possibles, continue M. Faye, pour faire parvenir à M. Regnault l'expression des sentiments amers et douloureux qu'il éprouve et auxquels s'associe toute l'Académie.

Henri Regnault était l'espoir de la peinture française. Tout l'Institut sera vivement affecté d'une pareille perte.

Mourir à vingt-sept ans ! à l'aurore d'un talent marqué d'une grande originalité et d'une éclatante puissance. Pauvre Regnault ! Les arts viennent de faire en lui une perte irréparable.

M. ÉLIE DE BEAUMONT. Notre confrère ignore encore le coup terrible qui l'atteint. Comme directeur de la manufacture de Sèvres, il était resté à son poste au moment de l'invasion. Depuis, la manufacture a dû être évacuée par suite de sa position sous le feu des canons français, et M. Regnault a reçu l'invitation de se retirer à Versailles.

Nous nous permettrons d'ajouter que le célèbre physicien doit être maintenant à Genève. Une dépêche récente annonçait du moins sa présence dans cette ville. C'est là, vraisemblablement, qu'il apprendra la fatale nouvelle.

M. WURTZ, d'une voix très-émue. Je puis entrer dans quelques détails que l'Académie, j'en suis sûr, écoutera avec intérêt. C'est jeudi, à quatre heures et demie, devant le parc de Buzenval, que le fils de M. Regnault a été frappé.

Nous sommes allés avec M. Ellisen et quelques membres de la société de secours aux blessés, au delà de Rueil, et au moment où nous arrivions dans les lignes prussiennes, on nous annonçait que l'armistice venait de finir. Les brancardiers venaient de déposer dans leurs fosses les cadavres des soldats de la ligne. On nous apprit que les Prussiens avaient remis à nos ambulanciers, pendant la nuit, des cadavres de gardes nationaux.

Malgré nos recherches, nous ne trouvâmes pas le corps de Henri Regnault. Je n'ose cependant donner aucun espoir à

l'Académie, et lui dire que le fils de notre confrère a simplement disparu. Une personne affirme l'avoir vu le visage étendu contre terre. On aurait pu espérer un simple évanouissement ; mais le membre de la société de secours qui l'a reconnu et qui a même rapporté un souvenir qu'il portait sur lui, a fait ses recherches le vendredi vers cinq heures, c'est-à-dire plus de vingt-quatre heures après le combat. Regnault était froid et la figure était couverte de feuilles. Je suis peiné d'avoir à dire que la France doit avoir peu d'espérance de conserver ce jeune et déjà grand peintre.

(La séance continue.)

MERCREDI 25 JANVIER.

Par décret, en date du 24 janvier 1871,

M. Porion (Jean-Baptiste-Édouard), colonel de l'état-major des places, commandant une brigade d'infanterie, a été nommé au grade de général de brigade.

Par décret, en date du 24 janvier 1871, ont été nommés dans le génie :

Au grade de colonel :

MM.

De La Barre-Duparcq (Nicolas-Édouard), lieutenant-colonel du génie.

Weynand (Pierre), lieutenant-colonel.

Au grade de lieutenant-colonel :

MM.

Benezech (Charles-Claude), chef de bataillon en retraite, employé à titre auxiliaire et pour la durée de la guerre.

Perrin (Paul-Eugène), chef de bataillon du génie.

RAPPORTS MILITAIRES.

24 janvier, matin.

L'activité de l'armée assiégeante se remarque sur tous les points de la ligne d'investissement. De nouvelles batteries sont installées en arrière de la gorge de Montretout, comme si l'ennemi voulait augmenter ses défenses contre un nouveau retour offensif sur le terrain où s'est produit l'engagement du 19 janvier.

Le pont de bateaux de l'île de la Loge, au-dessous de Bougival, a été complétement rétabli, dans la journée d'hier, et une tête de pont est en construction.

Le 6e secteur (Passy et le Point-du-Jour) n'a eu qu'un seul blessé dans la journée d'hier, malgré le feu continu qu'il a eu à supporter.

Au sud, le fort d'Issy signale l'établissement d'une batterie ennemie à la maison à clochetons, près de la gare de Meudon. Le tir a continué pendant la nuit, mais à longs intervalles ; nuls dégâts nouveaux.

Le fort de Vanves n'a subi qu'un feu très-ralenti. Les travaux de tranchées que nous exécutons en avant du fort ont été contrariés par la pluie. Une reconnaissance faite pendant la nuit n'a signalé que le bruit continu de voitures marchant de l'ouest à l'est. Les travaux de l'ennemi continuent entre Châtillon et Bagneux. Le fort de Montrouge a réparé les dégâts qu'il avait subis. L'énergie des défenseurs de ce fort, terriblement éprouvé depuis le commencement du bombardement, augmente avec les difficultés et soutient vaillamment la lutte.

A l'est, pendant toute la journée du 23, l'observatoire de Vincennes a signalé de nombreux mouvements de troupes en arrière de Villiers. Au fort de Vincennes et sur les redoutes de la Faisanderie, de Gravelle, ainsi qu'aux batteries de la boucle de la Marne, bombardement très-lent.

Le fort de Nogent a été battu par deux nouvelles batteries situées à 3,500 mètres du fort. Ce matin, le feu a repris avec assez de violence. Un seul blessé dans la journée d'hier.

Les forts de Rosny et de Noisy, la redoute de la Boissière et les batteries de la route stratégique n'ont reçu que quelques obus envoyés par les batteries du Raincy, dont le tir est très-diminué depuis plusieurs jours, notamment depuis l'ouverture des nouvelles batteries de marine sur la route stratégique.

Au nord, des mouvements de troupes assez considérables sont observés entre Aulnay, Gonesse, le Bourget, Pont-Iblon et la route de Poissy. A Saint-Denis, le bombardement a continué avec violence. Les forts souffrent peu. Le nombre des tués et blessés est encore faible. 1 tué et 7 blessés au fort de l'Est. 7 blessés au fort de la Double-Couronne, qui a à supporter le feu de huit batteries ennemies.

Nos pièces ripostent avec succès et réussissent à éteindre ou à déplacer successivement plusieurs des pièces qui les battent. Les premières journées du bombardement ont été dures pour la garnison de Saint-Denis et des ouvrages voisins. Mais la résistance s'y est organisée aussi ferme et aussi dévouée que sur les autres points de nos lignes.

---

24 janvier, 8 h. 30, soir.

Au sud, pendant la journée, ralentissement sensible du tir de l'ennemi, causé sans doute par la brume.

Le 6e secteur (Passy et le Point-du-Jour) supporte avec énergie les efforts des batteries de Breteuil et de Meudon. L'activité des travailleurs de la garde nationale aux remparts. et des compagnies du génie auxiliaire aux batteries extérieures, permet de réparer les dégâts produits et de créer de nouveaux moyens de défense. L'ennemi répare comme nous, avec rapidité, les dommages sérieux que lui cause le tir, notamment à Breteuil.

Vingt-deux obus ont passé au-dessus des murs du 7e secteur. Le 8e a été plus éprouvé cette nuit ; nos pièces de l'enceinte ont riposté avec succès.

Le fort de Vanves n'a plus eu à souffrir de la batterie du Moulin de Pierre, que ses mortiers avaient battue hier. Un homme seulement a été blessé.

Le fort de Montrouge a réparé ses avaries et s'est préparé à de nouveaux efforts. Le fort de Bicêtre a complété son armement pour répondre aux travaux que fait l'ennemi dans la direction de Sceaux. A Ivry, 3 soldats ennemis, dont 1 sous-officier, se sont fait volontairement prendre dans nos lignes.

A l'est, le bombardement a continué lentement sur la boucle de la Marne, les redoutes de Gravelle et de la Faisanderie, et le fort de Vincennes. Feu vif sur Nogent ; 1 tué et 6 blessés. Moins de mouvement qu'hier de ce côté des lignes prussiennes.

Au nord, deux batteries nouvelles attaquent Drancy, le Petit-Drancy et Aubervilliers ; des projectiles parviennent jusqu'aux points les plus rapprochés de l'enceinte. Au Petit-Drancy, le lieutenant-colonel Bisson, légèrement blessé, a continué son service. Au fort d'Aubervilliers, 3 blessés. Nos travaux se poursuivent en même temps que ceux de l'ennemi.

Feu vif contre les forts de l'Est et de la Briche. Sur le premier sont tombés 244 obus, de 7 heures du matin à 4 heures du soir ; 6 blessés. Le feu s'est concentré surtout sur le second, qu'attaque un cercle de batteries ; 2 blessés seulement. L'ennemi creuse une nouvelle tranchée à peu de distance du fort.

Canonnade plus vigoureuse sur Saint-Denis, à partir de deux heures. La butte d'Orgemont, où de nouveaux travailleurs sont signalés, envoie quelques obus vers l'enceinte, par-dessus Saint-Ouen.

Les travaux défensifs de l'ennemi vers Buzenval et Boispréau ont continué.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Dans certains arrondissements, les boulangers refusent les bons de 450 grammes émis par le département de la Seine. Ces bons, de couleur grise, représentent la ration de 300 grammes pour un adulte et celle de 150 grammes pour un enfant de 5 ans et au-dessous ; ils ont une valeur de 15 centimes. MM. les boulangers sont invités à accepter ces bons comme ceux de 300 grammes, de couleur blanche, qui valent 10 centimes.

La commission de la souscription aux soldats victimes du froid (192, rue de Rivoli) a porté aux troupes, commandées par le général Noël, des effets d'habillement complémentaires. Les membres de la commission ont reçu du commandant supérieur, à la date du 18 janvier, une lettre pleine de la plus vive gratitude et dont la publication est de nature à prouver l'utilité et l'efficacité de l'œuvre patriotique qu'ils ont entreprise.

Nous reproduisons cette lettre :

Mont-Valérien, 18 janvier 1871.

Monsieur,

J'ai vivement regretté de ne pas m'être trouvé là lorsque vous avez apporté ces bons et chauds vêtements destinés aux troupes sous mes ordres. Votre œuvre, monsieur, est excellente entre toutes, et si vos souscripteurs pouvaient voir l'air radieux avec lequel nos braves soldats reçoivent qui un gilet de laine, qui une paire de chaussettes, je vous assure qu'ils seraient bien payés de leurs sacrifices.

Vous allez me trouver bien indiscret, monsieur, mais je vous prie en grâce de ne pas oublier le chemin du Mont-Valérien.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes plus cordiaux sentiments.

Le général commandant supérieur,

A. NOEL.

Les obsèques du capitaine de Laumière, au 110e de ligne, tué le 19 janvier à l'attaque de Buzenval, auront lieu le jeudi 26 courant, à midi très-précis, dans l'église Saint-Étienne-du-Mont.

JEUDI 26 JANVIER.

RAPPORTS MILITAIRES.

25 janvier.

Le tir de l'ennemi s'est beaucoup ralenti pendant la nuit, mais il a persisté à longs intervalles sur toute l'étendue de nos lignes.

Au sud, l'ennemi continue à organiser chaque jour de nouveaux emplacements de batteries, déplaçant celles qui sont battues par nos pièces : on signale des travaux au viaduc de Fleury. Un sapeur blessé à Vanves. Deux incendies ont éclaté cette nuit, par suite du bombardement, dans le 8e secteur.

A l'est, nuit calme. Nombreux convois du côté de Valenton. Deux blessés pendant la nuit au fort de Nogent. Reprise du feu assez vive entre ces forts à sept heures du matin ; deux hommes légèrement atteints.

Au nord, 3 blessés au fort d'Aubervilliers ; peu de dégâts matériels ; 500 obus atteignent le fort de la Briche, aucun homme atteint. 3 tués, 5 blessés à la Double-Couronne. 3 blessés légèrement au fort de l'Est, malgré un bombardement violent. Nouvelle batterie ouverte à Villetaneuse. Le fort de la Briche continue à se défendre avec vigueur, mais le feu qui le couvre depuis deux jours déjà rend inutile d'exposer trop le personnel pendant qu'il est l'objectif principal des batteries allemandes.

A l'ouest, rien à signaler si ce n'est la mise en batterie de quelques pièces volantes, entre la maison Crochard et nos

avant-postes, en face de Longboyau. Les brèches des parcs ont été en partie réparées par les avant-postes prussiens.

---

25 janvier, soir.

Le feu de l'ennemi a été moins vif ce soir. Dans la journée, il a été très-violent contre le fort d'Issy, les ouvrages de Vincennes et les ouvrages de Saint-Denis. La lutte d'artillerie a été sérieuse entre les ouvrages de Champigny et Villiers. L'activité des travaux prussiens à Montmesly, au Bourget, à Villetaneuse, et au viaduc de Meudon, s'est fait encore remarquer aujourd'hui. De nombreux convois sont toujours entendus à l'est, et au nord surtout.

Nos blessés sont peu nombreux : 1 à Issy, 4 à Montrouge, 5 au 8e secteur, 2 à la Faisanderie, 7 à Vincennes et batteries annexes, 1 à Nogent, 2 à la Double-Couronne, 7 au fort de l'Est et 3 à la Briche.

La population de Saint-Denis, mal protégée contre les effets des projectiles, a dû en grande partie se replier vers l'enceinte de la ville, et a rencontré quelques difficultés sérieuses, inévitables dans les conditions où elle se déplaçait.

Le fort de Rosny a reçu 45 obus pour sa trentième journée de bombardement ; il ne se produit heureusement plus ni dégâts, ni blessures sur ceux qui continuent à l'occuper et à le défendre.

Nous continuons ce soir de tous côtés la réparation des dégâts matériels éprouvés dans nos ouvrages ; leur importance est naturellement plus grande dans les ouvrages du nord où le bombardement est très-violent et n'est encore commencé que depuis peu de jours.

Les incendies du village de Saint-Cloud brûlent toujours.

Nous rappelons à nos lecteurs que la vente au profit de la *Société de secours des vingt arrondissements* aura lieu au palais de la Bourse, les 2, 3, 4 et 5 février ; les vingt présidentes de la Société la recommandent à toutes les âmes charitables.

Le moment est cruel. Les besoins augmentent à mesure que les ressources s'épuisent. Les dons de toute nature seront reçus avec reconnaissance au palais de la Bourse.

Nous faisons un appel chaleureux à toute la population parisienne pour venir en aide, chacun selon ses moyens, à l'œuvre de bienfaisance à laquelle se sont dévouées avec tant d'abnégation et d'ardeur les dames charitables de la *Société de secours des vingt arrondissements.*

VENDREDI 27 JANVIER.

Par décret, en date du 25 janvier 1871, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de grand officier :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

MM.
Dubois-Fresnay (Etienne), général de brigade.
Malcor (Guillaume-Alexandre-Louis-Ernest-Amédée), général de brigade.
Horix de Valdan (Charles-Auguste-Mathias), général de brigade.

Au grade d'officier :

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

Laglaine (Justin), capitaine-commandant de place au fort de la Briche.

Au grade de chevalier :

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE.

De Roys de Ledignan Saint-Michel (Richard-Joseph-Timoléon), capitaine à l'état-major.
Chrétien de Tréveneuc (Henri-Louis-Marie), capitaine.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

Souhart (Roger-François), lieutenant.

Dutheil (Jean-Baptiste), lieutenant.

INFANTERIE.

137e rég. Beugnot (A.-Jacques-Arthur), capitaine auxiliaire.

CAVALERIE.

De Loynes (Victor-Edgard), capitaine de cuirassiers.

RECRUTEMENT.

Codet (Guillaume), capitaine au 72e régiment d'infanterie, détaché au dépôt de la Seine.

PORTIERS-CONSIGNES.

Frénisy (Antoine-Joseph), portier-consigne au fort de Nogent.

GARDE NATIONALE MOBILE.

Cléret (Jules-Achille), capitaine.
Briens (Léon), lieutenant au 4e bataillon du Finistère.
De Kersauson (Louis), lieutenant au 4e bataillon du Finistère.

DOUANIERS MOBILISÉS.

4e bat. Trescaze (Pierre-Bertrand-Aimé), chef de bataillon.

GARDIENS DE LA PAIX.

2e comp. Michaut, capitaine.

CARABINIERS PARISIENS.

M. Seveste, carabinier : amputé (1).

OFFICIERS ÉTRANGERS.

M. Poppesco (Constantin), lieutenant roumain attaché à l'état-major de la 1re division du corps de la rive gauche.

Par décret, en date du 25 janvier 1871, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

(1) Seveste (Didier-Jules), né à Paris, le 4 août 1846, artiste de la Comédie-Française, où il avait débuté, le 10 novembre 1863, dans le rôle de Petit-Jean des *Plaideurs*, de Racine. Le 31 janvier, le Théâtre-Français fit relâche à l'occasion des obsèques de ce malheureux artiste, sur la tombe duquel le directeur, M. Édouard Thierry, prononça quelques paroles très-touchantes et très-émues.

Au grade d'officier :

OUVRIERS AUXILIAIRES D'ARTILLERIE.

M. Baude, ingénieur des ponts et chaussées.

Au grade de chevalier :

M. Boulard (Joseph-François-Hildebert), conducteur des ponts et chaussées.

INFANTERIE.

M. Dumont (Albert), capitaine adjudant-major au 114e de ligne.

Par décret, en date du 25 janvier 1871, la médaille militaire a été conférée à MM :

GARDE NATIONALE MOBILE.

(Finistère). Guyon (Yves-Marie), sergent ;
— Le Carguet (Hyacinthe), sergent-fourrier ;
Guérin, sergent au 2e bataillon ;
— Gallion (François), garde au 3e bataillon ;
— Thomas (René), garde au 4e bataillon ;
— Le Bras (Jean-Baptiste), garde au 4e bataillon.

DOUANIERS MOBILISÉS.

4e bat. Vergé (François), sergent.

GARDIENS DE LA PAIX.

2e comp. Barthélemy, gardien ;
— Brothier, gardien.
5e comp. Fassel, gardien ;
— Lacroix, gardien;
15e comp. Walch, gardien ;
17e comp. Arnold, gardien.

INFANTERIE.

139e rég. Dauphin (Louis-André-Amédée), caporal.

DOUANIERS MOBILISÉS.

2e bat. Bacqua (Paul), caporal.

SOCIÉTÉS DE SECOURS AUX BLESSÉS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

MM.
Vertamy (Edmond-Auguste), infirmier volontaire ;
Félix (François-Louis), infirmier volontaire.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Tant que le Gouvernement a pu compter sur l'arrivée d'une armée de secours, il était de son devoir de ne rien négliger pour prolonger la défense de Paris.

En ce moment, quoique nos armées soient encore debout, les chances de la guerre les ont refoulées, l'une sous les murs de Lille, l'autre au delà de Laval; la troisième opère sur les frontières de l'Est. Nous avons dès lors perdu tout espoir qu'elles puissent se rapprocher de nous, et l'état de nos subsistances ne nous permet plus d'attendre.

Dans cette situation, le Gouvernement avait le devoir absolu de négocier. Les négociations ont lieu en ce moment. Tout le monde comprendra que nous ne pouvons en indiquer les détails sans de graves inconvénients. Nous espérons pouvoir les publier demain. Nous pouvons cependant dire, dès aujourd'hui, que le principe de la souveraineté nationale sera sauvegardé par la réunion immédiate d'une Assemblée; que l'armistice a pour but la convocation de cette Assemblée; que, pendant cet armistice, l'armée allemande occupera les forts, mais n'entrera pas dans l'enceinte de Paris; que nous conserverons notre garde nationale intacte et une division de l'armée, et qu'aucun de nos soldats ne sera emmené hors du territoire.

SOUSCRIPTION NATIONALE POUR ACHAT DE CANONS.

Journée du 26 janvier 1871.

La 3e comp. du 231e bataillon.................... 206 fr.

Le docteur Semelaigne, chirurgien-major au 35e bataillon, a fait l'abandon à l'État, à titre de don patriotique, de deux mois de solde comme chirurgien-major...... 472 fr. 20 c.

Nécrologie. — Samedi 28, à midi très-précis, en l'église Saint-Roch, les derniers devoirs seront rendus à Gennaro Perelli, l'intrépide commandant du corps civique des carabiniers parisiens, mort pour sa patrie d'adoption, des suites de la blessure qu'il a reçue dans la journée du 19 janvier, à Montretout (1).

Dimanche prochain, 29 janvier, à deux heures, la *Tribune des Progressistes* donnera, dans les salons du Grand-Hôtel, une belle solennité musicale et littéraire au bénéfice des blessés, avec le concours bienveillant et désintéressé de Mlle Dalsème, des théâtres de Lyon et Bordeaux; de Mlle Carmen, des Italiens; de Mme Ugalde, de Mme Sidney, et de MM. Saenger, Melchissédec, Lafont, Briand, Audran, Lebrun et Charles Boissière.

SAMEDI 28 JANVIER.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu la loi du 13 août, les décrets des 10 septembre, 11 octobre, 10 novembre, 12 décembre 1870 et 12 janvier 1871, relatifs aux effets de commerce;

Considérant que, dans les circonstances actuelles, il importe de suspendre provisoirement toutes poursuites en matière commerciale,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. La prorogation de délais accordée par le paragraphe 5 du décret du 12 janvier 1871, aux effets souscrits postérieurement à la loi du 13 août 1870 et aux décrets de

(1) Perelli (Janvier), né le 22 août 1833, à Palerme; mort, le 26 janvier, à l'ambulance du Palais-Royal. Nommé chevalier de la Légion d'honneur par décret du 31 janvier 1871, pour prendre rang du 24 janvier.

prorogation qui l'ont suivie, est étendue jusques et y compris le 13 février prochain.

Art. 2. Le présent décret sera immédiatement exécutoire.

Fait à Paris, le 27 janvier 1871.

Le Gouvernement de la défense nationale,

DÉCRÈTE :

La ville de Paris est autorisée à prélever une nouvelle somme de trois millions sur celle de quatre-vingt-trois millions que l'article 3 de la loi du 23 juillet 1870 l'a autorisée à se procurer au moyen de l'émission de bons sur la caisse municipale, pour l'exécution de travaux neufs, et à employer ladite somme de trois millions aux dépenses de toute nature faites ou à faire par suite de la guerre, consistant, soit en travaux, soit en secours.

Fait à Paris, le 27 janvier 1871.

Par décret, en date du 27 janvier 1871,

M. de Boulan (Édouard-Fortuné), chef du 214e bataillon de la garde nationale, a été nommé lieutenant-colonel commandant le 19e régiment de Paris, en remplacement de M. Rochebrune, tué à l'ennemi.

Par décret, en date du 27 janvier 1871, a été nommé dans le génie :

Au grade de colonel :

M. Brunon (Baptiste-Charles), lieutenant-colonel, commandant le fort de Vanves.

Légion d'honneur. — Par décret du 26 janvier, 1871, sont promus ou nommés dans l'ordre :

Au grade de commandeur :

M. Virgile (François-Potin-Samuel), colonel d'artillerie de la marine.

Au grade d'officier :

MM.
Laplace (Etienne-Edouard-Clet), lieutenant de vaisseau.
Petit (André-Guillaume-Emile), lieutenant de vaisseau.
Moye (Louis-Alfred), lieutenant de vaisseau.
Bellanger (Pierre-Hippolyte-Ernest-Adrien), lieutenant de vaisseau.
Chodron de Courcel (Georges), lieutenant de vaisseau.
Le Myre de Villers (Charles-Marie), lieutenant de vaisseau.
Mallat (Antoine), chef d'escadron d'artillerie de la marine.
Duran (Hippolyte), chef d'escadron d'artillerie.
Monistrol (Augustin-Marie-François), capitaine d'artillerie de la marine.
Mauger (Eugène-Laurent), capitaine d'artillerie de la marine.
Korn (Philippe-Frédéric), sous-ingénieur de la marine de 1re classe.

Au grade de chevalier :

MM.
Maury-Bonnelle (Jean-Maxime), lieutenant de vaisseau.
Laffitte (Jacques-Marie-Louis-Alexandre), lieutenant de vaisseau.
Le Blanc de La Combe (Victor-Christophe), lieutenant de vaisseau.
Bory (Victor), enseigne de vaisseau.
Huguet (Herménégilde-Leon), enseigne de vaisseau.
Burignot de Varenne (Claude-Etienne-Robert), enseigne de vaisseau.
Dalmas de Lapérouse (Henri-Emile-Toussaint), enseigne de vaisseau.
Viarizio di Lesegno, dit Viaris (Gaétan-Henri-Léon), enseigne de vaisseau.
Chapotin (Clément-François), capitaine en 1er d'artillerie de la marine.
Méry (Joseph), capitaine en 2e d'artillerie de la marine.
Théron (Berthold-Robert-Antoine), capitaine en 2e d'artillerie de la marine.
Pilorge (Hyacinthe-Auguste-Denis), capitaine adjudant-major au 1er régiment d'infanterie de la marine.
Borderel (Louis-Victor), capitaine au 3e régiment d'infanterie de la marine.
Dupuy (Elie-Louis-Galvani), capitaine au 3e régiment d'infanterie de la marine.
Hamon (Charles), inspecteur adjoint de la marine, faisant fonctions de sous-intendant militaire dans la 3e armée.

Badin (Théodore-Etienne), aide-commissaire de la marine.
Coulazou (Henri-Jean), aide-commissaire de la marine.
Coustan (Camille-César-Clément-Adolphe), médecin de 2e classe de la marine.
Thaly (Hilaire-Dosithée), médecin aide-major au 3e régiment d'infanterie de la marine.
Cazalis (Théophile), pharmacien de 2e classe de la marine.
Ruizand (Antoine-Edouard), agent comptable de la marine.
Colombel (Anselme-Joseph-Ferdinand), maître entretenu de la marine.
Amic-Gazan (Louis-Fortuné-Oscar), 1er maître de timonerie.
Leroy (Julien-Arthur-Alexandre), canonnier au régiment d'artillerie de la marine.
Rousseau (François-Marie), capitaine d'armes.

Médaille militaire. — Par décret du 26 janvier 1871, cette médaille est conférée à MM :

Martin (Clodomir-Arthur-Victor), sergent-major.
Guéguen (Jean-Marie), 2e maître canonnier.
Laurent (Edouard-Louis), 2e maître mécanicien.
Masson (Pierre-Eugène), quartier-maître mécanicien.
Vatinel (Cyrille-François), quartier-maître charpentier.
Lépine (Jean), matelot charpentier.
Meyssonnier (Jean), apprenti marin.
Daguebert (Auguste), ouvrier chauffeur.
Le Roux (Julien), 1er maître de canonnage.
Ouvré (Eugène), sergent-major des équipages de la flotte.
Duval (Joseph-Ambroise), 2e maître de canonnage.
Hardy (Alexandre), 2e maître de canonnage.
Bernard (Alfred-François), 2e maître de canonnage.
Le Roux (Pierre-Louis-Marie),2e maître de manœuvre.
Angeneau (Charles), sergent d'armes.
Rolland (Pierre-Laurent), sergent-fourrier des équipages de la flotte.
Maidon (Guillaume-Antony), sergent-fourrier des équipages de la flotte.
Sorret (Dominique), 2e maître de calfatage.
Meslin (Adolphe-Frédéric), quartier-maître de canonnage.
Desprez (Casimir-Jean-Baptiste), matelot de 2e classe.
Helliet (Mathurin-Augustin), matelot canonnier de 2e classe.
Kerisit (François), matelot de 3e classe.
Bourhis (Jean), matelot gabier.
Menard (Pitre), matelot de 2e classe.
Le Glatin (Jean-François), matelot de 2e classe
Boutellier (Louis), matelot de 3e classe.

Lenoir (Henri-Frédéric), apprenti marin.
Pianelly (Jean-Charles), 1er commis aux vivres entretenu de 2e classe.
Bernardin (Louis), 2e commis aux vivres entretenu de 2e classe.
Castel (Pierre), maréchal des logis au régiment d'artillerie de la marine.
Magy (André), brigadier au régiment d'artillerie de la marine.
Martineau (Pierre), canonnier au régiment d'artillerie de la marine.
Ordener (Charles-Théophile), canonnier au régiment d'artillerie de la marine.
Moreau (Jules-Marie), 2e maître canonnier.
Bichue (Prosper-Victor), quartier-maître canonnier.
Personnic (Cosme), canonnier au régiment d'artillerie de la marine.
Pasquet (Valérien), sergent au 1er régiment d'infanterie de la marine.
Boncherst (Henri), soldat au 1er régiment d'infanterie de la marine.
D'Hinisdal (Henri), sergent au 1er régiment d'infanterie de la marine.
Auvinet (Pierre-Dieudonné), soldat au 2e régiment d'infanterie de la marine.
Mouche (Eugène), sergent-fourrier au 3e régiment d'infanterie de la marine.
Carayon (Jean), soldat au 4e régiment d'infanterie de la marine.
Lenfant, soldat au 4e régiment d'infanterie de la marine.
Verchère (Charles), soldat au 4e régiment d'infanterie de la marine.
Gain (François-Louis-Jules), infirmier ordinaire de 2e classe.
Stephani (Etienne), matelot canonnier.
Follic (Jean-Joseph), quartier-maître canonnier.

PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT

Citoyens,

La convention qui met fin à la résistance de Paris n'est pas encore signée, mais ce n'est qu'un retard de quelques heures.

Les bases en demeurent fixées telles que nous les avons annoncées hier :

L'ennemi n'entrera pas dans l'enceinte de Paris ;

La garde nationale conservera son organisation et ses armes ;

Une division de douze mille hommes demeure intacte ; quant aux autres troupes, elles resteront dans Paris, au milieu de nous, au lieu d'être, comme on l'avait d'abord proposé, cantonnées dans la banlieue. Les officiers garderont leur épée.

Nous publierons les articles de la convention aussitôt que les signatures auront été échangées, et nous ferons en même temps connaître l'état exact de nos subsistances.

Paris veut être sûr que la résistance a duré jusqu'aux dernières limites du possible. Les chiffres que nous donnerons en seront la preuve irréfragable, et nous mettrons qui que ce soit au défi de les contester.

Nous montrerons qu'il nous reste tout juste assez de pain pour attendre le ravitaillement, et que nous ne pouvions prolonger la lutte sans condamner à une mort certaine deux millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

Le siége de Paris a duré quatre mois et douze jours; le bombardement, un mois entier. Depuis le 15 janvier la ration de pain est réduite à 300 grammes; la ration de viande de cheval, depuis le 15 décembre, n'est que de 30 grammes. La mortalité a plus que triplé. Au milieu de tant de désastres, il n'y a pas eu un seul jour de découragement.

L'ennemi est le premier à rendre hommage à l'énergie morale et au courage dont la population parisienne tout entière vient de donner l'exemple. Paris a beaucoup souffert, mais la République profitera de ses longues souffrances, si noblement supportées. Nous sortons de la lutte qui finit, retrempés pour la lutte à venir. Nous en sortons avec tout notre honneur, avec toutes nos espérances, malgré les douleurs de l'heure présente; plus que jamais nous avons foi dans les destinées de la patrie.

Paris, 28 janvier 1871.

Les membres du gouvernement :

GÉNÉRAL TROCHU, JULES FAVRE, EMMANUEL ARAGO, JULES FERRY, GARNIER-PAGÈS, EUGÈNE PELLETAN, ERNEST PICARD, JULES SIMON; — LE FLO, *ministre de la guerre*, DORIAN, *ministre des travaux publics*, MAGNIN, *ministre de l'agriculture et du commerce*.

GARDE NATIONALE

Ordre du jour. — Dès la nuit qui suivit la bataille du 19 janvier, le commandant supérieur, comprenant ses obligations envers les familles de ceux de ses camarades qui avaient succombé, a prié le général en chef de lui fournir les moyens de recueillir leurs corps.

Le général en chef, malgré les difficultés que présentait l'exécution de cette demande, y accéda avec empressement, et, le jour suivant, il envoya, dans ce but, un parlementaire à l'ennemi.

Le chef d'escadron Faivre, officier d'ordonnance, secondé par deux officiers de l'état-major général de la garde nationale, furent chargés de relever sur le champ de bataille les corps de tous ceux que n'avaient pu emporter les régiments ou les ambulances de la garde nationale, et, après deux jours consacrés à cette œuvre, ils firent transporter à Paris deux cents morts, ramassés en dedans et en dehors des lignes ennemies.

Ces morts, exposés dans un bâtiment situé à l'intérieur du cimetière du Père-Lachaise, ont été reconnus, au nombre de cent-quarante.

Soixante, inconnus, n'ont pas été réclamés, mais, comme les familles, absentes ou empêchées, peuvent avoir intérêt à les rechercher un jour, l'état-major général a fait prendre leurs photographies qui resteront exposées dans une salle de l'Elysée.

Aujourd'hui, à onze heures, ces soixante soldats du devoir décemment ensevelis dans leurs bières, ont été inhumés coude à coude, unis dans la mort comme ils l'avaient été dans le combat.

Un bataillon de gardes nationaux leur a rendu les honneurs funèbres.

Le commandant supérieur espère que la garde nationale de Paris comprendra que le terrain dans lequel ils reposent devra leur être acquis, et un modeste monument s'élever sur leur tombe.

Il ouvre, à cet effet, à l'état-major général, une souscription à laquelle chacun pourra venir apporter son offrande.

Le général commandant supérieur de la garde nationale.

CLÉMENT THOMAS.

Plusieurs journaux se livrent à des attaques violentes contre le Gouvernement et répandent les nouvelles les plus étrangement fausses, notamment en ce qui concerne les subsistances. Le Gouvernement, depuis le commencement du siége, a laissé la plus entière liberté à la presse, et il n'entend pas changer de conduite à la veille des élections pour l'Assemblée nationale.

On peut donc discuter les actes du Gouvernement et même les calomnier en pleine liberté. Mais si les journalistes s'oublient jusqu'à provoquer à des actes proscrits par la loi, et qui peuvent amener la guerre civile, le Gouvernement, chargé de maintenir l'ordre, et résolu à remplir son mandat, n'hésitera pas à sévir avec la dernière rigueur.

SOUSCRIPTION POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 27 janvier

M. Poisson, caissier à la préfecture de la Seine, souscription de l'hôtel de ville et annexe, 13,430 fr. 35 c. — Oc roi, 7,570 fr. 12 c. — Génie militaire, 8,687 fr. 35. — Mairie du 19e arrondissement, 1,046 fr. 30 c. — Total, 30,734 fr. 32 c.

DIMANCHE 29 JANVIER

Décret. — Art. 1er. Les colléges électoraux sont convoqués à l'effet d'élire une Assemblée nationale, pour le dimanche 5 février (1), dans le département de la Seine, et pour le mercredi 8 février, dans les autres départements.

Art. 2. Dans les départements et fractions de départements où, à raison des circonstances de guerre ou autres, le vote ne pourrait avoir lieu le 8 février, le jour du vote sera déterminé par un arrêté préfectoral, si ce vote peut s'accomplir avant la réunion de l'Assemblée, par une décision de l'Assemblée elle-même, s'il ne peut avoir lieu que postérieurement à cette réunion.

Art. 3. L'élection aura lieu par département, au scrutin de liste, conformément à la loi du 15 mars 1849.

Chaque département élira le nombre de députés déterminé par le tableau annexé au décret du 15 septembre 1870, ci-après reproduit.

. . . .

Art. 11. L'Assemblée se réunira à Bordeaux le 12 février.

Paris, le 29 janvier 1871.

Dans le tableau des députés à élire par chaque département, celui de la Seine figure pour 43 députés.

Le nombre total des députés à élire est de 753. Le département qui a le moins de députés à nommer est celui des Basses-Alpes, qui ne doit en élire que deux.

---

(1) Un décret postérieur du 2 février (*Journal officiel* du 3 février) reporta ces élections au mercredi 8 février.

L'ARMISTICE

PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT

C'est le cœur brisé de douleur que nous déposons les armes. Ni les souffrances ni la mort dans le combat n'auraient pu contraindre Paris à ce cruel sacrifice. Il ne cède qu'à la faim. Il s'arrête quand il n'a plus de pain. Dans cette cruelle situation le Gouvernement a fait tous ses efforts pour adoucir l'amertume d'un sacrifice imposé par la nécessité. Depuis lundi soir il négocie ; ce soir, a été signé un traité qui garantit à la garde nationale tout entière son organisation et ses armes ; l'armée, déclarée prisonnière de guerre, ne quittera point Paris. Les officiers garderont leur épée. Une Assemblée nationale est convoquée. La France est malheureuse, mais elle n'est pas abattue. Elle a fait son devoir ; elle reste maîtresse d'elle-même.

Voici le texte de la convention signée ce soir à huit heures, et rapportée par le ministre des affaires étrangères. Le Gouvernement s'est immédiatement occupé de régler toutes les conditions du ravitaillement, et d'expédier les agents qui partiront dès demain matin.

CONVENTION

Entre M. le comte de Bismark, chancelier de la Confédération germanique, stipulant au nom de S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, et M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères du Gouvernement de la défense nationale, munis de pouvoirs réguliers,

Ont été arrêtées les conventions suivantes :

ARTICLE PREMIER.

Un armistice général, sur toute la ligne des opérations militaires en cours d'exécution entre les armées allemandes et les armées françaises, commencera pour Paris aujourd'hui

même, pour les départements dans un délai de trois jours; la durée de l'armistice sera de vingt et un jours, à dater d'aujourd'hui, de manière que, sauf le cas où il serait renouvelé, l'armistice se terminera partout le dix-neuf février, à midi.

Les armées belligérantes conserveront leurs positions respectives qui seront séparées par une ligne de démarcation. Cette ligne partira de Pont-l'Évêque, sur les côtes du département du Calvados, se dirigera sur Lignières, dans le nord-est du département de la Mayenne, en passant entre Briouze et Fromentet; en touchant au département de la Mayenne à Lignières, elle suivra la limite qui sépare ce département de celui de l'Orne et de la Sarthe, jusqu'au nord de Morannes, et sera continuée de manière à laisser à l'occupation allemande les départements de la Sarthe, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, du Loiret, de l'Yonne, jusqu'au point où, à l'est de Quarré-les-Tombes, se touchent les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne. A partir de ce point, le tracé de la ligne sera réservé à une entente qui aura lieu aussitôt que les parties contractantes seront renseignées sur la situation actuelle des opérations militaires en exécution dans les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura. Dans tous les cas, elle traversera le territoire composé de ces trois départements, en laissant à l'occupation allemande les départements situés au nord, à l'armée française ceux situés au midi de ce territoire.

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais, les forteresses de Givet et de Langres, avec le terrain qui les entoure à une distance de dix kilomètres, et la péninsule du Havre, jusqu'à une ligne à tirer d'Étretat, dans la direction de Saint-Romain, resteront en dehors de l'occupation allemande.

Les deux armées belligérantes et leurs avant-postes de part et d'autre, se tiendront à une distance de dix kilomètres au moins des lignes tracées pour séparer leurs positions.

Chacune des deux armées se réserve le droit de maintenir

son autorité dans le territoire qu'elle occupe, et d'employer les moyens que ses commandants jugeront nécessaires pour arriver à ce but.

L'armistice s'applique également aux forces navales des deux pays, en adoptant le méridien de Dunkerque comme ligne de démarcation, à l'ouest de laquelle se tiendra la flotte française, et à l'est de laquelle se retireront, aussitôt qu'ils pourront être avertis, les bâtiments de guerre allemands qui se trouvent dans les eaux occidentales. Les captures qui seraient faites après la conclusion et avant la notification de l'armistice, seront restituées, de même que les prisonniers qui pourraient être faits de part et d'autre, dans des engagements qui auraient eu lieu dans l'intervalle indiqué.

Les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, ainsi que le siége de Belfort, se continueront indépendamment de l'armistice, jusqu'au moment où on se sera mis d'accord sur la ligne de démarcation dont le tracé à travers les trois départements mentionnés a été réservé à une entente ultérieure.

ARTICLE 2.

L'armistice ainsi convenu a pour but de permettre au Gouvernement de la défense nationale de convoquer une Assemblée librement élue qui prononcera sur la question de savoir : si la guerre doit être continuée, ou à quelles conditions la paix doit être faite.

L'Assemblée se réunira dans la ville de Bordeaux.

Toutes les facilités seront données par les commandants des armées allemandes pour l'élection et la réunion des députés qui la composeront.

ARTICLE 3.

Il sera fait immédiatement remise à l'armée allemande, par l'autorité militaire française, de tous les forts formant le périmètre de la défense extérieure de Paris. ainsi que de

leur matériel de guerre. Les communes et les maisons situées en dehors de ce périmètre ou entre les forts pourront être occupées par les troupes allemandes, jusqu'à une ligne à tracer par des commissaires militaires. Le terrain restant entre cette ligne et l'enceinte fortifiée de la ville de Paris sera interdit aux forces armées des deux parties. La manière de rendre les forts, et le tracé de la ligne mentionnée, formeront l'objet d'un protocole à annexer à la présente convention.

ARTICLE 4.

Pendant la durée de l'armistice, l'armée allemande n'entrera pas dans la ville de Paris.

ARTICLE 5.

L'enceinte sera désarmée de ses canons, dont les affûts seront transportés dans les forts à désigner par un commissaire de l'armée allemande (1).

ARTICLE 6.

Les garnisons (armée de ligne, garde mobile et marins) des forts et de Paris seront prisonnières de guerre, sauf une division de douze mille hommes que l'autorité militaire dans Paris conservera pour le service intérieur.

Les troupes prisonnières de guerre déposeront leurs armes, qui seront réunies dans des lieux désignés et livrées suivant règlement par commissaires suivant l'usage ; ces troupes resteront dans l'intérieur de la ville, dont elles ne pourront pas franchir l'enceinte pendant l'armistice. Les autorités françaises s'engagent à veiller à ce que tout individu appartenant à l'armée et à la garde mobile reste consigné dans l'intérieur de la ville. Les officiers des trou-

(1) Dans le protocole, cette condition du transport des affûts dans les forts a été abandonnée par les commissaires allemands, sur la demande des commissaires français.

pes prisonnières seront désignés par une liste à remettre aux autorités allemandes.

A l'expiration de l'armistice, tous les militaires appartenant à l'armée consignée dans Paris, auront à se constituer prisonniers de guerre de l'armée allemande, si la paix n'est pas conclue jusque-là.

Les officiers prisonniers conserveront leurs armes.

ARTICLE 7.

La garde nationale conservera ses armes ; elle sera chargée de la garde de Paris et du maintien de l'ordre. Il en sera de même de la gendarmerie et des troupes assimilées, employées dans le service municipal, telles que garde républicaine, douaniers et pompiers ; la totalité de cette catégorie n'excédera pas trois mille cinq cents hommes.

Tous les corps de francs-tireurs seront dissous par une ordonnance du Gouvernement français.

ARTICLE 8.

Aussitôt après la signature des présentes et avant la prise de possession des forts, le commandant en chef des armées allemandes donnera toutes facilités aux commissaires que le Gouvernement français enverra, tant dans les départements qu'à l'étranger, pour préparer le ravitaillement et faire approcher de la ville les marchandises qui y sont destinées.

ARTICLE 9.

Après la remise des forts et après le désarmement de l'enceinte et de la garnison, stipulés dans les articles 5 et 6, le ravitaillement de Paris s'opérera librement par la circulation sur les voies ferrées et fluviales. Les provisions destinées à ce ravitaillement ne pourront être puisées dans le terrain occupé par les troupes allemandes, et le Gouvernement français s'engage à en faire l'acquisition en dehors de la ligne de démarcation qui entoure les positions des armées alle-

mandes, à moins d'autorisation contraire donnée par les commandants de ces dernières.

ARTICLE 10.

Toute personne qui voudra quitter la ville de Paris devra être munie de permis réguliers délivrés par l'autorité militaire française, et soumis au visa des avant-postes allemands. Ces permis et visas seront accordés de droit aux candidats à la députation en province et aux députés de l'Assemblée.

La circulation des personnes qui auront obtenu l'autorisation indiquée, ne sera admise qu'entre six heures du matin et six heures du soir.

ARTICLE 11.

La ville de Paris payera une contribution municipale de guerre de la somme de deux cents millions de francs. Ce payement devra être effectué avant le quinzième jour de l'armistice. Le mode de payement sera déterminé par une commission mixte allemande et française.

ARTICLE 12.

Pendant la durée de l'armistice, il ne sera rien distrait des valeurs publiques pouvant servir de gages au recouvrement des contributions de guerre.

ARTICLE 13.

L'importation dans Paris d'armes, de munitions ou de matières servant à leur fabrication, sera interdite pendant la durée de l'armistice.

ARTICLE 14.

Il sera procédé immédiatement à l'échange de tous les prisonniers de guerre qui ont été faits par l'armée française depuis le commencement de la guerre. Dans ce but les autorités françaises remettront, dans le plus bref délai, des listes

nominatives des prisonniers de guerre allemands aux autorités militaires allemandes à Amiens, au Mans, à Orléans et à Vesoul. La mise en liberté des prisonniers de guerre allemands s'effectuera sur les points les plus rapprochés de la frontière. Les autorités allemandes remettront en échange, sur les mêmes points, et dans le plus bref délai possible, un nombre pareil de prisonniers français, de grades correspondants, aux autorités militaires françaises.

L'échange s'étendra aux prisonniers de condition bourgeoise, tels que les capitaines de navires de la marine marchande allemande, et les prisonniers français civils qui ont été internés en Allemagne.

ARTICLE 15.

Un service postal pour des lettres non cachetées sera organisé entre Paris et les départements, par l'intermédiaire du quartier général de Versailles.

En foi de quoi les soussignés ont revêtu de leurs signatures et de leur sceau les présentes conventions.

Fait à Versailles, le vingt-huit janvier mil huit cent soixante et onze.

Signé : JULES FAVRE. BISMARK.

Le Gouvernement a annoncé qu'il donnerait la preuve irréfragable que Paris a poussé la résistance jusqu'aux extrêmes limites du possible. Hier encore il y avait inconvénient grave à publier des informations de ce genre. Aujourd'hui que la convention relative à l'armistice est signée, le Gouvernement peut remplir sa promesse.

Il faut d'abord se remettre en mémoire ce que trop de personnes semblent avoir oublié : c'est qu'au début de l'investissement les plus optimistes n'osaient pas croire à un siége de plus de six ou sept semaines.

Lorsque le 8 septembre, le *Journal officiel* répétant une

déclaration affichée sur les murailles par M. Magnin, ministre du commerce, affirmait « que les approvisionnements en viandes, liquides et objets alimentaires de toute espèce, seraient largement suffisants pour assurer l'alimentation d'une population de deux millions d'âmes pendant deux mois, » cette assertion était généralement accueillie par un sourire d'incrédulité. Or, quatre mois et vingt jours se sont écoulés depuis le 8 septembre.

Au milieu des plus dures privations, devenues pendant ces dernières semaines, de cruelles souffrances, Paris a résisté aussi longtemps qu'il a pu raisonnablement espérer le secours des armées extérieures, aussi longtemps qu'un morceau de pain lui est resté pour nourrir ses habitants et ses défenseurs. Il ne s'est arrêté que lorsque les nouvelles venues de province lui ont arraché tout espoir, en même temps que l'état de ses subsistances lui montrait la famine imminente et inévitable.

Le 27 janvier, — c'est-à-dire huit jours après la dernière bataille livrée sous nos murs et presque au moment où nous apprenions les insuccès de Chanzy et de Faidherbe, — il restait en magasin 42,000 quintaux métriques de blé, orge, seigle, riz et avoine, ce qui, réduit en farine, représente, à cause du faible rendement de l'avoine, 35,000 quintaux métriques de farine panifiable. Dans cette quantité sont compris 11,000 quintaux de blé et 6,000 quintaux de riz, cédés par l'administration de la guerre, laquelle ne possède plus que dix jours de vivres pour les troupes, si on les traite comme des troupes en campagne, savoir : 12,000 quintaux de riz, blé et farine et 20,000 quintaux d'avoine. Telle était la situation de nos approvisionnements en céréales à l'heure de l'ouverture des négociations.

En temps ordinaire, Paris emploie à sa subsistance 8,000 quintaux de farine par jour, c'est-à-dire 2,000,000 de livres de pain ; mais, du 22 septembre au 18 janvier, sa consommation a été réduite à une moyenne de 6,360 quintaux de farine par jour, et depuis le 18 janvier, c'est-à-dire depuis

le rationnement, cette consommation est descendue à 5,300 quintaux, soit un sixième de moins environ que la quantité habituelle, nous pourrions dire nécessaire.

En partant de ce chiffre de 5,300 quintaux, le total de nos approvisionnements représente une durée de sept jours.

A ces sept jours, on peut ajouter *un* jour d'alimentation fournie par la farine actuellement distribuée aux boulangers; *trois* ou *quatre* jours auxquels subviendront les quantités de blé enlevées aux détenteurs par tous les moyens qu'il a été possible d'imaginer, et l'on arrive ainsi à reconnaître que nous avons du pain pour huit jours au moins, pour douze jours au plus.

Il n'est pas inutile de dire que, depuis trois semaines, il n'existe plus de provision en farine. Nos moulins ne fournissent chaque jour que la farine nécessaire au lendemain. Il eût suffi de quelques obus, tombant sur l'usine Cail, pour mettre instantanément en danger l'alimentation de toute la ville.

En ce qui concerne la viande, la situation peut se caractériser par un seul mot : depuis l'épuisement de nos réserves de boucherie, nous avons vécu en mangeant du cheval. Il y avait 100,000 chevaux à Paris, il n'en reste plus que 33,000, en comprenant dans ce chiffre les chevaux de guerre.

Ces 33,000 chevaux, d'ailleurs, ne sauraient être tous abattus sans les plus graves inconvénients. Plusieurs services, indispensables à la vie, seraient suspendus : ambulances, transport des grains, des farines et des combustibles; service de l'éclairage et des vidanges, pompes funèbres, etc. Il nous faudra, d'autre part, beaucoup de chevaux pour le camionnage, quand le ravitaillement commencera. En réalité, une fois ces diverses nécessités satisfaites, le nombre des animaux disponibles pour la boucherie ne dépassera pas 22,000 environ.

En ce moment nous consommons, avec l'armée, 650 chevaux par jour, soit 25 à 30 grammes par habitant, après le prélèvement des hôpitaux, des ambulances et des fourneaux.

Vingt-cinq grammes de viande de cheval, *trois cents* grammes de pain, voilà la nourriture dont Paris se contente à l'heure qu'il est. Dans dix jours, quand nous n'aurons plus de pain, nous aurons consommé 6,500 chevaux de plus, et il ne nous en restera que 26,500. Nous pouvons, il est vrai, y joindre 3,000 vaches réservées pour le dernier moment, parce qu'elles fournissent du lait aux malades et aux nouveau-nés. Mais alors, comme il faudra remplacer le pain absent, la ration de viande devra être quadruplée, et nous serons obligés de tuer 3,000 chevaux par jour. Nous vivrions ainsi pendant une semaine environ.

Mais nous n'en viendrons pas à cette extrémité, précisément parce que le Gouvernement de la défense nationale s'est décidé à négocier. On dira peut-être : « Pourquoi avoir tant tardé ? Pourquoi n'avoir pas révélé plus tôt ces vérités terribles ? » A cette question, il y a à répondre que le devoir était de prolonger la résistance jusqu'aux dernières limites, et que la révélation de semblables détails eût été la fin de toute résistance.

Mais le ravitaillement marchera assez vite pour que nous ne restions pas un seul jour sans pain. Toutes les mesures que la prudence pouvait suggérer ont été prises, et, pourvu que les agitations intérieures ne viennent pas troubler la reprise de l'activité industrielle et commerciale, de nouveaux approvisionnements nous arriveront juste au moment où nous aurons épuisé ceux qui nous restent.

Nous avons le ferme espoir, nous avons la certitude que la famine sera épargnée à deux millions d'hommes, de femmes, de vieillards et d'enfants. Le devoir sacré de pousser la résistance aussi loin que les forces humaines le comportent, nous a obligés de tenir tant que nous avons eu un reste de pain. Nous avons cédé, non pas à l'avant-dernière heure, mais à la dernière.

GARDE NATIONALE.

Ordre. — La nuit dernière, des officiers de la garde nationale ont tenté de réunir leur troupe et de prendre des dispositions militaires en dehors de tout commandement.

Leur général, tout en ressentant aussi vivement qu'eux la douleur patriotique qui les a égarés, ne saurait partager leurs illusions, et il a le devoir de prévenir la garde nationale, qu'en cédant à de tels entraînements, elle compromettrait un armistice honorable et l'avenir de Paris et de la France entière.

Quelque douloureux qu'il puisse être pour un chef de calmer les ardeurs de la troupe placée sous son commandement et de blâmer comme une faute les actes qu'elles inspirent, le commandant supérieur n'hésite pas à le faire dans cette circonstance.

Il rappelle à la garde nationale que de son attitude, du calme et de la dignité avec lesquels sera supportée la douleur qui nous atteint, dépendent aujourd'hui l'ordre dans Paris, dont elle va être la garnison, et le ravitaillement de cette grande ville, dont l'éternel honneur sera d'avoir prolongé la lutte au milieu des plus cruelles privations et jusqu'au complet épuisement de ses ressources.

Paris, le 28 janvier 1871.

Le général commandant supérieur.

CLÉMENT THOMAS.

A la suite de l'agitation sans gravité qui s'est produite dans la soirée d'hier, les sieurs Brunel et Piazza, ayant usurpé quelques instants, dans un but de désordre, le titre et les fonctions de général en chef et de général d'état-major de l'armée de Paris, ont, pendant la nuit, réussi à rassembler un petit nombre de gardes nationaux attirés sur la voie publique par la générale et par le tocsin sonné dans plusieurs

églises. Les sieurs Brunel et Piazza ont été arrêtés ce matin, boulevard Voltaire, à la tête d'une troupe armée.

Ils auront à repondre devant un conseil de guerre des menées coupables qu'établissent les ordres signés par eux.

Une note, trouvée à la préfecture de police, signale le nommé Piazza comme ayant, en 1869, sollicité un emploi de la faveur des ministres de l'Empire.

Nécrologie. — Avant-hier, jeudi 26 courant, ont eu lieu dans l'église Saint-Roch, les obsèques du caporal Paulet (du 84e bataillon de marche, 15e régiment de Paris), frappé. à l'assaut de Montretout, d'une balle qui lui brisa la cuisse. Paulet subit avec fermeté l'amputation, dans la soirée du lendemain.

Cette terrible opération devait être inutile. Quatre jours après, le blessé succombait aux suites de l'inflammation. Le général Clément Thomas lui avait envoyé, à son lit de mort, la croix de la Légion d'honneur, glorieuse récompense de son héroïque conduite (1).

M. Gustave-Lambert, chef de l'expédition au pôle Nord. engagé volontaire au 119e de ligne, vient de mourir à l'ambulance du Grand-Hôtel des suites d'une blessure reçue le 19 janvier au combat de Buzenval (2).

---

(1) Paulet (Alfred), né le 27 mars 1839, au Puy (Haute-Loire). Le décret qui l'a nommé dans la Légion d'honneur a été signé seulement le 7 février.

(2) Gustave-Lambert (Marie-Joseph-Adolphe). Un décret du 7 février 1871 l'a nommé chevalier de la Légion d'honneur.

LUNDI, 30 JANVIER

Decret. — Les préfets et sous-préfets ne sont pas éligibles, comme députés à l'Assemblée nationale, dans les départements où ils exercent leurs fonctions.

Paris, le 29 janvier 1871.

Le Gouvernement de la défense nationale.

Considérant que les motifs en vue desquels la médaille militaire a été exclusivement attribuée aux sous-officiers et soldats de l'armée ainsi qu'aux généraux qui ont commandé en chef ne sont pas applicables à la garde nationale dont tous les grades sont le résultat de l'élection.

DÉCRETE :

Les officiers de tous grades appartenant à la garde nationale et qui ne sont pas membres de la Légion d'honneur, pourront recevoir, pour fait de guerre, la médaille militaire.

Fait à Paris, le 29 janvier 1871.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu l'article 7 de la convention du 28 janvier 1871, portant : « Tous les corps de francs-tireurs seront dissous par une ordonnance du Gouvernement français ; »

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Tous les corps francs (éclaireurs, francs-tireurs, guérillas, etc.), faisant fonction de l'armée de Paris, sont dissous.

Art. 2. Un règlement spécial déterminera le mode de licenciement et de désarmement de ces corps.

Art. 3. Ceux de ces corps qui perçoivent des allocations

en deniers ou en nature, continueront à les recevoir jusqu'au 1er avril.

Fait à Paris, le 29 janvier 1871.

Par décret, en date du 29 janvier 1871, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur :

GARDE NATIONALE MOBILISÉE.

14e rég. M. de Rancy, lieutenant-colonel.

Au grade d'officier :

GARDE NATIONALE DE LA SEINE.

MM.

État-major. Baudoin de Mortemart, sous-chef d'état-major général.
— Méreau, lieutenant-colonel d'état-major général.

GARDE NATIONALE MOBILISÉE.

2e rég. Martin (du Nord), lieutenant-colonel.
— Boutaire, capitaine adjudant-major au 36e bataillon.
3e rég. Thorel, chef du 10e bataillon.
5e rég. Bondonneau, lieutenant-colonel.
6e rég. Mosneron-Dupin, lieutenant-colonel.
10e rég. Richard-Béranger, chef du 18e bataillon.
— Patasson, chef du 83e bataillon.
11e rég. Poignet, chirurgien-major au 24e bataillon.
16e rég. De Brancion, lieutenant-colonel.
— Lacomme, capitaine adjudant-major au 72e bataillon.
20e rég. Delaître, capitaine adjudant-major au 149e bataillon.

LÉGION DE CAVALERIE.

Quiclet, colonel.

Au grade de chevalier :

GARDE NATIONALE DE LA SEINE.

Intendance. Regnault, intendant.
— Achet, sous-intendant.
État-major général. Staub, lieutenant-colonel
— Ernault, lieutenant-colonel.
— Demay, lieutenant-colonel.

État-major général. Lafitte, chef d'escadron.
— Pavillon, chef d'escadron.
— Gaume, capitaine.
— Odiot, capitaine.
— Lair (Jules-Auguste), capitaine.

GARDE NATIONALE MOBILISÉE

2e rég. De Ségonzac, lieutenant, officier d'ordonnance.
— De Monicault, chef du 6e bataillon.
— Gaillard, sergent au 6e bataillon.
— Boutin, chirurgien-major au 6e bataillon.
— Lenoir, garde au 34e bataillon.
— Cahannin, caporal au 31e bataillon.
3e rég. Simon, chef du 8e bataillon.
— Guy, capitaine adjudant-major au 8e bataillon.
— Cahours, chirurgien-major au 8e bataillon.
— Cottard-Josserand, capitaine au 179e bataillon.
— Marchand, garde au 179e bataillon.
— Poudevaux, chirurgien-major.
5e rég. Lefrançois, capitaine au 5e bataillon.
— Tabourot, caporal au 5e bataillon.
— Jonchères, garde au 5e bataillon.
— Lamory, capitaine adjudant-major au 58e bataillon.
— Roussel, capitaine au 58e bataillon.
— Roussin, chirurgien-major au 58e bataillon.
6e rég. Delamare, sergent-major au 12e bataillon.
— Bocquet, garde au 12e bataillon.
— Sandier, garde au 12e bataillon.
— Dodé, capitaine au 13e bataillon.
9e rég. De Biencourt, officier d'ordonnance.
— Ossude, capitaine d'armement.
— Besseyre de Dyannes (Marie-Henry), capitaine d'armement au 17e bataillon.
— Jolly, garde au 17e bataillon.
— Fallot, chef du 82e bataillon.
— Charles, capitaine au 82e bataillon.
— Montlezun, capitaine au 82e bataillon.
— Gamond, lieutenant au 82e bataillon.
— Fingal, sergent.
— Blotteau, capitaine au 105e bataillon.
10e rég. Terrier, chirurgien-major au 18e bataillon.
— Leviolette, garde au 18e bataillon.
— Dunoyer, garde au 19e bataillon.
— Villiaume, lieutenant au 83e bataillon.

11e rég. De Larret de Follenays, officier d'ordonnance.
— Sarroste, caporal au 24e bataillon.
— Tissot, garde au 24e bataillon.
— Poinat, chef du 94e bataillon.
— Boudin, chef du 183e bataillon.
— Mori, capitaine au 183e bataillon.
— Le Maguet, chirurgien-major au 194e bataillon.
14e rég. Dupertuis, chef du 50e bataillon.
— Pravet, garde au 51e bataillon.
— Gerbaulet, capitaine au 52e bataillon.
— Drévault, sergent au 52e bataillon.
— Loquin, sergent au 52e bataillon.
16e rég. Denfert, officier d'ordonnance.
— De Soulanges, chef du 69e bataillon.
— Lascols, chef du 71e bataillon.
— Heudé, capitaine au 71e bataillon.
— Cortéggiani, capitaine au 72e bataillon.
— Bayard de la Vingtrie, sous-lieutenant au 72e bataillon.
— Nouzillet, sergent au 72e bataillon.
— Cailloux, sergent au 72e bataillon.
— Prudhomme (père), garde au 72e bataillon.
— Saugé, chef du 78e bataillon.
— Pérou, capitaine au 78e bataillon.
17e rég. Ibos, lieutenant-colonel.
— Baron Baillot, capitaine d'armement.
— Huillier, chef du 43e bataillon.
— Lomon, sergent-major au 106e bataillon.
18e rég. Langlois, lieutenant-colonel.
— Savignol, chef du 35e bataillon.
— Guillaume, lieutenant au 35e bataillon.
— Petit, caporal au 35e bataillon.
— Duplessis, chirurgien-major au 116e bataillon.
— Marquiset, sergent au 116e bataillon.
— Lasmolles, garde au 116e bataillon.
— Jourdain, sous-lieutenant au 211e bataillon.
19e rég. Flusin, capitaine au 48e bataillon.
— Hougron, sergent-major au 48e bataillon.
— Dropsy, garde au 48e bataillon.
— Delaunay, chirurgien-major au 48e bataillon.
— Montjotin, lieutenant payeur au 140e bataillon.
— Mouret, caporal.
— Leménager, chirurgien-major au 140e bataillon.
— Jacquot, sous-lieutenant au 190e.
20e rég. Quevauvillers, lieutenant-colonel.

20e rég. Borchard, chirurgien-major au 149e bataillon.
— Moret, caporal-fourrier.
12e rég. Bixio, lieutenant-colonel.
— Célerin, capitaine au 84e bataillon.
— Gérard, sous-lieutenant au 84e bataillon.
— Mansuy, sergent au 84e bataillon.
— Lizeuil, caporal au 84e bataillon.
— Roullier, garde au 84e bataillon.
— Lecerf, lieutenant au 97e bataillon.
48e rég. Sassetti, lieutenant-colonel.
— Lambert, chef du 213e bataillon.
— Buissonnet, capitaine au 213e bataillon.
53e rég. Delamarche, lieutenant-colonel.
— Noizet, capitaine aux volontaires de Montrouge.
— Harant, capitaine aux volontaires de Montrouge.
— Lefebvre, lieutenant aux volontaires de Montrouge.
— Dollier (père), caporal aux volontaires de Montrouge.
— Pelissié, garde aux volontaires de Montrouge.
Légion de cavalerie. Vieillard (Henri), brigadier au 1er escadron.
Légion du génie. Baudot, lieutenant.
Compagnie de marche du ministère de la guerre (17e bat.) Dedigneulle, capitaine.
9e rég. Barrault, capitaine au 105e bataillon.

Par décret, en date du 29 janvier 1871, la médaille militaire a été conférée aux militaires dont les noms suivent :

GARDE NATIONALE MOBILISÉE.

2e rég. Faucherand, capitaine au 6e bataillon.
— Georges, garde au 6e bataillon.
— Grimal, garde au 6e bataillon.
— Blanc, capitaine au 7e bataillon.
— Porrat, sergent-fourrier au 7e bataillon.
— Lechesne, caporal au 7e bataillon.
— Piazza, sergent au 34e bataillon.
— Leroux, sergent au 34e bataillon.
— Reverd, capitaine au 36e bataillon.
— Parmentier, garde au 36e bataillon.
— Richard, garde au 36e bataillon.
3e rég. Tétard, adjudant sous-officier au 8e bataillon.
— Coquelin (Cadet), sergent au 8e bataillon.

3e rég. Borancy, sergent au 8e bataillon.
— Susse, garde au 8e bataillon.
— Collet, garde au 8e bataillon.
— Vuikel, lieutenant au 54e bataillon.
— Bernard, adjudant sous-officier au 54e bataillon.
— Lenormand, capitaine au 179e bataillon.
5e rég. Trahan, capitaine au 5e bataillon.
— Besland, capitaine au 5e bataillon.
— Lebrun, garde au 5e bataillon.
— Blot, garde au 5e bataillon.
— Lechevalier, garde au 5e bataillon.
— Girard, garde au 5e bataillon.
— Jumelin, garde au 5e bataillon.
— Labbé, sergent-major au 11e bataillon.
— Desfontaines, sergent au 11e bataillon.
— Everhart, garde au 11e bataillon.
— Friou, adjudant sous-officier au 58e bataillon.
— Sacré, sergent-major au 58e bataillon.
— Moiton, sergent au 58e bataillon.
6e rég. Humbert, capitaine au 12e bataillon.
— Benel, capitaine au 13e bataillon.
— Leyzs, sous-lieutenant au 13e bataillon.
— Desmillières, caporal au 13e bataillon.
— Lexcellent, garde au 13e bataillon.
— Bigorne, garde au 13e bataillon.
— Mégy, garde au 13e bataillon.
— Auburtin, sergent au 111e bataillon.
— Secretin, sous-lieutenant au 113e bataillon.
8e rég. Izoard, lieutenant, officier d'ordonnance.
— Frémery, garde au 15e bataillon.
— Lhermet, garde au 15e bataillon.
— Lemillier, garde au 16e bataillon.
9e rég. Ducret de Villeneuve, capitaine au 17e bataillon.
— Giraud, adjudant sous-officier au 17e bataillon.
— Chaussade, lieutenant au 82e bataillon.
— Doublier, sergent-major au 82e bataillon.
— Barbier, sergent au 82e bataillon.
— Witt, capitaine au 105e bataillon.
— Trech, lieutenant au 105e bataillon.
— Baudeau, caporal-fourrier au 105e bataillon.
— Jacques, garde au 105e bataillon.
— Pierre, garde au 105e bataillon.
— Delatre, garde au 105e bataillon.
— Ladais, clairon au 105e bataillon.

9e rég. Mme Petitjean, cantinière au 127e bataillon.
10e rég. Diozi, garde au 18e bataillon.
— Badin, garde au 18e bataillon.
— Janvier, garde au 83e bataillon.
— Niel, garde au 83e bataillon.
11e rég. Fleck, capitaine au 24e bataillon.
— Langain, garde au 24e bataillon.
— Castera-Vital, garde au 94e bataillon.
— Valvin, garde au 94e bataillon.
— Rouable, capitaine au 107e bataillon.
— Robin, tambour-maître du 107e bataillon.
— Werner, garde au 107e bataillon.
— Merceron, capitaine adjudant-major au 183e bataillon.
— Philippon, garde au 183e bataillon.
14e rég. Michaëlis, capitaine au 50e bataillon.
— Ayral, capitaine au 50e bataillon.
— Jullien, adjudant sous-officier au 50e bataillon.
— Meunier, sergent-major au 50e bataillon.
— Guay, capitaine au 51e bataillon.
— Zabineau, capitaine au 52e bataillon.
— Aubry, lieutenant au 52e bataillon.
— Dumay, lieutenant au 52e bataillon.
— Delorme, sergent au 52e bataillon.
— Lefort, capitaine au 200e bataillon.
— Fortier, adjudant sous-officier au 200e bataillon.
16e rég. Marquet de Vasselot, capitaine d'armement.
— De Lavaux, lieutenant au 69e bataillon.
— Baute, sergent au 69e bataillon.
— Cazalens, garde au 69e bataillon.
— Risser, lieutenant au 71e bataillon.
— Maillard, sergent-major au 71e bataillon.
— Lancelin, garde au 71e bataillon.
— Gaurand, lieutenant au 72e bataillon.
— Samson, lieutenant au 72e bataillon.
— Duhamel, sous-lieutenant au 72e bataillon.
— Oudard, caporal au 72e bataillon.
— Darde, garde au 72e bataillon.
— Desroches, garde au 72e bataillon.
— Mme Philippe, cantinière au 72e bataillon.
— Martinel, adjudant sous-officier au 78e bataillon.
— Leboucher, caporal au 78e bataillon.
— Leppe, garde au 78e bataillon.
17e rég. Touchais, sergent au 43e bataillon.
— Mathieu, sergent-major au 44e bataillon.

17e rég. Raissac, garde au 106e bataillon.
— Forestier, garde au 106e bataillon.
— Fontaine, garde au 136e bataillon.
— Oudry, clairon au 193e bataillon.
18e rég. Fernand des Cilleuls, sergent au 35e bataillon.
— Aeschlimann, garde au 35e bataillon.
— Vauvilliers, garde au 35e bataillon.
— Lenoir, garde au 35e bataillon.
— Varcollier, garde au 116e bataillon.
— Hall-Miette, garde au 116e bataillon.
— de Faucompré, garde au 116e bataillon.
— De Sivrac, garde au 116e bataillon.
— Fichaux, sergent-major au 211e bataillon.
— Painblanc, garde au 211e bataillon.
— Poudrat, capitaine adjudant-major au 212e bataillon.
— Wolfard, sergent-major au 212e bataillon.
19e rég. Merlet, sous-lieutenant au 48e bataillon.
— Houldinger, sergent au 48e bataillon.
— Brouck, caporal au 48e bataillon.
— Songueux, garde au 48e bataillon.
— Jourton, capitaine au 140e bataillon.
— Sckutovicz, capitaine au 140e bataillon.
— Villain, lieutenant au 140e bataillon.
— Mordacq, sous-lieutenant au 140e bataillon.
— Dupont, sergent au 140e bataillon.
— Roger, caporal au 140e bataillon.
— Marty, garde au 140e bataillon.
— Ecklé, garde au 190e bataillon.
— Lacreste, garde au 190e bataillon.
— Michel, garde au 190e bataillon.
— Bapaume, garde au 190e bataillon.
20e rég. Droz, sous-lieutenant au 149e bataillon.
— Valentin, adjudant sous-officier au 149e bataillon.
— Collot, sergent-major au 149e bataillon.
— Heidenreich, garde au 149e bataillon.
— Longhais, sergent au 239e bataillon.
21e rég. Goudmans, garde au 170e bataillon.
— Glaire, garde au 188e bataillon.
— Mourias, capitaine au 235e bataillon.
23e rég. Leclerc de Bussy de Vauchelles, capitaine adjudant-major du 222e bataillon.
25e rég. Teissière, sous-lieutenant au 96e bataillon.
42e rég. Mensh, sergent au 84e bataillon.
— Perraud, garde au 84e bataillon.

42e rég. Choiseau, garde au 84e bataillon.
— Daumont, garde au 84e bataillon.
— Lévy, garde au 97e bataillon.
— Brière, garde au 97e bataillon.
49e rég. Berton, sous-lieutenant au 184e bataillon.
— Chambaust, garde au 184e bataillon.
53e rég. Louis, capitaine adjudant-major aux volontaires de Montrouge.
— Robert, lieutenant aux volontaires de Montrouge.
— Zadora, lieutenant aux volontaires de Montrouge.
— Delachapelle, caporal aux volontaires de Montrouge.
— Leroux, garde aux volontaires de Montrouge.
— Aze, garde aux volontaires de Montrouge.
— Chauvon, garde aux volontaires de Montrouge.
— Lepinard, garde aux volontaires de Montrouge.
— Wattier, garde aux volontaires de Montrouge.
— Boudeville, garde aux volontaires de Montrouge.
— Leguillois, garde aux volontaires de Montrouge.
Légion de cavalerie. Aubry, garde.
— Rocher, garde.
Légion d'artillerie. Cousin (Julien), artilleur : amputé.
— Descamps (Victor), artilleur : amputé, 3 blessures.
— Lecerf (Pierre), artilleur : 1 blessure grave.
— Rousselle (Jean-Baptiste), artilleur.
Légion du génie. May, sergent.
— Crépinel, sapeur.
— Stuzmann, sapeur.
— Buffy, sapeur.
— Dujon, sapeur.

GARDE NATIONALE

Le général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine a reçu la lettre suivante :

Paris, le 26 janvier 1871.

Général,

J'ai l'honneur de vous informer qu'après avoir pris l'avis conforme du ministre des finances, je m'empresse de donner mon adhésion à la proposition que vous avez faite par votre

lettre du 26 janvier d'autoriser l'allocation immédiate d'un secours de *cent francs* aux veuves des gardes nationaux tués à l'ennemi.

Veuillez agréer, général, etc.

Le ministre de l'intérieur par intérim :

Pour le ministre et par autorisation,

Le chef de cabinet,

CH. FERRY.

La somme de cent francs dont il est question dans la lettre ci-dessus, sera payée à l'état-major général, à l'Élysée, sur la présentation des pièces à l'appui de la demande, qui sont : l'acte de décès du garde, l'acte de mariage et le certificat d'identité de la veuve, émanant de la mairie.

Cete somme, une fois payée, doit remplacer jusqu'à la liquidation de leur pension l'indemnité que ces femmes recevaient du vivant de leurs maris.

P. O. *Le lieutenant-colonel délégué à la solde*,

H. LEVRAT.

GARDE NATIONALE

ORDRE DU JOUR. — MM. les chefs de bataillon sont invités à vouloir bien désigner dans leurs bataillons respectifs des officiers ou gardes chargés de recueillir les souscriptions pour l'érection du monument à élever aux gardes nationaux tués dans la bataille du 19 janvier.

Ces souscriptions seront centralisées à l'état-major général.

Paris, le 29 janvier 1871.

Le général commandant supérieur,

CLÉMENT THOMAS.

SOUSCRIPTION POUR ÉRIGER UN MONUMENT A LA MÉMOIRE DES GARDES NATIONAUX DE PARIS TUÉS, POUR LA DÉFENSE DE LA PATRIE, DANS LA JOURNÉE DU 19 JANVIER 1871.

(*1re liste.*)

MM. le général Clément Thomas, commandant supérieur, 100 f. — Montagut, colonel, chef d'état-major général, 50 f. — Baudoin de Mortemart, lieutenant-colonel, sous-chef d'état-major, 20 f. — Colonna Ceccaldi, lieutenant-colonel, sous-chef d'état-major, 20 f. — Le corps des officiers de l'état-major général de la garde nationale, 1,000 f. — Tamisier, ancien commandant supérieur de la garde nationale, 50 f. — Richard Wallace, 500 f. — Boucicault père, 100 f. — Boucicault fils, 100 f. — Blanchard, fourrier, 1re compagnie, 14e bataillon, 40 f. — L. et P. Vibert, 50 f. — A. Mondollot, 10 f. — Tripier-Lefranc, capitaine rapporteur au 38e bataillon, 20 f. — Gripon, capitaine rapporteur au 11e bataillon, 50 f. — Mocquart, notaire, 20 f. — Delesguille, chef de bureau à la guerre, 10 f. — Miliotti, 25 f. — Reynart, 5 f. — Guiller, 5 f. — Chambellan, professeur à la faculté de droit, 25 f. — Godde, 5 f. — De Briges, 5 f. — Guillaumot, 5 f. — Total 2,215 f.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le décret du 22 janvier 1871, qui supprime les clubs jusqu'à la fin du siége, ne s'applique pas aux réunions électorales.

PRÉFECTURE DE POLICE

AVIS. — Dans le but d'éviter à la population des démarches et des fatigues de toute nature pour obtenir les autorisations nécessaires à l'effet de pouvoir franchir les lignes d'investissement, il a été décidé que les personnes qui désireront quitter Paris adresseraient une demande écrite à la préfecture de police.

Cette demande devra indiquer les nom, prénoms, domicile, adresse, profession, lieu et date de naissance de l'impétrant, ainsi que le but et l'objet de son voyage. Elle devra être accompagnée de toute pièce justificative de l'identité telle que *patente, quittance de loyer et de contribution, ancienne carte d'électeur ;* un visa de municipalité ou de commissariat de police pourra tenir lieu de cette justification.

La préfecture de police s'est concertée avec l'autorité militaire pour faire parvenir, par le moyen le plus rapide, au domicile des impétrants, la réponse à leur demande.

Nota. — Afin d'assurer la prompte exécution du travail, le public ne sera pas admis, pour cet objet, dans les bureaux de la préfecture. *Les demandes par lettre sont donc indispensables.* Elles seront, d'ailleurs, examinées sans le moindre retard, au fur et à mesure de leur réception.

Paris, 30 janvier 1871.

Le préfet de police,

CRESSON.

ART. 2 du règlement militaire. — *Les personnes qui auront obtenu la permission de franchir les avant-postes allemands ne pourront le faire que par les lignes suivantes .* Routes de CALAIS, LILLE, METZ, STRASBOURG, BALE, ANTIBES, TOULOUSE, SÈVRES, de NEUILLY, d'ASNIÈRES et de SAINT-CLOUD.

Les classes recommenceront au lycée Descartes le mardi 31 janvier, à huit heures et demie du matin.

Provisoirement, les élèves ne seront reçus que comme externes ou demi-pensionnaires.

MARDI 31 JANVIER

Par décret en date du 24 décembre 1870, M. Guyonnet-Colville, capitaine au 5e bataillon de la garde nationale de la Seine, a été nommé chevalier de la légion d'honneur.

Par décret, en date du 29 janvier 1871, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les officiers et officiers mariniers dont les noms suivent :

Au grade d'officier :

MM.

Ladrange (Paul), capitaine de frégate.
Fougères (Casimir-Gabriel), lieutenant de vaisseau.
Ragiot (Barthélemy-Auguste-Eugène), lieutenant de vaisseau.
Le Fraper (Alfred-Gabriel-Jean-Joseph), lieutenant de vaisseau
Nabona (Joseph-Jean-Baptiste-Paul), lieutenant de vaisseau.
Delasalle (Louis-Albert), lieutenant de vaisseau.
Barbey (Edouard-Polydor-Isaac), lieutenant de vaisseau.
Mourette (Edme-Constant-Charles-Vincent), capitaine en 1er d'artillerie de la marine.
Hardivillé (Achille-Joseph), capitaine en 1er d'artillerie de la marine.

Au grade de chevalier :

Richard (Octave-Auguste-Louis), lieutenant de vaisseau.
Rendu (Edouard-Marie), lieutenant de vaisseau.
Gouëz (Parfait-Hercule-Germain-Octave), enseigne de vaisseau.
Legal (Fulgence-Louis-Marie), enseigne de vaisseau.
De la Cour (Georges-Henri), enseigne de vaisseau.
Robin (Eugène-Pierre), sous-lieutenant d'artillerie de la marine.
Fournier (Antoine-François), aide-commissaire de la marine.
L'abbé Cléret (Jules), aumônier de la marine.
Leclercq (Louis-Modeste-Joseph), premier maître canonnier.
Le Monnier (Félix-Alfred), capitaine d'armes.
Trémelat (Augustin), capitaine d'armes.

Par décret, en date du 29 janvier 1871, la médaille militaire a été conférée à

MM.

Quinquis (Jean-François-Marie), capitaine d'armes.
André (Jean), 2e maître canonnier.
Suniard (Gustave-Louis), 2e maître canonnier.
Hamon (François-Claude), 2e maître canonnier.
Thermet (Gabriel), sergent d'armes.
Debise (Gabriel), sergent-fourrier.
Cadot (Léopold-Maximilien), sergent-fourrier.
Corre (Claude-Marie), quartier-maître canonnier.
Bourgeois (Alfred), quartier-maître canonnier.
Roger (Bernard), quartier-maître de timonerie.
Thouin (Jean-François), quartier-maître de timonerie.
Sonnac (Pierre-Maurice), caporal d'armes.
Soulabère (Gabriel), caporal d'armes.
Le Bescond (René-Marie), quartier-maître canonnier.
Maurel (Sébastien), quartier-maître canonnier.
Labbé (Alexis), quartier-maître canonnier.
Paccard (Henri-Louis), caporal-fourrier.
Bourget (Louis-Auguste), caporal-fourrier.
Philippi (Etienne), matelot canonnier.
Garrec (Adolphe-Marie), matelot canonnier.
Sapho (Hippolyte), matelot canonnier.
Jausseran (Joseph-Polycarpe), matelot canonnier.
Lagache (Placide), matelot canonnier.
Landel (Félix-Victor-Stanislas), matelot canonnier.
Onorati (Jean), matelot fusilier.
Fasquelle (Félix-Justin), matelot fusilier.
Trefcon (Auguste-Julien), matelot fusilier.
Castrec (Jean), matetot fusilier.
Bunouf (Joseph), matelot fusilier.
Mascot (Philippe), matelot de 2e classe.
Leconte (Pierre-Julien-Alexandre), matelot fusilier.
Boiron (Jean-Joseph), matelot fusilier.
Etcheberry (Pierre), matelot fusilier.
Pech (Raymond), apprenti-marin.
Yriarte (Jules-Marie), matelot canonnier.
Néraudeau (Adolphe), matelot canonnier.
Breysach (Jacques), matelot canonnier.
Balhadère (Jean), matelot de 2e classe.
Simon (Pierre), matelot de 3e classe.
Lucas (Louis-Marie), matelot de 1re classe.

Cabon (Jean), matelot de 1re classe.
Mille (Pierre), matelot canonnier.
Blassieaux (François-Raymond-Edmond), pilote.
Quéré (Jean), infirmier de 1re classe.
Chaussidière (Jean), maréchal des logis à la 27e batterie d'artillerie de la marine.
Chauvet (Jean-Joseph), brigadier au régiment d'artillerie de la marine.
Avinant (Eugène-Guillaume), 2e canonnier servant au régiment d'artillerie de la marine.
Geoffroy (Claude), 2e canonnier servant au régiment d'artillerie de la marine.
Colmar (Georges), 2e canonnier servant au régiment d'artillerie de la marine.
Morin (Gustave-Constant), canonnier à la 12e batterie montée d'artillerie de la marine.
Chedeville (Louis), artificier au régiment d'artillerie de la marine.
Brosse (Cyrille-Edmond), sergent au 1er régiment d'infanterie de la marine.
Clech (Joseph-Marie), soldat au 2e régiment d'infanterie de la marine.

GARDE NATIONALE

Le général commandant supérieur met à l'ordre les noms des officiers, sous-officiers et gardes qui se sont signalés par leur bravoure devant l'ennemi, le 19 janvier 1871 :

MM.

Prestat, chef du 13e bataillon.
Martin, chef du 127e bataillon.
Bernard, capitaine au 42e bataillon, officier de la Légion d'honneur.
Fernagu, capitaine adjudant-major au 48e bataillon.
De Coriolis, volontaire au 15e bataillon (67 ans), tué à l'ennemi.
2e rég. Rajois, lieutenant au 7e bataillon.
— Geudet, adjudant sous-officier au 6e bataillon.
— Paccart, fourrier au 34e bataillon.
— Douvergne, fourrier au 36e bataillon.
— Waldener, fourrier au 36e bataillon.
— Gardien, clairon au 7e bataillon.
— Hernys, garde au 6e bataillon.
— Klipsch, garde au 6e bataillon.

2e rég. Froust, garde au 6e bataillon.

3e rég. Batelier, capitaine au 54e bataillon.
— Naudé, capitaine au 8e bataillon.
— Huntzniger, lieutenant au 8e bataillon.
— Taine, lieutenant au 10e bataillon.
— Robin, lieutenant au 10e bataillon.
— Denisse, sous-lieutenant au 10e bataillon.
— Mouquin, garde au 10e bataillon.
— Alagnier, garde au 10e bataillon.
— Chanée, garde au 10e bataillon.
— Igonel, caporal au 8e bataillon.

5e rég. Brochard, capitaine au 5e bataillon.
— Schnell, adjudant sous-officier au 5e bataillon.
— Heringuer, sergent-fourrier au 58e bataillon.
— Liout, caporal au 86e bataillon.
— Chauvin, clairon au 86e bataillon.
— Pellé, garde au 5e bataillon, tué à l'ennemi.
— Gribbin, garde au 5e bataillon, tué à l'ennemi.
— Daman, garde au 5e bataillon, tué à l'ennemi.
— Voilmain, garde au 5e bataillon, tué à l'ennemi.
— Bourdet, garde au 5e bataillon, tué à l'ennemi.
— Disnard, garde au 5e bataillon, tué à l'ennemi.
— Mantenat, garde au 5e bataillon, tué à l'ennemi.
— Morlan, garde au 5e bataillon, tué à l'ennemi.
— Luzier, garde au 11e bataillon, tué à l'ennemi.
— Boussard, garde au 58e bataillon, tué à l'ennemi.
— Hébert, garde au 58e bataillon, tué à l'ennemi.
— Destrées, garde au 5e bataillon, tué à l'ennemi.
— Collard, garde au 5e bataillon.
— Chaigneau, garde au 11e bataillon.
— Coutzen, garde au 11e bataillon.
— Rosalas, garde au 58e bataillon.
— Besse, garde au 58e bataillon.
— Huvet, capitaine adjudant-major au 86e bataillon.
— Champeaux, lieutenant au 5e bataillon.
— Ricordeau, tambour au 58e bataillon.

6e rég. Albert, capitaine au 111e bataillon.
— Barbe, lieutenant au 13e bataillon.
— Chazot, lieutenant au 13e bataillon.
— Fontrin, lieutenant au 111e bataillon.
— Guenot, lieutenant au 113e bataillon.
— Blanchon, aide-major au 111e bataillon.
— Davillier, sous-lieutenant, officier d'ordonnance.
— Butier, sous-lieutenant au 13e bataillon.
— Bourgueil, sous-lieutenant au 113e bataillon.
— Rognon, sergent-major, au 13e bataillon.
— Lamouroux (Emile), sergent au 13e bataillon.
— Lamouroux (Charles), sergent au 13e bataillon.
— Godet, caporal au 13e bataillon.
— Duchesne, garde au 13e bataillon.
— Prugnot, garde au 13e bataillon.
— Deschambenais, garde au 111e bataillon.
— Parent, infirmier au 111e bataillon.

8e rég. Joubert, chef du 165e bataillon.
— Vicogne, capitaine au 15e bataillon.
— Lemaître, capitaine au 15e bataillon.
— Vrignault, lieutenant porte-drapeau au 16e bataillon.
— Videl, sergent au 15e bataillon.
— Clément, sergent au 15e bataillon.
— Roudières, clairon au 15e bataillon.
— De Durfert, garde au 15e bataillon.

9e rég. Dufour, capitaine au 17e bataillon.
— De la Jaille, capitaine au 17e bataillon.
— Dediqueuille, capitaine au 17e bataillon.
— Taponier, lieutenant au 105e bataillon.
— Gicquel, lieutenant au 17e bataillon.
— Duhamel, lieutenant au 17e bataillon.
— De Senevas, sous-lieutenant au 17e bataillon.
— Magniat, sergent-major au 17e bataillon.
— Chevalier, sergent au 17e bataillon.
— Sazerac de Forges, sergent au 17e bataillon.
— Saint-Raymond, sergent au 17e bataillon.

9e rég. Raymond, sergent au 17e bataillon.
— Masson, sergent au 17e bataillon.
— Legrand, sergent au 17e bataillon.
— Lenepveu, caporal au 17e bataillon.
— De Choiseul, garde au 17e bataillon.
— Larnac, garde au 17e bataillon.
— Dupeyrat, garde au 17e bataillon.
— Ricard, garde au 17e bataillon.
— Nicouin, garde au 17e bataillon.
— Lebeau, garde au 17e bataillon.
— Mathebs, capitaine au 82e bataillon.
— Bazalgette, aide-major au 82e bataillon.
— Copin, lieutenant au 82e bataillon, tué à l'ennemi.
— Bauvois, capitaine au 105e bataillon.
— Moissonnier, lieutenant au 105e bataillon.
— Durat, lieutenant au 105e bataillon.
— Viellet, sous-lieutenant au 105e bataillon.
— Masson, sergent-major au 105e bataillon.
— Noël, sergent au 105e bataillon.
— Vigogne, caporal-fourrier au 105e bataillon.
— Valette, caporal au 105e bataillon.
— Detelin, garde au 105e bataillon.
— Pain, garde au 105e bataillon.
— Perillat, garde au 105e bataillon.
— Teuvenit, garde au 105e bataillon.
— Calcher, garde au 105e bataillon.
— Cherrier, élève tambour (11 ans) au 105e bataillon.
— Versar, garde (blessé) au 105e bataillon.
— Mme Persil, cantinière au 105e bataillon.
— Mme Gillet, vivandière.
— Desnos, chirurgien-major au 17e bataillon.
— Guérin-Méneville, chirurgien-major au 17e bataillon.
— Parisel, chirurgien-major au 105e bataillon.
— Rebout, chirurgien-major au 105e bataillon.

10e rég. Moreau, sergent au 85e bataillon.
— Auger, clairon au 83e bataillon.

10e rég. Legrand, garde au 83e bataillon.
— Lauriot, garde au 83e bataillon.
— Roux, garde au 83e bataillon.
— Cayeux, garde au 18e bataillon, tué à l'ennemi.
— Genaille, garde au 18e bataillon, tué à l'ennemi.
— Leblond, garde au 18e bataillon, tué à l'ennemi.
— Garsonnet, garde au 19e bataillon.

11e rég. Lecluse, sergent au 183e bataillon.
— Walbert, sergent au 183e bataillon.
— Grunenwald, caporal au 183e bataillon.
— Garnier, garde au 24e bataillon.
— Landreville, garde au 107e bataillon.
— Somon, garde au 107e bataillon.
— Doublet, garde au 24e bataillon.
— Roux, garde au 24e bataillon.
— Rochat, garde au 183e bataillon.
— Cappeau, garde au 183e bataillon.
— Goujat, garde au 183e bataillon.

14e rég. Guyot, chef du 51e bataillon.
— Vayssaire, chef du 200e bataillon.
— Dubois, sous-lieutenant au 52e bataillon.
— D'Hostingues, sergent-major au 50e bataillon.
— Delisle, sergent au 52e bataillon.
— Brumeaud, sergent au 200e bataillon.
— Berthrey, sergent-fourrier au 200e bataillon.
— Jacquemin, caporal au 52e bataillon.
— Gibert, caporal au 50e bataillon.
— Benon, garde au 52e bataillon.
— Desbordes, garde au 52e bataillon.
— Rupp, garde au 52e bataillon.
— Chaussade, garde au 50e bataillon.
— Betbeder, garde au 50e bataillon.
— Sautereau, garde au 50e bataillon.

16e rég. Couchot, capitaine au 72e bataillon, tué à l'ennemi.
— Hersant, capitaine au 72e bataillon.
— Steinmetz, capitaine au 69e bataillon.

16e rég. Cellier, capitaine au 71e bataillon.
— Chenu, capitaine au 72e bataillon.
— Tirecuis, capitaine au 78e bataillon.
— Duris, capitaine adjudant-major au 69e bataillon.
— Raynaud, lieutenant au 72e bataillon.
— Caron, lieutenant au 78e bataillon.
— Bouvet, lieutenant au 78e bataillon.
— Regnier, sous-lieutenant au 71e bataillon.
— Berus, sous-lieutenant au 72e bataillon.
— Gerfaud, sous-lieutenant au 78e bataillon.
— Bell, sergent au 71e bataillon.
— Lepetit, sergent au 72e bataillon.
— Prudhomme fils, sergent au 72e bataillon.
— Achard, sergent au 78e bataillon.
— Boutron, caporal-tambour au 71e bataillon.
— Leroy, garde au 69e bataillon.
— Pélissier, garde au 72e bataillon.
— Buisson, garde au 72e bataillon.
— Aussère, garde au 78e bataillon.
— Hébre, garde au 78e bataillon.
— Dubray (Vital), capitaine au 72e bataillon.

17e rég. Boularon, chef du 136e bataillon, tué à l'ennemi.
— D'Esfours, capitaine au 106e bataillon.
— Robaglia, capitaine adjudant-major au 43e bataillon.
— Jousset, chirurgien-major.
— Templier, lieutenant, officier d'ordonnance.
— Legendre, sous-lieutenant au 63e bataillon, tué à l'ennemi.
— Petion, sous-lieutenant au 106e bataillon.
— Sempé, adjudant d'ordre.
— Lallemand, sergent-major au 43e bataillon.
— Rottée, sergent-major au 106e bataillon.
— Capellani, sergent-major au 136e bataillon.
— Lefebvre, sergent au 136e bataillon.
— Oppelt, sergent au 106e bataillon.
— Lavin, sergent au 106e bataillon.
— Geyer, sergent au 193e bataillon.

17ᵉ rég. Calmet, sergent au 193ᵉ bataillon.
— Roux, caporal au 136ᵉ bataillon.
— Vijean, caporal au 106ᵉ bataillon.
— Maye, caporal au 106ᵉ bataillon.
— Chabanette, caporal au 106ᵉ bataillon.
— Gourier, garde au 44ᵉ bataillon.
— Baumgarther, garde au 106ᵉ bataillon.
— Boordin, garde au 193ᵉ bataillon.
— Gallien, garde au 43ᵉ bataillon.
— Bazille, garde au 106ᵉ bataillon.
— Thorrey, garde au 106ᵉ bataillon, tué à l'ennemi.
— Ducros, garde au 106ᵉ bataillon.
— Dubreuil, clairon au 193ᵉ bataillon.

18ᵉ rég. Goëb, capitaine adjudant-major au 35ᵉ bataillon, tué à l'ennemi.
— Faivre, capitaine au 35ᵉ bataillon, tué à l'ennemi.
— Lallemand, capitaine au 211ᵉ bataillon.
— Debacker, lieutenant au 116ᵉ bataillon.
— Ambacher, lieutenant au 116ᵉ bataillon, tué à l'ennemi.
— Camagny, lieutenant au 212ᵉ bataillon.
— De Schryver, lieutenant au 211ᵉ bataillon.
— Versini, lieutenant au 211ᵉ bataillon.
— Aury, sous-lieutenant au 212ᵉ bataillon.
— De Gennes, sergent au 35ᵉ bataillon.
— Guiral, sergent au 116ᵉ bataillon.
— Zudrice, sergent au 211ᵉ bataillon.
— Delalande, sergent au 211ᵉ bataillon.
— Desouches, caporal au 211ᵉ bataillon, tué à l'ennemi.
— Mila, caporal au 211ᵉ bataillon.
— Degout, clairon au 35ᵉ bataillon.
— Montignon, tambour au 211ᵉ bataillon.
— Legrand, garde au 35ᵉ bataillon.
— Mettrot, garde au 35ᵉ bataillon.
— Guérin, garde au 116ᵉ bataillon.
— Roguet, garde au 211ᵉ bataillon.
— Lehodey, garde au 116ᵉ bataillon, tué à l'ennemi.

19e rég. Demantilly, capitaine au 140e bataillon.
— Muret, lieutenant au 140e bataillon.
— Keraval, sous-aide-major au 140e bataillon.
— Dubosc, sergent-major au 140e bataillon.
— Guy, sergent-major au 140e bataillon.
— Matifas, sergent au 48e bataillon.
— Baron, sergent au 140e bataillon.
— Lamoureux, sergent au 190e bataillon.
— Lemarié, caporal au 190e bataillon.
— Labarre, caporal au 140e bataillon, tué à l'ennemi.
— Richard, caporal au 140e bataillon.
— Pariset, caporal au 48e bataillon.
— Schuyten, caporal au 48e bataillon.
— Rousseau, sous-lieutenant au 140e bataillon.
— Taupmann, clairon au 140e bataillon.
— Robert, garde au 190e bataillon.
— Martal, garde au 190e bataillon.
— Givet, garde au 190e bataillon.
— Joublot, garde au 190e bataillon.
— Boulon, garde au 190e bataillon.
— Demante, garde au 140e bataillon.
— Mordacq, garde au 140e bataillon.
— Boissier, garde au 140e bataillon.
— Nivoy, garde au 140e bataillon.
— Faivre, garde au 48e bataillon.
— Marchand, garde au 48e bataillon.
— Paillard, garde au 48e bataillon.
— Gouillard, garde au 48e bataillon.
— Gremillet, garde au 48e bataillon.
— Nansoz, garde au 48e bataillon.

42e rég. Leroux, capitaine au 84e bataillon.
— Jourdain, lieutenant au 84e bataillon.
— Pin, lieutenant au 84e bataillon.
— Plecq, sous-lieutenant au 84e bataillon.
— Teston, sous-lieutenant au 84e bataillon.
— Moutier, sergent au 84e bataillon.

42e rég. Lanoue, sergent au 84e bataillon.
— Lecoq, caporal au 84e bataillon.
— Paulet, caporal au 84e bataillon.
— Philbert, caporal au 84e bataillon.
— Brossard, caporal au 84e bataillon.
— Bompicaut, caporal au 84e bataillon.
— Madelaine, capitaine au 84e bataillon.
— Colomby, garde au 84e bataillon.
— Moulin, garde au 84e bataillon.
— Guerin, garde au 84e bataillon.
— Marest, garde au 84e bataillon.
— Laurin, garde au 84e bataillon.
— Heriney, garde au 84e bataillon.
— Bourgeot, garde au 84e bataillon.
— Conty, garde au 84e bataillon.
— Vandre, garde au 84e bataillon
— Gribius, garde au 84e bataillon.
— Aubriot, garde au 84e bataillon.
— Gaveau, garde au 84e bataillon, tué à l'ennemi.
— Fouché, adjudant sous-officier au 84e bataillon.
— Maugas, capitaine au 97e bataillon.
— Bujardin Baumetz, chirurgien-major au 97e bataillon.
— Closange, lieutenant au 97e bataillon.
— Brocchi, aide-major au 97e bataillon.
— Lehmann, sergent au 97e bataillon.
— Toutain, caporal au 97e bataillon.
53e rég. Romieu, sergent-major aux volontaires de Montrouge.
— Delabachellerie, sergent aux volontaires de Montrouge.
— Hullin, sergent aux volontaires de Montrouge.
— Glaude, caporal aux volontaires de Montrouge.
— Thibaut, garde aux volontaires de Montrouge.
— Bertin, garde aux volontaires de Montrouge.
— Carlier, garde aux volontaires de Montrouge.
— Champion, garde aux volontaires de Montrouge.
— Moreau, garde aux volontaires de Montrouge.

L'ARMISTICE

Le ministre des affaires étrangères a passé toute la journée à Versailles pour s'occuper du règlement de nombreux détails que comporte l'exécution de la convention du 28 janvier. Il a été accompagné par M. le ministre des travaux publics et les directeurs des principales compagnies de nos chemins de fer. Il s'agissait d'arrêter avec la commission des chemins de fer allemands, les conditions d'un arrangement indispensable pour l'arrivage des marchandises destinées au ravitaillement. Cet intérêt capital devait être le premier objet des préoccupations du Gouvernement.

Dès hier soir, aussitôt après les signatures échangées, M. le ministre des affaires étrangères expédiait à notre chargé d'affaires à Londres, M. Tissot, un télégramme par lequel il lui donnait l'ordre d'acheminer d'urgence vers le port de Dieppe toutes les farines, tous les blés, toute la viande, tout le combustible disponibles. Ce télégramme arrivait à Berlin à trois heures du matin, à Londres à dix heures, et à six heures le ministre recevait à Versailles la réponse suivante :

« J'ai pris toutes les dispositions nécessaires pour que les approvisionnements demandés soient dirigés sur Dieppe dans le plus bref délai possible. *Signé :* Tissot. »

Le port de Dieppe a dû être choisi, bien qu'il soit aux mains de l'ennemi, parce que seul il est en communication avec des lignes ferrées qui n'ont pas été dévastées. Du Havre à Rouen, de Rouen à Paris, de graves dégâts empêchent la circulation. Il faudra de Rouen se diriger sur Amiens, Creil et Gonesse. Grâce à l'activité et au dévouement des administrateurs de nos lignes, nous espérons que dans un délai très-court les chemins d'Orléans et de Lyon-Bourbonnais pourront être utilisés. Nos ingénieurs parcourent nos lignes fluviales, pour y rétablir la navigation.

Un télégramme, arrivé à Versailles, annonce qu'à Bruxelles

une grande accumulation de vivres a été faite. Malheureusement les lignes du Nord sont rompues et l'ordre a été envoyé de diriger ces marchandises sur Dunkerque qui a déjà d'importantes réserves. Les journaux anglais nous font connaître que l'opinion est vivement émue de l'état de Paris, et que, dès le 25 janvier, le lord maire invitait tous les marchands à se préoccuper du ravitaillement de Paris. Ils peuvent le faire en toute sécurité : l'heure des réquisitions est passée, et ce sera désormais grâce à la concurrence que produit la liberté du travail, que Paris pourra être abondamment pourvu de ce qui lui est nécessaire.

Nous croyons donc pouvoir engager nos concitoyens à bannir toute inquiétude. — Ils ont encore quelques mauvais jours à passer, des souffrances à endurer, Hélas! tous, nous voudrions qu'elles fussent plus vives encore et que les terribles réalités qui nous accablent pussent nous être épargnées. Au moins, dans notre légitime douleur, pouvons-nous tous nous rendre ce témoignage que nous avons été au delà de ce que commandait le devoir, — car si les moyens qui nous viennent en aide nous avaient manqué, et cela était possible, nous pouvions être exposés à une catastrophe sans précédent dans l'histoire. Nous en avons bravé le péril pour défendre jusqu'au bout notre chère patrie, et ce n'est pas parmi les habitants de Paris que nous rencontrerons quelqu'un qui nous reproche cette témérité.

La rédaction définitive du laissez-passer a été arrêtée ce soir, de manière à assurer la libre circulation dans les lignes prussiennes. Les personnes qui ont obtenu déjà des autorisations sont invitées à les renvoyer à la préfecture de police qui leur adressera, par la voie de la poste, le nouveau laissez-passer.

Le principe de l'aller et retour pour les commerçants et les propriétaires qui justifient d'un intérêt sérieux a été accepté.

Dès aujourd'hui, les clauses de la convention du 28 janvier. qui s'appliquent à la correspondance, sont en vigueur pour les départements comme pour Paris et permettent d'envoyer des départements pour Paris, comme de Paris pour les départements, des lettres non closes. Des négociations sont ouvertes entre le directeur général des postes, à Paris, et la direction des postes allemandes, pour arriver à améliorer le système de correspondance résultant de la convention.

Un journal reproche avec amertume au Gouvernement *d'avoir sacrifié les intérêts de l'armée de ligne, de la garde mobile et des marins*, en laissant M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, décider de leur sort, dans la convention qu'il a signée, le 28 janvier, avec le comte de Bismark. C'est là une appréciation absolument inexacte. M. Jules Favre, muni des instructions du Gouvernement, a été accompagné à Versailles et assisté pendant le cours de la négociation, conformément à la règle, par M. le général de Valdan, chef d'état-major général du commandant en chef de l'armée de Paris. Cet officier général a discuté point par point, dans un excellent esprit, les conditions de la convention militaire, et il a donné son entier assentiment à leur acceptation par M.Jules Favre, qui avait reçu des pleins pouvoirs pour conclure et pour signer.

Il n'est pas plus exact ni plus juste de reprocher au général Trochu de s'être abstenu d'appeler le conseil de défense à délibérer sur la situation extrême où Paris se trouvait réduit. A la date ou ces délibérations ont eu lieu, le général Trochu avait cessé d'exercer son commandement et d'être gouverneur de Paris. Ces délibérations ne pouvaient, d'ailleurs, avoir d'autre objet que de constater, en face de l'épuisement des approvisionnements de la ville, l'immédiate et absolue nécessité de négocier. Le général Vinoy, commandant en chef, y assistait, et c'est toujours d'accord avec lui, que les résolutions du Gouvernement ont été prises. Le Gouverne-

ment aurait averti plus tôt la population, s'il avait reçu à temps l'avis de la douloureuse situation de nos trois armées de province, et notamment de l'impossibilité où était le général Bourbaki de continuer l'effort sur lequel reposait l'espoir de Paris.

Un journal (1) publie aujourd'hui une lettre signée par M. Salicis, capitaine de frégate, qui déclare qu'au moment où la convention du 28 janvier a été signée, les ressources de la place étaient immenses.

Une telle assertion, dont le but n'a pas besoin d'être indiqué, est absolument fausse, si elle s'applique aux vivres. Le signataire de cette lettre ne pourra certainement énoncer un seul chiffre qui ne soit en contradiction avec ceux que nous avons donnés sur l'état de nos subsistances. Son insinuation est donc de tous points calomnieuse, et nous regrettons vivement de la trouver sous la plume d'un officier.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

NÉCROLOGIE. — Au moment même où l'une de nos illustrations artistiques, le peintre Regnault, était enlevé à la France, le ministre des affaires étrangères, déjà si éprouvé, perdait encore un de ses attachés, M. Adrien Riottot, mortellement frappé au combat de Buzenval. Un piquet d'honneur du 69e bataillon de marche, dont il faisait partie, et tout le personnel du ministère des affaires étrangères présent à Paris ont rendu les derniers devoirs à Riottot, dont les obsèques ont eu lieu, le 26 de ce mois, à l'église Saint-Augustin.

---

(1) Le journal le *Rappel*.

Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris, du mardi 24 au lundi 30 janvier, de 192 déposants, dont 31 nouveaux : 52,607 francs.

Remboursements effectués la semaine dernière à 945 déposants, dont 147 soldés : 42,488 francs 20 c. en espèces, et 5,650 fr. en bons du Trésor.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 11,841 fr. 65 c.

La Faculté de droit reprendra ses cours et ses examens à partir du jeudi 2 février 1871.

Un avis postérieur indiquera l'époque de la reprise des conférences du dimanche et des cours populaires du soir.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME

APPENDICES

APPENDICE I

AFFAIRE DELORD

RAPPORT AU MINISTRE DE LA JUSTICE

Monsieur le ministre,

En exécution du décret du 12 septembre 1870, qui réintègre dans leurs droits les fonctionnaires de tout rang qui ont été frappés à la suite des événements du 2 décembre 1851, j'ai cru devoir me livrer à des recherches concernant les magistrats qui pourraient prétendre au bénéfice de cette disposition.

J'ai l'honneur de vous soumettre un travail qui est le premier résultat de ces recherches.

M. Delord, ancien juge à Cahors, actuellement avocat à Constantinople, n'a pas été seulement une des victimes du coup d'Etat de décembre 1851 : le récit de ce qui lui est personnel mettra en lumière des faits et des procédés dont la morale publique et l'intérêt général commandent la divulgation. Nul exemple ne montre mieux l'audace avec laquelle le régime déchu se jouait des principes mêmes dont il se prétendait le sauveur et le gardien. L'inamovibilité de la magistrature, qui couvre aujourd'hui tant de serviteurs des monarchies passées, a été indignement foulée aux pieds par les hommes qui ont frappé et n'ont voulu frapper dans le juge Delord qu'un magistrat républicain.

M. Delord (Paul-Joseph-Barthélemy, dit Léopold), né le 22 février 1808, dans le département du Lot, débuta dans la magistrature en 1833, comme substitut du procureur du roi au tribunal de Gourdon. Lors de la révolution de 1848, il était juge au tribunal de Cahors, marié avec la fille d'un ancien député, père de famille, jouissant d'une fortune relativement considérable, puisque son avoir, consistant en biens territoriaux, pour lesquels il payait 582 fr. d'impôts, lui assurait environ 8,000 fr. de

revenus. M. Delord appartenait à la nuance d'opinion qu'on appelait alors l'opposition dynastique. Il se rallia franchement à la révolution de février. Elle le nomma juge d'instruction. M. Delord accepta ces fonctions par dévouement, car elles n'étaient pas dans ses goûts; cependant il les remplit d'une manière remarquable, le fait est incontesté. Quand la république lui sembla bien assise, M. Delord voulut redevenir simple juge; il en manifesta deux fois l'intention; mais, à la demande du chef du parquet de la cour d'Agen, le ministre de la justice, M. Bethmont, témoigna à M. Delord le désir de lui voir conserver la charge de l'instruction, et M. Delord la conserva.

Quelques mois plus tard, les choses avaient bien changé. M. Delord, en juin 1849, fut révoqué de l'instruction pour avoir refusé d'agir contre le tournal républicain de Cahors *le Réformateur*. Il resta simple juge.

Les notes fournies sur son compte par les chefs du parquet de la cour d'Agen en 1848, 1849, 1850, sont très-bonnes. Elles le représentent comme un magistrat capable, éclairé, exact dans l'accomplissement de ses devoirs, parfaitement honorable et très-considéré : elles ne lui reprochent que ses opinions et ses relations républicaines (voir les notes de 1850, ci-après, annexe nº 1). En 1849, il fut élu membre du conseil général : il l'était encore lors du coup d'Etat.

Dès que la nouvelle du crime de décembre arriva à Cahors, M. Delord essaya, avec quelques amis, d'organiser la résistance pour défendre la Constitution. Cette tentative se réduisit à quelques conciliabules : les hommes des campagnes, sur lesquels on comptait, ne vinrent pas. Les amis de M. Delord furent arrêtés dans l'espace de quelques jours : parmi eux figurait M. Béral, procureur de la République, qui fut transporté en Afrique. M. Delord, respecté d'abord par les proscripteurs, continua de siéger jusqu'au 19 décembre à son tribunal, où ses collègues paraissent l'avoir accueilli avec une sympathie respectueuse, malgré son opposition à l'adresse votée par eux au « prince-président ». Mais, le 19 décembre, un mandat d'arrêt était lancé contre lui par le premier président de la cour d'Agen, et trois brigades de gendarmerie étaient chargées de s'emparer de sa personne. Averti à temps, il parvint à s'enfuir hors de France. La commission mixte du département, composée du préfet, du colonel de gendarmerie et du nouveau procureur de la république, le condamna à la transportation en Afrique, en le classant dans la première catégorie des transportés, dite Algérie-plus. (Cette décision se trouve plus loin, avec une lettre de M. le procureur général X... au ministre de la justice, où l'on verra le récit de la conduite de M. Delord au 2 décembre, annexes nos 2 et 3.)

M. Delord ne donna pas sa démission de juge, malgré les négociations que le ministère de la justice fit ouvrir avec sa belle-mère et sa femme, et qui durèrent jusqu'à la fin de 1852. Il ne fut non plus et il ne pouvait être l'objet d'aucune action disciplinaire, malgré les pressantes et acrimo-

nieuses instances de M. le procureur général X... qui avait signé les notes élogieuses de 1850. Comment donc s'y prendre pour l'arracher de son siége? Un procédé fut trouvé, devant lequel la plus vulgaire honnêteté eût reculé : les administrateurs de la justice en 1852 l'adoptèrent.

L'article 48 de la loi du 20 avril 1810 dispose en ces termes : « Les juges et les officiers du ministère public qui s'absenteraient sans un congé délivré suivant les règles prescrites par la loi ou les règlements seront privés de leur traitement pendant le temps de leur absence ; et si leur absence dure plus de six mois, ils pourront être considérés comme démissionnaires et remplacés. »

Dès le 23 janvier 1852, le procureur général avait adressé à M. Delord une réquisition d'avoir à reprendre son poste. Cet acte fut signifié au maire de Cahors.

Le 21 mai 1853, M. Delord était révoqué par décret impérial comme absent sans congé.

Il est à remarquer que, trois mois avant son remplacement, M. Delord, à la suite d'une note parue au *Moniteur* et aux termes de laquelle le gouvernement impérial promettait l'oubli du passé aux proscrits qui feraient leur soumission, avait cru devoir faire remettre au ministre de la justice, par son frère, capitaine au 19e de ligne, une déclaration conçue dans ces termes : « Je soussigné, Delord, juge au tribunal de Cahors, déclare me soumettre à la volonté exprimée par les votes du peuple français, et prends l'engagement de ne me livrer à aucun acte politique hostile au gouvernement qu'il a adopté. — L. Delord. — Londres, le 31 janvier 1853. »

De cette déclaration bien simple, mais expresse, il résultait évidemment que M. Delord était prêt à rentrer en France et à y reprendre son poste, ainsi d'ailleurs qu'il le disait plus explicitement encore dans une lettre personnelle au ministre, datée du même jour. Lors de la nomination de son remplaçant, il adressa à la cour d'Agen une protestation qui naturellement ne fut prise en nulle considération, ni par cette cour, ni par le ministère de la justice.

Ainsi chassé de France, M. Delord habita successivement l'Espagne, Puerto-Rico, la Belgique et les Etats-Unis. Préoccupé de l'avenir de ses filles, il entreprit des opérations commerciales qui ne réussirent pas. Il ne lui est resté que fort peu de chose de la fortune qu'il avait. Enfin, en 1864, il s'établit à Constantinople, près d'une de ses filles, mariée à un ingénieur des mines français, fils de l'ancien procureur de la République à Cahors en 1851.

Depuis 1864, M. Delord exerce à Constantinople la profession d'avocat. Son honorabilité parfaite y est universellement appréciée.

L'ambassade française n'a pu moins faire que de l'inscrire sur la liste des notables depuis 1866 et d'en faire l'un des deux assesseurs permanents qui, avec le consul-chancelier, composent le tribunal correctionnel de la colonie française.

Aux dernières élections générales pour le Corps législatif, M. Delord a été porté comme candidat de l'opposition démocratique dans l'une des circonscriptions du Lot. La candidature lui a été offerte au dernier moment : il a dû envoyer son serment par le télégraphe et n'a pu venir lui-même se présenter aux électeurs. Il a obtenu néanmoins environ 5,000 suffrages.

De tels faits parlent haut. Une réparation est due à M. Delord.

Celle qui s'offre naturellement à l'esprit serait une réintégration éclatante dans la magistrature, à un poste élevé.

Mais il y a lieu de tenir compte du temps écoulé et de la situation faite à M. Delord par dix-neuf ans d'exil et par la fixation de son domicile à Constantinople. Les convenances probables de M. Delord et les aptitudes spéciales qu'il a acquises conduisent à lui offrir une position qui pourrait parfaitement lui convenir : ce serait celle de consul-chancelier de l'ambassade de France à Constantinople, vacante depuis le mois de janvier dernier. M. Delord a, me dit-on, manifesté le désir d'occuper cette importante position. Il paraît naturel d'accéder à ce désir.

Je vous proposerai, monsieur le ministre, si vous approuvez cette manière de voir, de transmettre ce rapport, avec votre adhésion, à votre collègue des affaires étrangères.

Je suis, monsieur le ministre, etc.

Le secrétaire général du ministère de la justice,

F. HÉROLD.

Paris, le 28 novembre 1870.

Approuvé :

Le membre du Gouvernement, délégué au ministère de la justice,

EMM. ARAGO.

Annexe n° 1.

NOTICE INDIVIDUELLE. — 1850.

Nom et prénoms du magistrat. — Delord (Paul-Joseph-Barthélemy).
Date de sa naissance. — 22 février 1808.
Lieu et département où il est né. — Frayssinet-le-Gélat (Lot).
Son état ou profession avant d'être magistrat. — Avocat.
Etat ou profession de son père. — Juge de paix.
Indication de son premier emploi judiciaire. — Substitut.
Date de sa nomination à cet emploi. — 18 août 1833.

Date de sa nomination aux fonctions qu'il occupe actuellement. — 24 décembre 1845.

Interruptions de service. — Aucune.

Dire s'il parle ou écrit quelque langue étrangère ou quelque idiome utile. — Un peu l'allemand et l'espagnol ; idiome du pays.

Quel est son revenu, indépendamment de son traitement ? — De 7 à 8,000 francs.

Fonctions extrajudiciaires. — Membre du conseil général du Lot. En a été quatre fois secrétaire.

Est-il marié, veuf ou célibataire ? — Marié.

Date de son mariage actuel. — 8 janvier 1840.

Nom, prénoms et âge de son épouse. — Adine Pélissié, 30 ans.

Profession de son beau-père. — Propriétaire, ancien député.

Nombre de ses enfants vivants. — Trois filles.

Dire s'il existe des liens de parenté ou d'alliance entre lui et d'autres magistrats du ressort, ou avec des officiers publics. — Non.

Demande-t-il quelque avancement ? — Accepterait les fonctions de conseiller ou de président de tribunal; mais il ne demande rien.

Dire s'il irait partout où il pourrait être envoyé en France. — Non.

Dans le cas de la négative, quels sont les ressorts où il désire être placé ? — Toulouse, Bordeaux, Agen.

S'il irait en Algérie ou dans les colonies. — Non.

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS.

Caractère. — Très-ferme.

Conduite privée. — Irréprochable.

Conduite publique. — Tenue de magistrat.

Impartialité. — Incontestable.

Travail. — Suffisant.

Exactitude, assiduité. — Bonnes.

Zèle, activité. — Bons.

Fermeté. — Très-grande; mal appliquée.

Santé. — Bonne.

Rapports avec ses chefs. — Officiels et froids.

— avec les autorités. — Officiels et froids.

— avec le public. — Bons.

Habitudes sociales. — Homme de bonne compagnie, forcé parfois, par ses relations politiques, de se trouver avec des hommes qui ne sont pas dignes de lui.

Capacité. — Réelle.

Sagacité. — Grande.

Jugement. — Très-droit.

Style. — Médiocre.

Elocution. — Ordinaire.

Instruction en droit civil. — Très-suffisante.

Instruction en droit criminel. — Très-suffisante.

Instruction accessoire. — Médiocre.

S'il est propre au service de l'audience civile. — Oui.

S'il est propre au service de l'audience correctionnelle. — Oui, comme juge.

S'il convient au service de la cour d'assises. — Oui.

S'il convient spécialement à la magistrature assise. — Oui.

S'il convient spécialement au parquet. — Non.

S'il convient spécialement à l'instruction. — Il en a été chargé ; il s'acquittait fort bien de ses fonctions.

S'il se livre à des occupations étrangères à ses fonctions. — Agriculteur industriel (vers à soie).

S'il jouit de l'estime publique. — Oui.

S'il a encouru des peines disciplinaires. — Non.

Si ses liens de parenté apportent quelque obstacle au service. — Non.

S'il a droit à quelque avancement. — Non, à cause de ses opinions politiques.

FAITS PARTICULIERS.

M. Delord était saint-simonien en 1832; de l'opposition dynastique en 1848.

Nommé magistrat par l'influence de M. Calmon.

A la révolution de février, il fut chargé de l'instruction. Il la dirigeait très-bien en matière de délits communs. Au 13 juin 1849, refusa d'agir contre le *Réformateur*. Il fut justement révoqué.

Juge intègre.

Signature du chef de la cour, rédacteur de la notice.

X...

Procureur général.

Annexe n° 2.

Considérant que le sieur Delord, méconnaissant le caractère dont il était revêtu, s'est toujours affiché comme le soutien le plus ardent du parti démagogique ; qu'il en était l'âme et le conseil ; que ses relations continuelles avec les chefs avoués et reconnus de ce parti sont clairement établies par ses antécédents et par sa conduite ; qu'on le voit, en effet, intimement uni avec les représentants montagnards, s'inspirant de leurs instructions et en dirigeant l'exécution ; qu'ainsi, dans une circonstance

mémorable, il fait cause commune avec les anarchistes qu'il refuse de poursuivre en sa qualité de juge instructeur, quoique le crime soit flagrant; qu'il est révoqué pour ce motif (1);

Considérant que, dans les événements de décembre, le sieur Delord a été un des organisateurs de tous les complots, de toutes les sociétés secrètes; que c'est lui qui dans la réunion Lavergne a conseillé l'appel des paysans à l'insurrection; qu'il a participé à toutes les mesures dont le but était la résistance armée et la guerre civile; qu'en un mot il s'est posé comme le chef de l'anarchie qu'il provoquait par les propos les plus exaltés, en annonçant qu'il n'hésiterait pas à se mettre à la tête de l'insurrection, sous prétexte de défendre la Constitution;

Considérant que le sieur Delord doit être regardé comme le plus dangereux de tous les anarchistes, à cause de son influence funeste et du déplorable usage qu'il en a fait; qu'il est nécessaire d'user de la plus grande rigueur à l'égard d'un homme qui s'est montré mauvais citoyen et indigne magistrat;

La commission départementale décide que le sieur Delord sera transporté en Afrique, et placé dans la première catégorie. (Plus.)

Annexe n° 3.

COUR D'APPEL D'AGEN. — PARQUET.

Agen, 13 août 1852.

Monsieur le garde des sceaux,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport que vous m'avez demandé par votre dépêche du trente juillet dernier, au sujet de M. Delord, juge au tribunal de première instance de Cahors.

La conduite de ce magistrat, actuellement en fuite sous mandat d'arrêt, a été si coupable pendant quatre ans, et surtout depuis les événements de décembre 1851, la répression qu'elle a encourue jusqu'à ce moment a été si juste, quoique incomplète, celle qui l'attend encore est si bien méritée, qu'un simple rapport ne m'a point paru suffisant et que j'ai cru devoir vous adresser toutes les pièces juridiques sur lesquelles peut et doit se fonder la révocation que la cour suprême prononcera sans nul doute contre M. Delord.

Ces pièces, qui sont classées en six petits dossiers, établissent jusqu'à la dernière évidence la criminalité des projets du parti socialiste dans le

(1) Nommé juge d'instruction en mars 1848, il refusa, le 13 juin 1849, d'agir contre le journal *le Réformateur*, qui s'imprimait à Cahors, journal qui excitait ouvertement à la guerre civile.

département du Lot, et la participation de M. Delord, soit à ces projets, soit aux tentatives insurrectionnelles qui en ont été la suite.

M. Delord, simple juge au tribunal de Cahors avant la révolution de février, fut nommé juge d'instruction au même siége peu de temps après les événements, et par le Gouvernement provisoire dont il partageait toutes les idées.

En 1849, il profita de sa position pour étouffer, de concert avec M. Béral, procureur de la République, une plainte en diffamation portée contre le journal *le Réformateur* par M. de Vincent, préfet et aujourd'hui conseiller d'État.

Le 15 juin 1849, il refusa d'instruire contre le gérant du *Réformateur*, prévenu d'excitation à la guerre civile par la voie de la presse, et depuis condamné pour ce fait par la cour d'assises du Lot à la peine de six mois d'emprisonnement. Révoqué de ses fonctions de juge-instructeur pour cet inqualifiable oubli de ses devoirs, M. Delord redevient simple juge; il s'abstient depuis lors, même avec une sorte d'affectation, dans les nombreux procès que le *Réformateur* a eu à soutenir devant la cour d'assises du Lot; mais il n'en est pas moins, soit au conseil académique, soit au conseil général où le parti démagogique l'a fait entrer, le soutien et le défenseur des doctrines et des hommes de ce journal; enfin il vit publiquement avec les individus les plus exaltés et les plus malfamés du pays.

Le 4 décembre 1851, dans la matinée, M. Delord se rend avec Béral dont j'ai parlé, aujourd'hui transporté en Afrique, à l'hôtel de ville de Cahors. Il propose au maire de former une commission de sûreté générale devant se substituer aux autorités régulièrement constituées : le maire refuse.

En sortant de l'hôtel de ville, où sa proposition n'a pas été agréée, M. Delord, accompagné de plusieurs meneurs du parti socialiste, se rend chez le sieur Guitard, aubergiste, dont la maison est située dans un quartier retiré, afin d'y organiser une réunion politique. Cette réunion ne peut avoir lieu à cause du refus de Guitard.

Enfin, et après de nouvelles tentatives chez un nommé Margantelle, vers trois heures de l'après-midi, toujours le 4 décembre, les chefs de la démagogie parviennent à s'établir dans le cabaret d'un sieur Lavergne, dit Galisque; ils sont au nombre de 50 environ, tous transportés ou en fuite aujourd'hui.

Marlet, repris de justice, rédacteur en chef du *Réformateur*, les préside; Delord est à ses côtés. Marlet annonce que les démocrates des diverses parties du département sont en marche sur Cahors : il propose d'écrire des lettres pour appeler aux armes ceux qui entourent la ville et pour sonner le tocsin dans les communes qui l'avoisinent. Sa proposition est acceptée par tous les assistants. Un des insurgés demande que l'hôtel de ville de Cahors soit immédiatement envahi. Béral s'y oppose, disant qu'on doit attendre l'arrivée des campagnes pour avoir des forces suffi-

santes : Delord appuie sa proposition, il déclare qu'il se mettra le premier à la tête de l'insurrection, et son attitude est telle que les meneurs principaux, aussi bien que les agents secondaires, le considèrent comme le chef véritable du mouvement, et le proclament plus habile et plus énergique que Marlet lui-même.

Le lendemain, vendredi 5 décembre, dans la matinée, les conjurés attendent, réunis chez Delord, l'arrivée des paysans; les paysans ne viennent pas; les arrestations commencent. Delord, qui se sent protégé par sa qualité de juge, ne prend pas la fuite immédiatement : il a l'impudence de revenir au tribunal ; de s'opposer vivement à l'adresse votée par le corps au président de la République, de siéger même dans une dernière affaire du *Réformateur*. Enfin, le 19 décembre, il se soustrait aux investigations de trois brigades de gendarmerie chargées d'exécuter le mandat d'arrêt décerné contre lui ; il se réfugie en Espagne, où sa fortune lui procure de doux loisirs, pendant que tous ses complices expient leur conduite en Afrique ou sur divers points du territoire.

Un pareil homme ne peut rentrer dans le sein du tribunal. Ce serait une honte pour la magistrature, une injustice envers ceux qui ont été révoqués de leurs fonctions ou transportés, un démenti formel donné à l'opinion publique tout entière. La cour suprême, il faut l'espérer, délivrera les membres du tribunal de Cahors d'un collègue qui s'est rendu indigne de vivre parmi eux.

Si par hasard j'avais oublié quelque fait, on le trouverait dans mes deux rapports antérieurs.

Je suis avec respect, etc.

X...
Procureur général.

Le secrétaire général du ministère de la justice ayant transmis les pièces qui précèdent à M. le ministre des affaires étrangères, a reçu de lui la réponse qui suit :

Monsieur le secrétaire général,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 décembre courant et le rapport qui l'accompagne concernant la situation de M. Delord, juge au tribunal de Cahors. Je n'ai pas besoin de vous dire les sentiments que cette lecture m'a inspirés : vous les devinez sans peine. Un magistrat instruit, intègre, irréprochable, déclaré par ses chefs, qui reconnaissent ses mérites, incapable d'avancement à raison de ses opinions politiques, frappé ensuite au 2 décembre 1851 pour avoir été fidèle à son serment et respectueux de la loi, brisé enfin malgré son inamovibilité, sous le dérisoire prétexte de son absence, ce sont là de monstrueux

scandales, qui m'attristent sans m'étonner, et appellent, quand elle est possible, une éclatante réparation. J'aurais tenu à honneur de l'offrir de suite à M. Delord, en mettant ses éminentes qualités au service du département dont je suis le chef très-éphémère, si j'avais pu connaître ses intentions. Dans l'état d'investissement où nous sommes, je ne puis que vous assurer de mon bon vouloir, et m'associer par avance à tout ce qui sera fait pour venger dans la personne de M. Delord le droit et la justice, si ouvertement violés.

Veuillez agréer, monsieur le secrétaire général, l'expression de mes sentiments de haute considération.

JULES FAVRE.

Paris, 14 décembre 1870.

APPENDICE II

AFFAIRE CELLÉRIER

RAPPORT

AU MINISTRE DE LA JUSTICE

Monsieur le ministre,

A la suite du rapport que j'ai eu l'honneur de vous présenter, le 28 novembre dernier, sur les faits relatifs à M. Delord, juge à Cahors, illégalement révoqué de ses fonctions par le gouvernement déchu, vous avez bien voulu m'inviter à continuer les investigations que j'avais commencées en exécution du décret du 12 septembre 1870, et qui ont pour but de faire connaître les mesures prises, contre des magistrats, par les auteurs et les complices du Deux Décembre, et d'en réparer les conséquences dans la mesure du possible.

Je vous apporte aujourd'hui le résultat d'une nouvelle recherche.

M. Cellérier (Charles), né le 29 juillet 1808, était juge au tribunal de Lesparre depuis 1839, lors de la révolution de 1848. Les appréciations des chefs de la cour de Bordeaux, antérieures à cette époque, révèlent chez lui des qualités sérieuses de magistrat constatées avec un mélange de critiques sans gravité. Le gouvernement républicain n'accorda aucune faveur à M. Cellérier. De 1849 à 1851, on signale chez lui « de l'exaltation dans l'expression de ses sentiments démocratiques » tempérée bientôt « par une sage réserve. »

J'ignore absolument quelle part M. Cellérier a pu prendre à la résis-

tance légale qui se produisit, sans grande force, à Bordeaux, lors du crime de décembre 1851. Je ne sais qu'une chose à cet égard, c'est que la commission mixte de la Gironde le condamna à être expulsé de France par la décision dont voici les motifs textuels :

Cellérier (Charles), demeurant à Lesparre, juge au tribunal de première instance de Lesparre.

Socialiste exalté, déconsidéré par les relations les plus compromettantes, il a fait ouvertement de la propagande, non-seulement dans les cafés de Lesparre, mais dans tous les cabarets de l'arrondissement. C'est chez lui que se tenaient les réunions des meneurs du parti. Sa présence sur le siége du tribunal est un scandale public.

Par suite de la faiblesse de ses collègues, qu'il intimide, il prend la direction des audiences dans les affaires politiques, et ce ne sont pas les prévenus qu'il s'efforce de mettre en contradiction avec eux-mêmes par les interrogatoires, mais les témoins, et spécialement les agents de la force publique.

Est expulsé de France.

Le 27 mars 1852, M. Cellérier dut partir pour la Belgique. Son beau-père semble avoir fait pour obtenir sa rentrée des démarches qui n'eurent pas de succès.

Cependant M. Cellérier était juge, il était inamovible. Cette situation préoccupait la chancellerie.

Le 10 août 1852, M. le procureur général près la cour de Bordeaux adressait au ministre de la justice le rapport suivant :

Monsieur le garde des sceaux,

Par votre dépêche du 2 de ce mois, vous me faites l'honneur d'appeler mon attention sur la situation de M. Cellérier, juge à Lesparre (Gironde). Il a été expulsé du territoire par décision de la commission mixte de la Gironde. Vous me demandez d'exposer les faits qui pourraient amener contre lui une poursuite disciplinaire, et les moyens qui conduiraient à le faire sortir de la magistrature, où il vous paraît peu digne de rester.

Permettez-moi de donner quelque développement aux considérations qui me semblent devoir éclairer la solution de cette affaire.

Le magistrat dont il s'agit a été frappé par la commission mixte, non pour un acte spécial et précis constaté par une information judiciaire, mais pour un ensemble de conduite dont voici l'analyse.

Pendant le temps qui s'est écoulé de 1848 au 2 décembre 1851, les passions mauvaises ont eu pour chefs et meneurs, dans chaque ville, quelques *bourgeois*. Ceux-ci avaient accepté le patronage des passions populaires par ambition, par espérance d'avoir un jour de cette fortune politique qui mène aux grandes positions. Or, ce n'était point un parti, dans le sens ordinaire de ce mot, qu'ils servaient et voulaient conduire ;

c'était l'anarchie, c'étaient les instincts les plus cruels dont ils acceptaient, par convoitise, la direction.

Ces chefs locaux, en officiers du socialisme, lui donnaient une grande force. Ils entraînaient les consciences hésitantes, donnaient confiance aux timides ; puis ils dirigeaient la résistance, les élections ; ils alimentaient la presse démagogique, etc.

Suivent des considérations générales dans le même ordre d'idées. Ces considérations ne me paraissent ni dépourvues d'intérêt, ni même de justesse, étant donné le point de vue de M. le procureur général, mais leur généralité et leur développement me semblent en autoriser et en commander la suppression.

Après avoir dit que M. Cellérier était du nombre des bourgeois dont il a parlé plus haut, après avoir exprimé l'opinion « que les condamnations politiques, quel qu'en soit le juge, n'entraînent pas de flétrissure, » M. le procureur général poursuit en ces termes :

En résumé, une poursuite disciplinaire me paraît inadmissible. Elle serait sans résultat contre les inculpés, parce que le temps écoulé, le péril passé, le manque de preuves matérielles, la peine déjà subie, se réuniraient pour appeler l'indulgence ; peut-être aussi parce que la magistrature ne serait pas fâchée de trouver une occasion de toucher, pour la démolir, une autorité qui se fit juge à sa place en un jour de nécessité politique. L'esprit de corps et les habitudes de toute la vie ont des influences contre lesquelles les plus sages ne se défendent pas. Inutile contre les magistrats poursuivis, la poursuite tournerait contre le pouvoir qui a déjà condamné.

Trois partis peuvent être pris à l'égard du magistrat sur lequel porte le présent rapport :

L'amnistier complétement ;

Laisser les choses dans l'état actuel ;

Le remplacer.

1° Une aministie complète, en supposant qu'elle soit réclamée, ne compromet aucun principe. C'est une grâce comme une autre, qui rentre dans l'exercice régulier du pouvoir présidentiel. Toutefois, dans la circonstance spéciale, il est impossible de se dissimuler que le rétablissement dans les fonctions publiques donne à la grâce accordée un caractère particulier.

On croit facilement à la remise spontanée d'une peine ; on ne croit pas aussi aisément qu'un gouvernement rende ainsi des fonctions à des hommes qui ne peuvent que lui être hostiles. Une telle grâce sera imputée par l'esprit public à l'impossibilité où le gouvernement était de ne point la faire. On la regardera comme le résultat nécessaire de l'inamovibilité du juge rétabli.

D'un autre côté, on rendra à la magistrature un homme peu digne de

lui appartenir. On donnera une part d'autorité à un amnistié, c'est-à-dire à un ennemi qui n'amnistie point et qui, dans une position inamovible, voit passer devant lui les événements jusqu'au jour où les difficultés gouvernementales lui donnent le moment de la revanche et la possibilité de se faire embarras et difficulté.

2° Laisser les choses dans l'état actuel. Je m'arrêterai peu à l'examen d'un pareil parti, car il n'en est pas un. Si l'on ne statue pas dès à présent sur la situation du magistrat dont il s'agit, on est conduit à une amnistie inévitable; car après six mois d'éloignement, il ne se peut présenter aucune raison nouvelle de le remplacer. Le *statu quo* n'a donc d'autre effet que de prolonger une situation fâcheuse, d'enlever aux justiciables un juge qu'on ne remplace pas, de donner le spectacle d'une indécision qui nuit plus que toute chose à un gouvernement aux yeux du public.

3° Le remplacer. Ici se présente la question de l'inamovibilité.

Le décret qui a enlevé à M. Cellérier ses fonctions n'a-t-il pas réellement frappé son inamovibilité? Y a-t-il des titres de juges et de conseillers ou, au contraire, n'y a-t-il que des fonctions de magistrat? Ces fonctions enlevées par un décret qui a force de loi, l'inamovibilité n'est-elle pas détruite?

L'inamovibilité est un principe fort respectable, qui l'est spécialement pour un magistrat. Mais la propriété, mais la liberté légale, qui sont des droits incontestablement plus importants, ont été atteints par les mesures qu'un changement de gouvernement, ou pour mieux dire, le rétablissement d'un gouvernement a rendues nécessaires. Le décret dictatorial qui a banni un juge lui a légalement enlevé ses fonctions, et pour reconnaître que celui auquel la fonction a été enlevée est resté magistrat, il faudrait reconnaître l'inconstitutionnalité ou le vice du décret qui l'a frappé.

Il me semble donc que l'inamovibilité a été détruite par le décret dictatorial qui a expulsé le juge du territoire. Veut-on considérer le droit à un point de vue moins large et moins absolu, il est incontestable que l'effet de ce décret a été d'empêcher un juge de prêter le serment légal et de remplir ses fonctions pendant six mois. Dès lors, il est réputé démissionnaire. On ne peut considérer l'effet d'une mesure régulière comme une force majeure qui justifie l'absence du magistrat; il ne peut faire excuser son éloignement en présentant une condamnation subie; et le gouvernement qui a prononcé et maintient cette condamnation ne peut se déclarer lui-même l'auteur de l'infraction commise. En d'autres termes, une peine encourue n'est pas une justification, pas plus que ne le serait une contrainte par corps ou tout autre motif de cette nature. Sans doute le fait actuel est involontaire, mais la cause appartient au magistrat; reconnaître que la décision qui l'a frappé lui sert d'excuse, ce serait désavouer la décision elle-même, et accepter ou son illégalité ou son injustice...

En définitive, si le magistrat dont il s'agit se trouvait illégalement remplacé, la Constitution lui donne dans le Sénat un juge, inamovible aussi, de son droit. La mesure a donc un appréciateur légal qui couvre la responsabilité du gouvernement, s'il juge convenable de la prendre.

Après cet exposé rapide des considérations générales qui s'attachent à chacun des partis qui peuvent être adoptés, je crois vous devoir un exposé de la situation personnelle du magistrat sur lequel il s'agit de statuer.

M. Cellérier, avocat à Lesparre, avait eu un étrange succès. Il était parvenu (comme avocat) à faire annuler un mariage qu'avaient consacré plusieurs mois d'existence commune entre les époux. Cette espèce de scandale judiciaire attira l'attention sur M. Cellérier et lui donna un moment de célébrité locale.

Suivent quelques détails sur M. Cellérier, dépourvus d'intérêt politique et qui n'entachent en rien son honorabilité personnelle

Après avoir indiqué en quelques mots les tendances de ce magistrat qu'il représente comme disposé à profiter, pour augmenter son importance, des « passions soulevées par la Révolution de 1848 », M. le procureur général continue dans les termes qui suivent :

Au milieu des terreurs véritables qu'inspirait l'approche de 1852, M. Cellérier dominait le tribunal. C'était lui qui, en présence du président, tenait réellement l'audience; prenant le parti des inculpés contre les gendarmes, argumentant en faveur des délinquants, etc..., passant sa vie avec un avoué et un greffier révoqués pour cause politique, reconnu enfin comme chef et protecteur judiciaire de toutes les passions anarchiques de l'endroit.

Voilà, monsieur le garde des sceaux, ce que je sais du magistrat sur lequel vous me faites l'honneur de me consulter. Je dois ajouter qu'il a envoyé son serment par écrit au chef de son tribunal.

Je résume en peu de mots ce rapport plus long que ceux que je me permets de vous adresser ordinairement, mais qui m'a semblé porter sur un sujet spécialement grave.

Une poursuite disciplinaire est inutile, elle serait sans résultat, elle me semble compromettante. La continuation de la situation actuelle est fâcheuse. Deux résolutions peuvent être adoptées : une amnistie, un remplacement. La première est conforme à la pente qui entraîne le prince président vers la clémence et au désir d'effacer par elle le souvenir des discordes civiles. La seconde n'engage pas le principe de l'inamovibilité, car c'est par le décret souverain d'expulsion qu'il a été touché.

Une condamnation prononcée par l'autorité dictatoriale ne peut être considérée comme excuse de l'absence et du défaut de serment. Enfin on peut dire que la décision du gouvernement peut être prise sans tenir compte de la position de la personne sur laquelle il s'agit de statuer ; elle

n'est digne ni d'un intérêt qui rende pénible une résolution sévère, ni assez redoutable pour qu'on soit tenté de se débarrasser de son influence au prix du sacrifice d'un principe. C'est uniquement, dès lors, par des considérations générales et par la pensée qui domine le gouvernement, que la solution de la question doit être dictée.

Recevez, etc.

Le procureur général,
X....

Ce rapport fut, paraît-il, transmis au président du Sénat. Ce fonctionnaire écrivait, en effet, le 3 février 1853, au secrétaire général du ministère de la justice la lettre qui suit :

CABINET DU PRÉSIDENT DU SÉNAT.

Paris, le 3 février 1853.

J'ai l'honneur de vous renvoyer le rapport de M. le procureur général de Bordeaux. Je crois qu'il est difficile de ne pas en adopter les conclusions, et je me rappelle que lors de la discussion du décret sur la mise à la retraite des magistrats, ce cas fut expressément prévu, et que M. le garde des sceaux ne vit pas alors de difficultés à la solution. Lorsque j'aurai l'honneur de vous voir, je pourrai vous rappeler avec plus de détails cette circonstance.

Agréez, etc.

TROPLONG.

Je ne m'arrêterai pas, monsieur le ministre, à vous faire remarquer le peu de cas que M. le procureur général près la cour d'appel de Bordeaux, en 1852, et M. le président du Sénat, en 1853, font, dans les documents ci-dessus transcrits, du principe de l'inamovibilité de la magistrature qui pourtant est un principe « spécialement respectable pour un magistrat », selon l'expression de M. le procureur général. Ce langage ne vous a point échappé, et j'ai hâte de terminer ce rapport.

M. Cellérier, exilé, envoya de Bruxelles sa démission de juge, le 16 février 1853. Il fut aussitôt autorisé à rentrer en France. Il y a depuis honorablement vécu dans ses propriétés, jusqu'au 4 septembre 1870. A cette date, il était membre élu du conseil municipal de Bordeaux.

Je n'ai pas, monsieur le ministre, à vous proposer en faveur de M. Cellérier une mesure de justice. *Le jour de la réparation* (je me garderais bien de dire comme M. le procureur général de 1852 : *le moment de la revanche*) est arrivé pour M. Cellérier avant que le gouvernement de la République ait pu connaître les documents que je viens de mettre sous vos yeux et dont, bien certainement, M. Cellérier lui-même ignore encore l'existence.

Par décret du 10 septembre dernier, M. Cellérier a été nommé procureur général près la cour d'appel de Bordeaux. Il occupe le siége d'où partait, il y a dix-neuf ans, contre lui, la proposition de lui arracher la fonction inamovible dont il était alors revêtu.

Mais je ne crois pas, monsieur le ministre, qu'il s'agisse en ce moment de récompenses ou de réparations personnelles, au profit des proscrits, quel que soit l'intérêt qu'ils inspirent : il s'agit, en signalant à l'histoire les actes des proscripteurs, d'éclairer nos concitoyens sur la manière dont ils entendaient le respect des lois. J'ai l'honneur de vous proposer d'accorder au présent rapport la publicité officielle.

Je suis, monsieur le ministre, votre respectueux et dévoué,

Le secrétaire général du ministère de la justice,
F. Hérold.

Paris, le 21 décembre 1870.

Approuvé :

Le membre du Gouvernement délégué au département de la justice,
Emmanuel Arago.

APPENDICE III

L'ÉMEUTE DU 22 JANVIER

I

Enlèvement des prisonniers de Mazas.

On vient de placarder sur les murs de Paris une affiche annonçant que la prison de Mazas a été *forcée* pendant la nuit. Le *Journal officiel* publiera certainement les pièces établissant la vérité sur le coup de main qui a délivré M. Flourens. En attendant, témoin oculaire et auriculaire de tout ce qui s'est passé, je vais essayer d'en rétablir la physionomie aussi exacte que possible, et aussi peu ornée qu'un simple procès-verbal.

La 3e compagnie du 6e bataillon, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, avait été convoquée à huit heures le 21 ; on nous envoya d'abord au palais de l'Industrie, d'où nous fûmes dirigés en deux détachements successifs, formant en tout 75 hommes, sur le poste de la prison de Mazas.

Nous y étions paisiblement installés lorsque vers minuit dix minutes un passant tout haletant vint prévenir la sentinelle qu'une colonne s'avançait vers la prison pour délivrer les prisonniers politiques transférés dernièrement à Mazas, comme signataires d'un appel aux armes sur papier rouge, qui fit quelque sensation le mois dernier.

Immédiatement notre capitaine, M. Baudoin de Salles, fit rentrer les sentinelles et voulut faire fermer la petite porte qui reste toujours ouverte, même la nuit.

Soit par curiosité, soit par un autre sentiment, le gardien insista pour laisser la porte ouverte. Au même instant, trois individus se présentent comme parlementaires au nom de la bande qui s'avançait. La porte se referme derrière eux, et nos trois individus somment le capitaine de délivrer les prisonniers. Celui-ci naturellement refuse, bien que, d'après les trois romanciers, le gouvernement se fût enfui au Mont-Valérien et que l'Hôtel de ville appartînt à l'insurrection.

Sur le refus du capitaine, les trois délégués demandèrent à se retirer, lui laissant la responsabilité de ce qui pouvait arriver. M. Baudoin s'opposa à leur départ jusqu'à ce que le directeur de la prison les fît demander.

La bande, que nous avons sue depuis être composée de cinq ou six cents individus environ, s'était amassée autour de la prison. A chaque instant la sonnette était violemment ébranlée, et des clameurs confuses, où l'on reconnaissait pourtant le nom des prisonniers, montaient jusqu'à nous, au delà des murs.

Le capitaine accompagna chez le directeur de Mazas (un nommé M. Baillet, installé depuis le 4 septembre) les trois soi-disant délégués, qui avaient déclaré se nommer Haran, Pierre Leroux et Marcollier (nous ne sommes pas très-sûr de ce dernier nom).

M. Baillet échangea une poignée de main avec l'un de ces messieurs, et l'on commença à parlementer.

— Nous représentons, disaient les délégués, les comités républicains en permanence pour le salut de la patrie ; nous venons réclamer la mise en liberté de nos prisonniers, et nous vous prévenons que si, dans cinq minutes, nous n'avons pas reçu satisfaction, les amis qui nous suivent forceront la prison.

Pour qui connaît Mazas, cette menace était absolument chimérique; pourtant elle sembla émouvoir M. Baillet.

Au lieu de requérir le peu de force armée dont il disposait, il témoigna le désir d'aller parler à la foule rassemblée et dont la rumeur grossissait d'instant en instant.

Les délégués se faisaient fort de garantir la prison de toute dévastation pourvu qu'on donnât strictement satisfaction à l'assemblée tumultueuse dont ils se disaient mandataires.

Si nous ne nous trompons, le devoir du directeur de Mazas était sim-

ple : il consistait à retenir provisoirement prisonniers ces parlementaires de fantaisie et à laisser crier la foule. La pluie qui commençait à tomber eût bientôt balayé le boulevard Mazas.

Par malheur, la conscience de M. Baillet, éclairée sans doute d'une manière différente, lui prescrivit une autre conduite, et il s'offrit à ramener les délégués à la porte, à condition qu'ils usassent de leur influence sur la foule pour que l'ordre ne fût pas troublé. Vainement le capitaine fit remarquer au greffier le danger d'une pareille condescendance ; le directeur n'en tint aucun compte, il descendit et fit ouvrir un des battants de la porte, tandis qu'il lui eût été facile de parler à la foule par le guichet.

La discussion, au surplus, ne fut pas longue : M Baillet dit qu'il était lui-même un homme du 4 septembre ; qu'il aimait lui aussi la République et la justice, mais qu'il ne fallait jamais avoir recours à la violence ; il s'engageait à délivrer les prisonniers le lendemain, si on lui apportait un mandat régulier.

— Non! non! tout de suite; il nous les faut tout de suite, répondait la foule. Flourens ! Flourens !

Les délégués firent entendre pour la forme quelques paroles de conciliation, mais la porte livra bientôt passage aux assaillants. A ce moment, un carreau de la loge du gardien fut brisé, et quelqu'un, nous ignorons qui, prit les clefs qui ouvrent à la fois la porte cochère et la première porte intérieure de la prison. Toute la compagnie en armes n'attendait que la réquisition de M. Baillet pour agir. Malheureusement il ne nous donna point le droit de résister. Au lieu de nous appeler à la défense de la loi, il se contenta de demander un reçu des prisonniers qu'il livrait.

Presque tous les assaillants étaient armés de chassepots chargés : ils établirent une garde qui tint leurs propres amis en respect, et le directeur désigna la cellule de M. Flourens. Celui-ci sortit bientôt avec un képi à sept galons, et une longue capote. Nous ne savons s'il portait ses bottes historiques, mais nous aimons à le croire. Après avoir été embrassé par un certain nombre de frères, tandis que les tambours battaient aux champs, Flourens dit à peu près :

« Citoyens, d'autres amis sont détenus ici avec moi : je ne m'en irai point sans eux. »

La foule acclama, et le directeur, de plus en plus obséquieux, ouvrit successivement les cellules de MM. Léo Melliet, Henri Bauër, docteur Pillot, Demay, et de deux autres prisonniers. Il poursuivit la politesse jusqu'à les éclairer dans l'escalier. A mesure qu'un prisonnier paraissait, le tambour battait; on criait : Vive la Commune ! et l'on s'embrassait. M. Melliet mit tant d'empressement à s'en aller qu'il fallut le porter à demi nu sur un banc du boulevard Mazas où il acheva de s'habiller. A une heure moins le quart, tout était fini.

Un cheval ! un cheval, pour le major Flourens ! crièrent quelques voix.

Puis les portes se refermèrent ; la foule se dispersa comme par enchantement, et plus silencieuse qu'on n'eût pu le supposer.

Et voilà comment la prison de Mazas a été non point *forcée*, mais *livrée et ouverte* par M. Baillet, qui a été renvoyé, non arrêté, hier matin, et qui a été immédiatement remplacé par M. Martin, comme directeur de Mazas.

FRANCIS MAGNARD.

(*Le Figaro.*)

II

Voici, d'après le *Journal des Débats*, le compte rendu du procès intenté au directeur de la prison de Mazas, à la suite de cette affaire.

1re DIVISION MILITAIRE

(4e Conseil de guerre)

M. J.-B. Baillet, ex-directeur de la prison de Mazas, était inculpé de s'être rendu complice de l'evasion des individus arrêtés pour l'affaire du 31 octobre.

Les débats qui se sont déroulés sans offrir un grand intérêt ont établi que la conduite de l'ex-directeur de Mazas pendant la soirée du 21 janvier avait été beaucoup plus imprudente que criminelle.

M. Baillet se trouvait couché, lorsque, vers minuit, le 21 janvier, un gardien le prévint que trois personnes demandaient avec instance à lui parler. Il descendit dans son cabinet, où bientôt se présentèrent, accompagnées du capitaine commandant la compagnie de la garde nationale de service ce jour-là à Mazas et d'un surveillant, trois personnes se disant déléguées du club républicain en permanence.

« Nous ne voulons pas de trouble ni de désordre dans la rue, dit l'un de ceux-ci ; nous désirons marcher contre les Prussiens, mais avec nos frères qui ont été arrêtés le 31 octobre et qui se trouvent détenus ici. Nous venons, au nom du club républicain, vous les réclamer : pouvez-vous nous les rendre ? »

Baillet répondit : « Marcher contre les Prussiens est très-louable ; mais avec les détenus politiques qui sont écroués, ce n'est pas possible, car ils sont ici en vertu d'un mandat de dépôt régulier, et ils ne peuvent être mis en liberté que sur un ordre émanant directement du général Trochu. Ce n'est pas d'ailleurs à une pareille heure qu'on a l'habitude de mettre un détenu en liberté. Ce que je puis faire, c'est d'informer le préfet de police de votre réclamation, et demain, si vous voulez revenir, je vous rendrai réponse. »

Les délégués déclarèrent s'appeler Harang, Marcollier et Pierre Leroux. Ce dernier se fit reconnaître comme franc-maçon, et dit au directeur qu'il était neveu de l'ancien représentant du peuple.

Pendant ce colloque, une foule, composée de cinq à six cents gardes nationaux qui avaient pu impunément traverser tout un quartier de la ville, tambour battant, non-seulement sans rencontrer de patrouilles, mais sans que cette promenade nocturne éveillât les soupçons d'une autorité quelconque, stationnait devant Mazas. Elle faisait entendre d'énergiques réclamations et menaçait d'escalader les murs.

Informé de ce qui se passait, M. Baillet engagea son greffier à essayer de sortir afin de se rendre à la préfecture. Dans l'espoir que quelques renforts arriveraient peut-être du dehors, il prolongeait son entretien avec les délégués. Il finit par inviter ceux-ci à calmer le rassemblement. En effet, les délégués parlementèrent à travers un guichet et expliquèrent ce qui leur avait été répondu. Mais la foule, impatiente d'obtenir les prisonniers politiques, s'apprêta à enfoncer la porte.

C'est alors que le directeur commit l'imprudence d'ouvrir une petite porte-guichet pour laisser partir les délégués et chercher à faire comprendre qu'il ne pouvait faire droit aux réclamations sans être muni d'un ordre régulier.

Immédiatement le directeur et ses surveillants se trouvèrent débordés. Une dizaine d'hommes armés s'emparèrent de M. Baillet, du greffier, qui déjà s'était faufilé en dehors pour aller à la préfecture, et de deux surveillants qu'ils gardèrent tous à vue.

Un instant après, menacé d'être poignardé, le directeur cédait aux injonctions violentes qu'on lui adressait, et donnait l'ordre d'ouvrir les cellules de MM. Gustave Flourens, Bauër, Dupas et quelques autres des inculpés arrêtés pour l'affaire du 31 octobre. A la sortie de ceux-ci, le tambour battit aux champs ; ils se placèrent au milieu de la foule et regagnèrent Belleville sans être le moins du monde inquiétés.

Ce qu'il y a d'étrange dans tout ceci, comme le faisaient remarquer avec raison le président du conseil, le commissaire du gouvernement et le défenseur, c'est que cette scène, qui a duré plus de deux heures, a pu se passer sans qu'aucun citoyen ait eu l'idée d'aller prévenir qui que ce soit.

Quant à la compagnie qui était de garde à Mazas, elle a observé pendant tout le temps un rôle purement passif, et n'a pas cru devoir agir spontanément.

Le capitaine s'était borné à faire rentrer au poste le factionnaire posté à l'extérieur, et n'a pas même songé à placer ses hommes en position derrière les grilles de la prison, afin d'effrayer la foule par une attitude énergique, du moins en apparence.

Le conseil, après avoir entendu les conclusions de M. Happich, capi-

taine de gendarmerie, commissaire du gouvernement, et la plaidoirie de Me Dupont de Bussac, avocat du prévenu, a acquitté M. Baillet, à la minorité de faveur de trois voix contre quatre.

III

LE COMBAT DE L'HOTEL DE VILLE

A une heure et demie, la place de l'Hôtel de ville était à peu près vide, quoique le rendez-vous que s'étaient donné hier soir les émeutiers dans divers clubs fût indiqué pour midi. Il était d'autant plus facile de discerner un petit groupe d'agitateurs qui allaient et venaient, les uns sans armes, les autres avec des fusils ; ils essayaient d'exciter un public clairsemé, en demandant le « renvoi de Trochu » ou la Commune, etc.; mais comme ils étaient à peu près entre eux et qu'il n'y avait pas de « peuple » à qui ils pussent s'adresser, la démonstration paraissait avorter misérablement.

De temps en temps, à travers les vitres, on apercevait des gardes mobiles qui allaient et venaient dans la salle Henri IV, dont les fenêtres donnent sur la grande place. Aussitôt le petit groupe dont nous parlons s'avançait en gesticulant et en désignant les mobiles du doigt, en disant : « Voilà les Bretons qui *ont* tiré ou qui *vont* tirer sur le peuple. »

Cependant, pas un coup de fusil n'avait été tiré jusqu'à ce moment, et les portes de l'Hôtel de ville restaient hermétiquement closes. Deux officiers de mobiles, accompagnés d'un officier de la garde nationale, se tenaient derrière la grille.

Toujours le même petit groupe se dirigeait de temps à autre vers ces officiers et essayait d'engager avec eux des discussions, demandant « du pain » ou le « renvoi de Trochu, » ou se plaignant des « Bretons qui menaçaient le peuple. »

A une ou deux reprises, des hommes tentèrent d'escalader la grille et de monter sur les réverbères.

Sur ces entrefaites, les groupes de curieux attirés par les évolutions de ces hommes étaient naturellement devenus plus nombreux, quoiqu'ils fussent encore bien disséminés. Comme d'habitude, les femmes et les enfants y étaient presque en majorité et paraissaient s'amuser plutôt que s'effrayer des promenades quelque peu ridicules des émeutiers.

Il était deux heures. Une trentaine de gardes nationaux débouchèrent sur la place ; ils venaient des quais, ils appartenaient à des bataillons différents, tenaient des fusils et criaient : « Vive la Commune ! » Les fusils étaient la crosse en l'air; mais quelques-uns de ceux qui les portaient disaient volontiers qu'ils étaient chargés ; que dans une demi-heure « il y aurait du nouveau là-haut. »

Quelques citoyens, voyant que l'affaire prenait une tournure plus sé-

rieuse, essayèrent alors d'intervenir; et comme les tapageurs réclamaient, outre la Commune, la « démission de Trochu, » on leur disait que le général Vinoy avait pris le commandement en chef.

Cette nouvelle paraissait généralement ignorée de la foule, qui ne semblait pas non plus savoir que les vivres tirent à leur fin. Les émeutiers un peu déconcertés répondaient « que ce n'était pas affiché, » et que d'ailleurs « Vinoy ne valait pas mieux que Trochu. » Quand on leur demandait alors ce qu'ils voulaient, ils répondaient : « La sortie ! » — Quelqu'un dit qu'on préparait, en effet, une sortie. — « C'est cela, répondirent-ils, encore une sortie pour faire massacrer le peuple ! » Il y en avait qui demandaient aussi « le feu grégeois et les engins. »

Cependant, malgré toutes ces excitatio s, la foule de curieux ne s'émouvait nullement, les agitateurs n'arrivaient à aucun résultat. Quelques cris de : « A bas la Commune ! » se firent même entendre. La petite troupe se dirigea alors vers la rue de Rivoli, en disant « qu'elle allait chez Trochu, » mais elle se retira, croyons-nous, dans les rues latérales.

A ce moment, l'affaire paraissait entièrement terminée, la place de l'Hôtel de ville commençait à se vider; il n'y avait pas eu le moindre déploiement de force armée, pas un soldat ne s'était montré.

Tout à coup, vers trois heures, une troupe de gardes nationaux en armes arrive par la rue de Rivoli, venant du côté de la Bastille; on les évalue à 2 ou 300.

Ils marchaient en ordre, la baïonnette au bout du fusil, le fusil sur l'épaule, et les tambours battant la charge comme s'ils allaient à l'ennemi. A peine étaient-ils arrivés au coin de la rue de Rivoli et de la place, qu'un mouvement se fit dans le public, puis une décharge de coups de fusil suivie d'un sauve qui peut général. Il nous a été impossible, dans la bagarre, de voir nous-même d'où sont partis les coups de feu ; mais plusieurs indices semblent prouver que c'est ce groupe de gardes nationaux qui, à peine arrivé au coin de la place, s'est mis à tirer.

Tout d'abord les balles volèrent droit dans la rue de Rivoli, dans la ligne même de la troupe d'émeutiers, à telle enseigne que l'on se réfugia de toutes parts dans les boutiques et dans les maisons. Ensuite, les fenêtres de l'Hôtel de ville étaient fermées, ce qui montre que les mobiles n'ont pu tirer les premiers. Aussi les émeutiers, pour soutenir que les mobiles avaient commencé le feu, prétendaient-ils que ceux-ci avaient tiré par les caves; ce fait est parfaitement faux. Quoi qu'il en soit, immédiatement après les premiers coups de feu, les fenêtres ou les portes s'ouvrirent, et les mobiles firent une décharge. En même temps, des détonations partaient des maisons faisant face à l'Hôtel de ville. En un clin d'œil la place fut jonchée de personnes étendues à terre.

Heureusement, un assez grand nombre se relevèrent aussitôt, couvertes de boue, mais n'ayant aucun mal. On put s'apercevoir de même que quelques-uns des hommes à terre n'étaient autres que des insurgés couchés

derrière les réverbères en tirailleurs, et faisant ainsi le coup de feu contre l'Hôtel de ville. Mais on dut aussi bientôt constater avec douleur qu'il y avait des victimes trop nombreuses; on parle de vingt à vingt-cinq personnes atteintes, dont six ou sept tuées. Dans la rue de Rivoli, près de nous, un homme a été frappé au bras.

Après la décharge, les émeutiers s'enfuirent par les rues latérales, notamment du côté des rues Saint-Denis et Saint-Martin; là, tout en fuyant, ils s'embusquaient encore derrière des charrettes, se retournant et tiraillant contre les fenêtres du palais municipal. On nous assure enfin, mais nous ne l'avons point vu, que quelques-uns d'entre eux se sont retirés dans le square de la tour Saint-Jacques et dans la tour elle-même, et que d'autres ont essayé de faire une barricade en un point qu'on n'a pu nous indiquer.

Bientôt le rappel battit dans les quartiers avoisinant l'Hôtel de ville et ensuite dans d'autres quartiers. La garde nationale accourut pour soutenir l'ordre avec un entrain remarquable. La cavalerie, les gendarmes à pied et à cheval, se massèrent rapidement sur la place de l'Hôtel de ville, où arrivèrent le général Vinoy et le général Clément Thomas, accueillis par les cris énergiques de « Vive l'ordre ! »

Vers quatre heures, plusieurs brigades venaient prendre position sur les quais, rue de Rivoli et place de l'Hôtel de ville.

Pendant toute la soirée, de nombreux détachements de troupes sont restés massés dans les environs de la place de l'Hôtel de ville. Des batteries d'artillerie stationnaient sur les quais; quelques-unes étaient campées quai des Grands-Augustins et sur le pont Neuf, du côté de la rue Dauphine.

Les mesures les plus sévères ont été prises pour préserver la préfecture de toute tentative de la part des émeutiers.

Ce soir, l'ordre le plus grand règne dans Paris. Partout on exprime la plus vive indignation contre les hommes qui ont résolu et annoncé dès hier qu'ils allaient ajouter les horreurs de la guerre civile à celles de la guerre étrangère, et qui ont tenté froidement de mettre aujourd'hui à exécution leur projet criminel au milieu d'un bombardement dont l'intensité, par une singulière coïncidence, était plus grande que d'habitude.

Pour rapporter exactement les propos qu'on tenait dans les groupes sur les boulevards et sur les voies publiques, nous devons dire que généralement l'on demandait à haute voix le renvoi des coupables devant les conseils de guerre; on exprimait l'espoir que le gouvernement ne ménagerait pas les chefs, les meneurs influents, sévissant seulement contre des malheureux égarés et perdus par les mensonges et les déclamations des agitateurs de profession, auxquels la France a le droit d'imputer une partie de ses malheurs.

(Journal des Débats.)

APPENDICE IV

PROCLAMATION DE L'EMPIRE D'ALLEMAGNE A VERSAILLES

La journée mémorable et historique d'hier, 22 janvier 1871, a rejeté à l'arrière-plan, pour un moment, les événements militaires qui nous absorbent. Dès le matin, toutes les rues qui conduisent au château, et particulièrement l'avenue de Paris, où se trouve la résidence du roi, présentait l'aspect d'une animation militaire des plus variées, qui, de minute en minute, devenait plus considérable. A dix heures, les autorités civiles et militaires, les officiers de la garnison de Versailles et des troupes cantonnées devant Paris s'étaient réunis dans la grande galerie des glaces du château de Louis XIV. Le 7e régiment des grenadiers de la garde royale formait la garde d'honneur dans la première cour du château tandis qu'une garde, composée de toutes les troupes d'infanterie chargées du service des états-majors, se trouvait dans le vestibule. Vers midi, la galerie des glaces était tellement comble qu'il était difficile de s'y procurer une place.

Dans l'assemblée, qui comptait 2,800 membres, se trouvaient, outre les nombreux officiers, entre autres personnes, MM. Delbrück et von Schleinitz, ministres, les grands maréchaux de la cour, le personnel de la chancellerie fédérale, l'état-major général (M. von Roon, ministre de la guerre, absent à cause de maladie), M. von Fabrice, gouverneur général, le commandant von Voigts-Rhetz, le personnel de l'administration des postes de campagne et la section télégraphique. La galerie elle-même, avec sés anciens souvenirs, présentait un coup d'œil splendide. A son extrémité, on avait dressé un autel où des chœurs, composés de la musique des 7e et 59e régiments, s'étaient placés. A droite, on avait réservé le côté des officiers, pendant qu'à gauche les soldats décorés de la croix de fer avaient pris place. Près de l'autel, on avait posé un trône pour le roi et des places pour les princes. Les drapeaux des différents régiments de la 5e division de cavalerie, exposés dans le fond, donnaient à l'ensemble un aspect magique. Le drapeau du 7e régiment, percé de balles à Wissembourg, et qui était joint aux autres pavillons, faisait surtout une très-vive impression. Conformément à l'exactitude militaire, au coup de midi, le roi parut en grand uniforme de général et orné du ruban de l'Aigle noir.

Les musiques placées dans la première cour saluèrent l'entrée du roi de trois salves, tandis que les troupes mises en espalier des deux côtés faisaient retentir des hourras sans fin. A midi, le roi, suivi du prince

royal, du prince Charles, du prince Adalbert de Prusse, du prince Otto de Bavière (frère du roi de Bavière, arrivé à Versailles pour assister à cette solennité), du prince Luitpol de Bavière, des grands-ducs de Bade, de Weimar et d'Oldenbourg, des ducs de Cobourg, de Meiningen et d'Altenbourg, des princes Guillaume et Eugène de Wurtemberg, du prince héritier de Hohenzollern et du duc d'Augustenbourg, traversa la moitié de la galerie et se rendit sur le trône qui lui avait été réservé auprès de l'autel. Pendant ce temps, un détachement de Bavarois et un autre de Prussiens s'étaient groupés des deux côtés dans le fond, tandis que le chancelier fédéral, comte de Bismark, avait été prendre place à droite du roi, et le général de Moltke à gauche. Ensuite, le beau-frère du ministre de la guerre, le pasteur Regge, prédicateur de la garnison, assisté de deux autres prédicateurs et décoré de la croix de fer, gravit les marches de la chaire. Un service divin eut lieu d'abord, dans lequel les soldats du 5e corps et plusieurs choristes chantèrent, produisant l'impression la plus profonde. Ensuite le prédicateur Regge prononça une allocution où, entre autres choses, il fit ressortir que c'était dans ces murs, dans ce château de Louis XIV, qu'on avait conçu le plan d'avilir l'Allemagne.

« Le moment actuel, a ajouté l'orateur, nous donne la garantie que ces temps sont passés pour l'Allemagne, et que sous la puissante égide des Hohenzollern, qui ont toujours pris les armes pour le bonheur de l'Allemagne, non pour des intérêts dynastiques, il se lèvera une Allemagne grande et puissante. »

Après cette allocution, le roi ayant donné l'ordre de se faire accompagner du 1er régiment de la garde, fit quelques pas en avant, et, en quelques mots prononcés d'une voix forte, il se déclara prêt à accepter la couronne d'empereur d'Allemagne et pria le chancelier fédéral de donner lecture de la proclamation adressée à cet égard au peuple allemand. Le comte de Bismark, en grand uniforme et décoré de l'Aigle noir, a lu alors le document dont la *Gazette nationale* publia le texte le lendemain. Le moment le plus émouvant de cette impérissable solennité était arrivé.

Le grand-duc de Bade, immédiatement après la lecture de la proclation, s'écria : « Vive Sa Majesté l'empereur d'Allemagne ! » La salle entière fut électrisée. L'enthousiasme éclata de tous côtés et ne put se calmer. Un hourra éclatant suivit cette manifestation. Il fut si puissant qu'on aurait dit que la statue de Louis XIV, placée dans la cour, en était émerveillée. Ensuite le roi releva le prince royal, qui avait baissé un genou, le pressa dans ses bras et l'embrassa sur les joues, ainsi que les autres membres de la famille royale. Les choristes de la chapelle royale entonnèrent un chant de guerre prussien, mais, sur un signe du roi, cette partie du programme ne fut pas mise à exécution, afin de ne pas donner à cette solennité un caractère purement prussien. Ensuite l'empereur d'Allemagne tint sa cour. Il s'entretint avec les personnes décorées de la croix de fer de

1re classe, et exprima sa vive satisfaction et sa profonde émotion de l'accueil qui lui avait été fait. Il causa aussi avec des soldats. A une heure et demie, la fête était terminée. Au dehors, les troupes qui avaient reçu le roi Guillaume avec musique, firent entendre un vivat en l'honneur de l'empereur d'Allemagne.

La population de Versailles s'est abstenue d'assister à cette solennité. On remarque parmi les avancements qui ont eu lieu à l'occasion de cette fête allemande, que M. de Bismark, chancelier fédéral et major général, a été nommé lieutenant général.

(*Gazette nationale de Berlin*, du 23 janvier 1871.)

APPENDICE V

BATAILLE DE BUZENVAL

Voici le récit de cette bataille publié dans la *Gazette universelle de l'Allemagne du nord* du 28 janvier 1871 :

Trois mois viennent de s'écouler depuis que la garnison de Paris a fait une sortie contre notre ligne d'investissement du côté ouest.

Le 21 octobre, l'attaque principale avait été dirigée contre Bougival et la Malmaison. Cette fois, l'ennemi a choisi pour objectif de son attaque les positions prussiennes du sud-ouest.

La ligne qu'il cherchait à rompre s'étendait depuis les hauteurs du village de Garches, vers la vallée, jusqu'à l'endroit de la Seine où le parc de Saint-Cloud et les maisons qui l'avoisinent aboutissent au fleuve.

Ce sont les positions occupées essentiellement par le 5e corps prussien.

Les masses d'infanterie que l'ennemi a développées le 19 janvier, de grand matin, en avant du mont Valérien, étaient plus considérables que celles qu'il avait coutume d'employer jusqu'alors dans ses combats, excepté dans les affaires de Villiers, Champigny et Brie. Les forces qu'il a mises en avant sont estimées à deux ou trois divisions. Contre la dixième division du cinquième corps seule il avait mené au feu, jusqu'à midi, 28 bataillons. En vue du grand projet qu'on avait formé, l'armée de sortie avait été composée de toutes les parties des troupes de la garnison de Paris, comme on a pu le savoir à la vue des prisonniers amenés ici.

Par les attaques que les Français avaient exécutées, quelques nuits auparavant, contre Clamart et Meudon, et qui ont été considérées par les journaux parisiens comme des reconnaissances sur une plus grande échelle,

le gouvernement de Paris avait voulu faire supposer que l'attaque qu'on attendait serait dirigée aussi du même côté. Cependant, l'insuccès complet de ces mouvements partiels rendait cette hypothèse invraisemblable.

Le terrain que l'adversaire prit cette fois pour objectif était choisi de telle sorte que la ligne d'attaque ennemie ne se rapprochait des batteries allemandes qu'en un seul point, au parc de Saint-Cloud, ce qui empêchait notre artillerie de prendre part au combat.

La répartition des forces de l'ennemi, à son attaque avant huit heures du matin, montrait clairement qu'il avait principalement deux points en vue.

L'un était l'ouvrage en terre de Montretout, situé près de Saint-Cloud, et désigné par les Français sous le nom de *redoute de Montretout :* c'est un rempart projeté sur un terrain montueux qui n'a jamais été considéré par nous comme un ouvrage réel de défense dans l'enchaînement de nos positions, car sa situation par rapport au mont Valérien, qui domine tout le terrain, est telle qu'elle ne permet pas d'y établir un retranchement régulier. Le commandant de nos avant-postes de Ville-d'Avray s'était contenté pour cette raison, pendant le temps du siége, de faire occuper ce point par de petits détachements composés surtout de chasseurs, et destinés à l'observation et au service des grand'gardes. Le second point d'attaque des Français était Garches et les collines qui s'étendent sur les flancs de ce village. Il suffit d'indiquer la direction de l'attaque offensive pour désigner le but de la sortie.

Si les Français avaient réussi à prendre Garches et à avancer de là sur Vaucresson, ils auraient pu prendre leur direction sur la route de Versailles et de Saint-Germain ; et une poussée en avant sur la redoute de Montretout, à travers le parc de Saint-Cloud, leur aurait ouvert un second chemin pour Versailles. C'est contre ce centre, qui est le siége des quartiers généraux, que la sortie a été dirigée, comme les officiers et les soldats prisonniers l'ont avoué, en ajoutant qu'on leur avait dit à Paris qu'ils établiraient le soir leur camp à Versailles.

Le combat lui-même a eu lieu de la manière suivante : les Français, malgré les précautions qu'ils avaient prises, ont trouvé dans le village de Garches une résistance qu'ils n'ont pas pu vaincre. Ils réussirent, par contre, à s'emparer des hauteurs qui, comme ligne extrême des avant-postes, n'étaient occupées que par des vedettes. Ils prirent également la redoute de Montretout où, au moment de leur arrivée, il n'y avait qu'un faible détachement; la petite troupe d'infanterie prussienne (60 hommes environ) eut pourtant la bravoure de se frayer un chemin en combattant.

Le bataillon de fusiliers du régiment de grenadiers royaux s'est mis en marche, dans le cours de la matinée, contre les hauteurs de Garches. Son attaque ne réussit pas immédiatement; un bataillon du même régiment et un bataillon du 59e furent donc envoyés pour l'appuyer. Ces derniers atta-

quèrent l'ennemi à une heure et demie et le repoussèrent avant la tombée de la nuit.

Les chasseurs réoccupèrent alors les points d'avant-postes qu'ils avaient occupés avant. Des patrouilles fouillaient encore, le soir, le terrain autour de Garches et revinrent avec le rapport que, de ce côté, l'ennemi s'était retiré.

Les Français gardaient encore la redoute de Montretout au moyen d'une nombreuse artillerie de campagne en position sur la route de Rueil; mais à onze heures du soir, les 47e, 58e et 82e, du 11e corps, furent lancés sur la redoute qui, après un vif combat, fut également abandonnée par l'ennemi.

On avait remarqué dès le soir que les troupes d'attaque françaises étaient restées devant la ville entre l'enceinte et les forts et se préparaient à bivouaquer et à faire la soupe. Cela fit admettre la possibilité d'une nouvelle attaque pour le 20. De ce côté-ci tout fut préparé pour la défense. Dès midi du 19, de l'infanterie du premier corps bavarois, en force d'environ une brigade, fut dirigée sur Versailles. Elle campa sur l'avenue de Paris et la place d'armes; elle pouvait regagner son quartier entre cinq et six heures de l'après-midi, lorsqu'on sut que l'ennemi avait été repoussé de Garches; elle passa cependant la nuit à Versailles. Une partie de la landwehr de la garde avait aussi reçu l'ordre de se rendre dans les quartiers généraux. Mais le lendemain matin les Français commencèrent leur retraite vers Paris.

Le 20 eut encore lieu un épisode qui pouvait facilement avoir pour l'adversaire une fin sanglante. Simultanément avec l'occupation de Montretout de petits détachements français avaient pénétré dans des villas isolées entre Montretout et Saint-Cloud, à l'extrême ouest de cette ville. On ne les avait pas remarqués le soir même du 19; ils passèrent donc la nuit sur ces postes avancés. Eux aussi croyaient que l'attaque serait reprise le 20. Quand il fut jour, ces détachements isolés ne pouvaient pas rester inaperçus de nos avant-postes. On avait vu les officiers français faisant des signes vers le mont Valérien pour se faire envoyer des renforts. Par un mouvement habile, le 58e et les chasseurs du 5e corps prirent de flanc ceux qui étaient restés à Saint-Cloud, et 340 hommes environ se rendirent. Ils élevèrent d'abord la singulière prétention qu'on ne devait pas les traiter comme prisonniers de guerre, qu'on pouvait les reconduire à Versailles, mais pour les mettre ensuite en liberté.

On leur répondit que leur exigence ne saurait être satisfaite, qu'ils avaient immédiatement à se rendre, les quelques maisons dans lesquelles ils se trouvaient seraient rasées jusqu'au sol par l'artillerie prussienne. Là-dessus ils se contentèrent de la permission pour les officiers de porter leurs épées jusqu'aux portes de Versailles, où ils devaient les rendre. 329 prisonniers non blessés, avec 18 officiers, tombèrent ainsi entre nos mains. La veille, 3 officiers et 54 hommes avaient déjà été amenés à

Versailles; parmi ces derniers prisonniers, il y avait un capitaine de zouaves et un capitaine de francs-tireurs.

Quant aux pertes, on pouvait se convaincre que les Français avaient laissé 500 morts ou blessés sur le seul espace entre Saint-Cloud et la Malmaison. A Montretout, leurs pertes sont également considérables. Ils se sont montrés tellement négligents pour relever leurs blessés qu'aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi, les brancardiers prussiens en ont encore trouvé beaucoup et les ont portés dans les hôpitaux de Versailles.

Les pertes, de notre côté, sont de 600 hommes et environ 35 officiers. Parmi les officiers tués se trouve le conseiller d'ambassade lieutenant de Gersdorff, qui s'était engagé dans le régiment de grenadiers royaux. Son cadavre a été, sur l'intervention de M. de Bismark, transporté ce soir à Versailles par l'intermédiaire du conseiller d'ambassade de Keudell.

On a appris par les prisonniers que le Gouvernement avait fait de grands efforts pour préparer cette sortie. Des régiments de zouaves avaient été amenés du nord de Paris et avaient occupé leurs positions à deux heures du matin. Chaque division était renforcée par de la garde nationale mobilisée; c'est pourquoi, parmi les prisonniers, se trouve aussi un certain nombre de gardes nationaux.

Sa Majesté impériale-royale s'est rendue, pendant le combat du 19, avec le général de Moltke et plusieurs officiers de sa suite, sur l'aqueduc de Marly. Son Altesse impériale le prince héritier était aussi sur le point de s'y rendre, lorsque se développa le combat principal de Garches. Cela porta le prince à prendre place plus en avant, auprès d'une batterie installée au-dessus de Vaucresson, sur laquelle l'ennemi envoyait de nombreux obus.

Aujourd'hui, le prince impérial s'est arrêté au parc de Saint-Cloud, où les détachements de santé étaient en activité. L'empereur et les princes dînèrent chez son Altesse royale le prince Charles.

Un aide de camp du général Trochu a demandé aujourd'hui, à midi, une suspension des hostilités de deux jours. La demande, n'ayant pas été présentée par écrit, n'a pas été acceptée en principe sous forme d'armistice pour la ligne de Saint-Cloud à Garches, mais une suspension d'armes fut admise pour permettre l'inhumation des morts.

Au récit du 18 janvier, il faut encore ajouter ce détail, qu'à côté des 56 drapeaux déjà nommés, on peut cette fois placer, dans la salle du festin, un étendard du 5e régiment de la division de cavalerie.

Le numéro du même journal, du 29 janvier 1871, complète le récit qui précède par les détails suivants :

Le point principal du combat du 19 janvier était, comme on le voit encore mieux maintenant, les hauteurs de Garches. La 9e division du 5e corps (général von Kirchbach), commandée par le général von San-

drart, avait reçu l'ordre, dès neuf heures et demie du matin, de se porter de Versailles à Jordes et d'y rester provisoirement en réserve. Le bataillon de fusiliers du régiment de grenadiers royaux et deux bataillons du régiment nº 47 arrivèrent donc avant midi sur le plateau de Jordes.

Près du village de Chesnay, à deux kilomètres et quart au nord-est de Versailles, se détache une rue qui conduit, par Vaucresson, le long de l'hospice de Brézin, jusque vers le parc de Saint-Cloud, avec lequel elle communique au moyen d'une porte, la porte Jaune.

En avant de cette rue, et vers le Mont-Valérien, se trouve Garches, distant de 4 kilomètres à peine de ce fort. A droite de Garches, dans la direction de Saint-Cloud, se trouve la redoute de Montretout; au nord, sur le château de Buzenval, propriété du prince Murat, s'étendent les hauteurs de Garches, dans la direction de la Malmaison. Au delà de Garches se trouve la Bergerie, château incendié pendant le siége. Il était défendu par un bataillon du 57e régiment.

Les Français avaient pénétré jusque dans le parc, et comme ils avançaient en colonnes et en forces supérieures, ledit bataillon, qui devait opposer résistance conjointement avec une compagnie de chasseurs, avait une tâche difficile. Mais heureusement l'ennemi ne vint pas jusqu'au château et se retira de ce côté-ci dans l'après-midi, avec des pertes considérables.

Pendant ces entrefaites, les troupes en réserve reçurent à 2 heures l'ordre de faire avancer deux bataillons à l'assaut de Garches, que l'ennemi pressait de toute force. Le bataillon de fusiliers du régiment des grenadiers royaux, conduit par le commandant de régiment colonel de Kœlken, avança aussitôt vers la chaîne de collines, suivi de deux compagnies du 59e régiment et de la 2e compagnie du 5e bataillon de chasseurs silésiens. Déjà, au pied des collines où les Français étaient bien à couvert, derrière la lisière, commença un vif combat de tirailleurs. Malgré cela, les troupes avançaient, sous un feu qui égalait en violence celui de Wissembourg et de Wœrth. L'ennemi déboucha de Rueil avec de nouveaux bataillons. Pour appuyer alors l'attaque des troupes prussiennes, on fit avancer un second bataillon du régiment de grenadiers royaux, et on envoya le bataillon de fusiliers du 47e régiment sur le flanc de l'ennemi afin d'attaquer les hauteurs du côté de la Bergerie.

Il n'a fallu employer pour cela que deux compagnies du bataillon; deux autres restèrent en réserve près du château de la Bergerie, pour le cas où l'ennemi s'avancerait encore une fois sur ce point, ce qui n'eut pas lieu.

Sur les hauteurs même de Garches, l'ennemi reculait à la tombée de la nuit, lorsque les obus des batteries placées de ce côté des hauteurs tombèrent dans les rangs au delà de la crête de la colline.

Ces mêmes batteries joignirent, à la nuit avancée, leur activité avec celle de l'infanterie pour chasser l'ennemi de la redoute de Montretout. Ici, le combat était moins vif.

Pendant que le combat d'infanterie se livrait autour des hauteurs de

Garches, le Mont-Valérien entretenait un feu de canons d'une violence extrême contre les batteries allemandes.

La position la plus exposée était celle de la batterie légère de campagne du cinquième corps, qui était installée sur le chemin de Saint-Cloud, à droite de l'hospice Brézin. C'est près de cette batterie que s'est arrêté le prince royal, au moment où le combat de Garches était le plus violent. Plusieurs obus sont tombés des deux côtés de la batterie, et comme l'infanterie ennemie de la redoute de Montretout était devenue attentive sur ce point, et cherchait à démonter la batterie, des balles de chassepots atteignaient aussi bientôt cette dangereuse position.

APPENDICE VI

LE PREMIER ANNIVERSAIRE

DE LA BATAILLE DE BUZENVAL

Nous extrayons du journal le *Courrier de France*, du 20 janvier 1872, le remarquable article suivant :

On ne saurait laisser passer le 19 janvier sans rappeler ce qu'a été cette journée, il y a un an. Non pas que l'on puisse équitablement prétendre à en faire une journée exceptionnelle dans le premier siége de Paris. Les batailles de Champigny ont été ici même le sujet d'études assez émues pour qu'on ne puisse nous accuser de parti pris et de partiales préférences.

Quelque uniforme qu'ils aient porté, dans quelque corps qu'ils aient servi, tous ceux qui ont combattu, qui sont morts pour le pays, ont droit à de semblables hommages.

Il n'en avait pas été partout ainsi jusqu'à ce jour. L'insurrection du 18 mars a effacé pour beaucoup le souvenir des glorieux efforts du premier siége, et la grande majorité des combattants de la Commune, ayant porté l'uniforme de la garde nationale, l'ont compromis au point de faire oublier que cet uniforme avait figuré avec honneur dans plusieurs combats livrés sous Paris contre les Prussiens, et avec gloire, le 19 janvier, à la bataille de Buzenval.

Les préventions étaient devenues si passionnées qu'on avait injustement confondu dans la même réprobation le parti du désordre, toujours en minorité durant le premier siége, et cette foule de bataillons dévoués à

l'ordre et au pays qui ont sauvé, le 31 octobre, le gouvernement du piége où il s'était si ridiculement laissé choir.

L'opinion publique, en province surtout, était d'autant plus autorisée à porter un aussi inique jugement que, du haut de la tribune, devant l'Assemblée nationale, le général Trochu, durant deux séances, avait osé, sous le prétexte de justifier son incapacité, méconnaître les services de ce nombreux parti qui n'a cessé de le soutenir, de le défendre, même lorsque l'impéritie du commandement commençait à être évidente, et avait prononcé ce discours personnel, injuste, passionné, dans lequel ses collègues eux-mêmes étaient sacrifiés et dont le souvenir nous fait encore aujourd'hui bouillir d'indignation et de colère.

Mais, en attendant que l'histoire impartiale et froide prononce, la justice commence à se faire. Le temps n'est plus où, en pleine Assemblée, un député avait l'audace de vouloir enlever à la garde nationale le mérite d'avoir délivré le gouvernement dans la soirée du 31 octobre.

Cette prétention, singulière surtout en présence du député Langlois, un des commandants des bataillons libérateurs, cette prétention ne saurait être soutenue. L'*Univers* lui-même disait naguère : « Personne ne niera la générosité et l'énergie, en ce jour, du peuple parisien. C'est lui, en effet, tout entier, mû par le sentiment du danger public, en présence des hontes où s'abîmait la patrie, qui est venu au secours du gouvernement. »

L'attitude de la garde nationale de l'ordre, dans la journée du 18 mars, a ses causes qui expliquent sa conduite et qui, indiquées déjà avec équité par M. Yriarte, dans son beau livre consacré aux préliminaires du 18 mars, seront complétement données un jour

Mais quelle qu'ait été cette attitude, elle ne saurait effacer, par une sorte d'influence rétroactive, les glorieux souvenirs du 19 janvier.

Ce jour-là, de tous les points de Paris, sont accourus ces nombreux bataillons composés en très-grande partie de volontaires, comprenant, en nombre élevé, des pères de famille, des vieillards même, tels que Coriolis. La plupart, par suite d'ordres mal donnés et d'une direction supérieure confuse, ont marché la veille durant plusieurs heures avant d'atteindre leurs cantonnements. Quelques-uns, manquant de vivres, après cette journée de marche, se sont couchés sans avoir mangé. Mais à peine endormis, l'ordre du départ est venu, et ils se sont dressés, fiers, heureux de pouvoir enfin être utiles après avoir été si longtemps délaissés par méfiance. Et, loin de se plaindre, ils demandaient naïvement : « Cette fois, est-ce la grande sortie ? »

Puis ils se mettent en marche vers une heure environ, et, quand ils arrivent au lieu du combat, harassés par une nouvelle marche de huit heures, pliant sous le poids de leur sac rempli, ils reprennent des forces à la vue, nouvelle pour beaucoup d'entre eux, d'un champ de bataille.

Et les soldats de profession, au milieu desquels ils passent, les considèrent d'un air moins dédaigneux, voyant combien ils sont allègres et

résolus. Les gardes nationaux s'avancent, et, rencontrant des murs crénelés, qu'on ne peut abattre faute d'un canon, ils se précipitent à la baïonnette. Un feu terrible les accueille. Ils se maintiennent et demeurent cinq heures dans ce bois fameux où plongent des feux convergents. On leur a dit d'y rester ; ils y restent malgré l'inutilité manifeste de l'entreprise, malgré les vides nombreux qui se font dans les rangs.

Et, lorsque le soir, la retraite sonnant, les débris de ces bataillons valeureux traversent de nouveau les rangs de l'armée, les soldats se découvrent, et, plus justes que leurs chefs : « Vive la garde nationale ! » s'écrient-ils.

Eux, honorés de cet hommage, mais modestes comme on l'est après une défaite imméritée, ils s'éloignent, songeant à ceux qui ne sont plus, à ceux qu'ils ont laissés dans le bois fatal, se demandant déjà ce qu'il faudra répondre à toutes ces veuves, à ces orphelins, qui vont accourir au-devant de leurs bataillons.

Rentrée lugubre, hélas! et dont le souvenir ne s'oubliera jamais, pendant laquelle on essayait d'échapper aux questions pressantes d'une veuve, de se dérober aux regards inquiets d'un orphelin !

Parlerons-nous des noms illustres qui ont fait, ce jour-là, un vide dans les lettres et dans les arts? Non, car ces favorisés par la nature, ces hommes grands par l'esprit, ont tenu alors à être avant tout les défenseurs de la patrie envahie. Ils se sont mis sur le même rang que l'obscur ouvrier et se sont confondus avec lui.

Gardons-nous bien de les séparer! Ils ont combattu, ils sont morts ensemble. Ne les distinguons pas par des hommages différents. Laissons-les réunis dans leur gloire égale, comme ils ont été rapprochés par le combat et réunis par la mort!

MARIUS TOPIN.

APPENDICE VII

LA RÉSISTANCE DE PARIS

(FIN DE DÉCEMBRE)

On lit dans le *Times* du 23 décembre 1870 :

Depuis plus de trois mois, Paris a été complétement investi, et plusieurs semaines se sont écoulées depuis que les prédictions sinistres du comte de Bismark, relativement aux horreurs de la famine qui suivrait la capitulation, ont douloureusement impressionné l'Europe entière. Malgré tout,

les Parisiens restent fermes, et la tranquillité et l'ordre n'ont pas été troublés ; les symptômes d'une diminution dans les vivres ne manquent pas, comme par exemple la désertion de soldats qui prétendent être affamés, le grand empressement à s'emparer des chevaux tués, et enfin la nécessité dans laquelle on se trouve de moudre du blé journellement à cause de la diminution du stock de farine. D'un autre côté, nous apprenons de Berlin, par le prince de Witgenstein, que la ville de Paris a du vin, du sel, de la viande et du pain pour deux mois encore. Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que la population se soumet à de grandes privations, et prévoit des privations plus grandes encore, avec une résignation et un courage que rien ne saurait abattre. C'est là un fait qui n'a pas été suffisamment apprécié chez nous, et probablement pas même en France, mais auquel l'histoire ne manquera pas de rendre justice, quel que soit le résultat définitif du siége.

Rappelons-nous que cette population, qui supporte les souffrances d'un siége prolongé avec beaucoup d'héroïsme, a depuis longtemps la réputation d'être la plus turbulente et la plus féroce de l'Europe, tandis que les habitués des salons parisiens, de la mode et des plaisirs, n'ont été connus jusqu'à présent que par leur frivolité et leurs vices ; et pourtant voilà la population qui se soumet maintenant à une discipline rigoureuse, et qui n'a plus qu'une pensée : le devoir de la défense nationale sous le commandement du général Trochu, un soldat d'un type presque puritain. Une très-grande proportion des citoyens tranquilles et respectables qui soutenaient l'empire, non pour lui-même, mais à cause de la paix et de l'ordre, doit avoir quitté Paris avant l'investissement ; on peut en rencontrer journellement chez nous ; beaucoup se sont réfugiés en Belgique, et un grand nombre enfin est éparpillé dans toute la France dans une situation précaire et malheureuse.

A leur place sont arrivés des gardes mobiles de la province, qui peu à peu ont formé une armée dans Paris, et un grand nombre de paysans et de petits commerçants de la banlieue. Mais la grande masse des pauvres doit être restée en arrière, et il est peu probable que le demi-million d'ouvriers et d'étudiants qui formaient l'élément volcanique de Paris aient eu le moyen, s'ils l'eussent voulu, de quitter la capitale avant l'investissement. Ce sera éternellement un fait merveilleux d'une guerre déjà riche en événements extraordinaires de toute nature, qu'il ait été possible de maintenir et de rallier dans une même abnégation patriotique une population si vaste, si variée et si facilement excitable sous l'influence de passions révolutionnaires. Les gouvernements précédents, d'origine et de principe divers, n'ont pas pu arriver à dominer, dans des temps ordinaires, l'esprit turbulent d'une population qui maintenant obéit au général Trochu avec un grande docilité et sous la pression d'une crise épouvantable. Jusqu'à quel point il convient d'attribuer ce résultat à l'ascendant de son carac-

tère personnel, nous ne saurions le dire, mais il n'existe aucune raison de croire qu'il soit dû à une dictature militaire.

Les habitants de Paris ont confiance en Trochu, et il est vraiment admirable d'avoir su inspirer une si grande confiance dans un pareil moment. La guerre actuelle a fait et défait plusieurs grands noms, mais personne n'a mérité à plus juste titre une réputation héroïque que le général Trochu, et il serait vraiment déplorable si la population, qui l'a accepté comme un dictateur, devait un jour lui témoigner de l'ingratitude. Une fois seulement, les Parisiens se laissèrent aller à leur vieille habitude et se révoltèrent contre son autorité, mais ce moment ne dura qu'un instant, et depuis ce temps ils ont donné à la France entière l'exemple de la constance et de la soumission. Phalsbourg a soutenu un siége plus long, mais ce n'était qu'une forteresse avec une population civile insignifiante. Strasbourg et Metz ont résisté vaillamment, mais beaucoup d'habitants ont réussi à quitter ces deux places pendant le siége, et beaucoup de ceux qui étaient restés, notamment à Strasbourg, exercèrent une pression sur le gouverneur pour le forcer à se rendre.

Ce sera toujours l'unique et immense gloire de Paris d'avoir regardé le danger en face, pour ainsi dire à l'état d'habitude, et d'avoir fait d'une population civile, luxueuse et peu guerrière, une garnison aussi nombreuse et effective. Par conséquent, rendons honneur à qui l'honneur est dû, et d'autant plus que les vices politiques et moraux de la société française ont été mis à nu sans merci dans le courant de cette guerre.

On prétend que l'impérialisme a empoisonné les sources de toutes les vertus civiques et domestiques dans la nation française, que le favoritisme et la corruption ont perverti tous les services civils et militaires, que la religion a perdu toute influence sur les classes élevées, qu'un profond mépris de la vérité a démoralisé le commerce et la politique française.

Ce jugement est trop sévère, le sentiment de nationalité a conservé tout son empire et cet empire devient tous les jours plus visible. Considérant la série des désastres infligés à la France au début de la guerre, par la faute de son gouvernement, nous nous sentons plus disposés à admirer l'énergie qui a envoyé sur les champs de bataille trois nouvelles armées, qu'à critiquer les défauts de leur organisation.

On prétend que les nouveaux conscrits sont envoyés dans les rangs dans l'ignorance des défaites infligées aux armées françaises; mais, en tout cas, ceci ne peut être appliqué aux Parisiens ! Malgré la proclamation du général Trochu après Champigny, quoique le général Ducrot n'ait pas réussi à opérer sa jonction avec l'armée de la Loire, leur attitude courageuse en présence des armées allemandes qui les entourent ne s'est pas démentie; et cette attitude suffirait pour réfuter toutes les accusations proférées contre toute la nation française. Ce n'est pas dans un moment comme celui-ci, où l'on accuse la France d'avoir manqué d'humilité, qu'il convient à l'Allemagne de se poser elle-même en

dispensatrice de la justice divine à Paris. Une défense comme celle de Paris ne peut pas avoir été faite en vain. Elle aura servi en tout cas à montrer à la France sa vraie force et sa vraie faiblesse. Elle aura purgé la nation de bien des maux et de bien des vices; enfin, cette belle défense développera sans doute un plus grand respect de soi-même et un plus grand respect pour les autres, à quelque classe et à quelque parti qu'on appartienne. Ce sont là les bases de toute liberté constitutionnelle.

APPENDICE VIII

LES BARRICADES

PROCLAMATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité

Citoyens,

Dès que l'ennemi s'est présenté sous les murs de Paris, et pour faire face à toutes les éventualités du siége, une Commission des Barricades a été officiellement constituée.

Cette commission s'est aussitôt mise à l'œuvre : elle a fortifié les abords intérieurs de Paris et déterminé les points sur lesquels les barricades devraient être élevées en cas d'attaque de vive force.

A ces opérations devait se limiter le rôle de la Commission des Barricades tant que les Prussiens se bornaient à investir Paris.

Aujourd'hui que l'ennemi semble vouloir prononcer l'offensive, la prévoyance de la Commission des Barricades est tenue à d'autres devoirs. Si improbable que soit le succès d'une tentative sur nos remparts, il importe d'éviter toute surprise, et de prendre à l'avance toute précaution utile. Il importe que tout le monde le sache : derrière les forts, protégés par le courage de l'armée et de la garde nationale mobilisée, derrière les murs, gardés par la constance de la garde nationale sédentaire, les Prussiens rencontreraient encore l'indomptable résistance des barricades parisiennes.

En conséquence, il a paru utile à la Commission des Barricades de faire appel au patriotisme de tous et d'inviter chaque ménage à préparer, dès maintenant, comme mesure de prévoyance, deux sacs à terre qui seraient livrés au premier avis de la Commission, et serviraient, concurremment

avec les pavés, à couvrir en quelques heures Paris de barricades ou à réparer les brèches.

Tout sac à terre doit avoir 70 centimètres de longueur sur 35 centimètres de largeur, de façon à être facilement transportable. La toile peut en être grossière, et le prix en serait minime (65 centimes au plus) pour les citoyens qui n'aimeraient pas mieux les fabriquer eux-mêmes.

Dans les circonstances présentes, il est de notre devoir de nous tenir prêts à tout événement et de nous assurer contre l'inconnu. Le peuple sait bien qu'il a, dans les membres de la Commission des Barricades, des hommes décidés à défendre Paris pied à pied, à ne jamais rendre à l'ennemi de notre patrie cette citadelle du droit et de la liberté républicaine !

Les membres de la Commission des Barricades :

Henri Rochefort, président ; — Jules Bastide, vice-président ; — V. Schœlcher ; — Albert, membre du gouvernement provisoire de 1848 ; — Martin-Bernard ; — Charles Floquet ; — A. Dréo ; — Cournet.

Paris, le 1er janvier 1871.

APPENDICE IX

PROCLAMATION

AU PEUPLE DE PARIS

Des délégués des vingt arrondissements de Paris (1).

Le gouvernement qui, le 4 septembre, s'est chargé de la défense nationale a-t-il rempli sa mission ? — Non !

Nous sommes 500,000 combattants et 200,000 Prussiens nous étreignent ! A qui la responsabilité, sinon à ceux qui nous gouvernent ? Ils n'ont pensé qu'à négocier, au lieu de fondre des canons et de fabriquer des armes.

Ils se sont refusés à la levée en masse.

Ils ont laissé en place les bonapartistes et mis en prison les républicains.

Ils se ne sont décidés à agir enfin contre les Prussiens qu'après deux mois, au lendemain du 31 octobre.

Par leur lenteur, leur indécision, leur inertie, ils nous ont conduits

(1) Se rapporte au numéro du *Journal officiel* du 8 janvier

jusqu'au bord de l'abîme : ils n'ont su ni administrer ni combattre, alors qu'ils avaient sous la main toutes les ressources, les denrées et les hommes.

Ils n'ont pas su comprendre que, dans une ville assiégée, tout ce qui soutient la lutte pour sauver la Patrie possède un droit égal à recevoir d'elle la subsistance ; ils n'ont su rien prévoir : là où pouvait exister l'abondance, ils ont fait la misère ; on meurt de froid, déjà presque de faim : les femmes souffrent ; les enfants languissent et succombent.

La direction militaire est plus déplorable encore : sorties sans but ; luttes meurtrières sans résultats ; insuccès répétés, qui pouvaient décourager les plus braves ; Paris bombardé. — Le gouvernement a donné sa mesure ; il nous tue. — Le salut de Paris exige une décision rapide. — Le gouvernement ne répond que par la menace aux reproches de l'opinion. Il déclare qu'il maintiendra l'ORDRE, — comme Bonaparte avant Sedan.

Si les hommes de l'Hôtel de ville ont encore quelque patriotisme, leur devoir est de se retirer, de laisser le Peuple de Paris prendre lui-même le soin de sa délivrance.

La Municipalité ou la Commune, de quelque nom qu'on l'appelle, est l'unique salut du Peuple, son seul recours contre la mort.

Toute adjonction ou immixtion au pouvoir actuel ne serait rien qu'un replâtrage perpétuant les mêmes errements, les mêmes désastres. — Or, la perpétuation de ce régime, c'est la capitulation, et Metz et Rouen nous apprennent que la capitulation n'est pas seulement encore et toujours la famine, mais la ruine de tous, la ruine et la honte ! — C'est l'armée et la garde nationale transportées prisonnières en Allemagne, et défilant dans les villes sous les insultes de l'étranger ; le commerce détruit, l'industrie morte, les contributions de guerre écrasant Paris : voilà ce que nous prépare l'impéritie ou la trahison.

Le grand Peuple de 89, qui détruit les Bastilles et renverse les trônes, attendra-t-il, dans un désespoir inerte, que le froid et la famine aient glacé dans son cœur, dont l'ennemi compte les battements, sa dernière goutte de sang ? — Non.

La population de Paris ne voudra jamais accepter ces misères et cette honte. Elle sait qu'il en est temps encore, que des mesures décisives permettront aux travailleurs de vivre, à tous de combattre.

Réquisitionnement général. — Rationnement gratuit. — Attaque en masse.

La politique, la stratégie, l'administration du 4 septembre, continuées de l'empire, sont jugées. *Place au Peuple ! Place à la Commune !*

Les délégués des vingt arrondissements de Paris:

Adoué.	J. F. Arnaud.
Ansel.	Edm. Aubert.
Antoine Arnaud.	Babick.

Baillet père.
A. Baillet.
Bedouch.
Ch. Beslay.
J. M. Boitard.
Bonnard.
Casimir Bouis.
Léon Bourdon.
Abel Bousquet.
V. Boyer.
Brandely.
Gabriel Brideau.
L. Caria.
Caullet.
Chalvet.
Champy.
Chapitel.
Charbonneau.
Chardon.
Chartini.
Eugène Chatelain.
A. Chaudet.
J. B. Chaudard.
Chauvière.
Clamousse.
A. Claris.
Clavier.
Clémence.
Lucien Combatz.
Julien Conduché.
Delage.
Delarue.
Demay.
P. Denis.
Dereux.
Durins.
Dupas.
Duval.
Duvivier.
R. Estieu.
Fabre.
F. Félix.
Jules Ferré.
Th. Ferré.
Flotte.
Fruneau.
C. J. Garnier.
L. Garnier.
M. Garreau.
Gentilini.
Ch. Gérardin.
Eug. Gérardin.
L. Genton.
Gillet.
P. Girard.
Giroud-Trouillier.
J. Gobert.
Albert Goullé.
Grandjean.
Grot.
Henry.
Fortuné Henry.
Hourtoul.
Alph. Humbert.
Jamet.
Johannard.
Michel Joly.
Jousset.
Jouvard.
Lacord.
Lafargue.
Laffitte.
A. Lallement.
Lambert.
Lange.
J. Larmier.
Lavorel.
Leballeur.
F. Lemaître.
E. Leverdays.
Armand Lévy.
Lucipia.
Ambroise Lyaz.
Pierre Mallet.
Malon.
Louis Marchand.
Marlier.
J. Martelet.

Constant Martin.
Maullion.
Léo Melliet.
X. Missol.
Dr Tony Moilin.
Molleveaux.
Montelle.
J. Montels.
Mouton.
Myard.
Napias-Piquet.
Emile Oudet.
Parisel.
H. Piednoir.
Pérève.
Pillot (docteur).
Pindy.
Martial Portalier.
Puget.
D. Th. Régère.
Retterer aîné.
Aristide Rey.
J. Richard.
Roselli-Mollet.
Edouard Roullier.
Benjamin Sachs.
Sainson.
Th. Sapia.
Sallée.
Salvador Daniel.
Schneider.
Seray.
Sicard.
Stordeur.
Tardif.
Treillard.
Tessereau.
Thaller.
Theisz.
Thiollier.
Tridon.
Urbain.
Viard.
Ed. Vaillant.
Jules Vallès.
Viellet.

APPENDICE X

—

LE DERNIER CONSEIL DE GUERRE

RELATIF A LA PROLONGATION DE LA DÉFENSE

Le 21 janvier 1871, une réunion secrète, composée d'un certain nombre d'officiers de tous les grades, fut convoquée chez le ministre de l'instruction publique, à l'effet de discuter les chances et les possibilités de la continuation de la défense. Voici le procès-verbal qui fut rédigé à l'issue de cette réunion :

Après un exposé de M. Jules Simon, chacun de messieurs les officiers est appelé à faire connaître son opinion sur les opérations militaires qui pourraient être entreprises.

M. B..., chef d'escadron, est absolument contraire à une grande action ; elle serait désastreuse et absolument stérile en résultats, non-seulement

au point de vue du débloquement, mais même au point de vue de l'honneur militaire, auquel elle n'ajouterait rien.

Il pense, au contraire, que l'on devrait harceler l'ennemi par des opérations simultanées et suffisamment nombreuses pour l'inquiéter, prendre des positions et s'y retrancher, et tenter enfin un dernier coup pour le cas où une armée de secours nous arriverait de province.

Le colonel V... s'associe à l'opinion du préopinant; il repousse une grande action et demande des actions simultanées; il insiste surtout pour que les troupes restent sur les mêmes positions, de façon à ce que les officiers, familiarisés avec le terrain sur lequel ils opèrent, ne soient pas à chaque instant dépaysés par des changements sans motifs.

Ainsi que M. B..., le colonel V... rend hommage à la valeur déployée par la garde nationale dans l'affaire de Montretout.

M. A... n'admet pas la possibilité d'une grande action.

Les officiers généraux sont déroutés; ils n'inspirent qu'une confiance limitée à leurs soldats. Les chefs sont jeunes et insuffisants, et la garde nationale, pleine d'élan, manque de solidité.

Le colonel C... émet le même avis au sujet d'une grande action. Les petites expéditions, qui eussent été excellentes, sont absolument tardives. Son régiment est excellent, il le tient dans sa main; mais il est fatigué, et la garde nationale, à la valeur de laquelle il rend hommage, est insuffisante pour soutenir un grand choc.

M. le colonel L... est d'avis que, si les vivres sont en suffisante quantité, il y a lieu de faire, jour par jour, des opérations qui élargissent notre cercle. On devait s'établir sur le plateau de Villejuif et, petit à petit, s'avancer au dehors des lignes prussiennes. — Bravoure et inexpérience de la garde nationale. — Armée lasse. — Impossibilité d'un nouvel effort : « Nous ne ferons rien qui vaille à l'heure qu'il est. » (Textuel.)

Le colonel D... — Les petites sorties ne feront que satisfaire les ambitions et les vanités personnelles. — Elles seraient sans résultats. — Il faudrait une opération gigantesque, qui est impossible aujourd'hui. Double ligne de retranchements prussiens à franchir, et choc de cavalerie à soutenir en plaine. Le colonel est prêt, avec ses hommes, à s'associer à un nouvel effort pour sauver l'honneur; mais il pense que ce serait inutilement sacrifier la crème de la population parisienne au profit de gredins qui n'attendent qu'une occasion de se livrer au désordre de la rue.

Le colonel E..., de la garde nationale, fait l'historique de la journée de Montretout et critique amèrement la direction des opérations; il prétend que non-seulement la garde nationale a la valeur et l'entrain, mais aussi la solidité des meilleures troupes.

En l'état actuel, il considère qu'il n'y a plus rien à faire qu'à se faire tuer pour l'honneur.

Le colonel F..., de la garde nationale, se livre comme le précédent

orateur, à d'amères récriminations au sujet de l'affaire de Montretout. Il pense qu'il est impossible de capituler sans une nouvelle tentative, et il ajoute que, bien dirigée, une attaque héroïque pourrait réussir.

Le général H... examine la situation extérieure, et constate que nous n'avons à espérer aucun secours en temps utile. Le manque de vivres à l'intérieur nous met dans la nécessité de se préparer à une prompte capitulation. — Les petites sorties sont inutiles. — Il n'y a rien à faire, et au lieu de s'épuiser en efforts inutiles, il est préférable de préparer la population à la dure extrémité de la capitulation et de traiter « tandis que nous avons encore la main sur le pommeau de l'épée. » (Textuel.)

Le colonel D... et divers autres officiers confirment de nouveau leurs précédentes déclarations.

Étaient présents :

MM. Tenaille-Saligny, maire du 1er arrondissement ; Tirard, maire du 2e ; Bonvalet, maire du 3e ; F. Favre, maire du 17e ; Desmarest, maire du 9e ; Henri Martin, maire du 16e ; Clémenceau, maire du 18e.

APPENDICE XI

LES PRISONNIERS FRANÇAIS EN PRUSSE

Au 1er janvier, il y avait 11,160 officiers et 333,855 sous-officiers et soldats français prisonniers en Allemagne. Les autres trophées de la guerre comprenaient 115 aigles et étendards et pas moins de 4,640 pièces de canon, plus de quatre fois autant qu'il n'y en avait des deux côtés à la bataille de Leipzig. Les forteresses prussiennes seules, y compris Mayence, contenaient 3,973 officiers et 220,887 soldats ; 4,593 officiers et 4,446 soldats étaient internés dans des villes ouvertes.

Les autres États de la Confédération allemande du Nord avaient 1,135 officiers et 28,839 soldats. Le reste était interné dans l'Allemagne méridionale.

Les forteresses qui contiennent le plus grand nombre de prisonniers, sont :

Stettin, qui contient 15,942 soldats ;
Erfurt, 392 officiers et 11,011 soldats ;
Magdebourg, 518 officiers et 23,418 soldats ;
Glogau, 13,158 soldats ;
Neisse, 12,142 soldats ;
Wesel, 18,279 soldats ;
Cologne, 433 officiers et 15,702 soldats ;
Kolberg, 1,167 officiers et 15,202 soldats ;

Mayence, 113 officiers et 21,750 soldats.

Il y a plus de 400 officiers à Breslau et à Wiesbaden; plus de 300 à Dusseldorf et à Altona; plus de 200 à Kœnigsberg, Dantzig, Stettin, Schleswig, Halberstad, Gœrlitz, Munster et Hildesheim; plus de 100 à Glogau, Burg, Naumburg.

En Saxe, il y a 244 officiers et 17,992 soldats, et à Hambourg, 663 officiers; ces derniers sont sans aucun doute dans la meilleure position.

Jusqu'au milieu de décembre, 12 officiers et 40 soldats ont tenté de s'évader des forteresses, et 26 officiers et 28 soldats, des villes d'internement: en tout 38 officiers et 68 soldats, dont une partie ont été repris.

(Moniteur Prussien.)

APPENDICE XII

L'ARMÉE ALLEMANDE EN FRANCE

AU LENDEMAIN DE L'ARMISTICE

La 1re armée allemande, sous les ordres du général von Gœben, est composée de 56 bataillons, 56 escadrons et 34 batteries.

La 2e, sous le prince Frédéric-Charles, a 98 bataillons, 136 escadrons et 61 batteries.

La 3e, sous le prince royal de Prusse, a 129 bataillons, 56 escadrons et 58 batteries.

La 4e, sous le prince royal de Saxe, ou armée de la Meuse, a 93 bataillons, 60 escadrons et 58 batteries.

Manteuffel, qui commande la 5e armée, a 118 bataillons, 54 escadrons et 51 batteries.

Il y a, de plus, 27 bataillons d'étapes et 16 escadrons.

Les forteresses sont occupées par 89 bataillons de landwehr, 24 escadrons et 33 batteries.

Total, 615 bataillons, 401 escadrons et 291 batteries, dans lesquelles ne sont pas comptées les pièces de siége. En tout, 780,000 hommes bien équipés, parfaitement approvisionnés.

(Moniteur Prussien.)

APPENDICE XIII

PERTES DES PRUSSIENS

PENDANT LA GUERRE

Le *Militair Wochenblatt* reproduit dans son numéro du 22 février 1873 des renseignements très-intéressants, qui viennent d'être publiés dans le 12e annuaire du bureau royal de statistique de Berlin, sur les pertes de l'armée allemande pendant la campagne de 1870-71. Nous les reproduisons à notre tour en les accompagnant des réflexions que nous inspire une étude approfondie de la dernière guerre.

Les Allemands ont perdu sur le champ de bataille, en *tués et blessés*, 127,867 hommes, dont 5,166 officiers sur lesquels 17 n'ont pas été retrouvés, 88 médecins ou employés ayant rang d'officiers, 12,208 sous-officiers et 110,435 soldats.

Les corps qui ont perdu le plus de monde sont :

Le 3e corps prussien qui, sur un effectif de 35,312 hommes, a perdu 496 officiers et 11,410 hommes, soit 33.7 0/0.

Le 1er corps bavarois qui, sur 34,820 hommes, a perdu 534 officiers et 11,002 hommes, soit 33.1 0/0.

Le 5e corps prussien qui, sur 35,311 hommes, a perdu 298 officiers et 8,664 hommes.

La garde royale qui, sur 43,664 hommes, a perdu 377 officiers et 9,678 hommes.

Le 3e corps a particulièrement souffert à Vionville ou Rezonville; dans cette journée du 16 août, ses pertes dépassèrent 300 officiers et 6,000 hommes; il assista le surlendemain à la bataille de Gravelotte ou de Saint-Privat-la-Montagne, à tout le siége ou blocus de Metz, au combat de Beaune-la-Rolande, à la bataille de Loigny et aux opérations contre le Mans.

Le 1er corps bavarois a été fort maltraité à Bazeilles, à Coulmiers, à Loigny le 2 décembre, à Villorceau ou Josne le 8 et à Vendôme le 10. A la fin de la campagne, il était si fatigué qu'on le mit en seconde ligne au sud de Paris.

La garde royale a énormément perdu de monde à Saint-Privat, le 18 août, en attaquant le village qui a donné son nom à la bataille et qui était défendu par le 6e corps, maréchal Canrobert. Cette attaque coûta près de 8,000 hommes à la garde royale; il en ressort que ses pertes à Sedan et sous Paris furent relativement insignifiantes. C'est elle qui soutint les combats du Bourget; mais, chaque fois, le chiffre des tués et blessés prussiens ne dépassa pas 500 hommes.

Le 5e corps a porté les premiers coups à l'armée française. C'est lui qui a attaqué de front le Geissberg, près de Wissembourg, le 4 août, et qui, le 6, commençait par hasard la bataille de Wœrth contre la division Raoult. Celle-ci le tint en échec pendant toute la journée et lui infligea des pertes colossales. Le 11e corps le dégagea en débordant par la droite la petite armée de Mac-Mahon. Le 1er septembre, au matin, le 5e corps, précédé du 11e, exécuta par la presqu'île d'Iges ce fameux mouvement tournant qui coupait l'armée française de Mézières par Floing et Fleigneux. Pendant le siége de Paris, il garda la ligne Meudon, Sèvres, Montretout, Bougival, et soutint les combats de la Malmaison, Buzenval, Montretout.

Les proportions des pertes par armes sont les suivantes :

Infanterie : 4,458 officiers, 112,029 hommes = 17.6 0/0;

Cavalerie : 279 officiers, 4,342 hommes = 6.3 0/0 ;

Artillerie : 422 officiers, 5,597 hommes = 6.5 0/0 ;

Génie ou pionniers : 48 officiers, 533 hommes = 2.8 0/0;

Train : 7 officiers, 105 hommes = 0.3 0/0.

Les proportions des pertes par grades se répartissent ainsi :

Généraux, 11.28 0/0; officiers supérieurs, 26.96; capitaines, 22.22; lieutenants, 25.32; sous-officiers et soldats, 14.21.

D'où il ressort que la perte en officiers est proportionnellement presque double de celle de la troupe.

Ont été tués raides ou sont morts de leurs blessures dans les 24 heures : 3 généraux, 70 officiers supérieurs, 181 capitaines, 770 lieutenants, 6 médecins, 1 payeur et 16,539 hommes; en tout : 17,570.

Sont morts des suites de leurs blessures : 2 généraux, 60 officiers supérieurs, 154 capitaines, 435 lieutenants, 5 médecins, 1 payeur et 10,050 hommes; en tout : 10,707. Total général des morts par blessures: **28,277.**

C'est toujours l'infanterie qui a subi les pertes les plus considérables, et les officiers supérieurs de cette arme qui se sont le plus exposés.

Nous arrivons maintenant à la partie la plus intéressante de l'article du *Militair-Wochenblatt*, à celle qui donne les chiffres des pertes par grandes batailles. Elles se sont élevées :

A Saint-Privat..................	20,577 hommes	dont	819 officiers
A Rezonville..................	14,820	—	581
A Wœrth......................	10,530	—	439
A Sedan......................	9,032	—	422
Siége de Metz..................	5,482	—	193
Siége de Strasbourg.............	889	—	39
Siége de Paris, du 19 septembre au 28 janvier 1871...........	11,563	—	480

Ont été tués raides : à Saint-Privat, 292 officiers et 4,157 hommes ; à Rezonville, 198 officiers et 3,091 hommes ; à Woerth, 132 officiers et 1,496 hommes ; à Sedan, 118 officiers et 1,519 hommes.

On voit, par le chiffre des tués, que la proportion des morts aux blessés varie de 1/4 au 1/6e.

Maintenant faisons une addition instructive. Les Allemands ont perdu :

	Hommes
Le 4 août, à Wissembourg	700
Le 6 août, à Wœrth	10.530
Le 6 août, à Spickeren	4.000
Le 14 août, à Borny	6.000
Le 16 août, à Rezonville	14.820
Le 18 août, à Saint-Privat	20.577
Le 30 août, à Beaumont	3.500
Le 1er septembre, à Sedan	9.032
Siége de Metz	5.483
Total	74.642

Ces chiffres sont plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité ; nous y ajouterons 2,000 hommes pour les petits combats, comme l'affaire du 2 août, à Sarrebruk, et les engagements partiels.

Donc, sur 127,000 hommes que les Allemands ont perdus par le feu, 76,000 ont été mis hors de combat par la seule armée du Rhin. Il ne reste donc à l'actif des armées de Paris, du Nord, de la Loire et de l'Est que 51,000 tués et blessés. Ce qui prouve la solidité des braves soldats du Rhin et la faiblesse des troupes levées à la hâte.

Rien de plus concluant que les 40,000 hommes de Mac-Mahon jetant par terre 10,000 Allemands, et cela en quelques heures, quand les 500,000 défenseurs de Paris ne leur ont mis que 11,000 hommes hors de combat en quatre mois et demi.

Les médecins allemands se félicitent de n'avoir perdu que 10,000 blessés sur 100,000 et attribuent ce résultat à la bonne organisation de leurs ambulances et de leurs comités de secours dirigés par la société des chevaliers de Saint-Jean (*Johanniter*), dont un de nos amis propose la création en France.

Le chiffre des morts par maladie n'a pas dépassé 12,000 pendant la durée de la campagne ; mais il suffit d'étudier les effectifs des corps allemands, pendant les mois de décembre et de janvier, pour savoir que tous étaient réduits au moins de moitié, malgré les renforts qu'ils avaient reçus.

Peut-être contestera-t-on les chiffres des bureaux de Berlin. A cela nous répondrons que les employés du ministère de la guerre, à Paris, ont reconnu que ces chiffres étaient rigoureusement exacts. Du reste, le système de recrutement usité en Prusse rend la dissimulation des pertes tout à fait impossible. Le lendemain des grandes batailles ils ont nié les énormes sacrifices qu'elles leur avaient coûtés, mais plus tard ils en ont tiré un titre de gloire. A quoi bon dissimuler, quand la première impres-

sion est dissipée et qu'il ne reste plus que celle des victoires éclatantes remportées sur un ennemi détesté ?

Que deviennent aussi, en présence de la réalité, les récits fantastiques de certains historiens de la guerre en province, récits dans lesquels on parle sans cesse des pertes énormes infligées aux Allemands ? Dans l'historique des opérations du général Cremer par un officier d'état-major, on va jusqu'à prétendre qu'à Nuits les Badois auraient perdu 7,200 hommes « d'après les chiffres trouvés à l'intendance prussienne de Dijon. » Les chiffres officiels badois donnent 54 officiers et 880 hommes, ce qui fait grand honneur à la division de Cremer de toute récente formation.

Nous pensions que M. Camille Rousset avait tué une bonne fois la légende des volontaires et des levées en masse ; mais, après les fables de M. de Freycinet et certaines allégations contenues dans les livres des thuriféraires de M. Gambetta, il est bon de temps en temps de remettre sous les yeux du public des chiffres qui prouvent que les 250,000 hommes de l'armée du Rhin ont fait plus de besogne que les énormes armées levées par le gouvernement de la défense nationale.

A. Wachter.

(Le Courrier de France.)

APPENDICE XIV.

LA CAPITULATION

(1er anniversaire)

Le *Courrier de France*, du 30 janvier 1872, a publié l'éloquent article suivant :

Après tant d'anniversaires glorieux et douloureux à la fois, en voici un qui est seulement douloureux. Mais, s'il réveille des souvenirs tristes, il ne rappelle rien de honteux ni d'humiliant. On peut donc revenir, quoi qu'il en coûte, d'une année en arrière et s'efforcer de faire un instant revivre Paris tel qu'il était alors. Il est des émotions amères qu'il faut renouveler parfois. Elles retrempent, elles fortifient, elles entretiennent et nourrissent les haines légitimes.

Les habitants de Paris étaient parvenus depuis quelques jours à ce degré de souffrances physiques et morales qui ne saurait guère être dépassé.

Depuis sept mois, les plus détestables nouvelles s'étaient abattues sur nous; les désastres avaient succédé aux défaites; les catastrophes aux désastres. Puis il avait fallu se résigner à se séparer de ceux qui vous

étaient les plus chers et à les renvoyer loin de vous, ou, ce qui était pis, leur faire partager vos angoisses et être le témoin de leurs douleurs.

Et ce cercle s'était formé autour de la ville, cercle de fer, cercle infranchissable que trois fois, et trois fois mal dirigés, on avait en vain essayé de rompre. Puis peu à peu les signes de vie, le mouvement, s'étaient retirés du cœur de la ville. Beaucoup de boutiques fermées, les rues presque désertes et privées de voitures, le gaz ayant fait place à de fumeuses lanternes de plus en plus rares, devant les boulangers et les bouchers de longues files pressées, pâles, grelottantes, la plupart des maisons éteintes et semblant abandonnées, sur les ponts les habitants traînant avec eux leur mobilier et fuyant les obus d'une rive à l'autre, souvent des convois funèbres qui excitaient chez beaucoup non la pitié mais une sorte d'envie, tel était Paris depuis longtemps.

Mais instinctivement, et par un sentiment naturel, spontané, universel, Paris se redressait plus fier sous les coups qui l'accablaient. Son courage croissait à mesure que diminuaient les vivres, et le bombardement l'avait irrité, mais non abattu. Les enfants allaient en jouant recueillir les éclats d'obus; les femmes, d'abord surprises, s'étaient promptement habituées à ce bruit terrible, incessant, énervant. Tous attendaient les armées de province promises, ou offraient de faire une quatrième tentative contre cet ennemi auquel on avait laissé le temps de se rendre, presque sur tous les points, inexpugnable.

Tout à coup, le 26 janvier, aux approches de minuit, le bruit du bombardement, perpétuel depuis vingt-trois nuits, devient plus formidable encore. Les sifflements stridents des projectiles se précipitent, et les épouvantables détonations se multiplient. Mais à peine la douzième heure a-t-elle sonné, que tout se tait. On est comme effrayé de ce silence dont on s'est depuis longtemps déshabitué. Nous ne devions plus entendre le canon que deux mois après, lorsque des obus français seront lancés sur des Français.

Paris, à bout de vivres, après s'être nourri, durant un mois, d'un fragment de viande et de pain noir, Paris, décimé par la mort qui frappait jusqu'à six mille personnes en une semaine, Paris affamé, grelottant, exténué, avait ouvert ses portes à un ennemi qui n'avait pris ni un fort, ni un fossé, ni un épaulement, et qui, durant les négociations pendantes, et jusqu'à la dernière minute fixée par le traité, s'était complu, pour la joie de détruire, à rendre plus terrible encore le bombardement.

Tous savaient, depuis quelques jours, que le dénouement était proche. Tous le savaient, et tous pourtant continuaient à espérer. Il n'y avait plus aucun prétexte pour croire, que l'on croyait encore. Nous ne pouvions plus compter que sur nous-mêmes, nous n'avions plus rien à manger : nous nous rattachions encore à un espoir, car nous savions qu'en prolongeant ce siége, nous sauvions l'honneur du pays. C'était comme la dernière offrande à la patrie. C'était surtout le vif désir de reculer le plus long-

temps possible ce moment affreux où il faudrait renoncer à tout, même à la plus fragile espérance.

Aussi, qui pourra jamais décrire l'abattement du lendemain? La ville écrasée de fatigue, exténuée d'épuisement, reste d'abord dans un silence morne ; puis on s'interroge, on se demande si c'est bien la fin.

La vie sociale, entièrement suspendue depuis cinq mois, ne peut reprendre. Tous les efforts ont tendu durant vingt semaines vers le plus noble des buts, et tout à coup, sans qu'on ait eu la prévoyance de s'y préparer, ce but manque.

On pense alors au reste du monde avec lequel on va rentrer en communication, et les anxiétés redoublent, car le moment approche où l'on apprendra d'un seul coup le sort de tant d'êtres chéris.

Peu à peu cependant l'aspect de Paris se modifie. La circulation se ranime. Les habitants de la rive gauche, qu'a déplacés le bombardement, reviennent dans leurs demeures. Quelques campagnards qui, les premiers, ont usé de l'armistice et traversé les lignes prussiennes, sont bientôt le centre de groupes curieux et interrogateurs. On sort, on marche, absorbé, accablé, la mort dans l'âme. Que de regards de douleur sont alors échangés entre des personnes inconnues les unes aux autres, mais toutes frappées par le même coup!

Mais combien la tristesse redouble et quelle sympathique et affectueuse pitié on éprouve quand on rencontre ces bataillons de marins, d'artilleurs, de soldats de la ligne, de mobiles, qui viennent de livrer les forts à l'ennemi! Ces ouvrages, ces canons, c'était leur labeur, leur bien, leur vie. Ils les chérissaient avec passion; plusieurs ont détruit leurs pièces plutôt que de les rendre. D'autres même n'ont pas voulu survivre à cette douleur poignante.

La plupart, je les vois encore, s'avançant dans les rues, tristes, résignés, fiers aussi, quoique sombres. Les marins surtout ont une attitude tout à fait digne de leur valeur et de leur infortune. En nous rappelant leurs exploits du Bourget, du plateau d'Avron, de la Gare-aux-Bœufs, nous sommes tentés de les acclamer comme des héros. Mais leur attitude montre la réalité affreuse, et, les passants se découvrant avec tristesse, s'arrêtent pour laisser défiler silencieusement ces nobles vaincus.

Journées de deuil, journées de communes et de patriotiques douleurs, dont le souvenir ne doit jamais s'effacer, car il rappelle une époque, bien triste sans doute, mais pendant laquelle au moins nous étions tous unis dans un même sentiment.

Oublions, si c'est possible, les jours terribles qui ont suivi et qui ont fait la joie de nos ennemis. Oublions cette lutte épouvantable dans laquelle des Français ont été vainqueurs et des Français vaincus. Il est bien moins douloureux, en effet, de reporter sa pensée vers le premier siège où nous avions du moins la consolation de frapper d'implacables étrangers. C'est moins douloureux, et c'est utile. Car, à force de les haïr, nous rappren-

drons à les battre; car, à force de les haïr, nous triompherons de nos discordes intérieures, et la haine légitime, la haine nationale, la haine sainte envahira peut-être nos cœurs au point d'en chasser tout autre sentiment.

Marius Topin.

APPENDICE XV.

LES ALLEMANDS A PARIS.

Au terme des décisions prises par les négociateurs au moment de la signature des préliminaires de paix, l'entrée d'un corps d'armée de troupes allemandes dans l'enceinte de la ville de Paris était résolue et consentie.

Tous les efforts de M. Thiers n'avaient pu aboutir à éviter cette terrible conclusion d'un siége longuement et honorablement soutenu. M. de Bismark avait proposé au président du conseil de donner Belfort pour la rançon de l'entrée des troupes dans la capitale; il a cru que Paris n'accepterait pas cette transaction et voudrait montrer à la France qu'ayant été noble dans la résistance, il serait digne dans la défaite.

Tout était décidé pour le lundi matin au point du jour, et la plupart des journaux du soir désignèrent cette date. Mais une démarche faite à Versailles changea les conditions dans lesquelles elle devait s'effectuer. On recula l'entrée jusqu'au mercredi 1er mars 1871, à 10 heures.

Les quartiers occupés s'étendaient depuis la Seine au Point-du-Jour jusqu'à la porte des Ternes. Tout d'abord il n'avait été question que des Champs-Élysées. Mais sur les observations qui avaient été faites, qu'il serait toujours facile aux individus malintentionnés de tirer sur les troupes allemandes de l'une des rues adjacentes, on en arriva à chercher une ligne stratégique facilement défendable. Cette ligne était celle partant de la porte des Ternes, passant par le boulevard de ce nom et aboutissant à la rue Royale en descendant le faubourg Saint-Honoré.

Cependant la foule, qui n'était pas dans le secret des négociations, mais qui savait déjà que l'entrée de l'ennemi devait avoir lieu, croyait, dans son ignorance des faits précis, à l'occupation totale de la grande cité.

Les circonstances des journées anniversaires de février avaient déjà mis en mouvement une foule considérable, remué les masses des faubourgs et déterminé l'effervescence que chacun sait. Une nouvelle aussi pénible ne pouvait qu'aggraver le désordre et compromettre l'ordre public au point de faire craindre à tout instant une véritable explosion.

Pendant soixante heures, des faits de la nature la plus grave se produi-

sirent, les canons confiés à la garde des postes dans les parcs d'artillerie furent enlevés par la foule; les poudrières, les dépôts de cartouches furent pillés; il était difficile de savoir quelle était la part de l'ignorance, celle du patriotisme et celle des intentions criminelles : toujours est-il que l'émotion était immense, et que pendant deux jours et deux nuits le général Vinoy, qui commande Paris, s'est trouvé en face d'une situation peut-être unique dans l'histoire.

D'une part, s'il s'opposait à la fureur populaire par la force et s'il répandait le sang dans les rues, même quand quelques mains criminelles s'étaient déjà souillées de l'assassinat, on l'accusait de tirer sur les patriotes; tandis que s'il laissait se propager le désordre, les citoyens paisibles l'accusaient, à leur tour, de ne point protéger l'ordre public et de faillir à son mandat. Nous devons le dire, jamais soldat n'eut une plus lourde tâche, et ce sera l'éternel honneur du général Vinoy d'avoir compris en homme politique cette cruelle situation.

Dès le mardi soir, les troupes allemandes commençaient leur mouvement. Un corps d'armée devait seul effectuer son entrée; cependant 100,000 hommes commencèrent à se masser autour de la capitale. Le prince royal était à six heures au pont de Sèvres, et à la nuit, 70,000 hommes, qui devaient être passés en revue le lendemain dans le champ de course, campaient sous les murs. Une dernière entrevue avait modifié les conditions de l'entrée, le général Kammeck, commandant l'occupation, avait demandé la permission de faire entrer son avant-garde à sept heures.

Effectivement, à l'heure dite, les Bavarois s'avancèrent par petits pelotons de 14 hommes, précédés de quelques cavaliers qui caracolaient sur eux-mêmes, pénétrant à fond de train dans chaque rue et revenant à leur point de départ; enfin, s'éclairant comme font les uhlans qui entrent pour la première fois dans une ville. La grande entrée, nous ne dirons point l'entrée triomphale, car les Bavarois n'avaient point l'attitude exaltée ni glorieuse, n'a eu lieu qu'à deux heures moins un quart. M. de Bismark, en officier supérieur des cuirassiers blancs, est venu jusqu'à l'arc de triomphe de l'Étoile et, en homme modeste, a tourné bride et est reparti pour Versailles sans franchir les Champs-Élysées. C'était le duc de Saxe-Cobourg qui tenait la tête avec un nombreux état-major. Les Allemands, qui avaient reçu les ordres les plus sévères, ne se sont point montrés exigeants envers les habitants, et la population des quartiers occupés a été des plus dignes.

Il était convenu qu'un corps d'armée seul devait occuper ce que l'on appelle le sixième secteur, mais quelques heures avant l'entrée, on vit poindre la prétention de changer tous les deux jours les troupes d'occupation. Dans la pensée de M. de Bismark et dans celle du roi, les séances pendant lesquelles on allait discuter l'acceptation ou le rejet des conditions de la paix devaient être nombreuses et difficiles; avec les difficultés du

voyage, les retards que devaient entraîner les échanges de ratifications, trois jours au moins, et six peut-être, devaient s'écouler avant l'évacuation C'était un moyen de faire passer par Paris au moins trois corps d'armée différents, soit près de 100,000 hommes, et de donner aux confédérés la satisfaction d'un défilé dans la capitale. Quant à l'élément véritablement prussien, la discipline de fer qui le maintient permettait, même après tant de fatigues et de victoires, de le sacrifier et de lui refuser ce que le chancelier avait appelé cette *gloriole*. Et cependant, maintenant que nous avons été forcés d'assister à cette entrée, nous devons constater que les Bavarois ont été de paisibles vainqueurs, tandis que les officiers prussiens prennent leur succès avec plus d'arrogance.

Aucun épisode n'a signalé la première journée dans le quartier occupé, mais sur la plupart des autres points de la capitale l'émotion était considérable. L'idée fixe de soustraire leurs canons à l'ennemi agitait encore les masses, les pillages des poudrières continuaient, les clubs étaient en permanence; le comité central républicain, siégeant rue de la Corderie, s'était rallié à l'idée d'obéissance et d'abnégation, tandis que dans la salle de la Marseillaise on se montrait d'une exaltation qui faisait craindre une explosion prochaine.

Dans la nuit qui avait précédé l'entrée, Sainte-Pélagie avait été forcée, les détenus Piazza et Brunel rendus à la liberté.

Un comité de salut public avait été constitué : un nommé Darras, ancien officier de cavalerie, avait été nommé général en chef et en prenait le titre avec aisance; un nommé Digoux se faisait l'intendant général de l'émeute. Les pillages des secteurs continuaient; ce n'était par les rues que canons enlevés à leurs parcs, qu'obusiers de rempart traînés par des femmes ou des enfants. La révolution tournait à la parodie, et, l'ignorance des faits ne se dissipant pas, on voyait les habitants de Belleville lever les ponts-levis et se barricader dans leurs faubourgs, tandis que vers Montmartre et la rue d'Ornano on armait les redoutes en dirigeant les canons vers la plaine Saint-Denis, comme s'il était question d'envahir Paris de ce côté.

Avec cette doctrine du laisser-faire, on parvenait à disséminer l'émeute, à la désorganiser, et cependant l'ennemi était là dans nos murs, accueilli avec froideur et dignité par les habitants des Champs-Élysées. Les premiers détachements qui avaient franchi la grande avenue des Champs-Élysées avaient trouvé au pied même des chevaux de Marly une centaine d'hommes décidés à une opposition décente, mais ferme, qui s'étaient retirés en ordre, évacuant la place devant l'ennemi en marchant d'un pas lent et en poussant à plusieurs reprises les cris de *Vive la République!* Le fait de l'entrée lui-même avait pour ainsi dire désarmé le mouvement. A la place des Vosges, les gardes nationaux gardaient leur parc d'artillerie; à la place Saint-Augustin, on délivrait les marins consignés, sous prétexte de leur faire servir les pièces qu'on avait dressées sur les affûts au rempart. Mais c'était l'agonie de l'agitation : l'intérêt était ailleurs.

La journée de mercredi s'écoula sans graves épisodes; de nombreux officiers prussiens en bourgeois furent arrêtés dans la foule dans les différents quartiers de Paris, quelques filles perdues qu'on avait vues communiquer avec l'ennemi furent mises à nu sur la place publique et fouettées par le peuple. Le soir venu, ce fut aux Allemands de se garder et de tripler les sentinelles pour empêcher leurs soldats de sortir dans la ville.

Les magasins avaient été fermés dans toute la ville, les quartiers envahis avaient strictement observé cette consigne tacite, quelques cafés, restaurants ou commerçants en denrées qu'on avait forcés à ouvrir leurs portes, trouvèrent au matin des inscriptions à la craie tracées sur leurs volets, faisant aux propriétaires des menaces sinistres. Un café qui resta ouvert jusqu'à deux heures du matin, au rond-point des Champs-Élysées, fut signalé à la vindicte publique.

Le matin du jeudi, la dépêche de Bordeaux annonçant le vote de l'Assemblée était déjà connue et tout faisait prévoir une prompte évacuation. M. Jules Favre, dès le matin, en télégraphiant à M. de Bismark le résultat du vote, lui rappela les termes de la convention et le pria d'en assurer l'exécution. Le chancelier répondit qu'un télégramme ne suffisait pas, et qu'il fallait l'échange du document de ratification signé de M. Thiers et des membres de la commission.

Une dépêche mal interprétée fit croire à l'arrivée de M. Thiers lui-même pour le jeudi à midi, mais un attaché du ministère des affaires étrangères, parti la veille au soir de Bordeaux, rapportait ce document et le transmettait au ministre des affaires étrangères qui se rendit immédiatement à Versailles.

Le jeudi, dans la matinée, les Champs-Élysées, presque désertés par la foule parisienne, présentaient le spectacle d'un camp allemand. Sur tous les points, Paris était calme, sauf quelques derniers tressaillements. A la gare du Nord, on arrêtait M. Thillac, le chef de gare, sous le prétexte que deux officiers ennemis, en uniforme, avaient paru dans la gare; et, effectivement, au lieu de descendre à Saint-Denis, ils avaient continué, par mégarde, jusqu'à Paris. On s'efforça de les soustraire à la foule et on les reconduisit, sur une machine, jusqu'à Épinay.

A onze heures, un colonel, aide de camp du roi, vint traiter avec le général en chef la question de la visite du Louvre et des Invalides par les groupes de soldats sans armes et accompagnés de leurs officiers, comme il était convenu. Sur les représentations qu'on lui fit, il renonça au bénéfice de la convention pour ce qui touchait les Invalides, trop distants de la ligne d'occupation.

A onze heures juste, le Carrousel et les Tuileries ayant été complétement évacués par nos soldats, on vit s'avancer, par le pavillon de l'Horloge, des détachements de Bavarois qui se répandirent dans le Louvre. Après eux vinrent de nombreux officiers de tous corps et de toute nation, les uns à pied, les autres à cheval, suivis de leurs ordonnances.

De onze heures à deux heures, ce fut un défilé incessant, mais paisible ; la foule, cependant, à travers les grilles, avait vu les groupes de soldats allemands, et ignorante de ce détail de la convention, s'indignait et devenait menaçante. Une circonstance faillit tout compromettre. Soit qu'une porte fût restée ouverte ou qu'un gardien, mal instruit de sa consigne, en ait permis l'entrée, les Allemands, au lieu de rester dans les cours du Louvre, pénétrèrent dans la galerie d'Apollon et se mirent au balcon.

Des vociférations s'élevant de la foule qui s'était groupée sur le quai et sur le pont des Arts, on pouvait craindre qu'un coup de feu parti des groupes ne vînt mettre le feu aux poudres.

De nombreux officiers d'état-major envoyés par le général en chef parvinrent à faire cesser cet état de choses, et comme une dépêche venait d'arriver de Versailles, on donna l'ordre de fermer les grilles des Tuileries. Il était deux heures et demie, si bien que cette promenade de l'ennemi dans le palais de la capitale n'avait duré que deux heures. Mais c'en était assez pour que la vue de ces uniformes étrangers eût exaspéré les passants des quais ; malgré les nombreuses patrouilles de cavalerie, un grand nombre d'hommes du peuple s'avançaient jusqu'aux grilles la menace à la bouche, le geste violent, prodiguant les injures aux officiers qui stationnaient à l'intérieur du Carrousel.

Le général Kammeck, apprenant que la grille des Tuileries était fermée, envoya un aide de camp au gouverneur des Tuileries pour lui demander des explications ; il se présenta lui-même un instant après et respecta la consigne qui venait d'être donnée.

A trois heures moins un quart, M. de Bismark, ayant en main le document de ratification du traité de paix par l'Assemblée nationale, priait le chef d'état-major général de l'armée de Paris de se rendre à Versailles pour régler les conditions de l'évacuation, et on pouvait désormais regarder la paix comme définitive.

Le soir, on eut à regretter la mort d'un homme du peuple qui avait insulté un soldat prussien. Quelques épisodes de peu d'importance s'étaient produits sur plusieurs points, et tandis que dans les dix mille logements occupés les Bavarois cédaient leur place à de nouvelles troupes qui allaient entrer, on commençait à Versailles de donner les contre-ordres qui allaient préparer l'évacuation.

Il est positif que la journée du vendredi aurait vu l'entrée du roi et de la garde royale. On dit même que le désappointement a été grand à Versailles à la nouvelle d'une aussi prompte ratification, et qu'une partie de l'armee allemande se montre froissée de cette occupation sans gloire d'un simple quartier de Paris (1).

(*Le Gaulois*. — 4 mars 1871.)

(1) En somme, l'ennemi séjourna deux jours seulement à Paris : on trouvera

APPENDICE XVI

LE SIÉGE DE PARIS

TABLETTES AU JOUR LE JOUR (1)

JEUDI 1er DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

Le canon de Ducrot a réveillé Paris. C'est la vraie et bonne guerre qui commence, la guerre heureuse, celle qui pourra nous rendre au centuple ce que nous a fait perdre la guerre malheureuse. Aller de l'avant! tel est le mot d'ordre; aussi blâme-t-on généralement l'armistice que nous avons eu la faiblesse d'accorder. On se dit, et non sans raison, que M. de Bismark a plus d'un bon tour dans son sac. Quand les Prussiens ont besoin de deux heures pour faire arriver sur le champ de bataille des masses encore éloignées, ils sont pris tout d'un coup d'une singulière pitié pour leurs morts; ils demandent un armistice et... nous le leur accordons. L'avis général est qu'il faut rapidement pousser la lutte et sans fausse humanité.

Memento. — Quelques pigeons arrivent apportant des télégrammes privés et des dépêches pour le gouvernement. — La place de l'Église a Bagnolet est encombrée de curieux avides de suivre les opérations militaires. — On continue à arrêter des espions prussiens. — La réouverture des cours du Collége de France est annoncée pour lundi 5 décembre. — Les souscriptions nationales pour achat de canons continuent à faire rage; celle des employés de l'Hôtel de ville s'élève à 16,675 fr. 55 c. Les souscripteurs ont émis le vœu que le nom de *Ville de Paris* fût donné à ce canon.

VENDREDI 2 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

Il n'est question aujourd'hui que de l'héroïsme de nos soldats, des braves défenseurs de Paris, qui dans ces derniers jours de bataille se sont plus particulièrement signalés. En lisant les journaux, en recueillant

tous les détails de cette occupation dans le si curieux et si bien informé volume de M. Charles Yriarte, *les Prussiens à Paris et le 18 mars*, un volume in-8°, Paris, Henri Plon, édit., 1871.

(1) Suite et fin de l'extrait du *Figaro* publié aux 1er et 2e volumes.

les nouvelles, en tendant l'oreille dans les groupes animés qui se forment au coin de chaque carrefour, des noms chers, des noms de parents et d'amis, sont répétés à tout instant : ce sont ceux des martyrs tombés pour l'honneur et la liberté de la patrie. On cite le général Ducrot, qui s'est trouvé un instant entouré d'ennemis et qui a brisé son épée dans le ventre d'un Prussien; le général Renault, blessé d'un éclat d'obus à la jambe, restant malgré la douleur de sa blessure sur le champ de bataille, et à qui l'amputation a été faite hier; le capitaine Berthier, ancien chambellan de l'Empereur, tombant de cheval après avoir reçu une terrible blessure; le capitaine de Néverlée, un ami politique des Dampierre et des Boisbrian, qui meurt à la tête des éclaireurs de Ducrot ; M. de la Garde, autrefois rédacteur du *Pays*, atteint de deux balles; le baron Saillard, un ancien diplomate attaché jadis au cabinet de M Rouher, tombant en soldat.

Et, en entendant citer tous ces noms, le public s'interroge étonné et se demande pourquoi la liste de ces nobles martyrs est restée vierge des noms de tous ces agitateurs qui ont prêché l'héroïsme sans jamais prendre part à l'action. Point de Blanqui, de Pyat, de Flourens et de tant d'autres, soi-disant dévoués à la République, mais sans doute beaucoup trop préoccupés de leur sécurité personnelle pour donner une seule goutte de leur sang au salut du pays. Le courage est la seule aristocratie du moment ; ces messieurs protestent même contre celle-là.

SAMEDI 3 DÉCEMBRE.

Memento. — Aujourd'hui ont lieu, avec une certaine solennité, les obsèques de Marie-Martin-Eugène Desprez, capitaine de frégate, tué à bout portant à la Gare-aux-Bœufs. Sa mort est généralement déplorée ; brillant officier, il n'avait que trente-neuf ans. — On dit que dans l'affaire d'hier deux généraux prussiens auraient été faits prisonniers. — On estime à plus de *quinze mille* le nombre des soldats allemands mis hors de combat ces derniers jours. — Le colonel de Grancey, de la garde mobile, a été tué. — Au moment où le général Renault venait du champ de bataille où il avait été blessé, à ceux qui le plaignaient, il répondit : « La délivrance de Paris vaut bien une jambe.» On annonce la mort de cet héroïque soldat; il avait soixante-quatre ans. — Le nombre des médecins de l'armée est devenu insuffisant pour assurer le service des ambulances. — On se sert des bateaux-mouches de la Seine pour transporter les blessés dans Paris; ce genre de locomotion est de beaucoup préférable à celui des voitures.

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Santé publique. — Décès : 2282 ; variole, 370 ; fièvre typhoïde, 155 ; bronchite, 183 ; pneumonie, 124 ; autres causes, 1950.

Alimentation. — Beurre, 25 fr. Lapin, 30 fr. Poule, 25 fr. Œufs conservés, 1 fr. 50 la pièce. Œufs frais, 2 fr. Filet de cheval vendu sous manteau, 10 fr. la livre. Quelques pâtissiers vendent du veau à raison de 12 fr. la livre. — Un dindon, 90 fr. Un pigeon, 6 fr. Petits oiseaux, 1 fr. 50 la pièce. Jambon vendu en cachette, 15 fr. la livre. Champignons, 2 fr. 80 la livre. Salade, de 15 à 40 c. la tête. Carottes, 7 fr. la botte. Beaucoup de conserves.

DIMANCHE 4 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

L'événement de la journée est évidemment la nouvelle que l'armée du général Ducrot a repassé la Marne pour venir bivaquer dans le bois de Vincennes. Quels que soient les commentaires auxquels se livre le public en apprenant ce mouvement de l'armée, tout le monde est persuadé qu'il se lie à un ensemble d'opérations que comporte le plan de la défense de Paris. D'un autre côté, il ne faut pas oublier que l'ennemi nous a abandonné une grande partie de ses blessés, que nous leur devons les mêmes soins que nous donnons aux nôtres, et que cet acte tout pacifique, qui consiste à recueillir le soldat tombé, ne peut s'accomplir sans une suspension d'armes conclue ouvertement ou tacite.

Quoi qu'il en soit, on s'attend à voir reprendre les hostilités d'un instant à l'autre et ce n'est pas sans une certaine impatience que les Parisiens espèrent en ce moment. Prêts à tous les sacrifices, ils ont hâte de se mesurer dans de nouveaux combats.

Memento. — On commente beaucoup une remarquable lettre que M. Guizot a adressée au *Times*. — Un messager est entré à Paris porteur de lettres de la province en nombre considérable ; il s'est fait payer, dit-on, 20 fr. par lettre ; sa recette s'est montée à 32,000 fr. — Nous mangeons de tout, du cheval, du chien, du chat, du rat, du chameau et même du phoque. — Le commandant Franchetti, des éclaireurs de la Seine, a eu la cuisse fracassée par un éclat d'obus. — M. Flourens n'a rien eu par cette raison excellente qu'il n'assiste jamais à aucun combat. — MM. de Caraman et Gontaut-Biron ont été grièvement blessés sur la Marne.

LUNDI 5 DÉCEMBRE.

Memento. — La consigne défendant l'entrée et la sortie de Paris a été levée hier en faveur des blanchisseuses. — La question du charbon est à l'ordre du jour; on en manque sur toute la ligne. — Le village de Rueil est devenu un terrain neutre où Français et Prussiens se rencontrent, *sans armes*, bien entendu. — La conduite des frères de la Doctrine chrétienne, sur le champ de bataille, a fait l'admiration de toute l'armée; leur dévouement et leur courage sont au-dessus de tout éloge.

M. de Fontanelle, sous-préfet de Rambouillet, a été arrêté par les Prussiens pour s'être refusé à faciliter leurs réquisitions. — Une certaine quantité d'armes, de munitions et de chevaux prussiens, a été amenée à Vincennes.

MARDI 6 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

La lettre du comte de Moltke au gouverneur de Paris, lui annonçant que la ville d'Orléans a été réoccupée par les troupes allemandes, est le sujet de toutes les conversations. Vivement troublée au moment où lui est parvenue cette nouvelle, la population parisienne se remet peu à peu de sa première émotion et ne manque pas de soupçonner aussi bien l'intention que le fait dont cette dépêche à double détente était chargée. D'ailleurs, la réponse calme et fière du général Trochu au vieux général prussien obtient l'approbation unanime. Nous pensons tous, même en tenant cette dépêche comme exacte, que le mouvement qui s'opère à cette heure dans toute la France, pour venir à notre secours, n'en sera ni retardé ni moins efficace; quant à nous, elle n'affaiblit ni notre résolution ni notre devoir.

L'esprit public est bon; nous nous aguerrissons chaque jour; c'est même avec un certain orgueil que nous acceptons nos misères, en songeant que le monde entier a les yeux fixés sur nous. Nous défendrons notre belle ville jusqu'à la mort.

MERCREDI 7 DÉCEMBRE.

Memento. — Parmi les blessés on cite les noms de MM. le colonel de Maupoix, atteint par une balle qui lui a traversé la nuque; Sauzède, blessé de deux coups de feu au bras et au côté gauche; Potier, frappé d'une balle au genou; de la Roncerie, Amédée-Rolland, fils du commandant

des francs-tireurs de la presse ; de Talhouët et de la Mouneraye, officiers de l'Ille-et-Vilaine. — L'archevêque de Paris visite quelques-unes des ambulances de la rive gauche. — On reprend le service des postes entre Paris, les forts et les communes non envahies du département de la Seine. — Plusieurs ponts sur le canal Saint-Martin sont obstrués par la glace. — Les bateaux-mouches, occupés momentanément au transport des blessés, sont rendus à leurs passagers habituels. — Les capotes que l'on distribue aux nouvelles compagnies de guerre de la garde nationale sont en drap noir ou vert ; la bordure rouge du képi est supprimée.

JEUDI 8 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

Décidément, le gaz baisse ; il n'apparaît plus guère que sur les boulevards, tous les trois ou quatre becs, mais dans les autres rues, et surtout dans le Paris annexé, des fortifications aux anciennes barrières, les becs de gaz ont cessé de flamboyer, même à demi-ration. On a remplacé leurs feux par la lumière de lampes à huile et à pétrole. C'est bien tout ce qu'il faut pour les voies de la zone suburbaine, absolument désertes à partir de huit heures, et dont les innombrables candélabres brûlaient inutilement de précieuses provisions de charbon de terre. Il se produit aussi de notables changements dans l'alimentation. Ainsi, la viande n'est plus distribuée qu'en petite quantité ; mais, en revanche, il y a une exhumation de fromage qui produit une véritable sensation parmi nos ménagères. Les morceaux sont petits, il est vrai, mais la rareté de ce comestible lui donne un véritable parfum de gourmandise.

Memento. — Les obsèques du général Ladreit ont lieu aujourd'hui. — Le jeune fils du baron de Cambray est transporté à l'ambulance du Grand-Hôtel. — Le journal *la Patrie en danger* annonce qu'il cesse de paraître faute d'argent. — A une heure du matin, l'aérostat le *Denis Papin* s'élève de la gare d'Orléans dans la direction de l'ouest. — Les pompiers de service appelés à Paris en prévision d'un bombardement sont envoyés aux avant-postes. — La première liste des bataillons de guerre se compose de 62, sur lesquels 45 ont reçu leur équipement complet. Ces 62 bataillons forment un effectif de 50,000 hommes. — M. Emmanuel Arago a visité l'ambulance du Palais de Justice, établie dans le local et les dépendances de l'ancienne cour d'assises.

VENDREDI 9 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

Paris, sans nouvelles, attend avec une calme résolution les événements qui ne peuvent manquer de se produire dans un bref délai. Sans se laisser aller au découragement, ni se bercer de folles illusions, il prête de sang-froid l'oreille aux bruits favorables qui continuent de circuler avec persistance, mais qui ont plus que jamais besoin d'une confirmation officielle.

D'après les journaux, la fameuse *taxe des absents* a suscité de nombreuses réclamations. Au commencement, ce n'était pas d'une simple taxe qu'il s'agissait, mais d'une sorte d'amende infligée aux personnes qui avaient quitté Paris au moment du siége ; c'est probablement parce qu'on s'est aperçu que les tribunaux seuls avaient qualité pour condamner les gens à l'amende, que cette imposition a changé de nature pour devenir une taxe.

Les obsèques du général Renault, blessé pendant le combat de Villiers, le 2 décembre, à la tête du second corps de la deuxième armée, ont lieu, à midi, à l'église des Invalides. Conformément au décret du gouvernement, les funérailles du général ont été célébrées aux frais de l'État. Hier, le corps avait été transféré de l'hôpital de Lariboisière aux Invalides. La façade de l'église sur la cour d'honneur était tendue de noir. Sur la draperie qui recouvrait les pilastres, on avait accroché des trophées de drapeaux et des boucliers alternant avec des cartouches aux initiales du général. La draperie du fond, au-dessus de l'autel, était disposée avec la grande croix en argent. Le catafalque était placé au milieu de la nef. Il reposait sur un soubassement et sous un dais parsemé d'étoiles en argent et au chiffre du général. Aux quatre coins de ce catafalque étaient placées des statues allégoriques et des torchères. En avant, on apercevait une couronne de lierre.

Le deuil était conduit par le frère du défunt. Les coins du poêle étaient tenus par les généraux de division Susbielle, Coste, comte de Champéron, et les généraux de brigade Bocher et Ferri-Pisani. L'église était remplie d'officiers généraux, d'officiers supérieurs et de députations militaires de tous grades et de toutes armes.

Memento. — M. Émile Texier, lieutenant des mobiles de la Vienne, meurt à l'ambulance du Grand-Hôtel. — Le capitaine de Beaurepaire réunit les 12,000 volontaires avec lesquels il espère franchir les lignes prussiennes. Dans l'après-midi, trois canons de 7 tout battant neufs, offerts par les habitants du 3e arrondissement, sont amenés à l'Hôtel de ville. — Les chevaux en grand nombre, tant prussiens que français, tués dans les derniers combats, sont amenés à Paris et, après examen, livrés aux abattoirs. — L'église Saint-Gervais vient d'être transformée en ambulance. — La première distribution de harengs salés a lieu dans les vingt arrondisse-

ments. — Une société de femmes se forme dans le 13e arrondissement, pour procurer du travail aux femmes nécessiteuses. — Un agent de la compagnie forestière entre à Paris porteur de sept cents lettres. — L'administration des postes met à l'étude un projet de transmission par voie aérienne de mandats à payer en province.

SAMEDI 19 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

Le seul événement de la journée est l'arrivée des deux pigeons porteurs de nouvelles apocryphes. Outre que les dépêches sont attachées suivant un mode différent de celui qu'emploient les agents français, elles renferment des renseignements tellement ridicules qu'ils sentent l'odieux expédient employé par les assiégeants dans le but de décourager la défense. Mais cette fois encore, tout le machiavélisme prussien s'émousse contre la ferme attitude des Parisiens. Tous les journaux sont d'accord pour encourager le Gouvernement à persister dans l'emploi des moyens énergiques.

Une statistique établie d'après le chiffre des blessés introduits dans une ambulance donne comme résultat, sur 662 blessures : A la jambe, 221. — Au bras, 81. — A la main, 71. — A l'épaule, 46. — Au pied, 47. — A la tête, 53. — Au côté, à l'aine, 45. — Au ventre, 16. — A la poitrine, 25. A l'œil, 10. — Au dos, 12. — Aux fesses, 15. — A l'estomac, 1. — Aux reins, 7. — Au cou, 9.

BULLETIN HEBDOMADAIRE.

Santé publique. — Décès : 2684; variole, 381 ; fièvre typhoïde, 170 ; bronchite, 191 ; pneumonie, 130 ; autres causes, 1812.

Alimentation. — Beurre. 28 fr. la livre. Poule, 25 fr. Oie, 70 fr. Dindon, 80 fr. Pigeon, 8 fr. Lapin, 30 fr. Filet de cheval, 14 fr. la livre. Œufs à la criée, 927 fr. le mille. Petits choux-fleurs, 2 fr. 50 c. Champignons, 2 fr. 40 c. la livre. Salsifis, 3 fr. 50 c. La mâche vaut 2 fr. 50 c. la livre. Ni carottes ni navets. Poisson, 10 fr. la livre. Huile d'olive, 7 fr. la livre. Charbon de bois, 1 fr. 50 c. le boisseau. Bois à brûler, 70 fr. les mille kilos. Piètrement paye deux paons 110 fr. La boucherie anglaise met en vente du cerf, de l'antilope, à 8 fr. la livre.

DIMANCHE 11 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

Rien absolument de nouveau aujourd'hui, si ce n'est un grand émoi dans certains quartiers et notamment à Belleville. Les femmes et les

enfants se précipitent chez les boulangers et en moins d'une heure tout le pain a disparu. L'enlèvement se produit avec une telle rapidité que, le soir, les ménages qui n'avaient pas leur provision sont forcés de se rationner. La cause de cette panique s'explique par la rumeur qui avait couru du prochain rationnement du pain par le gouvernement.

Memento. — Les bataillons de marche de la garde nationale n'attendent que le signal du départ. Les chevaux de toute l'armée sont ferrés à glace. — Le ministre de l'agriculture et du commerce assiste à la mise en train du nouveau moulin installé par la compagnie du Nord dans sa gare de marchandises. — A partir d'aujourd'hui, 11 décembre, les commandants de secteurs sont chargés de délivrer des permis de circulation hors de l'enceinte, sur les justifications et garanties fournies par les autorités municipales. — Le recensement des chevaux à Paris en fait connaître plus de 50,000, non compris les chevaux de l'armée. — L'administration du cirque des Champs-Élysées livre à l'État six de ses chevaux au prix de 1 fr. 25 le kilogramme. — Dans la nuit, vers trois heures, un énorme quartier de pierre se détache d'une des colonnes latérales de l'église Saint-Eustache, et, rebondissant sur la corniche, se brise avec fracas sur le trottoir ; c'est un des effets de la gelée, qui vient de se déclarer avec intensité. — M. Pierre de Lespinasse, engagé volontaire, sergent-major au 122e de marche, meurt à l'ambulance du Grand-Hôtel.

LUNDI 12 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

Paris est heureux d'apprendre, par la note du *Journal officiel*, que le bruit qui avait couru d'un prochain rationnement du pain était absolument dénué de fondement. Il était temps que la question s'éclaircît, car dans plusieurs quartiers populeux la panique, loin de se calmer devant la réflexion, n'avait fait que s'accroître. L'état glacial de la température et l'aspect brumeux d'un ciel de décembre n'ont pas peu contribué à aggraver les angoisses semées dans la population par ce cri sinistre : « Le pain manque ! »

Pendant toute la nuit, il est tombé un verglas qui s'étale dans les rues et sur les places publiques, de manière à former une sorte de miroir sur lequel il est dangereux de s'aventurer. Plusieurs accidents en sont résultés.

Memento. — Durant toute la journée, il y a eu foule aux portes de Paris, de nombreux laisser-passer ayant été accordés aux parents de mobiles campés dans les diverses localités de la banlieue. — L'interdiction d'entrer dans Paris ou d'en sortir est levée pour les maraîchers qui cultivent encore leurs champs à Clichy, Boulogne, Saint-Denis et Vin-

cennes. — Les légumes ordinaires devenant rares, les marchands de denrées coloniales n'ont jamais tant vendu de patates, d'ignames, de bananes, de choux palmistes, de confitures de goyave, de caroubes et autres produits exotiques. — La légion des brancardiers s'organise, recrutée parmi les instituteurs laïques ou congréganistes et les gardes nationaux des bataillons non armés; ces hommes portent un uniforme spécial couvert d'une blouse de toile grise.

MARDI 13 DÉCEMBRE.

Memento. — Les compagnies de marche de la garde nationale continuent de se rendre aux avant-postes, où elles remplacent les mobiles. — Le général Ducrot apprend la nouvelle de la mort de son frère. — Quarante-sept sœurs de charité ayant été envoyées à Bicêtre pour soigner les varioleux qui y sont hospitalisés, et onze d'entre elles ayant succombé au fléau, il vient de s'en présenter trente-deux pour remplacer les courageuses victimes de leur dévouement. — M. Dorian fait essayer un nouveau système de cuisine volante appelé à rendre de très-grands services à l'armée. — On fait à Montrouge l'essai de vingt-cinq pièces de 7 récemment sorties des ateliers. —On donne l'ordre d'abattre tous les arbres morts des bois environnant Paris. Le produit de ces coupes doit être distribué aux indigents par les soins des bureaux de bienfaisance. — On refait, dans tous les arrondissements, le recensement pour la distribution des subsistances. — On fait isolément le recensement des appartements vides dont les locataires sont absents. — A l'Opéra, qui rouvre ses portes après huit jours de silence, la salle est pleine. La bénédiction des drapeaux du *Siége de Corinthe*, de Rossini, est frénétiquement applaudie.

MERCREDI 14 DÉCEMBRE.

Memento. — On annonce la mort d'un écrivain distingué, M. de Boutteville. — Le deuxième conseil de guerre de Paris vient de prononcer la condamnation à mort contre le nommé Kirschner, Alsacien de naissance, convaincu d'avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi. — La production des nouveaux canons marche maintenant sur le pied d'à peu près quatre batteries par jour. — On fait donner aux pupilles de la garde nationale un enseignement gratuit, de façon à compléter leur instruction et à les soustraire aux dangers du désœuvrement. — L'administration de la Préfecture de police interdit de crier la vente des journaux sur la voie

publique. — La Compagnie des omnibus vient de restreindre son service d'une manière considérable. Sur la ligne de la Madeleine, où les voitures partaient de la station à deux minutes d'intervalle, elles ne se succèdent plus que de dix en dix minutes. Sur toutes les lignes, le changement a eu lieu dans les mêmes proportions.

JEUDI 15 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

Maintenant Paris s'est accoutumé au bruit du canon, qui a tonné toute la nuit dernière sans que personne s'en soit beaucoup ému ; la question à l'ordre du jour est, avant tout, la question alimentaire. On se préoccupe surtout de la quantité des farines et du grain qui restent dans les magasins; les alarmistes disent que nous touchons à la fin de l'approvisionnement, les optimistes, que nous avons encore pour plus de trois mois de farines, de blé et de seigle.

La vérité est qu'il reste encore une certaine quantité de grain (jusqu'au commencement de février), mais que, soit négligence de l'administration, soit que l'installation de moulins soit chose impossible à opérer à bref délai, on n'a que très-peu de moyens de produire de la mouture. La consommation actuelle de Paris est de 6 à 7,000 quintaux de farine par jour, et les moulins en activité, secondés par ceux qu'on vient de confectionner à l'usine Cail, ne produisent guère ensemble que 3,000 quintaux par jour. La farine délivrée aujourd'hui aux boulangers est prise sur le stock amassé en prévision de l'investissement et doit toucher à sa fin. On parle de délivrer bientôt une portion du grain en nature. La vente de la farine au détail est interdite aux boulangers.

VENDREDI 16 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

La pluie tombe sans relâche. On se canonne toujours ; les terrains sont tellement détrempés que les fourgons s'embourbent rien que pour transporter des munitions à nos forts. Chose grave, Paris s'habitue presque à sa situation d'assiégé, et il semble que la famine seule puisse le faire sortir de l'apathie qui commence à l'engourdir.

On sort peu et les grandes voies prennent, surtout le soir, un aspect tout particulier; à partir d'aujourd'hui, les usines ne livrent plus de gaz ni à la ville ni aux boutiques ; des lampes à l'huile de pétrole sont placées dans toutes les lanternes des réverbères de Paris.

Le peu de mouvement qui se produit dans les rues attire immédiatement l'attention, surtout la diminution du nombre des voitures. Aujourd'hui, vers 4 heures, un bataillon de la garde nationale, musique en tête, remontait la rue Montmartre; il marchait lentement et s'arrêtait fréquemment; des gardes nationaux, armés de troncs de toutes formes, tenus à la main ou fixés au haut de longues perches, sollicitaient la charité publique en faveur des blessés. La nuit étant venue, le cortége continua sa route muni de torches allumées.

SAMEDI 17 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

Depuis hier, tout Paris mange du pain bis sans seulement s'en apercevoir; toutes les autres denrées deviennent d'une extrême rareté, à part les boissons dont le prix s'est à peine élevé. On devrait presque le regretter à voir le nombre des gens ivres qui circulent dans nos rues; ce qui est plus grave, c'est que des hommes sous les armes ne craignent pas de boire outre mesure et de compromettre la sûreté des postes qui leur sont confiés.

Memento. — Un journal affirme que M. Thiers a été vu en voiture rue de Rivoli. — On se plaint généralement de l'inactivité des gardiens de la paix publique, qu'on voit se promener tranquillement sans s'occuper de faire respecter les prescriptions de l'autorité, notamment en ce qui concerne le bruit continuel occasionné par les cris des marchands de journaux dont le nombre augmente chaque jour. — M. Raoul Vernier propose un système de ballons non montés et pouvant, grâce à une sorte de mécanisme de pendule attaché à l'aérostat, descendre à une heure déterminée. — Le journal *le Combat* (M. Félix Pyat) insère une lettre par laquelle on affirme qu'on a vu, mercredi dernier, à l'Imprimerie nationale, une forme typographique attendant l'ordre d'impression et contenant une proposition plébiscitaire posant cette question au peuple : Voulez-vous continuer la défense, OUI ou NON ?

BULLETIN HEBDOMADAIRE.

Santé publique. — Décès, 2728; variole, 391; fièvre typhoïde, 173; bronchite, 190; pneumonie, 131; autres causes, 1843. Différence des décès avec la première semaine, 1645. Ainsi, la mortalité a plus que doublé en trois mois.

Alimentation. — Apparition du pain bis. Un industriel met en vente du chien à 1 fr. la livre, du chat à 6 fr. la pièce, du rat à 50 c. On trouve quelques filets de cheval à 16 fr. la livre, du sanglier à 15 fr. Le beurre

frais est à 30 fr. Un lapin, de 20 à 30 fr. Une poule, 25 fr. Un pigeon, 7 fr. Quelques marchands de comestibles ont de la morue à 5 fr. la livre. Une mauviette vaut 2 fr. Un œuf à la coque, 1 fr. 50 c. Une poule, 25 fr. Une oie, 75 fr. Un dindon, 95 fr. Un pied de céleri vaut 75 c. Une escarolle, 60 c.

DIMANCHE 18 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

La ville passe son dimanche dans une sorte d'allégresse dont elle avait depuis longtemps perdu l'habitude et que justifient les nouvelles données le matin même par *l'Officiel*, d'après la dépêche de Gambetta. Selon notre invariable habitude, nous sommes portés à exagérer la portée de ces nouvelles et à les considérer comme meilleures qu'elles ne le sont en réalité.

Un journal propose de supprimer pendant un ou plusieurs jours la paye quotidienne de trente sous à tout garde national de service qui serait pris en flagrant délit d'ivresse.

A onze heures du soir, on affiche sur les murs un avis annonçant qu'à partir du lendemain midi, les portes de la ville seront fermées. Paris s'endort avec la certitude qu'une nouvelle action militaire est imminente et la conviction qu'elle sera favorable à nos armes.

Memento. — M. Paul Richard, frère de M. Maurice Richard, ministre des beaux-arts dans le cabinet Ollivier, succombe aux suites d'une blessure reçue à Champigny. — M. Henri Rochefort réimprime par livraisons les numéros de sa *Lanterne* parus à l'étranger. Cette publication n'a pas un bien grand succès. — Deux chameaux et un jeune éléphant provenant du jardin d'acclimatation sont abattus et mis en vente par un boucher qui a payé 4,000 fr. la paire de chameaux.

LUNDI 19 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

Les imaginations ont déjà pris le galop à propos des dépêches de Gambetta; on veut à toute force y voir ce qui n'est pas, et l'on affirme d'une façon formelle que le gouvernement ne veut pas donner dans toute leur teneur les excellentes nouvelles qu'il a reçues.

Vainement les sceptiques demandent quel intérêt le gouvernement aurait à ces réticences, surtout à la veille d'un combat sous Paris.

Les gens qui confondent la crédulité avec le patriotisme vous répon-

dent que M. Garnier-Pagès a dit tout haut, le dimanche soir au café Riche :

« Chanzy a remporté une véritable victoire dans laquelle 15,000 Prussiens ont été mis hors de combat. La rupture d'un pont de bateaux établi sur la Loire leur aurait coûté beaucoup de monde. »

Les journaux qui ont la spécialité des nouvelles à sensation agrémentent encore ce fond déjà suffisant, et l'on commence sérieusement à chuchoter que Chanzy pourrait bien être arrivé à Dreux, sinon plus près.

Cependant, les journaux rouges se donnent beaucoup de mal pour prouver que le général Trochu va encore une fois être battu.

M. Félix Pyat déclare que tout est perdu, mais que tout pourrait être sauvé si Garibaldi était nommé commandant en chef des gardes nationales de la Seine.

M. Félix Pyat oublie de nous dire si le vaincu d'Aspromonte entrerait à Paris avec un sauf-conduit prussien.

Au milieu des événements que l'on attend, on ne fait pas assez attention à un fragment de journal anglais que publie imprudemment un journal très-républicain cependant, *le National :*

« La nouvelle était à peine arrivée de la reddition de l'armée de Mac-Mahon que déjà, ici, les représentants de l'Angleterre, de l'Italie et de la Russie s'occupaient de mettre en avant l'idée d'une conférence. Un négociateur anglais était, *à ce propos*, envoyé au quartier général prussien à Sedan, et des lettres *autographes* du czar de toutes les Russies étaient adressées et remises au roi Guillaume. »

D'où il résulte que, sans le 4 septembre, nous évitions de nouveaux désastres et la ruine d'un tiers de la France. Le *National* évidemment n'a pas calculé la portée de cet aveu.

Memento. — Le maire et les adjoints du 7e arrondissement refusent d'accepter l'indemnité allouée à leurs fonctions par le décret du 16 décembre. — Le tribunal de commerce vient de juger que le patron incorporé dans les compagnies de guerre, qui ferme ses magasins, ne doit aucune indemnité aux employés qu'il congédie. — Hyacinthe, le joyeux comique du Palais-Royal, qui tient le triangle dans la musique d'un bataillon de garde nationale, est renversé par un cheval emporté qui s'est jeté au milieu du bataillon en marche.

MARDI 20 DÉCEMBRE.

Memento. — Les champignons conservés en boîtes commencent à prendre une place importante dans la consommation. — C'est aujourd'hui que commence la razzia sur les chevaux de luxe, qu'on envoie à la boucherie

comme de vulgaires rosses. — Un bureau de tabac est donné à la fille de M. Boutteville, philosophe matérialiste et républicain des plus distingués, décédé tout récemment. — M. Étienne de Bussière, officier d'artillerie, fils de M. de Bussière, ancien député, meurt des suites d'une blessure reçue le 30 novembre à Montmesly. — Un pianiste de grand mérite, M. Ketterer, succombe à une attaque de variole.

MERCREDI 21 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

A deux heures du matin, le rappel bat dans tous les quartiers; des maisons qui s'entr'ouvrent sortent des silhouettes d'hommes armés : au coin des rues, des groupes se séparent échangeant des adieux pleins d'une mâle confiance. Ce sont les bataillons de guerre de la garde nationale qui vont prendre part au combat dont le *Journal officiel* du matin annonce le commencement. On peut jusqu'à un certain point regretter de voir trop de monde chez les marchands de vin qui débitent à une heure matinale un peu de chaleur et de bonne humeur.

Cependant, les compagnies montent en longues colonnes du lieu de leur rassemblement vers les portes de Paris, surtout vers l'est et le nord-est. On arrive aux fortifications, les gardes sédentaires qui ont voulu accompagner leurs compagnons leur serrent une dernière fois la main : le pont-levis retombe. Le froid devient très-intense vers le matin. Bonne journée pour l'artillerie! — dit-on en entendant le bruit lointain de la canonnade qui salue le commencement du combat et la première matinée de l'hiver nouveau.

Paris n'est point exploité aujourd'hui par les colporteurs de faux bruits comme il l'a été pendant la bataille du 30 novembre : c'est avec un calme relatif qu'il apprend la non-occupation du Bourget par les Français et les résultats acquis sur d'autres points à nos efforts.

A côté des renseignements officiels que l'on a lus plus haut, on se raconte le soir quelques épisodes du combat multiple de la journée, le courage des marins à l'attaque infructueuse du Bourget, la capture d'un vaguemestre de la garde prussienne chargé de journaux d'une date toute récente qui ont été immédiatement communiqués au gouverneur, le dévouement des brancardiers volontaires qui ont reçu le baptême du feu, etc, etc. Parmi les blessés, outre le général Favé, atteint moins gravement qu'on ne le craignait d'abord, on cite M. Anatole Duruy, chef d'escadron d'état-major, qu'un éclat d'obus a atteint aux côtés du général Thomas, et un pauvre frère des Écoles chrétiennes, M. Jean-Marie Baffie, en religion frère Néthelme, qui a reçu une balle en pleine poitrine au moment où il ramassait les blessés sur le champ de bataille. Son état est désespéré.

A l'attaque du Bourget, on a perdu deux officiers de marine d'un grand mérite, M. Lamothe-Thenet et le vicomte Pierre Duquesne, descendant de l'illustre amiral de ce nom. En somme, l'impression de la journée est bonne, sans répondre tout à fait à l'effort espéré.

Memento. — Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques du baron de Cambray, sous-lieutenant des mobiles du Loiret, amputé de la cuisse et du bras à la suite du combat du 30 novembre, et celles de M. l'abbé Blanc, aumônier des mobiles de l'Indre, qui avait été blessé à l'attaque de la Gare-aux-Bœufs, le 29 novembre.

JEUDI 22 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

Ce matin, une scène extrêmement pénible s'est passée à Montmartre : on a vu revenir dans un certain désordre la plus grande partie des compagnies de guerre du 32e bataillon ; les revenants ont déclaré que leur commandant les avait ramenés à Paris après leur avoir fait essuyer le feu de l'artillerie prussienne ; ces explications n'ont pas satisfait la foule. Ces malheureux mobilisés ont eu beau protester ; ils ont été traités de fuyards, de lâches, hués, conspués, parfois même battus : on cite une femme qui a craché au visage d'un de ces pauvres diables. Le jour même, on placarde sur les murs de Paris et notamment du 18e arrondissement une note du chef d'état-major général, colonel Montagu, qui rétablit les faits sous leur vrai jour. Le bataillon n'a pas fui : il a été ramené par son commandant, M. Dheu, qui garde les arrêts forcés, et il repartira le lendemain pour reprendre le poste qui lui était assigné. M. Dheu, de son côté, se justifie par une lettre adressée aux journaux du soir et où il explique que, devant les fatigues inutiles imposées à son bataillon, les marches et les contre-marches de seize heures auxquelles on l'a condamné, il a cru devoir rentrer à Paris et prendre de nouveaux ordres.

Memento. — Deux nouveaux actes de générosité à signaler : M. Yvose Laurent, le fabricant de bâches de la rue Neuve-Popincourt, offre soixante mille francs aux blessés et aux veuves et enfants des citoyens qui seront tués pour la défense de Paris ; M. Wallace, l'héritier du marquis d'Hertford, joint à ses dons précédents, qui étaient déjà d'une magnificence royale, une nouvelle somme de quatre-vingt mille francs. — On annonce la mort du général de division comte Charles Eblé, appartenant au cadre de réserve. Il était âgé de 71 ans.

VENDREDI 23 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

Il n'y a pas à se dissimuler que la note annonçant la suspension momentanée des opérations militaires a produit une véritable émotion dans la population.

Est-il vrai, comme on le raconte, que, malgré les précautions prises par le général Trochu, malgré le soin qu'il a eu de remettre à son état-major des ordres cachetés qui n'ont été ouverts que le 21 au matin, l'ennemi ait été informé du mouvement projeté assez à temps pour masser des troupes en grande quantité sur ses positions du nord-est?

Les journaux dévoués au gouvernement essayent de pallier l'impression générale en affectant une confiance qu'ils éprouvent d'ailleurs sans doute; mais le *Réveil* et le *Combat* prennent texte de l'insuccès momentané mais renouvelé du plan de M. Trochu pour demander la Commune, qui doit tout sauver, faire pousser du blé dans les rues et abattre d'un souffle les batteries prussiennes. Ces deux journaux brodent à l'envi sur ce thème, le *Réveil* avec le dogmatisme froid et cassant qui lui est particulier, le *Combat* avec rhétorique et fantaisie, selon l'habitude de M. Félix Pyat.

Les clubs font chorus avec les deux feuilles communalistes, et le public de la salle Favié ou du club de l'École de Médecine en arrive à croire que la Commune est un vrai Manitou. Il va sans dire que journaux et clubs s'acharnent spécialement sur le général Trochu à qui l'on promet entre temps l'échafaud de Custine, s'il ne réussit point.

Les gens le plus à plaindre ne sont assurément point les ouvriers même privés de travail, mais à qui les indemnités journalières, les cantines, les bons de pain, etc., créent des ressources peu différentes de leur train de vie ordinaire. La classe vraiment digne de sympathie est celle des petits bourgeois, artistes, employés, propriétaires ou rentiers sans revenus, qui reculent devant la nécessité de recourir à la charité publique et qui souffrent de cruelles privations, au milieu du flux toujours montant de la crise alimentaire.

SAMEDI 24 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

Ce matin, le thermomètre est descendu à 15 degrés au-dessous de zéro, la Seine charrie et les paroles gèlent au-dessus des groupes de badauds qui continuent à pérorer.

La journée se passe sans autre incident que de lointains coups de canon, mais on voit avec peine le gouvernement déployer contre un journal une

énergie qu'on pense pouvoir être mieux employée ailleurs. La *Patrie* est suspendue pour trois jours à compter du 24 décembre, comme ayant fait un récit des opérations militaires actuelles. Chacun discute cet incident à son point de vue. On s'étonne un peu que le gouvernement sévisse contre la *Patrie* et non contre les journaux qui, au milieu d'un torrent d'injures et de réclamations, poursuivent leur campagne communaliste.

Disons en passant que l'auteur anonyme des remarquables premiers-Paris de la *Patrie* n'est autre que M. J.-J. Weiss, l'ancien collaborateur du *Journal des Débats*, du *Courrier du Dimanche*, etc.

Au milieu de tant de sujets de tristesse, Paris a un moment de bonne gaieté lorsqu'il apprend que M. de Girardin et son neveu M. Détroyat, *nommé général de division*, organisent à la Rochelle une armée de cent cinquante mille hommes. O dernière incarnation du général Boum !... MM. de Girardin et Détroyat voyagent avec leurs *aides de camp !!* et leur *état-major!!!*

Memento. — M. Constantin Poli, commissaire de police de Meudon, est tué par une balle prussienne en allant dans ce village arrêter des individus suspects. — MM. Vautrain, de Châtillon, Callon et Loiseau, maire et adjoints du 4e arrondissement, refusent l'allocation mensuelle de 300 fr. que leur attribue un récent décret.

BULLETIN HEBDOMADAIRE.

Santé publique. — Décès : 2728; variole, 388; fièvre typhoïde, 221; bronchite, 172; pneumonie, 147; autres causes, 1800.

Alimentation. — Beurre, 35 fr. la livre. Poule, 26 fr. Oie, 80 fr. Canard, 36 fr. Dindon, 100 fr. Pigeon, 8 fr. Lapin, de 30 à 40 fr. Carottes, 2 fr. 80 la livre. Oignons, 37 fr. le litre. Œufs frais, 2 fr. la pièce. Huile d'olive, 9 fr. Sucre, 90 c. Brébant paye un mouton 1164 fr. Bois à brûler, 90 fr. les mille kilos. Charbon de bois, 2 fr. le boisseau. Les étalages des fruitières sont vides, les marchés déserts. Un pied de céleri vaut 1 fr. 20 c. Les pommes de terre, 15 fr. le boisseau. Les oignons, 3 fr. 80 et 4 fr. le litre.

DIMANCHE 25 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

Ni messe de minuit ni réveillon, cette année. Les églises ne se sont point ouvertes et les restaurants ont fermé leurs portes à l'heure accoutumée. En temps ordinaire, il y eût eu cette nuit, par-dessus le marché, bal à l'Opéra. Quelle cohue joyeuse, que de chants et de rires dans cette ville maintenant sombre, silencieuse, et qui, en quelques endroits, devient presque un casse-cou !

La plupart des journaux ne paraissent point à cause de la solennité de Noël; on n'entend point le canon; on ne sait rien.

Indiquons cependant, comme petits côtés de l'histoire du siége, un procès qui a été jugé hier devant la justice du 20e arrondissement. On a décidé que les propriétaires étaient tenus d'éclairer les escaliers de leur maison, soit à l'huile, soit au pétrole, encore bien qu'ils excipent du non-payement du terme d'octobre par les locataires.

Memento. — Dans les nuits précédentes, plusieurs soldats ont été gelés soit à Aubervilliers, soit au plateau d'Avron. — M. Washburn, ministre des États-Unis, reçoit son courrier comme d'habitude par un parlementaire qui traverse la Seine au pont de Sèvres, mais il ne communique plus ni lettres ni journaux, même à ses plus intimes amis, ainsi qu'il le faisait précédemment.

LUNDI 26 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

La question de l'alimentation devient tous les jours plus embarrassante; la viande fait défaut presque partout ; on cherche par quel moyen on pourrait sinon la remplacer, du moins l'économiser; la science a découvert l'osséine, la partie nutritive des os; elle est mise en œuvre par un pâtissier cuisinier, M. Pons, et produit d'excellents résultats; le tout est qu'elle soit connue de la population.

Memento. — Mort du frère Néthelme, blessé mortellement à la dernière affaire du Bourget. — On abat à coups de fusil les éléphants du Jardin des Plantes qui absorbent plus de fourrage qu'on ne peut leur en donner; leur chair est débitée aux restaurateurs et bouchers de la capitale.

MARDI 27 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

Encore une illusion prussienne qui s'envole !

Le bombardement commencé ce matin contre nos forts de l'est, de Noisy à Nogent, est accueilli par la population avec calme, presque avec joie. « Enfin, se dit-on, ils démasquent leurs batteries ! » Et, comme on sait que nos ennemis ne font rien à la légère, on en conclut que notre résistance les fatigue, et que peut-être l'approche de nos armées provinciales les force à tenter une suprême épreuve.

En un mot, loin de nous effrayer, leur violente canonnade paraît à tous un excellent symptôme.

Le froid et la neige n'empêchent pas que des groupes se forment partout et l'on commente les causes plus ou moins probables de cette attaque franche. Par malheur, le froid est si vif que, dans plusieurs quartiers, des dévastations sont commises : on essaye de piller des chantiers, et l'on envahit des jardins pour y couper les arbres. Les travaux en construction, les échafaudages, les ouvrages légers que l'administration municipale laisse en plein vent, sont emportés de droite et de gauche.

Le soir, Paris devient de plus en plus curieux. Les passants remplacent le gaz par de petites lanternes. Quelques piétons s'amusent à suspendre ces lanternes à la boutonnière.

Memento. — Les glaçons que charrie la Seine obligent les bateaux-mouches à interrompre leur service. — La *Gazette de Cologne* annonce la mort d'Alexandre Dumas, à Puys, près de Dieppe. — Mme de Hennezel, blessée à côté de son mari par un éclat d'obus, au plateau d'Avron, n'est autre que Mme Octavie Collas, ex-artiste de l'Opéra-Comique.

MERCREDI 28 DÉCEMBRE.

Memento. — Dans un bail récemment signé, le propriétaire (un patriote) interdit à son locataire la faculté de sous-louer à tout individu de la race germanique. — Un trait de gaieté française : des tambours et des clairons, qui s'exerçaient sur la berge du canal Saint-Martin, se mettent à battre aux champs en voyant passer un troupeau de bœufs (chose rare !) destiné aux ambulances. — La *Vérité* dit que M. de Lesseps vient de céder à des capitalistes anglais l'exploitation du canal de Suez. — On donne aux bataillons de marche des livrets semblables à ceux des troupes. — Le nommé Lacroix, garde mobile de la Loire-Inférieure, condamné à cinq ans de travaux publics pour voies de fait envers un supérieur, se pend dans sa cellule. — Hier, l'officier allemand qui s'est présenté en parlementaire au pont de Sèvres ne savait pas le français. C'est la première fois que pareil fait se produit.

JEUDI 29 DÉCEMBRE.

ASPECT DE PARIS.

Les journaux n'ont guère qu'un cri : En avant ! Tous conseillent à M. Trochu de ne pas rester inactif, et ils basent leurs avis sur ce fait que le bombardement doit masquer le départ de nombreuses troupes prussiennes.

La persistance d'un froid exceptionnel décide le gouvernement à faire

rentrer dans Paris quelques-uns des régiments de la garde nationale mobilisée. Ces régiments montrent, dans ces circonstances, de quoi ils sont capables : aucun d'eux ne veut quitter les tranchées : on est obligé de tirer au sort les numéros de ceux qui devront revenir.

Tous les clubs, par bonheur, ne se ressemblent pas : celui de la salle Valentino est composé d'honnêtes gens qui raisonnent. MM. Vrignault, Simonin, Yung, Ratisbonne, n'y disent que des choses fort sensées.

Memento. — On annonce la mort du général de Bentzmann, membre du comité consultatif de l'artillerie. — Les obus du Mont-Valérien achèvent d'incendier la Malmaison, véritable repaire de Prussiens. — Nous sommes menacés de n'avoir plus de linge blanc, les blanchisseuses n'ayant plus de coke. — *L'Électeur libre* propose d'abattre les arbres des boulevards pour donner du bois aux pauvres. — Deux morts : M. Gaston de Belzunce, âgé de vingt ans à peine, engagé volontaire au 125e de ligne (blessé au combat de Villiers, il succombe à l'ambulance du Grand-Hôtel); M. l'abbé Gros, vicaire à Saint-Ambroise, aumônier volontaire du 6e bataillon des mobiles de la Seine, tué par un obus sur le plateau d'Avron. — Les pharmaciens sont dans un grand embarras : ils manquent absolument des graisses et des huiles nécessaires pour la préparation des pommades, des onguents et autres médicaments de même nature. — Les bouchers du 9e arrondissement souscrivent pour 2,000 kil. de pain, qui seront répartis entre les pauvres de cet arrondissement.

VENDREDI 30 DÉCEMBRE.

Memento. — Signe des temps ! un marchand de comestibles affiche à sa devanture : *Joli choix de fromages pour étrennes.* — Louis Blanc adresse à Victor Hugo une lettre patriotique où il recommande l'action et la foi dans la patrie comme seuls remèdes à notre situation. — On abat, pour en faire du bois à brûler, les ormes plusieurs fois centenaires qui décoraient l'avenue de Bagnolet — Les trois éléphants du Jardin des Plantes sont adjugés pour 27,000 fr. à un boucher du faubourg Saint-Honoré. — D'un nouveau recensement, fait pour servir de base à la répartition des denrées alimentaires, il résulte que la population de Paris a sensiblement diminué.

SAMEDI 31 DÉCEMBRE.

Memento. — Départ du ballon-poste *l'Armée de la Loire.* — On renouvelle le rationnement. — La légion d'artillerie de la garde nationale est

appelée à fournir un nouveau détachement de 150 volontaires. — Les mobiles de 48 sont placés sous les ordres du général Noël, commandant du Mont-Valérien. — On fait à Vincennes un essai des mitrailleuses du système américain, qui donne d'excellents résultats. — Cinq infirmières volontaires vont au delà de Bondy porter diverses commissions aux éclaireurs de la Seine, aux avant-postes. Comme elles remplissaient leur message, une bombe éclate et blesse grièvement 12 éclaireurs.

BULLETIN HEBDOMADAIRE.

Samedi 31 décembre. — Quinzième semaine.

Santé publique. — Décès : 3280 ; variole, 454 ; fièvre typhoïde, 250 ; bronchite, 258 ; pneumonie, 201 ; autres causes, 2117.

Alimentation. — Plus de légumes verts aux halles. — La mâche, 3 fr. la livre. — Le céleri, 1 fr. 50 le pied. Un lapin, 40 fr. Un dindon, 180 fr. Un particulier achète un gigot de mouton 175 fr. La pomme de terre vaut 28 fr. le boisseau. L'ours, le chameau, sont à 15 fr. la livre. On tue les éléphants du Jardin des Plantes, ils sont vendus à raison de 15 fr. la livre au détail, la trompe à 40 fr. Le fromage de Gruyère est à 30 fr. la livre. Le beurre frais, à 40 fr. Œufs à la coque, 3 fr.

DIMANCHE 1er JANVIER 1871.

Memento. — Au Gouvernement, conseil extraordinaire auquel assistent plusieurs officiers généraux, entre autres : MM. Vinoy, Ducrot et de la Roncière Le Noury. — La *Presse* croit savoir que Napoléon III serait mort ou mourant. Il y a peu d'hommes en Europe dont la vie ou la mort ait en ce moment aussi peu d'importance et d'intérêt pour nous. — L'académicien Faye trouve le moyen d'augmenter de deux kilomètres la portée de nos canons. — Les employés des ministères et de la ville recevront un treizième mois d'appointements. — Un marchand de marrons ouvre boutique près de la porte Saint-Martin, — c'est une des curiosités du siége. — La charpie commençant à manquer, on utilise les vieilles cordes goudronnées de la marine.

LUNDI 2 JANVIER.

Memento. — On a commencé, au bois de Vincennes, d'importantes coupes de bois. — On se rappelle, non sans ironie, qu'il y a juste un an le fameux ministère qui devait conduire la France aux abîmes fut annoncé

par le *Journal officiel*. — Le *National* prétend que Paris est pourvu d'approvisionnements jusqu'au 15 mars. — Il se grave une médaille commémorative du siége de Paris destinée à ceux qui n'ont pas quitté la capitale au moment du danger. — M. l'ingénieur Bazin fait, dans le parc Saint-Ouen, l'essai de nouveaux projectiles, qui, sous forme d'obus, doivent arriver à 7 kilomètres dans les lignes prussiennes.

MARDI 3 JANVIER.

Une grande partie des journaux incriminent l'inaction du général Trochu. C'est l'instant d'agir, lui dit-on. Déjà le pain a manqué dans certains quartiers et on parle de le rationner. Le vœu de la population est qu'on agisse au plus tôt; il faut en finir par un coup d'audace! Les clubs s'agitent beaucoup. Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, l'inertie du gouvernement qui les exaspère, ni le pain sur le point de manquer. Ils ont de plus intéressants loisirs. Le club de l'École de Médecine s'occupe du *Figaro* et lui consacre sa séance. Plusieurs orateurs lisent un article de ce journal, écrit d'une encre ferme et énergique contre les Prussiens de l'intérieur, Blanquistes et Bellevillois. Le président déclare qu'il suffit de quelques allumettes chimiques pour faire justice de cet organe public. A cette menace s'arrête le châtiment; puis on parle d'autre chose.

Memento. — On transporte les ambulances de Saint-Denis à Paris. — Le lieutenant-colonel Jannin, chef du 6e bataillon de la garde nationale, meurt d'une congestion cérébrale. — Le *Réveil* publie un programme de la *Commune* telle qu'il la croit nécessaire. — C'est aujourd'hui l'ouverture de la neuvaine de Sainte-Geneviève, patronne de Paris. — Le Jardin des Plantes demande 80,000 fr. de son hippopotame; il y a peu d'acquéreurs.

MERCREDI 4 JANVIER.

ASPECT DE PARIS.

Le silence de la province et celui, non moins lourd, dans lequel se maintient le gouvernement, laissent quelques loisirs à l'esprit public, lassé d'être inoccupé. On agite l'importante question des loyers. Le gouvernement doit protection aux propriétaires, disent quelques journaux. — Le gouvernement, soutient une autre presse, ne doit se préoccuper que des locataires. Ces deux thèmes subissent des variations contradictoires, non moins justes en apparence, dans les colonnes des divers organes.

Memento. — Une certaine agitation commence à naître dans le corps

municipal. Certains maires demandent leur introduction dans les conseils du gouvernement. — M. de Rothschild vient de faire don à la ville de Paris d'une somme de 200,000 francs. — On constate que le nombre de mariages a considérablement augmenté depuis le siége. Question des 75 centimes ! — Une industrie nouvelle est signalée aux Halles centrales : tous les herbages avariés, feuilles de choux, rebut d'oseille, vert de poireaux, etc., sont employés à fabriquer des... épinards.

JEUDI 5 JANVIER.

ASPECT DE PARIS.

Le bombardement occupe peu l'attention, quoiqu'il commence à faire quelques ravages dans les quartiers excentriques du sud. Beaucoup de curieux vont voir tomber les projectiles et malheureusement cette avidité imprévoyante a fait un grand nombre de victimes. Malgré le sang-froid du public en face de la nouvelle tactique prussienne, le sentiment général est qu'il faut agir. Les plus modérés demandent au gouvernement de se montrer et de tenter quelque sortie. Dans les clubs, journaux et organes de la démocratie avancée, on parle de sortie en masse. Le *Réveil* va plus loin, il demande la démission en masse des membres du gouvernement et leur remplacement immédiat, ainsi que le renvoi des vieux officiers pour les suppléer par de jeunes chefs choisis un peu partout.

Memento. — Les omnibus, vu le manque de chevaux, ont encore considérablement réduit le service de leurs voitures. — Il y a eu aujourd'hui une réunion des maires à l'Hôtel de ville. — La corporation des marchands de vin a offert au gouvernement un nouveau canon, qui porte le nom de Jean Rouvet, l'inventeur du flottage. — Mme Surville, sœur de Balzac, succombe aux atteintes d'une maladie de cœur. — Une religieuse dominicaine parvient à forcer les lignes prussiennes et à rentrer dans Paris. — L'Académie des sciences constate que la viande de chien est un aliment dangereux. — Grande tombola au ministère de l'agriculture ; lot principal : viande de bœuf conservée !!!

VENDREDI 6 JANVIER.

ASPECT DE PARIS.

Les clubs deviennent un peu monotones. On s'y contente d'accuser le gouvernement, d'injurier le général Trochu et de proclamer la Commune : un citoyen a proposé de reconstituer la Pologne. C'est la seule idée nouvelle, et un peu en dehors des questions ordinaires, qui a été émise. Peu l'ont comprise ; par conséquent cette excellente motion a été rejetée.

SAMEDI 7 JANVIER.

Memento. — La Commission des barricades fait dépaver toutes les cours des maisons des quartiers de Montrouge. — Bien que le gouvernement ait annoncé que le pain serait rationné et que certains journaux aient affirmé que les provisions de blé de la ville de Paris suffiraient à l'alimentation jusqu'au mois d'avril, le bruit court que le stock des farines sera épuisé du 15 au 20 janvier. Cette nouvelle aurait été donnée par un journal prussien.

BULLETIN HEBDOMADAIRE.

Santé publique. — Décès : 3680 ; variole, 329 ; fièvre typhoïde, 251 ; bronchite, 343 ; pneumonie, 262 ; diarrhée, 151 ; scarlatine, 13 ; rougeole, 31 ; autres causes, 2300. L'année s'ouvre avec un nombre de décès triple de celui de la moyenne ordinaire. La mortalité sévit particulièrement sur les enfants.

Alimentation. — Plus de légumes aux halles. Quelques grosses fruitières seulement exposent des salades et du céleri à raison de 5 fr. la livre les premières et de 1 fr. 50 les seconds. Beurre, 35 fr. Œufs, 3 fr. 50 la pièce. Beaucoup de pâtés de résidus de viandes à 3, 5, 12 et 22 fr. Conserves de viandes diverses depuis 8 fr. jusqu'à 45 fr. Un dindon, 180 fr. Un poulet, 35 fr. Un lapin, 40 fr. Une mauviette, 3 fr. 50. Un chat, 12 fr. La boucherie anglaise et Martin mettent en vente de l'éléphant, du yack, de l'ours, de 8 à 20 fr. la livre. Beaucoup de petits restaurants ferment. Le pain est de plus en plus noir. La pomme de terre vaut, sous le manteau, 35 fr. le boisseau. L'oignon, 7 fr. le litre. Toujours pas mal de conserves de légumes, de 2 fr. 50 à 4 fr. la boîte. Le chien vaut 3 fr. la livre. Un rat, 75 c. Les grandes maisons d'alimentation font des tours de force.

DIMANCHE 8 JANVIER.

ASPECT DE PARIS.

Il faudra cependant se hâter de prendre un parti. Il n'est pas possible de se dissimuler plus longtemps que l'esprit de la population incline plus que jamais dans le sens d'une action rapidement décidée et énergiquement conduite. Toute idée de capitulation étant unanimement repoussée, l'heure est venue de frapper un grand coup. Chacun le pense, tout le monde le dit et la presse entière, faisant cette fois cause commune avec l'opinion publique, s'associe pour demander l'exécution prochaine de cette action que l'on entrevoit comme un espoir suprême, et aussi comme le premier effort sérieusement tenté en vue de la délivrance.

Le bombardement des forts du sud prend des proportions formidables. C'est grandiose et horrible : il faut avoir assisté à cet ouragan de feu et de fer pour se faire une idée de l'implacable colère dont les Allemands paraissent animés envers nous. Qu'importe ! ils auront beau tuer des vieillards, des femmes, des enfants, ils auront beau s'acharner sur nos ambulances et nos hôpitaux, massacrer des innocents et des inoffensifs, leur indigne conduite ne nous arrachera pas de sitôt ni un cri de grâce ni un cri de pitié. Nous tombons en les bravant.

Memento. — Tous les journaux publient les rapports du colonel Stoffel, notre ancien représentant militaire à Berlin. Cette lecture produit une grande impression et réhabilite le colonel, que l'on avait trop précipitamment taxé de négligence et d'incapacité. — Le 6e secteur, depuis trois jours, est tout particulièrement bombardé par les batteries prussiennes de Saint-Cloud et de Meudon. — Pendant la nuit dernière, attaque très-vive des Prussiens contre nos avant-postes de Vitry. Ils ont été vigoureusement repoussés par les nôtres. — En voyant que les Allemands prennent l'hôpital du Val-de-Grâce pour objectif, le général Trochu y fait transporter tous les blessés prisonniers. En même temps il fait part de sa décision aux généraux ennemis. — Six boulangers ont eu l'idée de faire moudre du riz et d'en faire du pain. — Toutes les nuits des hommes circulent dans les rues et s'emparent des chats qu'ils rencontrent; ils les fournissent à l'alimentation. — Le *Temps* annonce que, faute de coke et de fonte, les fonderies de projectiles sont arrêtées. — Toutes les municipalités sont convoquées pour demain à la mairie du 3e arrondissement afin de traiter la question des subsistances. — Grand conseil de guerre sous la présidence du général Trochu. Les membres du gouvernement y assistent.

LUNDI 9 JANVIER.

ASPECT DE PARIS.

Enfin, les dépêches ont parlé ! Il n'est bruit aujourd'hui que de succès, que de triomphes ; et le moins que nous puissions apprendre, c'est que Chanzy, Bourbaki et Faidherbe, en qui reposent nos espérances les plus chères, occupent tous les trois des positions excellentes. Si l'on en croit les ailes des pigeons, et les gazettes allemandes elles-mêmes, nos armées de province, vers lesquelles nos regards les plus attendris sont fixés avec une trop grande obstination peut-être, auraient eu des succès incontestables. C'est ainsi que l'on nous dit que les journaux publient que nos armées extérieures ont refoulé les armées prussiennes vers le nord ; Dijon, Gray et Vesoul seraient dégagés , les nôtres se rapprochent de Paris. Enfin, on

prétend que les généraux Bressolles, Cremer et Garibaldi sont sur le point de couper net la ligne de l'Est à nos ennemis.

Il n'en faut pas davantage pour ranimer le courage des plus abattus et imprimer la force d'un nouvel élan à ceux qui hier encore envisageaient avec autant de résignation que de tristesse le supplice de l'investissement. La grande capitale se ressent des effets de cette joyeuse impulsion.

Les nouvelles politiques qui nous parviennent de l'intérieur jettent seules une ombre attristée sur le tableau que présente aujourd'hui Paris. En effet, on dit que les conseils généraux ont été dissous. Cette mesure paraît extrême. Dans tous les cas, elle ne peut avoir été commandée à M. Gambetta, l'auteur de ce décret de dissolution, que par un excès de prudence politique qui nous fait présumer qu'il est des heures où les partisans les plus acharnés du suffrage universel sont obligés de recourir à la dictature et à l'arbitraire pour soutenir, sinon sauver, une situation politique. Cette mesure paraît à juste titre excessive ; elle nous semble même arriver dans un moment qui la rend plus dangereuse encore, car toucher aux élus du suffrage universel, à cette heure où la volonté de la nation a le droit et le devoir de se produire dans l'expression la plus large et la moins ambiguë, c'est faire acte de despotisme et d'absolue souveraineté.

MARDI 10 JANVIER.

ASPECT DE PARIS.

En attendant, avec la plus vive impatience, le grand mouvement souhaité et que ne peut manquer d'exécuter d'ici à peu de jours notre armée, Paris se préoccupe de différentes questions, qui, pour n'être que secondaires au point de vue de l'action d'ensemble, n'en sont pas moins intéressantes pour une population sans cesse sur le qui-vive.

D'abord, c'est la conférence de Londres, dont la réunion devait avoir lieu prochainement et qui ne fonctionne pas encore, nous dit-on, à cause de l'absence du représentant de la France. Auquel faut-il croire et qui trompe-t-on ici ? Quoi ! l'Europe nous abandonne le lendemain de Sedan, elle semble ne pas devoir reconnaître un gouvernement de fait que des circonstances, uniques peut-être dans l'histoire des peuples, ont créé subitement ; l'Europe, naguère tributaire de nos aspirations, de nos craintes et de nos volontés, s'affranchit, au lendemain d'un désastre sans exemple, des précédents diplomatiques consacrés par le droit des nations ; elle nous répudie et nous livre, pour ainsi dire, meurtris et blessés entre les mains d'un ennemi sans pitié, se basant sur les irrégularités politiques du 4 septembre ; elle n'a conscience ni de notre situation présente ni de notre avenir ; elle nous laisse haletants nous débattre dans les étreintes de fer

que nous forge la Prusse... et puis, tout à coup, au moment où nous y songions le moins, à l'heure où nos malheurs sont assez grands pour nous en rendre fiers, elle pousse la dérision de sa cruauté jusqu'à nous faire dire qu'elle suspend la discussion des cabinets assemblés, en nous attendant.

Le premier terme qui se pose à cette équation machiavélique est celui-ci : comment aller à Londres, quand il ne nous est pas possible d'aller à Bougival ?

Le laisser-passer offert à M. Jules Favre est plus que douteux puisque notre ministre des affaires étrangères n'a encore rien reçu.

Quoi qu'il en soit, l'opinion est à la fois surprise et attristée d'un procédé pareil.

Memento. — Des obus sont tombés sur l'Ecole normale. — Le feu a pris à Sainte-Barbe. — La nuit dernière, l'École de droit a été atteinte. — Cette nuit, il est tombé plus de 2,000 obus sur Paris. — Toute la journée, le bombardement continue avec une grande violence, on compte quatre et cinq coups de canon par minute. — On met en réquisition un grand nombre de bateaux ; on va les démonter et les employer au chauffage. — Rue Cambronne, les signaux au moyen de feux de couleur ayant été remarqués, on a procédé à l'arrestation de trois individus ; ceux-ci en ont dénoncé cinq autres ; la bande avait pour profession avouée le transport des journaux parisiens aux lignes prussiennes. — La mairie centrale a ouvert un crédit de 200,000 fr. aux vingt maires de Paris pour dégager les objets de première nécessité mis au Mont-de-Piété. — Les omnibus de Menilmontant à la Chaussée-du-Maine ont été forcés de changer leur itinéraire à cause des obus.

MERCREDI 11 JANVIER.

Memento. — Au pensionnat de Saint-Nicolas, cinq petits garçons ont été tués par les éclats d'un seul obus. — On sait que le bombardement de Paris a commencé sans que les formalités des sommations d'usage aient été remplies. Aujourd'hui il paraît que le roi, se ravisant, aurait dit à M. de Moltke de remplir ces formalités ; malheureusement pour nous surtout, c'est un peu tard. — L'héroïque capitaine de marine Gillot vient de succomber à ses blessures. — Un bœuf qui passe sur les boulevards attire la curiosité des passants ; il y a si longtemps que l'on n'en voit plus ; un monsieur qui dînait dans un restaurant, d'un hareng salé, se lève de table et va gravement frotter son pain sur le rosbif vivant. — Le bois est rationné dans la banlieue à cinquante livres pour trois jours et par personne. — La mairie de Paris met un certain nombre de voitures au

service des habitants des quartiers bombardés, afin de faciliter leur déménagement. — M. Jules Favre se rendra-t-il ou ne se rendra-t-il pas à Londres? telle est la question posée dans l'opinion publique, question qu'il est bien difficile de résoudre.

JEUDI 12 JANVIER.

ASPECT DE PARIS.

On apprend que M. le chancelier prussien a conservé dans sa poche pendant sept jours, avant de la lui faire parvenir, l'invitation officielle de lord Granville à Jules Favre, relative à la conférence de Londres. A deux reprises différentes, le Gouvernement a tenu séance relativement à la réponse à faire à cette invitation. On assure qu'aucune décision n'a encore été prise à cet égard; cependant l'opinion publique, qui se préoccupe vivement de cet incident politique, verrait avec plaisir notre ministre des affaires étrangères se décider à ce départ.

Paris commence à s'habituer à tout cet horrible fracas d'un bombardement; l'aspect de sa capitale n'est ni plus attristé, ni moins animé qu'il y a quinze jours; seuls, les récits douloureux des morts violentes et des épisodes sanglants qui se passent dans les quartiers atteints troublent la quiétude relative sous laquelle nous voyons aujourd'hui la grande ville.

VENDREDI 13 JANVIER.

ASPECT DE PARIS.

Le bombardement, cette « œuvre » déclarée « grandiose » par les docteurs allemands *in utroque jure* et que le *Journal de Dresde* déclarait « tant désirée par toute l'Allemagne, » le bombardement continue ses ravages.

Il a fallu déménager aujourd'hui l'École polytechnique, l'entrepôt des vins du quai Saint-Bernard. Un obus a crevé la coupole de l'église Saint-Sulpice; l'on parle d'ouvrir les catacombes pour servir de refuge aux habitants de la rive gauche, mais ce moyen a été vite reconnu dangereux et malsain; on se contente de descendre dans les caves, et les boutiquiers du quartier de l'Odéon ont blindé les devantures de leurs magasins.

Au milieu de toutes ces ruines matérielles, rien ne navrait tristement le cœur comme la lettre de faire part qui annonce la mort de deux petites filles, âgées l'une de huit ans, l'autre de treize ans, tuées dans leur lit par un obus prussien, rue Victor Cousin.

Memento. — M. Gagne, célèbre par ses excentricités et son invention comique de l'archi-unité des peuples, demande que tous les individus âgés de plus de soixante ans soient mis à la *retraite de la vie* et livrés à la boucherie. Cette lugubre facétie obtient une minute de gaieté.

SAMEDI 14 JANVIER.

ASPECT DE PARIS.

Le petit grand événement du jour, c'est la lettre par laquelle un des principaux propriétaires du *Siècle*, M. Cernuschi, offre vingt francs par quintal métrique à toute personne qui découvrira du blé caché, à confisquer par l'État.

Le bruit court en effet que de grosses réserves de blé sont restées entre les mains des cultivateurs des environs de Paris réfugiés dans la capitale.

La presse discute avec passion la question de savoir si M. Jules Favre doit ou ne doit pas aller à Londres. Les journaux raisonnables le lui conseillent, mais il est assez piquant de voir les ex-bonapartistes et les jacobins s'unir pour le supplier de n'en rien faire : les uns, parce que le voyage de M. Jules Favre entraîne la reconnaissance de la République; les autres, parce qu'ils craignent de voir se nouer des négociations plus importantes pour nous que celles de la mer Noire. Les austères ajoutent qu'un républicain ne doit pas « causer avec les rois ».

Une autre tendance se manifeste dans la presse : on reproche au général Trochu de manquer d'initiative et d'être entouré de gens qui n'en ont pas plus que lui. On va plus loin, et l'on raconte que, dans une récente réunion du gouvernement, M. Ernest Picard aurait mis le général en demeure ou d'agir ou de donner sa démission. La majorité des gouvernants aurait toutefois donné un bill de confiance au gouverneur de Paris.

Memento. — Continuation du bombardement sans incidents notables. — Le marché aux chevaux est transféré pour cette cause à l'abattoir de la Villette, et un obus brise le petit théâtre de Guignol du Luxembourg. — On découvre chez M. Thélin, ami de l'ex-empereur, une caisse d'abord réputée mystérieuse, mais où l'on ne trouve en définitive que des choses comme une relique de Charlemagne, et la perruque avec laquelle Napoléon III s'est sauvé de Ham. — On annonce la mort de M. Pollet, sculpteur de talent, auteur d'une statue fort remarquée il y a quelques années, la *Nuit*.

BULLETIN HEBDOMADAIRE.

Santé publique. — Décès : 4182; variole, 339; fièvre typhoïde, 350; bronchite, 457; pneumonie, 396; diarrhée, 143; scarlatine, 15; rougeole, 40; autres causes, 2236. — Le froid, qui sévit de nouveau avec rigueur, cause des affections de larynx très-nombreuses et accélère la fin des personnes atteintes de la poitrine.

Alimentation. — Le pain devient plus mauvais. La farine de riz entre pour un quart dans la pâte. Les légumes frais ne se trouvent plus que chez quelques fruitières. La salade vaut 5 fr. la livre. La betterave 1 fr. Les cardons, 6 et 7 fr. Le beurre, de 30 à 35 fr. Les mauviettes, très-nombreuses, valent de 1 fr. 25 c. à 2 fr. 50 c.; chez Chevet, bardées, 3 fr. Une orange, 6 fr. Toujours de l'éléphant, de la biche, du cerf, de l'ours, de 10 à 15 fr. la livre. Les champignons et les pois conservés seuls existent encore. Toujours beaucoup de boîtes de viandes et de pâtés. Les sucres valent de 1 fr. 40 c. à 1 fr. 50 c. La bougie, 2 fr. 50 c. Les oignons, 7 fr. Les pommes de terre, très-rares, 25 fr. le boisseau. L'osséine se mange sous toutes ses formes. Le chocolat se fait rare. Le sucre est taxé à 1 fr. la livre. Cet arrêté fait perdre deux millions et demi à l'épicerie, qui a traité à 1 fr. 40 c. et même à 1 fr. 70 c.

DIMANCHE 15 JANVIER.

ASPECT DE PARIS.

Jamais le fer et la mitraille n'ont fait rage comme aujourd'hui, et, pour célébrer le jour du Seigneur, le canon Krupp gronde furieusement depuis l'aurore. C'est un lamentable spectacle de voir l'exode des habitants de la rive gauche émigrant vers le centre de la ville, où les maires leur ont fait préparer des abris dans les locaux vides. Les uns emportent leur modeste mobilier dans une charrette, à laquelle s'attelle toute la maisonnée, car des voitures, il n'y faut point songer; d'autres se sauvent tenant dans leurs bras les objets qu'ils veulent surtout préserver.

Le soir, si l'on en croit les nouvellistes, tout va de mieux en mieux. Bourbaki n'est plus à Nancy, où on le croyait déjà entré; tentant une pointe hardie, il s'est jeté dans le grand-duché de Bade, après avoir débloqué Belfort, tandis que la flotte française, partie de Cherbourg, doit aller bombarder Hambourg et délivrer nos soldats prisonniers en Allemagne.

Et ces belles imaginations ne reposent pas sur les brouillards de la Seine : il paraît que MM. Pelletan et Jules Simon tiennent les succès de Bourbaki pour un fait acquis et qu'ils parlent en conséquence.

On s'entretient beaucoup du nouveau don de 100,000 fr. que M. Richard

Wallace, fils et héritier du marquis d'Hertfort, vient d'inscrire en tête d'une souscription destinée à soulager les victimes du bombardement. L'administration du Muséum a l'heureuse et poétique idée d'offrir à M. Richard Wallace les deux seules orchidées épargnées dans la destruction des serres du Muséum que nous envie toute l'Europe.

Memento. — Il paraît décidé que M. Jules Favre ne partira point pour Londres : la réunion des maires à l'Hôtel de ville l'y a peu encouragé.— Le frère Philippe, supérieur des frères de la Doctrine chrétienne, envoie en leur nom une somme de mille francs à la Société de prévoyance en faveur des citoyens sous les armes. — M. le général de Bellemare, très-vivement critiqué par le *Réveil*, vient demander des explications à M. Delescluze, rédacteur en chef de ce journal. M. Delescluze déclare s'être trompé dans ses appréciations sur ce général et notamment sur son rôle dans l'affaire du Bourget.

LUNDI 16 JANVIER.

ASPECT DE PARIS.

Aujourd'hui a eu lieu une réunion des maires sous la présidence de M. Jules Favre. Cette réunion, contrairement aux précédentes où avaient été discutées des questions de haute politique, est restée dans la stricte légalité. On s'est préoccupé d'abord de trouver des logements pour les bombardés de la rive gauche. Un maire a demandé que les églises fussent transformées en casernes et les casernes abandonnées à la population émigrante. Un autre a offert de transformer la Bourse en ambulance. On n'a point donné suite à ces diverses propositions. Dans la même réunion ont été décidées en principe les réquisitions de subsistances dans les appartements abandonnés par les locataires absents et le rationnement du pain. En fait, cette dernière mesure est déjà appliquée, puisque la plupart des maires ont pris un arrêté fixant les uns à 400 grammes, les autres à 500 grammes la portion de pain attribuée à chaque citoyen. On pense qu'une sanction légale va régulariser cette position. On croit aussi que, dans cette réunion, les maires ont été édifiés sur l'état réel de nos subsistances, que le public croit généralement suffisantes pour atteindre au moins la fin du mois de février.

Memento. — Un aéronaute connu, M. Delamarre, parvient à pénétrer dans Paris, après avoir deux fois échappé aux Prussiens. Il rapporte des nouvelles peu précises, mais dont l'ensemble paraît rassurant. — Il est question d'utiliser pour fabriquer du pain la fécule provenant des marrons d'Inde ramassés dans nos jardins. — Les billets de banque de vingt francs sont mis en circulation : ils portent la même vignette que les billets de vingt-cinq francs. — Un journal raconte que le fameux sergent Hoff, le

tueur de Prussiens, dont tout Paris s'est occupé et qui a disparu depuis le combat de Champigny, n'est qu'un espion prussien du nom de Hentzel. Ce dire sera démenti par la publication des états de service du sergent Hoff.

MARDI 17 JANVIER.

ASPECT DE PARIS.

Les femmes continuent à faire queue à la porte des boulangeries et à supporter avec résignation ces longues stations sous une bise âpre et glaciale. Le pain qu'on obtient à si grand'peine est positivement horrible; voici quelle serait sa composition : blé, 30 kilos; seigle, 20 kilos; riz, 30 kilos; avoine, 20 kilos; total : 100 kilos. De l'aveu général, il pourrait être, de toute façon, mieux fabriqué qu'il ne l'est.

Une autre privation,—moins grave, disons-le tout de suite,—commence à peser sur la population parisienne. La suppression du charbon de terre, coïncidant avec l'évacuation ou le bombardement des banlieues et des quartiers à l'ouest de Paris, où logent la plupart des blanchisseurs de gros, fait que le linge blanc disparaît peu à peu. On s'en console en portant bravement des chemises de flanelle.

MERCREDI 18 JANVIER.

Memento. — Les vivres se font de plus en plus rares. — Parmi les solliciteurs aux distributions de lait s'est trouvé un vieillard de cent quatre ans; il a obtenu double ration. — Certains journaux demandent que les Allemands faisant partie de nos académies soient exclus, par cette raison que dans le bombardement leurs nationaux affectent surtout de détruire nos musées et nos collections. — L'Académie des sciences s'occupe aussi du *lait artificiel* et de l'*utilisation des eaux d'égout*. — Le comte Étienne de Biron, neveu de la comtesse de Gontaut, meurt à Paris, à l'âge de cinquante-deux ans ; il était simple volontaire dans la garde nationale; sa femme était aux ambulances. — Les journaux sont unanimes à blâmer le décret de M. Magnin promettant une prime de délation de 25 fr. pour quiconque dénoncera un quintal de blé, de froment ou d'avoine caché chez des particuliers.

JEUDI 19 JANVIER.

ASPECT DE PARIS.

Paris se réveille au bruit du canon. Depuis et avant le jour, l'action est engagée, et la ville présente une physionomie qu'elle n'avait pas eue

jusqu'alors : dans des circonstances analogues, de nombreux groupes se formaient et péroraient partout. Cette fois, les rues sont vides; tous les hommes sont dehors ou aux remparts, et les femmes attendent chez elles; cette fois, le sang de tout Paris est engagé; la grande cité muette est en proie à une fièvre sombre ; on ne voit, en fait de groupes, que les femmes attendant l'ouverture des boulangeries; tout semble en deuil; le brouillard est épais et pénétrant, et les seuls bruits qui troublent le silence du recueillement où chacun est plongé sont les coups de canon, dont le nombre augmente à chaque moment. Vers une heure, un frisson court la ville : une dépêche du général Trochu annonce des avantages; la vie court dans les veines de tous ; on espère, on espère, on espère ; on commente les faits de guerre de toute la France : déjà, on se voit sauvé. Hélas!!!

Memento. — Deux artistes ont été grièvement blessés à Montretout : M. Seveste, de la Comédie française, et M. Perelli, le pianiste ; tous deux sont amputés. Un troisième a disparu : c'est le peintre Regnault, l'auteur de la *Salomé*, prix de Rome de 1866. — Le marquis de Coriolis, volontaire à 67 ans, a été tué par deux balles, l'une à la tête, l'autre au cœur. — Le fils de M. de Lesseps est également ramené blessé par son père attaché aux ambulances. — M. de Montbrison est tué. — Les restaurants annoncent qu'ils ne peuvent plus servir de pain à leurs clients et l'on voit les Parisiens circuler avec leur pain sous le bras.

VENDREDI 20 JANVIER.

ASPECT DE PARIS.

Les nouvelles de la fin de la journée de la veille n'ont été données que très-tard aux journaux. Paris s'éveille sous leur douloureux poids ; on apprend que les résultats de l'action ne se soldent qu'en morts nombreuses, sans aucun résultat pour nos armes ; Paris n'est pas plus avancé que l'avant-veille, qu'il y a huit jours, qu'il y a quatre mois, au contraire!... La fatalité semble s'acharner sur la ville. Bientôt les mauvais bruits circulent ; pour la première fois, on dit tout haut que, le 4 février, il n'y aura plus de pain. Des groupes se forment, préliminaires d'un mouvement populaire prochain ; on apprend que la garde nationale qui s'est battue la veille doit rentrer le jour même dans Paris ; les avenues des extrémités de Paris se remplissent aussitôt de femmes et d'enfants qui attendent anxieusement. Dans l'après-midi, une affiche annonce des succès de Bourbaki et de Faidherbe en même temps que la retraite de Chanzy. Dès ce moment, on remarque que le gouvernement ne parle plus de M. Gambetta. L'esprit de Paris se montre instinctivement très-péniblement ému ; ce n'est pas de l'abattement, jamais le découragement n'a trouvé place dans le cœur du Parisien pendant toute cette pénible et longue

épreuve, c'est de l'appréhension. Cependant, les clubs s'agitent et les journaux avancés publient des articles d'une extrême violence contre les membres du gouvernement.

Memento. — M. Charles Gumery, l'éminent statuaire, meurt à quarante-deux ans. — On annonce l'arrivée d'un pigeon apportant vingt-cinq mille dépêches privées. — Parmi les soldats auxquels on a accordé la médaille militaire, figure M. Godefroy Cavaignac, mobile au 8e bataillon de la Seine, fils du général Cavaignac. — Le citoyen Delbrouck, architecte, refuse la croix de la Légion d'honneur. — On annonce la mort de M. Debrauze de Saldapenha, ancien directeur du *Mémorial diplomatique*.

SAMEDI 21 JANVIER.

Memento — On enterre le colonel Rochebrune, mortellement blessé à Buzenval. — A la chapelle de la rue de l'Arcade, on célèbre l'anniversaire du 21 janvier. — M. Richard Wallace, l'amiral La Roncière et le colonel de Vigneral sont reçus par acclamation membres du Jockey-Club. — Il est question de fermer les cimetières de Montparnasse et de Vaugirard, trop hantés par les obus. — On met en avant le nom de M. Dorian comme ministre de la guerre.

BULLETIN HEBDOMADAIRE.

Santé publique. — Décès : 4465; variole, 380; fièvre typhoïde, 375; bronchite, 598; pneumonie, 486; diarrhée, 136; dyssenterie, 42; croup, 27; rougeole, 44; autres causes, 2356.

Alimentation. — Le pain est rationné à 300 grammes par personne adulte, et à 150 pour les enfants au-dessous de cinq ans. Le décret de réquisition sur les pommes de terre est levé, elles restent à 25 fr. le boisseau. Le jambon, chez Potel et Chabot, 20 fr. la livre. Le gruyère, 18 fr. Le beurre, de 20 à 25 fr. Escarole, 2 fr. 75 c. la pièce. Laitue, 1 fr. 75 c. Céleri, 1 fr. 75 c. Mâche, 6 fr. la livre. Haricots, très-rares, 8 fr. le litre. Poisson de Seine, la livre 10 fr. Un petit brochet, 25 fr. Une belle carpe, 40 fr. Un poulet, 40 fr. Un lapin, 55 fr. Un dindon, 180 fr. Une oie, 140 fr. Un oignon beau, 50 c., très-beau, 1 fr. Un poireau, 50 c. Le sucre, qui vaut 1 fr. 50 c. en raffinerie, est taxé à 1 fr. en détail. Grand émoi chez les épiciers, qui perdent près de trois millions. Le charbon vaut 2 fr. 80 c. et 3 fr le boisseau. Le bois, 15 fr. les cent kilog. La bougie, 2 fr. 80 c. la livre. Le chien est ouvertement vendu à 3 fr. 50 c. la livre. Un chat vivant, 12 fr. — Enseigne à signaler : MARGUERET, boucherie féline et canine.

DIMANCHE 22 JANVIER.

Memento. — On distribue dans Paris les dépêches privées apportées par pigeon. — Un chimiste, M. Dubrunfaut, donne le moyen de fabriquer un lait artificiel, le lait *obsidional.* — Le club de l'École de Médecine prévient M. Jules Favre que, s'il quitte Paris pour aller à la conférence de Londres, sa maison sera rasée.

LUNDI 23 JANVIER.

Memento. — Le gouvernement a convoqué pour aujourd'hui les maires de Paris et s'est engagé à leur faire connaître l'état exact des subsistances, y compris les approvisionnements de la guerre. — On va, dit-on, doubler la ration de viande afin de suppléer à l'insuffisance de la ration de pain. — On fait des expériences de lumière électrique dans le but d'obtenir un système d'éclairage pouvant remplacer celui du pétrole, qui est absolument insuffisant. — Rue du Val-de-Grâce, une maison a reçu 15 obus dans l'espace de 24 heures. — Un journal publie une réhabilitation du sergent Hoff, décoré il y a quelque temps pour sa belle conduite et accusé ensuite d'être passé dans le camp prussien. — Mort du lieutenant d'Estourmel, blessé à l'affaire de Buzenval. — La nouvelle de la mort de M. Henri Regnault, le peintre de la *Salomé*, est confirmée.

MARDI 24 JANVIER.

ASPECT DE PARIS.

Les bombardements de la rive gauche et de Saint-Denis continuent, mais semblent moins violents qu'hier; le temps est gris et triste. Aujourd'hui, tout Paris a éprouvé une grande déception; un pigeon arrivé hier soir et porté en toute hâte au gouvernement avait perdu la plume autour de laquelle étaient enroulées les dépêches si impatiemment attendues. Cet accident est interprété en mauvaise part; on craint que le gouvernement n'ose pas nous annoncer quelque nouveau.....

Vers dix heures, des groupes nombreux stationnent sur les boulevards : on dit que, depuis hier, le gouvernement est en pourparlers à Versailles pour traiter d'un armistice qui ne serait autre chose qu'une capitulation; personne ne veut croire à un pareil bruit, contre lequel s'élèvent de violentes protestations.

Memento. — M. Gustave Lambert, le promoteur de l'expédition au pôle Nord, a été blessé à l'affaire de Buzenval. — Une entrevue de parle-

mentaires aurait eu lieu ce matin au pont de Sèvres. — On annonce la mort du commandant Sapia, frappé le 22 devant la mairie de Paris. — Départ du ballon-poste le *Torricelli.* — Le *Réveil* donne, sous toutes réserves, la nouvelle de la mort du roi de Prusse; il aurait été frappé d'une attaque d'apoplexie. — La qualité du pain devient chaque jour plus mauvaise, c'est à peine si la farine est écrasée, les grains d'avoine et de seigle y sont presque entiers; on y trouve une grande quantité de son et de fragments de paille.

MERCREDI 25 JANVIER.

ASPECT DE PARIS.

Les bruits d'hier se confirment aujourd'hui, Paris, à bout de ressources, privé de pain dans quelques jours, se trouverait obligé de capituler et le gouvernement aurait pris le parti de traiter avec Versailles, par l'entremise de lord Lyons, qui se serait déjà transporté à l'état-major du roi Guillaume.

Voici quelles seraient les propositions faites au nom du gouvernement par l'ambassadeur d'Angleterre :

Armistice de trois semaines.

L'armée prussienne prendrait possession de nos forts.

Paris serait ravitaillé.

On convoquerait immédiatement une Assemblée nationale pour traiter de la paix.

La garde nationale conserverait ses armes.

La garnison sortirait avec ses armes et de l'artillerie.

L'émotion est à son comble et la ville est séparée en deux camps; l'un composé de ceux qui sentent que toute résistance est désormais inutile, puisque les armées de province ont succombé et que Paris est à la veille de la famine; l'autre qui, n'écoutant qu'un patriotisme irréfléchi, demande une sortie quand même avec toute la garnison de la capitale. Des groupes menaçants se forment devant l'Hôtel de ville et se séparent en s'y donnant rendez-vous pour le lendemain.

JEUDI 26 JANVIER.

ASPECT DE PARIS.

Ce soir, les membres du gouvernement sont réunis en conseil extraordinaire au ministère des affaires étrangères, ils s'entretiennent avec M. Jules Favre, revenu de Versailles dans la soirée. La nuit devient silencieuse,

le feu de nos forts et des batteries ennemies a complétement cessé. On en peut presque conclure que l'armistice est un fait accompli.

Memento. — Les deux conseils de guerre de la première division militaire sont appelés à juger les individus, au nombre de 70, qui ont pris part à la tentative insurrectionnelle du 22. — Aujourd'hui ont lieu les obsèques de M. Coindet, médecin principal de première classe, tué le 22 par une balle d'un émeutier dans son appartement, place de l'Hôtel de ville. — Parmi les morts du 19, on cite les noms de MM. Charles Bernard, premier prix de contre-basse et de violoncelle au Conservatoire; Kaiser, capitaine de frégate; Francis Mitchell, frère de Robert Mitchell. Francis Mitchell a été, ainsi que le peintre Regnault, retrouvé au milieu d'un monceau de cadavres déposés au Père-Lachaise.

VENDREDI 27 JANVIER.

ASPECT DE PARIS.

Tout est fini! L'*Officiel* nous l'apprend ce matin dans une note d'un douloureux laconisme. La famine désarme Paris! Malgré ce coup terrible qui la frappe, la population reste calme. Émotion affreuse, mais contenue, de la dignité dans le malheur. Belleville est tranquille. On n'y remarque d'autres groupes que ceux des femmes faisant queue à la porte des boucheries, des boulangeries et des cantines municipales. Même attitude dans le faubourg du Temple. Paris, réveillé au milieu d'un silence auquel il n'était plus habitué depuis le bombardement, a bien vite compris toute l'étendue de son désastre et courbe la tête sous le poids de son immense infortune. A toutes les barrières on rencontre des détachements de mobiles, des marins, des lignards et des artilleurs auxquels on vient d'apprendre que l'heure a sonné de cesser tout à coup notre longue résistance. Ils marchent lentement et un profond silence marque la consternation dans leurs rangs. Enfin, ils gagnent les boulevards extérieurs où ils viennent occuper les baraquements construits au commencement du siége. Leurs cantonnements s'étendent des Ternes à la Villette. Les sentinelles montent la garde sac au dos; les compagnies de piquet sont au dehors, les armes en faisceaux. Cependant, vers le milieu de la journée, une certaine fermentation se manifeste sur les boulevards depuis le faubourg Poissonnière jusqu'à la Madeleine. Des attroupements composés d'officiers appartenant à la garde nationale sédentaire se forment sur plusieurs points, et, après s'être concertés pendant quelques instants, se dirigent vers le faubourg Saint-Honoré; ils parviennent en masse jusqu'au palais de l'Élysée dont les grilles se ferment à leur approche. Là ils se mettent à crier : « La résistance!... Ouvrez les portes! » Le général Clément Thomas, informé de ce qui se passe au dehors, ordonne sans

hésiter qu'on fasse entrer les réclamants et leur adresse une courte allocution dans laquelle, tout en rendant justice au sentiment patriotique qui les anime, il les invite au calme et à la résignation qu'impose la situation. Sur la place de l'Hôtel de ville, très-militairement occupée par la mobile, tout se passe en très-bon ordre, après une protestation du même genre que celle de l'Élysée. Au ministère des affaires étrangères, une députation apporte une offre de service jusqu'à la mort, couverte de plus de cinq cents signatures d'officiers de la garde nationale.

Ces messieurs sont reçus, à défaut de M. Jules Favre absent, par MM. Ernest Picard, André Lavertujon et quelques maires.

Après les avoir remerciés de leur offre généreuse, qui pourrait être utilisée dans un avenir prochain, M. Picard leur a répondu « que chaque minute de retard amènerait la mort de milliers d'innocentes victimes; que l'état de nos subsistances ne dépassait pas six jours; que, par conséquent, le devoir du gouvernement, quelque douloureux qu'il puisse être, était d'éviter ces malheurs; que leur devoir à eux, officiers de la garde nationale, était d'user de leur influence sur la population pour la maintenir dans le calme et la dignité nécessaires, afin de n'avoir pas la douleur plus grande encore de voir la police de Paris faite par les caporaux prussiens. »

En somme, nulle part l'ordre n'est troublé, tout se borne à des discussions plus ou moins vives.

Memento. — La nouvelle de la conclusion de l'armistice fait sortir comme de dessous terre toutes sortes de produits alimentaires dont on ne soupçonnait pas l'existence. Aux halles, le prix des légumes subit une baisse considérable.

SAMEDI 28 JANVIER.

Memento. — Plusieurs employés du gouvernement, munis de sauf-conduits, sont envoyés au dehors pour préparer le ravitaillement de la ville. — On dit que les deux lignes d'Orléans et du Nord sont les seules en état de servir immédiatement au transport des vivres. — Les services des postes et des télégraphes sont en prompte voie de rétablissement. — On apprend la mort de Gustave Lambert, chef do l'expéditiou au pôle Nord, engagé volontaire au 119e de ligne. — Apparition d'un nouveau journal : le *Journal secret*, destiné à donner des nouvelles secrètes originales ou extraites des journaux étrangers.

BULLETIN HEBDOMADAIRE.

Santé publique. — Décès : 4376; variole, 327; fièvre typhoïde, 313; pneumonie, 478; bronchite, 548; diarrhée, 134; scarlatine, 9; rougeole, 39; autres causes, 2538.

Alimentation. — Les cours, après être restés jusqu'à jeudi ce qu'ils étaient dans la semaine précédente, subissent un commencement de baisse vendredi et samedi. Les pommes de terre retombent à 12 fr. le boisseau. Les carottes, à 3 fr. la livre. Les salades, à 3 fr. L'oignon reste à 5 fr. la livre. Le beurre se maintient à 25 fr. Le fromage de Gruyère à 18 fr. Les conserves de viande subissent une dépréciation légère. Le riz, qui se rencontre par petite quantité, est à 1 fr. 20 c. la livre. La bougie tombe à 1 fr. 75 c. Le beurre salé est à 12 fr.

P. S. Dimanche, pillage des halles. Les approvisionnements disparaissent le lendemain et les jours suivants, puis les denrées, ramenées jeudi aux pavillons, subissent peu à peu une baisse qui s'accentue au fur et à mesure que l'époque du ravitaillement approche.

DIMANCHE 29 JANVIER.

ASPECT DE PARIS.

L'attention se concentre aujourd'hui sur le *Journal officiel*, qui publie le texte de la capitulation signée à Versailles entre M. de Bismark, au nom de S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, et M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères du Gouvernement de la défense nationale. C'est la fin de la lutte terrible dans laquelle la France a si malheureusement succombé. Paris va maintenant songer, avant de panser ses blessures, à procéder aux élections de l'Assemblée nationale qui auront lieu dimanche prochain dans le département de la Seine. Le temps presse. Il s'agit de découvrir en six jours quarante-trois hommes qui, par leur intelligence, leur honorabilité et leur dévouement aux intérêts de la patrie, méritent d'obtenir nos suffrages. Allons, Paris ! l'heure du repos n'est pas sonnée, travaille sans relâche, comme tu as combattu, et montre-toi à la hauteur de la grande tâche qui t'incombe !

APPENDICE XVII

L'ÉCLAIRAGE DE PARIS PENDANT LE SIÉGE

Après la suppression du gaz, Paris fut éclairé par 35,000 lampes de pétrole. Chacune d'elles brûlait en moyenne pendant 15 heures, et consommait, dans cet intervalle, environ 450 grammes d'huile de pétrole. La consommation quotidienne était donc de près de 16,000 kilogrammes, ou de 90 à 100 tonneaux.

Le concessionnaire de l'éclairage recevait 5 centimes par bec et par heure, soit environ 26,000 francs par jour pour toute la ville.

L'huile de pétrole employée pour l'éclairage public était celle que le gouvernement avait réquisitionnée chez les détenteurs. 10,000 tonneaux avaient été ainsi réquisitionnés, ce qui donnait une consommation d'environ 3000 tonneaux par mois et assurait déjà le service pour plus de trois mois.

APPENDICE XVIII

—

LA MORTALITÉ PENDANT LE SIÉGE DE PARIS

Voici les chiffres officiels des décès survenus à Paris pendant les dix-neuf semaines du siége, et pendant les quatre semaines de l'armistice :

	Décès constatés à Paris du 18 septembre 1870 au 24 février 1871. —	Semaines correspondantes de l'année précédente. —
Du 18 au 24 septembre	1.272	820
Du 25 septembre au 1er octobre	1.344	713
Du 2 au 8 octobre	1.483	747
Du 9 au 15 octobre	1.610	752
Du 16 au 22 octobre	1.746	825
Du 23 au 29 octobre	1.878	880
Du 30 octobre au 5 novembre	1.762	921
Du 6 au 12 novembre	1.885	877
Du 13 au 19 novembre	2.064	900
Du 20 au 26 novembre	1.927	933
Du 27 novembre au 3 décembre	2.023	846
Du 4 au 10 décembre	2.455	882
Du 11 au 17 décembre	2.728	955
Du 18 au 24 décembre	2.728	980
Du 25 au 31 décembre	3.280	921
Du 1er au 6 janvier 1871	3.680	1.106
Du 7 au 13 janvier	3.982	998
Du 14 au 20 janvier	4.465	980
Du 21 au 27 janvier	4.376	1.044
Du 28 janvier au 3 février	4.671	1.105
Du 3 au 10 février	4.451	1.139
Du 11 au 17 février	4.103	1.292
Du 18 au 24 février	3.941	1.362
Total des décès pendant cette période.	64.154	21.978

APPENDICE XIX.

LE BOMBARDEMENT.

I

PROTESTATION DU CORPS DIPLOMATIQUE.

A S. E. M. le comte de Bismark-Schoenhausen, chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord, à Versailles.

Monsieur le comte,

Depuis plusieurs jours des obus en grand nombre, partant des localités occupées par les troupes belligérantes, ont pénétré jusque dans l'intérieur de Paris. Des femmes, des enfants, des malades, ont été frappés. Parmi les victimes, plusieurs appartiennent aux États neutres. La vie et la propriété des personnes de toute nationalité établies à Paris se trouvent continuellement mises en péril.

Ces faits sont survenus sans que les soussignés, dont la plupart n'ont en ce moment d'autre mission à Paris que de veiller à la sécurité et aux intérêts de leurs nationaux, aient été, par une dénonciation préalable, mis en mesure de prémunir ceux-ci contre les dangers dont ils sont menacés, et auxquels des motifs de force majeure, notamment les difficultés opposées à leur départ par les belligérants, les ont empêchés de se soustraire.

En présence d'événements d'un caractère aussi grave, les membres du corps diplomatique présents à Paris, auxquels se sont joints, en l'absence de leurs ambassades et légations respectives, les membres soussignés du corps consulaire, ont jugé nécessaire, dans le sentiment de leur responsabilité envers leurs gouvernements, et pénétrés des devoirs qui leur incombent envers leurs nationaux, de se concerter sur les résolutions à prendre.

Ces délibérations ont amené les soussignés à la résolution unanime de demander que, conformément aux principes et aux usages reconnus du droit des gens, des mesures soient prises pour permettre à leurs nationaux de se mettre à l'abri, eux et leurs propriétés.

En exprimant avec confiance l'espoir que Votre Excellence voudra bien intervenir auprès des autorités militaires dans le sens de leur demande, les soussignés saisissent cette occasion pour vous prier d'agréer, monsieur le comte, les assurances de leur très-haute considération.

Paris, le 13 janvier 1871.

Signé : Kern, ministre de la Confédération suisse; — baron Adelswaerd, ministre de Suède et Norwége; — comte de Moltke-

Hvitfeldt, ministre de Danemark; — baron Beyens, ministre de Belgique; — baron de Zuylen de Nyvelt, ministre des Pays-Bas; — Washburne, ministre of the United states; — Ballivian y Roxas, ministre de la Bolivie; — duc d'Acquaviva, chargé d'affaires de Saint-Marin et Monaco; — H. Enriquo Luiz Ratton, chargé d'affaires de S. M. l'empereur du Brésil; — Julio Thirion, chargé d'affaires par intérim de la République dominicaine; — Husny, attaché militaire et chargé des affaires de Turquie; — Lopez de Arosemena, chargé d'affaires du Honduras et du Salvador; — C. Bonifaz, chargé d'affaires du Pérou.

Baron G. de Rothschild, consul général d'Autriche-Hongrie; — baron Th. de Voelkersahm, consul général de Russie; — José M. Calvo y Teruel, consul d'Espagne; — L. Cerruti, consul général d'Italie; — J. Proenza Vieira, consul général du Portugal; — Georges A. Vuzos, vice-consul gérant de Grèce.

A cette lettre, M. de Bismark répondit par la dépêche suivante:

Versailles, 17 janvier 1871.

Le comte de Bismark-Schoenhausen, chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord à Versailles, à M. Kern, ministre de la Confédération suisse à Paris.

Monsieur le ministre, j'ai eu l'honneur de recevoir la lettre du 13 de ce mois, signée par vous et M. le ministre des États-Unis, ainsi que par plusieurs des agents diplomatiques accrédités antérieurement à Paris, par laquelle vous me demandez, en invoquant les principes du droit des gens, d'intervenir auprès des autorités militaires pour que des mesures soient prises qui permettraient aux nationaux des signataires de se mettre à l'abri, eux et leurs propriétés, durant le siége de Paris.

Je regrette qu'il me soit impossible de reconnaître que les réclamations que les signataires de la lettre me font l'honneur de m'adresser trouvent dans les principes du droit international l'appui nécessaire pour être justifiées.

Il est incontestable que la résolution unique dans l'histoire moderne de transformer en forteresse la capitale d'un grand pays, et de faire de ses environs un vaste camp fortifié renfermant presque trois millions d'habitants, a créé pour ces derniers un état de choses pénible et extrêmement regrettable. La responsabilité en retombe exclusivement sur ceux qui ont choisi cette capitale pour en faire une forteresse et un champ de bataille.

Dans tous les cas, ceux qui ont élu leur domicile dans une forteresse quelconque, et continuent de leur propre gré à y séjourner pendant la guerre, ont dû être préparés aux inconvénients qui en résultent.

Paris étant la forteresse la plus importante en France dans laquelle l'ennemi a concentré ses forces principales qui, de leurs positions fortifiées au milieu de la population, attaquent constamment les armées allemandes par des sorties et par le feu de leur artillerie, aucun motif valable ne peut être allégué pour exiger des généraux allemands de renoncer à l'attaque de cette position fortifiée, ou de conduire les opérations militaires d'une manière qui serait en contradiction avec le but qu'il s'agit d'atteindre.

Je me permettrai de rappeler ici que, de notre côté, rien n'a été négligé pour préserver la partie paisible de la population appartenant à des pays neutres, des inconvénients et des dangers inséparables d'un siége. Le 26 septembre dernier, le secrétaire d'État, M. de Thile, adressa une circulaire à ce sujet aux ministres accrédités à Berlin, et je fis observer de mon côté, par une lettre en date du 10 octobre dernier, à Son Excellence le nonce apostolique et aux autres agents diplomatiques résidant encore à Paris, que les habitants de la ville auraient à supporter désormais les effets des opérations militaires. Une seconde circulaire, en date du 4 octobre dernier, s'attachait à faire ressortir les conséquences qui résulteraient pour la population civile de Paris d'une résistance prolongée jusqu'à son extrême limite. Le 29 du même mois, le contenu de cette circulaire fut communiqué par moi à M. le ministre des États-Unis d'Amérique, que je priai en même temps d'en donner connaissance aux membres du corps diplomatique.

Il résulte de ce qui précède que les avertissements et les recommandations de quitter la ville assiégée n'ont pas fait défaut aux nationaux des puissances neutres, quoique ces avertissements, inspirés par un sentiment d'humanité et par les égards que nous tenons à témoigner aux citoyens appartenant à des nations amies, soient aussi peu prescrits par les principes du droit international que la permission qui leur fut accordée de franchir nos lignes.

Les usages et les principes reconnus du droit des gens exigent encore moins que l'assiégeant avertisse l'assiégé des opérations militaires qu'il croit devoir entreprendre dans le cours du siége, comme j'ai eu l'honneur de le constater relativement au bombardement, dans une lettre adressée à M. Jules Favre, le 26 septembre dernier. Il était évident que le bombardement de Paris devait avoir lieu, si la résistance était prolongée, et on devait, par conséquent, s'y attendre. Quoiqu'un exemple d'une ville fortifiée de cette importance et contenant dans ses murs des armées et des moyens de guerre aussi nombreux, fût inconnu à Vattel, il dit à ce sujet :

« Détruire une ville par les bombes et les boulets rouges est une extré-

mité à laquelle on ne se porte pas sans de grandes raisons. Mais elle est autorisée cependant par les lois de la guerre, lorsqu'on n'est pas en état de réduire autrement une place importante de laquelle peut dépendre le succès de la guerre ou qui sert à nous porter des coups dangereux. »

Dans le cas actuel, il serait d'autant moins fondé d'élever une objection contre le siége de Paris, que notre intention n'est nullement de détruire la ville, ce qui serait pourtant admissible d'après le principe émis par Vattel, mais de rendre intenable la position centrale et fortifiée où l'armée française prépare ses attaques contre les troupes allemandes, et qui lui sert de refuge après leur exécution.

Je me permettrai, enfin, de vous faire remarquer, monsieur le ministre, ainsi qu'aux autres signataires de la lettre du 13 de ce mois, qu'après les avertissements que j'ai rappelés, il a été permis, pendant des mois entiers, aux neutres qui en faisaient la demande, de franchir nos lignes sans autre restriction que de faire constater leur nationalité et leur identité, et que, jusqu'à ce jour, nos avant-postes mettaient à la disposition des membres du corps diplomatique et de ceux qui étaient réclamés par leurs gouvernements ou par leurs représentants diplomatiques, des sauf-conduits pour continuer leur voyage. Plusieurs des signataires de la lettre du 13 janvier courant sont avertis depuis quelques mois qu'ils peuvent franchir nos lignes, et ils ont depuis longtemps l'autorisation de leurs gouvernements respectifs de quitter Paris. Des centaines de nationaux des puissances neutres, dont les représentants nous avaient adressé la même demande en leur faveur, se trouvent dans une situation analogue. Nous n'avons pas de renseignements authentiques sur les raisons qui les ont empêchés de profiter d'une permission qu'ils possèdent depuis si longtemps. Mais, s'il faut en croire des communications particulières, ce sont les autorités françaises qui s'opposent à leur départ et même à celui de leurs représentants diplomatiques. Si cette information est exacte, il n'y aurait qu'à recommander à ceux qui sont forcés, contre leur gré, de séjourner encore à Paris, d'adresser leurs plaintes et leurs protestations aux représentants du pouvoir actuel. Dans tous les cas, je me crois autorisé, d'après ce qui précède, à ne pas admettre, en ce qui concerne les autorités allemandes, l'assertion contenue dans la lettre du 13 janvier, que les nationaux des signataires auraient été « empêchés de se soustraire au danger par les difficultés opposées à leur départ par les belligérants. »

Nous maintiendrons, même aujourd'hui, l'autorisation accordée aux membres du corps diplomatique de franchir nos lignes, que nous considérons comme un devoir de courtoisie internationale, quelque difficile et nuisible que puisse en être l'exécution pour les opérations militaires dans la phase actuelle du siége. Quant à leurs nombreux nationaux, je regrette de ne voir plus, à l'heure qu'il est, d'autre moyen que la reddition de

Paris pour les mettre à l'abri des dangers inséparables du siége d'une forteresse. S'il était admissible, sous le point de vue militaire, d'organiser la sortie de Paris d'une partie de la population que l'on peut évaluer à 50,000 hommes avec leurs familles et leurs biens, nous n'aurions pas les moyens de pourvoir à leur alimentation ni aux moyens de transport qui seraient nécessaires pour leur faire franchir la zone que les autorités françaises ont fait évacuer et dégarnir de leurs ressources avant l'investissement de la ville. Nous nous trouvons dans la triste situation de ne pas pouvoir subordonner l'action militaire aux sympathies que nous inspirent les souffrances de la population civile de Paris ; notre ligne de conduite est rigoureusement tracée par les nécessités de la guerre et par le devoir de préserver nos troupes contre de nouvelles attaques de l'armée ennemie.

Après l'observation consciencieuse de la convention de Genève, dont nous avons fait preuve dans les circonstances les plus difficiles, il serait superflu de donner l'assurance que l'artillerie allemande ne dirige pas son feu avec intention sur des constructions occupées par des femmes, par des enfants ou des malades.

Par suite de la nature des fortifications de Paris, et de la distance à laquelle se trouvent encore nos batteries, il est aussi difficile d'éviter que des bâtiments que nous désirerions épargner soient endommagés, par hasard, que de prévenir des blessures parmi la population civile, qui sont à déplorer dans le cours de chaque siége. Si ces accidents pénibles, que nous regrettons sincèrement, se produisent à Paris sur une plus grande échelle que dans d'autres forteresses assiégées, il faut en conclure qu'on aurait dû éviter d'en faire une forteresse ou de prolonger la défense au delà d'un certain terme. En aucun cas il ne peut être permis à une nation quelconque, après avoir déclaré la guerre à ses voisins, de préserver sa forteresse principale de la reddition, en invoquant les égards de l'ennemi pour la population inoffensive, les étrangers qui habitent la forteresse ou les hôpitaux qui s'y trouvent et au milieu desquels ses troupes cherchent un asile dans lequel, après chacune de leurs attaques, elles pourraient, à l'abri des hôpitaux, en préparer d'autres.

Je vous prie, monsieur le ministre, de vouloir bien porter le contenu de ma réponse à la connaissance des signataires de la lettre du 13 janvier dernier, et d'agréer l'assurance réitérée de ma haute considération.

VON BISMARK.

Enfin le ministre de Suisse à Paris crut devoir répondre à cette dépêche de M. de Bismarck par la lettre suivante :

Paris, le 23 janvier 1871.

Monsieur le comte,

J'ai eu l'honneur de recevoir la réponse adressée par Votre Excellence le 17 janvier à la note signée, le 13 du même mois, par les membres du corps diplomatique présents à Paris, ainsi que par un certain nombre de membres du corps consulaire, en l'absence de leurs ambassades et légations respectives.

Conformément au désir exprimé par Votre Excellence, j'ai communiqué immédiatement cette réponse aux signataires de la note du 13 janvier.

J'ai été chargé, par une résolution unanime, d'appeler l'attention de Votre Excellence sur certaines erreurs de fait qui se sont glissées dans sa réponse.

Votre Excellence informe les signataires que, par une circulaire, en date du 4 octobre, elle s'est attachée à faire ressortir les conséquences qui résulteraient pour la population civile de Paris d'une résistance prolongée jusqu'à son extrême limite, et elle ajoute : « Le 29 du même mois, le contenu de cette circulaire fut communiqué par moi à M. le ministre des Etats-Unis d'Amérique, que je priai en même temps d'en donner connaissance aux membres du corps diplomatique.» Après avoir fait les recherches nécessaires, M. Washburne a déclaré qu'aucune communication exprimant un désir de ce genre ne lui est parvenue, et que cette assertion repose sur une erreur.

Dans un autre passage de sa réponse, Votre Excellence s'exprime comme suit :

« Je me crois autorisé, d'après ce qui précède, à ne pas admettre, en ce qui concerne les autorités allemandes, l'assertion contenue dans la lettre du 13 janvier, que les nationaux des signataires auraient été empêchés de se soustraire au danger par les difficultés opposées à leur départ par *les* belligérants. »

Tout en reconnaissant l'empressement avec lequel Votre Excellence a mis, au début du siége, des sauf-conduits à la disposition des personnes appartenant aux Etats neutres, et sans contester le fait que les autorités militaires françaises ont cru devoir revenir au commencement du mois de novembre sur les autorisations de départ précédemment accordées, il résulte néanmoins des déclarations de plusieurs membres du corps diplomatique et du corps consulaire que, dans le courant du même mois, Votre Excellence leur a fait savoir que les autorités militaires allemandes avaient « résolu de ne plus accorder à personne la permission de traverser les lignes » des troupes assiégeantes. — Les signataires de la note du 13 jan-

vier étaient donc fondés à déclarer que des difficultés ont été opposées au départ de leurs nationaux par *les* belligérants.

Votre Excellence ajoute que, d'après des « communications particulières » qui lui sont parvenues, les autorités françaises se seraient même « opposées au départ de représentants diplomatiques » des Etats neutres. Ce fait n'étant connu d'aucun des chefs de mission diplomatique présents à Paris, il y a donc lieu d'admettre que ces « communications particulières » reposent sur des renseignements erronés.

En soumettant à un nouvel examen les correspondances échangées, vous vous convaincrez facilement, monsieur le comte, de l'exactitude des rectifications que j'ai eu l'honneur de vous soumettre.

Quant au fond même de leur demande, il a paru aux signataires de la note du 13 janvier que le point de vue auquel se placent les autorités militaires allemandes était trop différent du leur, et le refus conçu en termes trop positifs, pour que des développements ultérieurs sur les principes et usages du droit des gens pussent aboutir au résultat désiré.— Ils ne peuvent cependant s'empêcher de faire observer que Votre Excellence s'attache principalement à démontrer, en invoquant l'autorité de Vattel, que les lois de la guerre autorisent, comme dernière extrémité, le bombardement d'une ville fortifiée. L'intention des signataires de la note du 13 janvier n'a point été de contester ce droit extrême. Ils se sont bornés à affirmer, et ils croient pouvoir maintenir, d'accord avec les autorités les plus considérables du droit international moderne et avec des précédents de différentes époques, la règle que le bombardement d'une ville fortifiée doit être précédé d'une dénonciation.

Il ne reste donc aux représentants diplomatiques et consulaires des Etats neutres, en raison des devoirs qui leur sont imposés par la gravité de la situation et de l'importance des intérêts engagés, qu'à faire part à leurs gouvernements respectifs des correspondances échangées avec Votre Excellence, tout en maintenant le bien fondé de leur réclamation.

Il me sera permis, en terminant, d'exprimer, tant au nom des signataires de la note du 13 janvier qu'en mon nom personnel, le vif et sincère regret de ce que les autorités militaires allemandes n'aient pu se décider à concilier les nécessités de la guerre avec le désir d'atténuer les souffrances de la population civile de toute nationalité établie à Paris.

Je saisis cette occasion pour vous prier d'agréer, monsieur le comte, les assurances réitérées de ma très-haute considération.

Le ministre de la Confédération suisse,

KERN.

II

EFFETS JOURNALIERS DU BOMBARDEMENT

Du 5 au 6 janvier.

Pendant la nuit du 5 au 6, les batteries de l'ennemi, dirigées jusque-là sur les forts, ont bombardé les quartiers de Montrouge, de l'Observatoire, du Luxembourg, du Val-de-Grâce, du Panthéon. Le boulevard Saint-Michel, la rue Saint-Jacques, la rue Gay-Lussac, le cimetière de Montrouge, le Champ-d'Asile, la rue d'Enfer, la Chaussée-du-Maine, ont reçu beaucoup d'obus, et il en est également tombé un grand nombre entre les ponts d'Auteuil et de Grenelle, sur la route de Versailles, à la villa Caprice, rue Boileau, rue Hérold, rue de la Municipalité. Plusieurs maisons se sont effondrées, et des dégâts plus ou moins sérieux ont été constatés dans vingt-six propriétés.

Il y a eu cette nuit-là dix victimes, dont cinq morts.

Du 6 au 7.

Le bombardement a continué pendant la nuit du 6 au 7 sur l'intérieur de Paris. Les quartiers qui ont particulièrement souffert sont ceux du Val-de-Grâce, de Notre-Dame-des-Champs, de Plaisance, de Javel, de Grenelle et d'Auteuil. Il y a eu cette nuit-là encore d'importants dégâts dans beaucoup de propriétés particulières, et dix propriétaires ont été atteints, dont quatre mortellement.

Du 7 au 8.

A partir de sept heures du soir, les projectiles ont recommencé à tomber dans l'intérieur de Paris. Les batteries de Châtillon dirigeaient leur feu sur le Panthéon, et celles de Meudon sur le quartier de Grenelle. Aux abords des Invalides et de l'Ecole militaire, il est tombé une centaine d'obus, et un grand nombre d'autres près de l'Observatoire, dans le jardin du Luxembourg, rue de Fleurus, rue de Madame, boulevard Saint-Michel, rue du Bac ; puis, d'un autre côté, à Grenelle et à Auteuil. De sept à neuf heures et demie du soir, on a compté 120 coups de canon par heure. Beaucoup de propriétés ont été endommagées, et il y a eu dans la nuit quinze victimes, dont deux morts.

Du 8 au 9.

Dans la nuit du 8 au 9 et la matinée du 9 janvier, les projectiles sont tombés en très-grand nombre sur la rive gauche. Les guetteurs de nuit ont compté, point à point, 900 coups de canon partis des batteries ennemies, de neuf heures du soir à cinq heures du matin, dont les projectiles

ont atteint principalement les 5e arrondissement (Panthéon), 6e (Odéon), 7e (Invalides), 14e (Observatoire), 15e (Vaugirard). Des dégâts ont été constatés dans 60 immeubles particuliers. Parmi les édifices publics atteints, on citera le Val-de-Grâce, la Sorbonne, la bibliothèque Sainte-Geneviève, les églises Saint-Etienne-du-Mont, Sainte-Geneviève, Saint-Sulpice et de Vaugirard, la prison de la Santé, la caserne du Vieux-Colombier, le dépôt de la compagnie des Omnibus; enfin des projectiles sont arrivés dans le jardin du Luxembourg, et jusqu'à la rue Clément, à 550 mètres du Pont-Neuf.

Il y a eu, dans la nuit, 59 victimes : 22 morts et 37 blessés.

Du 9 au 10.

Le bombardement a redoublé d'intensité pendant la nuit du 9 au 10. On a compté plus de 300 obus qui sont venus tomber dans les quartiers Saint-Victor, Jardin des Plantes, du Val-de-Grâce, Notre-Dame-des-Champs, de l'École militaire, de la Maison-Blanche, de Montparnasse et de Plaisance. En deux heures, il en est tombé 50 aux abords du Panthéon, et ils ont causé sur plusieurs points des dommages importants. Un incendie, qui a éclaté dans un chantier de bois du quartier de la Gare, a pu être circonscrit promptement. Diverses maisons de refuge et des ambulances ont été atteintes, notamment l'hôpital de la Pitié, la maison de Sainte-Pélagie, la maison des frères de la Doctrine chrétienne. Le nombre des victimes s'est élevé cette nuit à 48 : 12 morts et 36 blessés.

Du 10 au 11.

Pendant la nuit du 10 au 11, le bombardement de la rive gauche a été très-intense. Les obus ont principalement atteint le quartier des Invalides, du Panthéon, de Saint-Sulpice, de la Sorbonne, du Jardin des Plantes. Ceux de Vaugirard et de Grenelle en ont été littéralement criblés, ainsi que le constate le rapport des guetteurs de nuit (poste des Invalides) qui ont compté, de neuf heures du soir à trois heures du matin, 237 coups tirés par les batteries prussiennes, 89 obus ayant éclaté sur Vaugirard, et 38 sur Grenelle et le faubourg Saint-Germain, jusqu'au haut du quartier Mouffetard. Les objectifs semblaient être le palais du Luxembourg, le Panthéon et le Val-de-Grâce, en raison du grand nombre de projectiles tombés dans le jardin (23 obus) et dans les rues avoisinantes de Fleurus, de Madame, d'Enfer, de l'École-de-Médecine, du Val-de-Grâce, des Feuillantines.

Les édifices atteints sont l'École polytechnique, l'École pratique de médecine, le couvent du Sacré-Cœur, l'hospice de la Salpêtrière, le bâtiment principal de l'Assistance publique, l'usine Cail, la maison du docteur Blanche. Enfin 8 incendies se sont déclarés, et 50 propriétés particulières ont été plus ou moins sérieusement dégradées.

Du 11 au 12.

Le bombardement a continué pendant la nuit du 11 au 12; 250 coups de canon ont été tirés par les batteries prussiennes, et 125 obus ont éclaté sur divers points de la rive gauche, notamment dans les quartiers du Val-de-Grâce, Notre-Dame-des-Champs, École militaire, Montparnasse, Plaisance; rues Mouffetard, Monge, Port-Royal, Notre-Dame-des-Champs, boulevard des Invalides, rue Nationale, avenue d'Italie, Chaussée-du-Maine.

Les édifices atteints sont l'École normale, l'église Saint-Nicolas, l'institution des Jeunes Aveugles (5 victimes), les hospices de l'Enfant Jésus et de la Maternité (5 élèves sages-femmes blessées), la boulangerie des hospices. 3 incendies, éteints grâce à la promptitude des secours, se sont déclarés, et on a compté 45 immeubles dégradés.

Du 12 au 13.

Malgré un épais brouillard qui n'a pas permis de constater tous les effets du bombardement, on a compté 250 obus qui ont éclaté sur Paris, et dont les quartiers du Jardin des Plantes, Notre-Dame-des-Champs et Croullebarbe ont principalement subi les effets.

Beaucoup d'obus sont tombés dans le Jardin des Plantes, ainsi que sur la Boulangerie centrale située rue Scipion; divers établissements publics ont été atteints : l'institution des Jeunes Aveugles, l'hôpital de Lourcine, l'ambulance de Sainte-Périne, celle des dames Augustines, la compagnie des Petites Voitures; cinquante-huit maisons particulières ont été fortement endommagées, notamment rue de Lourcine et boulevard Arago. Enfin on compte 13 victimes : 2 tués et 11 blessés.

En récapitulant le nombre des victimes, on trouve les résultats ci-après :

Du 5 au 6	5 tués.	5 blessés.	10 victimes.
Du 6 au 7	4 —	6 —	10 —
Du 7 au 8	2 —	13 —	15 —
Du 8 au 9	22 —	37 —	59 —
Du 9 au 10	12 —	36 —	48 —
Du 10 au 11	3 —	10 —	13 —
Du 11 au 12	1 —	20 —	21 —
Du 12 au 13	2 —	11 —	13 —
Total......	51 tués.	138 blessés.	189 victimes.

Sur les 51 victimes tuées, il y a 18 enfants, 12 femmes, 21 hommes.
Sur les 138 victimes blessées, il y a 21 enfants, 45 femmes, 72 hommes.
Total : 39 enfants, 57 femmes, 93 hommes.

Nuit du 13 au 14 janvier.

Dès huit heures du soir, le bombardement a recommencé avec une extrême vigueur, et a d'abord frappé les quartiers de la Gare et du Panthéon. Il s'est un peu ralenti lors de l'action engagée du côté d'Issy, puis il a continué toute la nuit et pendant la journée du 14. Plus de 500 obus sont tombés sur les quartiers du Val-de-Grâce, de la Sorbonne, du Jardin des plantes, Necker, de l'École militaire, Croullebarbe et Javel. D'autres en ont également reçu, entre autres celui de Saint-Thomas-d'Aquin, qui n'avait pas été éprouvé jusqu'à présent. De deux à cinq heures du matin, les batteries ennemies tiraient 100 obus à l'heure.

Les édifices et établissements publics atteints sont : la Boulangerie centrale, rue Scipion, qui semble servir de point de mire; la prison de Sainte-Pélagie, l'hôpital de la Pitié, l'école des sœurs, rue de Blainville; le jardin du Luxembourg, les ambulances des Sœurs Bénédictines de la rue de Varennes, de la rue Blomet, des dames Augustines, la maison des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul et le dôme des Invalides, frappé d'un éclat de projectile.

On a constaté des dégâts à 103 immeubles particuliers. Quelques incendies causés par des obus ont été éteints, grâce à la promptitude des secours.

Nuit du 14 au 15.

Pendant la nuit du 14 au 15, la canonnade ennemie a été dirigée avec la plus grande vigueur tant sur nos forts que sur la ville de Paris, qui a reçu, de huit heures du soir à sept heures du matin, plus de 500 obus, dirigés sur les quartiers de l'Observatoire, du Jardin des Plantes, de l'École militaire, du Val-de-Grâce, de l'Odéon, Saint-Victor, de la Gare, de Grenelle et du Point-du-Jour. Un grand nombre de projectiles sont tombés sur les rues Daguerre, Lecourbe, Mouffetard, Monge, de Poliveau. 75 immeubles ont été endommagés.

Les édifices et établissements atteints sont : le muséum du Jardin des Plantes, le Luxembourg, la prison de Sainte-Pélagie, l'hôpital de la Pitié, les casernes Mouffetard et de Lourcine, l'hôpital du Val-de-Grâce, les dômes du Panthéon et de la Sorbonne, le presbytère de l'église Saint-Étienne-du-Mont, le collége Henri IV, l'église Saint-Sulpice, l'hôtel des Invalides, la manufacture des Gobelins, les ambulances de Sainte-Périne et de la rue de la Gaîté, le marché Saint-Germain, l'abattoir de Grenelle. Quatre incendies se sont déclarés : rues de Poliveau, de Lourmel, de Notre-Dame-des-Champs et boulevard de l'Hôpital; ils ont pu être promptement éteints. Le bombardement a continué avec une véritable fureur pendant la journée du 15.

Du 15 au 16.

Une canonnade très-vive a été dirigée pendant la nuit du 15 au 16 sur nos forts, ainsi que sur les 5e, 6e, 13e, 15e et 16e arrondissements, notamment sur le Point-du-Jour, la route de Versailles, le boulevard de Grenelle, les rues du Commerce et Letellier. De sept heures du soir à neuf heures du matin, on a constaté la projection de 300 obus, dont deux sont tombés sur les quartiers de l'île Saint-Louis et de la Monnaie, qui n'avaient pas encore été atteints.

Les édifices et principaux établissements qui ont reçu des projectiles sont : l'hôtel des Invalides, le collége Rollin, le couvent des religieuses, de la rue de Vaugirard, le pont Notre-Dame, dont une des arches a été touchée; l'Entrepôt général des vins, la Boulangerie centrale, le Jardin des Plantes, la caserne de la rue Mouffetard, le dépôt des Omnibus, rue d'Ulm, la compagnie des Petites Voitures, la gare de l'Ouest et l'usine Cail. Cinq obus sont tombés dans ce dernier établissement, sans causer ni accident ni dégâts importants.

Du 16 au 17.

Le bombardement a été un peu moins violent pendant la nuit du 16 au 17 ; 189 obus ont éclaté sur la ville, tandis que la nuit précédente on avait constaté 294 projections Les arrondissements qui ont le plus souffert sont le 5e, le 6e, et surtout le 13e. Le tir de l'ennemi n'a pas subi de variation sensible, puisqu'il continue à agir dans un rayon déterminé et à frapper les mêmes quartiers du Jardin des Plantes, de la Salpêtrière, des Gobelins, Necker, de Mont-Rouge, de Grenelle et du Point-du-Jour. Cependant un projectile est tombé pour la première fois dans le quartier de l'Arsenal, près la place de la Bastille, et un autre dans le quartier Saint-Germain-des-Prés.

Malgré le ralentissement du feu, plusieurs édifices et un grand nombre d'établissements publics ont été atteints. On citera notamment : l'hôtel des Invalides, les hôpitaux de la Salpêtrière et de la Pitié, le collége Rollin, le presbytère de l'église Saint-Germain-des-Prés, les casernes de Lourcine, Dupleix et Babylone, la Halle aux cuirs, les abattoirs de Grenelle, l'usine Cail.

35 propriétés particulières ont été endommagées, quelques-unes assez fortement. Un seul incendie s'est déclaré ; il a été promptement éteint.

Du 17 au 18.

Le bombardement, qui s'était ralenti hier, a été un peu plus vif pendant la nuit du 17 au 18 janvier. Les projectiles ont continué à frapper les mêmes arrondissements, principalement les 5e, 6e, 15e et 16e. De sérieux dégâts

ont été constatés dans le quartier Notre-Dame-des-Champs. Cinq maisons du boulevard Montparnasse et sept de la rue de Rennes ont été atteintes ; une trentaine d'autres propriétés privées ont été plus ou moins endommagées.

Plusieurs édifices et établissements publics ont reçu des obus : entre autres, les dépendances de l'hôtel des Invalides, l'Entrepôt des vins, le Jardin des Plantes, la Boulangerie centrale, qui paraît être un des points de mire ; les abattoirs de Grenelle et la gare d'Orléans, où trois projectiles sont tombés à peu de distance, et dans un court espace de temps.

Quatre incendies, causés par le bombardement, se sont déclarés dans des maisons particulières ; ils ont été facilement éteints. Un autre, qui a éclaté hier, vers onze heures du soir, à l'Entrepôt des vins, menaçait de prendre des proportions considérables ; mais le service des sapeurs-pompiers l'a promptement maîtrisé. Enfin, le 18 à une heure de l'après-midi, le feu s'est déclaré, par suite de la projection d'un obus, dans les abattoirs de Grenelle ; on s'en est rendu maître après deux heures de travail, et l'on n'a pas eu d'accidents à déplorer.

Du 19 au 20.

La canonnade ennemie dirigée sur Paris a subi depuis hier de notables variations. Très-faible pendant la soirée du 19, elle s'est accentuée à partir de minuit, a continué assez vive ce matin, puis s'est de nouveau ralentie cette après-midi. Les projectiles, dont un grand nombre n'ont pas éclaté, ont frappé comme d'ordinaire les quartiers de la rive gauche, et ils sont tombés, à peu d'exceptions près, dans la plupart des rues et sur les édifices ou établissements déjà atteints, entre autres : l'Entrepôt des vins, l'Ecole polytechnique, la Pitié, l'hospice des Incurables, le chemin de fer de l'Ouest (rive gauche), la caserne de Babylone, le Luxembourg et le Jardin des Plantes. Ce dernier a reçu dix-huit obus, et l'un d'eux a causé des dégâts assez sérieux dans les galeries du Musée zoologique.

Quarante-quatre propriétés particulières ont été endommagées. On ne signale depuis hier qu'un incendie causé par la projection d'un obus qui, en pénétrant dans une cave, a fait éclater trois tonneaux de pétrole. On n'a pas eu d'accidents à déplorer, et le feu a été éteint au bout de quelques heures.

Du 20 au 21.

Pendant la nuit du 20 au 21, plus de 200 obus, partant presque exclusivement des batteries de Châtillon, ont été lancés sur la ville, et le matin le bombardement a encore redoublé d'intensité, frappant surtout les régions qui touchent aux remparts. Il a été constaté qu'un grand nombre de projectiles tombaient sans éclater ; toutefois, 73 immeubles ont été

atteints, ainsi que la plupart des établissements publics signalés les jours précédents. Les quartiers les plus éprouvés ont été ceux de Montparnasse et de Plaisance ; quant aux autres circonscriptions de la rive gauche, elles ont moins souffert qu'à l'ordinaire.

On n'avait signalé depuis la veille qu'un seul incendie, rue Masseran (7e arrondissement) ; il a été presque aussitôt éteint.

Du 21 au 22.

Comme la veille, le bombardement a subi des intermittences assez marquées pendant la nuit du 21 au 22, et il s'est sensiblement ralenti à partir de cinq heures du matin ; mais il a repris hier avec violence et le 16e arrondissement particulièrement a reçu un grand nombre d'obus. Les projectiles, lancés des batteries de Châtillon, Bagneux et Meudon, sont venus frapper les quartiers de Montrouge, de Grenelle, de Vaugirard, du Jardin des Plantes, du Panthéon, du Luxembourg, de Saint-Germain et du Val-de-Grâce ; ce dernier surtout a beaucoup souffert. Il est aussi tombé une certaine quantité d'obus dans les quartiers d'Auteuil et de la Muette ; la plupart atteignaient le viaduc du Point-du-Jour, la gare d'Auteuil, les abords de Sainte-Périne, et l'un d'eux est arrivé pour la première fois dans la rue du Ranelagh.

Il n'y a eu dans cette nuit que deux commencements d'incendie promptement éteints.

Du 22 au 23.

La canonnade dirigée sur Paris s'est un peu ralentie depuis hier, et les 5e et 16e arrondissements seuls ont reçu beaucoup de projectiles. Quoique plusieurs édifices et 32 immeubles privés aient été atteints, les dégâts matériels sont relativement peu importants. Il n'y a eu qu'une seule personne blessée, et l'on n'a pas eu de mort à déplorer.

A Saint-Denis, au contraire, le bombardement sévit avec une extrême violence. Cette nuit, dans l'espace d'une heure, 120 obus sont tombés sur la ville, surtout aux abords de la cathédrale, qui sert principalement de point de mire aux feux convergents des batteries prussiennes. La prison, en partie démolie, a dû être évacuée ; un grand nombre de maisons particulières sont atteintes, et plusieurs se sont effondrées. Bien que les habitants se soient en partie réfugiés dans les caves, quinze personnes ont été tuées du 21 au 25, et le nombre des blessés, qui n'est pas encore exactement connu, est au moins égal.

Dans la nuit du 21, deux incendies ont été causés à Saint-Denis par le bombardement ; l'un, très-grave, a complétement anéanti une fabrique de carton, l'autre s'est déclaré rue des Ursulines, dans une maison particulière qui est en partie détruite.

Du 23 au 24.

Les rapports qui rendent compte des observations faites durant la nuit ne signalent point une accentuation marquée dans la canonnade ennemie, dirigée sur la rive gauche. 128 obus sont tombés sur les mêmes quartiers, notamment ceux du Val-de-Grâce, du Luxembourg, Saint-Jacques, du Panthéon, des Invalides et de Montrouge.

Il est à remarquer que le 16e arrondissement (Auteuil et Muette), sur lequel l'ennemi concentrait, il y a quelque temps, ses efforts, est très-peu éprouvé depuis plusieurs jours, et que l'action des batteries d'attaque semble se porter maintenant sur Saint-Denis et sur Aubervilliers.

Dans les régions du sud, 41 immeubles privés ont subi des dommages. Peu de monuments ont été atteints, et il n'y a eu à constater que deux incendies dont on s'est promptement rendu maître.

Du 24 au 25.

Les régions au sud de Paris ont eu relativement moins à souffrir la nuit dernière, et le bombardement a subi, de ce côté, une décroissance ou, au moins, des intermittences assez marquées. Les quartiers atteints sont ceux de Grenelle, de Vaugirard, du Luxembourg, de la Glacière et de Montparnasse. Celui du Petit-Montrouge a été exceptionnellement éprouvé, sans doute à cause de sa proximité des forts; 69 obus sont tombés sur un seul établissement, l'asile Sainte-Anne, et la rue Darreau en a reçu 25.

Rue de la Glacière, un projectile a provoqué dans une fabrique de carton et de papier un incendie qui s'est propagé rapidement et qui l'a complétement anéanti au bout de quelques heures. Un autre incendie s'est déclaré rue Clisson, 58, mais il a été promptement éteint.

49 propriétés particulières ont été endommagées, les édifices publics ont peu souffert.

La grêle meurtrière qui pleuvait sur Auteuil ces jours derniers a subitement cessé depuis hier, et, de ce côté, le tir de l'ennemi est limité au rayon du mur d'enceinte.

A Saint-Denis, au contraire, le bombardement redouble de violence et il est peu de maisons qui ne soient détériorées. Une partie de la population entassée dans les caves n'y est même pas toujours en sûreté. Les habitants ne peuvent se risquer sans danger hors de leurs retraites. Un grand nombre de ces infortunés, sans asile et sans ressources, ont dû venir chercher un refuge à Paris.

Les victimes sont nombreuses; plusieurs d'entre elles, frappées dans les étages supérieurs des maisons, restent sans sépulture, et le cimetière qui touche à l'église est lui-même tellement criblé d'obus que l'on ne peut y pénétrer.

Aujourd'hui, surtout à partir de onze heures du matin, la canonnade a recommencé furieuse, incessante ; aussi la situation de la malheureuse ville s'est-elle encore aggravée. La cathédrale a reçu cette après-midi un grand nombre de projectiles, et sa flèche est assez sérieusement endommagée.

Du 25 au 26.

On a constaté la nuit dernière une certaine recrudescence dans le bombardement, et le nombre des projectiles qui ont éclaté sur la rive gauche s'est élevé d'un jour à l'autre de 79 à 137. 15 obus sont tombés sur l'hôpital du Val-de-Grâce, ainsi que sur l'asile Sainte-Anne, et, pour la première fois, l'usine à gaz de la Villette (quartier de la Chapelle) a reçu des projectiles.

47 propriétés particulières ont été plus ou moins endommagées. Trois incendies se sont déclarés : l'un au Val-de-Grâce, l'autre rue Brézin, le troisième rue Thiboumery. Ils ont été promptement éteints, et pendant l'organisation des secours personne n'a été blessé.

L'ennemi a de nouveau dirigé le tir de ses batteries sur Auteuil et sur le Point-du-Jour. Rue la Fontaine, quelques maisons déjà ébranlées se sont totalement effondrées ; d'autres, situées villa Montmorency, ont beaucoup souffert.

A Saint-Denis, la nuit du 25 au 26 a été assez calme. Il est tombé sur la ville quelques obus et des boulets pleins, qui ont produit des dommages peu importants, mais malheureusement trois personnes ont été mortellement atteintes dans la soirée d'hier. La gare du chemin de fer a été plus sérieusement éprouvée : une dizaine de projectiles, en éclatant principalement sur les salles des marchandises, y ont causé des dégâts assez sérieux.

Du 26 au 27 janvier.

Le 26, de sept à onze heures du soir, la canonnade ennemie a été très-vive, et un grand nombre de projectiles ont éclaté sur les quartiers de Montparnasse, du Luxembourg, du Panthéon, du Val-de-Grâce, de Grenelle, de Passy, du Petit-Montrouge et Necker. Ce dernier a principalement souffert et on y compte neuf victimes.

Deux projectiles tombés sur le gazomètre situé à la Chapelle ont déterminé l'explosion du régulateur et occasionné un incendie dont on s'est promptement rendu maître.

36 propriétés privées ont été atteintes par des obus, et quelques-unes ont éprouvé des dommages assez sérieux.

A partir de onze heures, le feu des batteries ennemies s'est sensiblement ralenti, et, une heure après, il a cessé complétement.

III

TOTAL DES VICTIMES DU BOMBARDEMENT

Arrondissements.	QUARTIERS.	Tués.	Blessés.
5e	Saint-Victor	2	15
	du Jardin des Plantes	11	37
	du Val-de-Grâce	11	31
	de la Sorbonne	12	6
6e	de l'Odéon	5	12
	de N.-D.-des-Champs	7	9
	de Saint-Germain-des-Prés	»	2
7e	Saint-Thomas-d'Aquin	»	5
	des Invalides	»	1
	de l'École-Militaire	3	17
	du Gros-Caillou	»	2
12e	des Quinze-Vingts	»	1
13e	de la Salpêtrière	3	14
	de la Gare	1	4
	de la Maison-Blanche	»	3
14e	Montparnasse	5	17
	de la Santé et du Petit-Montrouge	2	15
	de Plaisance	15	23
15e	Saint-Lambert et Javel	5	26
	Necker	11	18
	Grenelle	5	3
16e	Auteuil et la Muette	4	29
18e	de la Chapelle	»	1
	Total	102	291

APPENDICE XX

LES AMBULANCES PENDANT LE SIÉGE DE PARIS (1)

I

LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SECOURS AUX BLESSÉS.

Sous la présidence du comte de Flavigny, la Société internationale a rendu pendant la guerre de 1870 plusieurs services mémorables à l'armée et à la nation ; elle aura été la plus haute manifestation de l'initiative privée durant cette période sanglante

1° Seule société reconnue par la loi, elle a délivré le brassard et la croix de Genève au nom de toutes les sociétés du monde civilisé, et marqué la trace de la fraternité humaine au milieu des flots de sang répandu. Reconnue comme une puissance régulière sur les champs de bataille, elle a pu, par l'intermédiaire de son vice-président, M. le comte Sérurier, obtenir plusieurs armistices.

2° Grâce aux ressources qu'elle a réunies, elle a pu faire suivre toutes nos armées d'ambulances parfaitement organisées, et entretenir ou aider à fonder dans Paris, pendant le siége, des milliers de lits destinés aux blessés. D'autres ambulances ont suivi partout nos armées de province.

3° Avec le concours du docteur Chenu et des plus habiles chirurgiens, MM. Nélaton, Guyon, Boinet, Legendre, Feulard, Perdrigeon, Reynaud, Hotto, Marey, Péan, Vidal, Duplaix, Lannelongue, Guérin, Blot, Girard-Teulon, Dusseris, Lorne, Pilate, Bidard, elle a entretenu à ses frais un vaste hôpital de 500 lits, au palais de l'Industrie, puis au Grand-Hôtel.

4° Aidée par les médecins autrichiens et anglais, MM. les docteurs Mundy, Mosetig, Gordon, Wyatt, elle n'a pas cessé de conserver à ses soins le caractère international et humanitaire. Le docteur Mundy a parfaitement organisé les deux ambulances du Corps législatif et de l'ambassade d'Autriche.

5° Ses comités ont fonctionné avec un zèle infatigable. Le comité des magasins a trouvé dans son président, M. le comte de Saint-Aignan, le pourvoyeur intelligent, actif, ingénieux, de tous les besoins. Le comité

(1) Extrait de la brochure, *Le service de santé des armées avant et pendant le siége de Paris*, par le regretté M. Augustin Cochin, et complété avec l'intéressante brochure de M. A. Piedagnel, *Les ambulances de Paris pendant le siége.*

des renseignements, grâce au comte de Madre, a cherché et gardé pour toutes les familles des indications précises sur le sort des blessés et des morts. Le comité des finances a dû sa gestion pleine d'ordre à MM. de Billy et Tagnard. Le comité départemental, dirigé par M. Le Camus, a stimulé et obtenu les efforts de la France entière. Enfin, le service des voitures et des transports, dirigé par MM. Ellissen, a déployé sur le champ de bataille autant de courage que d'activité.

6° La Société a été aidée dans ses hôpitaux par un comité de dames, présidé par Mme la comtesse de Flavigny. Chaque salle de blessés a été surveillée jour et nuit par ses infirmières volontaires, choisies dans tous les rangs de la société parisienne, et mesdames de Lagrange, Vilbort, de Pages, d'Hulst, de Biron, de la Ferronays, d'Haussonville, Cochin, Bellaigue, Rolland, de Corcelle, Duparc, Usquin, de Guiraud, de Galliffet, de Kergariou, de Bure, Borniche, de Saint-Cyr, Thureau-Dangin, de Courval, Sainte-Claire Deville, Bizot, Dulong de Rosnay, de Fitz-James, Bonneau du Martray, Léon Faucher, Tiby, de Bourges, Sallantin, de Mauclerc, Carayon-Latour, de Froidefond, de Montgomery, de Beauvoir, de Chauffour, Lecordier, Quinette, Hély d'Oissel, de Sédaiges, de Horter, etc.

7° La science aura à profiter des conférences sur le meilleur mode de transport des blessés faites par le docteur Mundy, et de la construction de nouvelles voitures d'ambulance dues à MM. Mundy, comte de Beaufort, Ellissen et Gœbel.

8° Il serait injuste d'oublier les services rendus par le Comité des visisiteurs, dirigé par M. Husson, et composé de MM. le président Berthelin, Nicolet, Damours, Sallantin, le président Pelletier, Dejammes, Périn, Baschet, de Bellomayre, Rohaut de Fleury, Mélot, Salmon, Servan, Deschars, etc., qui ont visité assidûment toutes les semaines chacune des ambulances des vingt arrondissements de Paris.

Membres du Conseil de la Société de secours aux blessés des armées de terre et de mer.

MM. le comte de Flavigny, *président*.
Bartholony.
le général de division de Chabaud La Tour.
le vice-amiral Fourichon.
Drouyn de l'Huys.
le vice-amiral Jurien de la Gravière.
le baron Larrey.

MM. le général de La Rue.
le général de division Mellinet.
le vicomte de Melun (Armand).
le docteur Nélaton.
le docteur Reynault.
l'intendant général Robert.
le comte Sérurier.
le général Trochu.

MM. le comte de Beaufort, *secrétaire général*.
A. de Rothschild, *trésorier général*.
le général de division Ambert.
Baillet.
Baudry (Paul).
Beulé.
le duc de Bellune.
Benoît-Champy (Gabriel).
Berthier.
le marquis de Béthisy.
E. de Billy.
de Bussières (Léon).
le docteur Blain des Cormiers.
de Cardailhac.
le marquis de Castellane.
le comte F. de Chabot.
de Cazenove (Léonce).
de Chanaleilles.
le docteur Chenu.
Augustin Cochin.
le docteur Collineau.
Dalloz.
Ellissen (Albert).
Ellissen (Alexandre).
le duc de Fézenzac.
le duc de Fitz-James.
le vicomte Emm. de Flavigny.
le comte Foucher de Careil.
le docteur Gordon.
Goyetsche.
Hottinguer.
le colonel Huber-Saladin.
Husson.
Klein.
Kœnigswarter.

MM. Labouchère (Alfred).
E. Laboulaye.
Larabit.
Le Camus (Émile).
le vicomte Lemercier (Anatole).
F. de Lesseps.
le comte de Madre.
Ménier.
Monnier.
P. de Monbrison.
le comte F. de Montesquiou.
le docteur Mosetig.
le baron de Pages.
le docteur baron Mundy.
le docteur Piotrowski.
de Pourtalès (Robert).
le comte de Rességuier (Albert).
de Richecour.
le comte de Riencourt.
le prince de Sagan.
le comte de Saint-Aignan.
le général de division de Salignac-Fénelon.
le sous-intendant Sanson.
le baron Séguier (Tony).
Tagnard.
de Triquetti.
Vandal.
Vernes (Th.).
le marquis de Villeneuve-Bargemon.
le comte de Vogué (Melchior).
le comte de Vogué (Charles).
Wurtz.
le docteur Wyatt.

II

LES AMBULANCES DE LA PRESSE ET LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Le journal *le Gaulois* a eu l'honneur de faire au public l'appel chaleureux dont les résultats ont servi à fonder les huit ambulances de la Presse, savoir :

Conservatoire des Arts et Métiers.	Maison Pilté.
Rue de la Paix.	Collége des Irlandais.
Collége Chaptal.	Couvent de la rue Tournefort
Magasins du Louvre.	École des Ponts et Chaussées.

Un comité, présidé par le docteur Ricord, a trouvé des auxiliaires aussi actifs qu'intelligents dans M. de la Grangerie et M. Armand Gouzien. L'aumônier en chef de ces ambulances, Mgr Bauer, a fait preuve du dévouement le plus infatigable sur le champ de bataille ou au lit des blessés. Les frères des Écoles chrétiennes et les sœurs de l'Espérance, infirmiers de jour et de nuit, ont rivalisé de zèle et d'ordre. Enfin, ce sera l'honneur des ambulances de la Presse d'avoir introduit sur le champ de bataille, comme brancardiers, les frères des Écoles, qui ont su se venger dignement de tant d'attaques injustes en montrant que la religion apprend à aimer les hommes et à braver la mort. Trois cents frères ont porté les blessés et enseveli les morts. Deux ont été tués.

III

LES AMBULANCES AMÉRICAINES SOUS TENTES ET SOUS BARAQUES.

Les Américains, sous l'habile direction du docteur Swinburn, ont reproduit dans un vaste terrain de l'avenue Uhrich un essai des *hôpitaux sous tentes* qui avaient si bien réussi pendant la guerre de la sécession.

Ces tentes, simplement et parfaitement établies, sous une double toile, avec des rideaux pour séparer les salles, un chauffage souterrain très-aisé à installer, ont deux avantages et deux inconvénients.

Elles sont très-aérées, et par conséquent très-salubres, et particulièrement favorables aux opérations chirurgicales. Elles sont peu coûteuses à dresser rapidement, à replier, à refaire, et par conséquent très-bonnes pour le service d'une expédition qu'il faut suivre dans de vastes territoires sans villes. Mais il est à craindre que ces tentes ne soient facilement accessibles à la poussière et ennuyeuses à habiter longtemps.

L'intendance militaire a fait construire des baraques (au Luxembourg et à Passy) qui présentaient aussi de grands avantages d'aération et d'économie.

Il y a dans ces essais d'hôpitaux passagers, préservés des dangers d'infection, une tentative de la plus haute importance, que M. le docteur Lefort avait inaugurée en 1869 avec un plein succès, à l'hôpital Cochin. (V. *Des Hôpitaux sous tente*, par le docteur Lefort, 1869. — *Étude sur les Hôpitaux sous tente*, par le médecin américain docteur Schatz, 1870. — *Note* sur le même sujet, lue à l'Académie de Médecine par M. Husson, 1869.)

IV

COMMISSION SUPÉRIEURE DES AMBULANCES.

M. Jules FERRY, *Président.*

M. l'intendant général Wolf, *Membre de la Commission.*
M. le docteur Larrey, —
M. le docteur Champouillon, —
M. le docteur Chenu, —
M. le docteur Guyon, —
M. le docteur Labbé, —
M. le docteur Béhier, —
M. le docteur Broca, —
M. le docteur Worms, *Secrétaire* —

Par les soins de cette Commission supérieure, les ambulances ont été classées en huit groupes autour des huit hôpitaux de répartition et divisées en grandes et petites ambulances. Nous publions la liste, par arrondissement, de celles qui ont été fondées et assistées par la Société internationale pendant le siége de Paris.

1er *Arrondissement.*

		Nombre de lits.
1.	Curé de Saint-Eustache, presbytère de l'église...........	10
2.	Palais de Justice, place du Palais........................	36
3.	Bochard, rue du Pont-Neuf, 2..........................	50
4.	Théâtre-Français, place du Palais-Royal (1)..............	20

(1) Ambulancières : Mmes Favart, V. Lafontaine, Jouassain, Madeleine Brohan, Ricquer, E. Dubois, D. Marquet.
Organisateurs : MM. Ed. Thierry, Verteuil et L. Guillard.
Médecins : MM. Nélaton, Richet, Denonvilliers, Coquerel, Mallez et Firmin.

	Nombre de lits.
5. De Villeplaine, rue du Luxembourg, 5	10
6. Louvet, rue Vivienne, 10	15
7. Caisse d'Épargne, rue Coq-Héron, 5	8
8. Hôtel du Rhin, place Vendôme	10
9. Perron, rue Jean-Jacques Rousseau, 39	12
10. Blanchet	6
10 *bis*. Hôtel Meurice, rue de Rivoli, 228	6
10 *ter*. Mme Say, place Vendôme, 14	6

2e *Arrondissement.*

11. La Société des dépôts, place de l'Opéra	25
12. De Hercé, compagnie d'assurances sur la vie, rue du Quatre-Septembre, 10	40
13. Théâtre-Italien, rue Monsigny	27
14. Carcenac, boulevard des Capucines, 39	8
15. Calderon, rue du Quatre-Septembre, 1	6
16. Duvinage, boulevard des Capucines, 43	6
17. Théâtre des Variétés, boulevard Montmartre (1)	20
18. Marestaing, Compagnie *la Préservatrice*, boulevard des Capucines, 35	24
19. Balsac, boulevard des Capucines, 25	6
20. De Castou, rue du Mail, 10	10
21. Stott, rue de Grammont, 1	1
22. Lefébure, rue du Petit-Carreau, 14	15

3e *Arrondissement.*

23. Docteur Cosson, rue du Grand-Chantier, 12	12
24. Bourières, place du Château d'Eau, 15	12
25. Servant, rue des Vieilles-Haudriettes	10
26. Mathey, rue Turenne, 39	10
27. Sœur Elisabeth, rue Vieille-du-Temple, 108	10
28. Lacarrière, rue Béranger	12
29. Délégués du 3e arrondissement, rue Turbigo, 78	9
30. Francs-tireurs. Ville de Paris, école Turgot	27
31. Graux, rue du Parc-Royal, 8	8

4e *Arrondissement.*

32. Docteur Giraud, rue Saint-Paul, 34 (passage Saint-Pierre)...	50
33. Léon Donnat, place des Vosges, 13	12

(1) Ambulancières : Mmes Scriwaneck, Carlin, Berthe Legrand, Maillard, Sciot et Fleury.
Médecin : le Dr Bonnières.

		Nombre de lits.
34.	Docteur Guérin, rue Chanoinesse	10
35.	Docteur Rémond, rue Malher, 12	12
36.	Cercle de la Jeunesse, rue Saint-Antoine, 212	25
37.	Locataires, rue de la Cerisaie, 3	8

5e *Arrondissement.*

38.	Pères Dominicains, rue Saint-Jean-de-Beauvais	2
39.	Petites-Sœurs des Pauvres, rue Saint-Jacques, 277	20
40.	Jésuites, rue de Lhomond, 18	140
41.	De la Claudon, quai de la Tournelle, 27	8
42.	Sourds-Muets, rue Saint-Jacques, 254	140
43.	École des Mines, boulevard Saint-Michel, 69	30
44.	Théâtre de Cluny, boulevard Saint-Germain	7
45.	Mlle Agar, rue des Feuillantines, 97	6
46.	Curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, boulevard Saint-Germain	10
47.	Ganet, quai Saint-Michel, 25	6
48.	Sœurs Saint-Michel, rue Saint-Jacques, 195	19
49.	Challamel, rue des Boulangers, 30	6
49 *bis*.	Berthé, rue des Ecoles, 24	6
49 *ter*.	Tursin, rue Saint-Jacques, 212	11

6e *Arrondissement.*

50.	Couvent des Oiseaux, rue de Sèvres, 86	20
51.	Dames de l'Abbaye, rue de Sèvres, 16	13
52.	Ecole des Beaux-Arts, quai Malaquais	42
53.	Sœurs de Bon-Secours, rue Notre-Dame-des-Champs	12
54.	Dames de la Retraite, rue du Regard, 15	6
55.	La Visitation, rue de Vaugirard, 110	25
56.	Odéon, à l'Odéon (1)	12
57.	Pères Jésuites, rue de Sèvres, 35	35
58.	Dames de Saint-Maur, rue des Missions, 8	10
59.	Coquerel, quai Malaquais, 17	25
60.	Collége Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs, 22	100
61.	Didot, rue Jacob, 56	7
62.	Forgues-Paulinier, rue de Tournon, 2	6
63.	Docteur Giraudeau, rue Bonaparte, 9	12
64.	Asile du Cœur-de-Marie, rue Notre-Dame-des-Champs, 39.	10
65.	Chartier, rue de Bagneux, 14	20

(1) Ambulancières: Mmes Sarah Bernhardt, Lambquin, Lemaire.
Médecins : MM. Duchaussois et Duchesne.

Nombre de lits.

66. Meignan, boulevard Montparnasse, 126.................. 20
67. Lambert, rue Bonaparte, 110........................... 21
68. Mlle Désir, rue Jacob, 39............................. 33
69. Boulet, rue de Seine, 63.............................. 6
70. Mme Depret, rue Jacob, 26............................. 6
71. Bouasse-Lebel, rue Saint-Sulpice, 29.................. 6
72. Nicolas, rue Cassette, 37............................. 12
73. Docteur Moreau, rue du Cherche-Midi, 4 *bis*............ 6
74. Dardoize, rue de l'Eperon, 9.......................... 6
75. Bonjean, rue de Tournon, 2............................ 5
76. Forest, rue Servandoni, 26............................ 6
77. Bohin, rue Monsieur-le-Prince, 45..................... 3
78. Mme Gilliard, rue d'Assas, 70......................... 6
78 *bis*. Société d'encouragement, rue Bonaparte, 41........... 33

7e *Arrondissement.*

79. Frères Saint-Jean-de-Dieu, rue Oudinot, 19............ 10
80. Jeunes-Aveugles, boulevard des Invalides, 56.......... 250
81. Comte de Jaucourt, rue de Varennes, 62................ 8
82. Duchesse de Galliera, rue de Varennes, 53............. 12
83. Guillemot, rue de Lille, 56........................... 6
84. Marquis de Sabran, rue Saint-Dominique, 31............ 10
85. De Cambacérès, rue de l'Université, 21................ 10
86. Frères des Écoles chrétiennes, rue Oudinot, 27........ 120
87. Comtesse de Gerson, rue du Bac, 36.................... 6
88. Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, rue Saint-Dominique, 187. 6
89. Lerat, rue de Varennes, 41............................ 6
90. Duc de Reggio, rue de Bourgogne, 44................... 4
91. Cahen d'Anvers, rue de Grenelle-Saint-Germain, 118.... 11
92. Comte de Larochefoucauld, rue de l'Université, 114.... 15
93. Petit Saint-Thomas, rue de l'Université, 25........... 10
94. Sœurs Saint-André, rue de Sèvres, 90.................. 17
95. Duvillers, avenue de Saxe, 15......................... 6
96. Les Carmélites, avenue de Saxe, 26.................... 6

8e *Arrondissement.*

97. Presbytère de la Madeleine, rue de la Ville-l'Evêque, 18... 32
98. Moitessier, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 42.............. 8
99. Baron de Saint-Didier, rue de la Ville-l'Evêque, 23.... 8
100. Comte Uxkull, ambassade d'Autriche, rue de l'Élysée, 2... 10
101. Olive et Lafont, rue Mosnier, 2...................... 10
102. Garcias, rue de la Pépinière, 4...................... 6

		Nombre de lits.
103.	Albertigny, rue de Rome, 27	12
104.	Comtesse de Prez, rue de Berlin, 40	18
105.	Pierrard (chemin de l'Ouest), rue Saint-Lazare	75
106.	Curé de Saint-Augustin, avenue Portalis, 20	26
107.	Curé de Chaillot, avenue Marbeuf, 5	10
108.	Mme de Malpinçon, rue de Londres, 46	10
109.	Alexandre, rue de Londres, 56	12
110.	Sœurs Saint-Philippe-du-Roule, rue de Monceau, 11	30
111.	D'Eichtal, rue Neuve-des-Mathurins, 98	12
112.	De la Ferronays, Cours-la-Reine, 39	10
113.	Guntzburg, rue Tilsitt, 7	29
114.	Lemarrois, avenue d'Antin, 9	20
115.	Dalligny et Raba, rue d'Albe, 5	4
116.	De Gosselin, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 120	8
117.	Brière, boulevard Haussmann, 21	4
118.	Duc de Mouchy, boulevard de Courcelles, 15	8
119.	Pères Barnabites, rue de Monceau, 64	6
120.	Comte Potocki, avenue Friedland, 35	12
121.	Couvent Notre-Dame, avenue de la Reine-Hortense, 25	23
122.	Comtesse de Bauzuy, boulevard Malesherbes, 11	6
123.	Hoskaer, rue de Berlin, 39	6
124.	Sœurs Carmélites, avenue de Messine, 25	6
125.	Rion, rue de Berlin, 34	6
126.	Chanu, rue Malesherbes, 3	6
127.	Lepeltier de Saint-Rémy, rue d'Amsterdam, 39	6
128.	Travers, boulevard Malesherbes, 74	6
129.	Félix Vernes, boulevard Haussmann, 139	10
130.	Caruel de Saint-Martin, avenue de la Reine-Hortense, 7	12
131.	Lepel-Cointet, rue de la Ville-l'Évêque, 25	6
132.	Mlle Julien, rue de Naples, 4	10
133.	Mme Aguado, rue de l'Élysée, 10	10
134.	Joubert, rue Balzac, 23	15
135.	Branicki, rue de Penthièvre, 24	6
136.	Mayer, avenue de la Reine-Hortense, 45	15
137.	Deschamps, rue François Ier, 9	8
138.	L'abbé Chopard, rue de Monceau, 34	106

9e *Arrondissement.*

139.	André, rue du Faubourg-Poissonnière, 30	10
140.	Paz, rue des Martyrs, 40	20
141.	Gaillard, passage Laferrière, 6	15
142.	Ambulance italienne, rue Taitbout, 24	14

	Nombre de lits.
143. Courteaux, Mme Didier, rue Saint-Lazare, 90	22
144. Chemin de fer du Midi, rue Clary, 4	20
145. Courras (chemin de fer d'Orléans), rue de Londres, 8	20
146. Geibel, rue de Milan, 14	23
147. Baudin et de Nervo (chemin de fer de Lyon), rue Saint-Lazare, 88	20
148. De Mory, rue Saint-Lazare, 60	25
149. Grand-Orient, rue Cadet, 16	60
150. Glanday-Steinar, rue du Faubourg-Poissonnière, 52	4
151. Chabrier, rue de Trévise, 32	20
152. De Ridder, Tourneux, rue de la Chaussée d'Antin, 51	12
153. Dauteville, rue de Berlin, 12	9
154. Besnier, rue Blanche, 96	6
155. Mme Nast, rue Saint-Lazare, 97	10
156. Morella, rue Basse-du-Rempart, 52	6
157. Princesse Troubetskoï, rue Clausel, 6t	4
158. Walker, rue Rochechouart, 42	5
159. Loquin (pharmacien), rue de Maubeuge, 31	11
160. Grosweller, rue de la Tour-d'Auvergne, 41	6
161. Berthier, rue de Châteaudun, 22	6
162. Le Pharmacien, rue du Helder, 15	6
163. Desormeaux, rue Laffitte, 58	6
164. Fox, rue d'Amsterdam, 26	6
165. De Saint-Rémy, rue d'Amsterdam	6
165 *bis*. Seligmann, rue Drouot	6

10e *Arrondissement.*

166. Compagnie du Gaz, rue de Condorcet, 6	30
167. Debbeld, passage Violet (rue Hauteville)	60
168. Comartin, boulevard de Strasbourg, 25	12
169. Curé de Saint-Laurent, rue du Faubourg-Saint-Martin, 119	20
170. Petites-Sœurs des Pauvres, rue Philippe-de-Girard, 13	50
171. Chevalier, boulevard de Strasbourg, 72	8
172. Curé de Saint-Vincent-de-Paul, rue Fénelon, 15	22
173. Albouy, rue Albouy, 28	15
174. Dehaut, rue du Faubourg-Saint-Denis, 147	6
175. Francfort, rue d'Enghien, 22	10
176. Rouvenat, rue Hauteville, 12	12
177. Regny, boulevard Denain, 12	8
178. Lecourtois, rue du Faubourg-Saint-Martin, 140	6
179. Rémy, rue Martel, 4	20
180. Pinteau, rue Paradis-Poissonnière, 22	6

		Nombre de lits.
181.	Nicolas, rue Paradis-Poissonnière, 22	6
182.	Guilbert, rue des Petites-Écuries, 55	14
183.	Seffert, rue de Maubeuge, 27	8

11e *Arrondissement.*

184.	Franex, boulevard Beaumarchais, 72	11
185.	Schwæblé, École supérieure du commerce, rue Amelot, 102.	11
186.	Mesnet, rue de Charonne, 161	6
187.	Daugien, rue Pierre-Levée, 16	16

12e *Arrondissement.*

188.	Estève, syndicat des marchands de bois à façon, quai de la Râpée, 38	8
189.	Sacré-Cœur, ou Dames Blanches, rue de Picpus, 35	18
190.	Moysès Riottot (Paroisse Saint-Éloi), rue de Reuilly, 36	24
191.	Mère-de-Dieu, rue de Picpus, 45	30
192.	Verrier, rue Crozatier, 8	6
193.	Mariotte, quai de la Râpée, 36	6
194.	Vincey, rue de Reuilly, 53	24
195.	Petites-Sœurs des Pauvres, rue de Picpus, 75	13
196.	Mme Lekime, rue de Charenton, 315	30
196 *bis*.	Meygret, rue de Lyon, 12	70

13e *Arrondissement.*

196 *ter*.	Chemin de fer d'Orléans, gare d'Ivry	40

14e *Arrondissement.*

197.	Sœurs du Cœur-de-Marie, rue Perceval, à Plaisance	12
197 *bis*.	L'abbé Huchet, rue de Constantine	12

15e *Arrondissement.*

198.	Veuve Morel, rue de Vaugirard, 164	6
199.	Duchesse de Fitz-James, fondatrice de l'établissement des Gardes-Malades pour les pauvres, rue Violet, 57	42
200.	L'abbé Leprovost, rue du Chemin-du-Moulin	21

16e *Arrondissement.*

201.	Musard, avenue d'Iéna, 53	10

		Nombre de lits.
202.	Baronne de Ladoucette, rue de Chaillot, 74	12
203.	Klein, rue Nicolo, 10	22
204.	De Girardin, rue Pauquet, 38	10
205.	Comtesse de Nadaillac, quai de Passy, 20	25
206.	Delessert, Chenu, quai de Passy	10
207.	Ambulance américaine, avenue Uhrich, 36	120
208.	Vallot, place des Perchamps, 2 (Auteuil)	30
209.	Menier, Bader (1), rue Singer, 19	6
210.	Tronchon, avenue d'Eylau, 4	6
211.	Général Samana, rue de Chaillot, 105	10
212.	Société polytechnique, rue de la Pompe, 21	25
213.	Boisgareing, rue Francklin, 10	8
213 *bis*.	Aubert, avenue du Roi de Rome, 84	40
213 *ter*.	Le curé de Saint-Honoré, rue Mesnil (Passy)	6

17e *Arrondissement.*

214.	Morange, rue de Rome, 101	10
215.	Maison des Sœurs, rue Brochant	30

18e *Arrondissement.*

216.	Ambulances municipales, rue Lepic, 62	323
217.	Sacré-Cœur de Coutances, avenue Saint-Ouen, 35	40
218.	Docteur Gruby, rue Lepic, 100	10
219.	Asile de la Providence, rue des Martyrs, 77	10

19e *Arrondissement.*

. . . .

20e *Arrondissement.*

220.	Religieuses Ursulines, rue de Belleville, 173	5

Ambulances externes (extra muros).

221.	Rousseau-Quirot, Joinville-le-Pont	200
222.	Faure Durasse, Vincennes, rue de Paris, 106	55
223.	Bitterlin, Saint-Maur, chez les Sœurs	20
224.	Salles, Saint-Denis	200

(1) Mlle Louise Bader est la directrice de la *Revue populaire de Paris*. Son frère est docteur en médecine.

V.

Ambulances diverses.

		Nombre de lits.
225.	Ministère de la Marine	100
226.	École des Frères, rue Raynouard	100
227.	Maison du docteur Blanche, rue Berton et quai de Passy	10
228.	Ambulance des Magasins du Louvre	20
229.	Ambulance du Palais-Royal, six grands salons du palais	50
230.	Hôtel Arsène Houssaye, avenue de Friedland, 49	10
231.	Ambulance des Amis de la France, rue de la Michodière	30
232.	Palais du Luxembourg	410
233.	Église de la Trinité, Chaussée d'Antin	70
234.	Ambulance Richard Wallace, boulevard des Italiens	35
235.	Ambulance Richard Wallace, rue Laffitte	8
236.	Ambulance Richard Wallace, rue d'Aguesseau	20
237.	Couvent de l'Assomption, à Auteuil	100
238.	Pensionnat des Sœurs de Saint-Joseph, rue de Monceau, 17	16
239.	Mme la baronne J. de Rothschild, rue Laffitte, 19	16
240.	M. le baron G. de Rothschild, rue Laffitte, 23	12
241.	M. le docteur Sémelaigne, à Neuilly-sur-Seine	8
242.	Le Grand-Hôtel	300
243.	Hôpital Hahnemann, rue Laugier, aux Ternes	20
244.	Ambulance du 6e secteur, à Passy	12
245.	Collége Chaptal, boulevard des Batignolles	300

APPENDICE XXI

LES BALLONS PENDANT LE SIÉGE (1)

LISTE DES ASCENSIONS EFFECTUÉES A PARIS.

I. — 23 septembre, 8 heures du matin, le *Neptune*, dirigé par M. Jules Duruof; parti le premier de Paris, descendu trois heures après à Craconville, non loin d'Evreux, sans accident.

(1) Nous devons la plupart des renseignements qui suivent à l'obligeance de M. Stoullig, chef du cabinet du directeur des postes, pendant le siége.

II. — 26 septembre, à 11 heures du matin, la *Ville de Florence*, ballon de M. Eug. Godard, dirigé par M. G. Mangin. Un passager, M. Lutz. Descente à Vernouillet (Seine-et-Oise), sans accident.— M. Mangin, ensuite traqué et pourchassé, trouve pour guide un officier de marine avec lequel il parvient à atteindre Pacy, puis Evreux, porteur de dépêches importantes qu'il a pu remettre à M. Crémieux.

III. — 29 septembre, à 10 heures 1/2 du matin, les *Etats-Unis*, départ composé de la réunion, par un grand câble, des deux ballons le *Napoléon* et l'*Hirondelle*. — Aéronaute, M. Louis Godard ; avec un passager, M. Courtin, fournisseur de l'armée. L'ennemi tire à plusieurs reprises des coups de feu sur les deux ballons. — Descente, sans grands accidents, dans les environs de Mantes, à 1 heure de l'après-midi.

IV. — 30 septembre, vers 10 heures du matin, le *Céleste*, dirigé par M. Gaston Tissandier ; sans passagers. Saisi par un vent descendant, précipité à terre ; ballon crevé ; traînage violent. Enfin l'ancre est saisie par les habitants de Dreux, et le ballon se fend d'un bout à l'autre au moment même où il est arrêté (1).

V. — 7 octobre, 11 heures du matin, l'*Armand Barbès*, dirigé par M. J. Trichet, avec MM. Léon Gambetta et Spuller pour passagers. — L'*Armand Barbès* reçoit une fusillade après la ligne des forts. Par suite d'accident ou fausse manœuvre, le ballon prend terre dans un champ traversé quelques heures avant par des régiments ennemis, et près d'un poste allemand ; il se relève, continue sa route, et à 200 mètres de hauteur reçoit une nouvelle fusillade vers Creil. Accroché, en passant au-dessus d'une forêt, par les branches d'un chêne, il y reste suspendu ; avec l'aide des paysans accourus, les voyageurs prirent terre près de Montdidier, à 2 h. 45, et se dirigèrent sur Amiens (Somme).

VI. — 7 octobre, vers 11 heures du matin, le *George Sand*, dirigé par M. J. Revilliod. Passagers : MM. May et Reynolds, sujets américains, et M. Cuzon, sous-préfet. Descendu à Créméry, canton de Roye (Somme), aidé par la population ; reçu fusillade en même temps que l'*Armand Barbès*. Tentatives pour rentrer à Paris, le 17 octobre, venant de Chartres ; vents impétueux ; le ballon gonflé s'accroche et se crève. A Dreux, nouvelle tentative, mais pas de gaz suffisant. Au Mans, le ballon est resté gonflé pendant huit jours, mais pas de bon vent ; puis, à Amiens, le jour du départ, le vent tourna, impossible de partir.

(1) Voir sur cette ascension, et en général sur l'emploi de l'aérostation pendant la guerre, l'intéressant volume de M. Gaston Tissandier, *En Ballon* (pendant le siége de Paris), souvenirs d'un aéronaute. 1 vol. in-18 jésus, Paris, Dentu, éditeur, 1871.

VII. — 12 octobre, à 9 heures du matin, le *Louis Blanc*, dirigé par le mécanicien Farcot, avec un propriétaire de pigeons, M. Traclet, pour passager. — Descente, vers 1 heure de l'après-midi, en Belgique, à Béclers (province de Hainaut), en s'accrochant aux arbres, aux toits; traîné et bousculé, le ballon s'aplatit et couvre la voie du chemin de fer. Aucun accident.

VIII. — 12 octobre, à 8 heures 1/2 du soir, le *Washington*, dirigé par M. Bertaux, qui emmène avec lui M. Lefebvre, consul à Vienne, et M. Van Roosebeck, propriétaire de pigeons. — Coups de vent l'empêchant de s'élever à plus de 800 mètres; essuie le feu à Saint-Denis; dépasse cette ville; il s'élève à 1000 mètres; fusillade également à Chantilly, à Creil, Compiègne. Bertaux culbute de la nacelle, chute de plusieurs mètres. Le ballon continue sa course; M. Lefebvre perd la tête et saute; l'aérostat est heureusement arrêté dans sa course furibonde par un bouquet d'arbres; il est totalement crevé. Descente, à 11 heures 1/2, à Carnières, village près Cambrai. Bertaux, contusionné, resté et soigné quinze jours à Cambrai (1).

IX. — 14 octobre, à 1 heure 20 minutes après midi, le *Jean Bart*, dirigé par M. Albert Tissandier, architecte, frère de l'aéronaute M. Gaston Tissandier. Passagers, MM. Ranc et Ferrand. — Descente sans accident dans les bras des paysans, à Montpothier, dans le canton de Villenauxe, près de Nogent-sur-Seine (Aube).

X. — 14 octobre, à 10 heures 15 minutes du matin, le *Godefroy Cavaignac*, dirigé par M. Godard père, accompagné de M. le comte Emile de Kératry et de deux autres passagers. — Descente, à 3 heures 10 minutes après midi, à Brillon, près Bar-le-Duc (Meuse). Chute vertigineuse de M. de Kératry, qui est assez vivement contusionné.

XI. — 16 octobre, à 7 heures 30 du matin, le *Jules Favre*, dirigé par M. Louis Godard jeune, avec trois passagers, MM. Malapert, Ribot et Bureaux. Descente difficile, s'accrochant aux arbres; enfin une déchirure. Le ballon touche terre, près de Chimay (Belgique), à midi 20 minutes. Il avait traversé des couches nuageuses opaques; on n'apercevait pas la terre et on ne pouvait s'orienter.

XII. — 16 octobre, à 9 heures 50 du matin, le *la Fayette*, conduit par un

(1) M. Bertaux est mort depuis à Paris, pendant l'armistice.

marin, M. Labadie. Deux passagers, MM. Duru et Barthélemy. Descente, à 2 heures 45 minutes après midi, à Evrechailles, près Dinant (Belgique), descente rappelant celle de Nadar en Hanovre; assaillie par une bourrasque, la nacelle, après avoir touché terre, fut entraînée par bonds de 150 mètres. Courage et sang-froid de Labadie; il coupe les cordes du filet, le ballon s'échappe vers Aix-la-Chapelle et Cologne : voyageurs et aéronaute assez contusionnés.

XIII. — 18 octobre, à 11 heures 45 du matin, le *Victor Hugo*, dirigé par Nadal (1), sans passagers. — Calme plat; a mis 5 heures pour faire 25 lieues; descendu à Vauleron, près de Ciry (Aisne), en pleins Prussiens. Aidé par les paysans, il cache ses sacs de dépêches dans une ferme, puis parvient à les expédier. Il avait, au départ, essuyé quelques décharges de l'ennemi et avait même été, pendant un temps assez long, suivi par de la cavalerie allemande.

XIV. — 19 octobre, à 9 heures 10 du matin, la *République universelle*, ballon dirigé par un marin, M. Jossec. Passagers : MM. Dubost, ex-secrétaire du comte de Kératry, et Gaston Prunières. Descente, à 11 heures 20 minutes, à Launoy-sur-Vence, entre Mézières et Rocroy, au milieu des bois, à une portée de fusil à peine des Prussiens; aucun accident.

XV. — 22 octobre, à 11 heures 30 du matin, le *Garibaldi*, sous la conduite de l'aéronaute Iglésia, mécanicien; un seul passager, M. de Jouvencel, ancien député. Le ballon plane 3/4 d'heure sur Paris; il échappe en s'élevant à 2000 mètres, aux boulets et aux balles de l'ennemi; au-dessus des nuages, soleil, puis brouillard glacial. Descente forcée et rapide; atterri, à 1 heure 30 minutes, à Quincy-Ségy, près Meaux (Seine-et-Marne) (2); pays et environs occupés par l'ennemi. Le ballon a été atteint par plusieurs balles; dépêches, ballon et accessoires soustraits aux perquisitions.

XVI. — 25 octobre, à 8 heures 30 du matin, le *Montgolfier*, dirigé par Hervé, matelot, du fort de Bicêtre, avec deux passagers, MM. Delapierre et Le Bouedec. Descente sur les lignes prussiennes; plus de lest, sacrifice d'un sac de dépêches, puis d'un autre, il s'élance à une hauteur incalculable, le baromètre ne marquait plus, froid intense et tourbillons de neige. Tombés en Alsace, à Mutzig, près Strasbourg, à midi 30 minutes. Traversé quatre fois les lignes ennemies pour se rendre au premier poste français;

(1) Ce Nadal accepta plus tard la place de lieutenant-magasinier général des aérostats de la Commune. (Décret du 20 avril 1871.)

(2) Petit bourg de 1700 habitants que M. Tissandier place, par erreur, en Hollande, à la page 194 de son intéressant ouvrage.

le gabier Hervé a été d'un dévouement et d'une activité à toute épreuve. (Rapport de M. Le Bouedec.)

XVII. — 27 octobre, à 9 heures du matin, le *Vauban*, dirigé par Guillaume, matelot, du fort de Bicêtre, emmenant avec lui le photographe Reutlinger et un propriétaire de pigeons, M. Cassiers. Le ballon est descendu à Vigneulles les Hattonchâtel (Meuse), à 1 heure de l'après-midi, dans le voisinage des Prussiens (1).

XVIII. — 29 octobre, à midi, le *Colonel Charras*. M. Gilles, aéronaute; pas de passagers. Descente, sans accident, à Montigny (Haute-Marne), à 5 heures du soir.

XIX. — 2 novembre, à 8 heures 30 du matin, le *Fulton*, dirigé par Le Cloarnec, matelot, du fort de Bicêtre; un seul passager, M. Cézanne, ingénieur. Descente, sans accident, près d'Angers (2), à 2 heures 1/2 après midi.

XX. — 4 novembre, à 9 heures du matin, le *Ferdinand Flocon*, dirigé par M. Vidal, avec un passager, M. Lemercier de Janvelle. Une boussole pour tout instrument; ni cartes ni baromètre, etc. Au-dessus de Montretout, deux balles allemandes frappent la nacelle. Passé sur Chartres, le Mans, suivi le cours de la Sarthe. Près de Segré, aperçu la mer vers 3 heures. A 3 heures 20 minutes, descente à la Pierre-Blanche, dans l'arrondissement de Châteaubriant (Loire-Inférieure).

XXI. — 4 novembre, 2 heures de l'après-midi, le *Galilée*, dirigé par Husson, matelot, du fort de Noisy, emmenant M. Antonin (Etienne). Descente près de Chartres, à 6 heures du soir, au milieu des Prussiens, qui font les deux voyageurs prisonniers. Le passager, M. Antonin, conduit en Allemagne, parvient à griser son gardien en route, s'échappe avec un sauf-conduit délivré sous le nom supposé de Volot ; il peut traverser les lignes prussiennes et venir rendre compte au gouvernement de sa mission.

XXII. — 6 novembre, à 9 heures 45 minutes du matin, la *Ville de Châteaudun*, ballon dirigé par M. Bosc. Pas de passagers. Vent de trois lieues

(1) Le même jour, 27 octobre à midi, le ballon *la Bretagne*, appartenant à une entreprise particulière, quittait Paris sous la direction de M. Cuzon, avec trois passagers, MM. Manceau, Hudin et Woerth. Ce malheureux ballon s'en alla tomber dans les environs de Metz, à 3 heures du soir, au milieu des Prussiens. L'aéronaute et les passagers furent faits prisonniers et internés en Prusse. L'un d'eux, M. Manceau, a eu la jambe cassée dans la descente trop précipitée qu'il a faite du haut de l'aérostat.

(2) Quelques jours seulement après son arrivée à Tours, Le Cloarnec y mourut d'une attaque subite de petite vérole. On lui fit de solennelles funérailles.

à l'heure, à gauche de Rambouillet ; descendu à Béclainville, à six lieues de Chartres, à 5 heures du soir. Une partie des dépêches tombe entre les mains de l'ennemi.

XXIII. — 8 novembre, à 8 heures 20 minutes du matin, la *Gironde*, ballon dirigé par M. Gallay, timonier, du fort de Romainville ; passagers : MM. Herbaut, Barri et Gambès. — En vue de Versailles, fusillade de l'ennemi. Au-dessus des nuages, soleil splendide ; le ballon porte ombre sur le moutonnement des nuages, et il paraît comme entouré d'une auréole prismatique. A la descente, qui a lieu près de Conches (Eure), à 3 heures 40 de l'après-midi, le ballon touche terre, rebondit à 100 mètres, retombe, rebondit encore, et enfin il est saisi et maintenu fortement par les paysans accourus des environs.

XXIV. — 12 novembre, à 9 heures 15 minutes du matin, le *Niepce*, dirigé par le marin Pagano, du fort de Romainville. Il emmène MM. Dagron et Fernique, qui ont rendu tant de services par l'emploi de la photographie microscopique pour les envois de dépêches par pigeons. Descente difficile, non loin des Prussiens, sur les bords de la Coole, petite rivière près de Vitry (Marne), à 2 heures 30 du soir. Les sacs de lest, faits en toile de coton vernie, craquaient et perdaient le sable qu'ils contenaient : c'est un système à réformer. Malgré un vent violent, atterrissement sans grand accident ; le ballon s'est couché et a traîné pendant environ 2 kilomètres la nacelle et les voyageurs. Il ne s'arrêta que lorsqu'il fut criblé de déchirures par le frottement.

XXV. — 12 novembre, à 9 heures 15 minutes du matin, le *Daguerre*, dirigé par le marin Jubert, du fort de Montrouge, avec M. Pierron, ingénieur, et un propriétaire de pigeons, M. Nobécourt, comme passagers. Le ballon tombe à Jossigny ; une partie des dépêches est cachée en lieu sûr, et sept pigeons sont également sauvés, grâce au dévouement du sieur Désiré Moutier fils, garde à Ferrières, chez M. de Rothschild. Les Prussiens accourent, s'emparent du ballon, du reste des dépêches et des voyageurs, qui sont gardés prisonniers.

XXVI — 18 novembre, à 11 heures 25 minutes du soir, le *Général Uhrich*, dirigé par le marin Lemoine, avec trois passagers, MM. Thomas, propriétaire de pigeons, Lienbars et Chapoul. Le ballon est revenu sur lui-même et a opéré sa descente, à 8 heures du matin, à 28 kilomètres de Paris, à Luzarches (Seine-et-Oise), au milieu des Prussiens. Les voyageurs, les lettres, les pigeons, etc., tout a cependant pu être sauvé.

XXVII. — 24 novembre, à minuit 1/2, l'*Archimède*, dirigé par le marin Jules Buffet, du fort de Bicêtre ; il emmène MM. Jaudas et de Saint-

Valry. Le ballon s'élève jusqu'à 2000 mètres; les passagers assistent au lever du soleil, et entendent même le chant du coq. La descente a lieu en Hollande, à Castelré. Le voyage a duré sept heures, pendant lesquelles le ballon a fait cent lieues. Les voyageurs reçoivent une hospitalité pleine de sympathique dévouement au château de Hoogstraeten, propriété du major Delobel.

XXVIII. — 24 novembre, à 10 heures du matin, l'*Egalité,* ballon dirigé par M. Wilfrid de Fonvielle, avec MM. Bunelle, Rouzé, Dulud et de Villoutray. Voyage accidenté ; le ballon remonte l'Oise dans tout son parcours ; il a son ancre cassée, et il est traîné assez longtemps avant d'atterrir. Quelques foulures et contusions légères. Descente à Louvain (Belgique), à 2 heures 15 du soir.

XXIX. — 24 novembre, à 11 heures 40 minutes du soir, la *Ville d'Orléans*, avec M. Rolier, ingénieur, pour aéronaute, et MM. Béziers et Léonard comme passagers. Descente, le lendemain à 1 heure après midi en Norwège, au Mont-Lide ; traînage à la surface de la mer, puis remonté à une hauteur prodigieuse, et avec une vitesse de 50 lieues à l'heure ; à la descente, M. Béziers se trouva enroulé dans les câbles et demeura suspendu par un pied dans l'espace ; M. Rolier coupa le câble, et tous deux tombèrent dans la neige. Le ballon s'éleva dans les nues, mais on le retrouva, et il fut exposé à Christiania. C'est le plus beau et le plus périlleux voyage : 700 lieues en quatorze heures. Les voyageurs ont reçu la plus chaleureuse hospitalité, et M. Rolier a rapporté une somme de 23,000 fr. pour les blessés.

XXX. — 30 novembre, 11 heures 30 minutes du soir, le *Jules Favre*, dirigé par M. Martin, emmenant un seul passager, M. Ducauroy. Voyage plein de péripéties. — L'aérostat paraissait insensible, mais avait une vitesse de 80 kilomètres à l'heure ; au sortir de la brume, les voyageurs aperçurent la mer à leurs pieds et les fortifications de Belle-Isle ; pas de temps à perdre, la soupape est ouverte, et d'une hauteur de 2450 mètres, le ballon redescend vertigineusement; secousses terribles, toits enlevés, murs effondrés, ballon crevé ; les voyageurs, jetés à terre, meurtris et grièvement contusionnés, se retrouvent à quinze pas l'un de l'autre.

XXXI. — 30 novembre, à 11 heures du soir, le *Jacquard*, dirigé par le marin Prince, du fort de Montrouge ; sans passagers. On n'a jamais eu de nouvelles de ce ballon, qui a dû, suppose-t-on, tomber en mer en vue des côtes d'Angleterre.

XXXII. — 1er décembre, à 5 heures 15 minutes du matin, la *Bataille de Paris*, ballon dirigé par M. Poirrier, professeur de gymnastique, avec

MM. Lissajoux et Hiaux comme passagers. Le ballon passe sur Versailles ; encore nuit ; quelques coups de feu ; marche de 18 lieues à l'heure. A la descente, l'ancre et le guide-rop sont brisés, chocs sur le sol ; le ballon s'accroche aux arbres, l'aéronaute a l'imprudence de quitter la nacelle, pour amarrer, dit-il, le guide-rop. Délesté de 70 kilogrammes, le ballon repart comme une flèche, les bonds deviennent formidables, la nacelle effondre un toit de chaume, renverse une cheminée ; la situation devenait critique, la mer était à quelques kilomètres ; — après 2 kilomètres, le ballon s'accroche à un arbre, le déracine ; le filet tient bon, le ballon se déchire pièce à pièce ; enfin la nacelle s'arrête dans un cours d'eau ; culbutés et contusionnés ; M. Hiaux a une déchirure entre l'œil et la tempe ; descente à midi à Grandchamp près Vannes ; soins et hospitalité de M. de Saint-Georges. (Extrait résumé du rapport de M. Lissajoux.)

XXXIII. — 2 décembre, 6 heures du matin, le *Volta*, dirigé par M. Chapelain, marin du fort de Montrouge, emmenant avec lui l'astronome Janssen, parti de Paris pour aller observer l'éclipse totale de soleil visible en Algérie. Descente à 11 heures et demie, à Briche-Blanc, près Savenay (Loire-Inférieure).

XXXIV. — 4 décembre, à 1 heure du matin, le *Franklin*, dirigé par le marin Marcia, du fort de Montrouge ; un passager, M. d'Hendecourt, de l'état-major du général Trochu. Descente à Saint-Aignan, près Nantes, à 8 heures du matin. Hospitalité chez M. de la Pouparderie.

XXXV.— 5 décembre, à 6 heures du matin, l'*Armée de Bretagne*, ballon dirigé par M. Surrel de Montchamp, avec M. Lavoine, consul à Jersey, pour passager. Descente à Bouillé-Loret (Deux-Sèvres) ; elle est difficile : choc, traînage, etc. L'aéronaute est blessé à la tête.

XXXVI.— 7 décembre, à 1 heure du matin, le *Denis Papin*, conduit par M. Dommalin, marin, du fort d'Ivry, avec MM. de Montgaillard, Robert et Delord. Descente, le matin à 7 heures, à la Ferté-Bernard, près le Mans, sans autre accident qu'une ancre cassée.

XXXVII. — 11 décembre, à 3 heures du matin, le *Général Renault*, dirigé par M. Joignerey, gymnasiarque, avec MM. Larmanjat et Wolff comme passagers. Le ballon est d'abord poursuivi par les Prussiens pendant environ 25 kilomètres. Descente à Neufchâtel (Seine-Inférieure), à 5 heures 1/2 du matin.

XXXVIII.— 15 décembre, à 4 heures du matin, la *Ville de Paris*, ballon dirigé par M. Delamarre, emmenant comme passagers M. Lucien Morel, rédacteur du journal *le Gaulois*, et M. Billebault. Voyage malheureux. Le

ballon va tomber en Prusse, à Suin, tout près de Wetzlar, vers 1 heure de l'après-midi. L'aéronaute a pu s'échapper; il est arrivé, après mille périls, aux avant-postes français. Descendus sans ouvrir la soupape. Les paysans de Coblentz ont pris l'aérostat pour une bête tombée du ciel; ils s'enfuient au lieu d'aider les voyageurs. Vent violent; jetés sur le haut d'un ravin, choc terrible, traînés, ballottés, pendant dix minutes, dans le duché de Nassau. Des hommes s'emparent des cordes, mais ne peuvent les retenir. Nous sommes jetés sur les arbres. Billebault saute de la nacelle et est fait prisonnier; Morel coupe les cordes et jette du lest. Deux coups de feu, qui ne nous atteignent pas; le ballon repart à une hauteur prodigieuse, la terre apparaissait comme un point noir dans l'horizon. Les oreilles des voyageurs bouillonnent, la respiration devient pénible, comme si le sang allait s'échapper, tant la raréfaction était grande; mais le ballon redescend bientôt, et tous deux sont faits prisonniers.

XXXIX. — 17 décembre, à 1 heure 1/2 du matin, le *Guttemberg*, dirigé par M. Perruchon, marin, du fort de Rosny, avec trois passagers, MM. d'Alméida, Louisy et Lévy. Descente, sans accident, à Montpreux (Marne), à 9 heures du matin.

XL. — 17 décembre, à 1 heure 15 du matin, le *Parmentier*, dirigé par un marin, M. Paul, du fort de Rosny. Deux passagers, M. Jules Père, franc-tireur, et M. Desdouet, photographe. Ce ballon fait d'abord 90 lieues en avant, puis il revient sur ses pas et descend à 38 lieues de Paris, vers 9 heures du matin, à Gourgançon (Marne).

XLI. —18 décembre, à 5 heures du matin, le *Davy*, dirigé par M. Chaumont, marin, du fort de Rosny; un passager, M. Deschamps; sans instruments, ni carte, ni boussole, longue-vue, etc. : seulement l'indispensable manomètre. Descente de 2700 mètres, près de Beaune (Côte-d'Or). Chaumont un moment traîné et fortement contusionné; il s'était lié pour la descente sur le parachute équatorial, mais les cordes se sont rompues et la soie s'est déchirée; la chute a été rapide.

XLII. — 20 décembre, à 2 heures 30 du matin, le *Général Chanzy*, dirigé par M. Wéreck, gymnaste, avec trois passagers, MM. Julac, Foulon et de l'Épinay. Voyage malheureux; coups de vent terribles. Au passage d'une rivière, la nacelle est à moitié immergée. Descente, à 11 heures du matin, à Rothembourg (Bavière). Les passagers sont faits prisonniers et conduits à Munich; l'aéronaute a pu s'échapper. Le ballon reprend de nouveau sa course, cette fois sans voyageurs, et va tomber à l'autre bout de la Bavière, sur les frontières de l'Autriche.

XLIII. — 22 décembre, à 2 heures 1/2 du matin, le *Lavoisier*, dirigé par

le marin Sauveur Ledret, du fort d'Ivry. Il emmène M. Raoul de Boisdeffre, capitaine d'état-major, chargé d'une mission auprès du général Chanzy. Descente, à 9 heures du matin, à Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire). Choc violent, le ballon éclate et les voyageurs sont lancés à terre et fortement contusionnés, mais sans accident grave.

XLIV. — 23 décembre, à 3 heures 1/2 du matin, la *Délivrance*, ballon dirigé par M. Gauchet, négociant, avec un passager, M. Reboul. Descente, à midi, à la Boissière, près la Roche-sur-Yon (Vendée), avec choc assez violent dans les arbres, mais sans accident.

XLV. — 24 décembre, à 3 heures du matin, le *Rouget de l'Isle*, dirigé par le marin Jhan, du fort de Montrouge. Deux passagers, MM. Glachon et Garnier. Descente, sans accident, dans un champ entouré d'arbres, à 9 heures du matin, à la Ferté-Macé (Orne).

XLVI. — 27 décembre, à 4 heures du matin, le *Merlin de Douai*, dirigé par M. Lucien Griseaux ; un passager, M. Eugène Tarbé des Sablons. Quelques bombes et coups de feu tentent d'arrêter le passage de l'aérostat, qui finit par atterrir, sans accident, vers midi, à Massay (Cher).

XLVII. — 27 décembre, à 4 heures du matin, le *Tourville*, dirigé par le marin Mouttet, du fort de Noisy, avec deux passagers, MM. Miège et Delaleu. Voyage sans accident. Le ballon passe au-dessus de Blois, et va descendre à Eymoutiers (Haute-Vienne), à 1 heure de l'après-midi.

XLVIII. — 29 décembre, à 4 heures du matin, le *Bayard*, dirigé par le marin Réginensi, du fort de Montrouge ; un passager, M. Ducoux, directeur de la compagnie des Petites Voitures. Le ballon s'élève jusqu'à 2700 m.; il est en vue de la mer, puis demeure immobile pendant environ deux heures. Un coup de vent vient heureusement le rapprocher de la terre, et la descente s'opère facilement, un peu après 10 heures du matin, à la Mothe-Achard (Vendée).

XLIX. — 31 décembre, à 5 heures du matin, l'*Armée de la Loire*, ballon dirigé par M. Lemoine fils ; sans passagers. L'ennemi lui lance, au-dessus de Versailles, quelques fusées, et cherche à percer le ballon à coups de fusil. Froid intense ; neige fondante qui se glace sur le ballon lui-même. Descente sans accident, à 1 heure de l'après-midi, près du Mans, au milieu même d'un corps de troupes de l'armée de la Loire.

L. — 4 janvier 1871, à 4 heures du matin, le *Newton*, dirigé par M. Ours, quartier-maître, du fort de Noisy, avec un passager, M. Brousseaux. Descente dans l'après-midi à Digny, dans l'arrondissement de Dreux

(Eure-et-Loir), presque au milieu de l'ennemi, que les voyageurs parviennent à tromper en prenant des vêtements de paysan. M. Ours montre beaucoup d'intrépidité et de sang-froid et, grâce à lui, les dépêches qui portent à la province les souhaits du nouvel an de la grande ville assiégée peuvent être sauvées.

LI. — 9 janvier, à 4 heures du matin, le *Duquesne*, dirigé par le quartier-maître de marine Richard, du fort de Romainville, avec trois matelots comme passagers, MM. Aymond, Chemin et Lallemagne. — Atterri à Bizieux, près Reims. — Une douzaine d'obus et quelques coups de fusil. — Système à hélices qui n'a eu aucun résultat; il a même causé des retards à la descente. — Nacelle traînée pendant dix minutes; les hélices l'ont fait chavirer, et pendant ce temps les voyageurs ont été retournés en tous sens et pris sous la nacelle. Le ballon venait de s'accrocher à un soc de charrue pris dans la terre gelée. Richard, pris entre la nacelle et la terre, eut le corps mutilé, et ne donnait plus signe de vie. (Commotion cérébrale au deuxième degré, perte de connaissance et fracture de côtes.) Les marins déguisés ont pu s'échapper après treize jours de marche. Richard a été soigné et caché chez le médecin de Bizieux, M. Chevalier.

LII. — 11 janvier, à 3 heures 1/2 du matin, le *Kepler*, dirigé par un marin du fort de Rosny, M. Roux, avec un passager, M. Dupuis. Tombé près de Laval (Mayenne), à 9 heures 15 du matin. Le ballon a été perdu.

LIII. — 11 janvier, à 4 heures du matin, le *Gambetta*, emmenant MM. Duvivier et de Fourcy. Descente, à 3 heures de l'après-midi, dans les environs d'Auxerre (Yonne).

LIV. — 13 janvier, à 1 heure du matin, le *Monge*, dirigé par M. Raoul, matelot, du fort de Rosny; deux passagers, MM. Carnot et Guigné. La descente a lieu, sans autre incident que quelques coups de feu inoffensifs de l'ennemi, vers 8 heures du matin, à Arpheuilles (Indre).

LV. — 13 janvier, à 3 heures 1/2 du matin, le *Général Faidherbe*, dirigé par Van Seymortier; un aéronaute, M. Hurel, et cinq chiens qui doivent servir à tenter l'épreuve de leur retour à Paris, avec des dépêches. Au-dessus de Fontainebleau et d'Orléans, le ballon reçoit quelques coups de feu. La descente a lieu, vers 2 heures de l'après-midi, et sans accident, à Saint-Avit-de-Soulège (Gironde).

LVI. — 15 janvier 1871, à 3 heures du matin, le *Vaucanson*, dirigé par un marin du fort de Montrouge, M. Clariot; avec deux passagers, MM. Delente et Vallade. Vitesse considérable; descente à Armentières (Nord), à 9 heures 15 du matin, avec l'aide des paysans.

LVII. — 16 janvier, à 7 heures du matin, le *Steenackers*, dirigé par M. Vibert, emmenant un passager, M. Goleron. Des caisses de dynamite sont emportées pour le gouvernement. Voyage rapide ; le ballon est emporté jusqu'en Hollande et va tomber à Hynd, près Handerwyke, dans les dunes du Zuyderzée.

LVIII. — 18 janvier, à 3 heures du matin, la *Poste de Paris*, dirigé par un mécanicien, M. Turbiaux ; avec deux passagers, MM. Cleray et Cavailhon. Descente le lendemain à Veuroy (Pays-Bas), à 3 kilomètres de la frontière de Prusse, après un voyage d'environ 115 lieues.

LIX. — 20 janvier, à 5 heures du matin, le *Général Bourbaki*, dirigé par M. Th. Mangin ; avec un passager, M. Boiseufray. Froid intense ; le lest était gelé. Descente, après neuf heures de traversée, à Hazancourt, non loin de Reims (Marne), au milieu de l'ennemi. M. Mangin peut sauver ses dépêches et se dérober lui-même aux Prussiens. Il brûle son ballon qui, de cette manière, leur échappe également.

LX. — 22 janvier, à 4 heures du matin, le *Général Daumesnil*, avec un seul passager, M. Robin, marin du fort de Bicêtre, aéronaute. Descente à 8 heures 1/2 en Belgique, à Marchiennes, près Charleroi.

LXI. — 24 janvier, à 3 heures du matin, le *Toricelli*, dirigé par le marin Bély, du fort d'Ivry ; sans passagers. Descente, à 11 heures du matin, à Fuchemont (Oise), non loin de l'ennemi. L'aéronaute s'échappe sous un déguisement en confiant son ballon à la garde du maire de Froissy.

LXII. — 27 janvier, à 3 heures 1/2 du matin, le *Richard Wallace*, dirigé par un soldat, M. Lacaze ; sans passagers. On n'a jamais eu de nouvelles de ce ballon qui a dû tomber en mer, non loin d'Arcachon.

LXIII. — 28 janvier, à 6 heures du matin, le *Général Cambronne*, dirigé par un marin du fort d'Ivry, M. Tristan ; sans passagers. Il reçoit des coups de fusil à son passage au-dessus des pays occupés par l'ennemi, et vient descendre à Saint-Georges-le-Gaultier, près de Mayenne (Sarthe), à 1 heure de l'après-midi. Ce ballon portait à la province la nouvelle de l'armistice ainsi qu'une dépêche signée du ministre Magnin, pour préparer le ravitaillement de Paris.

APPENDICE XXII

LES THÉATRES PENDANT LE SIÉGE DE PARIS

Le 9 septembre 1870, M. de Kératry, le nouveau préfet de police nommé par le gouvernement de la Défense nationale, fit afficher l'arrêté suivant concernant les spectacles :

ARRÊTÉ.

Considérant que la patrie est en deuil, et que l'ouverture des théâtres est en contradiction avec l'attitude générale de la population parisienne ;

Considérant que, dans les circonstances graves qui se préparent, toutes les forces vives doivent être consacrées à la patrie, et que les théâtres absorbent chaque jour un certain nombre de sapeurs-pompiers qui pourraient être plus utilement employés,

Le préfet de police arrête :

Art. 1er. — A partir de demain 10 septembre 1870, les théâtres sont fermés.

Art. 2. — Les directeurs sont invités à faire enlever immédiatement les décors qui sont encore sur la scène, les bandes d'air, les rideaux, le mobilier, et tout ce qui pourrait, en cas d'incendie, attiser le feu et le communiquer aux bâtiments voisins.

Art. 3. — Ces modifications doivent être exécutées dans les dix-huit heures. Passé ce délai, elles seront effectuées d'office aux frais des directeurs retardataires.

Art. 4. — Les pompiers de service dans les théâtres restent affectés aux besoins ordinaires de la surveillance de la ville.

Paris, le 9 septembre 1870.

Le préfet de police,
DE KÉRATRY.

Les quelques théâtres qui restaient encore ouverts fermèrent aussitôt leurs portes. Un peu plus tard cependant, quand les premiers sentiments de crainte furent moins vifs, et que le siége parut devoir se prolonger au delà des prévisions faites, des représentations patriotiques, des conférences, des lectures, des concerts, furent organisés sur divers théâtres de Paris.

Ces représentations, qui avaient souvent lieu dans le jour, avaient toujours un but charitable et ne se composaient que de fragments de comédies ou d'opéras, et elles étaient généralement précédées de conférences ou de discours.

A l'Académie nationale de musique, les artistes du théâtre qui étaient restés à Paris donnèrent, avec l'aide d'autres artistes parisiens ou étrangers, une série de concerts qui attirèrent beaucoup de monde (1). Les artistes, les chœurs et l'orchestre interprétèrent des scènes détachées d'opéras, des ouvertures, des symphonies, etc., mais toujours en habit de ville et sans l'aide d'aucune pompe théâtrale, sans décors, enfin sans mise en scène aucune. Un seul ouvrage, *le Désert*, l'ode symphonique si connue de M. Félicien David, fut représentée à l'Opéra dans son intégrité, pendant ces soirées musicales. M. Bosquin, l'un des ténors légers de l'Académie de musique, y obtint un succès qu'il faut tout particulièrement signaler.

Le Théâtre-Français seul conserva son répertoire et ses comédiens. Ses représentations furent peu nombreuses, mais elles furent intéressantes à tous les points de vue. La charité en était toujours le prétexte, mais la poésie d'actualité s'y produisit fréquemment, et elle donna aux soirées ou aux matinées de la rue de Richelieu un grand intérêt littéraire.

Nous avons noté au passage et à leur date, dans le cours de ces trois volumes, les représentations qui eurent lieu sur les divers théâtres de Paris pendant le siége; nous n'y reviendrons pas dans cet article spécial. Mais, pour la Comédie-Française, dont les représentations ont été plus suivies, et si, nous pouvons dire ainsi, plus homogènes que celles des autres théâtres, nous croyons devoir dresser leur nomenclature complète, avec tous les détails que, grâce à l'obligeance de M. Léon Guillard, l'archiviste du Théâtre-Français, nous avons pu recueillir sur les registres journaliers de la Comédie (2).

LA COMÉDIE-FRANÇAISE PENDANT LE SIÉGE DE PARIS.

18 JUILLET (jour de la déclaration de guerre). — *Le Lion amoureux*, comédie en 5 actes en vers de Ponsard. — Le public demande *la Marseillaise*, que joue l'orchestre et que toute la salle répète en chœur.

20 JUILLET. — *Le Lion amoureux*. — *La Marseillaise*, chantée par Mlle Agar.

6 AOUT. — Représentation extraordinaire au bénéfice de la Caisse des secours et dons patriotiques pour les blessés.

(1) La première soirée musicale de l'Opéra a été donnée le 6 novembre. Voyez tome II, page 322.

(2) Les documents qui suivent sont extraits de nos notes prises en vue d'un travail spécial, qui doit paraître sous le titre de : *Histoire de la Comédie-Française pendant le deuxième Empire, le siége de Paris et la Commune* (1852-1871).

Le Rhin allemand, d'A. de Musset, dit par M. Delaunay;

Le Départ, poésie de M. Pailleron, dite par M. Delaunay;

Pour les blessés! poésie de M. E. Manuel, dite par Mlle Favart et M. Coquelin;

Chœur des *Girondins*, chanté par la Société des enfants de Paris;

La Marseillaise, chantée par Mlle Agar (1);

Les Ouvriers, comédie en un acte, en vers, de M. E. Manuel, jouée par Mesd. Nathalie, Reichemberg, MM. Maubant et Coquelin;

Le Lion amoureux (le 1er et le 2e acte); *les Horaces*, tragédie de Corneille (les 2e, 3e et 4e actes).

La recette s'élève au chiffre de 7683 fr.

4 Septembre. — On avait affiché *Mérope*, tragédie de Voltaire; *le Menteur*, comédie de Corneille, et *un Caprice*, comédie d'A. de Musset. En présence des événements du jour, on n'a pas joué.

5 Septembre. — *Le Lion amoureux*. C'est la dernière représentation avant la clôture. La recette est de 278 fr.

8 Septembre. — Le théâtre est fermé par ordre, et la Comédie est transformée en ambulance pour les blessés militaires (2).

25 Octobre. — Réouverture du théâtre. Matinée dramatique et littéraire au bénéfice des victimes de la guerre. Les artistes jouent en costume de ville; le prix des places est sensiblement réduit.

Discours lu par M. Ed. Thierry, administrateur de la Comédie (3);

L'alimentation pendant le siége, conférence par M. E. Legouvé;

Fragments des *Horaces*, de Corneille;

Le Misanthrope (les 2 premiers actes);

Pour les blessés, poésie de M. E. Manuel, dite par Mlle Favart et M. Coquelin;

Les Cuirassiers de Reischoffen, poésie de E. Bergerat, dite par M. Coquelin (4);

La Marseillaise, dite par Mlle Agar.

Salle comble; recette : 2968 fr. 50 cent.

4 Novembre. — Représentation au bénéfice de la souscription pour les victimes de Châteaudun.

(1) Tous les soirs, Mlle Agar chante *la Marseillaise* à partir du 20 juillet jusqu'au 4 septembre.

(2) Voyez notre article *Ambulances*.

(3) Voyez tome II, page 214.

(4) Cette poésie, d'allure à la fois énergique et touchante, a eu un succès considérable.

Andromaque, tragédie de Racine;
Le Médecin malgré lui, comédie de Molière;
Châteaudun, poésie de H. de Bornier, dite par M. Coquelin;
Les Cuirassiers de Reischoffen, poésie, dite par le même.
Recette : 1832 fr. 75 cent.

6 Novembre. — Représentation pour l'œuvre des blessés militaires du 1er arrondissement.
Tartuffe, de Molière (3e et 4e actes);
Le Mariage de Figaro, de Beaumarchais (2e acte);
Les Plaideurs, de Racine (3e acte);
Châteaudun, poésie, dite par M. Coquelin;
Les Cuirassiers de Reischoffen, par le même;
Les Pigeons de la République, poésie de E. Manuel, dite par Mlle Favart;
La Soirée, poésie de M. Th. de Banville, dite par Mme Victoria Lafontaine;
La Lyre d'airain, poésie d'Aug. Barbier, dite par Mlle Agar.
Recette : 3025 fr. 25 cent.

13 Novembre. — Matinée au bénéfice de la Société de secours aux blessés.
Le Cid, de Corneille (1er et 2e actes);
Le Legs, comédie de Marivaux;
L'Avare, de Molière (3e, 4e, 5e actes);
Une petite ville (Phalsbourg), poésie de M. André Delpit, dite par Mlle Croizette;
La 1re *Messénienne*, de Casimir Delavigne, dite par Mme Provost-Ponsin.
Recette : 2220 fr.

17 Novembre. — Matinée au bénéfice de la Société internationale de secours aux blessés.
L'École des femmes, de Molière (2e acte);
Le Misanthrope (3e et 4e actes);
Esther, de Racine (2e acte);
Le Mariage de Figaro (5e acte);
L'École, poésie de Bergerat, dite par Mme Victoria Lafontaine;
Stella (des *Châtiments*), poésie de Victor Hugo, dite par Mlle Favart;
La Lettre d'un Mobile breton, poésie de Fr. Coppée, dite par M. Coquelin.
Recette : 2295 fr.

20 Novembre. — Représentation au bénéfice de l'ambulance des Sœurs de France.

Conférence sur les Sœurs de France, infirmières civiles, par M. Ernest Desmarest;

Les Femmes savantes (3e et 4e actes);

Tartuffe (2e acte);

Les Précieuses ridicules, de Molière;

Orléans, poésie de M. Édouard Fournier, dite par Mme Provost-Ponsin;

1re *Messénienne*, de Casimir Delavigne, dite par la même;

Les Pigeons de la République, poésie de E. Manuel, dite par Mlle Favart;

La Lettre d'un Mobile breton, poésie de Coppée, dite par M. Coquelin;

Paroles d'un Conservateur (des *Châtiments*), poésie de V. Hugo, dite par M. Coquelin.

Recette : 3117 fr. 50 cent.

25 Novembre. — Matinée au bénéfice de la Société de secours aux victimes de la guerre.

Cette matinée fut organisée par le Comité de la société des gens de lettres et exclusivement composée d'œuvres de poésie ou de théâtre de M. Victor Hugo.

M. Got, sociétaire de la Comédie-Française, avait été sollicité de dire, à cette occasion, une pièce extraite du recueil *les Châtiments*, alors dans toute la vogue de leur nouveauté.

L'éminent artiste crut devoir décliner cette invitation par la lettre suivante adressée à M. Charles Valois, membre du Comité organisateur :

« Paris, le 9 novembre 1870.

« Monsieur,

« Je descends de garde aux remparts et me hâte de répondre à la lettre que vous me faites l'honneur de m'adresser au nom de la Société des gens de lettres.

« Je suis, autant que personne, admirateur passionné des *Châtiments*;

« J'ai pour amis des amis intimes de M. Victor Hugo;

« Je serais fier et heureux de servir cette haute renommée dans la mesure de mes forces;

« Et je puis dire, enfin, que si quelque artiste a droit de se targuer d'indépendance, assurément, si je ne suis pas celui-là, je suis du moins un des plus anciens et des plus convaincus.

« Eh bien ! malgré tout, un sentiment que je n'ose pas bien définir ici, mais que j'éprouve invinciblement au fond de la conscience, m'empêche de venir m'associer à une lecture publique des *Châtiments*, sur une scène qui acceptait si bénévolement, il y a quelques semaines, le titre de théâtre des *comédiens ordinaires de l'Empereur*.

« Les cadeaux, les dîners et les fêtes, et Compiègne et Fontainebleau, m'ont toujours soulevé le cœur, je l'atteste et on le sait; mais, si j'étais un des rares opposants de la veille, qu'on me permette aujourd'hui de me tenir encore à part des trop nombreux fanfarons du lendemain.

« Veuillez agréer, Monsieur, avec mes regrets, et faire agréer à la Société des gens de lettres, l'assurance de ma fraternelle estime et de mon dévouement profond, dans toute autre circonstance (1).

« E. Got,

« de la Comédie française. »

Programme de la matinée du 25 novembre.

Hernani (5e acte);

Lucrèce Borgia (5e acte), par les artistes de la Porte-Saint-Martin, Mesd. Marie Laurent, Esther Bloch, MM. Taillade, Brésil, Paul Clèves, etc.;

La Coccinelle (des *Contemplations*), poésie, dite par M. Ernest Coquelin;

Booz endormi (de *la Légende des siècles*), poésie dite par Mlle Favart;

Chose vue un jour de Printemps (des *Contemplations*), poésie, dite par M. Coquelin aîné;

Le Revenant (des *Contemplations*), poésie, dite par Mme Victoria Lafontaine;

Les Pauvres gens (de *la Légende des siècles*) poésie, dite par Mme Marie Laurent;

Paroles d'un Conservateur (des *Châtiments*), poésie, dite par M. Coquelin aîné;

Une symphonie d'Haydn;

Un menuet de Mozart.

Recette : 5103 fr. 50 cent.

27 Novembre. — Représentation donnée par le 181e bataillon de la garde nationale pour l'œuvre des canons.

Le Mariage de Figaro (2e acte);

Le Legs, de Marivaux;

Les Précieuses ridicules;

Esther, de Racine (1er acte);

Le Maître d'école, poésie, dite par M. Coquelin;

L'École, poésie, dite par Mme Victoria Lafontaine;

Le Revenant, poésie, dite par la même;

Les Pigeons de la République, poésie, dite par Mlle Favart;

(1) Nos ennemis eux-mêmes ont apprécié le sentiment élevé qui a inspiré cette lettre. Elle figure intégralement reproduite, avec un élogieux commentaire, dans le 35e numéro du *Moniteur prussien de Versailles*. Voyez l'édition que j'en ai donnée, Paris, chez Beauvais, 1871-72, tome I, page 557.

Concerto de violon, exécuté par M. Lévy.

Recette : 3106 fr. 50 cent.

15 Décembre. — *Zaïre*, tragédie de Voltaire (2e acte). Mlle Royer joue le rôle de Zaïre;

Les Jeux de l'amour et du hasard, comédie de Marivaux (1er et 2e actes);

Le Malade imaginaire (2e acte);

Le Revenant, poésie, dite par Mme Victoria Lafontaine;

Le Maître d'école et *la Lettre d'un Mobile breton*, poésies, dites par M. Coquelin;

Une Petite bourgeoise, poésie de M. H. de Bornier, dite par Mme Victoria Lafontaine.

Recette : 1224 fr.

18 Décembre. — *Athalie* (2e acte);

Tartuffe et *les Fourberies de Scapin*, de Molière;

Le Maître d'école, poésie, dite par M. Coquelin.

Recette : 2382 fr. 75 cent.

22 Décembre. — 231e anniversaire de la naissance de Racine.

Esther, tragédie;

Les Plaideurs, comédie.

Recette : 819 fr. 25 cent.

25 Décembre. — *Les Femmes savantes*;

Les Deux Ménages, comédie en 3 actes;

Le Crapaud (de *la Légende des siècles*), poésie, dite par M. Got;

Le Revenant, poésie, dite par Mme Victoria Lafontaine;

Le Maître d'école, poésie, dite par M. Coquelin.

Recette : 1750 fr. 25 cent.

29 Décembre. — *Le Menteur*, comédie en 5 actes de Corneille;

Georges Dandin, de Molière;

Une Petite bourgeoise, poésie, dite par Mme Victoria Lafontaine;

Le Maître d'école, poésie, dite par M. Coquelin;

Le Crapaud, poésie, dite par M. Got.

Recette : 1275 fr. 75 cent.

1er Janvier 1871. — Matinée dramatique (à 1 h. 1/2).

Le Misanthrope;

Le Malade imaginaire;

Bon jour, bon an! Compliments au public, en vers, de M. Eug. Manuel, dits par M. Coquelin.

Recette : 1244 fr.

2 Janvier. — Soirée dramatique.
Tartuffe et *les Plaideurs;*
Bonjour, bon an! poésie, dite par M. Coquelin;
A nos Fleuves, poésie de M. H. de Bornier, dite par Mlle Favart;
Le Crapaud, poésie, dite par M. Got;
Les Pigeons de la République, poésie, dite par Mlle Favart;
La Colère d'un franc-tireur, poésie de M. Catulle Mendès, dite par M. Coquelin.
Recette: 1349 fr. 75 cent.

8 Janvier. — Matinée (1 h. 1/2, dimanche).
Bataille de dames, comédie en 3 actes de Scribe;
Une Tempête dans un verre d'eau, comédie en 1 acte de Léon Gozlan;
Bon jour, bon an! poésie, dite par Coquelin;
A nos Fleuves, poésie, dite par Mlle Favart;
L'École, poésie, dite par Mme Victoria Lafontaine;
Stella, poésie, dite par Mlle Favart;
La Colère d'un franc-tireur, poésie, dite par M. Coquelin;
Le souper des Rois, morceau extrait de *Candide*, de Voltaire, dit par M. Got.
Recette: 2149 fr. 50 cent.

12 Janvier. — Matinée (1 h. 1/2).
Mademoiselle de Belle-Isle;
Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.
Recette: 1114 fr. 50 cent.

15 Janvier. — 249e anniversaire de la naissance de Molière.
Le Dépit amoureux;
Amphytrion, avec le prologue;
A Molière! vers de M. Gondinet, dits par M. Coquelin.
Couronnement du buste de Molière par tous les artistes.

Nota. — Le bulletin de convocation des artistes pour la représentation de ce jour portait l'avis suivant: « Pour la cérémonie du couronnement, « les artistes hommes sont priés de venir en gardes nationaux, la disette « du bois ne permettant pas de faire du feu dans les loges. »

19 Janvier. — (Jour du combat de Buzenval).
Tartuffe et *le Médecin malgré lui;*
A Molière! poésie, dite par M. Coquelin.
Recette: 580 fr.

Dans le combat de ce jour, M. Seveste, artiste de la Comédie, est blessé

à la jambe; l'amputation est immédiatement faite à l'ambulance du Théâtre-Français.

22 Janvier. — *Mademoiselle de Belle-Isle;*
Le Dernier Quartier, comédie en 2 actes en vers de M Pailleron.
Recette : 1004 fr. 50 cent.

26 Janvier. — *Le Mariage de Figaro.*
Recette : 979 fr. 75 cent.

29 Janvier. — *Le Misanthrope;*
Les Jeux de l'amour et du hasard.
Recette : 1440 fr.

31 Janvier. — Relâche pour les obsèques de M. Seveste, artiste du théâtre, décédé le mardi 30, à 7 heures du matin, des suites de la blessure qu'il avait reçue au combat de Buzenval.

« Plus de 2000 personnes, dit le registre, accompagnent à sa dernière demeure, l'artiste citoyen. »

APPENDICE XXIII

LISTE GÉNÉRALE DES JOURNAUX

CRÉÉS PENDANT LE SIÉGE

I. — 4 septembre, la *République*, journal quotidien, à 5 cent. le numéro. C'est l'ancien *Moniteur de la Garde nationale et de la Garde mobile*. Créateur fondateur, M. Julien Lemer. — N'a eu que quelques numéros.

II. — 7 septembre, l'*Europe libre*, journal des Etats-Unis d'Europe, à 5 cent. le numéro. — A paru une seule fois.

III. — 7 septembre, le *Patriote*, organe de la République française et universelle, 5 cent. le numéro. Rédacteur en chef, Armand Lévy. Principaux rédacteurs : A. Hubbard; L. Rymwid; Ladislas Mickiewicz, etc. Ce journal a disparu le 28 septembre. Il a ressuscité pendant six jours sous la Commune.

IV. — 7 septembre, la *Patrie en danger*, journal politique et quotidien, dirigé par A. Blanqui. Principaux rédacteurs : H. Bauër; C. Bouis; Adèle

Esquiros; Eude; Th. Ferré; G. Flourens; Ach. Humbert; Raoul Rigault; Tridon; Vuillaume, etc. — A eu 89 numéros; le dernier a paru le 8 décembre 1870.

V — 8 septembre, la *Défense nationale*, journal quotidien, à 5 cent. Gérant, J. Troussat. — Un seul numéro a paru.

VI. — 9 septembre, le *Courrier français*, journal politique et quotidien, à 10 cent. le numéro. Principaux rédacteurs, Vermorel et Lermina. C'était une résurrection, qui n'eut d'ailleurs aucun succès, de l'ancien journal de ce nom supprimé sous l'Empire. — N'a paru que treize fois.

VII. — 10 septembre, la *Commune de Paris*, (Liberté, Droit, Justice). Principaux rédacteurs : E. Chatelain; Magot; Renucci, etc. Gérant, Dardaux. — N'a eu que trois numéros.

VIII. — 10 septembre, la *Revendication* (journal des amis de la Constitution de 1793). Rédacteur en chef, A. Mancel. — N'a eu qu'un numéro.

IX. — 10 septembre, le *Peuple Souverain*. (Indépendance nationale et République). — Paraît tous les jours, à 10 cent. le numéro. Rédacteur en chef, Pascal Duprat. Principaux rédacteurs : Gellion-Danglar ; V. Dictys ; Buisson ; Ducray, etc. — A vécu jusqu'au 12 octobre.

X. — 11 septembre, le *Salut Public*, journal illustré à 10 cent. Rédacteur en chef, G. Richard. Dessinateur en chef, F. Régamey. — A' eu un seul numéro.

XI. — 11 septembre, le *Moniteur de la Garde nationale mobile et sédentaire* (Messager de la ville et des camps). Directeur, E. Robert. — Un seul numéro.

XII. — 15 septembre, le *Républicain*, journal quotidien, dirigé par M. Lambry. — A paru deux ou trois fois seulement.

XIII. — 16 septembre, le *Combat*, journal politique, à 10 centimes le numéro, dirigé par Félix Pyat. Il est encadré d'un filet noir en signe de deuil. Principaux rédacteurs : A. Rogeard, Gromier, Millière, Ch. Chassin, P. Alavoine, Maurice Lachâtre, Malon, Vésinier, Jules Troubat, ancien secrétaire de Sainte-Beuve, H. Maret, etc. — A été supprimé, le 23 janvier 1871, par le général Vinoy, et a eu en tout 131 numéros.

XIV. — 24 septembre, le *Bulletin de la municipalité*. Sorte de journal

officiel de la municipalité de Paris pendant le siége. — N'a eu que quelques numéros. Était affiché sur les murs de la ville et se vendait peu au détail. Le principal rédacteur était M. Georges Avenel.

XV. — 25 septembre, les *Nouvelles*. Rédacteur en chef : F. de la Ponterie, ancien rédacteur de *la Presse*, du *Figaro*, etc. Ce journal avait quatre éditions par jour et se vendait 5 centimes. Dans son désir d'être toujours vite et bien informé, il a colporté bon nombre de trop bonnes nouvelles qui n'avaient, hélas! que le triste inconvénient d'être toujours contraires à la vérité.

XVI. — 22 septembre, le *Moniteur de la république*, dirigé par W. Reymond. Rédacteur en chef, L. Picard. Se vendait 5 centimes et était quotidien. — N'a eu que 6 numéros.

XVII. — 27 septembre, la *France républicaine*, journal politique quotidien, à 5 centimes. Rédacteur en chef, V. Dictys. — N'a eu qu'un numéro.

XVIII. — 27 septembre, l'*Avant-Garde*, moniteur de la guerre. — Paraissait tous les jours, à 5 centimes le numéro.

XIX. — 1er octobre, les *Tablettes d'un assiégé*, journal hebdomadaire. — A eu 10 numéros.

XX. — 3 octobre, le *Journal officiel des gardes nationales*. Recueil authentique de législation et de jurisprudence, publié par E. Lachaud. — C'est simplement un recueil d'actes et de documents officiels et autres relatifs à la garde nationale.

XXI. — 4 octobre, la *Défense* ou *Bulletin du Comité civil de défense*. — Quelques numéros seulement. Se vendait 5 centimes et ne paraissait pas à jours fixes.

XXII. — 5 octobre, les *Mesures de Salut public*, journal à 10 cent., qui ne devait paraître que lorsque « les circonstances l'exigeront. » — N'a eu qu'un numéro.

XXIII. — 6 octobre, la *Vérité*, journal politique et quotidien, sous la direction de M. A.-E. Portalis, fils du receveur général de Seine-et-Oise. Sa rédaction était composée de toute celle de l'*Electeur libre*, « à l'exception de M. Arthur Picard (1). » Principaux rédacteurs : MM. Bitard, Marsillac ; Ch. Buray, etc.

(1) A la suite de dissentiments survenus entre M. A. Picard et ses rédacteurs.

XXIV. — 6 octobre, l'*Impartial*, imitation de la *Lanterne de Boquillon*, 5 cent. le numéro. — Paraissait irrégulièrement et a peu duré.

XXV. — 7 octobre, la *Populace*, journal quotidien, à 10 cent., fondé par Le Guillois, l'ancien créateur des journaux le *Hanneton*, les *Punaises dans le beurre*, etc. L'administrateur du journal était M. Louis Sannier. — Deux numéros seulement ont paru (1).

XXVI. — 12 octobre, le *Moniteur des Gardes nationales*. Gérant, M. Lemonnier. — Quatre numéros seulement.

XXVII. — 16 octobre, le *Tribun du Peuple*, journal quotidien, à 10 cent. Directeur, M. Simond. Principaux rédacteurs : MM. Debrige, Perodeau, Charles Woinez, etc. — A duré deux mois.

XXVIII. — 17 octobre, le *Rempart*, journal hebdomadaire, à 5 cent. le numéro. — Rapidement disparu.

XXIX. — 19 octobre, la *Défense nationale*, journal des intérêts de la patrie. C'est le troisième journal de ce nom. Il a pour directeur, M. Ch. Henry, et pour secrétaire de la rédaction M. Virmaitre, qui au bout de quelques jours devint rédacteur en chef. Principaux rédacteurs : MM. de Lormes, Cahun, Nitot, de Boisjolin, docteur Decaisne, etc.

XXX. — 20 octobre, la *Sentinelle armée*, journal quotidien, socialiste politique et industriel, à 5 cent. le numéro. — N'a paru qu'une seule fois.

XXXI. — 22 octobre, la *Lettre-journal* (Gazette des absents), imaginée par l'imprimeur-éditeur D. Jouaust. Cette lettre imprimée sur feuille de papier double, réservait au lecteur une feuille blanche, sur laquelle il pouvait écrire sa correspondance, transmettant ainsi aux siens, par ballon monté, les nouvelles du siége en même temps que les siennes. Elle se vendait 15 cent le numéro. Ce journal, qui a donné lieu à beaucoup d'imitations, que nous signalons ci-après, a d'abord paru deux fois, puis trois fois par semaine. — Il a eu 40 numéros. Le dernier est du 22 février 1871. Il a été réimprimé en 1871, et complété par son auteur, avec le résumé des faits accomplis antérieurement à sa publication, depuis le commencement du siége. Le titre en a été ainsi modifié : *Tablettes quotidiennes du siége de Paris, raconté par la Lettre-journal*. Les numéros de 36 à 40 ne font pas partie de cette réimpression.

XXXII. — 23 octobre, le *Dimanche de Paris*, journal de la République

(1) Voir à la date du 30 novembre un deuxième journal publié sous ce titre.

et du Droit pur, devant la conscience humaine, du libre et franc parler envers et contre tous. Rédacteur en chef, M. César Boissier, ancien inspecteur d'académie. — Un seul numéro.

XXXIII. — 26 octobre, la *Nouvelle République*, journal quotidien, à 10 cent. le numéro. Rédacteur en chef, M. Alex. Laya. — Rapidement disparu.

XXXIV. — 28 octobre, le *Moniteur aérien*, missive, journal du siége de Paris. L'une des imitations du journal de M. Jouaust, la *Lettre-journal*.

XXXV. — 29 octobre, la *Dépêche-Ballon*, journal des événements du siége de Paris. Autre imitation de la *Lettre-journal*. Rédacteur-créateur, M. Georges Decaux.

XXXVI. — 29 octobre, l'*Ecole de l'Homme et du Citoyen*, journal hebdomadaire, paraissant le samedi. Rédacteur en chef, M. Gracieux Faure. — Le numéro avait 16 pages in-8°. Il n'en a paru qu'un seul.

XXXVII. — 30 octobre, le *Ballon-Poste*, journal du siége, publié pour les départements. Encore une concurrence à la *Lettre-journal*. Directeur, M. Gabriel Richard. — Deux éditions, l'une in-folio sur papier rose, l'autre in-4°.

XXXVIII. — 31 octobre, le *Ballon-Poste*, journal correspondance des assiégés, publié par le journal la *Vérité*, et donné moyennant 5 cent. à ses acheteurs. C'est également une contrefaçon de la *Lettre-journal*.

XXXIX. — 1er novembre, le *Panthéon*, journal du 5e arrondissement. — N'a eu qu'un numéro.

XL. — 2 novembre, le *Drapeau rouge*, journal à 5 cent. le numéro, et de petit format. Rédacteur en chef, Gustave Maroteau. Son titre indique suffisamment la couleur de ses opinions et de sa politique. — N'a eu que deux numéros.

XLI. — 2 novembre, le *Garde national* journal, politique, organe spécial de la garde nationale, dirigé par M. Mignien. Le numéro, 10 cent. — A paru deux fois, et encore le deuxième et dernier numéro n'est-il que la reproduction du premier.

XLII. — 3 novembre, le *Journal-Poste*, correspondance aérienne. C'est encore une concurrence à la *Lettre-journal*. Directeur, M. J. Lesage. — Ce journal, qui n'a eu que quelques numéros, a paru tantôt imprimé, tantôt autographié.

XLIII. — 5 novembre, la *Question du jour*, journal-livre paraissant chaque fois qu'il se produit un fait important. Unique rédacteur, M. Charles Laurent. Ce journal, qui devait avoir 8 ou 16 pages in-4°, selon l'importance des faits qu'il aurait discutés, n'a paru qu'une seule fois.

XLIV. — 6 novembre, le *Moniteur des Citoyennes*, journal des droits et de l'intérêt des femmes, paraissant tous les dimanches, sous la direction d'un Comité de dames. Directeur, M. Barse. Paraissait tous les dimanches, au prix de 10 cent. Principaux rédacteurs : Mesdames Joséphine Dulimbert et Julie Urbaine.

XLV. — 7 novembre, la *Grand'Garde Républicaine*, journal du soir, rédigé par MM. Lhoir, Flobert, B. Saint-Andéol, etc. — N'a eu que quelques numéros.

XLVI. — 8 novembre, le *Lion blessé*, journal quotidien à 10 cent. Directeur, M. A. Cotelle. Le journal, rédigé moitié en vers, moitié en prose, n'a eu que deux numéros. Il était orné, au frontispice, d'une vignette représentant un lion accroupi dans son antre.

XLVII. — 9 novembre, le *Journal-Ballon*, dirigé par M. Arbaud. C'est toujours une contrefaçon de la *Lettre-journal*, mais autographiée. — A vécu à peine quelques jours.

XLVIII. — 11 novembre, la *Résistance*, organe démocratique et socialiste du 14e arrondissement (Montrouge), journal quotidien dirigé par M. Myard. A subi pendant sa durée plusieurs modifications dans son sous-titre, son format et son prix. — Principaux rédacteurs : Th. Sapia, G. Bertin, Raoul Rigault, H. Bauer, Mme Anna Laugier, etc.

XLIX. — 12 novembre, le *Journal des Réfugiés* ou *Courrier de l'Oise, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise*, dirigé par M. A. Le Gallais. C'est le journal spécial aux réfugiés des trois départements ci-dessus désignés. Il a paru d'abord deux fois par semaine, puis il est devenu quotidien. Le numéro se vendait 10 centimes. Principaux rédacteurs : MM. Spa, Brenier, d'Ysseures, Malgenette, etc.

L. — 13 novembre, l'*Écho des Étrangers*, revue *intra muros*, correspondance aérienne ; ordre et progrès ; alliance des peuples. — Cette feuille, avec ses nombreux sous-titres, était une nouvelle concurrence à la *Lettre-Journal*. Elle était publiée par M. Charles Coffin.

LI. — 15 novembre, le *Montgolfier*, journal du siége de Paris, feuille autographiée sur papier très-mince et qui était également une imitation de la *Lettre-Journal*.

LII. — 19 novembre, l'*Ami de la France*, gazette parisienne et internationale, dirigée par le Russe N. de Poggenpohl, avec la collaboration de MM. G. Bertrand, Têtedoux, V. Lesur, Yvan Golowine, etc. Paraissait tous les jours, au prix de 10 cent. le numéro.

LIII. — 20 novembre, le *Faubourien*, journal quotidien à 5 centimes le numéro. Rédacteur en chef gérant, M. Mahlmann. — A disparu au bout d'une semaine d'existence.

LIV. — 21 novembre, le *Trac*, journal des peureux, à 10 centimes le numéro, rédigé par M. Angelo de Sorr, romancier.

On lit cet avis au-dessous du titre : « En cas de bombardement, le *Trac* sera porté à domicile jusques dans la cave du souscripteur. » — N'a eu que trois numéros.

LV. — 22 novembre, l'*Éclaireur*, gazette du 19e arrondissement, journal peu littéraire, mais légèrement critique, paraissant chaque fois que l'occasion s'en présentera. On porte en ville. — Directeur-gérant, M. Lemarié.

LVI. — 22 novembre, le *Garibaldi*, journal des peuples opprimés. Directeur, M. J. Morel. Journal également ennemi « du trône et de l'échafaud. »

LVII. — 24 novembre, la *Volonté nationale*, manifeste des patriotes de Paris et de la province, sous la direction de M. Amédée de Césena. Le numéro spécimen a paru le 24 novembre et le second numéro n'a été mis en vente qu'un mois après. MM. Thouzery et Denizet ont collaboré à cette feuille, qui se vendait 10 cent. le numéro.

LVIII. — 26 novembre, la *Cloche*, édition miniature du numéro du jour, tirée sur papier pelure et destinée à être envoyée en province par ballon monté. Cette innovation donna lieu aux imitations suivantes :

29 novembre. — *L'Électeur libre ;*
30 — *Le Soir ;*
3 décembre. — *Les Nouvelles ;*
13 — *L'Ami de la France ;*
25 — *La Chronique illustrée*, journal d'ancienne date fondé, chez Dentu, par Alfred d'Aunay.

Ces divers essais, qui n'étaient en somme que des concurrences mal déguisées à la *Lettre-journal* de l'imprimeur Jouaust, n'eurent que fort peu de succès.

LIX. — 29 novembre, l'*OEil de Marat*, moniteur des 19e et 20e arrondissements adhérents à la Ligue Républicaine (Belleville et la Villette) ; très-petit format, à 5 cent. le numéro. On le trouvait seulement en vente dans les quartiers excentriques, et les deux seuls numéros qu'il publia ne furent mis en vente, dans l'intérieur de Paris, ni chez les dépositaires de journaux ni dans les kiosques. — Rédacteur en chef, M. Ch. Dumont. Cette feuille ultra-radicale regardait comme « réactionnaire » la rédaction du *Réveil*, journal du citoyen Delescluze. Elle eut pour principaux rédacteurs MM. E. Chatelain et Verdure.

LX. — 30 novembre, la *Populace*, journal quotidien à 5 cent. le numéro, publié par M. Alphonse Pagès. C'est le second journal mis en vente sous ce titre (1). Au huitième numéro, il change d'étiquette et devient la *France nouvelle*.

LXI. — 30 novembre, *Bulletin de la Société internationale de prévoyance*. Ce bulletin était donné gratuitement à toute personne qui manifestait le désir de s'associer à cette œuvre de charité, organisée en faveur des citoyens sous les armes.

LXII. — 30 novembre, *l'Union républicaine*, journal politique. — Le numéro spécimen seul a paru.

LXIII. — 4 décembre, le *Journal du 10e arrondissement*, organe des intérêts communaux, politique, littéraire et commercial. Tout pour la liberté et par la liberté. Rédacteurs : MM. J. Béraud, Mignard, G. l'Étienne, etc. — N'a eu que deux numéros, le second a paru seulement le 9 janvier, plus d'un mois après le premier.

LXIV. — 5 décembre, la *Révolution*, journal quotidien à 5 cent. le numéro. Rédacteur en chef, M. A. Marin.

LXV. — 7 décembre, l'*Enveloppe-Gazette*. C'est une simple enveloppe sur laquelle on avait imprimé quelques nouvelles, en laissant la place de l'adresse de la personne à laquelle on écrivait.

LXVI. — 10 décembre, le *Régénérateur*, organe de la solidarité et de la fraternité des peuples, dédié aux défenseurs de la République. Dirigé par A. Javel.

LXVII. — 15 décembre, le *Feu grégeois*, pamphlet-journal intermittent, à 5 cent. le numéro. Directeur-gérant, M. A. Léon. — N'a eu que deux numéros.

(1) Voir à la date du 7 octobre la première *Populace*.

LXVIII. — 25 décembre, le *Nouvelliste du 24e bataillon*, journal hebdomadaire autographié, dont le titre explique suffisamment l'intérêt tout spécial. Principaux rédacteurs : MM. Ch. Bertin, Paquereau, Seidrab, etc.

LXIX. — 25 décembre, le *Moblot*, revue de la semaine, journal politique et littéraire, rédigé en prose et en vers par M. Léon Halévy.

LXX. — 25 décembre, la *Lutte à outrance*, journal du Club de l'École de Médecine. Le gérant est M. L. Niquet. Le programme du journal se trouve résùmé dans cette déclaration : « La République est au-dessus du droit des Majorités. » — Se vendait 5 centimes.

LXXI. — 5 janvier 1871, le *Républicain*, écho du cœur de Jésus, écrit par des rédacteurs surnaturels. — Journal mort-né.

LXXII. — 10 janvier, la *République des travailleurs*, organe de l'Association des travailleurs (section des Batignolles). Feuille absolument socialiste dont les rédacteurs n'étaient pas des inconnus : MM. Elie et Elisée Reclus, A. Rey, Buisson, Mme André Léo, etc.

LXXIII. — 19 janvier, *Revue des chemins de fer, du crédit, du commerce et de l'industrie*. Feuille spécialiste.

LXXIV. — 23 janvier, le *Salut de Paris*. — C'est plutôt un placard qu'un journal, et ce placard contenait 62 avis de MM. Brunereau et Gromier au peuple de Paris. — N'a paru que deux fois.

APPENDICE XXIV

LISTE GÉNÉRALE DES BATAILLES ET COMBATS

LIVRÉS PENDANT LA GUERRE 1870-71 (1)

1870

2 août. Affaire de Saarbruck.
4 — Combat de Wissembourg.
6 — Bataille de Reischoffen (Woerth).

(1) D'après l'*Histoire générale de la guerre de 1870-1871*, de L. Dussieux.

6 août. Combat de Forbach (Spickeren).
9 — Prise du fort de la Petite-Pierre.
14 — Bataille de Borny (Courcelles).
16 — Bataille de Rezonville (Gravelotte).
16 — Combat de Toul.
16 — Combat de Rugen (*marine*).
18 — Bataille de Saint-Privat (Amanvillers).
25 — Reddition de Vitry-le-Français.
26 — Affaires de Rupigny et de Malroy (sous Metz).
27-28 Combats de Buzancy (*armée de Sedan*).
29 — Combat de Nouart —
30 — Combat de Stonne —
30 — Combats de Beaumont et Mouzon (*armée de Sedan*).
31 — Combat de Bazeille (*armée de Sedan*).
31 août-1er septembre. Bataille de Noisseville ou Servigny (sous Metz).

1er septembre. Bataille de Sedan.
2 — Capitulation de Sedan.
9 — Capitulation de Laon.
17 — Combat de Créteil (sous Paris).
19 — Combat de Châtillon —
23 — Combat de Villejuif —
23 — Capitulation de Toul.
27 — Combat de Peltre (sous Metz).
28 — Capitulation de Strasbourg.
30 — Combats de Thiais, L'hay et Chevilly (sous Paris).

2 octobre. Combat de Ladonchamp ou Saint-Remy (sous Metz).
4 — Combat de Champenay (*Est*).
4 — Combat d'Épernon (sous Paris).
5 — Combat de Raon-l'Étape et de Saint-Dié (*Est*).
5 — Combat de Pacy (*Nord*).
5 — Combat de Rambouillet.
5 — Combat de Toury (*Loire*).
6 — Combat de Nompatelize et Saint-Remy (*Est*).

7 octobre. Combat des Tapes ou de Woippy (sous Metz).
8-9 — Affaire et incendie d'Ablis.
10-11 — Combat d'Artenay (*Loire*).
10 — Combat de Chérisy (*Normandie*).
11 — Combat de Chevilly (*Loire*).
12 — Combat d'Épinal (*Est*).
13 — Combat de Bagneux et de Châtillon (sous Paris).
13 — Bombardement et occupation d'Orléans.
16 — Capitulation de Soissons.
18 — Combat et incendie de Châteaudun.
21 — Combat de la Malmaison et de la Jonchère (sous Paris).
22 — Combats d'Étuze et de Cussey (*Est*).
25 — Capitulation de Schlestadt.
27 — Capitulation de Metz.
28 — Combat du Bourget (sous Paris).
30 — Reprise du Bourget par les Prussiens.
31 — Combat de Saint-Apollinaire (*Est*).

2 novembre. Combat de Roppe (sous Belfort).
7 — Combat de Saint-Laurent-des-Bois (*Loire*).
7 — Capitulation du fort Mortier.
8 — Capitulation de Verdun.
9 — Bataille de Coulmiers (*Loire*).
10 — Capitulation de Neuf-Brisach.
17 — Combat de Dreux (*Loire*).
19 — Combat de Châtillon-sur-Seine (*Est*).
21 — Combat de Bretoncelles (*Loire*).
21 — Combat de Nogent-le-Rotrou (*Loire*).
22 — Combat de Belesme (*Loire*).
24 — Combat de Ladon (*Loire*.)
24 — Capitulation de Thionville.
26 — Combat de Fréteval (*Loire*).
26 — Capitulation de la Fère.
27 — Bataille d'Amiens ou de Villers-Bretonneux (*Nord*).

27 novembre Combat de Pasques et de Lantenay (*Est*).
28 — Bataille de Beaune-la-Rolande (*Loire*).
28 — Combats de Maizières et de Juranville (*Loire*).
29 — Combat d'Épinay (sous Paris).
29 — Combat de L'hay —
29 — Combat d'Étrépagny (*Nord*).
30 — Combat de Montmesly (sous Paris).
30 — Bataille de Champigny (1re journée).
30 — Combat de Choisy-le-Roi et de la Gare-aux-Bœufs (sous Paris).
30 — Occupation de la citadelle d'Amiens.

1er décembre. Combat de Villepion (*Loire*).
1er — Combat d'Autun (*Est*).
2 — Bataille de Champigny (2e journée).
2 — Bataille de Loigny (*Loire*).
3 — Combats d'Artenay et de Chevilly (*Loire*).
3 — Combats de Chilleurs et de la Neuville (*Loire*).
3 — Combat de Châteauneuf (*Est*).
4 — Combats d'Artenay, de Chevilly et de Cercottes (*Loire*).
4 — Combat de la Neuville (*Loire*).
4 — Combat de Buchy (*Nord*).
7 — Combats de Salbris et de Nouan-le-Fuzelier (*Loire*).
7 — Combat de Nevoy (*Loire*).
7 — Combat de Fréteval (*Loire*).
7-11 — Bataille de Villorceau ou de Josnes (*Loire*).
9 — Combat de Chambord (*Loire*).
10 — La garnison prussienne du château de Ham capitule (*Nord*).
12 — Capitulation de Phalsbourg.
13 — Capitulation de Montmédy.
13 — Combat de Morée (*Loire*).
14 — Combat de Fréteval —
15 — Bataille de Vendôme —

18 décembre. Bataille de Nuits (*Est*).
20 — Combat de Pérouse (sous Belfort).
21 — Combats du Bourget et de la Ville-Évrard (sous Paris).
23 — Bataille de Pont-Noyelles (*Nord*).
26 — Combat des Perches (sous Belfort).
27 — Combat de Montoire (*Loire*).
30 — Combats de la Bouille et des Moulineaux (*Nord*).
31 — Combat de Courtalin (*Loire*).

1871

2 janvier. Combat de Sapignies (*Nord*).
2 — Capitulation de Mézières.
3 — Bataille de Bapaume (*Nord*).
4 — Combats de Bourgachard, de Bourgtheroulde et de Château-Robert (*Nord*).
9 — Bataille de Villersexel et combat de Moimay (*Est*).
9-10-11 Combat de Conneré (*Loire*).
10-11 — Bataille du Mans (*Loire*).
12 — Combat de Clamart et de Châtillon (sous Paris).
12 — Combat d'Arcey (*Est*).
13 — Combat de Montbéliard (*Est*).
15 — Combat d'Alençon (*Loire*).
15 — Combat de Sillé-le-Guillaume (*Loire*).
15 — Combat de Saint-Jean-sur-Evre (*Loire*).
15-16-17 Bataille d'Héricourt (*Est*).
18 — Combat de Vermand (*Nord*).
19 — Bataille de Saint-Quentin (*Nord*).
19 — Bataille de Buzenval et de Montretout (sous Paris).
20-24 — Combats devant Dijon (Talant, Fontaine-lez-Dijon, Pouilly).
21 — Combat de Bernay (*Normandie*).

25 — Capitulation de Longwy.
28 — Capitulation de Paris.
28 — Reprise de Blois (par le général Pourcet).
29 — Combats de Sombacourt et de Chaffois (*Est*).
1er février. L'armée française de l'Est entre en Suisse.
1er — Combats de Cluse, d'Oye et du fort de Joux (*Est*).
16 — Reddition de Belfort.
11 mars. Reddition de Bitche.

RÉSUMÉ

22 batailles.
104 affaires ou combats.
23 redditions ou capitulations de forts, de villes ou de places fortes.

APPENDICE XXV

APRÈS BUZENVAL

L'ARMISTICE DU 20 JANVIER 1871

Fragment inédit d'un Journal du Siége.

Paris, vendredi 20 janvier 1871.

..... Nous sortons à 7 heures du matin, Jules Claretie, Carolus Duran et moi, et nous nous dirigeons vers l'Hôtel de ville. Nous arrivons avenue Victoria, au bâtiment de l'Assistance publique. Les voitures d'ambulance, qui doivent nous conduire sur le champ de bataille de la veille, ne sont pas encore parties. Quelques groupes devant la porte. Nous saluons, dans l'un d'eux, MM. d'Echirac et Martinet, qui appartiennent à l'administration de l'Assistance publique, et M. Emile Delmas, un manufacturier alsacien, qui devait publier après le siége un livre fort remarquable : *De Frœschwiller à Paris*. On commente vivement une dépêche que publient les journaux du matin et dans laquelle le général Trochu annonce que nous avons dû abandonner toutes nos positions de la veille.

A huit heures, départ des voitures. Celle dans laquelle nous prenons place est conduite par M. Martinet. Nous suivons la rue de Rivoli, l'avenue des Champs-Elysées, l'avenue de la Grande-Armée et nous franchissons les fortifications à la Porte-Maillot. Malgré nos brassards et nos laisser-passer, il nous faut parlementer pour sortir.

A peine sommes-nous sur l'avenue de Neuilly que nous voyons commencer le triste défilé des soldats débandés ; quelques-uns sont isolés, la plupart marchent par petits groupes. Ils sont tous harassés, démoralisés, et viennent se heurter aux portes des fortifications, qu'il leur est interdit de franchir. L'artillerie est rangée sur le bas-côté droit de l'avenue.

Nous faisons une halte au rond-point de Courbevoie pour attendre les autres voitures, restées en arrière. Quelques compagnies de gardes nationaux défilent sous nos yeux. Ces soldats improvisés ont dû lutter vaillamment dans la journée d'hier, si nous en jugeons par les vides qu'on compte dans leurs rangs.

Les voitures arrivent enfin. Des intendants, des sous-intendants galonnés sur toutes les coutures, importants, affairés, vont et viennent, à cheval. Ils permettent enfin à notre convoi de suivre sa marche et il s'ébranle dans la direction de Nanterre. A ce moment, le brouillard qui régnait depuis le matin s'élève. Sur la route, les traînards se multiplient : lignards, zouaves, turcos, mobiles, gardes nationaux, tous brisés, attristés. De temps à autre, des files d'artillerie et d'équipages du train. Des gendarmes à cheval, postés au rond-point rallient tant bien que mal ces combattants de la veille que la défaite a débandés et leur indiquent les nouveaux cantonnements de leurs corps. Nous croisons des cacolets qui emportent des blessés. Des bataillons de marche de la garde nationale campent sur les terrains qui bordent le chemin.

Un peu avant Nanterre, nous rejoignons les escouades de brancardiers municipaux. A Nanterre, tout le monde s'arrête pour déjeuner. Une brave femme nous offre l'hospitalité dans sa maison. On mange debout, rapidement, et on repart en hâte.

Nous traversons bientôt Rueil que sillonnent les voitures d'ambulance qui viennent du champ de bataille ou qui y vont. Après être sortis du village, nous arrivons sur une petite colline où toutes les voitures s'arrêtent. Derrière nous se dresse le Mont-Valérien. En face de nous, dans un creux de terrain, la ferme de Fouilleuse, que nous avons quelque peine à gagner à travers des champs défoncés et des échalas à demi brisés, tant la terre est détrempée et s'attache aux pieds. Plus loin, en arrière de la ferme, sur la hauteur, le parc de Buzenval, dont le mur blanc raye l'horizon.

C'est à Fouilleuse que sont nos grand'gardes. La ferme est occupée par une compagnie de ligne et par les brancardiers. Çà et là, sur les murs crénelés, on aperçoit des traces du combat de la veille. Les ambulanciers

apportent quelques blessés relevés dans les environs, et des morts. Ces derniers sont transportés dans une salle spéciale qui contient déjà, au moment où nous y entrons une vingtaine de cadavres, parmi lesquels celui d'un soldat de la ligne qui, la veille, pendant l'action, avait tiré sur son capitaine, et qu'on a fusillé. Il a encore les mains liées et sa figure a conservé une expression sinistre.

..... Tandis que nous traversons la cour de la ferme, une sonnerie de clairon se fait entendre. Elle semble lointaine.

— C'est quelque écho ! disent les officiers de ligne.

Nous écoutons, surpris, car si nous ne nous trompons, on a sonné *au parlementaire*. Après un silence, nouvelle sonnerie semblable à la première. Cette fois, on n'en peut douter : c'est bien la sonnerie au parlementaire et elle vient des positions prussiennes. Nous pressons vivement les officiers de faire répondre. On cherche un des clairons de la compagnie. Après quelques minutes, il arrive et répond à l'appel venu du camp ennemi. Aussitôt nouvelle sonnerie, partant de Buzenval comme les précédentes.

Les Prussiens demandent à parlementer ! A quel propos ? C'est ce qu'il est urgent de savoir. En présence de l'indécision des officiers, fort empêchés, car leurs supérieurs n'ont pas prévu ce cas et ne leur ont laissé aucun ordre en vue d'une telle éventualité, nous prenons la résolution de nous diriger vers le parc. Claretie, qui a son uniforme de capitaine d'état-major de la garde nationale, prend le drapeau blanc à croix rouge de la convention de Genève et s'avance vers les lignes ennemies, accompagné de M. Léon Béquet, chef du cabinet du gouvernement et organisateur des brancardiers municipaux, de MM. Carolus Duran, Martinet et de moi. Les brancardiers municipaux et les brancardiers suisses nous suivent à quelque distance.

Nous montons vers Buzenval ; un jeune officier, en uniforme bleu de ciel à parements noirs, un aide de camp du général Kirckbach, je crois, vient à notre rencontre.

— Monsieur, dit-il à Claretie, le général vous offre deux heures pour relever vos morts. Vos brancardiers peuvent entrer dans le parc.

Nous appelons les brancardiers, qui avaient fait halte, et nous suivons l'officier. Claretie lui demande ce qu'il pense des combattants de la veille.

— Ah ! vos nouvelles troupes de ligne !

En apprenant que ce ne sont pas des troupes de ligne, mais des gardes nationaux, des bourgeois, des ouvriers, des artistes, il paraît étonné et ne répond pas.

Notre petite troupe entre dans le parc par une des nombreuses brèches faites au mur. Les sentinelles prussiennes, postées tous les trente pas, n'ont pas l'air très-rassurées et ne comprennent rien à notre présence. Les brancardiers se répandent dans les allées, dans les clairières, cher-

chant et ramassant les morts qui sont moins nombreux qu'on ne le pouvait croire. Le sol est jonché de fusils, de képis, de cartouches, de lambeaux d'étoffes, de sacs éventrés qui laissent échapper des objets de toutes sortes: biscuits, portefeuilles, portraits-cartes, etc.

Pendant que nos hommes fouillent les taillis et accomplissent leur lugubre besogne, nous voyons venir à nous trois officiers, dont un en uniforme vert à liserés jaunes, que nous reconnaissons à son costume pour un officier supérieur. Barbe blonde, grand, l'air affable, la tenue correcte, il s'exprime très-purement en français. C'est un aide de camp du prince Fritz, le comte de Frankerberg.

— Vous venez enlever les morts, dit-il. Ce matin, il y avait encore des blessés, et nous avons fait deux appels de clairon pour vous offrir un armistice qui vous permît de les enlever. On n'y a pas répondu. Seul un chirurgien est venu ; nous lui avons fait part de notre offre d'armistice. Il est parti en promettant de revenir avec des ambulanciers et nous ne l'avons pas revu. Alors nous avons relevé nous-mêmes vos blessés et nous les avons transportés à l'hospice des vieillards de Marnes, à l'exception de six, toutefois. Un de ceux-là dit à des *messieurs le curé* qui sont arrivés tout à l'heure : « Il est bien temps de venir ! »

M. de Frankerberg réclame huit brancardiers allemands faits prisonniers le matin près de Saint-Cloud, pendant qu'ils relevaient les blessés. Puis, se ravisant, il ajoute en regardant l'heure à sa montre :

— C'est inutile. Nous devons occuper de nouveau ces positions à cette heure, et ils sont certainement délivrés.

A deux reprises il répète :

— En voyant vos bivouacs cette nuit et la disposition de vos feux, nous croyions à une attaque pour ce matin.

Tout cela dit sans forfanterie, avec beaucoup de simplicité. Les deux officiers qui accompagnent M. de Frankerberg, l'un jeune, imberbe, l'autre plus âgé, la barbe noire, tous deux le monocle à l'œil, ont au contraire une attitude insolente et ricanent avec affectation. Pendant cette conversation, une cinquantaine de soldats prussiens (des soldats de la garde, sans fusils) se sont approchés. Ils sont groupés à quelques pas en arrière de leurs officiers et nous regardent curieusement.

Les deux heures sont écoulées. Nous rallions nos brancardiers dispersés, nous saluons correctement les officiers prussiens, qui nous rendent notre salut, et nous quittons ce coin de terre qui a vu tomber tant de vaillants citoyens. Nous redescendons vers Fouilleuse, relevant encore quelques morts et, chose horrible à dire, quelques blessés qui, depuis la veille, râlent dans cette boue et sous ce ciel froid. Le jour baisse, et le silence qui plane sur ce champ de bataille, d'un aspect si morne et si désolé, est seulement troublé par les détonations lointaines des forts.

Nous quittons bientôt Fouilleuse pour Rueil, où affluent les voitures d'ambulance venues de tous les points du champ de bataille. La nuit des-

cend. Une pluie froide commence à tomber. Nous reprenons la route parcourue le matin et, l'âme attristée, la tête pleine des inoubliables spectacles qui ont défilé devant nos yeux pendant ces quelques heures, nous rentrons à Paris sans échanger une seule parole pendant le trajet.

EUGÈNE PITOU.

Certifié exact : J. CLARETIE, C. DURAN.

APPENDICE XXVI

LA GARDE NATIONALE DE PARIS
ET LE GÉNÉRAL DUCROT

L'article suivant a paru dans le *Courrier de France* du 30 juin 1872 :

C'est avec une indignation mêlée de colère que nous venons de lire, dans le troisième volume de l'enquête sur le 18 mars, qui paraît à l'instant, la déposition de M. le général Ducrot relative au rôle de la garde nationale de Paris durant le premier siége (1).

Nous manquerions à notre plus impérieux devoir si, au nom des survivants de Buzenval, si, dans l'intérêt de la mémoire de tous ceux qui sont morts dans cette fatale journée, nous ne protestions pas avec énergie contre les accusations injustes et passionnées lancées aujourd'hui par M. le général Ducrot.

Il s'est trouvé des hommes, et par milliers, dont ce n'était pas le métier de se battre, mais qui, à l'approche du danger, se sont empressés de s'inscrire sur les listes des défenseurs du pays, et cela avec un tel empressement qu'en quinze jours, du 6 au 22 septembre, *deux cent soixante-trois* bataillons, en moyenne de onze cents hommes chacun, ont pu être formés. Ces bataillons rapprochaient les uns des autres les ouvriers, les artistes, les hauts fonctionnaires, des sénateurs et leurs domestiques, des conseillers d'Etat et des chiffonniers. A l'exception d'une vingtaine de bataillons appartenant au quartier de Belleville, tous ont fait aux remparts le service parfois périlleux, le plus souvent fatigant seulement, qui leur a été confié.

Plus tard, quand on a voulu tirer de cette masse nombreuse les éléments d'une armée, et organiser des compagnies de marche destinées

(1) *Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*, volume contenant les pièces justificatives, et précédées de la seule déposition de M. le général Ducrot.

à se battre en rase campagne, plus de soixante bataillons les ont formées uniquement avec des volontaires. Et, parmi eux, les pères de famille et les ouvriers dominaient. Dans certains bataillons de marche se trouvaient des volontaires ayant plus de soixante ans.

A peine exercés, on les a envoyés aux avant-postes, et, sauf de très-rares exceptions (*sept* bataillons de marche environ justement flétris par le général Clément Thomas), tous ont fait leur devoir. Le témoignage des amiraux, la teneur de leurs ordres du jour, en font foi. Car il est à remarquer que la marine a toujours vécu en fort bonne intelligence avec la garde nationale.

Ce corps illustre, qui donnait à tous l'exemple d'une forte discipline, a également donné l'exemple de l'indulgence envers la garde nationale, lorsqu'elle se rendait coupable de quelques manquements légers aux règlements. Le vrai mérite est indulgent, et nos amiraux, à Bondy, à Vitry et dans les secteurs, comprenaient que l'on ne saurait exiger de militaires improvisés la même expérience que de gens du métier.

Utilisés aux avant-postes, mis souvent à l'ordre du jour par les amiraux Pothuau et Saisset (les pièces existent encore), les bataillons de marche n'avaient pas figuré encore à une grande bataille ; car à Champigny, le 30 novembre, et à Bondy, le 21 décembre, ils n'étaient placés qu'en réserve et n'ont reçu que des obus.

Ils avaient pourtant assisté à quelques combats partiels, entre autres à celui de la Gare-aux-Bœufs où le 106e et le 116e (commandants Ibos et Langlois) avaient mérité les éloges même des marins, si bons juges en matière de courage.

Mais tous, sauf quelques citoyens cosmopolites des hauts quartiers dissimulant leur lâcheté sous de prétendus sentiments humanitaires, tous souhaitaient ardemment de montrer, dans une véritable et grande bataille, non leur science militaire (ils n'y prétendaient pas), mais leur bonne volonté.

Cette occasion leur est fournie à Buzenval. Nous voyons encore, comme si c'était hier, leur impatience de se mettre en ligne, et leur joie en apprenant que le moment est venu. « Est-ce bien pour demain, au moins ? » disaient-ils le 18 janvier, car, plusieurs fois déjà, il y avait eu des ordres de marche bientôt contremandés.

Et tous se levaient avec empressement sur l'assurance que l'affaire était cette fois sérieuse. Et ils partaient d'Asnières à minuit, après une journée de marche sans vivres, et surchargés, harassés, sans nourriture, ils marchaient encore toute la nuit, et parvenus au lieu du combat : « Enfin ! » s'écriaient-ils.

Il y avait là représentés toutes les professions, tous les métiers, toutes les fonctions.

Et quand vous vous avanciez, non peut-être selon les règles exactes de la science militaire, mais dans tous les cas avec confiance et courage,

vous ne pensiez pas, ô nos camarades, tombés pour la plus sainte des causes, que, quelques mois après, un général dirait de vous ceci :

« Il y a dans la garde nationale quelques personnalités d'élite qui se font tuer, mais c'est le petit nombre. Tous indisciplinés, nous les avons vus, à Buzenval, se débander, courir à un quart de lieue les uns des autres, tirer dans toutes les directions. Ils ont même tiré dans les jambes de mon cheval; nous avons eu un quart de nos hommes tués par eux. »

Tous, tous indisciplinés! A peine daigne-t-on faire une exception pour « quelques personnalités d'élite. » Cette distinction est une iniquité. Oui, nous avons vu de nos rangs tomber des illustrations dans les lettres et dans les arts. Mais ces hommes grands par l'esprit ont tenu ce jour-là à se confondre avec l'ouvrier près duquel ils combattaient. Pourquoi les distinguer, lorsque tant d'ouvriers et, parmi eux, tant de pères de famille se sont fait tuer à leurs côtés? Pourquoi venez-vous séparer aujourd'hui ces hommes rapprochés par le combat, réunis par la mort? Pourquoi dire que dans la garde nationale « seules quelques personnalités de rang social plus élevé savaient se faire tuer? » Ce sont là des paroles dangereuses, c'est là un jugement inexact, car, sur les 1,900 morts ou blessés de Buzenval, combien compte-t-on de ces personnalités?

Que la garde nationale ait eu de l'inexpérience, qui pourrait le nier? Mais lorsque dans la même déposition, général, lorsque vous constatez avec tant de vigueur et d'amertume les fautes de vos collègues, hommes du métier, lorsque vous montrez le général Trochu avançant d'un jour la bataille de Buzenval, « *afin qu'elle n'eût pas lieu un vendredi,* » et empêchant ainsi de terminer les préparatifs, lorsque vous vous élevez avec tant d'énergie contre les erreurs des généraux Vinoy et Leflô, vous devriez avoir plus d'indulgence envers des militaires improvisés qui vous sacrifiaient leur famille, qui vous donnaient leur vie, mais ne pouvaient vous offrir autre chose, n'ayant pas eu le temps d'apprendre leur nouveau métier.

Vous êtes cependant compétent en matière de courage, et vous l'avez montré à Champigny. Mais vos soldats le sont aussi, et ils ont rendu, mieux que vous, justice à la garde nationale. Le soir de Buzenval, la retraite sonnait, les bataillons décimés traversaient les rangs de l'armée, et les soldats de profession, se découvrant, criaient : « Vive la garde nationale ! »

Tous, tous! indisciplinés, tous tirant au hasard! que penserez-vous de cela, vous les Roger du Nord, les Langlois, les Ibos, les Delamarche, les Quevauvilliers, les Crisenoy et tant d'autres, qui les avez vus à l'œuvre?

Et vous, morts glorieux de Buzenval, et qu'on ne saurait rendre responsables des orgies et des crimes de la Commune, vous que l'on confond si légèrement (nous ne voulons pas employer d'autre mot) avec « la lie de la population, » vous qui avez marché en avant, en oubliant,

au nom de la patrie, vos femmes et vos enfants, nous pensions que vous nous aviez laissé seulement le soin de nous occuper de vos veuves et de vos orphelins, et plus tard le devoir de vous venger contre les Prussiens.

Nous ne supposions pas que nous aurions aussi à vous défendre contre des compatriotes et à nous faire les avocats de votre sainte mémoire.

« Nous vous vengerons, disions-nous, nous tous les survivants; nous vous vengerons, » disions-nous en vous conduisant par centaines au Père-Lachaise.

Il faut ajouter aujourd'hui : Nous vous défendrons, nous vous séparerons des fuyards de Belleville avec lesquels on a osé vous confondre. Nous dirons toujours, en tous lieux, quelle a été votre mort, et, comme, hommes de cœur, nous nous adressons à un homme de cœur, il reconnaîtra sans doute l'exagération de ses paroles et il s'honorera en les retirant.

MARIUS TOPIN.

Cet article provoqua la réplique suivante de M. le général Ducrot :

A Monsieur le rédacteur en chef du journal *le Courrier de France.*

Versailles, le 3 juillet 1872.

Monsieur le rédacteur,

Le *Courrier de France,* dans son numéro du 30 juin, veut bien me faire l'honneur de ses premières colonnes...

Dans un long article : *La garde nationale de Paris et le général Ducrot,* M. Marius Topin, après avoir énuméré une série de graves accusations qui pourraient avoir comme résultat définitif d'exciter la population parisienne contre moi, termine en disant : « Il (le général Ducrot) recon-
« naîtra sans doute l'exagération de ses paroles et il s'honorera en les
« retirant. »

Non, monsieur, je ne peux retirer aucune de mes paroles, mais je leur rendrai leur véritable sens, qui est singulièrement dénaturé dans l'article en question, ainsi que cela s'était déjà produit lors de la polémique entamée par votre journal au sujet de l'enquête sur les capitulations et dans laquelle vous aviez pris très-chaudement parti pour le général Wimpffen contre le général Ducrot, notamment dans le numéro du 30 décembre 1871, où se trouvait inscrite la phrase suivante : « Il ne saurait plus être
« question, pour des militaires éclairés comme ceux dont se compose le
« conseil d'enquête, du mouvement commencé le matin par le général
« Ducrot. »

Ces militaires éclairés ont parlé, et la publication du procès-verbal rédigé par eux a fait justice de toutes ces insinuations.

J'attendrais volontiers et avec la même confiance la publication des procès-verbaux de la commission d'enquête du 4 septembre pour mettre fin au procès que M. Marius Topin cherche à faire naître entre la garde nationale de Paris et le général Ducrot... je dis cherche à faire naître parce qu'en réalité il n'existe rien dans ma déposition qui soit de nature à froisser la population parisienne; j'entends la population honnête, la seule dont le jugement m'intéresse; mais, comme cette publication peut se faire attendre longtemps, je tiens à relever immédiatement ce qu'il y a d'injuste et de passionné dans les allégations de M. Marius Topin; — il me suffira pour cela de reproduire textuellement quelques passages de ma déposition dans lesquels se trouve formulé très-nettement le fond de ma pensée sur la garde nationale de Paris.

J'ai toujours considéré qu'il y aurait eu un grand parti à tirer de cette population impressionnable et facile à exalter, mais que l'on avait employé pour cela de mauvais moyens. Ainsi, à la page 4 du troisième volume de l'enquête parlementaire, mon opinion se trouve très-nettement exprimée dans le passage suivant : « Le général Trochu pouvait chercher « à renforcer l'armée en puisant dans la population parisienne les éléments « vigoureux et sains qui s'y trouvaient. Il fallait, pour cela, prendre les « hommes de trente à quarante ans. Nous aurions certainement obtenu de « ces hommes, bien encadrés et bien surveillés, ce que nous avons fini « par obtenir des mobiles, qui, dans le principe, n'étaient ni mieux instruits « ni mieux disciplinés. » Et plus loin, page 17 : « Si vous voulez noyer « mon armée dans 200,000 gardes nationaux qui, par leur nature, n'ont « aucune des aptitudes nécessaires pour se battre en rase campagne « vous ferez un immense chaos de tout cela et vous nous exposerez à « quelque grand désastre. Je veux bien utiliser la garde nationale, mais « dans la mesure du possible. »

Enfin, page 19, faisant le récit de ce qui s'était passé dans la réunion tenue chez M. Jules Simon, le 22 janvier, je termine en donnant communication à la commission d'enquête d'une note rédigée par un des officiers présents et conçue dans les termes suivants :

« Les autres officiers de l'armée eurent tous une opinion conforme. « M. de Brancion (colonel de la garde nationale) ajouta cette considé- « ration que Buzenval avait montré que dans la garde nationale les cœurs « vraiment patriotiques, représentés par quelques personnalités de rang « social plus élevé, savaient se faire tuer, mais que la lie, qui composait « les bataillons de marche, restait en arrière; que, si de nouveaux efforts « devaient être tentés, la fraction honorable payerait encore de sa per-

« sonne, laissant derrière elle, pour l'insurrection et le pillage la majeure « partie, composée d'éléments viciés... »

Vous le voyez, monsieur, dans ma déposition, ce n'est pas moi qui parle, je ne fais que mettre sous les yeux de la commission d'enquête un document dans lequel un des officiers de mon état-major relate ce qui s'est passé dans la réunion tenue chez M. J. Simon, le 22 janvier, et reproduit d'après ses souvenirs, le langage tenu par M. de Brancion, l'un des plus braves colonels de la garde nationale et l'un de ceux qui ont le plus payé de leur personne.

A la page 24, répondant à de nouvelles questions posées par quelques membres de la commission, je rappelle ce qui a été dit par M. le colonel Brancion et, formulant moi-même mon opinion, je dis : « Il « y a dans la garde nationale quelques personnalités d'élite qui se font « tuer, mais c'est le petit nombre. » Le sens de mes paroles est donc altéré, et je considère comme un devoir de les bien préciser, puisque mal interprétées elles deviennent dangereuses.

Quant à l'exactitude des faits relatés, je m'en rapporte volontiers au témoignage invoqué par vous, des colonels Roger du Nord, Ibos, Quevauvilliers, de Crisenoy, de la Marche et de tous ceux qui ont pris part à l'action.

De même j'ai invoqué dans ma déposition, page 18, à l'appui des actes d'indiscipline qui se produisaient journellement dans les tranchées, le témoignage des généraux Faron, amiral Saisset, colonel Reille, colonel de Brancion, etc.

Si un seul de ces témoins contredisait mes affirmations, je pourrais certainement avoir à modifier quelques-unes de mes appréciations, mais, jusque-là, je maintiens intégralement tout ce que j'ai avancé.

Je persiste à penser que, dans tous les rangs de la société, il y avait de braves cœurs, je l'ai affirmé hautement chaque fois que l'occasion s'en est présentée, parce que j'ai toujours présents à la mémoire les actes de généreux dévouement dont j'ai été témoin dans les rangs de la ligne, dans les rangs des mobiles de la Seine et de la province, comme dans ceux des nombreuses fractions de gardes nationales : éclaireurs de la Seine, éclaireurs des Ternes, éclaireurs Franchetti, francs-tireurs Poulizac, Pindret, etc., dans tous les corps enfin que j'ai eus en réalité à ma disposition pendant un certain temps et que j'ai pu diriger sérieusement.

Mais je persiste à déclarer que l'organisation générale de la garde nationale était essentiellement vicieuse; que ces bandes armées n'avaient aucune des aptitudes nécessaires pour se battre en rase campagne, et je crois avoir fait acte d'honnête homme et de bon citoyen en m'opposant énergiquement *aux sorties torrentielles* et autres folies du même genre.

— Je pense que j'étais dans le vrai lorsque je répondais à ceux qui voulaient absolument faire tuer un certain nombre de gardes nationaux, pour donner satisfaction à l'opinion publique : « En ma qualité de général « d'armée, je ne peux pas accepter la direction d'une opération qui a « pour but unique de faire tuer 10,000 gardes nationaux !... »

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Général A. DUCROT.

Cette lettre de M. le général Ducrot donna lieu à l'article suivant de M. Marius Topin (1) :

La lettre de M. le général Ducrot, à laquelle nous voulons répondre avec autant de modération qu'elle a été écrite, mais sans en laisser un seul point non réfuté, commence par une allusion à un ancien débat intervenu entre lui et M. le général Wimpffen. Dans ce débat, notre collaborateur, M. de Forville, a pris parti, et fort vivement, pour ce dernier. Nous n'avons pas à revenir sur les motifs qui ont alors déterminé son jugement. C'est son affaire et point la nôtre.

Arrivant ensuite au seul sujet de notre article, à savoir à d'injustes appréciations sur la garde nationale de Paris, M. le général Ducrot s'en défend en nous opposant deux passages de sa déposition et un propos tenu, le 22 janvier 1871, par M. de Brancion devant quelques officiers réunis chez M. Jules Simon.

Que M. de Brancion ait dit alors que « dans la garde nationale les cœurs vraiment patriotiques, représentés par quelques personnalités de rang social plus élevé, savaient se faire tuer, mais que la lie, qui composait les bataillons de marche, restait en arrière, » cela nous surprend étrangement. M. de Brancion, qui commandait le 72e de Passy, savait bien que, loin d'être composés de la lie de la population, les bataillons de marche comprenaient la fraction la plus vaillante, la plus patriotique de la garde nationale, puisqu'en grande partie ils étaient composés de volontaires. Que ce propos ait été mal entendu, ou mal retenu, c'est ce que nous préférons admettre, car tous les bataillons de Passy se sont trop bien conduits, et en particulier le 72e décimé à Buzenval, pour que son honorable commandant ait pu prononcer un jugement aussi inique.

Mais l'aurait-il fait, aurait-il tenu ce langage si invraisemblable dans sa bouche, et si peu conforme à la réalité des choses, que M. le général Ducrot n'en a pas moins dit lui-même dans sa déposition ces paroles qui ont servi de seul point de départ à notre article incriminé :

(1) *Courrier de France* du 5 Juillet 1872.

« Il y a dans la garde nationale quelques personnalités d'élite qui se font tuer, mais c'est le petit nombre. Tous indisciplinés, nous les avons vus, à Buzenval, se débander, courir à un quart de lieue les uns des autres, tirer dans toutes les directions. Ils ont même tiré dans les jambes de mon cheval; nous avons eu un quart de nos hommes tués par eux. »

Voilà ce qui a excité, un peu vivement sans doute, notre indignation. Mais comment ne pas s'irriter quand on voit ne compter parmi les morts de Buzenval (car c'est à propos de Buzenval que ce jugement étrange est porté) que « quelques personnalités d'élite, » et cela lorsqu'en réalité, au nombre des 1,900 morts ou blessés très-grièvement de cette journée, se trouvent des centaines d'ouvriers ?

Outre le propos de M. de Brancion, M. Ducrot nous oppose deux passages de sa déposition. Dans l'un il rappelle qu'il a conseillé au général Trochu « de renforcer l'armée en y faisant entrer les hommes de trente à quarante ans de la garde nationale. » Dans l'autre nous le voyons disant au général Trochu : « Je veux bien utiliser la garde nationale, mais dans la mesure du possible. »

Cela prouve que M. Ducrot avait sur l'organisation de la garde nationale, et sur la façon de l'utiliser, des idées différentes de celles du général Trochu, et meilleures, ce qui n'est d'ailleurs pas difficile.

Mais ces deux passages détruisent-ils les effets de l'injuste reproche adressé dans le paragraphe que nous venons de reproduire, et qui, le 30 juin dernier, nous a contraints de prendre la plume ?

M. Ducrot veut-il que nous lui donnions une preuve irréfragable de sa méfiance constante envers la garde nationale ? Qu'il lise cette partie de la déposition de son honorable ministre de la guerre, M. le général Leflô, devant la commission d'enquête :

« Je crois qu'il y a eu de longs intervalles où la garde nationale aurait pu être employée plus fructueusement, qu'elle aurait été un élément militaire excellent et que, par conséquent, on a eu tort de ne pas l'employer. Je sais qu'on a voulu finir par là, mais on l'a fait avec mauvaise grâce, d'une façon presque dérisoire...

« La cause principale de l'insurrection, c'est, je le répète, le mécontentement de la garde nationale, mécontentement résultant de nos opérations militaires et du refus qu'on avait fait d'employer la garde nationale, qui je le crois, se serait très-bien battue. Elle aurait commencé sans doute par se battre médiocrement, mais elle aurait fini par faire un élément de guerre excellent. J'ai dit vingt fois au général Trochu qu'il avait tort de ne pas l'utiliser, qu'il serait forcé de le faire un jour, et qu'il n'aurait plus le mérite d'en avoir pris l'initiative. Lui, il y était assez disposé; *je dois dire que celui qui s'y est opposé absolument, c'est le général Ducrot.* »

Que des actes d'indiscipline aient été commis par la garde nationale, nous ne pouvons le nier. *Seuls*, parmi les défenseurs de Paris, les marins sont, à cet égard, à l'abri de tout reproche. Mais comment ne pas appeler fantaisiste la description suivante que nous trouvons dans la déposition du général Ducrot?

« Et, ici, je dois vous dire ce qu'étaient ces régiments de marche de la garde nationale.

« Lorsqu'ils arrivaient dans nos lignes, on était prévenu de leur arrivée par le bruit de leur musique jouant invariablement la *Marseillaise*.

« La tête de colonne apparaissait entourée d'une foule de gamins et de femmes, et puis alors les gardes nationaux, en désordre, plus ou moins ivres, faisant porter leurs fusils par leurs femmes; et derrière tout cela, les omnibus portant les matelas, les lits, les batteries de cuisine, des cheminées à la prussienne pour ces messieurs; je les ai vus s'installer dans les tranchées, en y établissant leurs cheminées à la prussienne. C'est un fait, messieurs. Eh bien, *cela* m'arrivait par bandes de 5, de 6, de 8,000 hommes. »

Qu'on reconnaisse dans ce tableau amusant quelques bataillons des hauts quartiers, c'est possible. Mais, nous le demandons à tous nos camarades, nous tous, arrivant des 1er, 2e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e et 16e arrondissements, et nous rendant aux tranchées, avons-nous jamais offert ce spectacle grotesque? Est-ce que le *Journal officiel* ne contient pas plusieurs mises à l'ordre du jour d'un grand nombre de bataillons de la garde nationale pour leur belle et bonne conduite aux tranchées? Est-ce que, dans cette période des froids rigoureux de décembre 1870, si admirablement subis dans des fossés où le feu était interdit, l'amiral Saisset à Bondy et l'amiral Pothuau à Vitry n'ont pas rendu justice aux soldats improvisés, et cela dans des actes publics et qui existent? S'est-on plaint du désordre de la garde nationale dans l'attaque de la Gare-aux-Bœufs, près de Choisy, et le 31 octobre dans l'affaire de l'Hôtel de ville, où les bataillons de l'ordre sont venus délivrer les membres du gouvernement de la défense, qui s'étaient d'une façon ridicule laissés choir dans un guet-apens?

M. le général Ducrot conclut en répétant que l'organisation de la garde nationale était défectueuse, c'est notre avis; qu'il a fait ses efforts pour s'opposer à une opération « ayant pour but unique de faire tuer 10,000 gardes nationaux, » c'est son éloge. Mais peut-on nous rendre responsables de vices d'organisation, de défectuosités dans des plans mal combinés, du défaut d'entente, de tout ce qui a empêché d'utiliser tant de bonnes volontés?

Il est une autre conclusion de la lettre de M. Ducrot que nous voulons louer sans réserve. « Je persiste à penser, nous a-t-il écrit, que dans tous les rangs de la société il y avait de braves cœurs, et je l'ai affirmé hautement chaque fois que l'occasion s'en est présentée. »

C'est là ce que nous attendions de lui. C'est là ce qui atténue l'effet de la phrase regrettable que nous avons attaquée.

Oui, il y a eu partout de braves cœurs, et ce ne sont pas seulement « quelques personnalités d'élite » qui se sont fait tuer. Quelle qu'ait été la conduite de bien des travailleurs, durant la Commune, il faut reconnaître, il faut proclamer que, durant le premier siége, la grande majorité des ouvriers ont opposé leur poitrine aux envahisseurs et que des mains rendues calleuses par le travail ont courageusement tenu le fusil aux avant-postes.

Que l'on n'ait pas su employer avec profit ces efforts, nous le reconnaissons avec M. le général Ducrot Mais que l'on ait voulu restreindre à quelques personnalités d'un rang social élevé les victimes de Buzenval, voilà ce que nous avions le droit de supposer, voilà ce que nous ne pouvions admettre. C'est contre cette affirmation surtout que nous avions protesté, nous rappelant les noms, les visages, les familles, aujourd'hui privées de chefs, de tant d'ouvriers de nos quartiers de la rive gauche qui ont succombé dans cette fatale journée, et nous croyant chargés, pour notre petite part, de défendre la mémoire de braves gens tombés inutilement, mais avec héroïsme, à Montretout et dans le bois de Buzenval.

Marius Topin.

Nous compléterons cette curieuse polémique par la reproduction de la lettre suivante de M. le colonel de Brancion :

A Monsieur le général Ducrot.

Dijon (1), le 9 juillet 1872.

Monsieur le général,

Dans une lettre, que vous avez adressée au *Courrier de France*, vous me faites l'honneur d'invoquer mon témoignage sur la part que la garde nationale a prise dans la défense de Paris. Je ne saurais mieux répondre à votre appel qu'en répétant ici l'opinion que j'ai émise dans la réunion du 22 janvier 1871 au ministère de l'instruction publique.

Après l'exposé précis et poignant qui nous fut fait par le M. le ministre, tant de la situation de nos armées de province que de la quantité de vivres restant dans Paris, je dus me ranger à l'avis des officiers entendus avant moi, à savoir qu'un nouvel effort ne pouvait sauver Paris ; j'ajoutai qu'il

(1) Officier démissionnaire, puis lieutenant-colonel de la garde nationale mobilisée pendant le siége de Paris, M. Raguet de Brancion était alors préfet de la Côte-d'Or.

devait être néanmoins tenté si l'on jugeait que la garde nationale n'eût pas fait assez pour l'honneur, et, qu'en ce cas, moi et mes bataillons de marche (69e, 71e, 72e et 78e) étions prêts à nous faire tuer jusqu'au dernier. Je terminai en disant que si le gouvernement trouvait que l'honneur était sauf, il ne devait pas perdre de vue que faire de nouveau décimer l'armée et les bataillons de marche, composés, pour la plupart, de l'élite de la population, aurait pour conséquence de livrer Paris aux misérables qui, après avoir lâchement déserté les tranchées devant l'ennemi se réservaient pour l'insurrection et le pillage.

Quand j'ai parlé de l'élite de la population, mon général, j'entendais désigner les hommes de tous rangs et de toutes conditions, et *non spécialement les personnalités de rang social plus élevé*, car je ne pouvais oublier que ces braves gens que je commandais étaient, à peu d'exceptions près, des ouvriers de toutes professions ; je pensais à ces hommes que j'avais amenés, le 31 octobre, à la défense de l'Hôtel de ville, aux cris de : « Vive la République ! A bas la Commune ! » à ces hommes qui avaient combattu à Bondy le 24 novembre, qui avaient bivouaqué, sans murmure, par 16 degrés de froid, à la Folie-Nanterre, et que j'avais maintenus dans les tranchées, à Colombes, pendant un mois, sans qu'aucun d'eux osât, sans permission, aller chercher des nouvelles de sa famille menacée, à Auteuil par le bombardement ; je pensais à ces ouvriers, anciens militaires, élus officiers au début de la guerre, qui avaient renoncé à leur grade pour me suivre comme simples volontaires au 72e de marche ; je songeais au dévouement commun de Regnault, l'illustre peintre ; d'Hersant, ancien officier de l'armée ; de Conchot, menuisier, père de six enfants ; de Prud'homme, vieillard de soixante-cinq ans, frappé aux côtés de ses deux fils, ouvriers comme lui ; de Mitchell, enfant de dix-sept ans ; de tant d'autres enfin tombés comme eux dans le bois de Buzenval, en combattant sous mes ordres.

Ces faits sont déjà loin de nous, mon général ; mais permettez-moi de vous dire, en terminant, qu'aujourd'hui comme alors, je regrette, d'accord en cela avec des officiers de votre état-major, qu'on n'ait pas fatigué l'ennemi par des reconnaissances journalières ; la garde nationale eût puisé dans ces engagements l'expérience qui lui manquait. En obligeant l'ennemi à maintenir autour de Paris un effectif considérable de troupes, nous aurions contribué à laisser à nos armées de province plus de temps pour s'organiser et venir à notre secours. C'est alors que des sorties, commandées par des hommes comme vous, mon général, eussent sauvé Paris et épargné peut-être à notre pays des conditions de paix aussi désastreuses que celles qu'il a dû subir,

Veuillez agréer, monsieur le général, l'assurance de ma haute considération.

L. DE BRANCION.

APPENDICE XXVII.

BOURSE DE PARIS.

INFLUENCE EXERCÉE PAR LES ÉVÉNEMENTS SUR LES DIVERS COURS DE LA BOURSE, PENDANT LA GUERRE ET PENDANT LE SIÉGE

Dates	ÉVÉNEMENTS	Rentes sur l'État 3 %	Rentes sur l'État 4 1/2 %	Banque de France ACTIONS	Crédit Foncier ACTIONS
	Année 1870.				
Juillet					
5	Demande d'interpellat^{on} de M. Cochery.	72 35	104 »	2897 50	1278 »
6	Déclaration du duc de Gramont......	71 20	103 75	2867 50	1255 »
15	Déclaration de M. E. Ollivier........	66 30	100 275	2790 »	1135 »
20	Notification à la Chambre de la déclaration de guerre................	65 475	96 875	2645 »	1095 »
21	. . . .	64 60	95 625	2615 »	1067 50
Août					
3	Nouvelle de la bataille de Sarrebruck.	66 90	97 625	2800 »	1123 75
6	Nouvelle de la bataille de Wissembourg. Faux bruits de victoire.....	68 275	98 25	» »	1162 50
8	Nouvelle des défaites de Reischoffen et de Frœschwiller................	65 50	97 50	» »	1090 »
11	Nomination du ministère Palikao.....	65 45	93 375	2500 »	1070 »
18	Nouvelle de la bataille de Gravelotte.	64 575	91 50	2600 »	1090 »
Sept.					
3	Veille de la révolution............	59 10	89 25	2500 »	1052 50
5	Lendemain de la révolution.........	54 625	86 50	2350 »	982 50
19	Investis^{ment} complet. Bat^{le} de Châtillon.	54 20	81 50	2340 »	930 »
20	Lendemain de la bataille de Châtillon.	54 55	80 75	» »	» »
23	Publication de la relation de l'entrevue de Ferrières....................	52 625	80 50	» »	935 »
Octobre					
8	Combat de la Malmaison...........	52 75	78 50	» »	855 »
10	Manifestation à l'Hôtel de ville	53 05	79 50	» »	850 »
13	Combat de Bagneux................	53 40	79 775	» »	855 »
21	Combat de la Jonchère	52 825	79 25	» »	886 25
25	Nouvelle de la défense et de la ruine de Châteaudun	52 80	79 »	2265 »	872 50
27	Le journal *le Combat* annonce la reddition de Metz..................	51 60	77 »	» »	845 »
28	Prise du Bourget sur l'ennemi.......	51 45	» »	» »	832 50

Dates	ÉVÉNEMENTS	Rentes sur l'État 3 %	Rentes sur l'État 4 1/2 %	Banque de France actions	Crédit Foncier actions
Octobre	**Année 1870**				
29	Reprise du Bourget par les Prussiens..	51 25	» »	» »	852 50
31	Emeute et prise de l'Hôtel de ville par les insurgés.	51 05	78 »	» »	840 »
Novemb.					
2	Le gouvernement de la défense a repris l'exercice du pouvoir.	52 625	» »	» »	885 »
3	Plébiscite.	54 375	81 »	» »	927 50
4	On connaît les résultats du vote de la veille.	54 75	80 50	» »	972 50
5	Électons municiples. Espoir d'armistice.	54 575	81 »	» »	967 50
7	Les propositons d'armistice sont rejetées.	52 825	80 »	2275 »	912 50
15	Nouvelle de la victoire de Coulmiers et de la reprise d'Orléans.	54 25	» »	» »	960 »
24	Une dépêche de Gambetta fait concevoir de grandes espérances.	53 425	80 »	» »	940 »
28	Proclamatons de Ducrot, de Trochu et du gouvernt annonçnt une grande sortie.	53 40	» »	» »	940 »
29	Combat de L'hay et de Chevilly.	53 70	» »	» »	965 »
30	Bataille de Neuilly et de Villiers.	53 775	» »	» »	965 »
Décemb.					
1	. . . .	53 725	80 »	» »	960 »
2	Bataille de Champigny.	53 825	» »	» »	952 50
3	L'armée du gal Ducrot repasse la Marne.	54 10	» »	» »	965 »
6	Nouvelle de la reprise d'Orléans et de la défaite de l'armée de la Loire...	53 625	80 »	» »	962 50
10	Arrivée de pigeons porteurs de fausses nouvelles.	53 60	80 »	» »	» »
12	Le gouvernement annonce que le pain ne sera pas rationné.	53 775	» »	» »	955 »
16	On apprend que la Délégation s'est retirée à Bordeaux.	52 575	» »	» »	942 50
19	Les portes de Paris sont fermées à midi.	52 70	» »	» »	942 50
21	Combat de Neuilly-sur-Marne et attaque du Bourget.	52 80	79 50	» »	940 »
27	Les Prussiens commencent à bombarder les forts de l'est.	52 55	» »	» »	932 50
29	Le gouvernement annonce l'évacuation du plateau d'Avron.	52 075	» »	» »	910 »
31	104e jour du siége.	51 725	78 »	2350 »	885 »
Janvier	**Année 1871**				
5	L'ennemi commence à bombarder les forts du sud.	51 025	» »	» »	845 »
7	Proclamation portant que le gouverneur de Paris ne capitulera pas.	51 325	76 50	» »	862 50
13	L'ennemi bombarde Paris avec intensité.	51 625	76 »	2325 »	851 25
14	Réquisiton de toutes les quantés de farine	51 60	» »	2325 »	853 75
18	Proclamation du gouvernement annonçant un suprême effort.	51 45	76 25	2325 »	» »
19	Bataille de Montretout et Buzenval...	51 55	78 »	» »	880 »
20	Le général Trochu informe le gouvernement des résultats de la bataille..	51 475	78 »	» »	880 »

Dates	ÉVÉNEMENTS	Rentes sur l'État 3 %	Rentes sur l'État 4 1/2 %	Banque de France ACTIONS	Crédit Foncier ACTIONS
	Année 1871				
Janvier					
23	Le général Vinoy supprime les clubs et les journaux *le Réveil* et *le Combat*.	50 70	» »	» »	862 50
27	Note à l'*Officiel* annonç^t les négociat^ons	52 675	77 75	» »	990 »
28	. . . .	52 65	77 75	» »	982 50
31	. . . .	51 60	79 50	» »	937 50
Février					
28	Veille de l'entrée des Prussiens à Paris	51 30	78 50	2605 »	977 50
Mars	(Le 1er, jour de l'entrée des Prussiens, la Bourse est fermée.)				
2	. . . .	52 10	78 50	2625 »	990 »
3	. . . .	51 70	78 25	2625 »	980 »
4	. . . .	51 20	78 75	2625 »	965 »

VALEURS DIVERSES

VILLE DE PARIS

Obligations 3 % (1855-1860)		Obligations 4 % (1865)	
5 juillet 1870........	470 fr. »	5 juillet 1870........	525 fr. 75
28 janvier 1871......	415 fr. »	28 janvier...........	472 fr. 50

CRÉDIT FONCIER

OBLIGATIONS

de 500 fr. à 4 %		de 500 fr. à 3 %	
5 juillet 1870........	515 fr. »	5 juillet.............	510 fr. »
28 janvier 1871......	450 fr. »	28 janvier...........	410 fr. »

CHEMINS DE FER

ACTIONS

	Est.	Paris, Lyon, Médit.	Nord.	Orléans.	Ouest.
5 juillet 1870..	619 fr. 37	1031 fr. 875	1226 fr. 25	991 fr. 25	630 fr. »
28 janvier 1871.	423 75	827 50	953 75	825 »	500 »

COMPAGNIE PARISIENNE DU GAZ

5 juillet 1870.......... 1680 fr. » | 28 janvier 1871....... 812 fr. 50

APPENDICE XXVIII

—

DÉCRET NOMMANT DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Ministère des lettres, sciences et beaux-arts

—

ERRATUM

Nous avons reproduit, au tome Ier de cet ouvrage, page 352, et d'après une copie que nous avions lieu de croire parfaitement exacte, un décret de promotions et de nominations dans la Légion d'honneur, faites par l'Impératrice à la date du 9 août 1870, décret qui, en raison des événements, n'a jamais été publié au *Journal officiel*.

Nous avons eu, depuis, sous les yeux, le décret original même signé par l'Impératrice, et nous relevons un oubli sur cette minute. Il faut ajouter à la liste des *commandeurs*, qui figure en tête :

M. *Renier* (Léon), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

APPENDICE XXIX

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES

RELATIFS AU SIÉGE DE PARIS

A BATONS ROMPUS. — Tableau de Paris, depuis la déclaration de guerre jusqu'à la signature de la paix, par H. de Lafosse; 3 vol. in-18, chez Dentu, Paris, 1871-72.

ACADÉMIE (L') DES SCIENCES PENDANT LE SIÉGE DE PARIS, par Grimaud de Caux; 1 vol. in-18, Didier et Cie, Paris, 1871.

Compte-rendu des séances depuis le 12 septembre 1870 jusqu'au 20 février 1871. Toutes les questions relatives à l'alimentation et à la défense ont surtout préoccupé la docte assemblée.

ACTE D'ACCUSATION, par Louis Noir; broch. in-8°, imprimée à Paris, chez Rouge frères, 1871. Pas de nom d'éditeur.

Cette brochure se divise en trois parties: 1° la Guerre, par Louis Noir; 2° la Faim, par Francis Enne; 3° la Révolution, par Poupart Davyl.

ACTES ET PAROLES (1870-72), par Victor Hugo; 1 vol. in-12, chez Michel Lévy, Paris, 1872.

Ce recueil de documents, absolument personnels à M. Victor Hugo, contient les pièces suivantes relatives au siége: 1° allocution prononcée en rentrant à Paris; 2° trois appels aux Allemands, aux Français, aux Parisiens; 3° documents relatifs à des récitations publiques de pièces, empruntées aux *Châtiments*, pendant le siége de Paris.

AÉROSTATION (DE L') MILITAIRE, — Entretien fait à la réunion des officiers, le 28 mars 1872, par le cap. du génie Delambre: Paris, Carion; broch. in-12 de 40 pages.

Le même officier a publié une intéressante brochure, chez le même imprimeur, sur *l'emploi militaire des chemins de fer* Entretien fait à la réunion des officiers, le 18 juin 1872).

Affaire (L') Jules Favre et Laluyé ; gr. broch. in-8°, en vente chez tous les libraires, Paris, 1871.

Compte-rendu complet du procès fait par M. Jules Favre à M. Laluyé, et curieux à consulter à propos de la journée et de la soirée du 31 octobre 1870.

A la mémoire de Léon Franchetti. — broch. in-8° de 35 pages, imprimée chez Claye, Paris, 1872.

Cette brochure, qui n'a pas été mise en vente, contient les discours et allocutions prononcés lors de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Franchetti, sur le champ de bataille de Villiers où fut tué cet héroïque soldat.

Album des deux siéges de Paris, par E. Hussenot, professeur de dessin à l'Ecole du génie de Montpellier ; 1 gr. vol. in-4° oblong, composé de 51 planches, et d'une carte de Paris et des environs, avec l'indication des positions des armées durant tout le premier siége. Paris, à la librairie centrale des sciences, 13, rue de Seine, 1873.

Alimentation (De l') morale pendant le siége. — Conférence faite, au Théâtre-Français et au Collége de France, par M. Ernest Legouvé, de l'Académie française ; broch. in-18 ; Hetzel, Paris, 1870.

Almanach des assiégés pour l'an de grâce 1871 ; broch. in-18.

Almanach de la défense nationale (1871), par Gustave Claudin ; 1 vol. petit in-18, avec vignettes et portraits. Librairie Hachette (succursale), Tours, 1871.

Almanach de la guerre (1871), par Charles Joliet ; 1 petit vol. in-18 ; en vente à Lyon et à Tours, 1871.

Almanach de la patrie (1871) illustré ; Revue de l'année ; chez Mame (Alfred) et fils, Tours, 1871.

Almanach des remparts de Paris (1871). — Faits et anecdotes et racontars sur la guerre et le siége de Paris, par un ancien militaire ; broch. in-18, avec carte ; Joël Cherbuliez, Paris, 1871.

ALMANACH DU SIÉGE DE PARIS (pour 1872) ; broch. in-8° illustrée.

AMBULANCE (L') n° 5, par G. Peltier, interne des hôpitaux de Paris ; broch. in-8° à la librairie Delahaye, Paris, 1872.

AMBULANCE (LA 8e) DE CAMPAGNE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS AUX BLESSÉS (campagne de Sedan et de Paris). — Rapport historique, médical et administratif, par le doctr Amédée Tardieu, ex-chirurgien en chef de cette ambulance ; broch. in-8°. chez Adrien Delahaye. Paris, 1872.

AMBULANCE (L') MILITAIRE DE REUILLY (annexe du Val-de-Grâce), pendant le siége de Paris, par le docteur A. Motet; broch. in-8° de 31 pages, chez Delahaye, 1872.

AMBULANCE (L') MILITAIRE DE LA RUE VIOLET, N° 57 (Institution des sœurs gardes-malades des pauvres), par le docteur Ch. Girard ; broch. in-8° de 103 pages ; Paris, chez J.-B. Baillière, 1872.

AMBULANCE DU SAUVETEUR, rue du cardinal Fesch, 11, à Paris, — Rapport adressé au président de la Société des blessés militaires ; broch. gr. in-18, imprimée chez Morris, à Paris, 1871, et non mise en vente.

AMBULANCE (L') DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY (succursale du Val-de-Grâce). — Compte-rendu médico-chirurgical, par le docteur Benoist de la Grandière ; broch. in-8°.

AMBULANCES (LES) DE PARIS PENDANT LE SIÉGE, par Alex. Piédagnel ; 1 vol. in-18, librairie générale, Paris, 1872.

Réunion d'articles augmentés et complétés, et publiés d'abord dans le *Paris-Journal* pendant le siége de Paris.

AMBULANCES (LES) DE LA PRESSE (annexes du Ministère de la guerre), pendant le siége et sous la Commune ; gr. broch. in-8°, 20 gravures et 1 plan ; Paris, chez Marc et J.-B. Baillière et fils, 1873.

ANNUAIRE MILITAIRE DE L'EMPIRE FRANÇAIS POUR L'ANNÉE 1870 :

1 vol. in-12 de 1170 pages ; Paris, chez Berger-Levrault, 1870.

ANNUAIRE DE L'ARMÉE FRANÇAISE POUR 1873 ; 1 vol. in-12 de 1532 pages; Paris, Berger-Levrault, 1873.

C'est l'*Annuaire militaire* pour 1873. Il faut le rapprocher, à titre de document comparatif, de l'*annuaire* de 1870. Il n'y a pas eu d'*annuaire* pour les années 1871 et 1872. Les deux ouvrages (1870 et 1873) sont indispensables à tous ceux qui voudront écrire ou étudier complétement l'histoire de la dernière guerre.

ARCHIVES DIPLOMATIQUES. Publication périodique, en vente chez Amyot, rue de la Paix, 8.

Les numéros publiés depuis la déclaration de guerre sont tous utiles à consulter. Ils contiennent, au fur et à mesure de leur publication, l'histoire diplomatique de la France avec tous les documents officiels qui s'y rattachent.

ARMISTICE (L') ET LA COMMUNE. — Opérations de l'armée de Paris et de l'armée de réserve, par le général Vinoy; 1 vol. in-8°, avec cartes; chez H. Plon, Paris, 1872.

Ce livre, qui est la continuation de l'ouvrage du même auteur publié sous le titre de *Opérations du 13e corps et de la 3e armée*, commence, à la date du 22 janvier 1871, le récit de la fin du siége et se termine à la reprise de Paris sur la Commune.

AVANT-POSTES (AUX), par Amédée Le Faure; 1 vol. in-18, chez Alph. Lemerre, Paris, 1871.

Recueil d'articles rédigés au jour le jour pendant la guerre et pendant le siége, et publiés d'abord dans les journaux *le Soir*, *les Débats*, *Paris-Journal*, *le National* et *l'Opinion nationale*.

BALLON (EN) PENDANT LE SIÉGE DE PARIS, — Souvenirs d'un aéronaute, par Gaston Tissandier ; 1 vol. in-18, Dentu, 1871.

Le livre le plus curieux, le mieux informé et le plus complet qu'on ait écrit sur l'emploi de l'aérostation pendant la guerre.

BALLON (PAR) MONTÉ, — Lettres envoyées de Paris pendant le siége, par Louis Moland; 1 vol. in-18, Garnier frères, Paris, 1871.

BALLONS (LES) DEPUIS LEUR INVENTION JUSQU'AU DERNIER SIÉGE

de Paris, par Henry Vaschalde ; broch. in-8°, imprimée à Aubenas (Ardèche), 1872.

Ballons (Les) en 1870, — Ce qu'on aurait pu faire, ce qu'on a fait, par Nadar, aéronaute et photographe ; broch. in-18, en vente chez Nadar, 1871.

Ballons (Les) pendant le siége, — Récits de soixante voyages aériens, par M. G. de Cherval ; broch. in-12.

Ballons (Les) pendant le siége, par W. de Fonvielle; broch. in-32, avec fig. (*Bibliothèque populaire*).

Barbares et bandits la (Prusse et la Commune), par Paul de Saint-Victor ; 1 vol. in-18 jésus, Michel Lévy, édit., 1871.

Recueil d'articles d'actualité publiés pendant les deux siéges.

Baroche (Ernest), commandant du 12e bataillon de mobiles de la Seine au Bourget (28 29, 30 octobre 1870) ; broch. in-4° de 46 pages, chez Amyot, Paris, 1872.

Bataillon (Le 2e) des mobiles de la Drôme, Campagne de 1870-71, Siége de Paris. — Rapport adressé au Ministre de la guerre, par Louis Huz, capit. au 2e bat.; broch. in-8° de 56 pages; en vente chez tous les libraires de la Drôme et de l'Isère, 1872.

Bataillon (Le) de Provins au siége de Paris. — Récit d'un garde mobile, par Médéric Charot; 1 vol. in-12, publié à la fois à Provins, chez Le Hériché, et à Paris, chez Vanier, 1873.

Il existe quelques exemplaires de ce volume tirés sur papier teinté avec titre imprimé en rouge.

Bombardement (Le) de Paris par les Prussiens en janvier 1871, avec 15 figures et une carte de Paris bombardé, par le major H. de Sarrepont ; 1 vol. in-8°, chez Firmin Didot, Paris, 1872.

Bourget (Le), — Relation, par Elsholz : à Berlin, librairie Schropp, 1871.

Campagne (La) de 1870. — Récit des événements militaires depuis la déclaration de guerre jusqu'à la capitulation de Paris; 1 vol. in-18, Paris, Garnier frères, 1871.

Recueil d'articles parus dans le *Times* et traduits par M. Roger Allou.

Capitulation (La) de Paris. — Réflexions d'un officier républicain, par le capitaine Matuszewicz; broch. in-8°.

Caravanes (Les) d'un chirurgien d'ambulances pendant le siége de Paris et sous la Commune, par le docteur Joulin; 1 vol. in-18 jésus. Dentu, 1871.

Chapitres nouveaux sur le Siége et la Commune (1870-71), par L. Dubois, ex-inspecteur général des halles et marchés de Paris; chez Lachaud, édit., Paris, 1872.

Chemins (Les) de fer pendant la guerre de 1870-71, par M. Baude, membre de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale; broch. in-4° de 15 pages, extraite du bulletin de ladite Société, Paris, 1872.

Chemins (Les) de fer pendant la guerre de 1870-1871, par F. Jacqmin, ingénieur en chef des ponts et chaussées; 1 vol. in-8°, chez Hachette, Paris, 1872.

Chronique du siége de Paris, par Francis Wey; 1 vol. in-18, Hachette, Paris, 1871.

Aspects de la ville. — Faits militaires. — Vie politique. — Tableaux de mœurs. — Mouvements de l'opinion, etc.

Chronique du siége de Paris, avec carte et plans, publiée par le *Paris-Journal*: un vol. in-4°, Paris, 1871.

Recueil de documents officiels entremêlés d'articles empruntés à *Paris-Journal*.

Cinquante jours d'ambulance dans l'eglise de la Trinité, a Paris. — Rapport du Président à MM. les membres du Comité d'administration; broch. grand in-4°, imprimée chez Chaix, et non mise en vente, Paris, 1871.

Cinquième (Le) secteur (siége de Paris), par Bellier de Villiers; grand in-8° avec plans, Bachelin-Deflorenne, Paris, 1871.

Clubs (Les) rouges pendant le siége de Paris, par G. de Molinari, rédacteur du *Journal des Débats ;* un vol. in-18, Garnier, Paris, 1871.

Ce curieux volume a eu deux éditions. La seconde est précédée d'une préface nouvelle. Enfin le livre lui-même n'est que la réunion arrangée d'articles parus dans la *Revue des deux mondes* (l'introduction) et dans *les Débats* (période du 21 septembre 1870 au 23 avril 1871).

Code complet des lois, décrets, arrêtés, circulaires d'intérêt général, promulgués par le gouvernement de la Défense nationale, à Paris et à Tours, par A. Joly, avocat à Lyon ; chez Evrard, Lyon, 1871.

Cet ouvrage s'arrête à la date du 1er janvier 1871.

Combats et batailles du siége de Paris (septembre 1870 à janvier 1871), par Louis Jezierski, de *l'Opinion nationale ;* 1 vol. in-18, Garnier, Paris, 1872.

Ce livre, qui n'est que la réunion des articles de M. Jezierski parus à *l'Opinion nationale* pendant le siége, a été également publié en livraisons grand in-8° illustrées.

Commentaires sur la guerre de 1870-71, par le lieutenant-colonel Van de Velde ; 1 vol. in-8°, avec cartes et plans, chez A. Ghio, Paris, 1872.

Correspondance de l'administration du Journal officiel. (1869-1872), précédée d'une lettre à M. Emile de Girardin ; 1 vol. gr. in-4° carré, à la librairie du *Journal officiel*, Paris, 1872.

Histoire des rapports et difficultés de toutes sortes ayant eu lieu entre l'administration Wittersheim et les divers ministres de l'intérieur de 1869 à 1872. N'a pas été mis dans le commerce.

Côte-d'Or (La) au siége de Paris, par Antonin Gourju; broch. in-12 de 35 pages, chez Colin, libraire à Paris, 1872.

CUISINIÈRE (LA) ASSIÉGÉE, — ou l'Art de vivre en temps de siége, par une femme de ménage; broch. in-18, en vente chez Laporte, 46, boulevard Victor Hugo (boulevard Haussmann), Paris, 1871.

L'auteur anonyme de cette brochure est Mme Laporte, femme de son éditeur.

DÉFENSE DE PARIS, — Ses forts, bastions, secteurs, commandants, nombre et désignation des bataillons de la garde nationale, etc.; petite broch. in-32, chez Maquet, rue de la Paix, Paris, 1870.

DÉLIRE (LE) DES PERSÉCUTIONS, par le docteur Legrand du Saulle; 1 vol. in-8°, Paris, Henri Plon, 1871.

On trouve dans ce livre de curieux documents sur l'état mental des habitants de Paris pendant le siége.

DÉPÊCHES DE LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE DE 1870-71, traduites d'après le texte officiel allemand par C. B...; à Bayonne, chez Lamaignère, 1872.

Voyez aussi, plus bas, la publication du même genre faite par M. W. Filippi.

DERNIÈRE (LA) BORDÉE DU FORT DE LA DOUBLE COURONNE, — Souvenirs et anecdotes du siége de Paris; 1 vol. in-18, chez Lachaud, Paris, 1872.

DISCUSSIONS A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS EN 1838 ET 1841 SUR LES FORTIFICATIONS DE PARIS, — Deux discours de M. Larabit, ancien député; broch. in-8°, imprimée chez Lahure, Paris, 1870.

Cette réimpression faite en vue du regain d'actualité que les événements donnaient à ces discours de M. Larabit, n'a pas été mise en vente.

DIX-HUIT MOIS D'HISTOIRE (du 15 juillet 1870 au 31 décembre 1871), — Nomenclature chronologique des événements accomplis pendant cette période; broch. in-8°, aux bureaux du journal *la Liberté*, Paris, 1872.

Dynamite (La) et ses applications pendant le siége de Paris, sans nom d'auteur ; chez Tanera, Paris, 1871.

Empire (L') et la défense de Paris devant le jury de la Seine, — Introduction et conclusion par le général Trochu; 1 vol. gr. in-8°, chez Hetzel, Paris, 1872.

Ce livre curieux est accompagné de documents inédits au nombre desquels figure le fameux testament du général Trochu publié ici par lui dans son entier. (Il n'occupe pas moins de 35 pages au volume.)

Enfants (Les) de Saint-Omer a la défense de Paris assiégé par les Allemands, — Notice, liste générale, nécrologie, par Félix le Sergeant de Monnecove; broch. in-8° de 30 p., tirée seulement à 337 exemplaires dont 12 sur papier vert. En vente chez Fleury Lemaire, à Saint-Omer, 1873.

Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars,— publiée, avec les dépositions et les rapports, en 3 vol. gr. in-4° et mise en vente à la librairie Germer-Baillière. Paris, 1872.

Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, — publiée, avec les dépositions et les rapports, en vol. gr. in-4° et mise en vente à la librairie Germer-Baillière, Paris, 1872-73.

Etat rétrospectif de l'administration française pendant la guerre de 1870-71, — Renseignements recueillis par Ch. Norberg ; broch. in-8°, chez Berger-Levrault, Paris, 1872.

Etude sur la mortalité de Paris pendant le siége, par le docteur H. Sueur; broch. in-8°, avec 5 planches en chromolithographie, chez Sandoz et Fischbacher, Paris, 1872.

Etude sur le siége de Paris, par Salicis, capitaine de frégate ; librairie de l'Ecole et de la Sorbonne, Paris, 1872.

Etudes stratégiques sur le théatre de la guerre, entre

Paris et Berlin, par M. Fervel, colonel du génie : 1 vol. in-8°, chez Dumaine, Paris. 1872.

Faits et gestes d'un bataillon de mobiles. — (Siége de Paris); 1 vol. in-18, Dentu, Paris, 1871.

Il s'agit du 3e bataillon des mobiles de Seine-et-Oise, qui a pris part à la défense de Paris pendant toute la durée du siége.

Famille (Une) pendant la guerre 1870-71, par Mme B Boissonnas ; 1 vol. in-18, J. Hetzel, Paris, 1873.

Collection de lettres échangées par ballon monté pendant le siége entre Paris et la province.

Fautes (Les) de la défense de Paris. — (Lettres, notes et rapports aux membres du gouvernement de la Défense nationale), par le comte de Meffray; 1 vol. in-12.

Femmes (Les) de France pendant la guerre et les deux siéges de Paris, par Paul et Henry de Trailles, avec illustrations de Ed. Morin et P. Hadol ; 1 vol. in-8°, publié en 30 livraisons à 10 cent. et en 6 séries à 50 cent., Paris, aux bureaux du journal *l'Eclipse*, 1872.

Feu (Le) grégeois (Paris sauvé). — Conférence et rapport sur les découvertes de MM. Decanis et Beaume, par le commandant Brunet ; broch. in-8°.

Feu (Le) grégeois, par G. Mérigot, membre du Comité du feu grégeois; broch. in-18, librairie générale, Paris, 1871.

Foi et patrie ! — Discours prononcés pendant le siége par le pasteur Ernest Dhombres, avec une préface et des notes explicatives résumant l'histoire de ce siége mémorable ; broch. in-18.

Fortifications (Les) de Paris. — Vauban et le gouvernement parlementaire, par Georges Picot ; broch. in-18, Paris, novembre 1870.

Extrait de la *Revue des deux mondes*, numéro du 15 octobre 1870.

France (La) et la Prusse (Guerre de 1870-71), Histoire

par l'étude des documents officiels. — Recueil complet des dépêches télégraphiques, proclamations, lettres, ordres du jour, lois, décrets, circulaires, discours, etc., publié chez Berauld, imprimeur-éditeur à Cognac, et à Paris, chez Sauvion, en 1 vol. in-8°, Paris, 1872.

FRANCS-TIREURS (LES) DE PARIS, par Emile Richebourg; 1 vol. in-18 jésus, Paris, librairie internationale, 1872.

FRÈRES (LES) DES ÉCOLES CHRÉTIENNES PENDANT LA GUERRE DE 1870-71, par J. d'Arsac; édition illustrée de 16 gravures, 1 vol. gr. in-8°, chez Curot, Paris, 1872.

GARDE (LA) MOBILE DE L'HÉRAULT (au siége de Langres, au siége de Paris et en Algérie pendant l'insurrection kabyle de 1871), par le baron de Montvaillant, ancien colonel du 45e régiment de la mobile : 1 vol. in-12 de 300 pages, à Montpellier, 1872.

GARDE (LA) MOBILE DU TARN (Siége de Paris), par le lieutenant Fuzier-Hermann; 1 vol. in-18.

GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE, par M. Jules Favre, de l'Académie française; 2 vol. in-8°, Paris, Henri Plon, 1871-72.

1er volume. Du 30 juin au 31 octobre 1870.
2e volume. Du 31 octobre 1870 au 28 janvier 1871.

GOUVERNEMENT (LE) DE SEPTEMBRE DEVANT L'OPINION, par Albert Petit; broch. in-8°, à la librairie générale, Paris, 1871.

GOUVERNEMENT (LE) DU 4 SEPTEMBRE ET LA COMMUNE DE PARIS. — Documents officiels pour servir à l'histoire des deux siéges, publiés par E. Andréoli: 1 vol. in-18, chez Boquet, Paris, 1872.

GUERRE (LA) DE 1870, — Collection de dépêches télégraphiques du quartier-général allemand, de S. M. le roi de Prusse à la reine Augusta, etc., du 31 juillet 1870 au 5 février 1871. Documents officiels allemands, traduits par

W. Filippi, inspecteur principal des chemins de fer de l'Est; broch. in-8°, Paris, Lachaud, 1871.

Voyez aussi, plus haut, la publication du même genre faite par M. C. B. à Bayonne.

GUERRE DE 1870, — Détails et incidents recueillis sur les champs de bataille, par le comte de la Chapelle, correspondant militaire du *Standard;* 1 vol. in-18, Londres, J. Ruelens, 1871.

Un second volume a paru sous le titre de *Journal de la guerre; opérations militaires.*

GUERRE DE 1870, — HISTOIRE POLITIQUE ET MILITAIRE, par A. Wachter, avec illustrations de A. Darjou et préface d'Hector Pessard ; 2 vol. gr. in-8°, avec cartes, Paris, E. Lachaud, 1872-73.

Une traduction espagnole de cet ouvrage a été faite par M. Manuel Tubino de Colderon et publiée à la librairie européenne Dramard-Baudry, 3, quai Voltaire, à Paris.

GUERRE (LA) DE 1870 ET LE SIÉGE DE PARIS, — Observations, notes et impressions d'un officier russe attaché à l'état-major de l'armée allemande, M. Annenkov, traduction de Nicolas Véré; 1 vol. in-18, librairie centrale, Paris, 1872.

GUERRE (LA) FRANCO-ALLEMANDE, par O. F. Leconte; 1 vol. in-18, Kiessling et Cie, à Bruxelles. 1871.

Ce volume est un recueil de notes biographiques jointes à des récits assez détaillés de chaque événement, mais rédigés dans un esprit trop souvent partial à notre détriment.

GUERRE (LA) FRANCO-ALLEMANDE DE 1870-71 SOUS LE ROI GUILLAUME, par un officier d'état-major prussien, traduit de l'allemand, par L. de Dieskou, capitaine d'état-major, et P. A. Prim, lieutenant d'infanterie; 3 vol. gr. in-8°, avec carte et plan, en vente chez Muquardt, à Bruxelles.

C'est dans le 3e volume de l'ouvrage qu'il est question du siége de Paris.

GUERRE (LA) FRANCO-ALLEMANDE, — rédigée par la section historique du grand état-major prussien ; traduction par M. E. Costa de Serda, capitaine d'état-major.

Relation officielle publiée à Berlin en livraisons in-8° et à Paris dans le même format, chez divers libraires. M. de Moltke est le directeur autorisé de cette importante publication.

GUERRE (LA) ILLUSTRÉE ET LE SIÉGE DE PARIS ; — 1 vol. gr. in-4° de 500 pages, avec nombreuses gravures, Paris, aux bureaux de l'*Illustration*, 1872.

La plupart des gravures qui remplissent ce livre ont déjà été publiées par le journal dans les bureaux duquel il a été mis en vente.

GUERRE (LA) DE SEPT MOIS, — Résumé des faits militaires et des documents officiels relatifs à la guerre de 1870-71, par M. T. de Saint-Germain ; 1 vol. in-18, chez Armand Colin, Paris, 1871.

HISTOIRE ANECDOTIQUE ET ILLUSTRÉE DE LA GUERRE DE 1870-71 ET DU SIÉGE DE PARIS, par le vicomte de la Vausserie; 1 vol. in-4° à 2 col., à Paris, chez Josse, 1872.

HISTOIRE DU 105e BATAILLON DE LA GARDE NATIONALE DE PARIS, en l'année 1870-71, par Vincent d'Indy, engagé volontaire dudit bataillon, âgé de 19 ans; 1 vol. in-18 jésus, en vente chez Douniol, Paris, 1872.

HISTOIRE D'UN BATAILLON DE MOBILES (siége de Paris), par Charles Besson, commandant du 3e bataillon de la Seine-Inférieure; broch. in-18, Paris, Lachaud, 1872.

HISTOIRE CHIRURGICALE DE L'AMBULANCE DES PONTS ET CHAUSSÉES, par le docteur A. Cousin ; broch. in-8° de 20 pages, extraite de l'*Union médicale*.

HISTOIRE CRITIQUE DU SIÉGE DE PARIS, par un officier de marine ayant pris part au siége ; 1 vol. in-18, à couverture tricolore, en vente chez Dentu, Paris, 1871.

Très-curieuse mais très-sévère relation.

HISTOIRE DE LA DÉFENSE DE PARIS, par le major H. de Sarrepont, avec carte indiquant les travaux de l'attaque et ceux de la défense ; 1 vol. in-8°, chez Dumaine, Paris, 1872.

HISTOIRE DE DEUX ANS (1870-1871), par Alfred d'Aunay et E. Faure; 4 vol. in-8°, publiés par livraisons avec gravures et portraits, Paris, chez Naud-Evrard, 1872-73.

HISTOIRE DE LA DIPLOMATIE DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE, par J. Valfrey ; 3 vol. in-8°, chez Amyot, Paris, 1871-1872.

Tome Ier. Du 4 septembre au 31 octobre 1870.
Tome II. Du 31 octobre au 20 décembre 1870.
Tome III. Du 20 décembre au 1er mars 1871.

HISTOIRE DE LA GARDE NATIONALE ET DES BATAILLONS MOBILISÉS DU IXe ARRONDISSEMENT, AVANT ET PENDANT LE SIÉGE DE LA CAPITALE, — Année 1870-1871, et les faits de guerre des bataillons de marche des arrondissements de Paris, par Ch. Dolivet, garde au 6e bataillon, 2e compagnie ; 1 vol. in-8° avec gravures et atlas ; chez l'auteur, à Paris, 14, rue Duperré, 1872.

HISTOIRE DE LA GUERRE DE 1870-71, par Adrien Desprez ; 1 vol. in-18 jésus, avec 60 sujets ou portraits, librairie Ch. Noblet, Paris, 1873.

HISTOIRE DE LA GUERRE DE 1870-71, DU SIÉGE DE PARIS ET DE LA COMMUNE, avec de nombreuses gravures ; 1 vol. in-18 de 107 pages, chez Noblet, Paris, 1872.

Publié sans nom d'auteur.

HISTOIRE DE LA GUERRE DE 1870-71, — L'Empire, — La République, — Campagnes du Rhin, de Metz, de Sedan, de Paris, etc., par Camille Farcy ; 1 vol. in-8° de plus de 500 p., chez Dumaine, Paris, 1872.

HISTOIRE DE LA GUERRE ENTRE LA FRANCE ET LA PRUSSE, par L. Le Saint ; 1 vol. in-12, avec gravures, chez Ardant et Thibaut, Limoges, 1873.

HISTOIRE DE LA GUERRE ENTRE LA FRANCE ET LA PRUSSE, par E.-F. Rome, ex-sous-officier à la 2e légion d'Alsace et Lorraine ; 1 vol. grand in-8° de 512 pages, à la librairie Morey, 1872.

HISTOIRE DE LA GUERRE DE 1870-1871, par le général baron Ambert, ancien conseiller d'Etat, ancien député ; 1 vol. in-8°, avec cartes, Paris, Henri Plon, 1873.

L'un des plus sévères mais des plus consciencieux ouvrages publiés sur la guerre.

HISTOIRE DE LA GUERRE DE 1870-71, par Emile de la Bédollière ; 1 vol. in-4° à deux colonnes, avec gravures et carte, Paris, chez Barba, 1872.

Ouvrage publié d'abord par livraisons et par séries. La dernière série est plus spécialement consacrée au siége de Paris.

HISTOIRE DE LA GUERRE DE 1870-71 (seconde campagne de France), par L. Dussieux, professeur honoraire à l'école de Saint-Cyr; un vol. in-18 jésus, Jacques Lecoffre, 1872.

Ce livre, qui n'est qu'un simple résumé, est l'un des plus sérieux et des plus impartiaux qui aient été publiés sur la guerre.

HISTOIRE DE LA GUERRE DE 1870-71, — Relation illustrée de la campagne franco-allemande; 1 vol. in-folio, illustré de portraits, dessins, plans, cartes, etc., chez A. Ghio, à Paris, 1872.

L'ouvrage a d'abord paru par séries, au nombre de 10, avec accompagnement de primes.

HISTOIRE DE LA GUERRE DE LA FRANCE ET DE L'ALLEMAGNE EN 1870-71, par L. Favre ; 1 vol. in-8° de 384 pages, imprimé par l'auteur, et en vente chez lui à Niort et aux bureaux de la *Revue de l'Ouest*, où cet ouvrage se donne en prime d'abonnement, Niort, 1872.

HISTOIRE DE LA GUERRE FRANCO-PRUSSIENNE ET DE SES ORIGINES, par Alfred Michiels ; 1 vol. in-8°, avec gravures, Paris, chez Alph. Picard, 1872.

L'ouvrage a paru en livraisons et par séries.

Histoire de la guerre de la France avec la Prusse et des deux siéges de Paris (1870-71), par P. Christian, ancien bibliothécaire du Ministère de l'Instruction publique ; 2 vol. grand in-8°, avec gravures, chez Legrand, Troussel et Pomey, Paris, 1873.

Histoire de la guerre de Prusse, par Amédée de Césena ; 1 vol. in-8° illustré, chez Garnier frères, Paris, 1870-73.

Histoire illustrée de la troisième République française, par Adolphe Michel ; 1 vol. in-8°, avec gravures et cartes coloriées ; a paru par livraisons et par fascicules ; Paris, chez Degorce-Cadot, 1872.

Histoire des journaux publiés a Paris pendant le siége et sous la Commune, par Firmin Maillard ; 1 vol. in-18, Paris, Dentu, 1871.

Histoire des mobiles du Finistère (2e bataillon) a Brest et au siége de Paris, par un capitaine ; broch. in-8° de 55 pages, Brest, 1873.

Histoire populaire de la guerre franco-allemande, par Henri Genevois, rédacteur du *Progrès de la Côte-d'Or ;* 100 livraisons à 10 cent., avec illustrations ; Paris, chez Lelond, éditeur, 1872.

Histoire populaire, officielle et anecdotique illustrée de la campagne de 1870-71, par C. de La Barthe ; 1 vol. in-8° ; chez Félix Vernay, Paris, 1872.

L'ouvrage a paru en 65 livraisons et par fascicules.

Histoire de la Révolution de 1870-71, par Jules Claretie ; 1 vol. grand in-8°, avec illustrations, portraits, cartes et plans, aux bureaux du journal *l'Eclipse*, Paris, 1871-72.

Cet important ouvrage, qui a d'abord paru par livraisons, retrace, avec beaucoup d'impartialité et de modération, les événements qui se sont accomplis depuis les élections générales de 1869 jusqu'à la chute de la Commune, en mai 1871. Livre bien renseigné et bien écrit, et l'un des meilleurs et des plus complets qui aient été publiés sur cette guerre funeste.

Histoire du siége de Paris, par Jules Noriac; 1 vol. in-8°, illustré par Morin.

Cet ouvrage devait d'abord paraître par fascicules. Un seul fascicule a paru.

Impératrice (L') et le 4 Septembre, par Edouard Bouscatel; 1 vol. in-18 jésus, chez Amyot, 1872.

Récit des faits petits et grands, intimes, intérieurs et publics qui ont signalé, soit à la Chambre, soit dans la rue, soit aux Tuileries, la journée du 4 Septembre. Peu de faits nouveaux, et beaucoup de récits avancés sans la production de leurs preuves ou pièces justificatives.

Journal (Mon) pendant le Siége et la Commune, par un bourgeois de Paris; 1 vol. in-18, librairie des contemporains, à Paris, 1871.

Journal des deux mondes pendant le siége de Paris, par Gaston Mitchell, avec préface par Jules Noriac; 1 vol. in-8°, librairie internationale, Paris, 1871.

Historique des événements survenus en France et à l'étranger du 1er septembre 1870 au 3 mars 1871.

Journal des événements les plus remarquables qui se sont passés a Saint-Denis pendant le siége de Paris, par une fille de Charité (sœur Marie-Vincent Rousset); imprimerie Roure, à Privas, 1 vol. in-18 de 83 pages, 1871.

Ce curieux petit volume, écrit au jour le jour, retrace, avec une grande simplicité et une émotion touchante, les tristes événements dont son auteur a été le témoin oculaire Il n'a pas été mis en vente.

Journal d'un officier de marine attaché a un secteur pendant le siége de Paris; 1 vol. in-18, accompagné de pièces justificatives et de documents inédits, chez Delagrave, Paris, 1872.

Journal d'une mère pendant le siége de Paris, par Marie Sébran; 1 vol. in-18, Didier, Paris, 1872.

Journal d'un parisien pendant la révolution de Septembre et la Commune, par Eugène Loudun; un vol. in-12, chez Lachaud, Paris, 1872.

JOURNAL DU SIÉGE, par un bourgeois de Paris; un fort volume grand in-18 de 900 pages, chez Dentu, Paris, 1872.

C'est un recueil considérable de notes, de documents, d'impressions de tous les genres, qui offre d'assez curieux renseignements et de piquantes observations.

JOURNAL (LE) DU SIÉGE DE PARIS, — publié par le journal *le Gaulois;* 1 vol. in-4°, à l'administration du *Gaulois*, Paris, 1871.

Recueil des documents officiels avec mélange d'articles publiés dans le *Gaulois* pendant la guerre.

JOURNAL DU SIÉGE DE PARIS, — décrets, proclamations, circulaires, rapports, notes, renseignements, documents divers, officiels et autres, publiés par Georges d'Heylli; 3 vol. gr. in-8°, augmentés de nombreux appendices; librairie générale, Paris, 1871-73.

Le 1er volume comprend les faits accomplis du 6 juillet au 1er octobre 1870; le 2e, les mois d'octobre et de novembre; le 3e, les mois de décembre et de janvier.

JOURNAL DU SIÉGE DE PARIS, — par Michel Cornudet; impressions de chaque jour, faits militaires et politiques, état de l'opinion publique, actes officiels, proclamations du gouvernement de la Défense nationale, dépêches de M. Gambetta, extraits de journaux, etc.; 1 volume in-12, Paris, Charles Douniol, 1872.

JOURNAL D'UN VOYAGEUR PENDANT LA GUERRE, — par George Sand; 1 vol. in-18, Michel Lévy, Paris, 1871.

JOURNÉE (LA) DU 4 SEPTEMBRE AU CORPS LÉGISLATIF, — avec notes sur les journées du 3 et du 5 septembre, souvenirs politiques, par Ernest Dreolle; 1 vol. in-18, Paris, Amyot, 1871.

JULES FAVRE ET LE COMTE DE BISMARK, — Entrevue de Ferrières, document publié par Georges d'Heylli; broch. in-18, imprimée chez Jouaust, mise en vente en novembre 1870, à la librairie générale.

Brochure épuisée aujourd'hui. Il en a été mis en vente 12 exemplaires sur papier de Hollande (1).

Légion (La) d'honneur, — Discours prononcé en faveur de sa suppression, par le citoyen Henri Cernuschi, au club de la Porte-Saint-Martin, le 27 octobre 1870 (41e jour du siége); broch. in-8°, chez Germer-Baillière, Paris, 1870.

Lettres a un absent, — par Alphonse Daudet; 1 vol. in-12, Hetzel, Paris, 1872.

Lettres militaires du siége, — par T. Colonna Ceccaldi, lieutenant-colonel, sous-chef d'état-major des gardes nationales de la Seine pendant le siége; 1 vol. in-18, chez Plon, 1872.

Livre intéressant et bien informé. Ses appendices contiennent un tableau très-complet des régiments et bataillons de guerre de la garde nationale, ainsi qu'un dispositif de la bataille de Buzenval.

Lettres sur le siége de Paris, — adressées à M. le directeur de la *Revue des Deux Mondes*, par M. L. Vitet, de l'Académie française; 1 vol. petit in-18, chez Sauton, Paris, 1870-71.

La première de ces lettres a paru le 15 octobre 1870; la septième et dernière, le 31 janvier 1871. Elles étaient publiées, au fur et à mesure, en brochures séparées dont la réunion a composé le susdit volume, devenu aujourd'hui assez rare.

Libres paroles d'un assiégé, — Écrits et discours d'un républicain protestant, par Athanase Coquerel fils; 1 vol. in-12.

(1) L'envoi de cette brochure à M. Jules Favre nous a valu la lettre suivante ·

« Paris, le 24 décembre 1870.

« Monsieur,

Vous me faites beaucoup trop d'honneur en mettant en relief des documents auxquels malheureusement les faits cruels qui s'accomplissent ôtent singulièrement la valeur que mon dévouement à ma patrie avait pu leur donner. Je n'en suis pas moins sensible au sentiment qui vous a inspiré cette publication, et tout en accusant votre bienveillance de trop de complaisance à mon égard, je vous remercie du concours que vous voulez bien me prêter, et je vous prie d'agréer l'hommage de ma considération très-distinguée.

« *Signé*: Jules Favre. »

Liste alphabétique des blessés, — pendant le siége de Paris; broch. in-12.

Livre (Le) d'or du siége de Paris, — liste de tous les citoyens décorés, médaillés, cités à l'ordre du jour, etc.; broch. in-12.

Maires (Les) et les Écoles pendant le siége de Paris, par Maurice Le Sage; broch. in-8°, chez Douniol, Paris; novembre 1870.

Cette brochure vise particulièrement certains actes de l'administration municipale de M. Mottu.

Marine (La) au siége de Paris, — par le vice-amiral baron de La Roncière Le Noury, d'après les documents officiels, 1 vol. in-8°, accompagné d'un atlas contenant huit grandes cartes et plans des travaux français et allemands; Paris, chez H. Plon, 1872.

Martyrs (Les) du siége de Paris, — par Élie Sorin; 1 vol. in-18 jésus de 153 pages, chez Lacroix et Verbœckoven, Paris, 1872.

Mémoire sur la défense de Paris, par E. Viollet Le Duc, ex-lieutenant-colonel de la légion auxiliaire du génie; 1 vol. grand in-8°, avec dessins, plans et cartes, en vente chez Mme Ve A. Morel, Paris, 1871.

La préface de cet important ouvrage avait paru à Paris pendant le siége en une brochure in-8°, chez le même éditeur, et sous le titre de *Simple dialogue pour servir d'introduction au mémoire sur la défense de Paris.*

Mémoires d'un franc-tireur, — Guerre de France, siége de Paris, par Eugène Muller; 1 vol. in-18 jésus, chez Dentu, 1872.

Mémorial illustré des deux siéges de Paris, — texte par Lorédan Larchey, accompagné de 320 gravures dont un grand nombre avait déjà paru dans le *Monde illustré;* 1 vol.

in-4°, en vente aux bureaux du *Moniteur*, quai Voltaire. Paris, 1872.

Mémorial du siége de Paris, par J. d'Arsac; 1 vol. in-18 de 700 pages, chez Curot, Paris, 1871.

Ce livre est surtout un recueil de documents authentiques et autres.

Mobiles (Les) de Rennes au siége de Paris (du 7 sept. 1870 au 13 mars 1871), par J.-B. Mazères; broch. in-12, en vente, à Rennes (1871), chez tous les libraires.

Mobiles et volontaires de la Seine pendant la guerre et les deux siéges, par Arthur de Grandeffe; 1 vol. in-18, Paris, Dentu, 1872.

Moniteur (Le) prussien de Versailles, publié par Georges d'Heylli; 2 vol. gr. in-8° de plus de 600 pages, Paris, chez L. Beauvais, 1872-73.

Ce curieux journal, qui n'est autre chose que le *Moniteur officiel de M. de Bismark à Versailles*, renferme un grand nombre d'articles relatifs au siége de Paris. Il comprend les 13 numéros du *Nouvelliste de Versailles* et les 108 numéros du *Moniteur officiel du gouvernement général du nord de la France;* sa publication a commencé le 15 octobre 1870 et s'est terminée le 5 mars 1871.

Notes d'un assiégé (sept. 1870, fév. 1871), par A. Lecoy de la Marche; broch. in-18 de 244 pages, Paris, Bray et Retaux, 1873.

Tiré seulement à 100 exemplaires.

Notes (Mes) d'infirmier, par Gustave Nadaud; 1 vol. in-18 jésus, chez H. Plon, 1871.

L'aimable chanteur était entré comme infirmier, pendant la guerre, dans la première ambulance lyonnaise, formée sous la direction du docteur Ollier.

Nuit (La) du 31 Octobre 1870, broch. in-4°; chez Lefebvre, Paris, 1870.

Occupation et bataille de Villiers-sur-Marne et de

Plessis-Lalande, par le docteur Louis Fleury; 1 vol. in-18, librairie internationale, Paris, 1871.

Souvenirs personnels assez curieux et relatifs à l'occupation prussienne pendant le siége de Paris et à la bataille de Villiers-Champigny.

Opérations des armées allemandes depuis la bataille de Sedan jusqu'à la fin de la guerre, par W. Blume, major au grand état-major prussien; traduit de l'allemand par E. Costa de Serda, capit. d'état-major; 1 vol. in-8°, avec carte, chez Dumaine, Paris, 1872.

Opérations du 5e corps prussien dans la guerre contre la France, par Stieler von Hey de Kampf, cap. de ce corps; traduit de l'allemand par M. Humbel, cap. d'état-major français; 1 vol. in-8°, avec cartes, Paris, Dumaine, 1873.

Ce volume comprend Wissenibourg, Vœrth, Sedan, l'investissement de Paris, l'occupation de Versailles, la Malmaison, Buzenval, l'armistice, etc.

Opérations du 13e corps et de la 3e armée (retraite de Mézières et siége de Paris), par le général Vinoy; 1 vol. in-8°, chez H. Plon, Paris, 1872.

Cet important ouvrage est accompagné d'un atlas de 15 cartes stratégiques. Il s'arrête à la date du 22 janvier 1871. Voyez pour la fin du siége le livre du même auteur intitulé *l'Armistice et la Commune.*

Opérations militaires de la 2e armée de Paris et marches de l'escadron Franchetti, publiées par Edgar Rodrigues; 1 vol. in-18, chez Dentu, 1872.

Opinion d'un civil sur la défense de Paris, par G. Wyrouboff, rédacteur de la *Philosophie positive;* broch. gr, in-8°; chez Le Chevalier, Paris, 1872.

Page (Une) d'histoire, par Félix Sordet; 1 vol. in-8°, chez Sordet-Montalan, à Châlons-sur-Saône.

Négociations diplomatiques, opérations militaires, guerre à outrance, traité de paix, etc. Ouvrage écrit avec un grand esprit de modération et d'impartialité.

PAGE (UNE) D'HISTOIRE CONTEMPORAINE DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE, par le général Trochu; broch. in-8°, Paris, Dumaine, 1871.

Réunion des discours du général racontant le siége et ses préliminaires, et prononcés aux séances de l'Assemblée, les 30 mai, 2, 13, 14 et 15 juin 1871.

PAPIERS ET CORRESPONDANCES DE LA FAMILLE IMPÉRIALE, publiés par le gouvernement de la Défense nationale et imprimés à l'Imprimerie nationale, Paris, 1870.

Cet ouvrage fut d'abord publié par livraisons. Le 2e volume fut arrêté au 9e fascicule peu après la capitulation. Le dépositaire des livraisons, M. Beauvais, libraire au quai Voltaire, publia, peu après, mais en dehors de l'action du gouvernement, la seconde partie du 2e volume. Cette partie contient des lettres intimes du général Douay à son frère sur l'expédition du Mexique, et qui sont du plus piquant et du plus haut intérêt. Le gouvernement fit saisir cette deuxième partie, six mois après sa publication, en même temps que le 3e volume tout entier, qui venait d'être terminé, mais qui n'était pas encore sorti de chez le brocheur.

On peut joindre, comme source de renseignements du même genre, à cette collection, les documents suivants :

1° *Papiers sauvés des Tuileries*, publiés par Robert Halt, ancien attaché à la commission du dépouillement des papiers impériaux ; 1 vol. in-8°, Dentu, 1871.

2° *Les derniers télégrammes de l'Empire* (campagne de 1870); brochure in-8°, chez L. Beauvais, Paris, 1871.

Ces télégrammes ont d'abord été publiés dans *le Siècle*.

3° *Une mauvaise économie*, brochure impériale trouvée aux Tuileries, et publiée, avec préface, par A. Lefaure; brochure in-8°, Paris, librairie générale, 1871.

4° *L'Empire, les Bonaparte et la Cour*, documents nouveaux sur l'histoire du 1er et du 2e empire, d'après les papiers impériaux inédits, publiés par Jules Claretie ; 1 vol. in-18, Dentu, Paris, 1871.

5° *Papiers secrets*, brûlés dans l'incendie des Tuileries ; brochure in-8°, chez Lachaud, Paris, 1871.

6° *Circulaires, rapports, notes et instructions confidentielles* (1851-70) ; 1 vol. in-8°, Lachaud, Paris, 1872.

PANORAMA DE LA DÉFENSE DE PARIS CONTRE LES ARMÉES ALLEMANDES; broch. in-8°, Paris, imprimerie de P. Dupont, 1872.

C'est la brochure explicative du grand panorama de la défense de Paris exposé aux Champs-Élysées. Une carte et une notice historique complètent cette explication.

Paris assiégé, — Tableaux et souvenirs, par Jules Claretie ; 1 vol. in-18 jésus, chez Alphonse Lemerre, 1871.

Journal intéressant, rédigé par un témoin oculaire.

Paris assiégé, par H. Le Verdier ; 1 vol. in-8°, chez A. Laporte et Ed. Rouveyre, Paris, 1872.

Paris (journal du siége), par Mme Edgar Quinet, avec une préface de son mari, M. Edgar Quinet ; 1 vol. in-18 jésus, chez Dentu, 1873.

Récit au jour le jour, écrit dans un esprit que peuvent suffisamment faire supposer les tendances et les opinions bien connues de M. Quinet. Le récit commence à la date du 15 juillet 1870 et se termine à celle du 11 février 1871. Il est complété par des notes sur le voyage de M. et Mme Quinet à Bordeaux, où Edgar Quinet allait remplir son mandat de député.

Paris dans les caves, — Épisode du siége, par Francisque de Biotière ; broch. in-12, illustrée.

Paris et les Allemands, — Journal d'un témoin (de juillet 1870 à février 1871), par A. Du Mesnil; 1 vol. in-18 jésus, Garnier frères, 1872.

Paris imprenable, par H. André, avec un plan ; broch. in-8°, chez tous les libraires, Paris, 1872.

Paris livré, par Gustave Flourens ; 1 vol. in-18 jésus, Lacroix et Verbœckoven, Paris, 1871.

Paris pendant le siége, par Arnold Henryot; 1 vol. in-18, Le Chevalier, Paris, 1871.

Paris pendant le siége, par Édouard Cadol, auteur des *Inutiles*, aide-médecin à l'Internationale et artilleur volontaire de la batterie de l'École polytechnique ; broch. in-8°, Bruxelles, office de publicité, 1871.

Paris pendant le siége, — Notes et impressions, par Ed-

mond Bossaut, avocat à la cour de Paris ; broch. in-8°, chez Lemaître, libraire à Valenciennes, 1871.

PARIS PENDANT LE SIÉGE ET LES SOIXANTE-CINQ JOURS DE LA COMMUNE, par A.-J. Dalsème; 1 volume in-18 jésus, chez Dentu et à la librairie du *Petit Journal*, 1871.

Récit intime, plein de faits et de documents de tous genres, et d'un style et d'une lecture facile. Le livre était imprimé au moment de la Commune, et l'auteur, pour lui donner un attrait d'actualité de plus, y a annexé un récit, un peu hâtif peut-être, des tristes journées de la Commune.

PARIS PENDANT LES DEUX SIÉGES, par Louis Veuillot; 2 vol. in-8°, chez Victor Palmé, Paris, 1871.

Recueil d'articles publiés par M. Veuillot dans l'*Univers*, du 31 juillet 1870 au 4 septembre 1871.

PENDANT LA GUERRE, — Poésies, par Eug. Manuel; 1 vol. in-18, chez Michel Lévy, Paris, 1872.

La plupart des pièces, toutes d'actualité, qui composent ce volume ont été publiées et même récitées sur les théâtres de Paris, pendant le siége.

PETITE HISTOIRE DE LA GUERRE ENTRE LA FRANCE ET LA PRUSSE, par R. Watari, Japonais, étudiant à Paris ; broch. in-32 de 63 pages.

PÉTITION DES MAITRES D'HÔTELS MEUBLÉS ET DE MAISONS MEUBLÉES AU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ; broch. in-8° ; imprimée chez Chaix, Paris, 1870.

Cette brochure était distribuée et non mise en vente. Elle concluait à la suppression des loyers conventionnels depuis la déclaration de la mise en état de siége jusqu'à la cessation du blocus de Paris.

PETITS (LES) ROBINSONS DES CAVES, OU LE SIÉGE DE PARIS RACONTÉ PAR UNE PETITE FILLE DE HUIT ANS, par Alph. Daudet; in-4° de 35 pages, illustré par Bertall, Paris, 1872, à la librairie du *Petit Journal*.

POSTE (LA) PAR PIGEONS VOYAGEURS, — Souvenirs et notices. Voyage de M. Dagron et de ses collaborateurs, et détails sur ses applications photographiques ; 1 vol. in-12.

Poudre (La) pendant le siége de Paris, par Louis Roux, ingénieur; broch. in-8° de 11 pages; chez E. Lacroix, Paris, 1872.

Précis des opérations militaires auxquelles a pris part la brigade Porion pendant le siége de Paris; broch. in-18 jésus, librairie générale, 1871. (Sans nom d'auteur.)

Premier (Le) bataillon de la garde nationale mobile de l'Indre (siége de Paris), par le docteur V.-A. Fauconneau-Dufresne; broch. in-18; Nuret, à Châteauroux, 1871.

Réunion d'articles publiés d'abord dans le *Moniteur de l'Indre.*

Premier (Le) bataillon de la garde nationale mobile de l'Indre au siége de Paris; broch. in-8°, publiée à Châteauroux (1871) et à Paris, à la librairie J.-B. Dumoulin.

C'est le récit détaillé de l'émeute du 31 Octobre.

Première (La) affaire du Bourget, par Henri Dichard; broch. in-8°, chez Mauger-Capart et Cie, Paris, 1871.

Proces du général Trochu contre MM. Vitu et de Villemessant du *Figaro;* broch. gr. in-4°, aux bureaux du journal la *Petite Presse*, Paris, 1872.

Procès de M. le général Trochu contre le *Figaro,* avec préface de René de Pont-Jest, rédacteur du *Figaro;* broch. gr. in-4°, chez Lacaze, Paris, 1872.

Procès Trochu contre le *Figaro,* — Compte-rendu complet du journal *le Droit;* 1 vol. in-18, Paris, librairie centrale, 1872.

Projet présenté a M. le général Trochu le 5 Septembre 1870, par un bourgeois de Paris (E. L.). Système de défense basé sur l'emploi des chemins de fer; broch. in-4°.

Prussiens (Les) en France, par Alfred d'Aunay; 1 vol. in-18 jésus, Dentu, Paris, 1872.

La plupart des articles qui composent ce volume ont d'abord paru dans le journal *le Figaro.*

Prussiens (Les) a Paris et le 18 Mars, par Charles Yriarte; 1 vol. in-8°, chez Henri Plon, Paris, 1871.

Récit très-curieux et très-sûrement informé du court séjour des Allemands à Paris, et surtout des faits qui ont précédé et préparé l'avénement de la Commune.

Rapports militaires officiels (siége de Paris), suivis du Dictionnaire historique de la carte des environs et fortifications de Paris, par le docteur E. Pierotti, ancien commandant du génie militaire italien, témoin oculaire du siége, avec une carte et un plan; 1 vol. in-18 de 300 pages, chez l'auteur, Paris, 1871.

Recueil des traités, conventions, lois, décrets et autres actes relatifs a la paix avec l'Allemagne; 2 vol. gr. in-8°, imprimés et publiés à l'Imprimerie nationale, Paris, juin et août 1872.

Le premier volume de cet important recueil, rédigé et classé au ministère des affaires étrangères, contient les conventions diplomatiques et militaires et les actes législatifs (janvier 1871 à juin 1872).

Le deuxième volume publie les débats législatifs, exposés des motifs, rapports, instructions, notes, pièces diverses, etc. (février 1871 à juin 1872).

Redoute (La) de Montretout, — Poëme épique satirique en 3 chants, par Edmond Potier; broch. in-8°.

Régiments-martyrs (Les), —Sedan-Paris, par Charles Habeneck; 1 vol. in-18 jésus, chez Pagnerre, 1871.

Récit, tout personnel, des combats auxquels a assisté l'auteur et des choses qu'il a vues. Avant le siége, M. Habeneck était dans les ambulances à l'armée du maréchal de Mac-Mahon. Pendant le siége, il a fait partie du 18e régiment mobilisé de la garde nationale.

Revers (Nos), ou Recherche de la vérité sur la capitulation de Paris, par Sarrut; broch. in-8°.

Science (La) pendant le siége de Paris, par Ernest Saint-Edme; 1 vol. in-18 jésus, Paris, Dentu, 1871.

Les ballons, — les pigeons, — les nouvelles poudres, — l'éclairage électrique, — les torpilles, — les subsistances, etc.

Séance (La) officielle du 4 Septembre 1870 dans la salle a manger de la Présidence, par Garnier-Pagès ; broch. in-18, chez A. Degorce-Cadot, Paris, 1872.

Séances (Les) officielles de l'Internationale a Paris (pendant le siége et pendant la Commune) ; — 1 vol. in-18, chez Lachaud, Paris, 1872.

Septembre (Le quatre) et le gouvernement de la Défense nationale. — Déposition devant la commission d'enquête, par le comte E. de Kératry ; 1 vol. in-8°, librairie internationale, Paris, 1872.

Cette reproduction de la déposition de M. de Kératry a été considérablement augmentée dans cette curieuse édition, à l'aide de documents inédits et de pièces justificatives.

Septembrisés (Les), par Fulbert Dumonteil ; 1 vol. in-18, Amyot, Paris, 1872.

Ce volume contient les portraits des membres du gouvernement du 4 Septembre : MM. Jules Simon, Trochu, J. Favre, Glais-Bizoin, E. Picard, Garnier-Pagès, Gambetta, Pelletan, Jules Ferry, Rochefort, Emmanuel Arago, Crémieux. « Ils sont douze, douze bons apôtres, dit l'auteur dans sa préface, qui prêchaient la liberté, le droit, le progrès, la justice. Ils sont douze Césars qui ont foulé aux pieds le droit, le progrès, la justice, la liberté. »

Ces piquants portraits avaient d'abord été publiés dans le journal *la Presse*.

Sept heures cinquante minutes en ballon, — Souvenir du siége de Paris, par Alfred Martin ; broch. in-12.

Service (Le) de santé des armées avant et pendant le siége de Paris, par Augustin Cochin, membre de l'Institut ; 1 vol. in-18, chez A. Sauton, Paris, 1871.

Siége de Paris. — Recueil de documents, publiés par M. Jules Lemelle ; 1 vol. in-8°, imprimé à Orléans, chez Georges Jacob, 1871.

Siége (Le) de Paris a vol d'oiseau, par Émile Bourdier ; 1 vol. in-12.

Siége (Le) de Paris ; 1 vol. de la collection de la *Bibliothèque populaire* à 25 centimes, Paris, 16. rue du Croissant, à l'administration de l'*Éclipse*, 1872.

Siége (Le) de Paris. — Pièce en 4 actes, par un volontaire de 1870 ; broch. in-8°, en vente à Marseille.

Cette pièce a été représentée pour la première fois, sur le théâtre du Gymnase, à Marseille, le 16 janvier 1872.

Siége (Le) de Paris (1870-71), — Journal d'un assiégé, basé sur documents officiels, par Auguste Mamelin ; 1 vol. in-16, en vente à Boulogne-sur-Mer, 1872.

Ce volume avait d'abord été publié en feuilletons, dans le journal *la Colonne*, qui paraît à Boulogne.

Siége (Le) de Paris (1870-71), — Détails précis sur les événements mémorables qui ont amené l'investissement ainsi que sur les combats et faits importants qui ont eu lieu pendant le siége, par Théophile Astrié ; 1 vol. in-18 de 108 pages, chez l'éditeur Le Bailly, Paris, 1873.

L'ouvrage est complété par l'histoire abrégée du second siége et de la Commune.

Siége (Le) de Paris, — Impressions et souvenirs, par Francisque Sarcey ; 1 vol. in-18, Lachaud, Paris, 1871.

Ce pittoresque volume a eu plus de vingt éditions consécutives. C'est le premier ouvrage qui ait paru sur le siége, et presque au lendemain même de la capitulation. La plupart des articles qui le composent avaient été publiés à Paris pendant le siége, soit dans le *Temps*, soit dans le *Gaulois*. Il a paru, du même livre, une édition illustrée dans le format in-8°.

Siége (Le) de Paris, — Journal d'une Parisienne, par Juliette Lamber (Mad. Edmond Adam) ; 1 vol. in-18, Paris, Michel Lévy, 1873.

Ce livre et celui de Mme Quinet sont écrits dans le même esprit. Le *Rappel* a d'abord publié celui-ci dans ses colonnes. C'est une appréciation des hommes et des choses du siége à un point de vue de parti pris très-marqué et qui ne fait pas de concessions. Ces réserves faites, le livre ne manque ni d'intérêt ni d'informations

utiles. On sait que le mari de Mme Adam a été préfet de police après le 31 Octobre.

SIÉGE (LE) DE PARIS, par Adolphe Michel, l'un des rédacteurs du *Siècle;* 1 vol. in-18 de 450 pages, chez A. Courcier, Paris, 1871.

SIÉGE (LE) DE PARIS AU POINT DE VUE DE L'HYGIÈNE ET DE LA CHIRURGIE, par l'inspecteur général anglais docteur Gordon; traduction de M. Gaston Decaisne, élève des hôpitaux; broch. in-18, chez J.-B. Baillière et fils, 1872.

SIÉGE (LE) DE PARIS ET LA DÉFENSE NATIONALE, par Edgar Quinet; 1 vol. in-18, librairie internationale, Paris, 1871.

Réunion d'articles publiés à Paris pendant le siége.

SIÉGE (LE) DE PARIS. — Tablettes au jour le jour, publiées par le *Figaro*, en six numéros, format du journal; Paris, 1871.

Nous avons donné au tome Ier de cet ouvrage, page 458, les noms des divers rédacteurs de ces piquantes tablettes publiées anonymement.

SIÉGE (LE) DE PARIS. — Journal d'un officier de marine, accompagné de pièces justificatives et de documents inédits; 1 vol. in-18, chez Delagrave, Paris, 1872.

SIÉGE (LE) DE PARIS PAR LES PRUSSIENS, par un officier d'état-major, avec une carte des opérations du siége; 1 vol. grand in-4°, illustré, Paris, Degorce-Cadot, 1872.

SIÉGE (LE) DE PARIS RACONTÉ PAR UN PRUSSIEN (Hermann Robolsky) et traduit par M. Filippi, inspecteur principal aux chemins de fer de l'Est; 1 vol. in-18, chez Lachaud, Paris, 1871.

SIÉGE (LE) DE PARIS: RETRAITE DES ALLEMANDS. — Souvenirs d'un contemporain; 1 vol. in-18, chez Plon, Paris, 1872.

Récit d'une histoire apocryphe basée sur ce point de départ: Comment les choses se seraient-elles passées, en 1870-71, si le maréchal Pélissier eût encore vécu?

Siéges (Les) de Paris, Annales militaires de la capitale, depuis Jules César jusqu'à ce jour, juin 1871, par Borel d'Hauterive; 1 vol. in-18, Paris, Dentu, 1872.

Simples notes prises pendant le siége de Paris, par Nérée Quépat (1); broch. in-8°, chez E. Thorin, Paris, 1871.

Sous l'Empire, roman de mœurs politiques et sociales par A. Ranc; 1 vol. grand in-8°, à la librairie du journal *l'Éclipse*, Paris, 1872-73.

Cet ouvrage a paru d'abord par livraisons, puis par séries. Son introduction et son épilogue, dit le *prospectus*, sont un tableau fidèle et saisissant, dans sa réalité cruelle, de Paris pendant le siége et pendant la guerre civile.

Sous Paris pendant l'invasion, par A. de la Rue (500,000 Prussiens — 45,000 prisonniers français); 1 vol. in-18, chez Furne, Paris, 1872.

Souvenir du siége de Paris, Cinq mois à l'Hôtel de ville (septembre 1870 à janvier 1871), par J.-J. Clamageran; broch. in-8°, chez Guillaumin, Paris, 1872.

Souvenir du siége de Paris, Naufrage du ballon le *général Chanzy* conduit par M. Verrecke : broch. in-12 de 16 pages, imprimée à Paris chez Morris père et fils, 1872.

Souvenirs du fort de l'Est près Saint-Denis. — Carnet d'un aumônier de l'armée de Paris (1870-71), par l'abbé Jules Bonhomme, vicaire à Sainte-Elisabeth, à Paris; 1 vol. in-12, chez J. Lecoffre fils, Paris, 1872.

Souvenirs d'un franc-tireur pendant le siége de Paris, par un volontaire suisse (sept. nov. 1870); 1 vol. in-18, Neuchâtel, librairie Sandoz, 1871.

L'introduction du livre est signée des initiales G. G.

Souvenirs de la mobile (6e, 7e et 8e bataillons de la Seine),

(1) De son vrai nom René Paquet, avocat à la Cour d'appel de Paris. Auteur d'un piquant volume: *la Lorgnette philosophique* (dictionnaire des grands et des petits philosophes de mon temps), 1872.

par Ambroise Rendu, ancien officier de mobiles; 1 vol. in-18, Didier, Paris, 1872.

Souvenirs du siége de Paris, par Etienne Dejoux; broch. in-18.

Souvenirs personnels d'émeutes et de révolutions, par Amédée Achard; 1 vol. in-18, Michel Lévy, 1872.

Souvenirs personnels d'un volontaire pendant le siége de Paris, par de Senevas; broch. in-8° de 68 pages.

Tableau historique de la guerre franco-allemande (15 juillet 1870 — 10 mai 1871); 1 vol. in-8°, imprimé et publié à Berlin, 1871, et à Paris chez A. Ghio, 1872.

Recueil très-curieux de documents étrangers publiés en français. Beaucoup d'articles de journaux, choisis naturellement parmi les plus défavorables à la France.

Tableaux de siége, par Théophile Gautier; 1 vol. in-18, Charpentier, Éditeur, Paris, 1871.

La plupart des articles qui composent ce volume ont été publiés dans le *Journal officiel* pendant le siége de Paris. Un article spécial *une Visite aux Ruines,* a trait à la Commune; enfin le dernier article: *Paris-Capitale*, est relatif au refus de l'Assemblée nationale de rentrer à Paris.

Tablettes d'un mobile, Journal historique et anecdotique du siége de Paris, par Léon de Villiers et Georges de Targes; 1 vol. in-18, à la bibliothèque générale, 1, rue Méhul, Paris, 1871.

Tablettes quotidiennes du siége de Paris, raconté par la *Lettre-journal,* réimpression suivie d'une table analytique; D. Jouaust, rédacteur; Paris, librairie des bibliophiles, 1871.

Voyez notre bibliographie des journaux publiés pendant le siége.

Télégrammes militaires de M. Léon Gambetta (du 9 octobre 1870 au 6 février 1871), publiés avec préface, notes et appendices, par Georges d'Heylli; 1 vol. in-18, chez L. Beauvais, Paris, 1871.

On trouvera dans ce recueil les trop fameuses épèches par les quelles le dictateur annonçait à la province nos victoires, hélas! imaginaires, sur l'ennemi qui enserrait Paris.

Télégraphie (La) militaire, son rôle pendant le siége de Paris, par Ponsinet; chez Dentu, Paris, 1872.

Thiers (M.) a Versailles, — l'Armistice (novembre 1870); brochure in-18, avec documents complémentaires, publiée par Georges d'Heylli, librairie générale, Paris, 1870.

Transport (Du) des blessés dans les ambulances du siége et généralement dans les ambulances provisoires, par J. E. Pétrequin, chirurgien en chef d'une des ambulances lyonnaises du siége; broch. in-8°, extraite de *l'Union médicale*, Paris, 1872.

Travaux d'investissement exécutés par les armées allemandes autour de Paris, relevés par un ancien élève d'une école spéciale, avec carte d'ensemble et plans; ouvrage annoncé comme devant paraître en 8 séries in-8°, avec atlas, Paris, chez Dentu, 1872.

Trochu (Le général) devant l'histoire, par A. Borrego, traduit de l'espagnol par Louis Gerdebat; 1 vol. in-18 librairie générale, Paris, 1872.

Extrait du *Diario del Sitio*, de Paris.

Trochu et Palikao, — Extrait du discours du général Trochu prononcé à l'Assemblée nationale, et lettre du général comte de Palikao au sujet de ce discours; broch. in-18, publiée d'abord séparément puis réunie à la collection des *documents sur les événements de 1870-71*, publiée à la librairie générale, en 3 vol. in-18, Paris, 1871-73.

Trois (Les) journées du Bourget, — la Mort du commandant Baroche, par M. Ozoue de Verrie; brochure in-18 elzévirienne, publiée chez Rouquette, Paris, 1871.

Vérité (La) sur la campagne de 1870, Examen raisonné des causes de la guerre et de nos revers, par Fernand Giraudeau,

ex-chef de division au ministère de l'Intérieur; 1 vol. in-8°, Amyot, Paris, 1871.

La seconde édition a paru en un volume in-12.

Vérité (La) sur la garde mobile de la Seine et les combats du Bourget (depuis le camp de Châlons jusqu'au licenciement), avec la liste complète des officiers des dix-huit bataillons de la Seine; 1 volume in-12, chez Lachaud, Paris, 1872.

Zouaves (Les) a Paris pendant le siége, par A. Ballue, rédacteur du *Progrès de Lyon*; 1 vol. in-18, en vente à Paris chez Le Chevalier, et à Lyon chez V. Ballay fils, 1872.

L'auteur est un ancien officier démissionnaire de l'armée qui a été chef de bataillon aux zouaves pendant le siége. Son livre est intéressant, bien que fait à un point de vue tout à fait personnel, et avec une sévérité de jugements qui dépasse presque toujours la mesure et surtout la vérité.

Murailles (Les) politiques françaises, depuis le 4 Septembre 1870. — Recueil d'affiches, proclamations, etc. officielles et autres, blanches et en couleurs, publié à 10 cent. la livraison, chez A. Le Chevalier, Paris, 1873.

Pour la vérité et pour la justice. — Pétition adressée à l'Assemblée nationale en réponse aux rapports de MM. Saint-Marc-Girardin, Chapet et de Rainneville, membres de la Commission d'enquête, par le général Trochu; 1 vol. in-12, J. Hetzel, Paris, 1873.

FIN DU TROISIEME ET DERNIER VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME

JOURNAL DU SIÉGE DE PARIS

APPENDICES

Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise). — Imprimerie O. Petit.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

COMPRISES DANS LES TROIS VOLUMES (1)

(1) Le chiffre romain indique le volume, et le chiffre arabe qui le suit la page du même volume.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME

2873-73—Boulogne (Seine). Imprimerie JULES BOYER et Cie.

